This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 622 260

Digitized by Google

810n
R451
v. 14

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

SEIZIÈME SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

NOUVELLE SÉRIE

RÈVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

TOME XIV — 1927

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
Téléph. : Fleurus 47-98
1927

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

NOUVELLE SÉRIE

REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE

TOME XIV — 1927

OCT 21 1927

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
1927

Fascicules 1-2

Digitized by Google

TO VIAU
AUBERLIAS

SOMMAIRE

Pages

I. Fernand Desonay. Le petit Jehan de Saintré. 1re partie : Antoine de La Sale (*à suivre*) 1
II. Marie Delcourt. Une traduction inédite de « Criton » antérieure à 1540 49
III. Alphonse Roersch. L' « Album amicorum » de Bonaventure Vulcanus 61
IV. Paul Emard. Jacques Amyot, grand aumônier de France, supérieur des Quinze-Vingts Pauvres Aveugles du Roi (1560-1593) (*à suivre*) 77
V. M. Malkiel Jirmounsky. L'art de Torquato Tasso dans la « Gerusalemme liberata ». 116
VI. Gaston Zeller. Le séjour de Rabelais à Metz 141

Mélanges.

Pierre Jourda. Sur la date du dialogue en forme de vision nocturne. 150
Louis Karl. Le voyage de Joseph Catin Tornorroys aux environs de Pouzzoles en 1573 162
P.-M. B. Un mandement relatif à la paix du Cateau-Cambrésis . 167
O. Servan. A propos de La Fontaine et de Rabelais 170

Comptes-rendus.

Dorothy O'Connor. Louise Labbé. Sa vie et son œuvre (Pierre Jourda) 177
H. W. Lawton. Contribution à l'étude de l'humanisme en France. Térence en France au XVIe siècle. Editions et traductions (Id.). 180
Alfred Mortier. Un dramaturge populaire de la Renaissance italienne : Ruzzante (1502-1542). T. II : Œuvres complètes, traduites pour la première fois de l'ancien dialecte padouan rustique (Eugène Bouvy) 182
Léonce Raffin. Saint-Julien de Balleure, historien bourguignon, 1519?-1593 (A. Cherel) 184
Gaston Zeller. La réunion de Metz à la France (1552-1648) (Jean Plattard) 184
Paul-Emile Viard. André Alciat (1492-1550) (Id.). 187
Paul Spaak. Jean Lemaire de Belges, sa vie, son œuvre et ses meilleures pages (Id.) 190
Jacques Pannier. Calvin et l'épiscopat. L'épiscopat élément organique de l'Eglise dans le calvinisme intégral (Id.) 190
Gustave Cohen. Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge (Id.) 191

Chronique 193

Prière d'adresser toutes les communications et la correspondance à M. Jean Plattard, *49* bis, *boulevard du Pont Achard, Poitiers (Vienne).*

PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

DIRECTEUR :

Abel LEFRANC, professeur au Collège de France.

Abonnement : Paris, 40 fr.; — département, 45 fr.; — étranger, 62 fr. 50 ($ 2,50).

Prix du fascicule de l'année en cours . . . . 15 fr.

REVUE DES ÉTUDES RABELAISIENNES ET REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

Prix des années écoulées (sauf *épuisées*) . . . 60 fr.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA
PQ 1692 A5 V.14 MAIN

LE

PETIT JEHAN DE SAINTRÉ

PREMIÈRE PARTIE

ERRATUM

C'est par inadvertance que le texte cité dans l'article : *A propos de La Fontaine et de Rabelais* (p. 172-3), est donné comme provenant du *Dictionnaire* de Furetière. Ce dernier ouvrage ne contient aucun article *touselle*. Le texte en question se trouve en réalité dans le *Dictionnaire* de P. Richelet (1680), qui est ainsi l'auteur de ce curieux témoignage relatif à La Fontaine.

A. L.

3. L.-H. Labande, *Antoine de La Salle*, nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou (*Bibliothèque de l'École des chartes*), 1904, t. LXV, p. 55-100 et 321-354.

4. Oscar Grojean, *Antoine de La Sale* (*Revue de l'instruction publique en Belgique*), t. XLVII, 1904, p. 153-187.

5. Werner Söderhjelm, *Notes sur Antoine de La Sale et ses œuvres*. Helsingfors, 1904 (*Acta societatis scientiarum fennicae*), t. XXXII, n° 1.

704111
Digitized by Google

SOMMAIRE

Pages

I. Fernand Desonay. Le petit Jehan de Saintré. 1re partie : Antoine de La Sale (*à suivre*) 1
II. Marie Delcourt. Une traduction inédite de « Criton » antérieure à 1540 49
III. Alphonse Roersch. L' « Album amicorum » de Bonaventure Vulcanus 61
IV. Paul Emard. Jacques Amyot, grand aumônier de France, supérieur des Quinze-Vingts Pauvres Aveugles du Roi (1560-1593) (*à suivre*) 77
V. M. Malkiel Jirmounsky. L'art de Torquato Tasso dans la « Gerusalemme liberata ». 116
VI. Gaston Zeller. Le séjour de Rabelais à Metz 141

Mélanges.

Pierre Jourda. Su[illegible]

PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

DIRECTEUR :

Abel LEFRANC, professeur au Collège de France.

Abonnement : Paris, 40 fr.; — département, 45 fr.; — étranger, 62 fr. 50 ($ 2,50).

Prix du fascicule de l'année en cours . . . . 15 fr.

REVUE DES ÉTUDES RABELAISIENNES ET REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

Prix des années écoulées (sauf *épuisées*) . . . 60 fr.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA
PQ 1692 A5 V.14 MAIN

LE

PETIT JEHAN DE SAINTRÉ

PREMIÈRE PARTIE

ANTOINE DE LA SALE

a) Sa vie

Les travaux de Gossart[1], de M. Nève[2] et de Labande[3], auxquels j'ajouterais volontiers les notes de M. Oscar Grojean[4] et de M. Werner Söderhjelm[5], ont à peu près épuisé le chapitre strictement biographique d'une étude historique du personnage d'Antoine de La Sale. Personnage assez énigmatique d'ailleurs, s'il est vrai que, sur bien des points importants de cette biographie : orthographe du nom, date de naissance et date de la mort, état civil, — et

1. Ernest Gossart, *Antoine de La Salle, sa vie et ses œuvres inédites* (*Le bibliophile belge*, 1871, VIe année, p. 5-17, 45-56, 77-88). Il a paru de cette étude, en 1902, sous le titre *Antoine de La Salle, sa vie et ses œuvres*, une deuxième édition, chez Lamertin, à Bruxelles.

2. Joseph Nève, *Antoine de La Salle, sa vie et ses ouvrages*, d'après des documents inédits (suivi du *Reconfort* de Mme du Fresne, du *Paradis de la reine Sibylle...*, etc., par A. de La Salle, et de fragments et documents inédits). Paris, Champion; Bruxelles, Falk fils, 1903.

3. L.-H. Labande, *Antoine de La Salle*, nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou (*Bibliothèque de l'École des chartes*), 1904, t. LXV, p. 55-100 et 321-354.

4. Oscar Grojean, *Antoine de La Sale* (*Revue de l'instruction publique en Belgique*), t. XLVII, 1904, p. 153-187.

5. Werner Söderhjelm, *Notes sur Antoine de La Sale et ses œuvres*. Helsingfors, 1904 (*Acta societatis scientiarum fennicae*), t. XXXII, n° 1.

704111
Digitized by Google

je ne parle pas de son activité littéraire, qui n'est pas moins discutée! — l'accord est loin encore d'être fait au sein des érudits, malgré les nombreuses et patientes recherches auxquelles je viens de faire allusion.

Mon intention n'est pas de renouveler ces querelles, qui ne sont pas toujours tellement byzantines. Dans une étude à objectifs limités comme celle-ci, je ne me flatte pas du reste d'apporter des lumières nouvelles sur la vie de l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*. Il m'a semblé cependant qu'il ne serait pas inutile de grouper ici, en un raccourci suffisamment précis, les résultats que nous pouvons aujourd'hui considérer comme acquis en cette matière biographique si controversée.

* * *

Antoine de La Sale[1] est né, s'il faut s'en rapporter à la signification usuelle d'une formule du *Reconfort*, dans « la comté de Provence », près d'Arles probablement, entre Tarascon et Saint-Remy, croit pouvoir préciser, d'après un document de seconde main, M. Werner Söderhjelm[2].

On a beaucoup ergoté sur la date exacte de sa naissance. Antoine de La Sale — c'est Gossart qui a le premier signalé ce texte[3] — avait tenu à préciser lui-même cependant, dans le prologue de *La Sale* du ms. 10959 de la Bibliothèque royale de Belgique, qu'il avait vu le jour en 1388[4]. Mais on a cru devoir opposer à cette indication du texte une impossibilité de fait. Voici pourquoi.

Antoine est un enfant naturel. Son père, un certain Bernard, originaire d'Agen, était un « condottiere » célèbre qui promena son blason victorieux[5] sur tous les champs

1. J'adopte cette orthographe *La Sale*, qui est celle de la signature autographe du ms. Barrois, identifiée par M. Pierre Champion (cf. *Le ms. d'auteur du Petit Jehan de Saintré*. Paris, Champion, 1926).

2. Cf. W. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 7. — Voir aussi Labande, *op. cit.*, Appendice, p. 326.

3. Cf. Gossart, *op. cit.*, p. 6.

4. Dans ce prologue, daté de 1451, l'auteur déclare en effet qu'il est dans la soixante-troisième année de son âge.

5. Voici, d'après M. Nève, les armes de ce Bernard : « Losangé

Digitized by Google

de bataille d'Italie pendant le dernier quart du XIVe siècle. En même temps qu'il soutenait victorieusement contre les Romains, qui lui donnèrent le titre de « second Annibal », après Grégoire XI, mort en 1378, le cardinal Robert de Genève, devenu pape sous le nom de Clément VII, l'aventurier s'était fait un partisan fidèle de Jeanne Ire, reine de Naples, et, par suite, de l'héritier de cette dernière, Louis Ier d'Anjou, qu'il voulut aider à chasser de ce trône tant convoité son compétiteur Charles de Duras. Cette campagne ayant mal tourné, Bernard était revenu en Provence où il se mit en rapports avec Marie de Blois, veuve de Louis Ier, qui voulait à son tour assurer Naples à son fils Louis II. Un nouveau voyage entrepris vers le milieu de 1386 devait ramener Bernard en Italie jusqu'en août 1390. Or, nous avons vu qu'Antoine est né en Provence en 1388. Aussi M. Nève se croit-il forcé d'avancer cette date d'une année au moins, ou de la reculer de trois années[1] : il adopterait, quant à lui, 1387. Labande penche plutôt pour 1386[2].

Mais pourquoi donc ne pas supposer tout simplement, avec M. Söderhjelm[3], que Perrinette Damendel, la concubine de Bernard et la mère d'Antoine[4], aura suivi en Italie le vaillant routier lors de son voyage de 1386, et qu'une fois enceinte, elle sera revenue en Provence, son pays d'origine, pour donner le jour à son fils? La vraisemblance des faits est ici trop bien d'accord avec la réalité d'un texte dont rien ne nous permet de suspecter la bonne foi, que pour nous autoriser à récuser cette date de 1388 du ms. de Bruxelles.

En mai 1391, Bernard meurt, les armes à la main, au passage des Alpes. Voilà donc Antoine orphelin, à la garde

d'argent et de gueules au chef d'argent chargé d'un losange d'azur, accosté de deux lézards affrontés de sinople » (cf. *op. cit.*, p. 272 et suiv.).

1. Nève, *op. cit.*, p. 16.
2. Labande, *op. cit.*, p. 61.
3. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 8, note.
4. Cf. un acte du 8 mai 1407, cité par Nève, et par lequel Louis d'Anjou fait don du Mas-Blanc et de la Tour de Canilhac à Antoine, « filio naturali dicti Bernardi... Prinete Damendel, matri sue... ».

Digitized by Google

d'une mère dont nous ne savons rien que son nom... et aussi qu'elle ne fut pas la seule à dompter le cœur du bouillant « condottiere ». Car la vie de ce Bernard à qui Labande attribue encore, outre un ou deux autres bâtards, un fils légitime qu'il aurait eu d'un mariage avec une Visconti[1], paraît bien avoir été un roman de guerre et d'amour.

Nous ne possédons aucun renseignement sur l'enfance d'Antoine. Tout laisse supposer cependant qu'elle se sera écoulée en Provence, et que c'est sous le ciel bleu du Midi, au long des routes blanches où chantent les cigales, dans le proche voisinage peut-être de la cité avignonnaise, alors à l'apogée de sa gloire, que ses yeux se seront ouverts et son esprit joyeusement éveillé à la splendeur des choses.

C'est en Provence aussi qu'il aurait commencé ses études, si tant est qu'il faille nécessairement supposer — ce que je ne crois pas — qu'il dut recevoir dès son jeune âge une formation intellectuelle soignée. Quoi qu'il en soit, c'est au service de la maison d'Anjou, cette puissante famille princière à laquelle le recommandait son ascendance du côté paternel, qu'il commence sa carrière d'homme de cour, à l'âge de quatorze ans, nous dit le prologue de *La Sale*, probablement comme page chez le roi de Sicile, Louis II, comte de Provence, pendant un séjour de ce prince en France. A-t-il été emmené par son maître à Paris, où il aurait continué ses études? Labande pose la question, sans oser y répondre[2].

Nous le retrouvons à Messine au printemps de 1406. On peut croire qu'il fait partie de l'expédition envoyée cette même année par Louis II dans le sud de l'Italie pour prendre possession du royaume de Sicile, dévolu à son père, comme nous le savons, par Jeanne de Naples. C'est à Messine qu'Antoine fait la rencontre de chevaliers français venant d'outre-mer, et c'est en leur compagnie[3] qu'il entreprend cette excursion aux îles Lipari

1. Labande, *op. cit.*, p. 60.
2. *Ibid.*, p. 62.
3. Parmi ces chevaliers, dont le texte de *La Salade* nous a con-

Digitized by Google

et l'ascension du volcan, dont il est question dans *La Salade*.

Suit alors une période de neuf ans très peu connue. On a bien la lettre patente en sa faveur du 8 mai 1407, — j'y ai fait allusion déjà, — datée de Paris. Mais où est-il, lui, à cette époque? On ne peut le savoir exactement.

C'est peut-être en 1407-1408 qu'il faut placer son premier voyage dans les Flandres[1]. Il y assiste au tournoi que donne à Bruxelles Antoine de Brabant, fils de Philippe le Hardi. Et, à ce propos, il n'est pas interdit de supposer que, dès alors, il s'intéressait particulièrement aux belles passes d'armes et à cette science des tournois où il devait devenir plus tard un maître écouté.

Dans l'été de 1409, il doit être de nouveau en Italie, à Pise, où le roi Louis II, qui a obtenu du nouveau pape Alexandre V l'investiture du royaume de Sicile, lui confirme par lettres patentes la propriété du Mas-Blanc et de la Tour de Canilhac, dont sa mère Perrinette a la jouissance viagère. Sans doute accompagne-t-il ensuite son maître au cours de ses expéditions malheureuses dans la péninsule — il aurait assisté, nous conte-t-il dans *La Salade*, à la bataille « de Rocquesecque », en 1411 « et le jour Saint Yves » — pour regagner avec lui la Provence, en septembre de la même année.

M. Georges Doutrepont[2] pense que c'est vers 1412-1413, et non pas, comme on l'a dit souvent, postérieurement à l'expédition de Ceuta (1415), qu'il faut placer le second séjour d'Antoine en Flandre, où il aurait vu se dérouler un tournoi donné à Gand sous les auspices de Philippe le

servé une liste incomplète, je relève un « Monseigneur de Pruilly, baron en Thorraine ». Or, le texte de Guichard du *Saintré*, reprenant en cela une suggestion de Gueulette, donne au « patron » de Jehan à la cour de France le nom de « seigneur de Preuilly, en Touraine ». Les mss. et les éditions portent bien tous cependant « Pouilly ». Aussi ne mentionné-je la chose qu'à titre de simple curiosité.

1. Labande, *op. cit.*, p. 65. — Cf. aussi G. Doutrepont, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*. Paris, Champion, 1909 (*Bibliothèque du XVe siècle*, t. VIII), p. 92.

2. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 92.

Digitized by Google

Bon, alors jeune encore. M. Söderhjelm, après une longue discussion, se prononce plutôt pour la date 1415-1416[1].

Et, à propos de ces deux séjours en Belgique, que faut-il penser de la note découverte par M. Piaget[2] sur la liste des membres de la « Cour amoureuse de Charles VI », sorte d'académie mondaine de l'époque, et où un certain « Anthoine de La Salle » est mentionné avec le titre d' « escuier d'escuierie de Jehan, duc de Bourgoingne »? Labande suppose qu'il y a erreur chez le rédacteur du manuscrit, les maisons d'Anjou et de Bourgogne étant, vers cette époque, littéralement à couteaux tirés, et cela à cause d'une rupture, provoquée par Louis, du mariage projeté entre son fils et la fille du duc Jean[3]. Mais de quand datent cette haine et cette mention? Et si toutes deux sont certainement antérieures au 10 septembre 1419, date de l'assassinat de Jean sans Peur, est-il interdit de supposer que ce passage du manuscrit de la « Cour amoureuse » aurait trait au premier séjour d'Antoine en Belgique, vers 1408, à un moment donc où la lutte entre Bourguignons et Armagnacs n'avait pas encore pris le caractère d'acuité qu'elle revêtira plus tard?

Sur l'expédition d'Antoine à Ceuta nous sommes heureusement mieux renseignés. C'est après avoir réglé une question litigieuse avec la ville de Figeac qu'Antoine, mordu par le goût des aventures, prend part, avec les chevaliers de Jean Ier de Portugal, à cette croisade en miniature. La ville fut emportée au premier assaut, probablement tout au début du mois d'août 1415. C'est un épisode

1. W. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 10. — Au sujet de la date de ces deux tournois, voici comment Antoine s'exprime lui-même dans son traité *Des anciens tournois et faitz d'armes* : « Les chappitres du tournoier, ainsy que j'ay veu deux fois : l'une à Bruxelles, du temps du duc Anthoine de Brabant, il y a cincquante ans ou plus; l'autre behourt fust a Gand fait par mon tresredoubté seigneur, le duc Phelippe de Bourgongne du jour d'uy, aux nopces de son premier escuier d'escuirie, feu Anthoine de Villers, il y a XLIII ou XLIIII ans, ainsy que souvenir m'en peult. »

2. Cf. *Romania*, XXXI, 1902, p. 602.

3. Labande, *op. cit.*, p. 70.

Digitized by Google

de cette victorieuse journée qui a fourni à La Sale le sujet de la seconde partie du *Reconfort*.

A son retour d'Afrique, Antoine reprend son service auprès de Louis II. Ce prince mort en 1417, il passe à son fils Louis III comme écuyer de son écurie. De nouvelles lettres patentes de décembre 1418 nous donnent des renseignements sur le genre de vie qu'il mène alors à la cour. Il n'est plus nourri, ni logé; mais, par compensation, la reine Yolande d'Aragon, veuve de Louis II, lui fait donation d'une maison sise à Arles, sous la redevance annuelle d'un chapeau de roses[1].

En 1419 — et non pas en 1420, comme on l'écrit communément — se place le troisième séjour d'Antoine en Italie, où il accompagne son nouveau maître Louis III qui va défendre — toujours l'éternelle querelle! — contre Alphonse d'Aragon, ses prétentions au trône de Naples. L'expédition se place en juillet. Notre écuyer date du 18 mai 1420 sa fameuse excursion au mont de la reine Sibille, dans « la marque d'Enconne », non loin de la cité de Norcia et du lac de Pilate (ainsi appelé, dit la légende, — et Antoine discute, non sans finesse, l'authenticité de cette tradition — parce que le cadavre de Pilate emmené, conformément aux dernières volontés de l'ex-gouverneur de Judée, sur un char vagabond attelé de bœufs sans conducteur, aurait été précipité dans ses eaux) et sur le territoire d'un « chastel, nommé Montemonaco ». On trouvera le récit de cette excursion dans un des plus intéressants chapitres de *La Salade*.

Il semble bien que ce troisième séjour en Italie, beaucoup plus long que les précédents, ait exercé une réelle influence sur Antoine, et qu'il doive en particulier une bonne part, sinon la somme tout entière de sa culture latine — culture assez fragmentaire d'ailleurs, il est bon d'y insister — à la fréquentation des humanistes à Rome,

1. Cette maison, il la cédera à son tour du reste, dès l'année suivante, — le fait n'était pas rare à l'époque, — à certain Jean Romée (voir le document III, du 16 mars 1419, cité par Labande dans son appendice, *op. cit.*, p. 326 et suiv.).

Digitized by Google

où nous le trouvons en 1422. Y a-t-il connu le Pogge? D'aucuns l'ont insinué[1] et ont même songé à tirer argument de cette rencontre pour étayer leur hypothèse de l'attribution à Antoine de La Sale des *Cent Nouvelles nouvelles*. Mais il semble bien cependant qu'à cette époque, et en supposant — ce qui n'est pas prouvé — qu'Antoine ait pu rencontrer l'érudit humaniste, le Pogge ne songeait pas encore à ses facéties qui ne devaient paraître que vers le milieu du siècle. Et puis, encore une fois, n'exagérons pas la « réceptivité » littéraire d'Antoine — si l'on me permet ce vilain mot emprunté au jargon des philosophes — aux environs de la trente-cinquième année. A cet âge, l'écuyer de Louis III est avant tout un capitaine, fier de son épée, et qui sacrifierait certes tous les traités du monde pour un beau cheval d'armes, une dague ciselée ou un « parement » de Florence.

En 1423, Antoine est au château d'Aversa, entre Capoue et Naples, à moins qu'il n'ait déjà poussé jusqu'à Naples cette année-là. En 1425, en tout cas, nous le trouvons à Naples, et peut-être aussi à Pouzzoles. Dans l'entre-temps en effet Louis III, qui avait mal commencé sa campagne, a eu la chance d'être adopté par la reine Jeanne II, sœur et héritière de Ladislas, outrée des agissements d'Alphonse d'Aragon.

En 1426 ou 1427, Antoine rentre en France. En 1429, il est viguier d'Arles[2], c'est-à-dire représentant direct et permanent du souverain. Il s'acquitte consciencieusement de ces fonctions annuelles dont il prend possession le 30 mai; et, bien que tenu en sa qualité d'écuyer de la maison d'Anjou d'accompagner le prince dans tous ses déplacements, nous savons que, d'octobre 1429 au 28 mai 1430, date d'expiration de son mandat, il réussit à assister à presque toutes les séances du Conseil.

Le 27 octobre 1432, — il est toujours en Provence et

1. Cf. entre autres Grojean, *op. cit.*, p. 179-180.
2. Sur ces fonctions de viguier, voir une note intéressante de M. Nève (*op. cit.*, p. 225 et suiv.).

Digitized by Google

n'a donc pas repassé en Italie avec Louis III, — une nouvelle faveur lui est accordée : des lettres patentes lui assurent l'usufruit du château de Séderon, en même temps que la remise des dettes qu'il avait contractées envers Poncet de Rousset.

En 1433, — autre avatar, — nous le voyons engagé, au nom de la ville de Vaison, dans des négociations de paix avec le cardinal Pierre de Foix. C'est vers cette époque que se place la date de son mariage.

La question a été longtemps débattue. Les critiques qui penchent pour l'attribution des *Quinze joyes* à Antoine voudraient pouvoir le déclarer célibataire. Et en 1904 M. Grojean se croyait encore en mesure de contester victorieusement l'affirmation de M. Nève concernant le mariage d'Antoine[1]. Il me paraît cependant que les textes sont suffisamment explicites.

Le 16 décembre 1436, le roi René confirme à Antoine l'usufruit du château de Séderon, déjà concédé à son fidèle écuyer par Louis III; et les lettres ajoutent que cet usufruit sera réversible sur la femme d'Antoine et son premier fils à naître. Cet acte est le premier qui fasse mention du mariage d'Antoine. Mais l'indication n'est pas encore tout à fait pertinente. Le nom de la femme n'est pas cité. Ne serions-nous pas en présence d'une simple expression juridique? La chose en soi n'a rien d'impossible. Mais de là à conclure au célibat de notre héros il y a loin. Tout au plus s'agit-il ici d'une question de date. Qu'Antoine de La Sale ait été marié, c'est trop évident. Et en écartant même — ce que je fais bien volontiers — le passage de la lettre à un nouveau religieux publiée par M. Nève[2], pièce dont l'authenticité est discutée par M. Grojean[3], et où le texte est précis : « Si mon eage le peut porter et je ne fusse en maryage obligié, tu me seroies exemple de ma tresperileuse vie amender », il nous

1. Grojean, *op. cit.*, p. 158-159.
2. Nève, *op. cit.*; cf. Appendice.
3. Grojean, *op. cit.*, p. 159.

Digitized by Google

reste assez de documents dont le caractère et la teneur établissent à suffisance ce fait historique, désormais acquis, du mariage, vers la cinquantième année, de l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*.

Si l'on ne sait rien de précis, je le répète, sur la date de cet événement que Labande situe aux environs de 1436[1]; si l'on ne possède aucun détail sur la famille de l'épousée, par contre, son nom se trouve tout au long dans plusieurs actes postérieurs. C'est ainsi que, dans l'acte de vente de Séderon à Pierre de Mévouillon (20 octobre 1439), nous sommes mis au courant du consentement donné à cette vente et de la renonciation à ses droits par la femme d'Antoine, « nobilis et egregia domicella domina Lyon de la Sellana de Brusa ». Dans l'acte confirmatif de celui-ci elle est encore nommée : « nobilis domicelle Leone de la Brossa. » Dans d'autres lettres du 5 août 1441, un passage moins connu nous édifie, tout aussi clair : il s'agit d'un paiement de 1.000 florins de dot assignés par le roi René à « nobili domicelle Lione, uxori magnifici Anthonii de Sala ».

Et j'en reviens maintenant à la question de date. Ou l'expression de l'acte de 1436 est purement juridique, — et c'est l'opinion de M. Söderhjelm[2], — ou Antoine était marié avant cette donation, — et c'est l'opinion de Labande. Mais, s'il ne l'était pas encore, il faudrait en tout cas placer la date du mariage avant le 20 octobre 1439, au plus tard. Or, le 30 mars 1438, Antoine de La Sale, au moment de partir pour l'Italie avec le roi René, rédige un testament où il n'est pas question de sa femme, ni d'héritier né ou à naître. Silence presque inexplicable de la part d'un homme marié, d'un « jeune marié » surtout — je dis bien « jeune », car tout est relatif! Nous supposerons donc qu'Antoine a pris femme en Italie; et la consonance même de ce nom — Lyon de la Sellana de Brusa, Leone de la Brossa — n'est pas faite pour infirmer notre opinion.

Mais qui est-ce donc que ce roi René dont le nom vient

1. Labande, *op. cit.*, p. 85.
2. W. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 22.

Digitized by Google

de revenir plusieurs fois sous ma plume? Un singulier et attachant personnage, en vérité, et dont l'influence sur Antoine de La Sale me paraît tous les jours plus considérable, surtout pour ce qui regarde l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*. On m'excusera donc de m'attarder un peu; le sujet en vaut la peine d'ailleurs.

Dans une bien jolie étude sur « le roi René écrivain[1] », M. Pierre Champion nous a tracé de lui un portrait plein de vie et de finesse et qui complète à merveille les précieuses indications qui se trouvent déjà dans l'*Histoire poétique du XVe siècle* du même auteur[2]. Fils de Louis II d'Anjou et d'Yolande, frère et héritier de Louis III mort en 1434, son mariage l'avait fait duc de Lorraine, et, comme tel, mis en compétition avec un Antoine de Vaudémont soutenu par Philippe le Bon. Prisonnier du puissant duc à Dijon, à la suite de la malheureuse journée de Bulgnéville (1431), relâché provisoirement en 1432, il avait dû laisser comme otages aux mains de son vainqueur ses deux fils : Jean et Louis. Jean, le futur élève d'Antoine de La Sale, avait alors six ans. René dut d'ailleurs se reconstituer prisonnier en 1434, et ne sera guère définitivement libre de tout souci de ce côté de Bourgogne qu'en 1437. Son fils Jean avait été mis en liberté le 28 octobre 1435. Cette même année 1435, le trône de Naples devint vacant par suite de la mort de la reine Jeanne qui avait reconnu René comme héritier. La situation était donc critique pour le malheureux captif. Tout permet de supposer que c'est à ce moment qu'Antoine fut chargé de veiller, en qualité de précepteur et de gouverneur, sur le jeune Jean à peine sorti de geôle. En tout cas, l'acte de 1436 semble prouver que le roi René lui sut gré de la façon dont il s'était ac-

1. P. Champion, *Le roi René écrivain* (conférence donnée le 7 février 1925 à la Société de conférences de la principauté de Monaco. Monaco, 1925).

2. Ibid., *Histoire poétique du XVe siècle*. Paris, Champion, 1923, 2 vol. (*Bibliothèque du XVe siècle*, t. XXVII et XXVIII.) Cf. surtout le chapitre consacré à « Pierre Chastellain dit Vaillant », t. I, p. 356 et suiv.

Digitized by Google

quitté de ce préceptorat délicat. Le jeune Jean devait du reste être de nouveau livré au duc de Bourgogne en 1436, pour garantir l'exécution du traité mettant son père en liberté, jusqu'au 6 février 1437. Antoine se trouva donc probablement, lui aussi, à Dijon. Trois jours avant la libération définitive, les choses s'accommodèrent enfin; et le duc de Bourgogne intervint dans le traité de mariage de Jean avec sa nièce, Marie de Bourbon.

C'est après sa libération qu'il faut suivre le roi René, à la fortune duquel Antoine va lier sa destinée jusqu'en 1448. « Délivré en 1437, René avait gagné son Anjou verdoyant, descendant aussi dans sa Provence dorée et ensoleillée, solennellement reçu dans les antiques cités que ceignent les olivettes, fêté par un peuple naturellement brillant et gai, acclamé dans les rues jonchées de fleurs, et quand il paraissait au seuil des métropoles portant l'aumusse sur son armure. Le roi René était alors dru et agile, plein de courage et d'entrain, aimant les combats et les tournois, les inventions littéraires, aussi la peinture, qu'il paraît avoir su pratiquer suivant la méthode des Flamands, c'est-à-dire à l'huile et sur de petits volets de bois[1]. »

C'est à Angers, le 2 avril 1437, que le jeune duc de Calabre, Jean, l'élève d'Antoine, épouse donc Marie de Bourbon. Le mari a onze ans. Puis on s'en va en Bretagne, puis à Gien, chez Charles VII, puis en Provence, à Arles, Aix et Marseille.

En 1438, le roi René prend la mer et jette l'ancre dans la baie de Naples, le 19 mai. « Couronne en tête, sceptre en main, avec ses deux fils et la reine Isabelle, il monte à travers les ruelles, s'avance comme un ange descendu du ciel, arme des chevaliers. Quel hiver fut celui qu'il passa à Naples, avec ses combats, ses joutes, ses escalades, où tant de fêtes se déroulèrent au milieu de tant d'alarmes, où Béatrix de San Severino, soleil des beautés napolitaines, remettait au vainqueur le prix d'amour[2] ! »

1. P. Champion, *Histoire...*, *op. cit.*, I, p. 356-357.
2. *Ibid.*, p. 357.

Digitized by Google

Antoine dut certes prendre part à cette vie fastueuse et brillante. Ne viens-je pas de dire qu'à mon sens c'est à ce moment qu'il faut placer son mariage? Et l'on avouera que l'hypothèse n'en paraît que plus acceptable, tant il est vrai que cette atmosphère de joie et de galanterie était bien propre à embraser du feu d'un amour conjugal le quinquagénaire qu'était alors notre précepteur. Et, en tout état de cause, il serait tout à fait contraire à la vérité historique, je pense, de se le représenter sous les traits d'un rogue pédagogue.

Mais Alphonse d'Aragon n'a pas renoncé à la lutte. Voilà donc René en campagne dans les Abruzzes, laissant — précieux témoignage de confiance — toute sa famille sous la garde d'Antoine au Castel Capuano! L'Espagnol croit le moment venu de tenter un coup de main sur la capitale. L'heure est grave. Mais la mort de l'infant don Pedro, frère d'Alphonse[1], oblige le roi à lever le siège. Et René, revenu dans la ville, peut reprendre, pour un instant, la belle vie de fêtes et de tournois. C'est à ce moment qu'en récompense sans doute de la fidélité d'Antoine, il lui accorde la propriété entière et complète de Séderon, par cet acte du 20 janvier 1439 où il est fait pour la première fois mention expresse du nom de Lyon de la Sellana de Brusa. La même année d'ailleurs, Antoine, qui s'était empressé de vendre Séderon (le procédé est fréquent, je le rappelle), se voit encore comblé de faveurs, ainsi qu'en fait foi un acte daté du 22 novembre[2].

En 1440 commence pour René la série des revers en Italie, la série noire. Aussi se hâte-t-il de renvoyer en Provence sa femme et ses enfants, et Antoine, le fidèle serviteur et le bon précepteur. Désormais, celui-ci ne repassera plus les Alpes; il abandonnera définitivement l'épée pour la plume. Il a passé la cinquantaine. Et c'est ainsi que sa carrière d'écrivain s'ouvre à un âge où il est convenu, de

1. Antoine a raconté ce tragique épisode dans *La Sale*.
2. Cf. Labande, *op. cit.*, Appendice, acte XI.

Digitized by Google

nos jours, de ranger un romancier ou un auteur dramatique dans la catégorie des « vieilles lunes ».

En 1441, les dernières lettres patentes de la maison d'Anjou sont octroyées en sa faveur, à Tarascon, par Isabelle de Lorraine, reine de Sicile.

A Naples, cela va de mal en pis. Les Aragonais ont pénétré par la canalisation de l'aqueduc dans la ville affamée. René, malgré des prodiges de valeur, — « on pouvait le suivre à la trace du sang qui découlait de ses armes[1] », — est forcé de céder la place à un rival plus heureux. Et l'on raconte que, tel le calife de Grenade, il pleura sur cette cité napolitaine qu'il avait pourtant su, lui, défendre comme un homme! En octobre 1442, il rentre en Provence, prêt, à son tour, à se consacrer désormais au culte principal, sinon exclusif des belles-lettres, des arts curieux, de la vie élégante, courtoise et gentille où il devait trouver l'oubli de ses malheurs.

C'est vers cette date de 1442 que l'on place communément l'achèvement de la première œuvre d'Antoine de La Sale, *La Salade*, dédiée à Jehan d'Anjou. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette question de chronologie. Contentons-nous de suivre maintenant la vie errante du précepteur, laquelle se confond du reste avec celle de son élève. En mars 1443, nous les trouvons à Toulouse, près de Charles VII, roi de France; le 24 mai 1444, à Tours, où le roi René les avait précédés d'un an et où, rencontrant Charles d'Orléans, il avait échangé avec le subtil rimeur des préciosités à la mode du temps; puis c'est en Champagne et en Lorraine qu'ils vont nous emmener, jusqu'aux fêtes célébrées à Nancy (mars 1445), puis à Châlons-sur-Marne (entre mai et août 1445), à l'occasion du mariage de Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre. Antoine y rendit, nous assure-t-on, maints services aux jeunes seigneurs grâce à ses connaissances héraldiques. Il dut séjourner en Lorraine quelque temps, le roi René ayant confié à Jean, duc de Calabre (1er juillet 1445) les

1. P. Champion, *Histoire...*, *op. cit.*, I, p. 358.

Digitized by Google

fonctions de lieutenant général du duché. Cependant nous le retrouvons vers la mi-avril 1446[1] — cela ressort d'un texte versifié — au nombre des quatre juges du « pas du Perron », organisé à Saumur par le roi René.

Le préceptorat touche d'ailleurs à sa fin. Jean de Calabre a vingt ans : sa formation est achevée; et, remarque M. Nève, « si l'on peut, par ses qualités, juger de l'éducation qu'il a reçue, on est en droit d'affirmer que son précepteur s'est montré à la hauteur[2] ».

Antoine restera cependant deux ans encore à la cour d'Anjou. Et il semble bien qu'il soit venu faire ses adieux au roi René en Provence, où le bon souverain, après la prétendue découverte de l'hydrie des noces de Cana, l'organisation des jeux de la Tarasque et du « pas de la Bergère » à Tarascon, était tout aux fouilles qu'il avait fait entreprendre à Notre-Dame-de-la-Mer, pour retrouver les restes des compagnes de la Madeleine : Marie Jacobi, Marie Salomé et leur servante. C'est peu de temps — « novissime » — après le 19 juin 1448 qu'Antoine quitte définitivement une famille à laquelle l'attachaient tant de souvenirs tristes ou joyeux, pour le service de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol.

Ce dernier lui confia l'éducation de ses trois fils : Jean, Pierre et Antoine. A partir de maintenant, bien plus encore qu'au retour de Naples en Provence, c'est la vie de l'homme de cabinet qui commence.

En 1451, Antoine est au Châtelet-sur-Oise, une des résidences de son nouveau patron, avec ses trois élèves. C'est là qu'il achève, le 20 octobre, la rédaction d'un second ouvrage pédagogique dans le genre de *La Salade*, et qu'il intitule *La Sale*. C'est au Châtelet-sur-Oise qu'il met aussi la dernière main, le 6 mars 1456, à notre *Petit Jehan de Saintré*. Enfin le *Traité des anciens tournois et faitz d'armes*, dédié à Jacques de Luxembourg, un de ses élèves, est daté également de la même résidence (jan-

1. Gossart (cf. *op. cit.*, p. 13) donne, par erreur, la date de 1448.
2. Nève, *op. cit.*, p. 49-50.

Digitized by Google

vier 1459). D'autre part, on sait qu'il a terminé son *Reconfort* à Vendeuil, près de Saint-Quentin et au nord-est du Châtelet, le 14 décembre 1458[1].

En septembre 1459, nous constatons sa présence à Genappe par les indications d'une dédicace du *Saintré* au duc de Calabre, son ancien élève. Sans doute est-il arrivé en Brabant avec son maître, le comte de Saint-Pol, venu rendre ses hommages au dauphin, le futur Louis XI, réfugié auprès de Philippe le Bon depuis le 30 août 1456.

Antoine a-t-il accepté, à ce moment, une place à la cour du puissant duc? M. Georges Doutrepont semble pencher vers l'affirmative[2]. Bien plus, il croit pouvoir adopter les conclusions de Labande, d'où il résulterait, sur la foi d'un acte passé lors de la donation d'un tableau par Antoine de La Sale à l'église de Ligny-en-Barrois et d'un récit rédigé à ce propos, en 1581, par un certain Melchior qui aurait eu le texte du contrat sous les yeux, que Lionne de la Sellana de Brusa, femme d'Antoine, non seulement aurait encore vécu le 2 février 1460, mais qu'elle aurait à son tour occupé une charge « celleriere » à la cour de Bourgogne[3].

Le 1er juin 1461, en tout cas, Antoine est toujours à Bruxelles, d'où il dédicace à Philippe le Bon un exemplaire de *La Sale*. Il serait donc demeuré dans l'entourage du duc. Et c'est la question des *Cent Nouvelles nouvelles* qui se pose, après celle des *Quinze joyes*. Nous y viendrons.

Avec cette date de 1461 se clôt définitivement la liste des documents connus relatifs à notre auteur. Antoine a

1. Cf. dans *Romania*, 1926, LII, p. 164-167, une notice intéressante de M. F. Olivier-Martin sur le ms. de Backer du *Reconfort*, récemment mis aux enchères, et qui permet de dater l'œuvre d'une façon précise.

2. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 93.

3. Labande, *op. cit.*, Appendice, p. 326. — A signaler encore, toujours d'après M. G. Doutrepont (*op. cit.*, p. 94), le fait qu'Antoine a offert, avant 1456, date de la mort de Charles de Bourbon, un manuscrit de *La Salade* à Agnès de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon, preuve donc qu'il était, dès avant son séjour à Genappe, en relations avec la cour de Bourgogne (cf. aussi Söderhjelm, *op. cit.*, p. 35).

Digitized by Google

soixante-treize ans. Il nous paraît que, jusqu'à plus ample informé, c'est fort peu de temps après que nous devons placer la date de sa mort : il se sera probablement retiré dans la famille de Louis de Luxembourg, lequel doit être rentré en France avec Louis XI, en août 1461. Comme le dit M. G. Doutrepont[1], il n'est guère possible de reculer cette date jusqu'en 1469, ainsi qu'on l'avait proposé pour pouvoir attribuer à Antoine la paternité du *Livre des faits*. Une lacune de huit années serait à tout le moins inexplicable dans cette biographie qui, si mystérieuse soit-elle par certains côtés, ne laisse pour ainsi dire jamais cependant une année de la vie d'Antoine dans une ombre complète.

* * *

Mais, au moment où s'achève cette rapide esquisse biographique, il me vient un regret : celui de n'avoir pas suffisamment évoqué la physionomie morale du personnage. Et je songe ici, non sans quelque envie, à cette *Histoire poétique du XVe siècle* de M. Pierre Champion où l'aimable érudit, appliquant à chacun de ses « sujets » : à maître Alain Chartier, secrétaire du roi ; à Pierre de Nesson, le poète de la mort; à noble homme Jean Régnier, le prisonnier; à Michault Taillevent, valet de chambre; à Pierre Chastellain dit Vaillant; à Charles d'Orléans; au pauvre Villon; à Arnoul Greban; à Jean Meschinot, le « banni de liesse »; à maître Henri Baude, élu des finances et poète; à Jean Molinet, rhétoriqueur, le procédé de résurrection divinatrice — je ne trouve pas d'autre formule — dont s'inspirent aujourd'hui avec plus ou moins de bonheur tant de biographies-romans, a réussi à camper sous nos yeux des hommes, des hommes vivants, et dont chacun a pris désormais dans notre cerveau la place laissée vidée d'un nom entre deux dates.

Essayons donc, si vous le voulez bien, de dégager de cet ensemble de menus faits que je viens de rappeler et

1. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 94.

Digitized by Google

qui, cousus bout à bout, forment ce qu'il est convenu d'appeler la trame d'une existence, l'une ou l'autre impression dominante qui nous renseignent à la fois sur Antoine de La Sale et sur son œuvre.

Eh bien! n'êtes-vous pas frappés comme moi par ce fait indéniable, que les préoccupations littéraires tiennent peu de place relativement dans la vie, je dirais volontiers dans le roman de ce grand coureur d'aventures? Certes, il avait du sang de « condottiere » dans les veines, celui qui connut tour à tour la Provence lumineuse et la grisaille des ciels de Flandre, l'air marin de Messine et la « douceur angevine », les îles Lipari et le rocher de Ceuta, les brigandines du roi René et les galères portugaises, la Lorraine et la Bretagne, la Loire et le Tibre, Avignon et Bruxelles, le château de Genappe et Castel Capuano. Et partout, sous le chaperon du page, les devises de l'écuyer, l'armure du croisé, les insignes du fonctionnaire, la robe du précepteur, c'est bien en effet l'aventurier qui reparaît, le fils de Bernard le routier, éperdument curieux des êtres et des choses. La Sale écrivain? Mais a-t-on réfléchi qu'il faut attendre la cinquantaine pour le voir la plume à la main, lui qui brandit sous tant de cieux une épée qui avait de la race, quoi qu'on dise.

Et à cette première remarque j'en joindrais une seconde, qui en découle d'ailleurs. Aventurier, Antoine devait cependant demeurer fidèle à la maison d'Anjou, représentée par trois princes, ses maîtres successifs : Louis II et Louis III de Sicile et le bon roi René. Sans doute, il servit aussi le comte de Saint-Pol. Il connut les ducs de Bourgogne et le futur Louis XI. Mais, de 1388 à 1448, pendant soixante ans, ne l'oublions pas, Antoine se donna, corps et âme, à cette famille princière que son père avait adoptée librement. Et, si l'on veut bien se rappeler qu'en 1456 l'auteur du *Petit Jehan de Saintré* dédiait encore son chef-d'œuvre à Jehan d'Anjou, l'on conviendra qu'il y ait quelque raison de dire d'Antoine qu'il fut, toute sa vie, le serviteur d'un seul maître. Et ceci est très important, s'il est vrai que la maison d'Anjou devait connaître à la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire à

Digitized by Google

l'époque précisément où le jeune page provençal s'attachait à sa fortune, une période d'éclat que l'enfant de quatorze ans, plus tard devenu homme, ne réussira jamais à oublier. Viennent les adversités, les revers, la ruine!... et toujours Antoine se tournera vers ce passé glorieux. Et quand le roi René aura réussi à redorer pour un temps le blason de ses pères, l'ancien « enfant d'honneur » de Louis II se laissera si bien prendre à ce regain de jeunesse... qu'il se mariera à cinquante ans! De même que ses courses à travers le monde le ramenaient périodiquement dans sa chère Provence, de même c'est à ce « bon temps jadis », c'est vers les « neiges d'antan » qu'il s'efforcera de revenir, constamment, avec une foi jamais ébranlée. Le serviteur d'un seul maître devient facilement l'homme d'une seule idée. Et c'est ainsi qu'on peut affirmer, sans exagération, que la vie d'Antoine n'est qu'une série d'efforts pour demeurer jeune — ou le redevenir.

On a parlé à son propos de contraste. D'accord, s'il faut entendre par là une disproportion entre la réalité et l'idéal, entre cette vieillesse monotone et grise, dans un pays qui n'était pas le sien, à une époque où un changement de mœurs l'affligeait, en portant atteinte à ses plus chères croyances, et sa jeunesse, ivre d'espace et de soleil, sous le ciel béni de Provence et d'Italie, en un temps où les chevaliers avaient encore des dames, les dames des pages, et les pages... des illusions. Antoine de La Sale précepteur : voilà le contraste! Et certes l'aventure — encore une! — n'était pas pour le tenter. Mais, si ennuyeuse fût-elle cependant, n'en valait-elle pas encore la peine, dès lors qu'il s'agissait de faire un prince, un de ces princes charmants du passé qui plaçaient au premier rang de leurs devoirs l'exercice du noble art de parfaite chevalerie, un mot qui tendait, avec la chose, à s'effacer des codes nouveaux?

Un homme du passé au seuil de la Renaissance : tel nous apparaît l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*. Tout autant que sa vie d'ailleurs, protestation de tous les instants contre cette réputation de modernisme dont ont cher-

Digitized by Google

ché à le convaincre pour nous en convaincre — zèle indiscret! — trop d'esprits prévenus, son œuvre littéraire, nous le verrons, apologie parfois gauche, souvent agréable, délicieuse par instants et toujours sincère de la chevalerie idéale et du chevalier d'autrefois, fait justice de l'opinion de ceux qui, pour avoir vu dans Antoine de La Sale un précurseur de l'esprit « bourgeois », au sens malveillant du mot, n'ont pas saisi la vibration profonde qui fait du *Saintré* — car il faut toujours en revenir là — ce petit chef-d'œuvre de vie, d'émotion et d'art, un des plus fidèles miroirs où se soit reflété visage d'écrivain.

Et si ce n'est qu'une impression, encore une fois, je suis heureux de la livrer telle quelle, toute franche et comme criante de sincérité, elle aussi, au terme d'une aride et sèche biographie qu'elle a le mérite, à mes yeux, d'éclairer en la vivifiant.

b) Son œuvre

De ce personnage à la vie une dans son apparente diversité, quelle est maintenant l'œuvre littéraire parvenue jusqu'à nous? Ici de nouveau — et je devrais dire ici surtout — les opinions s'affrontent, contradictoires. Tâchons cependant, et bien qu'il ne soit guère possible malheureusement de conclure avec une entière certitude dans tel ou tel sens, de projeter quelque lumière sur une question bien autrement énigmatique encore que le problème biographique.

Nous parlerons tout d'abord des œuvres signées d'Antoine de La Sale, de celles dont on ne peut, sans nier l'évidence, lui refuser la paternité. Ce sont, dans l'ordre chronologique : *La Salade*, *La Sale*, le *Petit Jehan de Saintré*, le *Reconfort à Madame de Fresne* et le *Traité des anciens tournois*, auquel on a accoutumé de joindre la *Journée d'onneur et de prouesse*. Nous dirons ensuite notre sentiment en ce qui concerne les tentatives d'attribution à notre auteur de toute une série d'autres écrits et, en particulier, des *Cent Nouvelles nouvelles*, des *Quinze joyes de mariage* et du *Livre des faits de Jacques de Lalaing*.

Digitized by Google

*
* *

La première œuvre en date d'achèvement serait ainsi *La Salade*, terminée en Provence, en 1442, pour l'instruction du duc d'Anjou. Antoine, né en 1388, — on s'en souvient, — a donc cinquante-quatre ans à l'époque de ses débuts littéraires. Et l'on s'est demandé : est-ce croyable? est-il possible qu'un homme qui devait écrire plus tard ce chef-d'œuvre qu'est le *Saintré*, ait attendu pour prendre la plume un âge aussi respectable? Et, s'appuyant sur un texte de Rasse de Brunhamel qui déclare, dans son introduction à l'histoire de Floridan et d'Eluide, qu'Antoine écrivait des « histoires honorables » dès le temps de sa « flourie jonesse[1] », sur un passage aussi du *Reconfort* où La Sale lui-même se flatterait, selon eux, d'avoir composé une vie du saint archevêque d'Angers, Jean Michel[2], plusieurs commentateurs ont posé en fait que l'auteur du *Petit Jehan de Saintré* a dû produire, antérieurement à *La Salade*, des textes inédits qu'il nous resterait à découvrir.

Avouerai-je cependant que je ne verrais, pour ma part, aucune impossibilité radicale à ce qu'Antoine eût débuté dans la carrière des lettres par *La Salade?* Ne transposons pas dans le monde médiéval nos idées, nos préjugés surtout d'aujourd'hui. A notre époque, un homme de lettres débute dans la carrière à vingt ans, à vingt-cinq ans, quelquefois beaucoup plus tôt. Mais la littérature est devenue un métier, et cela explique bien des choses. Antoine de La Sale, grand voyageur devant l'Éternel, — rappelons-nous donc les trois expéditions transalpines, les deux équipées en terre de Flandre, la croisade de Ceuta, les chevauchées à la suite du roi René, — comment eût-il trouvé le temps d'écrire avant 1440, date de son définitif adieu à l'Italie? comment en eût-il pris le goût d'ailleurs?

N'est-il pas bien plus logique d'accepter, jusqu'à preuve

1. W. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 25. — Cf. aussi Labande, *op. cit.*, p. 94, et Gossart, *op. cit.*, p. 88.
2. W. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 25.

Digitized by Google

du contraire, qu'à part peut-être cette vie de ce « vray et glorieux amy de Dieu, Monseigneur saint Jehan Michiel, derrain evesque d'Angiers », puisque aussi bien nous possédons là-dessus une allusion d'Antoine lui-même, — encore le passage du *Reconfort* est-il loin d'être clair![1] — La Sale, quoi qu'en dise Rasse de Brunhamel, s'il aimait les belles histoires, hélas! n'a-t-il jamais eu, avant la cinquantaine, les loisirs nécessaires pour songer à en rédiger lui-même? Et ce serait seulement au lendemain de l'échec définitif du roi René en Sicile, quand les cheveux blancs auraient fait leur apparition et, avec eux, la sagesse — Antoine était marié depuis un an à peine, ne l'oublions pas! — et la fin des perspectives de courses errantes sous le chaud et le froid, que le précepteur aurait pris le soin de mettre en ordre, pour l'édification de son élève princier, cette *Salade* dont il avait peut-être réuni les matériaux (mais je n'oserais pas être trop affirmatif sur ce point) dès le commencement de son préceptorat (1436).

1. Après avoir recommandé au seigneur de Fresne et à Madame la dévotion envers ce saint évêque, Antoine ajoute : « ... duquel si glorieux corps saint pieça vous *monstray* sa vie, et la veu que luy estant seullement chappelain..., etc. », et il continue en rappelant les circonstances de l'intronisation du prélat. Le passage est-il suffisamment clair, je le répète, pour que l'on soit obligé de traduire ce « monstray » par « écrivis »? Je ne le pense pas. D'autant plus que, les seigneurs de Fresne étant en relations de parenté et un peu aussi de voisinage avec le comte de Saint-Pol, rien ne nous interdit de croire qu'Antoine a eu vraiment l'occasion de leur « monstrer » la vie de Jehan Michel. — Un passage du prologue de *La Salade* réduit d'ailleurs à néant l'hypothèse de M. Söderhjelm. Voici le texte dont il s'agit. Antoine, parlant de l'arbre généalogique de la maison d'Aragon, s'exprime en ces termes : « A la vérité, ainsi que j'ay eu du tresvrai proudomme, le reverend pere en Dieu monseigneur Jehan Michiel, *presentement* evesque d'Angiers, qui fut secretaire a la poursuyte dudit royaume avec messeigneurs les ambassadeurs du roi Loys second, vostre grandpere... » De quoi il résulte que l'évêque d'Angers, qui avait fait partie de l'expédition de Messine en 1406, vivait encore au moment où Antoine de La Sale rédigea son premier ouvrage. Nous savons du reste que ce Jehan Michel mourut en 1447. A supposer même donc que le texte du *Reconfort* soit suffisamment explicite, — ce que je ne crois pas, — et si même Antoine avait composé une vie de l'évêque d'Angers, cette composition serait postérieure à *La Salade*. C'est tout ce que je voulais démontrer.

Digitized by Google

Il est une autre considération qui m'incite à raisonner de la sorte. *La Salade* n'est pas un coup de maître, il s'en faut! mais bien un véritable « début », avec toutes les insuffisances que comporte ordinairement le premier pas dans la carrière des lettres. Cela aussi a bien son importance dans l'histoire de l'œuvre d'Antoine de La Sale.

On connaît le jeu de mots qui a donné naissance au titre de ce premier traité, daté de 1442. Je l'ai appelé *La Salade*, disait l'auteur, non sans un grain de malice, « pour ce que en la salade se mettent plusieurs bonnes herbes ». Et, certes, le nombre des herbes en est considérable. Qu'elles soient toutes de qualité, c'est une autre affaire. « L'intérêt de *La Salade*, nous dit M. Grojean, est de nous faire voir ce qu'enseignait à son élève, en ce temps-là, un gouverneur de prince »; mais il trouve les éléments de l'œuvre « disparates » et le style « sans grande originalité[1] ». — « Ouvrage incohérent », écrit à son tour M. Nève[2], qui rappelle à ce propos le jugement sévère de Gaston Paris, lequel ne décelait dans cette somme pédagogique ni personnalité, ni talent. M. W. Söderhjelm a consacré à *La Salade* une étude substantielle dans ses *Notes*, souvent citées. J'y renvoie volontiers le lecteur curieux[3]. Tout en reconnaissant bien volontiers, lui aussi, qu'il y a loin du La Sale d'alors à « l'auteur si spirituel et plein de verve des meilleures scènes du *Petit Jehan de Saintré* », le savant finlandais tient à signaler cependant que, « çà et là, on voit bien déjà percer un rayon de cette personnalité gaie et moqueuse, qui rend si attrayante la lecture du *Saintré*[4] »; et, plus loin, il loue aussi, chez l'auteur de *La Salade*, « un don tout à fait remarquable, déjà, de saisir les phénomènes de la vie réelle et de leur donner une expression facile et naturelle, fraîche et solide[5] ».

J'ai parlé tout à l'heure des insuffisances de ce début. Il

1. Grojean, *op. cit.*, p. 160.
2. Nève, *op. cit.*, p. 46.
3. Söderhjelm, *op. cit.*; cf. p. 33-75.
4. *Ibid.*, p. 74.
5. *Ibid.*

Digitized by Google

n'en est pas moins vrai que, dans une bonne partie de l'œuvre, dans les chapitres III et IV notamment, on trouve avec plaisir, non seulement un réel souci du style[1] (voyez, par exemple, la description si franchement réaliste du démon), mais un sens de l'humour qui ouvre bien des horizons sur la psychologie de l'auteur de certains passages du *Saintré*. C'est ainsi, entre autres, et pour en venir au récit de l'excursion au mont de la reine Sibille, que, commencée par une plaisante profession de foi — Antoine écrit « pour rire et passer temps[2] » — et s'ouvrant sur une invitation malicieuse à Jehan d'Anjou et à sa femme d'aller se faire « festoyer » par la reine et ses dames, c'est par la même note joyeuse et sur le même conseil ironique à ses maîtres (Jean de Calabre et sa femme, dans le manuscrit de Bruxelles[3]; Agnès de Bourbon et son mari, dans celui de Chantilly) de se rendre eux-mêmes à la fameuse grotte que se clôt cette charmante œuvrette.

Quant à la matière même de ce traité d'éducation, fragmentaire et diverse, elle se prête malaisément à l'analyse. Constatons cependant la préoccupation constante, chez Antoine, de faire avant tout de son élève un chevalier et non pas un clerc. Il suffit de parcourir le sommaire, un peu disparate — je veux bien — de cette œuvre qui ne prétendait du reste pas à une parfaite unité, pour se rendre compte cependant que l'auteur écrit toujours pour un prince, pour le prince idéal, tel que pouvait le concevoir un représentant attardé d'une féodalité chancelante. Et ceci est très significatif.

C'est surtout au point de vu de la composition que

1. Cf. à ce propos Carl Haag, *Antoine de La Sale und die ihm zugeschriebenen werke* (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*. Braunschweig, 1904), p. 104-105.

2. A rapprocher d'un passage de la préface, où Ant ne parle des « plaisantes choses » qu'il va raconter, soit qu'il les it « leues », soit qu'il les ait « veues ».

3. Voici le texte du ms. de Bruxelles : « ... quant vost e plaisir et de ma tresredoubtee dame de Calabre sera de y aller pour vous esbattre, disans voz heures en attendant l'eure du disner ou du soupper, ladicte royne et toutes ses dames a tresgrant joye vous y festoieront. »

Digitized by Google

l'ouvrage reste imparfait. Et, pour nous résumer, *La Salade*, dans sa forme un peu gauche, mais vive par instants et sincère toujours, peut passer à bon droit pour la première incursion — j'y insiste — dans le domaine des lettres d'un précepteur amateur qui s'amuserait, après la cinquantaine, à mettre par écrit, pour l'édification de son élève, tout ce qu'un demi-siècle de conversations et de lectures dispersées, et surtout d'expérience personnelle, a pu emmagasiner dans son cerveau. Que La Sale, en écrivant, se soit découvert un talent embryonnaire, une vocation latente, c'est fort possible! Mais il faudra attendre le *Saintré* pour voir ce talent mûrir, cette vocation bien orientée. *La Salade* est, à mes yeux, une œuvre écrite sans prétentions; et c'est ce qui m'empêche d'en sentir l'ennui.

Quant aux comparaisons de textes que l'on peut établir entre ce premier traité et le *Petit Jehan de Saintré*, je réserve cet examen pour le commentaire critique dont j'accompagnerai l'édition définitive de l'œuvre d'Antoine de La Sale. Il y a là, dans la partie pédagogique surtout, sur les historiographes anciens, par exemple, ou encore à propos de la géographie turque, au sujet aussi des ordonnances de Philippe le Bel, quelques rencontres intéressantes et qui posent l'un ou l'autre problème que nous tâcherons de résoudre.

* * *

La Sale est la seconde œuvre signée de notre auteur, œuvre pédagogique d'un bout à l'autre bout. C'est sur son nom qu'Antoine joue dès le titre de ce traité, — « lequel je nomme La Sale dont je porte le sournom », — et c'est pourquoi nous écrivons *La Sale* avec un seul *l*, bien que les manuscrits en mettent souvent deux. A la manière d'un architecte, Antoine a voulu élever sa « sale », sorte de construction morale en exemples, avec « fondemens », « murs » « fenestres »..., etc. On saisit tout de suite le procédé qui est bien un peu puéril, mais dans la pure tradition de l'époque.

Y a-t-il progrès depuis *La Salade?* Progrès dans la com-

Digitized by Google

position, répond M. Söderhjelm : *La Sale* offre plus d'unité; mais non dans le style : *La Salade* était moins ennuyeuse[1]. Il me paraît qu'à tout prendre, *La Sale* marque plutôt un progrès sur *La Salade*. Certains passages, l'histoire du mari à la mauvaise haleine, par exemple, ne le cèdent en rien aux meilleures pages du *Saintré*.

Ici encore des comparaisons de textes s'imposent entre les deux ouvrages — je songe surtout au passage sur les « anciennes veuves ». J'en dirai un mot, je le répète, à l'occasion du commentaire critique du traité. Et pour ce qui regarde l'esprit même de cette somme, M. Grojean a fait excellemment remarquer qu'on pouvait découvrir, sous le fatras des allégories, une individualité toujours intéressante[2]. Notons encore que l'auteur déclare qu'il a écrit son volume pour chasser les idées noires. Le détail a sa valeur.

La Sale représente, à mon sens, dans l'œuvre d'Antoine, — et c'est important — le passage décisif de la personnalité qui se cherche à la personnalité qui se trouve; et si même — ce qui ne me paraît pas exact — *La Salade* l'emportait sur *La Sale* au point de vue de la forme, dans le fond il est évident qu'Antoine a gagné, gagné en originalité. Et c'est ainsi que son idéal chevaleresque, dont il devait donner dans *Saintré* une peinture si vivante, trouve dans *La Sale* plus d'une occasion de se manifester dans sa franche sincérité.

* * *

Avant d'aborder le *Petit Jehan*, je voudrais parler des autres ouvrages d'Antoine de La Sale. Le lecteur me pardonnera cet accroc à l'ordre chronologique, en considération du point de vue spécial auquel je me place dans cette étude.

Le *Reconfort*, un petit chef-d'œuvre de sobriété, à propos duquel on a pu citer le nom de Mérimée, fut écrit, ainsi que son nom l'indique, pour « réconforter » Cathe-

1. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 77.
2. Grojean, *op. cit.*, p. 63.

Digitized by Google

rine de Neufville, dame de Fresne, — et non « du » Fresne, comme l'a écrit M. Nève dans son édition[1], — qui venait de perdre son nouveau-né. « Au lieu de proposer à la malheureuse mère des consolations banales, La Sale lui raconte deux « exemples » qui lui conseilleront la résignation. Le premier est un épisode de la guerre de Cent ans : le jeune fils d'un capitaine français, le seigneur du Chastel, livré comme otage, est, contre la foi jurée et contre le droit des gens, mis à mort par les Anglais[2]. Le second est un incident de l'expédition de Ceuta : la mort de Vasco Fernandez de Taine. Chaque fois, la mère de ces infortunés, cruellement éprouvée par la perte de son enfant, supporte ce terrible malheur avec un courage stoïque et une admirable grandeur d'âme[3] ».

C'est surtout dans la première de ces deux nouvelles qu'Antoine de La Sale a atteint les sommets de l'art. Le

1. Nève, *op. cit.* — M. Nève est le seul à avoir publié, en même temps que le texte du *Reconfort* (d'après le seul ms. connu à cette époque), certains passages de *La Salade* et de *La Sale*. M. Grojean a suggéré plusieurs corrections à ce travail. Puis-je signaler, à ce propos, que le texte du ms. de Backer, qui se trouve actuellement dans la « librairie » de M. Nève où j'ai eu la bonne fortune de l'examiner, doit être, à mon avis, de la plume du secrétaire attitré d'Antoine de La Sale, de ce scribe à qui nous devons, outre l'autre ms. (Bibliothèque royale de Bruxelles 10748) du *Reconfort* et un des mss. de Paris du *Traité des anciens tournois* (Bibliothèque nationale, f. fr. 5867), le fameux ms. Barrois du *Petit Jehan de Saintré*? M. F. Olivier-Martin en trouve les leçons meilleures que celles du ms. de la Bibliothèque royale (cf. *Romania*, 1926, t. LII, *op. cit.*, p. 166-167). — A propos de l'orthographe « du Fresne », je remarque cependant qu'un feuillet de garde en parchemin du ms. de Bruxelles reproduit le titre du volume avec cette orthographe « du Fresne », qui est aussi celle qu'adopte M. Bayot dans sa description du ms. Cependant, le titre proprement dit portant « dame de Fresne », et un « monseigneur de Frenne » se retrouvant plus loin dans le texte, j'estime qu'il vaut mieux adopter cette leçon.

2. Antoine de La Sale a du reste consciencieusement (?) travesti les faits. L'événement historique se place au siège de Derval — quelques-uns disent au siège de Brest; ce sont les Anglais qui sont assiégés. Les Français mettent à mort quatre otages; et leurs adversaires, en guise de représailles, immolent à leur tour quatre prisonniers.

3. Grojean, *op. cit.*, p. 165.

Digitized by Google

pathétique, élément presque inconnu dans la prose du moyen âge, on peut dire qu'Antoine l'a découvert en quelque sorte; et il faudra peut-être attendre les modernes pour le retrouver après lui. Le passage vaut d'être cité tout entier, où notre auteur met dans la bouche de l'enfant qu'on traîne au supplice ces plaintes émouvantes : « Ha! Thomas, mon amy, vous me menez morir, vous me menez morir hellas! vous me menez morir... Thomas, vous me menez morir hellas! Monseigneur mon pere, je vois morir hellas! madame ma mere, je vois morir, je vois morir hellas! hellas! hellas! je vois morir... morir... morir... morir... Ha! Chastel mon amy, je voiz morir, Chastel mon ami, je voiz morir hellas! mon ami, je voiz morir!... » N'est-il pas vrai en effet, comme l'a écrit M. Söderhjelm, qu'il faut « descendre très loin dans la prose narrative des époques suivantes pour trouver tant d'émotion sincère unie à une telle simplicité d'expression, tant d'observation fine de l'état de l'âme revêtue d'une forme si réaliste, si nette et si sobrement objective[1] »?

* * *

Le *Reconfort* était daté de Vendeuil-sur-Oise (14 décembre 1458, n. st.). C'est au Châtelet-sur-Oise, « le quatrisme jour de janvier l'an mil quatre cens cincquante et huit » (1459, n. st.), que fut « escript et achiepvé », au témoignage du ms. 1997 de la Bibliothèque nationale, fonds français, le *Traité des anciens tournois*, et peut-être aussi la *Journée d'onneur et de prouesse*. La Bibliothèque nationale possède du reste un autre ms. des deux mêmes œuvres réunies, qui a servi à Prost pour son édition du *Traité*, et à M. Nève pour celle de la *Journée*.

Si le style du *Traité*, où Antoine s'est certainement souvenu des tournois de Bruxelles et de Gand, du pas d'armes du Perron, et surtout de la joute de Nancy, n'est pas trop indigne de celui du *Saintré* et du *Reconfort*, surtout quand on le compare aux autres ouvrages didactiques du

1. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 129.

Digitized by Google

même genre, il n'en va pas de même pour ce qui concerne la forme de la *Journée d'onneur et de prouesse*, poème allégorique en 503 octosyllabes, d'une versification laborieuse et d'une écriture maladroite. Mais est-ce bien d'Antoine de La Sale?

M. Söderhjelm conclut par l'affirmative. Les trois arguments qu'il donne me paraissent bien faibles pourtant[1]. Le savant étranger allègue d'abord la juxtaposition du poème et du *Traité* dans les mss.[2]. Mais ne trouvons-nous pas, dans ces mss. 1997 et 5867, d'autres textes encore, qui ne sont sûrement pas d'Antoine de La Sale? Tout de même que, dans le ms. du Vatican du *Saintré*, suivi d'ailleurs en cela par plusieurs autres, l'histoire des amours de Jehan et de Belle Cousine est suivie de la nouvelle de Floridan et d'Eluide, simplement dédiée à Antoine par son auteur, et de l'Addition extraite des Chroniques de Flandre, texte reproduit des *Istores*, et qui constituent l'une et l'autre deux « queues » en quelque sorte, placées là dans l'unique but de remplir le ms. N'était-il pas tout naturel d'ailleurs de songer à joindre au *Traité* d'Antoine sur les tournois une relation poétique — quel qu'en fût l'auteur — intéressant le noble métier des armes?

Pour la *Journée d'onneur*, on invoque, il est vrai, le fait qu'on ne la retrouve nulle part ailleurs. Et l'argument est un peu plus sérieux. Mais les exemples ne sont pas rares cependant de textes du moyen âge conservés dans deux, voire même dans un seul ms. Je n'en veux d'autre preuve que le célèbre *Reconfort*, pour lequel on dut se contenter, jusqu'à l'année dernière, de l'unique exemplaire de la Bibliothèque de Bruxelles.

1. Söderhjelm, *op. cit.*, p. 123.

2. Il y a aussi la question de l'écriture de la copie. Le texte du ms. 5867 est — je viens de le rappeler — de la main du scribe d'Antoine de La Sale (cf. à ce sujet, dans les notices critiques du *Petit Jehan de Saintré* que je publie, cette année, aux éditions du *Trianon*, en collaboration avec M. Pierre Champion, ma discussion sur le ms. Barrois). Mais l'objection vaudrait également pour les deux dernières parties du ms. Barrois : *Floridan* et l'*Adicion*. Or, ici, nous savons qu'Antoine n'est pour rien dans la composition de ces deux suites.

Digitized by Google

Une autre raison mise en avant par M. Söderhjelm concerne un passage du poème consacré au roi Charles VII, et qui serait presque identique à un extrait correspondant de *La Sale*. Je montrerai tout à l'heure, à propos du *Livre des faits de Jacques de Lalaing*, combien il est dangereux de conclure ainsi du rapprochement entre deux bouts de fil à l'existence d'une chaîne unique et continue. Pourquoi ne pas supposer tout simplement une source commune aux deux auteurs de la *Journée* et de *La Sale*? Ou même, plus simplement encore, qu'y aurait-il d'impossible, vu les mœurs de l'époque, à ce que le poète anonyme, dont les vers paraissent en 1459, eût pillé le prosateur connu de 1451?

Reste la question de mentalité, identique — affirme M. Söderhjelm. Mais depuis quand faut-il attribuer à un seul et même auteur toutes les œuvres qui, aux environs de 1450, déplorent la disparition du paladin d'autrefois et stigmatisent les vices du chevalier d'aujourd'hui?

J'estime, pour ma part, qu'à côté de ces arguments fragiles, l'œuvre doit prévaloir d'Antoine de La Sale, de *La Salade* au *Traité*, en passant par *La Sale*, le *Saintré* et le *Reconfort*, d'Antoine qui n'a jamais composé d'ouvrages suivis en vers, qui avait l'habitude de signer ses écrits, et à qui nous pouvons, ce me semble, faire grâce de cet avortement qu'est l'insipide *Journée d'onneur et de prouesse*.

* * *

Je laisse de côté la lettre à Jacques de Luxembourg, qui n'est pas autre chose, en somme, que la dédicace du *Traité des anciens tournois* à un des fils du comte de Saint-Pol, et la *Lettre à un nouveau religieux*, dont l'authencité ne me paraît pas suffisamment établie et qui ne mériterait d'ailleurs qu'une simple mention, tout au plus. Quant à ce qui concerne l'*Addition extraite des Chroniques de Flandre*, qui fait suite au *Saintré* et à *Floridan et Eluide* dans certains mss., — nous l'avons vu, — ce n'est pas, je le répète, une production originale d'Antoine de La Sale.

Digitized by Google

Celui-ci l'a copiée textuellement des *Istores et Cronicques de Flandres*[1], et n'a fait véritablement œuvre d'auteur que dans un court préambule et dans une conclusion, plus brève encore, sans la moindre valeur historique ou littéraire.

Restent trois grosses questions à examiner : Antoine de La Sale est-il l'auteur du *Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, des *Quinze joyes de mariage* et des *Cent Nouvelles nouvelles?*

Car on lui a attribué la paternité de ces trois œuvres importantes — et de bien d'autres encore d'ailleurs. C'est ainsi que Kervyn le soupçonnait d'avoir rédigé une chronique en prose de Du Guesclin[2]; Génin en a fait l'auteur de *Pathelin*[3]; pour Biedermann[4], — et M. Bronarski semble se faire l'écho de ces affirmations[5], — on retrouverait des traces de sa collaboration dans *Paris et Vienne* (1432), *Pierre de Provence* (vers 1438?) et un *Voyaige de Jerusalem et de sainte Katherine* — on ne prête qu'aux riches! — ... sans compter que, si le *Livre des faits* est bien de lui, il faut aussi lui attribuer, nous le verrons, *Gilles de Chin* et *Gillion de Trazegnies*.

1. Publiées par Kervyn de Lettenhove.

2. L'hypothèse de Kervyn de Lettenhove s'appuie, il faut bien l'avouer, sur de très fragiles présomptions : sur un rapprochement de textes banaux entre les préfaces de *La Salade* et de la *Chronique*, — l'auteur n'est pas clerç, il aime les anciens; sur une prétendue ressemblance de forme entre le premier chapitre de la *Chronique* et celui du *Saintré*; sur l'apparition dans les deux œuvres du quatrain, courant à l'époque, — c'est Antoine lui-même qui nous le dit, — concernant Boucicaut et Saintré, fonder une attribution... c'est assez dangereux! On peut invoquer, à la décharge de Kervyn, que, frappé par le manque d'originalité du texte des *Istores et Cronicques de Flandre* inséré, nous venons de le voir, dans certains manuscrits, à la suite du *Saintré* et de *Floridan*, il avait cru pouvoir considérer Antoine comme un remanieur de profession (pour toute cette discussion, cf. le t. VIII de l'édition des œuvres de *Georges Chastellain*. Bruxelles, 1866, *Académie royale de Belgique*).

3. Cf. à ce propos Gossart, *op. cit.*, p. 87.

4. Adolf Biedermann, *Zur Syntax des Verbums bei Antoine de La Sale*. Erlangen, 1907, p. 2.

5. Alphonse Bronarski, *Le petit Jehan de Saintré*. Une énigme littéraire. Florence, Olschki, 1922, p. 27.

Digitized by Google

* * *

C'est Gaston Raynaud qui, dans un article de *Romania* publié en 1902 à propos de la découverte d'un nouveau ms. du *Petit Jehan de Saintré*, exprima le premier l'opinion que le *Livre des faits de Jacques de Lalaing*, attribué par Kervyn à Georges Chastellain, devait être considéré comme l'œuvre d'Antoine de La Sale[1].

En Belgique, MM. Bayot[2], Liégeois[3] et G. Doutrepont[4] s'élevèrent énergiquement contre cette attribution. Et il semblait que la thèse de Raynaud, lequel n'avait du reste convaincu personne et s'était vu forcé au contraire de mettre beaucoup d'eau dans son vin, ne trouverait plus de défenseur, lorsque le travail assez récent de M. Bronarski[5] est venu remettre à l'ordre du jour la question de la paternité du *Livre des faits*. Le savant étranger produit en effet, en faveur de la thèse de Raynaud, des arguments nouveaux, et qu'il croit décisifs. La controverse m'intéresse d'autant plus que c'est à raison des nombreuses analogies que présenterait le *Livre des faits* avec le *Petit Jehan de Saintré* que Raynaud a cru pouvoir émettre son hypothèse, et M. Bronarski la confirmer. Je me hâte de dire que leur argumentation ne m'a pas semblé péremptoire. Je suis et reste persuadé que le *Livre des faits* n'est pas d'Antoine de La Sale.

Je passerai assez rapidement sur les arguments de Raynaud, les travaux de MM. Bayot et Liégeois ayant, de l'aveu même du savant français, singulièrement énervé leur valeur probante. On peut les grouper comme suit,

1. G. Raynaud, *Romania*, XXXI, 1902, cf. p. 546 et suiv. — Voir aussi *Romania*, XXXIII, p. 108-109.

2. Alphonse Bayot, *Le roman de Gillion de Trazegnies*. Louvain-Paris, 1903, *passim*.

3. Camille Liégeois, *Gilles de Chin. L'histoire et la légende*. Louvain-Paris, 1903, *passim*.

4. G. Doutrepont, *op. cit.*; cf. p. 99-100.

5. Bronarski, *op. cit.*; cf. surtout p. 19 et suiv.

Digitized by Google

tous également tirés — on le remarquera — d'analogies entre le *Livre des faits* et le roman de *Saintré* : le *Livre des faits* et le *Petit Jehan de Saintré* contiennent tous les deux une paraphrase des sept péchés capitaux; le *Saintré* cite les dix commandements, le *Livre des faits* y fait allusion; Jacques de Lalaing a pour dame d'amour une princesse, qui apparaît à côté d'une rivale appelée « Belle Cousine »; le prénom « Jacquet », employé dans les premiers chapitres du *Livre des faits*, fait songer tout naturellement à l'appellation de « Petit Jehan »; les deux héros, Jacques de Lalaing et Jean de Saintré, entreprennent tous les deux, pour l'amour de leur dame, des « emprises » d'armes qui les jettent sur les mêmes routes d'Europe; enfin, le style « aisé et coloré » du début du *Livre des faits* évoque irrésistiblement la verve du *Saintré*.

Mais Raynaud n'a pas été sans constater lui-même que, si certaines parties du *Livre des faits* paraissent empruntées à *Saintré*, maints épisodes du *Saintré* paraissent à leur tour inspirés par la vie de Jacques de Lalaing. Comment expliquer cette apparente contradiction? « C'est très vraisemblablement — raisonnait le savant philologue — que, lorsque La Sale fut chargé par Guillaume de Lalaing, après la mort de Jacques (4 juillet 1455), de composer un livre à sa gloire en se servant de tous les documents nécessaires, il conçut alors — et seulement alors — le dessein de tirer, en même temps et pour son propre compte, de la vie de Jacquet une histoire plaisante et amoureuse, dont le point de départ fut certainement... la rivalité, toute respectable d'ailleurs, de la duchesse d'Orléans et de la duchesse de Calabre, qu'il mit en scène dans les premières pages du *Livre des faits*[1]. »

Raynaud ne s'arrêtait du reste pas en aussi bon chemin. Après cette équation Lalaing-Saintré, il cherche à en établir une seconde : Boucicaut-Saintré, Antoine de La Sale ayant, d'après lui, prêté à son héros, le petit Jehan,

1. G. Raynaud, *Romania*, XXXI, p. 553.

Digitized by Google

dans la seconde partie du roman, après les prouesses de Lalaing, une seconde série d'aventures, la croisade de Prusse par exemple, survenues à un certain Boucicaut[1], autre chevalier en renom. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point.

Peu après la publication de l'article de *Romania*, M. Liégeois et M. Bayot faisaient paraître donc, dans le recueil des travaux publiés par les membres de la Conférence d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, deux études parallèles : l'une sur *Gilles de Chin*, l'autre consacrée à *Gillion de Trazegnies*, et qui les conduisaient, tous les deux, à la conclusion suivante : *Gilles de Chin* et *Gillion de Trazegnies* sont du même écrivain anonyme; et cet anonyme, remanieur de profession, est en même temps l'auteur du *Livre des faits*, à preuve l'analogie des prologues de ces trois œuvres, l'apparition dans les trois des mêmes personnages, la prédilection constante de l'auteur pour les description des tournois, et surtout l'examen du style — et ici M. Bayot, en particulier, se livrait à une étude comparative des trois textes, qui dépasse singulièrement en précision critique, et donc aussi en valeur probante, les timides rapprochements esquissés par Raynaud. Du reste, ajoutaient les deux romanistes belges, — et cet argument apparaît d'une solidité à toute épreuve, — le *Livre des faits* est postérieur à 1468, puisqu'il y est dit d'un Lefèvre de Saint-Rémy (Toison d'Or), décédé cette année-là, qu'il ne compte plus parmi les vivants. Or, Antoine de La Sale ne doit pas avoir vécu jusqu'à quatre-vingts ans. Si l'on veut bien se souvenir, en outre, que l'auteur du *Livre des faits* déclare expressément qu'il n'a pas assisté au tournoi de Nancy[2], ce qui n'était pas le cas pour Antoine de La Sale; si l'on tient compte également de ce fait

1. G. Raynaud, *Romania*, XXXI, p. 554-555.

2. J'emploie à dessein cette expression « le tournoi de Nancy », bien qu'il s'agisse presque certainement du pas d'armes de Châlons-sur-Marne. Mais on a tellement accoutumé, dans cette discussion

Digitized by Google

que, vu la parenté, établie par MM. Bayot et Liégeois, entre le *Livre des faits*, *Gilles de Chin* et *Gillion de Trazegnies*, attribuer à Antoine la biographie de Lalaing, ce serait du même coup charger son bagage littéraire de deux œuvres nouvelles, on comprendra que la thèse de Raynaud soit sortie de la bataille bien mal en point.

L'année suivante d'ailleurs, le savant français devait bien avouer que les arguments de M. Liégeois et de M. Bayot l'avaient ébranlé; mais, ajoutait-il, « je ne puis me résoudre à ne pas voir, dans le *Livre des faits*, l'intervention directe et manifeste de l'auteur du *Petit Jehan de Saintré;* les rapprochements que j'ai faits entre les deux ouvrages subsistent à mon avis avec toute leur valeur, et rien n'empêche de supposer que, chargé par Guillaume de Lalaing de faire l'apologie de son fils, La Sale, ayant utilisé les notes de la Toison d'Or pour son *Saintré*, n'ait pas achevé la rédaction du *Livre des faits*, qui fut remanié et complété après lui par l'auteur des deux *Gilles*[1] ».

Avant de clore définitivement — et victorieusement, je pense — cette controverse, je voudrais encore donner à la thèse de Raynaud l'appui des arguments de M. Bronarski. A dire vrai, l'opinion de ce dernier est assez spécieuse. Pour lui, Antoine de La Sale n'est pas l'auteur du *Livre des faits;* mais il aurait collaboré à une partie de l'œuvre (les quinze premiers chapitres), celle-là même qui présente avec le *Saintré* de troublantes analogies; ou, s'il n'y a pas collaboré, « à la base de ces chapitres restent des notes écrites par La Sale et employées comme source par notre remanieur ». Et M. Bronarski de développer longuement, avec une conscience à laquelle il convient du reste de rendre hommage, ce parallèle entre le *Petit Jehan* et les chapitres de début du *Livre des faits*.

sur le *Livre des faits*, de situer à Nancy cette joute de 1445, que je me ferais un scrupule de modifier cette localisation.

1. G. Raynaud, *Romania*, XXXIII, p. 109.

Digitized by Google

Ne serait-il pas beaucoup plus simple, beaucoup plus logique surtout, de voir, dans le début du *Lalaing* de véritables emprunts[1] faits au *Saintré* par ce professionnel du remaniement et du plagiat, dont nous savons qu'il a tiré ses chapitres XVI-XX, XXXIII-XXXVI, XLII-LXVI de l'Épître au père de Jacques de Lalaing écrite par Lefèvre de Saint-Rémy, qu'il a puisé peut-être les chapitres XXI-XXXII dans les Mémoires du héraut Charolais[2], et qu'il doit la fin de son œuvre disparate à la Chronique de Georges Chastellain?

Une chose est certaine, en tout cas : le *Livre des faits* est postérieur au *Petit Jehan de Saintré* d'au moins douze années — tout le monde est d'accord sur ce point. Dès lors, il est tout naturel de supposer que l'auteur, remanieur ou compilateur, — ce qui est en somme à peu près la même chose, — ait développé les renseignements sur l'enfance et les premières prouesses de son héros, en s'inspirant des premiers chapitres du *Petit Jehan de Saintré*[3], chapitres qu'Antoine de La Sale a du reste composés, en parfait romancier qu'il était, en faisant une part, à côté de la fiction, à la réalité, c'est-à-dire au souvenir des premiers exploits chevaleresques, et peut-être aussi des premières armes amoureuses de messire Jacques de Lalaing.

J'aurai l'occasion, à propos de l'étude littéraire que j'esquisserai du personnage même du Petit Jehan, de pré-

1. M. Bayot n'est pas éloigné de croire, lui aussi, à ces emprunts (cf. *op. cit.*, p. 130).

2. Cf. à ce sujet l'introduction de l'édition Kervyn de Lettenhove : *Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing* (t. VIII des *Œuvres de Georges Chastellain*, *op. cit.*). — M. G. Doutrepont remplacerait volontiers ces emprunts aux Mémoires de Charolais par des emprunts au *Gilles de Chin* (cf. *op. cit.*, p. 101).

3. N'est-ce pas ce que M. Pierre Champion laisse entendre quand il écrit : « Il n'est pas impossible que la jolie plume du secrétaire, à qui l'aventureux chevalier [Jacques de Lalaing] conte ses juvéniles prouesses, n'ait plus tard enjolivé le récit de ses exploits : du moins rappelle-t-il fort les meilleurs traits du *Petit Saintré* » (*Vie de Charles d'Orléans*. Paris, Champion, 1911, t. XIII de la *Bibliothèque du XVe siècle*, p. 352, note).

Digitized by Google

ciser mes vues sur ce point. Qu'il me suffise de faire remarquer ici que l'attribution du *Livre des faits* à Antoine seul auteur, ne trouve plus aujourd'hui de défenseur. Et il faut bien reconnaître, n'est-ce pas, que l'argumentation de Raynaud, en 1902, était bien faible, pour ne pas dire autre chose.

Que conclure, en particulier, de cette paraphrase, soi-disant identique, des sept péchés capitaux, la clef de voûte de tout l'édifice cependant? Car enfin, comme l'ont excellemment fait remarquer M. Grojean[1] et M. G. Doutrepont[2], cette rencontre suppose-t-elle nécessairement identité d'auteur? Les deux textes ne peuvent-ils pas avoir une source commune, par exemple, un de ces « chastiements », si fréquents dans la littérature de l'époque? M. Bayot est également d'avis que l'auteur anonyme du *Livre des faits* peut fort bien avoir puisé à la même source qu'Antoine. C'est lui qui a finement observé d'ailleurs que, le texte du sermon sur les péchés capitaux étant, d'après Raynaud lui-même[3], « parfois abrégé, parfois aussi allégé de quelques citations latines », dans le *Livre des faits*; que, par conséquent, « c'est l'œuvre plaisante (le *Petit Jehan de Saintré*) qui nous en donne la rédaction la plus savante et la plus complète », l'on ne voit pas très bien pourquoi, dans l'hypothèse de Raynaud d'Antoine de La Sale seul auteur, l'écrivain, voulant l'introduire dans son œuvre plus sérieuse, aurait cru devoir simplifier cette rédaction[4].

J'insiste sur la faiblesse de cette argumentation, dite « par les sources », qui consiste trop souvent à asseoir sur une simple ressemblance due au hasard, ou même sur une réelle similitude due à une communauté d'emprunts, des généalogies et des attributions aussi fantaisistes que fra-

1. Grojean, *op. cit.*, p. 169.
2. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 100.
3. Raynaud, *Romania*, XXXI, p. 550.
4. Bayot, *op. cit.*, p. 129-130.

Digitized by Google

giles[1]. Parce que le *Livre des faits* a écrit quelque part : « En ensuyvant le dit du philosophe qui dit : *Bene vivere et letari* », et que cette formule se retrouve dans une des deux rédactions du *Petit Jehan de Saintré*, Raynaud croit pouvoir affirmer que, non seulement Antoine de La Sale est l'auteur des deux ouvrages, mais même que c'est la première version du *Saintré* qui a pénétré dans le *Livre des faits* !

Toute l'argumentation est à l'avenant. Mais, je le répète, Raynaud ne convainc plus aujourd'hui personne ; et ce serait enfoncer une porte ouverte que de m'attarder davantage à une réfutation qui a déjà été faite.

1. C'est ainsi que la « restitution littéraire » de M. Marcel Lecourt à Simon de Hesdin (cf. *Mélanges Chatelain*. Paris, Champion, 1910, p. 341-353) d'une série de passages de *La Salade*, de *La Sale*, voire, mais beaucoup moins en vérité, du *Petit Jehan de Saintré*, me paraît entachée de ce défaut. Pour *La Salade*, le savant érudit prend comme exemple la liste des historiographes anciens. L'argument n'est pas pertinent. Les deux listes ne sont pas les mêmes, tout d'abord, et M. Lecourt doit le reconnaître. Je trouve en effet, dans Simon de Hesdin, quatre noms : « Phirculphus, Mecastenis, Ovidius Sabachidès, Julius Celsus », qui ne figurent pas dans *La Salade*, laquelle cite, par contre, un « Matastrius » inconnu à Simon de Hesdin. L'ordre non plus n'est pas le même, pas plus que les attributions respectives. Dès lors, à quoi rime ce parallèle ? D'autant plus qu'il s'agit d'un lieu commun de la littérature de l'époque. De ce qu'Alain Chartier, dans l'*Espérance*, a, lui aussi, une liste d'historiens où se retrouvent plusieurs noms de Simon de Hesdin, de *La Salade* et du *Saintré*, faut-il conclure à une parenté entre toutes ces œuvres ? — Pour *La Sale*, les rapprochements manquent de précision : M. Lecourt se contente d'énumérer des chapitres parallèles. — Quant au *Saintré*, les deux textes comparés de la femme aux vingt-deux maris montrent, en tout état de cause, la supériorité d'Antoine styliste, quand bien même il serait démontré, ce qui n'est pas, que notre auteur aurait consulté les écrits du chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Encore une fois, toutes ces ressemblances peuvent fort bien s'expliquer par des communautés d'emprunts. Et d'ailleurs, je m'empresse encore de le faire remarquer, M. Lecourt, malgré son vif désir de restituer à Simon de Hesdin la plus grande part possible des œuvres d'Antoine, est bien forcé d'avouer, en ce qui nous concerne directement, que La Sale reste, à quelques pages près, l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*.

Digitized by Google

Qu'y a-t-il de vrai maintenant dans les remarques de M. Bronarski? Il est évident qu'un faisceau de rapprochements comme celui qu'il a dressé entre les quinze premiers chapitres du *Livre des faits* et le *Petit Jehan de Saintré*, n'est pas le fait du pur hasard. Sur ce point, nous sommes d'accord avec lui. Où nous différons d'avis, c'est lorsqu'il s'agit d'expliquer cette ressemblance. A notre sens, la genèse de toute l'affaire est celle-ci.

En 1456, Antoine de La Sale terminait, au Châtelet-sur-Oise, un roman, dans le sens le plus moderne du mot, où, sous couleur d'historicité, il attribuait à un seigneur de Saintré, sénéchal d'Anjou, qui vécut au XIVe siècle (1320-1368) et fut réputé, au témoignage de Froissart, « le milleur et plus vaillant chevalier de France », une carrière chevaleresque et amoureuse qui pût servir de cadre infiniment souple à une narration « romancée » des mœurs de son époque, à une description plus ou moins fantaisiste des personnages de son temps. Antoine n'avait sur le vrai Saintré que des renseignements fort peu précis. Par contre, il avait connu Jacques de Lalaing, l'un des chevaliers les plus en vue de la première moitié du XVe siècle, et que l'on considéra, lui aussi, comme le paladin idéal. Quoi d'étonnant donc — j'y reviens — à ce qu'il se soit servi, pour animer la vague physionomie de son héros, de traits précis empruntés à la carrière de Jacques de Lalaing; de même qu'il se servira d'ailleurs, en d'autres endroits, du souvenir des exploits du sire de Boucicaut pour étayer son récit de la croisade. Mais tout ceci, encore une fois, sans la moindre prétention historique! « La Sale ne se soucie guère de l'histoire de l'époque dans laquelle il place notre roman [le *Saintré*], note d'ailleurs M. Bronarski lui-même; car la trame du récit ne lui sert que d'une enveloppe pour présenter, sous un voile assez transparent, des personnages et raconter des événements qui lui furent contemporains[1] ». Et si c'est peut-être beaucoup dire, retenons en tout cas

1. Bronarski, *op. cit.*, p. 42.

Digitized by Google

qu'Antoine, dans la première partie de son *Saintré*, s'est inspiré naturellement de la vie de Lalaing; qu'il est donc tout aussi naturel que le compilateur du *Livre des faits*, lequel, en sa qualité de contemporain, connaissait certainement le *Petit Jehan de Saintré* et y reconnaissait à plus d'un endroit la figure de son héros Lalaing, ait songé à s'en inspirer, voire même à l'imiter quelquefois dans le détail — mais rien au delà... Or, M. Bronarski ne se contente pas de cela. Et c'est ainsi qu'il prétend abusivement assimiler les deux textes au point de vue de l'histoire d'amour qui s'y trouve développée. Pour moi, la dame du *Petit Jehan de Saintré* est un type littéraire, tout comme Saintré d'ailleurs, et la mésaventure amoureuse du chevalier n'est, dans la stricte réalité des choses, jamais arrivée à quelqu'un. Tout l'effort du romancier consiste précisément à fixer, sous le voile de l'histoire, mêlant et embrouillant à plaisir les souvenirs réels et les fantaisies de son imagination, une peinture vivante de ses contemporains, la physionomie morale, si l'on veut, de son époque. De même que le personnage de Saintré ne doit au sénéchal d'Anjou, à Lalaing et à Boucicaut que l'un ou l'autre détail individuel, Antoine ayant ajouté, de son cru, à ce héros composite, d'autres traits particuliers et aussi des traits généraux qui pussent faire de lui le type du chevalier idéal du xve siècle; de même la Belle Cousine n'a avec Marie de Clèves que certains points de contact. Et, s'il faut louer M. Bronarski de nous en avoir signalé autant[1], encore reste-t-il à l'héroïne d'Antoine de La Sale assez d'envergure pour nous empêcher de la soumettre à une identification étroite qui, en faisant du *Petit Jehan de Saintré* un pur roman à clef, reléguerait son auteur au rang de simple potinier.

Je reviendrai dans la seconde partie de cet article sur cette question de l'historicité du *Saintré*. Qu'il me suffise ici d'avoir indiqué pourquoi je ne puis considérer Antoine

1. Bronarski, *op. cit.*, p. 46-59.

Digitized by Google

de La Sale ni comme un collaborateur, ni, à plus forte raison, comme l'auteur du *Livre des faits*.

* * *

La question de l'attribution des *Quinze joyes de mariage* n'est pas moins controversée. Déjà Gaston Paris[1] les attribuait au père du *Petit Jehan*. Après lui Gossart[2] et M. Grojean[3] ont voulu justifier cette paternité, tandis que M. Nève[4] et Carl Haag[5], entre autres, s'efforçaient de la combattre. Parmi les commentateurs les plus autorisés, M. Söderhjelm[6] se tient dans une prudente réserve, tout comme sur le chapitre du *Livre des faits* d'ailleurs. M. Reynier[7], sans se prononcer trop ouvertement, considère comme « peu vraisemblable » cependant que les *Quinze joyes* soient l'œuvre d'Antoine de La Sale. Pour moi, la question doit être tranchée — nettement — par la négative.

Tout d'abord, l'œuvre n'est pas signée, alors qu'Antoine de La Sale dédaigne l'anonymat partout ailleurs. Ensuite, l'auteur n'en est pas marié : « pour ce qu'il a pleu a Dieu me mettre en autre servage, hors de franchise que je ne puis plus recouvrer »; or, Antoine, nous le savons, a pris femme. A quoi M. Grojean, lequel a eu longtemps des doutes sur l'état civil d'Antoine, répond que, même si l'auteur d'un pareil livre était marié, il devrait le cacher[8]. Paradoxe étrange ! C'est le contraire qui me paraît probable. M. Grojean remarque encore que les *Quinze*

1. G. Paris, *La poésie au moyen âge*. Paris, Hachette, 1895 (2e série), p. 255.
2. Gossart, *op. cit.*, p. 81 et suiv.
3. Grojean, *op. cit.*, p. 171 et suiv.
4. Nève, *op. cit.*, p. 75 et suiv.
5. C. Haag, *op. cit.*, p. 106-108.
6. Söderhjelm, *La nouvelle française au XVe siècle*. Paris, Champion, 1910 (*Bibliothèque du XVe siècle*, t. XII); cf. chap. II.
7. Gustave Reynier, *Les origines du roman réaliste*. Paris, Hachette, 1912, p. 43.
8. Grojean, *op. cit.*, p. 175.

Digitized by Google

joyes peuvent être antérieures au mariage d'Antoine[1]. Encore faudrait-il établir cette chronologie[2]!

Mais il y a la fameuse énigme du ms. de Rouen, avec les deux solutions qu'on y a tour à tour proposées : *La Sale*, en 1830, et, en 1854, *La Sale semond*[3]. L'argument a-t-il quelque valeur? Notons d'abord que l'auteur anonyme de l'opuscule *Une énigme d'histoire littéraire* a trouvé une troisième solution : l'*abbé* [*Sauier*] *Pierre II*, ce qui semble bien indiquer qu'il s'agit en l'occurrence d'un de ces logogriphes complaisants auxquels on fait dire tout ce que l'on veut. Quoi qu'il en soit, la solution *La Sale* est au moins incomplète, ne s'attachant qu'aux quatre premiers vers; et, pour ce qui est de l'addition *semond*, je la trouve bien risquée : ce n'est pas sur d'aussi fragiles présomptions que l'on peut établir une paternité littéraire.

Quant au chapitre sur les misères de la vie conjugale, inspiré du traité de saint Jérôme contre Jovinien, passage relevé par Gossart dans *La Sale*, et qui annoncerait, d'après lui, le chapitre correspondant des *Quinze joyes*[4], j'ai déjà dit ce qu'il fallait penser de ces rapprochements de textes qui s'expliquent bien souvent par une communauté d'emprunts. Ajouterai-je qu'il y a de la marge entre l'exploitation à des fins satiriques du passage dans les *Quinze joyes* et le sourire léger du narrateur dans *La Sale*?

Je trouve plus fort l'argument de détail de M. Grojean[5] qui signale, en faveur de l'interprétation *La Sale* du logogriphe, les jeux de mots auxquels Antoine s'est livré dans

1. Grojean, *op. cit.*, p. 175.

2. L'hypothèse de Viollet-le-Duc, plaçant la rédaction de l'œuvre au commencement du xve siècle à cause de l'exacte description d'une mode nouvelle (*Première joye*), n'a de valeur, au fond, qu'en tant que « terminus a quo ».

3. On trouvera sur ce logogriphe de Rouen de précieuses indications dans l'ouvrage de M. Nève, *op. cit.*, p. 80, et chez Grojean, *op. cit.*, p. 172-173.

4. Gossart, *op. cit.*, p. 82 et suiv. — A propos des emprunts communs, on consultera avec profit Carl Haag, *op. cit.*, p. 109.

5. Grojean, *op. cit.*, p. 175.

Digitized by Google

les titres de ses premiers ouvrages *La Salade* et *La Sale*, et également ce fait, que tous les chapitres de *La Sale* commencent par la devise d'Antoine « Il convient », mots qu'il avait gravés sur les parois de la grotte de la Sibille, au-dessus de sa signature (le ms. de Bruxelles de *La Salade* reproduit devise et signature, surmontées à leur tour d'une sorte de rébus « e e x » et d'une boucle singulière[1]). Mais que valent ces demi-présomptions, je le demande, en face de la conviction, conviction solide qui est devenue la mienne, non seulement que la langue des *Quinze joyes* n'est pas, quoi qu'en ait dit Stern[2], celle d'Antoine de La Sale, mais aussi, mais surtout que la psychologie des deux auteurs est totalement différente? Non pas que je veuille abonder dans le sens de M. Nève, lequel, à mon avis, fait la part absolument trop belle à l'idéalisme chez l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*[3]. Antoine sait rire, à l'occasion. Le mot propre n'est pas pour lui faire peur. Mais c'est avant tout un aristocrate; et quoi de moins aristocratique, je vous le demande, que ce tableau de mœurs bourgeoises, dont la verve ne suffit pas à assainir une atmosphère étriquée, gênée et étroite? Qu'Antoine ait eu la plume suffisamment alerte pour écrire ces quinze stations du calvaire de la vie conjugale, certes! Que l'allure vivante du récit dans les *Quinze joyes* ait pu faire songer un instant à lui, le meilleur prosateur de son siècle, je le comprends — bien que les divergences stylistiques soient d'ailleurs assez notables[4]! Mais quant à

1. Labande a signalé la même estampille — autographe, croyait-il — sur un volume de la bibliothèque de Carpentras qui aurait appartenu à Antoine. Mais cette fois le signe « eex » est devenu « ccx ». Est-ce une erreur du copiste dans le ms. de Buxelles? (cf. *op. cit.*, Appendice, p. 321-322).

2. Stern Leo, *Versuch über Antoine de La Salle* (*Archiv Herrig*. Braunschweig, 1870), p. 113-218.

3. Nève, *op. cit.*, p. 95 surtout.

4. On consultera à ce propos avec intérêt Carl Haag (*op. cit.*, p. 339-341) et une intéressante observation de G. Doutrepont dans les *Mélanges Thomas* (Paris, Champion, 1927, p. 139-142). Le savant romaniste a relevé dans les *Quinze joyes* une expression « a l'aven-

Digitized by Google

prétendre que La Sale, qui signait ses œuvres les plus sujettes à discussion comme le *Saintré*, aurait éprouvé le besoin de se cacher sous l'anonymat d'un moine — car c'est là, à mon sens, la signification du passage que j'ai cité — pour faire paraître ce récit, non! Sans compter que l'écuyer du prince d'Anjou n'eût pas — j'en ai l'intime conviction — consacré tout un livre à la peinture d'une classe sociale qu'il n'a connue que d'en haut.

* * *

De même que j'ai dénié à Antoine la paternité du *Livre des faits* et des *Quinze joyes*, je lui conteste absolument celle des *Cent Nouvelles nouvelles*.

Gaston Paris faisait aussi d'Antoine de La Sale l'auteur de ce recueil[1]. Du reste, les positions sont à peu près les mêmes que pour les *Quinze joyes* : Gossart[2] et M. Grojean[3] sont pour; M. Nève[4] et M. Reynier[5], contre l'attribution. M. Doutrepont[6] réserve son avis, tout en paraissant plutôt sympathique à la thèse de Gaston Paris; Carl Haag[7] n'est pas plus affirmatif, mais il pencherait, lui, volontiers dans l'autre sens; M. Söderhjelm[8] enfin, tout en inclinant à penser qu'Antoine pourrait avoir écrit ces contes gaillards, reconnaît cependant toutes les difficultés auxquelles se heurte cette hypothèse.

Les *Cent Nouvelles nouvelles*, ce n'est pas autre chose

ture », véritable stéréotype et qui revient de page en page — et l'on pourrait même dire de paragraphe en paragraphe, voire même de phrase en phrase — sous la plume du rédacteur des *Quinze joyes*. Or, l'expression est inconnue, ou peu s'en faut, dans les œuvres signées d'Antoine.

1. G. Paris, *La poésie au moyen âge*, *op. cit.*, p. 253.
2. Gossart, *op. cit.*, p. 88.
3. Grojean, *op. cit.*, p. 179 et suiv.
4. Nève, *op. cit.*, p. 89 et suiv.
5. Reynier, *op. cit.*, p. 141-142.
6. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 93.
7. C. Haag, *op. cit.*, p. 342 et suiv.
8. Söderhjelm, *La nouvelle française au XVe siècle*, *op. cit.*, p. 156 et suiv.

Digitized by Google

qu'un recueil de contes grivois, très grivois pour la plupart, et qui durent être composés pour l'amusement du dauphin et du duc de Bourgogne. Or, nous savons que le futur Louis XI est arrivé chez son puissant cousin en 1456 et qu'il en est reparti en 1461. D'autre part, la présence d'Antoine à Genappe est signalée en 1459. Les dates semblent donc bien coïncider. Mais il y a plus : une des cent nouvelles, la cinquantième, est formellement attribuée, dans le texte, à Antoine de La Sale. De là à lui endosser la paternité de l'œuvre tout entière, il y a loin cependant, s'il est vrai qu'il n'y a pas moins de quatre-vingt-quinze nouvelles signées — y compris donc cette cinquantième — et, ce qui complique singulièrement le problème, signées de trente-cinq noms différents, pas un de moins !

Les partisans de l'attribution à Antoine ne s'embarrassent pas dans ce fouillis, à dire vrai. Pour eux, Antoine, le véritable auteur du recueil, a voulu se faire passer pour une sorte de secrétaire — nous dirions aujourd'hui de sténographe — simplement, chargé pour toute besogne de mettre par écrit les histoires débitées dans le cercle de Genappe par les joyeux conteurs réunis autour des deux princes. Et voilà pourquoi il s'abstient soigneusement d'intervenir davantage, se contentant de signer de son nom une seule nouvelle, la cinquantième, la plus médiocre peut-être, en tout cas une des plus triviales. Hellény[1] a cru même voir dans cette étrange coïncidence une preuve d'abnégation ! Mais, comme les cinq nouvelles non signées, et dites de « l'Acteur », portent les nos 51, 91 et 92, 98 et 99, M. Grojean[2] souligne triomphalement, comme un nouvel et irrésistible argument en faveur de sa thèse, cette disposition en trois groupes de deux des six nouvelles dont Antoine aurait reconnu la paternité, d'autant plus, ajoute-t-il, que la quatre-vingt-dix-huitième, celle de « Floridan et Eluide », est précisément cette histoire qui, dédiée à Antoine de La Sale par son auteur, Rasse de

1. Cf. Nève, *op. cit.*, p. 93.
2. Grojean, *op. cit.*, p. 180.

Digitized by Google

Brunhamel, fait suite au *Petit Jehan de Saintré* dans plusieurs mss. Notons enfin que M. Grojean[1] essaye encore de mieux fonder son hypothèse psychologique d'Antoine conteur gaillard, sur les fréquentations de notre auteur en Italie, où il a pu connaître le Pogge et le *Décameron*; et son attribution philologique des *Cent Nouvelles nouvelles*, sur de prétendues analogies de style avec les œuvres authentiques d'Antoine. Et il tire enfin son argument le plus décisif[2] de l'examen des derniers chapitres du *Petit Jehan de Saintré*, où éclaterait, à son sens, d'une façon indiscutable, la parenté qui unit au singulier précepteur du Châtelet-sur-Oise, contempteur de la chevalerie, le conteur grivois de Genappe, amuseur de princes sans scrupules.

Idée fausse, comme j'aurai l'occasion de le prouver dans mon étude littéraire du *Saintré;* tout de même que me paraît fausse aussi d'ailleurs celle de M. Nève[3], qui s'appuie trop absolument, lui, sur le caractère moral de l'écrivain, pour lui dénier la paternité de ces contes licencieux. Pour moi, Antoine de La Sale n'est ni si grossier, ni si prude; mais plus sainement humain. Et voilà pourquoi surtout je me refuse à reconnaître en lui l'auteur du recueil de Genappe. M. Söderhjelm l'avait bien senti, lorsqu'il écrivait, après nous avoir rappelé ses doutes et comment il n'avait pas, au terme d'une longue étude, d'opinion bien assise sur la part d'intervention d'Antoine dans cette œuvre disparate : « La Sale est plus psychologue, plus fin que l'auteur de la plupart des *Cent Nouvelles nouvelles*... Et, pour vrai dire, je ne retrouve nulle part, ni dans les anecdotes burlesques, ni dans les histoires moralisantes, le ton même et la note intime du *Petit Jehan de Saintré* et du *Reconfort*[4]. »

1. Grojean, *op. cit.*, p. 180.
2. *Ibid.*, p. 183.
3. Nève, *op. cit.*, p. 94.
4. Söderhjelm, *La nouvelle française au XVe siècle, op. cit.*, p. 158.

Digitized by Google

D'autres arguments, d'ailleurs, militent contre cette attribution. M. Shepard, dans un travail minutieux sur le style d'Antoine de La Sale[1], — enquête qui laisse loin derrière elle les quelques rapprochements tentés par M. Grojean, — croit pouvoir affirmer que le *Petit Jehan de Saintré* et les *Cent Nouvelles nouvelles* ne peuvent être du même auteur. D'autre part, à l'époque où Antoine est arrivé à Genappe, le recueil était certes commencé; et, en tout cas, plus d'une nouvelle avait déjà parcouru ce cercle, que nous qualifierions volontiers de « vicieux ». M. Nève[2] date les premières de ces histoires de 1450 environ; une doit être de 1453, presque certainement. Et quant à ce fait qu'Antoine est cité nommément dans la cinquantième nouvelle, n'oublions pas que trente-quatre autres personnages sont dans le même cas; or, pour ces trente-quatre là, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il s'agit d'attributions fictives; pourquoi donc faire exception en faveur — mais est-ce vraiment une faveur? — du seul Antoine? N'est-il pas tout naturel d'ailleurs que, l'auteur du *Petit Jehan de Saintré* étant passé par Genappe, l'auteur anonyme des *Cent Nouvelles nouvelles* ait cru, à juste titre, devoir faire une place dans le cercle de ses conteurs à un écrivain dont le talent devait être apprécié dès cette époque? Quant à la quatre-vingt-dix-huitième nouvelle, celle de Floridan et d'Eluide, dite de « l'Acteur », peut-être s'agit-il d'une simple coïncidence; d'autres qu'Antoine pouvaient l'emprunter à Rasse. Et enfin il faut bien faire la part de l'impressionnisme critique de ces impondérables dont M. Georges Doutrepont revendiquait dernièrement, en excellente compagnie d'ailleurs, — ne cite-t-il pas M. Bédier? — les droits trop souvent méconnus[3].

En résumé donc, je ne crois pas à un La Sale auteur fa-

1. W. P. Shepard, *The Syntax of Antoine de La Sale* (*Publications of the modern language Association of America*, XX, n° 3, 1905, p. 435-501). — Voir aussi l'étude de Carl Haag, déjà citée.
2. Nève, *op. cit.*, p. 89.
3. G. Doutrepont, cf. *Mélanges Thomas*, *op. cit.*, p. 143.

Digitized by Google

cétieux des *Cent Nouvelles nouvelles*, et j'attends avec confiance les documents nouveaux qui feront peut-être la lumière décisive sur ce point d'histoire littéraire. J'ai lu et relu les cinq œuvres signées d'Antoine, *La Salade*, *La Sale*, le *Petit Jehan de Saintré*, le *Reconfort* et le *Traité des anciens tournois*, les seules qu'il ait écrites à mon avis. J'estime que c'est bien assez pour sa gloire; et qu'à vouloir en faire, pour le surplus, l'auteur du *Livre des faits*, des *Quinze joyes* et des *Cent Nouvelles nouvelles*, on ne parvient qu'à défigurer son vrai visage. Que dire après cela des hypothèses de Biedermann, auxquelles je faisais allusion plus haut?

* * *

Mais j'ai trop musé le long de la route. Et j'en arrive, sans plus tarder, à la délicieuse chronique du *Petit Jehan de Saintré*, et dont l'analyse, mieux que toutes les discussions, éclairera, je l'espère, le sens de cette œuvre une dans son apparente diversité, comme fut une — nous l'avons vu — la vie aventureuse de l'homme qui la conçut.

Fernand Desonay.

(A suivre.)

Digitized by Google

UNE
TRADUCTION INÉDITE DE « CRITON »
ANTÉRIEURE A 1540

Dans le premier chapitre de ses *Grands Écrivains de la Renaissance*, M. Abel Lefranc étudie la diffusion des idées platoniciennes en France pendant la première moitié du XVIe siècle. Après avoir montré l'importance de la version latine et du commentaire sur Platon de Marsile Ficin, il fait le relevé des traductions françaises, petits livres aisés à feuilleter qui ont fait lire Platon dans des milieux où le commentaire latin et le texte grec fussent restés également inintelligibles. En voici, d'après M. Lefranc, la liste :

En 1542, Dolet imprime l'*Androgyne*, traduite par Héroet du latin (c'est-à-dire de la version de Ficin) en français. Héroet donne ce titre au passage célèbre du discours d'Aristophane dans le *Banquet*, qu'il met en décasyllabes, non sans étirer le texte. Cette traduction en vers est isolée parmi celles que nous allons citer.

L'édition posthume des œuvres de Bonaventure Despériers (1544) contient le « Discours de la queste d'amitié, dict *Lysis* de Platon, envoyé à la royne de Navarre ». M. Lefranc place en 1541 la rédaction de cette traduction pour laquelle Despériers a travaillé avec l'aide de Ficin.

La même année 1544, on brûlait Dolet pour sa fameuse version de l'*Axiochus*, imprimée en même temps que celle de l'*Hipparche*. Dolet s'est servi, pour le premier dialogue, du latin d'Agricola ; pour le second, de Ficin : M. Lefranc partage sur ce point l'opinion de M. Christie.

En 1546, Le Blanc traduit l'*Ion;* en 1547, Pierre Du Val,

Digitized by Google

évêque de Sées, imprime chez Vascosan *Criton ou De ce que l'on doit faire*, traduit du grec en françois par le commandement du roi. Quatre ans après, le même imprimeur donnera la première édition grecque séparée de *Criton;* en 1557, il reprendra la traduction Du Val qui, en 1582, sera encadrée par Jean Le Masle d'un commentaire et d'une vie de Platon en vers.

L'*Apologie* est traduite pour la première fois par François Hotman en 1548.

A ces textes imprimés, il faut ajouter le manuscrit 1081 du fonds français de la Bibliothèque nationale qui contient le *Phédon* de Jean de Luxembourg, abbé d'Ivry, version dédiée au duc d'Orléans qui mourut en 1545 et probablement antérieure de quelques années à cette mort.

Au centre des études platoniciennes, aux environs de 1545, il y avait une inspiratrice, Marguerite de Navarre. Héroet, Dolet, Despériers, Du Val sont parmi ses familiers. C'est son valet de chambre, Simon Sylvius (dit Jean de la Haye), qui, en 1544, traduit le commentaire de Marsile Ficin sur le *Banquet*.

Les translateurs platoniciens d'avant 1550 sont de bons humanistes qui cherchent à faire goûter les œuvres — le *Lysis* de Despériers est une œuvre charmante — mais qui auraient quelque peine à les rattacher à un ensemble. Au contraire, Louis Le Roy (Regius), dont les traductions seront imprimées, lues et commentées pendant la seconde moitié du siècle, travaille comme les savants modernes; il étudie les textes, il compare les doctrines, il allègue des faits, il traduit tout le *Phédon* pour expliquer le Xe livre de la *République*. Il suffit de les comparer à Le Roy pour voir à quel point les traducteurs d'avant 1550 forment une seule école.

Or, une chance extraordinaire a fait découvrir à un de nos plus érudits bibliophiles, M. Ferdinand Daulnoy, une version inédite de *Criton*. M. Daulnoy reconnut immédiatement que son manuscrit était plus ancien que toutes

Digitized by Google

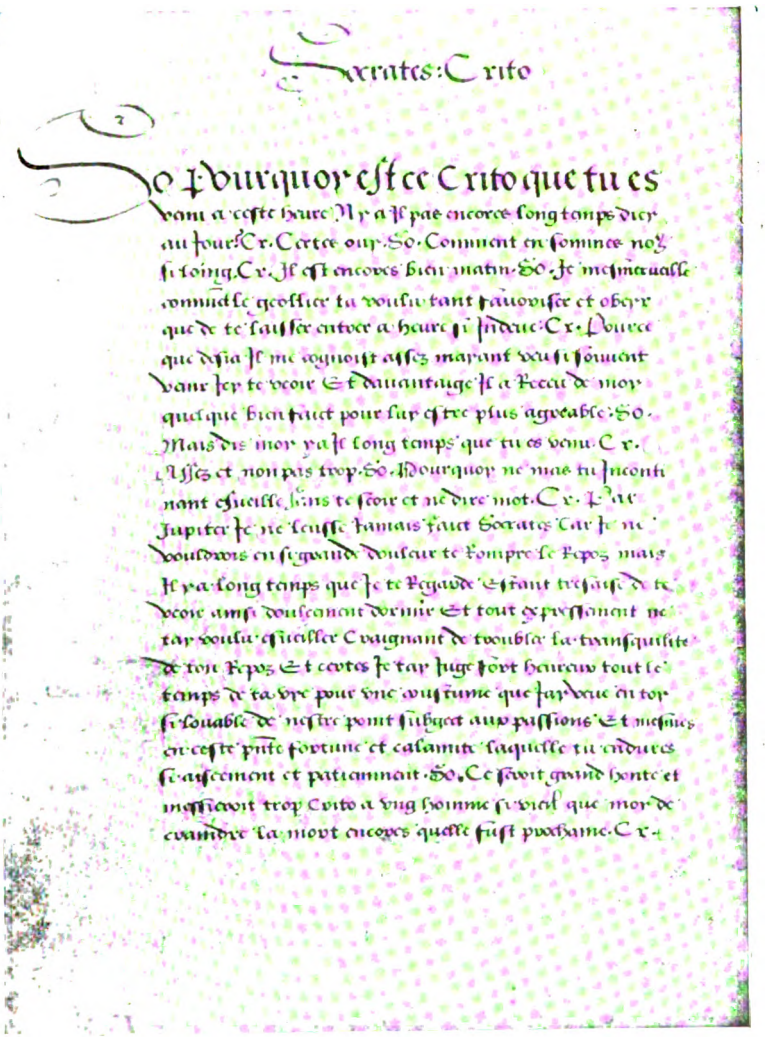

Socrates: Crito

Sc. Pourquoy est ce Crito que tu es
venu a ceste heure. Il y a il pas encores long temps du jour. Cr. Certes oui. So. Comment en sommes nous si loing. Cr. Il est encores bien matin. So. Je me merveille comment le geolier tu voulu tant fauoriser et obeyr que de te laisser entrer a heure si indue. Cr. Pource que desia il me cognoist assez mayant veu si souuent venir pour te veoir. Et dauantaige il a receu de moy quelque bien faict pour lay estre plus agreable. So. Mais dis moy y a il long temps que tu es venu. Cr. Assez et non pas trop. So. Pourquoy ne mas tu incontinant esueillé sans te seoir et ne dire mot. Cr. Par Jupiter je ne le eusse jamais faict Socrates car je ne vouldroys en si grande douleur te prompre le repos mais il y a long temps que je te regarde estant tresaise de te veoir ainsi doulcement dormir et tout expressement ne tay voulu esueiller craignant de troubler la transquilite de ton repos et certes je tay iuge fort heureux tout le temps de ta vie pour une coustume que jay veue en toy si louable de nestre point subject aux passions et mesmes en ceste prise fortune et calamite laquelle tu endures si aisement et patiamment. So. Ce seroit grande honte et inseiant trop Crito a vng homme si vieil que mon de craindre la mort encores quelle fust prochaine. Cr.

Première page de la traduction du Criton

(Collection Daulnoy)

Digitized by Google

Digitized by Google

les traductions connues et qu'il remontait, non au texte grec, mais à la version de Ficin.

Occupé à d'autres travaux, ou sentant déjà les atteintes de la maladie qui devait l'emporter, M. Daulnoy communiqua à M. Lefranc, qui voulut bien me la confier, une copie du manuscrit[1]. Ce manuscrit, M. Omont, d'accord avec M. Lefranc, le date, d'après l'écriture, de la première moitié du XVIe siècle; M. Huguet estime que, d'après l'orthographe et le style, on peut le situer à peu près entre 1525 et 1535.

Aucun indice sur l'auteur. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de confronter le manuscrit avec le *Phédon* de Jean de Luxembourg. Il est probable, en tout cas, qu'il faudra chercher une attribution parmi les platoniciens qui entouraient la reine de Navarre. Mais ce sont des recherches qu'il est impossible de faire en dehors de Paris. Nous devons nous borner ici à étudier la copie de M. Daulnoy, avec toute l'attention que mérite la plus vénérable des versions françaises de Platon.

[1. M. Ferdinand Daulnoy m'écrivit, le 3 mars 1925, pour me demander d'examiner son manuscrit. Il voulut bien me l'apporter quelques jours plus tard et me laissa une copie intégrale de l'ouvrage, exécutée par lui avec le plus grand soin. Je fis alors quelques recherches sur la diffusion du *Criton* au XVIe siècle; les mois passèrent et quand je repris la correspondance avec M. Daulnoy, j'appris avec un vif regret que le sagace et lettré bibliophile se trouvait dans un état de santé peu satisfaisant. Sa mort arriva le 1er juillet 1926. Désireux de ne pas laisser interrompre la tâche qui lui tenait tant au cœur, et ne pouvant m'en charger, faute des loisirs nécessaires, j'ai cru devoir la confier, d'accord avec Mme Daulnoy, à Mlle Marie Delcourt, dont la parfaite compétence a pu être appréciée des seiziémistes par sa récente *Étude sur les traductions des Tragiques grecs et latins en France, depuis la Renaissance* (Bruxelles, Marcel Hayez, 1925, 8°). Le manuscrit de vélin porte comme titre : *Manuscript d'un dialogue de Platon entre Socrate et Crito*. Il a 21 centimètres de hauteur sur 16 de largeur. Le nombre des feuillets est de dix-huit, dont trois feuillets blancs (deux en tête et un à la fin). Il est réglé. Sa couverture est de parchemin, avec trois petites pattes de cuir.] (*Note de M. Abel Lefranc*).

Digitized by Google

*
* *

Pour le *Criton*, la traduction de Ficin présente deux particularités assez apparentes pour qu'on puisse y courir tout de suite et reconnaître immédiatement une filiation. L'interrogation oratoire de Socrate (46 C) πῶς οὖν ἂν μετριώτατα σκοποίμεθα αὐτά; y devient une question de Criton. De plus toute la phrase ἐλέγετο δέ πως, jusqu'à ἡ παροῦσα ξυμφορά (46 D-47 A), est supprimée. Cette lacune se trouve dans toutes les éditions de Ficin que j'ai pu voir depuis la vieille florentine non datée qu'on fait remonter à 1483, dans la vénitienne de 1491 à laquelle a travaillé Musurus, dans toutes celles qui ont été revues par Grynaeus. Le premier exemplaire où j'ai retrouvé la phrase rétablie est de 1557, *apud Antonium Vincentium;* il contient les six dialogues traduits par Sébastien Conrad.

Il ne semble pas que cette lacune soit d'origine manuscrite. Les éditions critiques n'en font pas mention; elle ne se trouve dans aucun des manuscrits de Paris. Il n'est pas impossible d'y voir une correction de Ficin qui aura considéré les deux membres de phrase comme interpolés. Le premier, ἐλέγετο δέ πως, ὡς ἐγῷμαι, ἑκάστοτε ὧδε ὑπὸ τῶν οἰομένων τι λέγειν κ. τ. λ., lui paraît reprendre presque mot pour mot le πότερον καλῶς ἐλέγετο ἑκάστοτε ἢ οὔ de 46 C. Quant au second, Ficin a pu trouver qu'il était absurde de la part de Socrate de dire à Criton : « Examine la chose avec moi, Criton, car, comme tu n'es pas destiné à mourir demain, ton jugement est celui d'un homme impartial et l'événement présent ne saurait t'égarer l'esprit », puisque, à travers tout le dialogue, Criton est beaucoup plus ému que Socrate lui-même par l'idée de l'exécution imminente.

Quoi qu'il en soit, le sigle d'interlocuteur se trouve introduit dans notre traduction de Criton et le passage de la page 46 y fait défaut. L'auteur a travaillé sur la version

Digitized by Google

de Ficin et quelques-unes de ses erreurs s'expliquent mieux par le latin que par le grec :

P. 47 E. Ἆρ' οὖν βιωτὸν ἡμῖν ἐστι μετὰ μοχθηροῦ καὶ διεφθαρμένου σώματος;
num quid ergo vivendum nobis cum depravato corpore est?

Au lieu de traduire, conformément à la suite des idées : « pourrons-nous vivre? » l'auteur épaissit le « futur d'obligation » de *vivendum* et écrit :

Faudra-t-il doncques vivre avecques ce corps ainsy depravé et destruict?
P. 50 C. τί οὖν, ἂν εἴπωσι οἱ νόμοι...; (qu'arrivera-t-il si les lois disent...?)
Est mal traduit par Ficin : « at enim leges responderent ».
Ce qui devient en français : « certainement les lois respondront en ceste manière ».

Dans l'exemple suivant, il semble bien que Ficin ait décalqué le grec sans le comprendre et notre auteur fait un contresens :

P. 52 A. ταύταις φαμέν σε ταῖς αἰτίαις ἐνέξεσθαι εἴπερ ποιήσεις ἃ ἐπινοεῖς, καὶ οὐχ ἥκιστα Ἀθηναίων σε, ἀλλ' ἐν τοῖς μάλιστα.
Te obnoxium judicamus fore, si quae cogitas feceris, *nec minime Atheniensium te sed maxime omnium.*
Et non pas seullement des Athéniens seras blasmé, mais aussi de tous ceulx qui entendront ton entreprinse.

L'erreur est visiblement amorcée par *omnium* du latin.

P. 44 B. Λίαν γε, ὡς ἔοικεν est traduit inexactement *manifestum certe*, qui devient *certes ouy*.

Ailleurs une addition est amorcée dans le latin :

P. 43 D. ἀνάγκη τὸν βίον σε τελευτᾶν.
e vita *decedere*.
que tu *partes* demain de ceste vie terrestre.
P. 44 A. τεκμαίρομαι δὲ ἔκ τινος ἐνυπνίου, ὃ ἑώρακα ὀλίγον πρότερον ταύτης τῆς νυκτός· καὶ κινδυνεύεις ἐν καιρῷ τινι οὐκ ἐγεῖραί με.

Digitized by Google

Conjecturam vero e somnio quodam accipio, quod paulo ante, hac ipsa nocte, mihi visum est, opportuneque videris *somnum mihi non perturbasse.*

Le traducteur paraît avoir confondu *somnum* avec *somnium* ou lu l'un pour l'autre, car il traduit :

Et prends quelque conjecture d'un songe que j'ay eu en ceste nuyt; et m'as faict grand plaisir de ne me point *esveiller* quand tu es venu, *de paour d'empescher mon pencement et mon songe.*

Cependant, à lire cette phrase, on se demande si l'auteur n'a pas eu sous les yeux à la fois le grec et le latin, car il a traduit successivement ἐγεῖραι et *perturbasse.*

Dans l'exemple suivant, le français développe plus que le latin, et le latin plus que le grec :

P. 46 C. ἡ τῶν πολλῶν δύναμις ὥσπερ παῖδας ἡμᾶς μορμολύττηται...

multitudinis potentia *comminata* nos tanquam pueros *larvali terribilique facie* perterrere conetur...

la puissance du peuple qui nous veult estonner comme si nous estions petits et jeunes enfans *auxquels l'on faict paour de masques hideux et espoventables...*

Ici, Ficin annonce le contresens, quoiqu'il ait lui-même bien compris :

P. 45 E. εἰσῆλθεν ἐξὸν μὴ εἰσελθεῖν.

ille tunc in judicium ingressus cum *liceret* non ingredi.

l'on dira de toi que tu es entré au jugement *quand il n'estoit licite.*

Il est plus difficile de démontrer que notre auteur s'est servi également du texte grec. Cela me paraît cependant très probable. Voici un passage où l'on se demande si la traduction serait ce qu'elle est si le traducteur n'avait vu l'original :

P. 43 C. ἄλλοι τηλικοῦτοι ἐν τοιαύταις ξυμφοραῖς ἁλίσκονται, ἀλλ' οὐδὲν αὐτοὺς ἐπιλύεται ἡ ἡλικία τὸ μὴ οὐχὶ ἀγανακτεῖν τῇ παρούσῃ τύχῃ.

Alii *aeque senes* similibus calamitatibus opprimuntur, quod

Digitized by Google

tamen aetas ab afflictione quam sors praesens affert secum non liberat.

Il y en a beaucoup d'*aussi vieulx que toy* qui de tels infortunes sont souvent surmontes lesquels laage ne delivre point de la passion que une telle calamité que ceste cy leur apporte.

La fin de la phrase vient de Ficin, mais il ne semble pas que, de *aeque senes*, notre auteur aurait pu tirer une traduction si exacte s'il n'avait pas eu sous les yeux le mot grec.

Voici un contresens qui s'explique si l'on admet que notre traducteur est parti du texte grec et qu'il a vu la version latine alors que son siège était fait :

P. 52 C. οὔτε ἡμῶν τῶν νόμων ἐντρέπει; un helléniste novice a bien pu prendre ἡμῶν pour un complément déterminatif de νόμων et écrire : *n'auras tu aucune craincte de nous ny de nos loix?* alors que le latin ne laisse place à aucune incertitude : *neque nos leges vereris*[1].

* * *

D'une façon générale, notre auteur traite assez librement le texte qu'il a sous les yeux. Il supprime rarement, mais ajoute volontiers, soit un adjectif, soit toute une proposition qui lui paraît rendre le texte plus clair; ou bien il développe un raccord, lorsque cela lui paraît nécessaire pour mieux marquer l'enchaînement du dialogue. Il est assez rare qu'une addition soit tout à fait gratuite. Voici deux exemples de sa manière :

P. 50 CD (traduction Croiset). Ne t'étonne pas, Socrate, de notre langage, mais réponds-nous, puisque c'est ton habitude d'interroger et de répondre. Voyons, que nous reproches-tu, à nous et à l'État, pour tenter ainsi de nous détruire?

Nous te prions, Socrates, de ne te esmerveiller de la remonstrance que te faisons, mais responds nous, — puisque *en toutes*

1. Il fait *loix* tantôt féminin comme en latin, tantôt masculin comme en grec.

Digitized by Google

accademies tu as si bien aprins d'interroguer et satisfaires aux demandes qu'on te faisoit, — pourquoy c'est que contre nous, *nos coustumes et institutions si bien observees jusques a ceste heure*, et contre notre cité *tu es tant esmeu et courroucé que* tu nous veulx destruyre *entièrement*?

P. 52 D (trad. Croiset). « Que fais-tu donc, poursuivaient-elles (les Lois), que de violer nos accords et tes engagements, conclus par toi sans qu'on t'ait ni contraint ni trompé, sans qu'on t'ait forcé à te décider trop rapidement puisque tu as eu soixante dix ans pour réfléchir, pendant lesquels tu pouvais aller ailleurs si nous ne te convenions pas, si nos accords ne te paraissaient pas justes.

Doncques si nous suyvions ton conseil et advis les Loix ne me diroient-ils pas : *Socrates*, tu as rompu et viollé les accords et pactions que tu avois avecques nous, lesquelles tu n'avois esté contrainct par force ny fraude d'approuver. Ny ne peulx accuser le peu de temps *que tu as demouré en ceste cité et dire qu'il n'a esté en ton povoir de deliberer et eslire si les loix estoient bonnes ou maulvaises*, car par soixante dix ans *que tu y as demouré* n en as tu pas peu faire le jugement? Tu scais bien que en ce temps il ta esté permys, si nous ne tavons pleu, de ten aller et nous laisser et nos coustumes.

Le dernier membre de phrase, εἰ...μηδὲ δίκαιαι ἐφαίνοντό σοι αἱ ὁμολογίαι εἶναι, n'est pas traduit. En revanche, nombreux sont les mots français — nous les avons soulignés — qui ne correspondent à aucun mot grec. Il faut dire tout de suite, du reste, que peu de passages sont aussi considérablement étendus que ceux-ci où la traduction atteint presque le double du mot à mot. Au début du dialogue, les additions sont peu étendues. Mais au fur et à mesure que l'enchaînement des idées devient plus difficile à suivre, l'auteur, qui voudrait que son lecteur comprît, appuie sur chaque mot, glose les plus importants, reprend l'idée qui va servir d'argument, souligne les transitions. Tout cela dans une langue qui, jamais encore, ne s'est efforcée à rendre des idées si abstraites et si délicatement enchaînées. L'essai dont nous nous occupons est probablement contemporain des *Chroniques gargantuines* et du *Cymbalum mundi*, antérieur à l'*Institution chrétienne*. L'auteur, placé en face du

Digitized by Google

texte ancien (grec ou latin, peu importe ici), a le scrupule de tout traduire. C'est ce qui l'amène si souvent a rendre un seul mot par deux synonymes. René Sturel a étudié le redoublement chez Amyot[1]; le procédé n'est pas moins fréquent chez un écrivain en vers de la même école, Bochetel, traducteur d'*Hécube*. Notre traducteur le pratique d'une façon si régulière que cette caractéristique pourra peut-être guider ceux qui chercheront à mettre un nom sur notre manuscrit. Les deux passages ci-dessus cités contiennent plusieurs redoublements. Voici encore quelques exemples intéressants :

P. 44 BC. Il semblera a plusieurs qui ne nous cognoissent pas bien tous deux que, pour espargner *mes biens et mon argent* (χρήματα), je t'ay *du tout desprisé et entièrement dellaissé* (ἀμελῆσαι, sans adverbe), ayant le moyen de te *preserver* et *garder* (σώζειν).

P. 46 A. Toy mesme ne t'es voulu *conserver ne ayder aucunement* (σώζειν, sans adverbe) pour te tirer de ce dangier, veu qu'il se povoit faire sans grand peine et difficulté (οἷον καὶ δυνατόν) s'il y eust eu en nous quelque peu *d'experiance et scavoir* (ὄφελος). Pence donc, Socrates... oultre ces *grands maulx et inconveniens qui sont certes plus que dangereux et tres maulvais* (τῷ κακῷ), à la honte que nous en adviendra et à celle que tu en recepvras.

P. 50 B. Ne scais tu pas bien que une cité ne peut jamais demourer en son entier sans estre *destruicte* et *abolie* (ἀνατετράφθαι), en laquelle les jugemens n'ont *force ne vigueur d'estre exercés et maintenus* (ἰσχύωσι) quant d'une seulle privée personne ils sont desprisés et courrompus?

La traduction de ἰσχύωσι est tout à fait caractéristique de la méthode de notre auteur. Il rend un verbe unique par deux substantifs à peu près équivalents, mais la glose : « d'être exercés et maintenus », qui ne correspond à aucun mot du texte, est rédigée avec finesse et elle est parfaitement dans l'esprit du dialogue[2].

1. René Sturel, *Jacques Amyot*, Paris, 1908, p. 235 et suiv.
2. Le procédé est le même dans une traduction à peu près contemporaine, celle du *Lysis* par Bonaventure Despériers. Voici trois

Digitized by Google

Les exemples qui précèdent montrent quels sont les défauts de la plus ancienne version du *Criton :* les contresens n'y sont pas rares; le français a une tendance à délayer le grec. Cela dit, nous sommes plus à l'aise pour en louer les qualités. Assurément, pour traduire Platon il faudrait un trait plus fin, plus régulier et plus ferme. Notre traducteur n'a pas davantage l'aisance légère de Despériers qui se meut à travers le *Lysis* avec une désinvolture charmante. Plus fidèle et plus déférent, notre anonyme trouve souvent le ton juste et le mot qu'il faut. Encore un peu embarrassé dans des phrases trop longues — il lui arrive, sous l'influence du latin, de subordonner là où il aurait pu coordonner et alléger — il écrit bien le dialogue. Voici un passage particulièrement réussi. Nous le citons sans nous arrêter ni aux erreurs, ni aux développements. On verra combien il est aisé de le lire à haute voix et avec quelle mesure le traducteur exprime une émotion profondément sentie :

P. 43 A. *Socrates.* Mais, dis moy, y a t il longtemps que tu es venu?

Crito. Assez et non pas trop.

Socrates. Pourquoy ne m as tu incontinant esveillé, sans te seoir et ne dire mot?

Crito. Par Jupiter, je ne leusse jamais faict, Socrates, car

passages caractéristiques; nous soulignons les redoublements et les termes qui n'ont pas d'équivalents dans le grec :

206 A (la phrase καὶ ἅμα—ἔφη n'est pas traduite) « Quiconque est *savant et bien expert* (σοφός) aux *pourchas et acquets d'amitiés* (τὰ ἐρωτικά) jamais ne loue aucun de ses amis que premier il ne jouisse de la familiarité d'icelui et de peur des inconvénients qui peuvent en suivre. Car il y en a plusieurs qui de tant plus se rendent difficiles comme ils *se sentent prisés et estimés* (μεγαλαυχότεροι). »

207 E. « Si doncques votre père et votre mère vous aiment et veulent que vous soyez heureux, mettent ils pas toute *peine* et *diligence* (προθυμοῦνται) à ce que vous *viviez en pure et franche liberté* (εὐδαιμονοίης)? »

209 A. « L'un vous la [votre personne] *traite et nourrit* (ποιμαίνει); l'autre vous la *peigne et accoutre* (θεραπεύει) sans que vous ayez *droit ou puissance* quelconque (ἄρχεις οὐδενός). Lysis *mon ami*, donc ne sauriez mettre à effet chose qu'ayez en volonté. »

Digitized by Google

je ne vouldrois en si grande douleur te rompre le repos. Mais il y a longtemps que je te regarde, estant très aise de te veoir ainsi doulcement dormir. Et tout expressément ne tay voulu esveiller craignant de troubler la tranquillité de ton repos. Et certes je t ay jugé fort heureux tout le temps de ta vye pour une coustume que j ay veue en toy si louable, de n estre point subject aux passions. Et mesmes en ceste présente fortune et calamité laquelle tu endures si aiseement et patiemment.

Socrates. Ce seroit grand honte et messieroit trop, Crito, a ung homme si vieil que moy de craindre la mort encores quelle fust prochaine.

Crito. Mais il y en a beaucoup, Socrates, d'aussi vieulx que toy qui de tels infortunes sont souvent surmontés, lesquels l aage ne delivre pas de la passion que une telle calamité que ceste cy leur apporte.

Socrates. Il est bien vray, mais dis moy pour quelle raison tu es venu si matin?

Crito. T'apportant de maulvaises nouvelles, Socrates, non pas à toy comme je puys veoir par ta constance, mais veritablement ennuyeuses et griesves à supporter à moi et à tous tes familliers amys, lesquelles nous pourrons bien nombrer entre les plus grandes qui nous scauroyent advenir.

Socrates. Pour quelle raison cela? La navire est-elle désia retournée de Dellos? Laquelle arrivée il est ordonné que incontinant je meure.

Crito. Elle n'est pas encores au port, mais l'on dict qu'elle doibt revenir aujourdhuy, comme tesmoignent ceux qui viennent de Suynion qui l'y ont laissée. Et par ainsy lon peult par ces nouvelles juger qu'elle sera de retour aujourd'huy. Et par là tu scais, Socrates, qu'il fauldra que tu partes demain de cette vie terrestre.

Socrates. Ce sont bonnes nouvelles, Crito, et heureuse fortune pour moi. Et s'il plaist ainsi a Dieu j en suys content, mais je ne puys pencer quelle soit aujourd'huy de retour.

Crito. Dis moy la raison pourquoy tu ne le crois pas.

Socrates. Je la te dirai, car certainement ung jour après que la navire sera arrivée il fault que je meure.

Crito. Je l'ay ainsi ouy dire à ceulx qui ont la charge de cest affaire.

Socrates. Je pence que ce ne sera pas aujourdhuy que arrivera la navire, mais demain. Et prends quelque conjecture

Digitized by Google

d'un songe que j'ay eu en ceste nuyt; et m'as faict grand plaisir de ne me point esveiller quant tu es venu, de paour d'empescher mon pencement et mon songe.

Cito. Doncques je te prie de le me vouloir dire.

Socrate. Il me sembloit veoir une belle femme et au regarder fort agréable, toute vestue de blanc, laquelle venant près de moy m appeloit me disant : o Socrates, dicy a trois jours tu viendras en Phitie qui est terre si fertile et abondante en toutes choses.

*
* *

Ainsi commence le plus émouvant des dialogues de Platon, dans la première de toutes les traductions françaises de ce philosophe. Cette citation suffit pour montrer le grand intérêt que présente le manuscrit découvert par M. Daulnoy. Peut-être un chercheur mieux outillé que nous pourra-t-il en retrouver l'auteur. Non sans un profond regret, nous pensons que celui qui a bien voulu prendre la peine de déchiffrer et de copier le manuscrit n'est plus là pour aider les recherches.

Marie Delcourt.

Digitized by Google

L' « ALBUM AMICORUM »

DE

BONAVENTURE VULCANIUS

Autrefois, et surtout au XVIe siècle, régnait un charmant usage. La plupart des érudits possédaient un album d'autographes : ils priaient les personnes pour lesquelles ils avaient une estime ou une dilection particulière d'y inscrire soit quelque à-propos en prose, soit une courte pièce de vers, une pensée, une devise, une citation d'auteur, fût-ce une simple signature. Certaines pages étaient ornées d'armoiries ou d'emblèmes, de dessins, de peintures, de notes de musique. On appelait ces recueils des « albums amicorum ». Ils précèdent et annoncent nos albums de salon.

On en trouve encore de nombreux spécimens, un peu partout, dans les bibliothèques publiques et dans les collections particulières. Parmi ceux qui concernent la Belgique, je citerai : l'album d'Otto Venius, publié par le R. P. J. van den Gheyn[1] et qui est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles; celui d'Abraham Ortelius, à l'Université de Cambridge; celui d'Arnold de Wachtendonck, chanoine de Saint-Barthélemy à Liége, à l'abbaye du Val-Dieu, près d'Aubel; celui de l'archéologue Jean Vivien, à l'Université de Leyde; celui de Denys de Villers, chancelier de l'église de Tournai, à la bibliothèque de cette ville.

1. Bruxelles, 1911. Publication de la Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique.

Digitized by Google

Il en est d'autres encore ayant appartenu à des personnages de moindre importance.

A des titres divers, tous ces recueils sont bien intéressants et bien instructifs. Ils ne renferment pas seulement de curieux autographes. Ils fournissent aussi, et sur ceux qui les composèrent, et sur ceux qui y apportèrent leur part de collaboration, d'utiles renseignements. Le biographe et l'historien, — historien de l'art, de la littérature ou de l'humanisme, — trouveront à y glaner de précieux documents, précieux soit par leur valeur propre, soit par les « précisions » qu'ils donnent.

Pour reprendre une expression de M. Pierre Champion[1], ces albums « nous font pénétrer un moment d'intimité, un cercle de relations, des amitiés, des admirations ». Ils me font penser à ces miroirs qui, placés dans un salon, réfléchissent l'image de ceux qui s'y trouvent.

Je voudrais illustrer ces propositions par un exemple que je crois bien choisi.

La Bibliothèque royale de Bruxelles[2] possède un exem-

1. P. Champion, *Un « liber amicorum » du XVe siècle*. Notice d'un manuscrit d'Alain Chartier ayant appartenu à Marie de Clèves, femme de Charles d'Orléans, *Revue des Bibliothèques*, Paris, XX, 1910, p. 320-336.

2. Sous la cote II 1166 D, 1 vol. in-16, reliure en cuir brun du temps avec ornements dorés. L'exemplaire, qui porte le cachet « Bibliotheca Heberiana », est coté 10 l. 10 s. dans le catalogue Thorpe, Londres, 1834. Signalé par F.-L. Hoffmann, *Bull. du bibl. belge*, XVII (2e série, VIII), p. 289. Les blancs du volume et la couverture intérieure portent également quelques annotations manuscrites de Vulcanius; notamment au fol. 181 : « Epitaphe compose sur la mort des trois Rois quil sont mort en France presques en vng mesme temps. »

« Par l'oeil, l'oreille et lespaule
Dieu a deffait trois Rois en Gaule.
Par l'oreille, lespaule et l'oeil
Dieu a mis trois Rois au cercueil.
Par l'oeil, l'espaule et l'oreille
Dieu a puny par grand merveille
Anthoine, François et Henry. »
. . . . . .

Digitized by Google

plaire des « Parodiae Morales » de Henri Estienne, édition de 1575, dont les blancs ont servi d' « album amicorum » à l'humaniste belge Bonaventure Vulcanius.

Né à Bruges en 1538, fils d'un magistrat lettré qui avait été en relations cordiales avec Érasme, Bonaventure de Smet, — en latin Vulcanius, — peut être cité comme un des plus savants hellénistes de la Renaissance[1].

Après avoir reçu à Gand et à Louvain une solide formation classique, il partit en 1559 pour l'Espagne et y fut, pendant onze ans, bibliothécaire et secrétaire de François de Mendoza, archevêque de Burgos, et de Ferdinand de Mendoza, archidiacre de Tolède.

Rentré au pays natal en 1570, il embrassa la religion réformée; puis, après avoir séjourné pendant quelque temps à Cologne, à Genève et à Bâle, il devint le secrétaire de Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde. En 1578, il fut nommé professeur à l'Université de Leyde; il y occupa avec éclat, pendant trente-deux ans, la chaire de philologie grecque, et mourut à Leyde le 9 octobre 1614.

Ce fut au cours des années 1575 à 1609, et principalement de 1575 à 1580, que Vulcanius invita ses amis à écrire dans son album. Cent quatorze personnages, appartenant pour la plupart à des milieux protestants, répondirent à son appel. Parmi eux, des Belges, des Français, des Suisses, des Hollandais, des Italiens, des Allemands, des Anglais, un Danois, un Polonais et deux Crétois.

Cette affluence, remarquons-le, est tout à l'éloge de notre compatriote. Avoir beaucoup d'admirateurs et d'amis n'est pas donné à tout le monde. Il est plus rare encore d'en compter beaucoup parmi les esprits les plus distingués.

Presque tous les signataires, et c'est ce qui donne du

1. Sur B. Vulcanius, voir J. Roulez, *Biographie nationale*, t. V, col. 753-759. H. de Vries de Heekelingen, *Correspondance de Bonav. Vulcanius* (1573-1577), La Haye, 1923. A M. de Vries revient le mérite d'avoir signalé à nouveau l'album dont nous parlons ici et d'en avoir donné (*op. cit.*, p. 495-498) un inventaire succinct.

Digitized by Google

prix au présent volume[1], sont des hommes bien connus; plusieurs des hommes illustres. Je citerai : Théodore de Bèze, Philippe de Marnix, Hugues Doneau, du Plessis-Mornay, Joseph Scaliger, François Hotman, Hubert Languet, Jean Fichard, Henri Estienne, Pierre Dathenus, François Pithou, Basile Amerbach, Abraham Ortelius.

Les philologues belges sont nombreux : Juste Lipse, François de Maulde (Modius), Jacques Cruquius, Hubert Goltz, Janus Lernutius, Janus Gruterus, pour ne parler que des principaux. A côté d'eux, un grand nombre de théologiens et de pasteurs calvinistes, plusieurs médecins, quelques imprimeurs et quelques gentilshommes.

Tel était l'entourage de Bonaventure Vulcanius. Réunion internationale, on le voit; réunion distinguée aussi et réunion polyglotte.

Ces doctes personnages s'expriment pour la plupart en grec, en latin ou en hébreu; parfois, en deux de ces langues; parfois aussi, dans les trois, — c'est le cas notamment pour Marnix. D'autres écrivent en français ou en flamand. Il y a de plus quelques phrases isolées en anglais, en italien et en espagnol.

De François de Maulde, un sonnet français tout à fait intéressant. C'est la seule production en langue française que nous connaissions de ce grand humaniste[2].

Du célèbre philologue anversois Gruterus, qui fut professeur à Rostock, à Wittenberg et à Heidelberg, un sonnet flamand, le seul qui nous reste d'un auteur, qui au dire d'un ancien biographe, Balth. Venator, en aurait laissé plus de cinq cents.

1. L'album n'offre aucun intérêt artistique. Il ne renferme aucune de ces illustrations gracieuses qui font le charme de certains recueils analogues, celui d'Otto Venius, par exemple. On ne trouve ici que deux dessins : un emblème religieux d'Abraham Ortelius, le grand géographe, et la marque typographique bien connue d'Hubert Goltz avec la devise : « Hubertas aurea saeculi. »

2. Voir notre article dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, trente-troisième année, 1926, p. 212-213 : « Un sonnet français de François de Maulde. »

Digitized by Google

Reproduisons ces deux reliques :

SONNET DE MODIUS

(Leyde, 1578)

Mais quel daimon, quelle bonne aventure
Nous presta l'heur, Bonaventure amy,
D'entrelier noz cœurs maulgré l'oubly
D'un' amitié qui à tout jamais dure?

N'estoit-ce point ce guide-gens Mercure,
De touts sçavants et seul et seur apuy?
Ou bien en cas que ce n'estoit luy,
Qui a de nous eu tant heureuse cure?

Qui a esté tant soingneux de l'affaire
De toy et moy qu'il aye voulu faire
Que nous fussions tant à propos unis?

Voir'ment, quiconq ç'a esté, je le loue,
Et devant luy au tien mon cœur je noue
En sorte qu'oncq ne seront desunis.

SONNET DE GRUTERUS

(Leyde, 1583)

Die daer meynt dat de Son met haer Lamp niet belicht
D'welc weerstaen can des Doots schicht, oft Tyts stale tanden,
Wetet niet, Bonaventuer, wat diamante banden
Ons ziel hebben te saem onbrekelyc verplicht.

Zeker; t'zy ic myn streke' zal nemen, heen naer t' sticht
Daer totter Hellen trap d'Aerd in sich self staet branden,
Of daer, t'jaer door, met sneeu den Winter dect de sanden,
Mijn liefde tot dy zal stedes houden haer vol gewicht.

Ia ooc, als Charons schuyt my aen Lethes stuere' beken
Coemt stieren, om door die te verwolken t' verstant
Zal ic nochtans van dy, onder de Zielkens spreken.

En waer ic vinden mach Laurier of Myrth geplant,
Wil ic met een pinsoen ons namen daer op steken,
Op dat doch ijeder mach weten van ons bestant.

Digitized by Google

Ce qui veut dire :

Celui qui croit que le soleil n'éclaire pas avec sa lampe, lui qui peut résister aux traits de la mort ou aux dents d'acier du emps, ne sait pas, Bonaventure, quels liens de diamant ont engagé indissolublement nos âmes.

Certes, soit que je prenne mon essor vers cet endroit où, jusqu'à l'escalier des enfers, la terre est elle-même en train de brûler, ou vers le lieu où, pendant toute l'année, l'hiver recouvre les sables de neige, mon amour pour toi gardera toujours tout son aloi.

Oui, même lorsque la net de Charon me viendra conduire aux rives inhospitalières[1] du Léthé et à travers celles-ci obnubiler ma raison, de toi cependant je parlerai au milieu des âmes.

Et là, où je pourrai trouver plantés le myrte et le laurier, je veux, avec un stylet, y graver nos deux noms, afin que chacun puisse avoir connaissance de notre amitié.

Voici maintenant quelques échantillons de poésie latine :

Cui Parca splendet, artibus
Res aucta rectis, et Deum
Securè adit, quid hic petat
Vltrà, nisi astris inseri?

(Jean Vivien, de Valenciennes; Anvers, 1580.)

Otior interdum, uirtutem ut laudibus ornem,
Otia si tollas talia, uita quid est?
Virtutem celebrans, uerum sic Numen adoro,
Quod solum est ueri fons et origo boni.
Vos mundi, mundi curate negocia ciues,
Otia sola placent hæc operosa mihi.

(J. Paludius; Leyde, 1599.)

Quo me cumque feret Jouis imperiosa potestas
Seu uideam populos seu uideam maria,
Dispeream si te fuerit mihi carior alter.
Alter erit de me tu modo si dubites.

(D. de Marievoorde, de Bruges; Bâle, 1577.)

1. *Stuere beken* est presque intraduisible. *Stuur* a le sens de rude, hautain, rébarbatif. Les *beken* sont les ruisseaux.

Digitized by Google

Soit que leur Muse parle grec ou latin, soit qu'ils préfèrent employer leur langue nationale, les amis de Vulcanius se bornent le plus souvent à des protestations d'affectueux attachement dans le genre de ce qu'on vient de lire.

De-ci de-là, parmi ces compliments ingénieusement tournés, quelques maximes, quelques pensées judicieuses, encore qu'assez banales, introduisent une heureuse variété.

Cueillons-en cinq ou six au hasard :

Nemo condemnet quod non intelligit aut antequam intelligat; signé Jean Cachelofius, de Strasbourg. — *Mortales mutua uiuunt;* signé Janus Douza, seigneur de Noorwyck. — *Servir à Dieu c'est régner;* signé Jacques, seigneur de Ségur. — *Vitae socia uirtus, mortis comes gloria;* signé du Plessis-Mornay. — *Vbi non est gloriae cupiditas, ibi non est uirtus;* signé Jean-Antoine Fenotti, de Plaisance. — *Eruditio in secundis ornamentum, in aduersis perfugium;* signé G.-Sigismond de Zastrisel, gentilhomme morave. — *Virtute ambire oportet, non fautoribus;* signé Philippe-Louis, comte de Hanau.

En général, les autographes tiennent en quelques lignes. Il est rare qu'ils dépassent une page. Font exception toutefois : une ode de Janus Douza le jeune (48 vers) et un long poème de Joseph Scaliger, « De stili lasciuia hodiernorum scriptorum ».

La première de ces pièces est, je crois, inédite. J'ai reconnu dans la seconde une première rédaction d'un fort beau morceau qui a paru, en 1615, dans les œuvres poétiques de Scaliger[1] et que Jacob Bernays[2] tient pour une de ses productions les plus achevées.

Notre recueil contient beaucoup de textes originaux. D'autres ont été pris aux livres saints, aux Pères de l'Église,

1. Jos. Scaliger, *Poemata omnia*, Leyde, 1615, *Poemata Propria*, p. 19-20. Cette fois, la pièce est intitulée : *De stilo et charactere*. Au bas : « Hoc elegantissimum carmen inscriptum est albo amicorum Danielis Heinsii. »

2. J. Bernays, *Joseph Justus Scaliger*, Berlin, 1855, p. 110-112. Tout le *de Stilo* y est reproduit.

Digitized by Google

aux écrivains de l'antiquité. Parmi ces derniers, ceux qui ont été mis à profit sont Platon, Sophocle, Euripide, Horace, Virgile, Cicéron, Valère-Maxime, Juvénal, Perse, Martial et Ausone. Les emprunts portent tous sur des préceptes de vie et des sentences morales.

A en juger d'après les apparences, — elles sont, d'ailleurs, souvent trompeuses, — ceux qui ont écrit tout cela étaient, certes, des personnages austères. On a l'impression d'un milieu rigide et compassé[1]. Seul le grand Juste Lipse se déride et, sous sa devise « Moribus antiquis » et une citation grecque, il écrit cet aimable distique :

Qui utuntur uino uetere sapientes puto
Et qui libenter uetera scripta pellegunt.

Tel se présente à nous l'album de Bonaventure Vulcanius, dont il ne me reste plus maintenant qu'à donner l'inventaire.

En en parlant ici, je n'ai pas seulement voulu faire connaître une pièce rare et curieuse, j'ai voulu également attirer l'attention sur l'intérêt que présentent en général des recueils de l'espèce. Je crois avoir fourni la preuve qu'ils constituent une source, une mine d'informations trop peu connue et trop peu exploitée. Ma conclusion sera qu'il y aurait grande utilité à les rechercher et à les mettre en valeur, à en dresser la liste, à en signaler le contenu.

ALBUM AMICORUM DE VULCANIUS
INDEX ALPHABÉTIQUE

AMERBACH, Basile, de Bâle (1535-1591), professeur de droit à Bâle : fol. 94 v°.

1. Je sais fort bien que les *Scaligerana secunda* attribuent à Scaliger ce propos (v. Vulcanius) :

« Vulcanius est de la religion des dez et des cartes, il ne sçait de quelle religion il est, ni de la différence des religions... Vulcanius veut sembler estre des nostres, mais il ne sçait ce que c'est que de religion. » Je n'en conclus pas nécessairement pour cela que Vulcanius fut un joueur. J'en conclus simplement qu'il était indifférent en matière religieuse; ce que toute sa correspondance, d'ailleurs (voir de Vries, *op. cit.*, avant-propos), nous révèle.

Digitized by Google

AMONIUS, Jean, à Genève en 1575 : fol. 186 vo-187.

BAUDIUS (*Le Baudier*), Dominique, de Lille (1561-1613), professeur de droit à Leyde : fol. 38.

BERTIUS, Pierre, de Beveren-lez-Courtrai (1565-1629), recteur de l'École latine de Leyde, professeur au Collège de France : fol. 85.

BÈZE, Théodore DE, de Vézelay (1519-1605), directeur de l'Académie de Genève : fol. 20.

BIZARUS, Pierre, à Anvers en 1579 : fol. 72.

BONGARS, Jacques, d'Orléans (1554-1612), conseiller de Henri IV : fol. 67.

BOUCHORSTIUS, Émile, à Bâle en 1576 : fol. 45.

BRIARDUS (*de Briarde*), Nicolas, à Bruges en 1579 : fol. 33.

BRUNNERUS, Balthazar, de Halle en Saxe (1534-1604), médecin à Bâle : fol. 63.

CACHELOFIUS, Jean, de Strasbourg, à Bâle en 1577 : fol. 190 vo.

CALENIUS, Lambert, de Lunebourg, à Bâle en 1567 : fol. 191.

CALVETO (*Chauveton*), Urbain, pasteur à Vandœuvres, Issoudun, Bergerac, etc. : fol. 40.

CASEMBROODT, Léonard DE, pensionnaire de Bruges : fol. 52.

CASTELIUS, Jean, de Gheluwe, curé de Saint-Jacques à Bruges : fol. 31.

CASTILLIONEUS, Guarnerius, médecin : fol. 79.

CHAUVETON, v. Calveto.

CHEVALIER, Pierre, de Genève (1544-1594), professeur d'hébreu à Genève : fol. 190.

CHUERTIENS, Thomas, de Shrewsbury (Salopiensis), à Genève en 1575 : fol. 189 vo.

COMMELIN, Jérôme, de Douai (c. 1550-1597), imprimeur à Genève et à Heidelberg : fol. 39.

CRAGIUS (*Kraig*), Nicolas, de Ripen (c. 1546-1602), professeur à Copenhague : fol. 75.

CRUQUIUS, Jacques, de Messines († 1584), professeur de belles-lettres à Bruges : fol. 34.

DANEAU (*Danaeus*), Lambert, de Beaugency-sur-Loire (c. 1530-1595), professeur à Genève, Leyde et Gand : fol. 23.

DATHENUS, Pierre, de Cassel en Flandre (1531-1590), pasteur à Francfort : fol. 189.

DAVERSIUS, Jérémie, de Londres : fol. 188 vo.

DONEAU, Hugues, de Châlon-sur-Saône (1527-1591), professeur de droit à Leyde : fol. 50.

Digitized by Google

DOUZA (*van der Does*), Janus, seigneur de Noorwyck (1545-1604), curateur de l'Université de Leyde : fol. 187 v°.

DOUZA, Janus, de Leyde (1571-1597), fils du précédent, bibliothécaire de l'Université de Leyde : fol. 7.

DULCIS, Catherin, de Cruseille en Savoie (1540-c. 1605), philologue : fol. 190.

ERASTUS, Thomas, de Baden en Argovie (1524-1583), professeur de médecine à Heidelberg et à Bâle : fol. 32.

ESTHIUS, Gaspar, de Strasbourg, à Bâle en 1577 : fol. 191.

ESTIENNE, Henri, de Paris (1532-1598), imprimeur à Genève, helléniste : fol. 58.

ESTIENNE, Paul (1566-1627), fils du précédent, imprimeur à Genève : fol. 158 v°.

FENOTTI, Jean-Antoine, de Plaisance, médecin à Genève : fol. 79.

FERDINANDUS, Philippus, Polonus, juif converti, hébraïsant, à Leyde : fol. 8.

FICHARDUS, Jean, de Francfort (1511-1581), professeur à Padoue et à Bologne, syndic de Francfort : fol. 30.

FINSLERUS, v. Vinslerus.

FREITHAGIUS (*Freytag*), Arnold, d'Emmerich (c. 1560-c. 1624), docteur en médecine : fol. 82.

GAMAGTUS, G., de Londres, à Genève en 1575 : fol. 189.

GARDESIUS (*Gardesy*), Jean, pasteur à Bâle : fol. 89.

GELDRIUS, Jean, de Ruysselede, professeur de belles-lettres à Bruges : fol. 35.

GEVARTIUS, Jean, de Turnhout (1553-1613), secrétaire de Turnhout, chargé d'affaires d'Albert et d'Isabelle : fol. 91.

GISELIN, Victor, de Zandvoorde (1543-1591), médecin et humaniste : fol. 27.

GOLTZIUS, Hubert, de Wurzbourg (1526-1583), imprimeur à Bruges : fol. 81.

GOULART, Simon, de Senlis (1543-1628), pasteur à Genève : fol. 41.

GROSLOT DE L'ISLE, Jérôme, d'Orléans, à Leyde en 1587 : fol. 70.

GROULART, Claude, de Dieppe, président du Parlement de Rouen : fol. 38.

GRYNAEUS, Jean-Jacques, de Berne (1540-1612), professeur de théologie à Bâle : fol. 94.

Digitized by Google

GRYNAEUS, Simon, de Berne, à Heidelberg en 1578 : fol. 48.
GRUTERUS (*de Gruytere*), Jean, d'Anvers (1560-1627), professeur à Rostock, Wittenberg et Heidelberg : fol. 71.

HANAU, le comte Philippe-Louis DE, à Leyde en 1594 : fol. 11 v°.
HOTMAN, François, de Paris (1524-1590), professeur à Orléans, Strasbourg, Lausanne, Genève, Valence et Bourges : fol. 23.
HOTMAN, fils du précédent, à Leyde en 1586 : fol. 73.
HOUCHIN, Charles DE, seigneur de Longâtre, v. Longatreus.
HUBNER, Joachim, à Leyde en 1594 : fol. 90.

JAMOT, Frédéric, de Béthune, médecin et humaniste : fol. 24.
JUNIUS (*du Jon*), François, de Bourges (1545-1602), professeur de théologie à Leyde : fol. 49.
JUNIUS, Jean, à Heidelberg : fol. 26.

KECKERBART, Jean, de Dantzig, à Leyde en 1594 : fol. 92.
KNIBBIUS, Paul, de Thielt, à Anvers en 1579 : fol. 187 v°.
KOCH, Jean, v. Opsopaeus.

LABBÉ, Charles, de Bourges, à Leyde en 1601, helléniste, correspondant de Jos. Scaliger : fol. 184 v°.
LABBÉ, Paul, de Bourges, à Leyde en 1601 : fol. 182 v°.
LANGUET, Hubert, de Vitteaux en Bourgogne (1518-1581), diplomate, ministre du duc de Saxe : fol. 93.
LERNUTIUS (*Leernout*), Jean, de Bruges (1545-1619), échevin de Bruges : fol. 27.
LIPSE, Juste, d'Overyssche (1547-1606), professeur à Iéna, à Leyde et à Louvain : fol. 65.
LONGATREUS, à Anvers en 1578 : fol. 188. — Sans doute, Charles de Houchin, seigneur de Longâtre, correspondant de Charles de l'Escluse (Clusius).
LOPIUS, Adrien, professeur « intrus » de la chaire publique de théologie à Bruges : fol. 31.
LOYSELEUR DE VILLIERS (*Villerius*), Pierre, de Villers-lez-Lille, (c. 1530-), chapelain de Guillaume d'Orange : fol. 68.
LUBBERTUS, Sibrand, de Langward-en-Frise († 1625), professeur de théologie à Franeker : fol. 183 v°.
LUBBREN, Jean, de Hildesheim : fol. 76.
LYDIUS, Martin, de Lubeck (c. 1539-1601), pasteur à Amsterdam, professeur de théologie à Franeker : fol. 183.

MALLOTIUS, Jean, à Morges en 1575 : fol. 28.
MARQUARD, Blaise, de Berne († 1577), professeur de théologie à Lausanne et à Berne : fol. 69.

Digitized by Google

MARIEVOORDE, Dieudonné DE, de Bruges, poète latin : fol. 80.
MARNIX, Philippe DE, de Bruxelles (1538-1598), seigneur de Sainte-Aldegonde, etc. : fol. 29.
MAULDE, François DE, v. Modius.
MILANDER, Jean, à Anvers en 1579 : fol. 191 v°.
MODIUS (*de Maulde*), François, d'Oudenbourg (1556-1597), humaniste : fol. 66.
MOLTZAU, Ludolphe, à Bâle en 1576 : fol. 87.
MORNAEUS, v. du Plessis-Mornay.
MUSCULUS, Abraham, pasteur à Berne († 1591) : fol. 25.
MYLE, Adrien VAN DER, de Dordrecht (1538-1590), président de la Cour de Hollande : fol. 85.

NANS, François, d'Isenberghe (c. 1525-1595), échevin de Bruges, directeur de l'École latine de Dordrecht : fol. 33.
NIGER, Jean, étudiant à Leyde : fol. 79.
NOWELL, Jean, médecin anglais : fol. 46.

OPSOPAEUS (*Koch*), Jean, de Bretten dans le Palatinat (1556-1596), professeur de médecine à Heidelberg : fol. 94 v°.
ORTELIUS, Abraham, d'Anvers (1527-1598), géographe et antiquaire : fol. 26.

PALUDIUS, Jean, à Leyde en 1599 : fol. 174 v°.
PANTIN, Guillaume, de Thielt († 1583), médecin-pensionnaire de Bruges : fol. 36.
PERILLAEUS, Pierre, à Leyde en 1596 : fol. 86.
PERROT, Charles (1541-1608), pasteur, professeur de théologie à Genève : fol. 24.
PETREUS, Henri, de Hardegsen (*Herdesianus*) (1546-1615), recteur des Gymnases de Francfort et Goettingue : fol. 185.
PHILIPPUS, Polonus, v. Ferdinandus.
PITHOU, François, de Troyes (1543-1621), avocat au Parlement de Paris : fol. 94 v°.
PLESSIS-MORNAY (*Mornaeus*), Philippe DU, de Buhy-en-Vexin (1549-1623), gouverneur de Saumur, « le pape des Huguenots » : fol. 64.
PLESSIS-MORNAY, Philippe DU, fils du précédent, à Anvers en 1579 : fol. 64.
PORTUS, Émile, de Candie, fils du suivant : fol. 39.
PORTUS, François, de Candie (1511-1581), professeur de grec à Genève : fol. 37.

Digitized by Google

RAPARDUS (*Rapaert*), François, de Bruges, médecin-pensionnaire de Bruges : fol. 36.
RAPARDUS, Pierre, de Bruges, fils du précédent, médecin-pensionnaire de Bruges : fol. 44.
ROGERS, Daniel, de Wittenberg (c. 1538-1591), ambassadeur de la reine Élisabeth d'Angleterre : fol. 83.
ROMANUS, Carolus, à Leyde en 1585 : fol. 61.

SANTALBINUS, Jacques, à Bâle en 1576 : fol. 89.
SCALIGER, Joseph, d'Agen (1540-1609), professeur à Leyde : fol. 9-10.
SCHNOPPFIUS, Daniel, de Stuttgart, à Bâle en 1577 : fol. 184.
SÉGUR, Jacques, seigneur DE : fol. 69.
SERRES (*Serranus*), Jean DE, de Villeneuve-de-Berg (c. 1540-1598), pasteur à Lausanne, Nîmes et Orange, recteur de l'Académie de Nîmes : fol. 6.
STEPHANUS, Henri et Paul, v. Estienne.
SULZER (*Sulcerus*), Simon (1508-1585), professeur d'hébreu à Bâle : fol. 43.

TAFFIN, Jean, de Tournai (1528-1602), pasteur à Metz, Anvers, et Heidelberg, conseiller de Maurice de Nassau : fol. 188.
TARGHES IN SAXUM, E., en Frise en 1578 : fol. 47.
TENANT, Jean, de Sedan, pasteur et professeur d'hébreu à Montauban : fol. 55.
THEODORETUS, J. Arc., professeur de grec à Franeker : fol. 84.
THORIUS, Raphaël, de Bailleul, médecin : fol. 19.
TREMELLIUS, Emmanuel, de Ferrare (1510-1580), professeur d'hébreu et de théologie à Strasbourg, Cambridge, Heidelberg, etc. : fol. 8.

VELTHAUSEN, Jean, à Bâle en 1576 : fol. 190 v°.
VILLERIUS, Pierre, v. Loyseleur de Villiers.
VINSLERUS (*Finsler*), Josué, de Zurich († 1602), pasteur à Bienne (Suisse) : fol. 42.
VIVIANUS, Jean, de Valenciennes († 1598), géographe, antiquaire : fol. 93.
VORSTIUS, Éverard, de Ruremonde (1568-1624), professeur à Leyde : fol. 56.

WASERUS, Gaspard, de Zurich (1565-1625), pasteur, professeur de théologie à Zurich : fol. 189 v°.
WEIHE, Petrus VON, à Bâle en 1576 : fol. 88.

Digitized by Google

ZASTRISEL, Georges-Sigismond DE, seigneur morave, à Leyde en 1599 : fol. 37.

INDEX CHRONOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

1575.

31 août : *s. l.*, Cl. Groulart.
3 septembre : *Genève*, Th. de Bèze. — 5 septembre : *s. l.*, J. Amonius. — 8 septembre : *Genève*, L. Daneau. — *S. l.*, C. Perrot. — 10 septembre : *Genève*, P. Chevalier. — *S. l.*, G. Gamagtus. — *S. l.*, Th. Chuertiens. — 19 septembre : *Genève*, U. Chauveton. — 20 septembre : *Genève*, S. Goulart. — 25 septembre : *Lausanne*, J. de Serres. — 28 septembre : *Morges*, J. Mallot.
2 octobre : *s. l.*, J. Vinslerus.
S. d. : *s. l.*, Fr. Hotman.

1576.

11 février : *Bâle*, J.-J. Grynaeus.
29 mars : *Bâle*, J. Tenant.
31 mai : *Bâle*, J. Velthausen.
29 juin : *Bâle*, P. à Weihe. — *Bâle*, J. Santalbinus. — *S. l.*, J. Gardesy.
31 juillet : *Bâle*, E. Bouchorst.
Août : *Bâle*, H. Petreus.
3 septembre : *Bâle*, H. Estienne.
22 octobre : *Berne*, A. Musculus. — *Berne*, B. Marquard.
18 novembre : *Bâle*, B. Brunnerus.
S. d. : *Bâle*, L. Moltzau. — *Bâle*, F. Pithou.

1577.

20 mars : *s. l.*, J. Lubbren.
27 mai : *s. l.*, S. Sulzer. — 30 mai : *Bâle*, L. Calen.
27 août : *Bâle*, G. Esthius.
2 septembre : *Bâle*, D. de Marievoorde. — 7 septembre : *Bâle*, J. Cachelofius. — 8 septembre : *Bâle*, D. Schnopffius. — 20 septembre : *Francfort*, P. Dathenus.
S. d. : *s. l.*, B. Amerbach.

1578.

22 janvier : *en Frise*, E. Targhes. — 31 janvier : *Leyde*, J. Douza.

Digitized by Google

1er février : *La Haye*, A. van der Myle. — 27 février : *Béthune*, F. Jamot.
21 mai : *Heidelberg*, T. Erastus. — *Heidelberg*, S. Grynaeus. 23 mai : *Heidelberg*, Fr. du Jon. — 29 mai : *Francfort*, H. Languet. — 30 mai : *Francfort*, J. Fichard.
6 juin : *Heidelberg*, E. Tremellius.
4 septembre : *Anvers*, Longatreus.
S. d. : *Leyde*, F. Modius.

1579.

7 janvier : *Anvers*, J. Milander.
1er février : *s. l.*, J. Taffin. — 10 février : *Anvers*, P. Loyseleur de Villiers. — 20 février : *Anvers*, P. Bizarus.
10 mars : *Anvers*, A. Ortelius. — 23 mars : *Bruges*, J. Castelius. — 27 mars : *Bruges*, V. Giselin. — *Bruges*, J. Lernutius.
1er avril : *Bruges*, F. Nans.
1er mai : *Bruges*, J. Cruquius. — 4 mai : *Bruges*, J. Geldrius. — 7 mai : *Bruges*, N. Briardus. — 12 mai : *Bruges*, F. et P. Rapardus. — 13 mai : *s. l.*, H. Goltz. — 14 mai : *Bruges*, G. Pantin. — 28 mai : *Anvers*, Ph. du Plessis-Mornay.
1er juillet : *Anvers*, J. Freytag.
5 août : *Anvers*, P. Knibbius.
S. d. : *s. l.*, A. Lopius (Bruges, mars-mai).

1580.

27 février : *Anvers*, J. Vivien. — 27 février : *s. l.*, Philippe de Marnix.

1581.

13 septembre : *La Haye*, L. de Casembroodt.
20 novembre : *Leyde*, J. Lipse.

1582.

7 juillet : *Leyde*, H. Doneau.

1583.

31 mars : *Leyde*, J. Gruterus.
13 septembre : *s. l.*, J. Gevartius.

1584.

17 février : *Amsterdam*, M. Lydius.
30 juin : *Leyde*, J. Bongars.

Digitized by Google

1585.

22 octobre : *Leyde*, C. Romanus.
28 décembre : *Leyde*, J. Hotman.

1586.

7 avril : *Franeker*, S. Lubbertus.

1587.

15 mars : *s. l.*, P. Estienne. — 16 mars : *Leyde*, J. Groslot.

1589.

4 mars : *Leyde*, J. Opsopaeus. — 14 mars : *Leyde*, J.-A. Theodoretus.

1591.

1er février : *Leyde*, R. Thorius.
1er octobre : *Leyde*, D. Baudius.
18 décembre : *Leyde*, G. Waserus.

1594.

e1r avril : *Leyde*, J. Hubner. — *Leyde*, le comte de Hanau.
Juillet : *Leyde*, J. Keckerbart.

1596.

2 février : *s. l.*, J. Daversius. — 28 février : *Leyde*, P. Perillaeus.

1597.

2 août : *Leyde*, J. Scaliger.

1599.

Mars : *Leyde*, J. Paludius.
S. d. : *Leyde*, G.-S. de Zastrisel. — S. d. : *s. l.*, N. Cragius.

1601.

9 mai : *Leyde*, C. Labbé. — 10 mai : *Leyde*, P. Labbé.

1604.

24 mars : *Leyde*, P. Bertius.

1609.

12 décembre : *Leyde*, E. Vorstius.

S. A.

S. l., J. Nowell. — J. Niger. — J. de Ségur.

Alphonse Roersch.

Digitized by Google

JACQUES AMYOT

GRAND AUMONIER DE FRANCE

SUPÉRIEUR DES

QUINZE-VINGTS PAUVRES AVEUGLES DU ROI

(1560-1593)

CHAPITRE I

La grande misère des Pauvres Aveugles

Jacques Amyot, grand aumônier de France et, à ce titre, supérieur des Quinze-Vingts Pauvres Aveugles du Roy, c'est un des aspects de la vie de l'illustre écrivain qui n'a pas encore été étudié.

Cependant, l'admirable translateur de Plutarque et de Longus ne se contenta pas d'être un des premiers hellénistes de son temps et un maître parmi les lettrés. Il fut aussi titulaire de la plus haute dignité ecclésiastique, qui lui conféra le gouvernement des aveugles.

La charmante pastorale de Longus que dévorent en cachette les adolescents, dont l'innocence inquiète souffre de la fièvre qui dévorait Daphnis, est aussi la joie des intellectuels pour des motifs plus désintéressés. Je doute cependant que nos prélats en fassent leur lecture habituelle et que, découvrant aujourd'hui un manuscrit de même sorte, ils entreprennent de l'éditer.

Au XVIe siècle, on pouvait être à la fois helléniste disert, traducteur d'œuvres profanes, prince de l'Église et grand aumônier : il ne faut juger personne en dehors de son temps ni de son milieu.

Si, dans l'étude que nous allons entreprendre, nous ne trouvons l'occasion d'aucune découverte littéraire, il sera

Digitized by Google

pourtant intéressant, pour la connaissance plus approfondie de l'homme, de suivre le rôle actif, bien que sans gloire, qu'il joua comme guide et protecteur des aveugles.

Charles IX, mû par un très louable sentiment de filiale affection, nomma, le 6 décembre 1560, Jacques Amyot grand aumônier de France. Saint-Réal, un historien dont il ne faut accepter qu'avec réserve les affirmations, prétend que le roi agit ainsi afin d'imiter, autant qu'il lui était possible, le geste de Charles-Quint, faisant de son précepteur le pape Adrien II. Cette intention, si délicate cependant, n'aurait pas eu l'heur de plaire à Catherine de Médicis, laquelle soutenait d'ailleurs un autre candidat. Aussi la vindicative Italienne, peu habituée à dissimuler ses colères, ayant proféré contre Amyot des menaces terribles, celui-ci, épouvanté, jugea prudent de disparaître. Ce ne fut qu'après plusieurs jours de recherches, et lorsque le roi eut renouvelé sa décision, qu'Amyot se hasarda à paraître à la cour.

L'anecdote, si elle n'est pas rigoureusement exacte, garde un caractère de vraisemblance, au moins (et de l'aveu des historiens d'Amyot) en ce qui concerne les intentions peu bienveillantes de Catherine de Médicis.

Réduite à ce seul point, ne donne-t-elle pas, à la conduite postérieure d'Amyot, une de ces raisons que l'on ne manifeste pas publiquement, mais qui restent puissantes dans l'intime de la conscience?

Dédaignant les appartements somptueux dont le grand aumônier de France avait la jouissance dans les palais royaux, Amyot s'en vint occuper, dans l'enclos de Saint-Louis, le logis réservé depuis Jean de Grand-Pré, contemporain de Jean le Bon, à ceux des chefs de la Communauté qui voulaient bien se contenter de sa modestie.

Il pouvait s'y sentir protégé contre l'hostilité d'une femme, qui, si agissante qu'elle fût, hésiterait à provoquer la foule turbulente des aveugles, trop fiers d'être régis par le premier prélat du royaume pour ne pas considérer comme une injure tout attentat dirigé contre lui.

Digitized by Google

On trouvera maintes fois dans ce récit les preuves renouvelées du séjour habituel d'Amyot dans l'Enclos des Quinze-Vingts[1].

La détermination du nouveau grand aumônier ne fut cependant pas inspirée par une unique préoccupation de crainte personnelle. Le sentiment très vif des devoirs de sa charge, dont il fournit tant de témoignages pendant les longues années de son gouvernement, entra pour beaucoup dans sa volonté de résider rue Saint-Honoré. Dans cet asile des pauvres, celui dont la jeunesse besogneuse avait connu tant de privations, goûtait mieux qu'à la cour le calme d'une existence presque monacale, absorbée par les méditations et les travaux d'érudition auxquels les honneurs accumulés sur sa tête ne l'empêchèrent pas de consacrer les meilleures heures de sa vie.

Les renseignements contemporains sur l'administration d'Amyot sont malheureusement incomplets. Les mentions portées par le greffier au registre capitulaire, ainsi que les signatures apposées sur le registre semainier prouvent la présence habituelle du grand aumônier aux assemblées conventuelles et le souci qu'il apportait à vérifier la situation financière de la maison. Il serait fastidieux de donner le texte des séances que présida Amyot ou les innombrables feuillets des recettes et dépenses qu'il contresigna. Nous nous contenterons de noter les points où se manifeste son intervention et d'esquisser les grandes lignes de

1. Amyot amena avec lui plusieurs domestiques; parmi lesquels il y avait : Me Michel Rote, son secrétaire, clerc et sommelier ordinaire du roi en son oratoire, qui tint à bail, moyennant 40 livres tournois, une maison assise joignant la principale porte et entrée des Quinze-Vingts, rue Saint-Honoré. Il mourut en mars 1586. — Me Regnault Martin, également secrétaire d'Amyot, qui était en fonctions en 1583. — Louis Ramboullet, homme de la chambre; Jean Cordaillot, homme de la chambre; Henri Hanny, cuisinier; Guillaume Tienne, cocher, qui avait épousé Marguerite Coldore et qui, à son trépas, survenu en 1583, laissa à la Communauté 9 livres 4 deniers tournois; Jean Daubin, palefrenier, qui mourut en mai 1576.

Digitized by Google

la vie des aveugles à cette époque tout particulièrement agitée.

La première séance capitulaire présidée par Amyot est celle du 24 juin 1563. Le Chapitre général, tenu à cette date, réunissait la Communauté tout entière. Le grand aumônier, depuis trois ans qu'il est en fonctions, a eu le temps de connaître ses ouailles. Nous le remarquerons fréquemment : il sait appliquer d'une main ferme et au moment opportun le remède là où il voit le mal. Il jugea l'occasion propice pour ordonner que « s'il y a quelque frère qui use doresenavant de parolles injurieuses ou de menaces, qu'il ne sera receu à aulcune enchère aux esglises et n'aura aulcune voix au Chappitre et sera mis en prison au pain et à l'eau ».

Au moment où Amyot prenait le gouvernement des aveugles, les affaires de la maison se ressentaient du mauvais état où étaient celles de la France. La position territoriale de l'Enclos qui, au temps de Jeanne d'Arc, avait mis les Quinze-Vingts à portée des coups des Armagnacs, les exposait alors aux attaques des Huguenots. La situation du royaume et, plus particulièrement, celle de Paris était d'ailleurs troublée au point de faire participer à une sorte de mobilisation générale, sinon les aveugles, au moins les frères voyants, ce qui obligeait à inscrire au semainier des dépenses d'un caractère belliqueux[1].

1. Nous citerons ici quelques-unes de ces dépenses, qui constituent autant de contributions de guerre prélevées tant en hommes qu'en munitions sur les Parisiens pour la défense de la ville :

« Receu de la vente de deux petites cloches... troys cents quarante cinq livres et les thorillons vendus le prix de LIX sols VI deniers, compris deux livres pouldre a canon pour servir a garnyr et charger quelques pièces a canon estant pour lors es mains de Jacques Bruchon et ledict Ministre, a eulx appartenant pour la seureté des huguenots, a la charge de II sols VI deniers la livre.

« Item, plus payé pour deux hacquebutes pour ledit hostel, quinze livres six sols tournois.

« Item, plus en despense faict par le recepveur à Brochet, le jeudi XVIIIe jour de juing, pour avoir esté a la garde de la porte Saint-Honoré, cy... XVIII sols VI deniers.

Digitized by Google

La misère était donc grande dans l'Enclos, amenant les désordres dont d'ordinaire s'augmente sa gravité. Les recettes provenant de la charité des bons chrétiens s'anémiaient par suite des querelles mettant aux prises les partisans et les adversaires des indulgences et des reliques. Fréquemment le receveur devait inscrire au registre semainier, à l'article « Recettes », la mention désolante :

Receu : n'a rien esté receu durant la présente sepmaine pour ce cy..... Néant.

On fut bientôt réduit à faire argent de tout. En septembre 1563, un homme de trente-deux ans, Guillaume Boisart, se présenta pour être agréé comme frère aveugle. Sa mère, Marie Templier, demeurant rue de la Mortellerie, à l'enseigne des Deux-Portes, offrait pour l'admission de son fils les biens appartenant à celui-ci, c'est-à-dire « ung cinquiesme en une maison sise en ceste ville de Paris, rue d'Avron, tenant de toutes parts au sieur de Plancy; plus une aultre cinquiesme en une maison, sise rue Mery-Boisseau, où pend pour enseigne l'Image-Sainte-Barbe ».

Le grand aumônier prit, le mois suivant, une double décision qui témoigne de la détresse de la Communauté.

Ce dict jour Guillaume Boisard a esté receu a frère aveugle et a fait le serment.

Ce dict jour a esté ordonné que les heritaiges ou de parties d'iceulx appartenant audict Boisard seront vendus pour la grande nécessité de la maison de céans.

« Item, plus payé pour un morion, sept livres six sols.

« Item, plus payé pour la despense du recepveur et Jacques Bruchon, pour le jour qu'ils ont esté au guet pour ledict hostel... x sols tournoys.

« Item, plus payé pour une demye-livre de pouldre a canon, sept sols six deniers tournoys.

« Item, plus payé pour une corde, douze deniers tournoys.

« Item, plus payé pour la centinelle de Jacques Bruchon durant cette semaine que a faict de sept jours en sept jours, cy... VI solz tournoys.

« Item, plus demye-livre pouldre a canon et pour ung solz corde pour l'arquebuse dudict Bruchon, cy... VIII sols VI deniers tournoys ».

Digitized by Google

De plus, il eut soin de faire renoncer Boisard au bénéfice personnel des distributions de vivres et d'argent.

On avait aussi recours aux emprunts et l'on s'adressait pour cela aux gouverneurs, aux amis et même aux locataires. Plusieurs centaines de livres sont ainsi reçues du baron de Plancy, l'un des gouverneurs, ainsi que de son collègue, Bouette, conseiller en la Cour de Parlement, que l'on remboursait en partie chaque fois qu'une rentrée de fond le permettait. On emprunte ensuite 300 livres à Esmond du Pressouer, maître tapissier, lequel, d'ailleurs, saura tirer bon parti du service rendu. En ces jours où la détresse privée de chaque ménage s'augmentait des désordres publics, la vie de la Communauté devait être des plus agitées. Les aveugles font inscrire au registre leurs doléances. Ils prétendent « qu'il y avoit troys mois qu'ils n'avoient receu aulcune distribucion, tellement que la plupart du tems ils mourraient de faim ensemble femmes, frères et enfans mesmes, leur estant deu a chacun d'eulx dix livres tournois pour deux annuités de rentes ». Interrogés « a quoy il tenoit que cesdicts biens et rentes ne soyent payés », ils répondent « qu'il y a troys ans qu'il ne revient aulcune chose des questes et bienfaits... et que, a présent pour le plus, ils ne reçoibvent que environ huict vingt livres, au lieu qu'ilz en vouloient recepvoir plus de deux mille livres ainsi qu'il appert par les comptes qui en ont par devant esté rendus ».

Il est aussitôt décidé qu'on demandera au Parlement la permission de vendre une maison sise près des Halles, où pend pour enseigne l'Image-Saint-Christophe. Enfin, on put distribuer à seize personnes, tous frères et sœurs, à chacun 100 sols tournois « pour leurs vivres et pour l'année mil cinx cent soixante et troys » avec deux ans de retard.

A l'assemblée du 21 novembre, Amyot publia une ordonnance qui dénote une connaissance approfondie de la mentalité soupçonneuse des aveugles et que les incidents récents rendaient plus opportune que jamais :

Ce jourd'huy a esté ordonné par Mgr le Grand Aumônier que

Digitized by Google

a l'advenyr, a commencer ce jourd'huy, que quant le ministre ou aucun aultre en son lieu délivrera le bled au musnier, il sera tenu d'y appeler l'un des jurés voyans et en fera recepte, et quant on amenera le bled moulu et farine, l'un des aultres jurés voyans le recepvra, appelé toutefois les uns ou les autres des jurés.

Cependant, les autorisations administratives étaient déjà longues à obtenir. En janvier 1566, il fallut écrire au grand aumônier touchant « la vendicion que l'on avoit décidé de faire de la maison de l'Image-Saint-Christophe, pour la pauvreté de la maison, afin de sçavoir sa volonté ». On avait trouvé un acquéreur dans la personne de Pierre Briant, marchand, demeurant rue de la Truanderie, « au logis où demouroit le commissaire Beauvais, vis-à-vis l'Image-Sainte-Catherine », et qui en offrait 3,200 livres tournois. Les publications accoutumées furent demandées aux curés de Saint-Eustache, Saint-Leu et Saint-Gilles et des Saints-Innocents, ce qui coûta 20 sols tournois.

10 livres 8 sols furent consacrées aux vacations « d'Étienne Grand'Rémy, charpentier de la grant-cognée », et d'un maçon, « pour leurs visitacions des maisons de Saint-Christophe et du Chasteau-Frilleux », chacun d'eux ayant reçu 2 testons.

Deux acquéreurs se présentèrent : Pierre Briant, le marchand de la rue de la Truanderie, et le locataire même du logis à vendre, sire Esmond du Pressouer, lequel avait déjà pris hypothèque en avançant de l'argent à la Communauté. Est-ce parce qu'il habitait l'immeuble, en considération du service rendu, ou plus simplement parce qu'il offrit une surenchère de 100 livres? Esmond du Pressouer fut agréé après que le Chapitre général, assemblé tout exprès, le 3 février 1566, eut exprimé « le consentement de tous les frères, tant pour avoir du bled que pour payer les 100 sols et les distributions du moy de décembre et janvier derniers, à eulx deubs parce qu'il n'y avoit aulcuns deniers pour subvenir aulx affaires ». Toute cette somme n'entra pas cependant au trésor, car il fallut rembourser à

Digitized by Google

l'acquéreur aussi bien les fonds qu'il avait prêtés que le prix des réparations soldées par lui.

On s'empressa également de donner un acompte aux frères et de régler les dettes les plus criardes. Le baron de Plancy fut remboursé de « huict vingtz deux livres tournoys à lui deubs dès le XVIIIe jour de septembre dernier, pour la vente et délivrance d'un muy et demy de bles ». La dépense totale de la semaine s'éleva à « dix C IIII-XX XIX L XXI sols tournois », si bien que, les recettes ayant été nulles la semaine suivante, il fallut encore une fois recourir à la complaisance du charitable gouverneur, qui avança 20 livres « pour subvenir aux affaires dudict hostel ».

Les aveugles tiraient leurs principales et plus régulières ressources de la quête dans les églises où ils avaient le privilège non seulement de se tenir derrière une table, dont la Communauté prenait soin d'assurer l'entretien, mais aussi de parcourir l'édifice sacré et de se poster au meilleur endroit afin d'exciter au moment opportun la pitié des fidèles.

Si la faim, dit un proverbe, fait sortir le loup du bois, elle eut aussi, en ces jours de grande misère, le pouvoir de rendre plus fébrile et plus audacieuse encore la procession des aveugles quêteurs parcourant inlassablement « leur esglise » d'une marche en apparence incertaine, mais qu'ils conduisaient là où ils voulaient aller, parfois même jusqu'au sanctuaire interdit aux simples chrétiens. Cependant ces cheminements ne se pouvaient pratiquer sans provoquer des récriminations que le bailli des pauvres de la ville de Paris rassembla dans un « plainctif » qu'il présenta au Chapitre général, le 30 juin 1566. Il requérait qu'il fût fait défense aux frères « de ne mandier dedans les esglises, ains se tenir aux œuvres et portes d'icelles ». D'autant, disait-il, « qu'ilz empeschent et troublent ung chascun, mesmes s'approchent des prestres disans la messe ».

Il ne pouvait cependant être question ni de supprimer

Digitized by Google

les quêtes ni même de modifier sensiblement des usages que, malgré quelques abus, supportait la population parisienne, toujours bienveillante aux malheureux et en particulier aux aveugles. Aussi le grand aumônier se contenta d'ordonner, « après avoir demandé les voix et oppignions des assistans au dict chappitre général, que les dicts frères feront leurs questes modestement et honnestement es dictes esglises qu'ilz ont accoustumez par cy devant et sans faire aulcung scandalle ».

La vie de la Communauté nous échappe pendant les années suivantes.

Il nous reste cependant des preuves de l'action efficace d'Amyot s'exerçant surtout pour parer à la pénurie du trésor. Le 11 juillet 1549, Henri II avait accordé, pour neuf ans, 60 livres parisis, à percevoir sur le receveur des exploits et amendes de la Cour de Parlement. Ce revenu devait être employé aux réparations des bâtiments de l'Enclos. Le délai expiré, on eut le tort de laisser périr cette fructueuse aumône. Le 1er août 1566, Amyot fit signer à son royal élève des lettres patentes renouvelant pour cinq ans la donation. La mention portée sur un nouvel acte obtenu en 1572 : « l'evesque d'Auxerre, grand aulmosnier de France estant present », manifeste à nouveau l'influence personnelle d'Amyot. D'autres lettres ayant même objet furent octroyées en 1575 et 1588.

Nous rentrons chez les aveugles en 1569 sur l'intervention du grand aumônier dans un incident qui intéressa celui-ci autant comme prélat que comme supérieur de la Communauté. Le 17 juillet, Pierre le Comte déposa sur le bureau du Chapitre un reliquaire « où y a deux ymaiges, l'une de saint Loys et l'aultre de sainte Suzanne », qu'il avait sans doute trouvé en revenant de la procession de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, où treize aveugles allaient, le premier lundi de chaque mois, prier pour le repos de l'âme de Nicolas Flamel, et dont Pierre le Comte, frère

Digitized by Google

entrevoyant, avait reçu mission de conduire le cortège. L'assemblée décida que celui-ci « demeurerait au proffit de la maison » et qu'il serait « rabattu audict le Comte sur son compte pour avoir apporté audict Chappitre ledict reliquaire » la somme relativement importante de 8 livres. Le grand aumônier était alors absent. On parut oublier quelque temps l'affaire, à moins que ce délai n'ait été nécessaire à Pierre le Comte pour réaliser le projet qui allait être sanctionné par Amyot.

Le 17 septembre, celui-ci ordonna en effet « qu'il sera baillé par la maison ung reliquaire à Pierre le Comte, pour mettre en ung reliquaire qu'il a faict faire, à charge qu'il haydera à la maison aux jours des pardons et ordonné où ledict le Comte viendroit à décéder, sera ledict reliquaire rendu à la maison de céans[1] ».

Quelques mois auparavant, le grand aumônier avait associé à l'administration des Quinze-Vingts son frère, Jean Amyot, qui, au titre de conseiller du Roy et auditeur en la Chambre des Comptes, put ajouter, le 25 juin, celui de gouverneur de l'Hospice. Il remplaçait Claude de la Croix, baron de Plancy, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, lequel venait de mourir. Sa présence fréquente aux séances capitulaires montre qu'il sut apprécier l'importance de la distinction que son frère lui avait accordée.

Cependant le calme n'était pas revenu dans la maison. On avait, au mois de juillet précédent, porté une prescription que les désordres résultant de la présence de nombreux étrangers dans l'Enclos obligeaient trop souvent à renouveler, le Chapitre ayant fait « defense aux frères de ne jurer ny blasphemer, ains se contenir modestement, ny de prester à usure et aussi de faire taverne ny bailler

1. Il s'agit évidemment ici d'un minuscule fragment d'ossement contenu dans un petit reliquaire de la grandeur d'un bijou, que la Communauté prêta à Pierre le Comte. Celui-ci enferma l'objet dans un plus grand reliquaire qu'il présentait à la vénération des fidèles dans des quêtes dont la valeur s'augmentait d'autant.

Digitized by Google

vin en assiette aux estrangers sur toutes peines qu'il sera arbitraire ».

L'effet désiré n'ayant pas été obtenu, le grand aumônier se détermina à recourir à la manière forte. « A esté ordonné qu'il sera mys une astrapade près le logis de Mgr le Grand Aulmosnier pour pugnyr les frères et sœurs qui seront désobéissans tant à MM. les gouverneurs que aux maistre et officiers. »

Le désordre ambiant ayant gagné jusqu'au clergé, Amyot traita celui-ci avec une rigueur équivalente. Le 7 janvier 1572, il fut par lui ordonné que « si quelques-uns des prestres et vicaires de céans sont trouvés avec quelques femmes ou filles, qu'ilz seront tenus prisonniers huict jours durant, au pain et à l'eau et, lesdicts huict jours passés, seront chassés de céans et la fille ou femme fustigée ». L'ordonnance fut immédiatement appliquée à l'un des cinq vicaires, Christophe de la Vésine. On avait surpris dans son logis une femme que le coupable chapelain avait voulu cacher dans un coffre. Il aggrava encore son mauvais cas en déclarant que cette femme était âgée de soixante ans, ce qui eût dépassé notablement l'âge canonique. Mais, ajoute le Registre canonique, « touttefoys a esté trouvé qu'elle n'avoit que quarante ».

Le 13 janvier, Amyot présida le Chapitre. Il s'agissait de prendre une décision au sujet des charges religieuses résultant d'une importante fondation. Le baron de Plancy, dont nous connaissons les prêts renouvelés, n'avait pas voulu borner à ces manifestations d'une utilité momentanée et relative son dévouement aux aveugles et ses héritiers avaient charge de faire accepter aux Quinze-Vingts une rente de 100 livres à prendre sur l'Hôtel-de-Ville. La donation comportait la condition habituelle d'une messe mensuelle. Amyot en régla le détail avec minutie. « Ce jourd'huy a esté arresté au Chappitre que la messe fondée par feu M. de Plancy, M. Claude de la Croix, sera chantée à l'heure de onze heures et sera baillé au chapelain,

Digitized by Google

pour dire ladicte messe, quatre solz tournoys et se fera distribucion à chacun des frères assistans à ladicte messe, à l'offrande ung denier tournoys et quant à ceux qui n'assisteront à ladicte messe, ne leur sera aulcune chose distribuée. »

Le grand aumônier profita de la circonstance pour manifester que s'il entendait exiger du clergé un service régulier, la maison saurait récompenser ceux qui s'acquitteraient consciencieusement de leur office. « Ordonne que, oultre les gaiges ordinaires des prestres et chappelains, leur seront augmentées lesdicts gaiges à chacun de dix sols tournoys par moys, a la charge d'assister au service et ceulx qui n'y assisteront, leur sera retenu le pain ordinaire pour huict jours, qu'ilz défaudront sans excuse légitime. » Le contrat fut passé devant Dumesne et Dulot, notaires, le 18 février 1572.

Une préoccupation d'ordre matériel arrête ensuite l'attention d'Amyot. On avait recommencé à effectuer les réparations des bâtiments. Le grand aumônier, qui revisait soigneusement le registre semainier, remarqua que les travaux étaient souvent exécutés sans que l'on eût prévu exactement à quel chiffre s'élèverait la dépense. Très sagement, il prescrivit que « touchant la besoigne faicte par le masson, elle sera visitée en prisée et estimée par des gens a ce cognoissans et pour l'advenir ne sera faict aulcune maçonnerye que préalablement ny aye marché faict à la toyse ».

Nous ne possédons plus les registres capitulaires rapportant la vie de la Communauté de 1572 à 1580. Seules nous restent quelques mentions des registres semainiers qui, malheureusement, ne signalant que les infractions à la règle dénoncées par les amendes qui les châtient, ne nous renseignent que sur la partie, sinon la moins intéressante, au moins la moins vertueuse de la Communauté.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Comment Amyot autorisait les mariages et signait les lettres de fraternité

Nous retrouvons Amyot en septembre 1578, où une note du semainier nous révèle de lui une largesse relativement considérable; 50 livres aumônées « pour prier Dieu pour la prospérité du roi Charles ». Comme ledit roi Charles était défunt depuis l'an 1574, il faut comprendre ou bien que le grand aumônier, avec une intention pieuse, quoique un peu alambiquée, pensait à la santé et prospérité éternelles du pauvre souverain, dont on peut supposer que sa responsabilité dans le massacre de la Saint-Barthélemy pesa d'un poids considérable au mauvais plateau de la balance céleste; ou bien, hypothèse plus vulgaire, que l'erreur provient du receveur, qui écrivit Charles pour Henri. Le fait est d'ailleurs de peu d'importance, Amyot ayant contracté, à l'égard de l'un comme de l'autre, une dette de reconnaissance dont il ne pouvait mieux s'acquitter qu'en étant charitable aux aveugles.

A partir de 1580 et jusqu'à son départ de Paris, nous suivrons pas à pas Amyot dans le gouvernement des Quinze-Vingts, ce qui nous permettra de constater fréquemment sa présence réelle et constamment sa présence morale. Il avait souvent à résoudre des difficultés qui, pour ne ressembler en rien à celles que soulève la traduction d'un texte ancien, étaient parfois susceptibles d'embarrasser.

Au premier rang venaient les difficultés provenant des mariages. On se mariait beaucoup aux Quinze-Vingts, plus certainement qu'on y mourait : nombre d'aveugles comptant plusieurs unions successives, sans cependant atteindre d'ordinaire celles de Blaise Cordier, dont nous verrons plus loin l'histoire. Les voyants et voyantes s'empressaient, aussitôt un veuvage commencé, de chercher

Digitized by Google

dans la Communauté l'âme sœur, qui leur conserverait le privilège de la fraternité. Cette hâte qui nous choque lorsque nous la rencontrons chez nos contemporains et que, l'estimant indécente, nous l'attribuons à une sensualité trop impatiente ou à de bas intérêts matériels, doit être appréciée différemment non seulement en ce qui concerne les habitants de l'Enclos, mais à l'égard de tous ceux qui vivaient en ces époques de mentalité très différente de la nôtre. Nous touchons ici un des points destinés à rester incompréhensibles à quiconque ne sait se soumettre à la nécessité de reconstituer l'état d'âme des personnages dont il prétend juger les actions. La société du moyen âge, dont les principes pesaient encore puissamment, au XVIe siècle, sur les consciences, était basée sur cette idée fondamentale : la vie n'a été donnée à l'homme qu'afin de lui permettre d'exécuter sa part, infime mais réelle, dans le plan de Celui qui a créé le monde et qui le dirige à son gré. En conséquence, l'union conjugale devait tendre exclusivement, tout en ennoblissant les appétits charnels, à augmenter le nombre des chrétiens par la procréation d'enfants, lesquels, parvenus à la félicité céleste, constitueraient la glorieuse couronne des parents, qui leur auraient procuré à la fois le bienfait de la vie matérielle et le mérite d'une éducation chrétienne. La mort, qui seule avait la puissance de rompre le lien formé devant l'autel, replaçait le survivant dans la situation des non-mariés.

Cependant, l'affection réciproque et l'attrait des sens, assez puissants pour incliner l'un vers l'autre deux êtres et leur donner le désir de fonder un foyer, n'avaient été ni le motif suffisant ni la raison essentielle d'une association, dans laquelle les avantages physiques ainsi que les profits matériels ne venaient que bien loin après l'obligation de coopérer au plan divin.

De même, les regrets ressentis dans le veuvage, pour légitimes qu'ils fussent, n'autorisaient personne à se soustraire à la volonté de Dieu. Or, devant les non-mariés, ne

Digitized by Google

s'ouvraient dans la vie normale que deux chemins, celui du cloître et celui du mariage. L'Église accueillait les âmes, soit avides de perfection, soit désireuses de conserver, avec leur deuil inconsolé, le souvenir intact du bonheur perdu et qui s'engageaient dans la voie de la virginité sauvegardée ou de la continence volontaire. Le siècle gardait ceux qui préféraient s'autoriser de la maxime de l'apôtre saint Paul, lequel, moins sublime, mais plein de bon sens, proclame qu'il vaut mieux se marier que brûler de concupiscence. Si donc le survivant ne pouvait ou ne voulait ensevelir ses regrets et sa personne dans un monastère, il avait le devoir impérieux de contracter une nouvelle union dans un délai limité, soit par le réveil d'ardeurs que seul le sacrement éteindrait légitimement, soit par l'ambition plus désintéressée de ne pas résister à la vocation conjugale.

Cette doctrine peut prêter à des plaisanteries faciles. Elle a pour elle la logique de convictions religieuses universellement admises.

Telle était la théorie. La pratique se nuançait de conséquences plus ou moins influencées par les passions. Chez les pensionnaires des Quinze-Vingts, cette hâte à se remarier prenait le plus fréquemment un caractère d'extrême promptitude expliqué par l'obligation pour l'aveugle d'avoir recours à l'assistance indispensable d'un voyant. Il en résultait souvent des complications que saint Louis n'avait pas prévues et à la solution desquelles Amyot appliqua toutes les ressources d'un esprit très réaliste.

L'aventure de Jean Jarsu va nous montrer comment Amyot résolut un cas particulièrement compliqué. François Fanton, greffier du Chapitre, étant mort en 1580, sa succession fut briguée par Jean Cordaillot, homme de la chambre du grand aumônier; Jean Sopic, clerc de M. de Hervina; et Jean Jarsu, clerc de Pierre Laisné, l'un des gouverneurs. On procéda, le 17 janvier, à l'élection et. malgré la préférence qu'eussent pu valoir à Cordaillot ses fonctions auprès du supérieur de la Communauté, ce-

Digitized by Google

lui-ci n'obtint qu'une voix, autant que Jean Sopic; Jean Jarsu fut élu à la majorité écrasante de vingt et une voix. Ce dernier offrait sans doute de meilleures garanties professionnelles que l'homme de la chambre du grand aumônier, dont, au reste, rien ne nous apprend que celui-ci ait recommandé la candidature, tandis que nous verrons plus loin que Pierre Laisné portait un intérêt tout particulier à son clerc. En tout cas, la personne même du vainqueur était ignorée à l'Enclos. Antoine Courtin, le receveur, un des anciens de la maison, qui, par profession, connaissait tous ceux qui la fréquentaient, était mal ou point renseigné sur lui, puisque, recopiant le procès-verbal de l'élection, il écrivit par deux fois « Jasur » au lieu de Jarsu. Nicolas le Plastre, le ministre, l'ignorait également. Après lui avoir remis à la fin de janvier ce à quoi lui donnait droit son titre de greffier, il écrivit au semainier : « Item, plus a esté distribué aux personnes cy après nommées, sçavoir... et Jehan Jaseur, a présent greffier desdicts Quinze-Vingts. »

Aussitôt l'élection acquise, Antoine Courtin s'empressa de remettre au nouveau dignitaire le registre capitulaire. C'était un gros volume, relié en cuir blanc et riche de 300 feuillets de beau papier, dont trois pages seulement avaient déjà été utilisées. Le receveur, homme d'ordre et de méthode et amoureux des titres moulés, avait pris soin d'écrire en grosses lettres, bien formées, au sommet de la seconde page : « Registre des expéditions cappitulaire du bureau et Chappitre de la maison et hospital royal des Quinze-Vingts de Paris. » Il en avait également numéroté avec soin tous les feuillets de 1 à 600.

Jean Jarsu prit le livre et, encore tout gonflé de la joie du succès remporté, il apposa une signature parafée : « Jehan Jarsu, greffier », au beau milieu de la page que Antoine Courtin, puisqu'il avait mis au haut le mot « Table », ne destinait pas à cet usage. Puis Jarsu ne manqua pas de lire ce que Courtin avait rapporté de la séance de la semaine passée.

Digitized by Google

Ce jour-là, Martin Bacquet, vendeur de bétail, s'était présenté au Chapitre chargé d'une mission par Michel Rote, secrétaire d'Amyot. Michel Rote, décidé à quitter le logis qu'il tenait à loyer depuis cinq ans dans l'Enclos, avait prié son ami de donner congé en son nom. Celui-ci fut accepté incontinent et la maison, laquelle joignait la porte « par où on entre aux Quinze-Vingts », offerte immédiatement au plus offrant et dernier enchérisseur.

Jeanne Digoix, veuve de Jean Mosny, proposa aussitôt 40 livres tournois auxquelles Pierre le Comte en opposa 50. La veuve haussa jusqu'à 60, puis, craignant une surenchère nouvelle, remontra à l'assemblée « qu'il y avoit trente ans qu'elle tenoit la petite sallette et cour de ladicte maison où elle avoit faict faire un petit ouvroir où elle gagnait sa vie ». Le Chapitre consentit à louer à la veuve Digoix, à la condition, toutefois, que la décision fût placée « sous le bon plaisir de Mgr le Grand Aulmosnier ». Celle-ci ayant été communiquée aussitôt à Amyot, l'approbation définitive fut consignée immédiatement au procès-verbal, et Jeanne Digoix devint locataire au prix de 60 livres et aux charges portées par les baux précédents, « mesmes du pavé, fortiffications, chandelles, vidanges et privées boues ».

Nos modernes engagements locatifs n'ont rien, on le voit, à envier aux anciens.

Cette lecture donna idée à Jarsu de prendre des renseignements sur une sœur qui pouvait prélever sur ses revenus un loyer annuel de 60 livres, plus les charges. Jeanne Digoix, sœur voyante, avait été, en premières noces, femme de Gencien Longis, que nous avons vu instrumenter contre Pierre Piot, au temps de la réformation, et qui était mort en 1559[1]. Le surnom de Gencienne, conservé à la veuve, n'avait pas empêché celle-ci d'épouser, après un très court veuvage, Jean Mosny, dont elle avait eu un fils, Jacques, baptisé le 15 novembre 1560.

1. Gencien Longie et Jeanne Digoix avaient eu au moins trois enfants : en 1554, Marthe; en 1556, Antoine; en 1559, Geneviève.

Digitized by Google

Devenue veuve une seconde fois en 1578, Jeanne Digoix avait continué seule le métier pour l'exercice duquel elle occupait, depuis 1550, un ouvroir sis près de la porte d'entrée, en bonne vue des passants. De tout cela, on pouvait conjecturer de sérieuses économies. Jarsu résolut d'obtenir de la Gencienne une main qui, toute ridée qu'elle fût par le travail et les années, était pleine de charmes parce qu'il l'estimait pleine d'écus.

La Gencienne consentit à porter les chaînes d'un troisième mariage, séduite aussi peut-être par la vanité d'être la femme d'un haut fonctionnaire après avoir été celle d'un juré aveugle. Restait à obtenir l'autorisation de se marier.

Au mois de mai suivant, Jarsu présenta sa requête. Le cas était particulièrement embarrassant et tel qu'il ne s'en était peut-être pas présenté de semblable depuis la fondation des Quinze-Vingts. Il ne s'agissait pas, en effet, du mariage d'un voyant avec une aveugle ou d'un aveugle avec une voyante, unions que saint Louis avait voulues et favorisées. Jarsu était voyant et non-frère; la fonction de greffier ne lui donnant par elle-même aucun droit à la fraternité, mais seulement à l'indemnité mensuelle et aux distributions dont bénéficiaient les membres de la Communauté. Jeanne Digoix était voyante. Elle avait eu deux fois le bénéfice conventuel, mais celui-ci résultait de ses mariages avec Gencien Longis, puis avec Jean Mosny, et elle ne conservait, depuis sa seconde viduité, le précieux privilège que par une tolérance dont ne profitaient généralement que les veufs ou veuves ayant dépassé l'âge raisonnable d'une nouvelle alliance. Son mariage avec Jarsu allait faire d'elle une étrangère dont aucun motif d'intérêt général ne justifierait le maintien dans la maison. Enfin, l'exemple de deux voyants contractant mariage avec l'assentiment du grand aumônier pouvait susciter des imitateurs, ce qui risquait de raréfier d'une façon fâcheuse les mariages réguliers.

D'un autre côté, s'il était possible d'inviter les deux amoureux à s'aller unir dans une église étrangère, partant

Digitized by Google

à quitter l'Enclos, était-il de l'intérêt de la maison de se priver à la fois d'un fonctionnaire élu par la quasi unanimité des capitulants et d'une femme dont les économies devaient, si elle mourait céans, revenir à la Communauté?

Si Amyot avait quelque motif d'être embarrassé, Jarsu, au contraire, pouvait estimer avoir bien combiné son affaire. Devrait-elle quitter l'Enclos, Jeanne Digoix emporterait au moins la majeure partie de ses économies. Si l'on restait aux Quinze-Vingts, Jeanne Digoix demeurait sœur, Jarsu deviendrait frère. L'un et l'autre toucheraient distributions de vivres et d'argent.

Le 8 mai, Amyot promulgua sa décision :

Ce dict jour a esté ordonné, suyvant le consentement de Mons. le Grand Aulmosnier, que le mariage de Jehan Jarsu, greffier de la Maison des Quinze-Vingts, et de la Jancienne, sortira son plain et entier effect et ladicte Jancienne receue à composicion, à la charge qu'elle payera pour sadicte composicion à ladicte maison la somme de cent livres tournoys, et que cy elle va de vie a trespas par avant luy, ledict greffier sera tenu rapporter et rendre a ladicte maison tout ce qui est contenu en ladicte inventaire cy exibée et mise au greffe montant à la somme de quatre cens quatre vingts livres douze sols tournoys, au cas ou il ne fut frère et ny eut enfans.

Amyot résolvait ainsi la difficulté, sinon au mieux des intérêts de Jarsu, au moins au meilleur profit de la Communauté. 100 livres tournois entraient immédiatement au trésor. Pour l'avenir, l'ensemble des biens dont une partie provenait du labeur des premiers maris de Jeanne Digoix était sauvegardé, Jarsu en devenant très rigoureusement séquestre. D'autre part, Jeanne Digoix continuerait à jouir desdits biens, sans cependant pouvoir les aliéner, puisqu'ils étaient catalogués dans un inventaire, copie mise au greffe sous la garde de Jarsu. Comme il était à prévoir que Jeanne Digoix n'aurait plus d'enfants, les biens de celle-ci étaient ainsi destinés à revenir aux Quinze-Vingts.

Jarsu dut accepter la décision que, greffier, il transcri-

Digitized by Google

vit lui-même au registre capitulaire. Ce n'est que le 4 novembre qu'il versa un premier acompte de 60 sols tournois. Pour parler plus exactement, il abandonna, à cette date, la distribution d'argent faite chaque mois à tout membre de la Communauté et qui, pour lui et sa femme, s'élevait à deux fois 30 sols. Il usait ainsi de l'expédient auquel recouraient les frères besogneux, mais qui dut surprendre, employé par le greffier de céans, au lendemain d'un beau mariage. Cependant, Jeanne Digoix ne perdait pas la mémoire de Jean Mosny, pour le repos de l'âme duquel elle fit célébrer, le 21 novembre, un service funèbre.

Et les deux époux, réguliers dans leur parcimonie, continuèrent à diminuer chaque mois leur dette de 60 sols, ce qui prouve qu'Amyot savait ne pas se montrer créancier impatient puisque, par ses abandons mensuels de 60 sols, le ménage mettrait plus de deux ans à purger sa dette de 100 livres.

Brusquement se produit une catastrophe. Jeanne Digoix meurt le 26 juin 1581. Le 8 mai précédent, le grand aumônier a exigé de Jarsu l'engagement conforme aux statuts « de rendre, en cas de décès, à ladicte maison tout ce qui est contenu en ladicte inventaire ». Le moment est venu d'exécuter le contrat, mais, comme il est de tradition que la bonne volonté de l'héritier soit aidée par l'impossibilité de ne rien détourner de la succession, deux cadenas achetés à la ferronnerie et mis l'un « a l'huys de la maison où est décédée la veufve de feu Jehan Mosny, et l'aultre au buscher devant l'esglise » sauvegarderont efficacement les droits de la Communauté.

Une visite des jurés à la cave de la Gencienne y constate la présence de neuf muids de vin, plus « un rappé de demy-muy », le tout du cru de l'année 1579[1].

Le grand aumônier estima qu'il fallait se hâter, tant afin d'éviter que le vin se gâtât qu'afin d'assurer le recouvrement des sommes dues pour un mariage qui, tout dé-

1. Muid râpé, barrique de Bourgogne, contenant environ 300 litres.

Digitized by Google

lié qu'il fût par la mort, demeurait l'objet d'un contrat dont les stipulations gardaient toute leur valeur. Le vin fut vendu le 10 juillet. Louis Courtin, le fils du receveur, s'en rendit acquéreur pour la somme de 57 livres tournois, ce qui mettait chaque muid à 2 écus sols. Amyot fit entrer cette somme au trésor « sur estant moingt de la composicion du mariage dudict Jehan Jarsu et ladicte Digoix ». Le même jour, on inscrivit au semainier à l'acquit de Jarsu la somme de 10 livres, la Communauté continuant à se payer, soit par la retenue de 100 sols qui provenaient des distributions de Jarsu et sa femme, soit par la saisie de 40 sols « qui estoient deubs a ladicte deffuncte par la veufve de deffunct Guillaume Lebourg ». Le 3 août, Jarsu manifeste ses bonnes intentions en abandonnant sa distribution réduite à 30 sols. Il gardait cependant quelque affection à son épouse, puisque, au même temps, il fit célébrer à son intention un service funèbre. C'était son adieu officiel, car il était déjà engagé pour un nouveau mariage.

Son union avec une voyante lui ayant causé tant de soucis, il avait décidé de tenter une meilleure chance en épousant une aveugle. Le 17 septembre suivant, il fut à nouveau reçu frère voyant, ce qui sous-entend l'autorisation de contracter mariage avec une aveugle habitant l'Enclos. Jarsu avait jeté son dévolu sur une jeune fille, Charlotte Perrot, ayant à peine atteint l'âge des épousailles. Les aveugles n'étaient généralement admis à l'Hospice qu'au moment où, adultes, ils devenaient aptes à prêter le serment traditionnel. Une exception, assez rarement appliquée, permettait cependant d'y recevoir quelques enfants privés de la vue. Il était dans les prérogatives du grand aumônier de prononcer ces admissions. C'est dans ces conditions que Charlotte Perrot avait été agréée, le 19 août 1575, en compagnie de trois candidats majeurs, lesquels avaient immédiatement juré, tandis que la petite aveugle était mise « a l'enfermerye », où elle attendrait d'avoir « l'aage competent ». Elle atteignit celui-ci en juillet 1579 et reçut alors la distribution d'argent, signe et privilège

Digitized by Google

matériel de la fraternité. Mais elle était encore toute jeunette, puisque deux ans après, au mois d'août 1581, on la remit, pour la soigner de quelque indisposition, à l'infirmerie, en compagnie des enfants avec lesquels elle avait été élevée.

Le mois suivant, elle épousa Jarsu. Cependant, Amyot, en autorisant cette union, n'avait prétendu libérer Jarsu ni des sommes dont celui-ci restait redevable sur la composition de son premier mariage, ni de ce qui lui serait réclamé pour la succession de la Gencienne. Rien ne permet de soupçonner que le grand aumônier, en poursuivant le greffier débiteur, chercha à se venger du choix fait par le Chapitre qui avait élu le clerc de Pierre Laisné de préférence à Jean Cordaillot. Toutes les décisions qui intervinrent dans cette affaire furent toujours rigoureusement conformes aux statuts et à la tradition. On peut supposer cependant que Pierre Laisné constata avec gêne combien les événements favorisaient mal son protégé. Aussi, le 12 octobre, il versa au trésor « pour et en l'acquit de Jehan Jarsu, la somme de 200 livres tournoys, sur estant moingts de la somme de 400 livres tournoys que doibt Jarsu audict hostel par composicion faicte avec luy pour la succession de feue Jehanne Digoix ». Jarsu venait d'ailleurs de donner un témoignage de bonne volonté en versant 25 livres tournois en acompte sur les 200 qu'il restait devoir. Jarsu, peut-être mari trop vieux d'une femme trop jeune, ne devait plus effectuer d'autres versements. Il mourut le 17 juin 1582.

Il nous reste à savoir comment Amyot réussit à faire entrer au trésor les dettes dont Jarsu restait redevable à la Communauté. Cependant, Charlotte Perrot, devenue veuve, sentait planer sur elle la menace des reprises que la maison avait le droit de faire jusqu'à concurrence de la somme dont Jarsu avait emporté le poids impayé dans un monde meilleur. Aussi s'empressa-t-elle de faire, le 8 juillet, un premier versement de 9 livres 18 sols tournois. Puis elle ne manqua pas d'user d'un stratagème tellement classique que tous ceux qui l'essayaient se faisaient

Digitized by Google

prendre. Elle s'entendit avec sa mère et convint que celle-ci avait prêté autrefois au ménage 15 livres et que, étant dans la suite hors d'état de les rembourser, elle lui avait remis des hardes et meubles d'une valeur équivalente. Les deux commères d'accord, le déménagement se fit.

Mais rien ne pouvait se passer d'insolite dans cette maison d'aveugles qui échappât à la curiosité malveillante et soupçonneuse des occupants. Le 22 juillet, il fut prescrit que l'on ferait inventaire des habits de feue Marie Pépin « pour vendre à l'encan[1] ». La même ordonnance fut prise à l'égard de feues Jeanne Pyonnier, Jeanne Laurette, Salomon Saulve, Jacqueline Fruge, Jeanne Candalle. Puis arrive le tour de défunt Jarsu : « Plus sera faict inventaire et vente des habits de deffunct Jehan Jarsu, luy vivant greffier et frere de la maison de ceans. » A ce moment, le Chapitre connaissait la ruse employée par Charlotte Perrot. Il lui fallait cependant en avoir une confirmation officielle et obtenir l'aveu de la coupable. « Laquelle veufve a esté interrogée par mesdicts sieurs tenant le Chappitre pour sçavoir quels biens, meubles et habits qu'elle avoit faict porter et transporter hors la maison de céans. »

En ces siècles, où les ordinaires faiblesses faisaient souvent trébucher la vertu, la crainte du parjure retenait fréquemment les âmes timorées, ce qui fournissait aux supérieurs le moyen, presque toujours efficace, de découvrir la vérité. On fit prêter serment à Charlotte Perrot, laquelle avoua « avoir porté ou fait porter le bon mantheau, ung pourpoint de basin et des chausses chez sa mère audict deffunct appartenant ». « Le bon mantheau » était le vêtement de drap où s'épinglait la fleur de lis, qui signalait aux chrétiens les Pauvres de saint Louis. Le Chapitre décida que tous ces vêtements, ainsi que du restant « estant en son logis, desdicts biens et meubles, en sera faict inventaire et vente ensemblement au plus offrant et dernier enchérisseur ». Charlotte Perrot, qui n'avait osé mentir,

1. Marie Pépin était une des femmes de Blaise Cordier dont nous verrons plus loin l'histoire.

Digitized by Google

réussit cependant à gagner du temps. Elle avait d'ailleurs témoigné une certaine bonne volonté en versant, le 5 juillet, un acompte de 9 livres 18 sols.

Les 5 et 10 août, des avis comminatoires lui enjoignirent à nouveau de rapporter tout ce qu'elle avait tenté de détourner. Il lui resta cependant des économies suffisantes pour faire célébrer, le 12 août, un service funèbre à la mémoire de son mari. Enfin, elle parvint à empêcher la vente, ce qui ne put se faire sans une protection complice dans l'administration, que nous découvrirons bientôt.

En 1584, elle était encore redevable à la maison de « huict vingts cinq livres tournoys », lorsque, au mois d'octobre, le salut lui vint par l'intervention de Robert du Val. Depuis plus de quinze ans, celui-ci, frère et l'un des jurés voyants, suivait la même carrière si parsemée d'embûches sous les pas de Jarsu. S'avançant avec prudence dans les sentiers battus, il avait établi définitivement sa situation en épousant Jeanne Moret, sœur aveugle[1]. Il remplissait avec conscience ses fonctions de frère voyant et saisissait toutes les occasions pour se rendre utile. Il était, d'autre part, charitable et ne regardait pas à rehausser les solennités du culte en offrant à l'église « une nappe de thoile de chanvre neufve ». C'était de plus un homme instruit, puisque, depuis plusieurs années, il était autorisé à tenir école. En 1584, Amyot jugea « qu'il estoit besoing et necessaire d'envoyer l'ung des freres dudict hostel au pays de Bretaigne, archevesché de Tours, evesché du Mans et Angers, pour recevoir les deniers provenans des questes faictes a cause des indulgences ». Du Val reçut cette mission. Afin qu'il pût facilement s'en acquitter, on lui acheta un cheval sur lequel il partit à la fin de mai.

1. Du Val était peut-être apparenté avec Guy du Val, lequel, après avoir exercé pendant dix-neuf ans les fonctions de maître de l'Hospice, décéda en 1549. — On sait qu'il y eut, de tout temps, à l'Enclos des successions de frères voyants appartenant à la même famille, ce qui est d'ailleurs tout à l'honneur d'une Communauté où il faisait bon vivre, puisque ceux qui y étaient entrés s'empressaient d'y introduire leurs enfants ou leurs neveux.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Il remplit heureusement son office, dont il fit le récit en Chapitre à la séance du 5 août. L'assemblée, intéressée par cette narration et plus encore par le décompte des sommes rapportées, lui accorda « deux escus par forme de don pour la dilligence qu'il a faicte en Bretaigne ». Jeanne Loret n'avait donné à du Val qu'un enfant, lequel fut inhumé, le 3 août 1571, dans l'église. Elle mourut en 1583.

Du Val songea bientôt à Charlotte Perrot pour la remplacer. Est-il invraisemblable de supposer que c'est son intervention, discrète mais efficace, qui avait sauvegardé l'héritage de Jarsu, sur lequel du Val avait, peut-être à l'avance, jeté son dévolu? Le 9 juin 1584, Charlotte Perrot avait fait célébrer un service pour le repos de l'âme de Jarsu : c'était la coutume ordinaire de ceux qui projetaient un nouveau mariage. Du Val, s'étant mis d'accord avec elle, présenta au Chapitre la requête traditionnelle, aussitôt accueillie par le grand aumônier, lequel n'imposa, le 14 octobre, au ménage qu'une composition de 6 écus sols. Tout eût été pour le mieux si Amyot ne se fût souvenu du contrat passé avec Jarsu, lors du mariage de celui-ci avec Jeanne Digoix. Charlotte Perrot, qui, après avoir remplacé ladite Digoix, était devenue elle-même veuve, allait-elle oublier, femme de du Val, le souvenir de son précédent époux et, en même temps, la mémoire des dettes contractées par celui-ci? Amyot n'y consentit pas. Il ordonna que le nouvel époux verserait au trésor « la somme de huict vingtz cinq livres tournoys, restant à payer de la somme de quatre cents livres tournoys, en quoy estoit obligé deffunct Jehan Jarsu ». En compensation, du Val et Charlotte Perrot devenaient usufruitiers des meubles « demourez apprès le décedz dudict deffunct Jarsu, qui sont entre les mains de ladicte Perrot », ce qui prouve que cette dernière avait réussi à en empêcher la vente.

Fût-ce le sacrifice, accompli en cette circonstance, qui porta chance à du Val? Sa carrière se présente comme ayant été des plus heureuses, malgré les quelques traverses auxquelles échappent difficilement ceux qui administrent

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le bien d'autrui. Je ne compte pas cependant parmi ces bonheurs la mort assez rapide de Charlotte Perrot. La disparition de celle-ci n'empêcha pas le juré voyant de devenir ministre, le 10 mars 1585. Il fit aussitôt le serment « en la manière accoustumée », ce qui nous permet d'apprendre que le ministre avait la garde et la responsabilité « des reliques et argenterye de l'esglise de céans ».

Du Val se remaria bientôt. Il épousa, en 1587, Marguerite de la Porte, sœur aveugle, reçue à la fraternité le 29 septembre de la même année. Celle-ci mourut quelques mois après. Le haut rang de du Val et le titre de « Mgr le Maître » qu'on lui donnait parfois ne l'empêchèrent pas d'être alors soumis aux ordonnances traditionnelles. Le 18 juin 1588, le Chapitre ordonna « que les habits, bagues et joyaulx de deffuncte Marguerite de la Porte seront vendus a l'encamp au son de la cloche, au plus offrant et dernier enchérisseur ». Du Val avait fait bien du chemin depuis le jour où, simple juré, il assistait aux enchères entre Pierre le Comte et Jeanne Digoix, se disputant la location du logis de Michel Rote.

Il allait en faire encore. Jean le Plastre, maître des Quinze-Vingts, mourut en 1590 après avoir rempli pendant cinq ans le poste tenu précédemment par son père Nicolas le Plastre[1]. Du Val était ministre depuis 1585. Au décès de Jean le Plastre, on le choisit pour maître. Cette désignation, faite d'urgence le 25 novembre 1590, fut ratifiée au Chapitre général du 29 juin 1591. Du Val semble avoir appartenu à cette race d'hommes qui savent s'adapter à tous les besoins et qui ne craignent pas de réunir sur leur tête des responsabilités variées. Il consentit, le 25 novembre 1590, à cumuler les deux emplois de ministre

1. Nous ne donnerons sur Jean le Plastre qu'un détail qui laisse supposer qu'il devait être un excellent administrateur, s'il mettait dans la gestion des affaires de la maison autant d'ordre et de régularité que dans sa vie conjugale. Le 16 septembre 1585, il eut, de sa femme Jacqueline Légat, une fille : Marie. Le 18 septembre 1586, il eut une autre fille, prénommée aussi Marie. Le 24 septembre 1587, il eut un fils : Jean. Les actes de baptême, auxquels nous avons puisé ces renseignements, font défaut pour les années suivantes.

Digitized by Google

et de maître. Les candidats aux offices de la maison devaient, en effet, à ces jours où Henri de Navarre assiégeait Paris, être aussi rares que les deniers aumônés au coffre du trésor. Du Val assuma (et de son plein gré) une troisième charge d'un tout autre ordre.

Étant lui-même veuf de Marguerite de la Porte, il obtint, le 1er janvier 1591, de prendre à femme et épouse Jacqueline Légat, veuve de Jean le Plastre et qui appartenait à une bonne famille de la bourgeoisie parisienne, étant fille de Jean Légat, maître orfèvre à Paris. Les ressources des deux conjoints étaient suffisamment connues pour que le Chapitre jugeât opportun de prendre les précautions habituelles destinées à sauvegarder les intérêts de la Communauté. Jacqueline Légat dut renoncer à tous les dons « qu'elle pourroit avoir cy devant faict ». Du Val présenta au Chapitre l'inventaire de ses biens, estimés à « six cens vingtz trois escus sols cinquante deux solz six deniers tournoys ». La composition du mariage fut fixée à 6 écus sols, à la charge néanmoins que Jacqueline Légat, si elle devenait veuve, ne jouirait que du bien provenant du chef de du Val, l'assemblée estimant qu'il serait immoral que ladite veuve profitât des héritages successifs recueillis par celui-ci, trois fois marié.

Cependant du Val ayant manifesté le désir d'occuper le logis réservé au maître, tout en conservant celui dont il jouissait comme ministre, Amyot jugea que le moment convenait peu à semblable prodigalité et décida « que celui-ci n'aura que la maison du maître pour sa demourance et s'en contentera sans qu'il puisse plus tenir la maison de frère ». Du Val, maître et ministre, ne pouvait manquer de subir les contradictions qui n'épargnent guère, chez les aveugles aussi bien que chez les voyants, ceux qui occupent un rang élevé. Son mariage avec Jacqueline Légat excita contre lui d'amères jalousies. Les maldisants se réunissaient chez Jacques Porte, frère aveugle, où les femmes renchérissaient sur les hommes, si bien qu'on décida d'envoyer au maître une belle lettre anonyme qui lui dirait ses vérités. Porte trouva un secrétaire complaisant dans « un

Digitized by Google

prestre habitué en l'esglise Sainct-Jehan-en-Grève ». Soudain, l'orage éclata en Chapitre. Du Val présenta requête « tendant affin d'avoir réparacion d'honneur de l'ung des frères aveugles desdicts Quinze-Vingts, pour aulcuns propos scandalleux ». Et il accusa formellement Porte, qui, à l'instant, fut mandé en Chapitre. « Enquis s'il avoit faict escrire quelque lettre depuys peu de tems pour porter audict du Val », il ne put répondre que « oy », puis, ainsi qu'on agissait d'ordinaire, il s'avoua coupable, rejetant la faute sur « les amyes de sa femme » qui l'avaient incité à ce faire et dénonçant la complicité du prêtre de Saint-Jean-en-Grève.

La missive incriminée était entre les mains de du Val. Celui-ci la remit à Pierre Laisné. La lettre ayant été jugée comme « estant pleine de scandalles » fut laissée au gouverneur, qui promit de « s'enquérir du faict ». Du Val obtint bientôt la réparation d'honneur qu'il désirait. L'époque étant venue de nommer les dignitaires, du Val, déjà maître, fut réélu ministre, puis, par une nouveauté que justifiaient les circonstances extérieures, mais qui impliquait une confiance grandissante, il fut « esleu pour recepveur ». Il réunit donc ainsi en lui toute l'autorité administrative de la maison. Le 11 juillet, du Val cita ses témoins : Pasquette, femme de Nabuchodonosor Evezard, Guyon Blottier et sa femme, lesquels furent requis, après serment exigé, de dire ce qu'ils savaient de Jacques Porte. On apprit alors que si celui-ci écoutait volontiers « les amyes de sa femme » lui donnant de mauvais conseils, il ruminait à l'égard de cette dernière des projets assez malveillants « en se pourmenant en la cour de céans » où on l'avait entendu proférer « qu'il avoit moien de bien battre sa femme sans luy moudre les os, avecque ung sac de cendre ». Il tenait aussi volontiers un autre propos qui visait le maitre, disant « qu'il y avoit bien céans des trahistres ».

En conséquence, Porte fut condamné, « pour toutes les injures et faultes qu'il a commises par cy devant, de paier, pour le particulier, une livre de cire pour servir à l'esglise,

Digitized by Google

et qu'il recongnoistra, en général, tenir les frères et sœurs de céans en gens de bien, et princippallement M. le Maistre ». Il cria ensuite « mercy à Dieu et aux frères » et reçut « deffences de ne plus retourner a telles faultes scandalleuses par luy commises en peyne d'estre privé du tout de la maison de céans ».

L'année suivante, le Chapitre témoigna à nouveau son estime à du Val en le confirmant, le 19 octobre 1592, dans sa triple charge de maître, ministre et receveur. En 1596, une nouvelle attaque se produisit sous la forme traditionnelle d'une dénonciation publique. Le 29 juin, Nicolas Touchard et Charles Dumont portèrent contre lui l'accusation classique d'avoir conservé une somme appartenant à autrui. Il s'agissait de 32 écus 2/3 restant des deniers encaissés sur les quêtes de l'archevêché de Tours et qu'il aurait négligé de rembourser aux deux plaignants. Le Chapitre se fit présenter « les procuracions, promesses et accords, comptes et quictances finalles », lesquels actes avaient été passés devant notaire. La justification de du Val en apparut si évidente que Dumont abandonna l'accusation, déclarant « que de sa part, il n'en demandoit rien ».

Du Val exerça paisiblement son office pendant de longues années en compagnie de Jacqueline Légat, dont les actes de baptême nous apprennent qu'en 1613 elle était encore bienveillante aux aveugles en consentant à être marraine, le 1er décembre, de la fille de Michel Golar, frère voyant. Il résigna ses fonctions en 1614 et mourut en 1615, après avoir fourni une carrière aussi utile, semble-t-il, à la Communauté qu'à lui-même.

Quelques autres exemples nous montreront Amyot ne se décidant à apposer sa signature sur une lettre de fraternité qu'après avoir supputé le bénéfice que rapporterait à l'Hospice l'admission d'un nouveau membre. Il imposait parfois aux candidats un service gratuit de deux ans, ainsi qu'il fit pour Thomas le Maire et Pierre Denise, cette même année. Il en agissait semblablement pour les sœurs.

Digitized by Google

La fiancée de Jean Bidare n'obtint la permission de se marier qu'à la condition qu'elle « ne sera receue seur en la maison de ceans de deux ans ». Enfin, il lui arrivait de refuser d'autoriser un mariage en donnant, par exemple, pour raison, le 9 novembre 1586, à Vincent Berbion, lequel voulait épouser Nicolas Peudepnier, sœur aveugle, qu'il « ne scayt lire ny escrire et que la maison seroit trop chargée » en l'acceptant. Amyot défendait avec une énergie impitoyable sa prérogative d'autoriser les mariages. Honoré Girard, qui s'était uni « clandestinement et sans le congé et permission de M. le Grand Aulmosnier ou de MM. ses Vicaires et Gouverneurs », l'apprit à ses dépens en 1565. Le délinquant, n'ayant pas accepté la sentence qui le privait de la fraternité, en appela au Parlement. Mais l'assemblée souveraine, respectueuse des privilèges de l'Enclos, renvoya l'aveugle « a ladicte maison et hospital pour y pourvoir ». Amyot n'hésita pas à confirmer la première sentence. Girard fut chassé des Quinze-Vingts.

Il arriva une fois qu'un frère tira parti du respect des statuts professé par Amyot pour se débarrasser d'une femme avec qui, après lui avoir promis mariage, il s'était permis les libertés que seul le sacrement légitime. Pascal de Lestocal, reçu frère aveugle le 25 octobre 1587, obtint, le 4 décembre, la permission d'épouser Catherine Scopart. La commère était connue du Chapitre pour avoir convolé en premières noces avec Jacques Cochart et avoir été en compagnie de celui-ci condamnée, le 7 septembre 1684, à tenir prison et à jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis, du 9 au 16 septembre, « pour les blasphesmes et juremens qu'ilz ont dict et proferré en la maison de céans ». La faute était ancienne. On ne lui en garda pas grief et elle fut jugée digne d'être à nouveau la compagne d'un frère. Cependant, le 28 décembre, un scandale éclata en Chapitre, où se présenta une nommée Mathurine Rigault, qui exhiba « deux contrats faicts entre elle et Pascal de Lestocal », par lesquels celui-ci lui avait promis ma-

Digitized by Google

riage, et des œuvres duquel, au surplus, elle se déclarait enceinte. Le frère ne nia pas le fait, mais ergota sur le nombre d'écus qu'il s'était engagé à verser « advenant que ladicte Rigault accouche de l'enfant dont elle dict estre enssaincte ».

Le Chapitre, s'inquiétant d'abord de la question d'argent, décida « qu'à ladicte Rigault luy sera baillé par Lestocal, le premier jour de sa gésine, troys escus », puis mit à la charge du séducteur, « jusques au jour de Noel dernier, le terme de la chambre ou se tient ladicte Rigault », mais spécifia que « pour l'advenyr payera ladicte Rigault le loyer de ladicte chambre ».

En échange de quoi, Mathurine Rigault consentit à se désister « de la prétendue promesse de mariage qu'elle avoit faicte avec ledict Lestocal ».

Les deux contrats ainsi abrogés, le Chapitre n'estima pas qu'il y eût dans cet incident rien qui empêchât le mariage de Lestocal avec Catherine Scopart. Il ratifia l'autorisation précédemment accordée, renvoyant cependant l'approbation définitive à celui qui était seul qualifié pour la donner, « jusques ad ce que Mgr le Grand Aulmosnier fust de retour en ceste ville de Paris pour luy communicquer par lesdicts gouverneurs les faicts dudict Lestocal ». Le dossier arriva ainsi sous les yeux d'Amyot, qui se rangea à l'avis du Chapitre, ainsi que le sous-entend la décision transcrite, le 10 janvier 1588, au registre : « Catherine Scopart a esté composée à la sômme de quatre escus sols, suyvant le mariage accordé et permys entre Paschal Lestocart et ladicte Scopart. »

Amyot n'a pas énoncé les motifs qui le déterminèrent à sanctionner ainsi l'abandon fait par Lestocal, qui, cependant, reconnaissait être le père de l'enfant. Les arguments en faveur de cette dernière ne manquent pas. Les relations qu'elle avait eues avec Lestocal étaient antérieures à l'entrée de celui-ci aux Quinze-Vingts. Elles pouvaient donc être désintéressées de sa part. Il est possible d'admettre qu'elle ne lui avait cédé qu'à cause de la promesse de ma-

Digitized by Google

riage deux fois renouvelée. De plus, l'union avec Catherine Scopart était trop avantageuse matériellement au frère aveugle pour que ce ne fût pas l'intérêt plus que l'affection qui l'y déterminât. Il abandonnait une femme, manifestement dépourvue de ressources, puisqu'elle gîtait dans une chambre meublée, dont il fallait l'aider à payer le loyer, alors que la veuve de Cochard était riche des économies de son défunt mari ainsi que des privilèges de la fraternité.

On ne pouvait d'ailleurs invoquer contre Mathurine Rigault l'argument d'indignité ou de contrainte morale, puisque Lestocal, à aucun moment, ne se plaignit d'avoir été trompé ou violenté dans les deux contrats dont elle se prévalait contre lui. Enfin, les droits de l'enfant, dont on fait peut-être plus de cas de nos jours qu'autrefois, demandaient que Lestocal réparât sa faute par une union à laquelle sa complice se déclarait consentante. Il n'est pas jusqu'à la discrétion avec laquelle elle accepta une décision contre qui tant d'autres eussent multiplié les récriminations qui ne plaide en sa faveur. Sans doute la cynique désinvolture de son ex-amoureux souleva-t-elle dans son cœur un mépris assez fort pour lui faire supporter et même accepter un abandon qui, en fin de compte, valait mieux qu'une union avec un être qu'elle ne pouvait plus estimer. Elle nous paraît comme l'une de ces pauvres créatures qui sont destinées, quoi qu'elles fassent, à être exploitées et à souffrir des fautes d'autrui.

Alors?

Pour Amyot, le principe d'intérêt général l'emporta sur l'avantage d'un seul. Il ne lui parut pas possible de subir une sorte de chantage rétrospectif, en favorisant le mariage d'un frère avec une étrangère et en empêchant une union régulièrement sollicitée en Chapitre. En préférant Catherine Scopart, Amyot diminuait d'autant le nombre des veuves sans emploi, tandis que Mathurine Rigault eût introduit dans la Communauté une nouvelle partie prenante aux distributions déjà trop maigrement réparties.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Comment Amyot réprimait les blasphèmes et châtiait l'ivrognerie

Le 24 juin 1580 se tint le Chapitre général qui fut l'un des plus importants que présida le grand aumônier. Nous allons saisir Amyot en quelque sorte sur le fait, s'occupant avec un soin méticuleux de détails matériels qu'eût négligés ou même ignorés un supérieur, soit moins condescendant, soit seulement indifférent aux petits. Est-ce parce que le greffier Jarsu, nouveau dans ses fonctions, voulut donner une haute idée de ses capacités d'écrivain? Parce qu'il fut lui-même impressionné par la majesté d'Amyot, s'avançant au son de la cloche, entouré des gouverneurs Jean Herny, curé de Saint-Jean-en-Grève; Pierre Laisné, conseiller du roi au Châtelet; Jean de Saint-Germain, bourgeois de Paris? Il usa cette fois d'une plume solennelle dont ses successeurs ne se servirent plus.

Ce jourd'huy a esté tenu le Chappitre général de la maison de céans et a esté sonné la cloche en la manière accoustumée, au son de laquelle sont comparus en Chappitre Monsr. le Grand Aulmosnier et Messieurs ses Vicaires et Gouverneurs et frères cy-après nommés pour procéder à l'election des offices des ministre, jurés, tant aveugles que voyans, et recepveur de ladicte maison desdicts Quinze-Vingts.

La formalité du serment se présente avec un peu de complication et beaucoup de gravité : « Et après que tous les frères dessus dictz ont faict le serment en général par devant M. le Grant Aulmosnier et MM. les Gouverneurs, de bien et deuement et en leurs consciences, choisir et eslire les personnes de la maison de céans, plus ydoines et capables pour exercer les charges et offices de ministre, jurés voyans, jurés aveugles et recepveur de ladicte maison, a esté ordonné ausdicts frères de eulx retirer hors ledict Chappitre ce qu'ils ont faict, et depuys derechef a

Digitized by Google

esté faict le serment, particulièrement d'entre eulx, qui bon leur a semblé pour exercer lesdicts offices, et que leurs voys ont esté recueillies a part et séparément par les dictz sieurs Gouverneurs, a esté trouvé par l'issue de ladicte élection... »

Les votes émis après de pareilles précautions confirmèrent par quarante-deux voix Nicolas le Plastre dans ses fonctions de ministre et Antoine Courtin dans celles de receveur, par trente-cinq voix. Nicolas Ysambourg et Hugues Rozy furent élus jurés aveugles; Pierre Guillot et Robert du Val, jurés voyants. Mais ce n'était là que la partie secondaire de la réunion. La pénurie continuait à être extrême. Le seul moyen pratique d'y remédier était de vendre encore une propriété. En conséquence, il fut décidé que « les terres appartenant ausdicts Quinze-Vingts, sizes au Mesnil-Racouin et és environ, seront proclamées au parroisse, tant en la ville d'Estampes que és lieux circonvoisins, pour estre vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, et billets seront envoyé a ces fins et ce par troys dimanche ensuivant au prosne de la messe parroissialle audict lieu, dont sera retiré le rapport ».

Amyot passe alors à la partie morale de sa mission. Il avait déjà promulgué contre les ivrognes et les blasphémateurs des ordonnances et n'avait pas craint de faire dresser « une astrapade » pour punir les désobéissants. Mais ces deux vices étaient endémiques dans l'Enclos aussi bien que dans l'humanité tout entière. Cependant, Amyot ne manqua pas à cette séance de prendre des mesures nouvelles dans le but de rendre plus rares les occasions de pécher et de fortifier, par la crainte d'une sévère punition, les bonnes volontés chancelantes. « Ce dict jour a esté ordonné par M. le Grant Aulmosnier en plain Chappitre, qui soit faict deffences de ne faire taverne en la maison et hospital de céans, sur peyne de perdre le pain et la distribution pour la première foys, et pour la seconde foys pour ung moys, et pour la troisiesme, privé de la

Digitized by Google

maison de céans. » Le blasphème du nom de Dieu était châtié plus rigoureusement, entraînant, pour la première faute, la privation du pain et des distributions, pour une quinzaine; la seconde, pour un mois, et étant même réprimée par la prison, en cas de chute habituelle.

La place manquait dans l'Enclos pour loger toute la population régulièrement admise et cela parce que certains jouissaient de logis trop vastes et aussi parce que d'autres prenaient chez eux en pension « aulcuns estrangers ». Ce dernier usage avait de plus l'inconvénient d'augmenter le cours du pain, lorsque ceux qui en manquaient en voulaient acheter, leurs camarades préférant le vendre aux étrangers, lesquels en donnaient un meilleur prix. Amyot prétendit remédier à ces abus en se réservant d'admettre lesdits étrangers, puis en décidant que les maisons « ou de présent loge les frères et seurs en la maison des Quinze-Vingts demeureront en l'estat qu'elles sont et en joyront la vye durant ceulx qui sont à présent logés, mais doresenavant amenant aulcunes dictes maisons venir a vacquer par le décès d'aulcuns frères et seurs, la maison sera visitée par MM. les Gouverneurs et au cas qu'il se trouve qu'il se puisse commodement diviser en deulx, elle sera divisée pour en accommoder deux frères ou seurs, qui obtiendront selon l'ordre de leur anticquité ». On saisit ici la méthode d'Amyot, faite de patience, de sens pratique, de ténacité et d'une réalisation parfois lointaine qui, en tenant compte des situations et même des abus, prévoyait la solution, qui s'appliquerait sans heurt, mais avec une efficacité durable.

Puis l'assemblée se termine après une dernière objurgation : « Ce jourd'huy a esté ordonné par M. le Grant Aulmosnier en Chappitre général a ce que soit faict deffences de ne blasffemer le nom de Dieu en la maison de céans, sur peyne de perdre le pain et la distribution, pour la première foys pour quinze jours, et, pour la seconde, pour ung moys. »

Digitized by Google

Il serait peu intéressant d'étudier toutes les infractions aux ordonnances condamnées par Amyot. Ses décisions n'étaient cependant pas des prescriptions de circonstance, promulguées pour suivre la coutume et aussitôt oubliées. Guillaume Guillier, frère aveugle, fut mis une première fois en prison, quelques mois après la promulgation de l'ordonnance du 24 juin 1580. Lorsqu'il en sortit il lui fut enjoint « de ne plus jurer, ne blasffemer le nom de Dieu sur peine de tenir prison ». La recommandation était d'autant plus opportune que Guillier venait de se marier. Mais le mariage ne guérit pas notre homme. L'année d'après, muni « d'un costeau », il menaça quelques frères en proférant ses jurements accoutumés. La perspective qu'on lui présenta d'être emprisonné « deux moys et privez hors de la maison » le ramena, pour un temps, au calme.

Un an plus tard, à la même époque, il comparut devant l'assemblée « et dut crier mercy à Dieu et à MM. du Chappitre ». Amyot eut encore pitié de lui et décida qu'il aurait sa distribution « luy et sa femme » et que « sy contrevient à l'ordonnance, il sera privé de la maison de céans, et deffences a luy de ne porter aulcun costeau ».

En juillet 1583, Guillot, s'étant battu avec Claude Boulle, eût l'inconscience de demander que celui-ci fût condamné à payer le barbier, qui avait soigné les blessés. Il fut naturellement débouté, parce que l'enquête le contraignit à confesser que c'était lui « l'engresseur ». Aussi reçut-il une sévère admonestation, accompagnée de la menace réitérée de quinze jours de prison. Il comprit enfin qu'il ne pouvait rester dans une maison où il était impossible de blasphémer tout son soûl, et, le 8 mai 1584, il renonça à la fraternité.

Un autre jureur et blasphémateur, Jacques Cochard, encourut plusieurs fois les rigueurs du tribunal capitulaire. Le 18 avril 1581, il fut tenu prisonnier pendant quelques jours, châtiment renouvelé l'année suivante avec l'obligation aggravante « de porter un cierge

Digitized by Google

d'une livre a l'esglise, présent sa femme, et deffences a l'advenir de ne jurer le nom de Dieu sur peine d'estre prisonnier l'espace de troys mois ». En septembre 1583, sa faute étant devenue péché d'habitude, Amyot estima qu'il fallait lui appliquer un remède énergique. Aussi cette fois fut-il ordonné « que Jacques Cochart, pour les blasffemmes qu'il a faict et est coustumier de ce faire, sera mys prisonnier l'espace de huict jours durant et n'aura que choppine de vin par chacun jour, réservé le mercredy et vendredy (où il) ne mangera que du pain et boira de l'eau ».

Le péché d'ivrognerie fut, de tout temps, un des plus difficiles à combattre. Sans pour cela se laisser aller à l'ivresse, les frères aimaient à se réunir chez ceux d'entre eux qui tenaient taverne et qui avaient été autorisés à vendre du vin, à condition toutefois que l'on ne consommât pas sur place. Les aveugles recherchent volontiers la société soit de leurs compagnons d'infortune, soit des voyants. La conversation remplace pour eux les innombrables distractions que nous prenons par les yeux, depuis la lecture jusqu'aux flâneries dans la rue. On aimait à s'attarder à la taverne où tel frère, d'âge et d'expérience, se plaisait à donner une recette susceptible d'amener dans les escarcelles une aumône plus abondante; tel autre, à narrer ce qu'il venait d'apprendre d'un chaud partisan de Mgr de Guise; un dernier, à se plaindre du retard que lui avait causé une procession de la Ligue. La conversation tournait vite à la discussion; les uns tenant pour la Croix de Lorraine, les autres restant fidèles au roi. Mais tout le monde se retrouvait d'accord pour dire du mal des officiers de la maison, ce qui n'empêchait pas de renouveler leur mandat au prochain Chapitre général. Le frère tenancier remplissait les verres et l'on buvait parfois plus qu'il n'eût convenu. Et voilà pourquoi Amyot n'aimait pas les tavernes. Étant tenace, il multiplia les ordonnances, allant jusqu'à la menace de confisquer le vin, non seule-

Digitized by Google

ment celui qui serait sur les tables, mais aussi « celui qui sera trouvé dans leur cave » et ce « au proffit des frères de céans ».

Cependant les difficultés financières ne faisaient que s'accroître à mesure que s'aggravait la situation du royaume. Il arrivait fréquemment au ministre, soit de laisser en blanc la page du semainier réservée à l'inscription des recettes, soit d'y tracer en grandes lettres un mélancolique « Nichil » dont la valeur ne diminuait en rien le total souvent élevé des dépenses. On n'en conservait qu'avec plus de respect les usages traditionnels d'économie et l'on réalisait des recettes en des lieux et sur des objets dont aujourd'hui nos délicatesses seraient froissées. C'est ainsi que Hugues Rozy versa au trésor 32 sols 6 deniers tournois en paiement des noix récoltées au cimetière. De même, Bénard Mousselet donna 4 livres 10 sols pour s'être rendu acquéreur de l'herbe poussant sur les tombes. A la même époque, une innovation d'ordre moins funèbre procura une ressource nouvelle. L'église Saint-Rémy présentait sur la rue Saint-Honoré une façade latérale dont le portail en saillie, garni à droite et à gauche de quatre piliers, permettait de pénétrer directement dans le sanctuaire sans entrer dans la Communauté. On imagina d'établir des boutiques dans les logettes formées par l'espace laissé entre les contrepiliers. Dans ce but, on s'adressa, en septembre 1581, à Jean Durantel, « voyer du roi en ceste ville de Paris », et on lui bailla 2 écus sols pour sa peine « d'avoir veu et visité les places sur la rue Saint-Honoré pour faire des logettes entre les contrepiliers », ainsi que pour le rapport favorable qu'il remit à son administration. Avant la fin de l'année, les logettes étaient « basties de neuf » contre l'église. Il en coûta « sept vingt dix livres tournoys » pour les ouvrages payés à Olivier Lheureux, maître Charpentier, sans compter la dépense du couvreur qui employa quinze sacs de plâtre que les Quinze-Vingts payèrent à raison de 5 sols le sac.

Digitized by Google

L'une des premières logettes fut occupée par « un faiseur de lunettes » dont le bail fut « levé au prix de 30 sols tournoys » par Me Marchand, notaire de l'Hospice[1]. Ainsi ces modestes boutiques sont les ancêtres des somptueux magasins qui occupent le côté de la rue Saint-Honoré, compris entre la place du Palais-Royal et la rue de Rohan.

Paul EMARD.

(A suivre.)

1. En 1585, la septième boutique était louée à un nommé Papillon, mercier, au prix de 5 écus; la quatrième, à Jean Bourcerot, marchand, au prix de 4 écus sols; la cinquième, à Nicolas Touchart, frère voyant, au même prix de 4 écus sols.

Digitized by Google

L'ART DE TORQUATO TASSO

DANS LA

« GERUSALEMME LIBERATA[1] »

La composition.

Le poème, quant à sa composition, est conçu comme une unité (d'après les principes d'Aristote). Le centre de l'action est un héros, Goffredo[2], dont le nom a servi primitivement de titre au poème. Mais il n'est pas le héros unique, il individualise surtout l'unité de l'action. C'est la conquête de Jérusalem qui est le vrai centre du poème.

Le sujet est énoncé dans le « proemium » : « Canto l'arme... e il capitano che il... sepolcro liberò di Christo[3] »,

1. Cette étude complète la série d'articles sur l'art de T. Tasso dans la « G. L. », publiée dans les *Études italiennes*, 1925, p. 204, n° 4; 1926, n°s 3 et 4.

2. Cf. lett. 25, 15-IV 75, « i molti cavalieri sono considerati nel mio poema come membra d'un corpo, del quale è capo Goffredo, Rinaldo destra; sì che in un certo modo si può dire anco unità d'agente non che azione »; voir aussi lett. I, 38, 5-VII 75.

3. Pour l'histoire du titre « *Gerusalemme* », consulter Solerti, *op. cit.*; Vivaldi, *op. cit.*, et la longue discussion de De Malde dans *Le fonti della « G. L. »*, cf. chap. « Titolo del poema ed Introduzione ». Sur les raisons du choix de Goffredo, comme figure centrale du poème, comparez De Malde, *op. cit.*, cap. I. Cf. les hésitations du poète au sujet des premiers vers et ses variantes dans la première ébauche :

a) « L'armi pietose io canto e l'alta impresa
Di Goffredo e de' christiani heroi,
Da cui Gierusalem fu cinta e presa,
E n'ebbe impero illustre origin poi ecc... »,

et dans les corrections de 76 (d'après le principe : « l'azion una di

Digitized by Google

les obstacles étant indiqués sur le champ même : « E invano l'Inferno a lui s'oppose, e invano s'armò d'Asia e di Libia il popol misto », et la réussite brillante de l'expédition : « Chè il Ciel gli diè favore e sotto ai santi segni ridusse i suoi compagni erranti. »

Le point de départ est l'élection de Goffredo par inspiration divine, l'organisation de l'effort chrétien ; la conclusion c'est la conquête de Jérusalem et la défaite complète de toutes les forces musulmanes réunies.

Les différentes parties du poème sont des parties nécessaires pour son intégrité. En cela le poète suit toujours les principes d'Aristote qui n'avait pas interdit d'entremêler les épisodes à l'action. Ces épisodes doivent seulement découler de l'action principale avec vraisemblance et nécessité ; ils doivent également ajouter quelque chose de particulier à cette action unique, ce qui rapproche encore la technique de notre poème à la technique dramatique.

La série des scènes qui se suivent n'a rien d'accidentel, n'est jamais monotone, est nécessaire et variée, vise le renforcement de l'effet (cf., par exemple, les aventures au bois enchanté, chant XIII, 17-47[1], les nombreuses scènes de batailles, les défilés des guerriers, etc.).

La narration se suffit et se développe vers un but strictement défini. Les incidents isolés sont des détails néces-

molti ;... Omero volendo recar ogni cosa ad uno fa alcune cose contra il verosimile » (lett. I, 39) :

b) « L'armi pietose e i cavalieri io canto
Che de la croce si segnar di Christo ;
Quant' operar sotto Goffredo e quanto
Seco soffrir nel glorioso acquisto » ;

voir aussi lett. I, 49.

1. La « gradazione » de Tasso : « Conviene ancora ordinare i nomi in guisa che gli ultimi vadano sempre accrescendo » (D. d. p. e., livre V) :

« Nè tanto *scoglio* in mare, nè *rupe* alpestra,
Nè pur l'*Alpe* s'innalza o il magno *Atlante*. »

Comparez Donadoni, *Torquato Tasso*.

Digitized by Google

saires, placés à des endroits rigoureusement déterminés[1] (cf. les chants I, II et III, se faisant suite immédiate, de même IV, V, VI, etc., ou comparez le crescendo d'effet dans l'épisode du bois enchanté, chant XIII, 17-19, 20-22, 26-30, 31, 32-46, où les différentes « aventures » se suivent nécessairement et successivement).

Toute action a pour centre l'unité du héros (qui varie). Quand l'auteur présente deux actions à la fois, l'une d'elles est mise au premier plan, l'autre n'est montrée qu'en raccourci, en perspective abrégée (cf. la querelle entre Rinaldo et Gernando, chant V, 27-51, où l'action de Gernando est complètement effacée; de même la victoire des croisés est narrée dans tous ses détails, la victoire simultanée des sarrasins sur un autre flanc n'étant présentée qu'en perspective, chant XX, 50-60, 71-72, etc.).

Les chants présentent à leur tour pour la plupart une unité relative, une action plus ou moins déterminée vers un but (sauf certaines exceptions isolées, comme l'épisode de Sofronia et Olindo). Dans le grand nombre des chants ce principe est observé assez strictement[2].

L'épisodique est évité avec beaucoup de soin et autant

1. Voir les efforts de l'auteur de lier les épisodes d'Armida et de Gernando, cf. lett. I, 25 (« legame — un ragionamento fra Eustazio e Rinaldo »); voir aussi bien le raisonnement sur l'épisode du messager de Sueno (Dano) Carlo et de l'épée miraculeuse, cf. lett. I, 31, 39, 42 et 43, et comparez les objections à l'épisode d'Olindo et Sofronia (cf. *Lettere, passim,* surtout lett. I, 31 et 61, 3-IV 76); cf. aussi la discussion sur la fin de l'épisode d'Armida, lett. I, 42.

2. Chant I, les troupes chrétiennes s'unissent pour une cause commune, l'élection de Goffredo et les préparations de la guerre; chant II, les sarrasins essaient d'éloigner le danger; chant III, le premier assaut de Jérusalem; chant IV, l'Enfer mobilise ses forces pour entraver l'entreprise des croisés; chant V, premier succès des forces infernales (à l'aide d'Armida); chant VI, la résistance et la violence des paladins sarrasins; chant VII, l'Enfer éloigne le champion chrétien et aide aux sarrasins d'une façon directe; chant VIII, l'Enfer enflamme la Discorde pour achever de perdre les croisés; chant IX, l'Enfer inspire Solimano, Dieu seul empêche la perte de ses champions, etc.; jusqu'au chant XIII inclus nous assistons aux calamités croissantes des croisés, puis la courbe remonte. Cf. lett. I, 26.

Digitized by Google

que possible (par exemple, la description du bouclier devient une partie nécessaire du récit où l'on apprend le destin des descendants de Rinaldo, espoir nouveau de la chrétienté).

Malgré leur indépendance relative, les chants isolés ont entre eux des liens assez forts dans les cadres de l'action générale; ils se déroulent et se développent par étapes successives. Les transitions se font sans effort (les procédés du poète sont surtout clairs dans la narration de la fuite d'Erminie (chant VI, 100-111), à laquelle fait suite l'épisode d'Erminie chez le pasteur (chant VII, 1 et suiv.); la défaite et le désespoir de Solimano (fin du chant IX), et l'aide d'Ismeno qui l'introduit dans Jérusalem au commencement du chant X; voir aussi les transitions des chants I-II, II-III, etc.). Chaque chant ne donne que les détails indispensables. Les « motifs » de la même importance sont traités pareillement et jouent le même rôle. Le développement de l'action est clair et transparent. On embrasse facilement l'ensemble. La répartition et la transition des parties qui se suivent est basée sur une nécessité, n'a rien d'arbitraire; cette technique, nous l'avons noté, est empruntée à l'art dramatique : Tasso procède comme un dramaturge dans l'élaboration et le développement de chaque acte d'une œuvre de théâtre. L'action est divisée en deux parties : la lutte indécise (chants I-XVI), la victoire des croisés (chants XVII-XX).

La continuité de la narration sert non seulement à la transparence de la composition, mais permet encore de produire un effet beaucoup plus grand. Cette continuité, unité et clarté sont renforcées par la limitation : *a)* du nombre des scènes importantes pour le développement de l'action (chant I, l'élection de Goffredo; chant II, la « passion » de Sofronia et Olindo, les messagers devant le conseil des croisés, etc.); *b)* du nombre des personnages qui jouent un rôle actif (les autres, même là où leur existence devient nécessaire [dans les batailles, les conseils militaires, etc.], d'un caractère purement statique, n'appa-

Digitized by Google

raissent qu'accidentellement). Les figures épisodiques subordonnées aux principales ne servent qu'à donner plus de relief à l'action principale (cf. le nombre limité des personnages principaux chez Tasso : Goffredo, Rinaldo, Tancredi, Argante, Aladino, Solimano, Erminia, Armida, comparés aux innombrables héros de Boiardo, Ariosto, B. Tasso, etc.).

Le nombre de détails est restreint; s'ils sont développés (ce qui arrive rarement) c'est seulement pour donner des descriptions d'ordre psychologique. Cette sobriété de détails permet à chaque trait isolé d'être plus accentué et de produire un effet beaucoup plus profond (cf. toutes les scènes de conflit dramatique). Le poète nous présente souvent et puissamment l'agitation de l'âme, des luttes intérieures[1].

D'après la théorie d'Aristote (τὸ γὰρ ὅμοιον ταχὺ πληροῦν ἐκπεσεῖν ποιεῖ τὰς τραγῳδίας, *Ars. p.* 24, 1459^b 31) et la pratique des poètes anciens (Virgile, etc.), Tasso évite la répétition des mêmes motifs, des tournures verbales et expressions déjà employées, en tachant de les varier (cf. le « catalogue » des guerriers, leur défilé au chant I; l'apparition de chaque troupe est exprimée par un autre verbe : « Primi Franchi *mostrarsi* (37 1). *Sono*... Normandi tutti (38 2-5), *seguia* la gente (43 1), *vanno* (44 1), *vien* poi Tancredi (45 1) », etc.; à noter de même les motifs si différents de l'effroi croissant dans les épisodes de la quête au bois enchanté, chant XIII, 17-19, 20-22, 26-30, 30-76, etc.)[2].

1. Les conflits psychiques sont donnés : 1° parfois cachés sous une image symbolique (expliqués par l'influence des forces surnaturelles), cf. Goffredo assemblant les chefs chrétiens, chant I, 16-20; colère de Gernando, chant V, 16-22; Tancredi après la mort de Clorinda, chant XII, 89-93; Goffredo pardonnant Rinaldo, chant XIV, 1-19, etc.; 2° ou nous avons une analyse purement psychologique plus ou moins développée, indiquée, pour la plupart, plutôt sommairement (cf. Aladino devant l'héroïsme de Sofronia, chant II, 11-12, 20-21, 25 7-8; méditation de Goffredo sur les périls de l'expédition au secours de d'Armida, chant IV, 65-67, etc.).

2. Comparez l'uniformité des autres « catalogues », par exemple

Digitized by Google

C'est ainsi (pour éviter toute répétition) que s'expliquent plusieurs omissions (cf. le retour de Rinaldo des îles Fortunées, chant XVII, 54-55, très abrégé); les motifs apparentés sont séparés autant que possible; le poète présente chacun de ces motifs avec un caractère individuel qui porte un cachet toujours nouveau, n'apparaît, si c'est possible, qu'une seule fois, est pleinement épuisé afin que l'effet produit soit grand (cf. les duels : Gernando-Rinaldo, chant V, 27-31; Argante-Raimondo, chant VII, 86-98; Clorinda-Tancredi, chant XII, 53-64; Tancredi-Argante, chant XIX, 11-26, etc.). La variété est surtout nécessaire là où l'action exige une série de tableaux uniformes (cf. les scènes de bataille, chant III, chant IX, chant XX et *passim;* dans une bataille pleine d'horreur apparaissent tout d'un coup des traits gracieux et tendres : tel le page de Solimano, son bien-aimé Lesbino; cette image bien caractéristique de la poésie du Tasse, mais un peu étrangère au milieu et au moment de l'action, ressort sur le fond général de cette peinture sévère et réaliste de bataille)[1].

Encore plus remarquable est la variation du ton : à côté du pathétique le plus élevé une narration tranquille, l'héroïque fait place à l'idyllique. Le sublime est à côté de

celui de Trissino, « Italia Liberata da'Goti », chant II et suiv., avec les procédés de Tasso, qui varie la manière de présenter les énumérations pour éviter la monotonie; voir encore « G. L. », chant I, 37 et suiv.; chant III, 38 et suiv.; chant XVII, 15 et suiv., etc.

1. L'aspect de Lesbino dans la bataille est présenté de la façon suivante, chant IX, 81 :

« A cui non anco la stagion novella
Il bel mento spargea de' primi fiori,
Pajon perle e rugiade in sulla bella
Guancia irrigando i tepidi sudori;
Giunge grazia la polve al crine incolto;
E sdegnoso rigor dolce è in quel volto. »

Plus tard sa mort :

« E in atto sì gentil languir tremanti
Gli occhi e cader su'l tergo il collo mira;
Così vago è il pallore, e da' sembianti
Di morte una pietà sì dolce spira... »

Digitized by Google

l'intime, la plus grande excitation est suivie de la tranquillité suprême (citons à titre d'illustration, au chant VII, 1-19, l'idylle à côté du récit dramatico-pathétique, 51-122; ou la tonalité différente des deux scènes qui se font suite : celle de Renaud et Armide, chant XVI, 1-27, et celle de Renaud et des messagers chrétiens, chant XVI, 27-31; ou la fin tranquille et majestueuse du chant VIII après la révolte tumultueuse d'Argillan, etc.).

On a l'impression que dans l'œuvre du poète toutes les possibilités de développement sont utilisées. Dans l'ensemble comme dans les détails, aussi sobres qu'ils soient, les faits qui occupent l'auteur sont bien étudiés dans toutes les directions[1] (cf. l'impression de la grande sécheresse, chant XIII, 53-67 : l'état du ciel, de la terre, des rivières; le jour, la nuit, l'état physique des hommes, des animaux [spécifiés : « corsier », « cane », etc.]; l'état moral des hommes, etc.).

Pour donner un autre exemple, les discours ont toujours un but nettement déterminé, mais chaque pensée émise est envisagée sous tous ses aspects (cf. le discours de Goffredo, d'Alete, au chant I, etc.), il n'y reste rien à ajouter. Chaque état d'âme isolé et chaque sentiment sont présentés dans toute leur « entité » (cf. la piété de Goffredo, chant I, chant VIII, surtout st. 76-78, chant XII, 70-71, chant XIV, 1-19, etc.; l'amour de Tancredi etc.).

Les faits extérieurs à l'événement ne satisfont pas le poète, il approfondit l'impression en nous montrant l'état de l'âme des personnages (cf. chant IX, 27-39. Latino et ses cinq fils combattant contre Solimano : leurs sentiments, leurs émotions priment les faits, l'action concrète, chant IX, 51. Les motifs d'ordre moral (présence de G.) inspirent les croisés et changent l'état de la bataille, etc.).

Le procédé le plus habituel au poète est de produire l'effet par l'ensemble des ressorts (comme illustrations isolées, voir l'exemple cité, la mort de Latino et de ses fils, chant IX, 27-29; aussi Rinaldo dans le bois enchanté,

1. L'omission des détails inutiles ne sert que dans le même sens.

Digitized by Google

chant XVIII, 16-38 [crescendo d'effroi]; les calamités grandissantes des croisés au chant IX : [1° l'absence de Rinaldo; 2° l'absence d'autres champions; 3° l'émeute, etc.]; de même à la fin du chant XIII : 1° l'impossibilité de construire les machines de guerre; 2° l'apathie de Tancredi après la mort de Clorinda; 3° la grande sécheresse; 4° la trahison grecque, etc).

Le τέλος du poème.

D'après la poétique de Tasso le poète doit divertir et instruire. Son épopée est « utile » et « dulce »[1]. Le but[2] essentiel de la poésie pour Tasso est « il diletto ». La poésie est l'expression de la beauté et splendeur divine qui rend la vie plus douce, c'est pourquoi elle doit être claire et transparente, c'est-à-dire produire des effets tangibles et réels; tous ses procédés, — la continuité, la clarté, la variété, l'unité rigoureuse, — en découlent.

En somme, Tasso s'approche de la conception des théoriciens et poètes grecs. Il connaît comme eux deux moyens d'atteindre son but esthétique : 1° « il diletto » (ἡ ἡδονή); et 2° « l'emozione » (ἡ ἔκπληξις); cette dernière caractérise par excellence l'épopée et la tragédie.

L'ἔκπληξις peut être produit par la contemplation extatique de la beauté (cf. l'idylle d'Erminie chez le pasteur, chant VI, 1-16), mais c'est surtout par l'effet dramatique[3],

1. Cf. « Discori sul poema epico », *passim* (comparez les « Poétiques » des auteurs anciens et des théoriciens italiens de la Renaissance, voir Saintsbury, etc.).

2. Comparez Cicéron « De oratore » : « Ut doceat, ut delectet, ut moveat ».

3. La technique dont se sert notre poète dans la *Gerusalemme* peut-être considérée même comme un raffinement et renforcement vis-à-vis la technique dramatique. Les moyens plus riches sont empruntés aux historiens (hellénistiques aussi bien que modernes). Les mobiles psychologiques sont plus soigneusement et amplement étudiés; la continuité et la symétrie du développement beaucoup plus rigoureuse, l'effet pathétique plus grandiose, etc. A noter les procédés très semblables chez Virgile, cf. Plüss, *Vergil and die Epische Kunst;* Heinze, *Vergil's Epische Technik;* P. Cauer, *Zum*

Digitized by Google

par l'accentuation forte des tendances contraires aux moments critiques, par la construction scénique des parties importantes, par la création des conflits inattendus, par le contraste et les coups de théâtre. Il s'agit avant tout de créer le pathétique, les passions, l'extase religieuse, etc. (cf. les plus grandes souffrances des chrétiens avant les plus éclatantes victoires, la menace de la ruine à côté du triomphe, chant VIII, 1-84, 84-85; chant IX, 20-51-71-88, 89-99; chant XIII, 1-70 — la grande misère des croisés; 75-80 — la résolution harmonieuse de la situation difficile, etc.). L'auteur fait défiler devant nous les événements qui éveillent dans nos âmes tels sentiments, la compassion, l'extase, l'effroi, etc., ou bien il nous montre ses acteurs, emportés par ces émotions (cf. Rinaldo au mont Oliveto, chant XVIII, 11-15). L'émotion profonde et l'élévation de Tasso correspondent à l'ἐκπληκτικόν (l'émouvant) et l'ὕψηλον (le sublime) de l'esthétique grecque.

Les buts du poème de Tasso ne sont pas seulement esthétiques; ils sont aussi bien religieux et moraux.

Pour Torquato comme pour les poètes médiévaux, comme pour Virgile, le poète est un « vates »[1], le prophète. Les buts moral et religieux sont au premier plan. Le poème doit éduquer le lecteur; l'expression de l'art pur ne dépasse que rarement cette tendance éthique et religieuse qui est exprimée avec tous les moyens poétiques d'une rare finesse (cf. l'amour de Renaud et d'Armide et partiellement celui de Tancredi, exemples isolés, et comme contraste l'ascension du mont Oliveto, chant XVIII, 11-15; la mort de Clorinda, chant XII, 65-71, etc.).

Ayant exploité les chroniques, les œuvres poétiques (anciens et modernes, les « romanzi », etc.), Tasso ressuscite un passé vivant, puisant dans son immense érudition

Verständniss der nachahmenden Kunst d. Vergil, Kiel, 1885; aussi Kroll, *Studien über die Komposition der Aeneis;* Sabbadini, *Studi critici sulla Eneide*, Lonigo, 1889, etc.

1. Cf. Vossler, *Die poetische Theorien d. Italienisch. Frührenaissance*, Berlin, 1900.

Digitized by Google

les matériaux nécessaires à l'édification d'un idéal moral et religieux (qu'il considère comme national), d'autant plus nécessaire que l'actualité ne pouvait le satisfaire. L'âme religieuse et contradictoire du poète cherchait dans la grande croisade du moyen âge un appui moral, une rigueur des images austères qui ne correspondaient pas aux nécessités de son esprit poétique, de sa fantaisie d'artiste. C'est de cette contradiction de sa nature qu'a surgi sa tragédie intérieure, une des plus douloureuses, peut-être, dans l'histoire de l'art.

Le poème de Tasso, comparé à la plupart des œuvres contemporaines, surprend par son sérieux et le sublime de ses images. Les forces surnaturelles, conçues en toute foi, donnent l'impression d'une grandeur et d'une puissance plus qu'humaine. Tout ce qui est mesquin, petit, ordinaire, humble ne trouve pas de place dans le poème. La généralité et l'abstraction de ses images est fermement voulue. Leur action, leur grandeur, leur horreur (s'il s'agit, par exemple, des forces infernales), etc., sont exprimées sans donner la moindre place à l'ordinaire, à l'humain. Tasso évite tout ce qui rappelle la trivialité.

L'idéal chrétien, le catholicisme guerrier, joint à la « virtus » et « pietas » antiques, s'opposent aux tendances terre à terre de notre vie quotidienne. La grandeur intérieure est exprimée extérieurement, et le mot « gran »[1], épithète favorite du poète, est assez symbolique. L'abstrait, l'indéfini[2], n'est que l'expression de cette tendance vers le grand, le sublime, que le poète veut faire sentir à ses lecteurs; c'est son but véritable, tout le reste dérivant de ce principe. S'il nous représente pour la plupart les passions héroïques, c'est que la présentation de ces passions doit exalter le spectateur, le remplir d'admiration.

L'auteur élève son édifice poétique aux contours nets,

1. Cf. Bellezza, *Per l'uso e l'abuso di alcuni aggettivi nel Tasso* (*Giornale Storico d. l. L. J.*, XXIX, p. 80-100).

2. Cf., par exemple, l'emploi abusif de l'expression « un non so che » chez Tasso.

Digitized by Google

il trace les lignes majestueuses et simples, avec clarté dans l'ensemble et dans les détails, en évitant toute particularité peu nécessaire pouvant dévier l'attention. Ce sont ces principes qui donnent la forme à sa composition, le sublime à son sujet, la grande force psychologique à son expression.

Pour qui voudrait comprendre le vrai caractère de la poésie de Tasso, il est nécessaire de bien retenir que la portée essentielle de son poème n'est pas dans sa parenté avec le genre romanzo, ni dans la résurrection du poème tiré de l'antiquité, ni même dans ces tableaux vraiment épiques et religieux, d'un profond sérieux qui nous frappe déjà dans sa première forme, l'importance la plus grande de la « Liberata » est au premier chef dans son élément psychologique magnifié, presque « divinisé » : les images créées par Tasso sont plus profondes, plus vraies, plus vivantes que les créations beaucoup plus plastiques, plus colorées, plus diverses, ciselées plus nettement, d'Ariosto. Quel pinceau puissant et délicat est celui du peintre artiste et grand psychologue qui pouvait seul exprimer l'amour idyllique d'Ermina pour Tancredi, la passion dramatique d'Armida pour Rinaldo, avec toute la diversité de son expression sentimentale; ou la transformation de la magicienne astucieuse, froide et indifférente (« ch'amò d'esser amata, odiò gli amanti. » *G. L.*, chant XVI, 18) sous l'influence d'un vrai sentiment, en une femme pleine d'amour et de souffrance, avec toute l'inconséquence, toute la faiblesse, les emportements d'une nature passionnée, constante seulement dans sa passion!

Un autre trait tout particulier, propre à toute la création de Tasso, c'est sa prédilection à exprimer une note élégiaque, mélancolique, qui pénètre son poème dans toute son étendue[1].

1. Comparez Donadoni sur la prédominance de la note tragique et élégiaque chez Tasso : « La poésie de Tasso c'est la poésie des vaincus »; voir Donadoni, *T. Tasso*, chap. XII : « Esaltazioni titaniche e abbattimenti. » Notons à titre d'une illustration entre plusieurs la profonde tristesse d'Argante avant sa dernière lutte fatale contre

Digitized by Google

La grande partie de l'action du poème se déroule parmi un décor d'une mollesse et d'une douceur exquises : le lecteur est transporté dans le monde parfumé de l'éternel printemps, presque figé parmi les harmonies musicales, les teintes un peu fanées d'une extrême suavité et les senteurs énervante et fines :

XV, 53 Un bel tepido Ciel di *dolce* state...
... Aure fresche mai sempre ed *odorate*
Vi spiran con tenor stabile e certo;
Nè i fiati lor, sì come altrove suole,

Tancredi, chant XIX, 10, ou l'épisode tragique de la mort de Clorinda. C'est ici que ce sentiment élégiaque, cher à Tasso, harmonise si bien avec l'image de la résurrection intérieure de l'héroïne mourante qui trouve dans la mort et la foi une béatitude toute nouvelle et inattendue. Et tout cela exprimé d'une façon à souligner l'impression indéfinissable, profondément émotionnelle, musicale, incorporelle et irréelle de la scène suprême. Chant XII, 66 5-8, 68 5-8, 69 1-8.

De la même quiétude haute et majestueuse respire la description de la veillée de Rinaldo avant sa pieuse ascension sur le mont Oliveto, quand son âme purifiée intérieurement se confond avec le triomphant lever du soleil, plein de grâce, de beauté et de grandeur régilieuse. Chant XVIII, 12, 14, 15, 16.

Mais peut-être l'auteur n'atteint jamais la même force de l'expression qu'il manifeste aux moments d'exaltation suprême de l'amour dans les scènes d'une passion enflammée. De pareilles situations psychologiques sont analysées dans son œuvre d'une façon minutieuse, se reproduisent sous sa plume avec toute la variété de nuances nouvelles : comparez dans l' « Aminta » la description d'une passion naissante.

« E bevea da 'suoi lumi
Una estranea dolcezza
Che lasciava nel fine
Un *non so che* d'amaro », etc.,

avec les vers de *Rinaldo* inspirés, peut-être, d'Ovide :

« Come allora in un medesimo punto
Cangiar si vede questo e quel sembiante!
Ben ciascuno sembra dal desio compunto,
E mira l'altro tacito e tremante;
Lampeggia come'l sol nel chiaro umore
Negli umidi occhi un tremulo splendore », etc.

Cf. l'expression la plus forte, probablement, des mêmes sentiments dans la *Liberata*, chant XVI, 18.

Digitized by Google

Sopisce o desta, ivi girando, il sole...
... L'aura *molle*, el ciel sereno e lieti
Gli alberi e i prati e pure e *dolci* l'onde (c. X, 63).
54 Ma il Ciel di *candidissimi* splendori
Sempre s'ammanta, e non s'infiamma o verna :
E nutre... ai fior l'odor (c. XV).

Et voilà les accessoires indispensables du paysage, cher à son cœur :

C. XV, 55 5. ... ecco un fonte...
6. ... da una larga vena, e con ben mille
7. Zambilletti spruzzar l'erbe di stille.
56 Ma tutta insieme poi tra verdi sponde
In profondo canal l'acqua s'aduna;
E sotto l'ombra di perpetue fronde
Mormorando se'n va gelida e bruna,
Ma trasparente sì, che non asconde
Dell' imo letto suo vaghezza alcuna :
E sovra le sue rive alta s'estolle
L'erbetta, e vi fa seggio fresco e *molle*.
C. XVI, 9, 2 In lieto aspetto il bel giardin s'asperse :
Acque stagnanti, mobili cristalli,
Fior vari ... ombrose valli..., etc.

Toute la nature est un temple grandiose et retentissant, plein de sons, — tel un orgue immense, — c'est l'office divin, avec ses mélodies tendres et un peu tristes :

C. XVIII, 18 ... Un suono intanto
Che dolcissimamente si diffonde :
Vi sente d'un ruscello il roco pianto,
E'l sospirar dell'aura infra le fronde,
E di musico cigno il flebil canto,
E l'usignol che plora e gli risponde;
Organi e cetre, e voci umane in rime;
Tanti e sì fatti suoni un suon esprime...
. . . . . quella gioconda
Strana armonia di canto e di querele (c. XVIII, 24).

Et le motif qui se répète :

Vezzosi augelli infra le verdi fronde

Digitized by Google

Temprano a prova lascivette note (c. XVI, 12).
... e fermaro i susurri in aria i venti (c. XVI, 13).

Parmi cette nature, les figures :

... ignude e belle...
C. XV, 60 Qual mattutina stella esce dell'onde
Rugiadosa e stillante.....
. . . . . le sue bionde
Chiome stillavan cristallino umore
61, 1 E'l crin. . . . . .
61, 4 D'un aureo manto i *molli* avori involse.

Ces images sont pleines de vie et d'un charme invincible :

C. XV, 62 Rideva insieme, e insieme ella arrossia;
Ed era nel *rossor* pui bello il RISO,
E nel RISO il *rossor*, che le copria
Insino al mento il *delicato* viso.
Mosse la voce poi sì dolce e pia,
Che fòra ciascun altro indi conquiso.
65 E'l lusinghiero aspetto e'l parlar *dolce*
Di fuor s'aggira, e solo i sensi molce...
66 E... di tal *dolcezza* entro trasfusa...
. . . . . .
C. XVI, 17 Fra melodia sì *tenera* e fra tante
Vaghezze allettatrici e lusinghiere
Va quella coppia...

Il faut observer la prédominance des impressions musicales et affectives, cette prédilection pour les épithètes contenant la notion de la douceur, la finesse, la tendresse; ce nombre de mots qui se répètent plusieurs fois, — *dolce*, *dolcezza*, *odorati*, *candidissimi*, *molli*, *delicato*, *mansueto*, *tepido*, *tenero*, etc., — aussi bien que l'amour des pointes, — *concetti* — (cf. chant XV, 62, 2-3, *rossor*, *riso*, etc.).

Les images plastiques sont voilées à dessein dans la « Liberata » :

C. XVI, 14 Deh mira... spuntar la rosa
Dal verde suo modesta e verginella,
Che mezzo aperta... e mezzo ascosa,
Quanto si mostra men, tanto è più bella.

Digitized by Google

Les scènes de tendresse, d'amour langoureux, de béatitude tranquille sont exprimées sous une forme éclatante : toute la nature est animée, elle est pleine des mêmes émotions tendres, colorées d'un érotisme élégant, des mêmes langueurs et sentiments que les hommes :

Raddoppian le colombe i baci loro,
Ogni animal d'amar si riconsiglia :
Par che la dura quercia, e'l casto alloro,
E tutta la frondosa ampia famiglia,
Par che la terra e l'acqua e formi e spiri
Dolcissimi d'amor sensi e sospiri... (c. XVI, 16).

Cet « anthropomorphisme » de la nature caractérise surtout le poème; la nature vit dans les rêveries amoureuses, n'est remplie et ne respire que d'elles. Aussi bien les hommes :

C. XVI, 19 ... Sospirar si sente. Profondo sì, che pensi : Or
20 Con luci ella ridenti, ei con accese [l'alma fugge...
Mirano in vari oggetti un sol oggetto :
Ella del vetro a sè fa specchio, ed egli
Gli occhi di lei sereni a sè fa spegli.

Voilà les sentiments, les émotions qui les occupent :

C. XVI, 25 Teneri sdegni, e placide e tranquille
Repulse, e cari vezzi, e liete paci,
Sorrise parolette, e dolci stille
Di pianto, e sospir tronchi, e molli baci.

Il est vrai qu'on trouve dans le poème de Tasso des motifs beaucoup plus réels et virils, des états d'âme plus sérieux et d'un ordre tout différent : ce sont les traits laconiques, mais nets, des paysages d'Italie, chers au poète; ce sont des images vives des batailles et des tempêtes, des guerriers et de leurs passions indomptables, et à côté de ces images émouvantes le calme d'une vie rustique, tranquille et modeste, mais pleine d'un charme particulier. Les formes fantastiques (forces célestes et infernales) pas-

Digitized by Google

sent devant nos yeux; nous admirons le sentiment religieux caché dans l'âme majestueuse de Goffredo, pur comme un cristal et constant dans la foi. C'est que sous les ornements « romanesques » du poème on sent la foi sincère et profonde du poète. Il suffit de citer la suprême extase dans l'épisode de Sofronia et Olindo, ces paroles de l'héroïne, adressées à son amoureux parmi les supplices :

Mira il ciel com' è bello, e mira il sole,
Che a sè par che n'inviti e ne console.

Cet exemple est surtout à noter, car l'épisode (de Sofronia et Olindo) est très caractéristique. L'esthétisme et l'érotisme inné du poète persistent jusque dans le thème du martyre pour la foi. C'est seulement au moment culminant de l'émotion pathétique que le poète, emporté par un sentiment nouveau et rare, exprime sa foi pure et sincère.

Mais c'est une exception isolée et unique. Généralement, en décrivant Sofronia martyre, Tasso trouve des expressions non exemptes d'un charme presque mièvre, son attention s'attache tout le temps à des visions entièrement étrangères à ce sacrifice volontaire, à la grandeur et à la sainteté du fait :

C. II, 18 La vergine tra'l vulgo uscì soletta :
Non coprì sue bellezze, e non l'espose;
Raccolse gli occhi, andò nel vel ristretta
Con ischive maniere, e generose.
Non sai ben dir s'adorna o se negletta,
Se caso od arte il bel volto compose :
Di natura, d'Amor de' cieli amici
Le negligenze sue sono artifici.

Voici encore le ton que prend le poète pour parler de la « passion » de Sofronia, au moment le plus pathétique, devant, à ce qu'il semble, évoquer le sentiment religieux le plus pur (il s'agit de cet épisode où l'héroïne chrétienne

Digitized by Google

s'accuse faussement devant le roi de Jérusalem d'avoir commis le vol de l'image sacrée) :

All' onesta baldanza, all' improvviso
Folgorar di bellezze altere e sante,
Quasi confuso il re, quasi conquiso,
Frenò lo sdegno, e placò il fèr sembiante.
S'egli era d'alma e se costei di viso
Severa manco, *ei diveniane amante :*
Ma ritrosa beltà ritroso core
Non prende, e sono i vezzi esca d'Amore (c. II, 20).

La pensée constante à « l'amore » accompagne partout l'image de la fille héroïque : dans l'âme du roi des sarrasins :

Fu stupor, fu vaghezza, e fu diletto,
S'Amor non fu che mosse il cor villano (c. II, 21).

Même quand la chrétienne insulte Aladino, Tasso peut à peine convenir que d'autres sentiments priment dans son âme :

E indarno Amor contra lo sdegno crudo
Di sua vaga bellezza a lei fa scudo (c. II, 25).

Dans la description des supplices de Sofronia martyrisée, nous trouvons les épithètes favorites du poète, cette terminologie doucereuse (*molli*, *candidi*, etc.) qui pare les impressions d'une joliesse extérieure :

C. II, 26 ... e'l casto manto è a lei rapito;
Stringon le *molli* braccia *aspre* ritorte.
. . . . . .
E smarrisce il *bel* volto in un colore
Che non è pallidezza, ma *candore*.

Les musulmans, ennemis de la chrétienne, émus par sa beauté, pleurent sa mort, le roi sévère et cruel compris, et cette pitié ne s'explique pas par la compassion toute seule :

C. II, 37 *Un non so che* d'inusitato e *molle*
Par che nel duro petto al re trapasse[1].

1. Le même procédé pourrait être relevé dans un nombre d autres

Digitized by Google

Je me suis étendu si longuement sur l'épisode de Sofronia et Olindo, parce qu'il est d'exemple frappant de cette aberration partielle du sentiment religieux dans la seconde rédaction du poème. Il est surtout significatif, puisque c'est un des épisodes (introduit pendant la période de l'élaboration du poème à Ferrare) où le sentiment religieux joue malgré tout un rôle réel et par endroits (vers la fin) respire un pathétique indéniable.

Par ailleurs, plusieurs morceaux d'un caractère plus uni, d'une simplicité plus grande, d'un sentiment religieux plus authentique, remontent généralement à la première rédaction.

On peut affirmer que la plupart des motifs virils et des impressions sévères appartiennent à la première ébauche du poème. Dans la seconde rédaction la vivacité des descriptions devient plus riche, les couleurs plus brillantes, la fantaisie plus raffinée. Toutes ces impressions, cette peinture et sculpture sévères de la première forme perdent de leur importance à côté d'un nouvel élément musical, mélodique et harmonique, — émotions tantôt profondes, plus souvent un peu mièvres, — témoignage psychologique d'un grand artiste et d'un « hédoniste » raffiné du cercle poétique ferrarais en Italie du XVIe siècle.

Plus on étudie la langue et le style de Tasso et plus on est frappé par un élément qui le rapproche de la langue poétique du XVIIe siècle, par une tendance vers le raffinement d'expression (la préciosité, « preziosità », les pointes, « concetti ») et les ornements rhétoriques.

passages. Citons, entre plusieurs, la scène où Armida abandonnée veut rejoindre Rinaldo :

Chant XVI, 42, 2-4 :

« (Armida) sovraggiunse anelante e lagrimosa;
Dolente sì che nulla più, ma *bella*
Altrettando però, quanto dogliosa... » etc.

Voir le commentaire tout différent de l'épisode chez De Malde, *op. cit.*, cap. II, p. 76-92. L'influence des textes bibliques sur la conception de l'épisode de S. et O. (Bible. Livre de Judith, cap. VIII, vers. 4-14, etc.), aussi bien que sur un nombre d'autres épisodes, est exagérée par De Malde; — la série des rapprochements cités n'est pas très probante.

Digitized by Google

Il est vrai que l'allitération, l'antithèse, la répétition, l'inversion ne sont pas introduites dans la poésie italienne par Tasso. Mais si l'on compare, par exemple, l'emploi de ces figures chez Ariosto et chez Tasso, on peut constater facilement que ce dernier en fait un usage au moins trois fois plus fréquent que le poète de la Haute Renaissance.

Cela dit, notons aussi la prédilection de Tasso pour les épithètes majestueuses[1] (telles que « grande, glorioso, immenso », etc.) et abstraites (contrairement à l'usage d'Ariosto), pour les couleurs et définitions efféminées (« dolce, molle, soave », etc.), pour les « concetti[2] », les impressions musicales[3], pour l'indéfini et le vague (l'ab-

1. Cf. Bellezza, *art. cité.*
2. Cf. chant XX, 63 7-8 :

« ... ma con lo strale un *voto*,
Subito uscì, che vada il colpo a *vòto*. »

75 8 : « (Impettuoso e rapido disserra)
La *porta*, e *porta* inaspettata guerra. »

80 3-4 : « E *colpa* è sol della soverchia etade,
A cui soverchio è de' gran *colpi* il peso », etc.

3. La place me faisant défaut, je ne puis que faire une allusion à l'étude que j'ai faite sur la priorité des impressions auditives (comparées aux visuelles) qu'on trouve dans la *Ger. Lib.* (contrairement à l'usage d'Ariosto) : à noter que les impressions de l'ouïe sont toujours au premier plan (cf. l'apparition de Goffredo au conseil de guerre : « Augusto in volto, ed in sermon *sonoro* », chant I, 20 8; le défilé de l'armée se manifeste avant tout par « di trombe... e di tamburine il suono », chant I, 71 3; et plus bas, à côté des impressions visuelles (vagues et mouvantes), « E co'feri *nitriti* il *suono accorda* Del ferro scosso, e le campagne *assorda* », 73 7-8; la mer avant tout « geme », chant I, 79 1, etc. Voir aussi chant II, 25 3; chant III, 6, l'impression de la vue de Jérusalem sur les croisés :

« Sommessi accenti e tacite parole,
Rotti singulti e flebili sospiri
Della gente ch'in un s'allegra e duole
Fan che per l'aria un mormorío s'aggiri
Qual nelle folte selve udir si suole,
S'avvien che tra le frondi il vento spiri;
O quale infra gli scogli o presso ai lidi
Sibila il mar percosso in rauchi stridi »;

également le camp des chrétiens au petit jour :
Chant III, : 1 5-6 « In voce mormorava alta e sonora »; cf. aussi

Digitized by Google

sence de contours nets, cf. l'expression fréquente et favorite du poète « un non so che », etc.), pour le grandiose,

chant III, 33 3, 67 3-4, 76 7; chant IV, 1, 3; à noter la spécification des impressions auditives :

C. IV, 3 : « *Chiama* gli abitator dell'ombre eterne
Il *rauco* suon della tartarea tromba :
Treman le spazïose atre caverne,
E l'aër cieco a quel *romor rimbomba;*
Nè sì *stridendo* mai dalle superne
Regïoni del cielo il folgor piomba,
Nè sì scossa giammai *trema* la terra », etc.

Cf. chant IV, 5, *fischiar...*, *sibilar...*, *latrar*. Cf. chant IV, 18, *sonanti* e *torbide* procelle; voir l'impression de la querelle de Rinaldo et de Gernando, chant V, 28 5 :

« D'*incerte voci* e di *confusi accenti*
Un *suon* per l'aria si raggira e freme,
Qual s'ode in riva al mare, ove confonda
Il vento i suoi co' *mormorii* dell'onda »;

de même, chant VI, 3 3-4, 39 8 (digression lyrique du poète, « esprima il mio canto il *suon* dell'armi »), la bataille de Tancredi et d'Argante; chant VI, 41 : « Sol dei colpi il *rimbombo* interno mosse L'immobil terra e *risonârne* i monti »; voir aussi chant VI, 110 6, 113 8; chant VII, 5 1-8, 6 1-8 (description du matin rustique, — « garrir gli augelli, mormorar il fiume, voce uscir tra l'acque e i rami — sospiri, pianto, lamenti, canto », etc.), la bataille entre Tancredi et Rambaldo; chant VII, 42 2-3, « il picchio rimbomba in suon di squilla »; 43 3, « sente fischiare il ferro »; chant VII, 57 1-4, 122 7-8 (la défaite des chrétiens); chant VIII, 14 2, 16 7-8; chant IX, l'assaut nocturne, 21 1-6, 23 7-8, 43 1-4, 65 3-4, 75 7-8; chant X, 3 1-4, 36 5-6, 63 5-7, 64 2; chant XI, 6 7-8, 11 1-4, 12 7-8, 13 1-8, 14 7 (l'oraison des croisés avant la bataille), 18 2, 19 5-8, 20 1-2, 57 8, 77 1-2, 78 7, 86 5-6; chant XII (mort de Clorinda); 66 5-6, impression de cette mort à Jérusalem; 100 4-5, « il *rumor* erra misto di *gridi* e di *femineo pianto* »; chant XIII, l'impression du bois enchanté, 21 1-8, 23 8, 40 2-6; chant XIV, l'impression de la mer, « il mar vicino : E non *udian* ancor come *risuona* Il *roco* e *alto fremito* marino » (32 5-6); chant XV, 36 4, 65 3; chant XVI, 12 1-8, 16 1-4, 42 1-4 (le jardin d'Armida), 60 5-6, 70 2; chant XVII, 40 1-8, 41 1; chant XVIII, Rinaldo au bois enchanté, 18 1-8, « Passa più oltre ed *ode* un *suono* intanto che dolcissimamente si diffonde », etc.; à noter ... *sente*, *sospirar*, *flebil canto*, *plora*, *organi e cetre*, *voci umane... suoni...*; chant XVIII, 19 (« D'aure, d'acque e d'augei dolce *concento* »), 24 3-4, 7-8, 27 8, 29 7-8, 40 1-2, 101 1-4; chant XIX, 37 2-3; chant XX, 13 7-8, 30 6-8, etc.

Tous ces passages ne prétendent pas à épuiser le thème, leur valeur démonstrative est très inégale. Ce qui en ressort tout de même, c'est l'attention excessive (à noter la variété, les détails) que le poète

Digitized by Google

le sérieux, l'unité et l'intensité de l'image concentrée, pour les périodes lourdes et pompeuses[1], le rythme ralenti de la construction syntaxique aux enjambements fréquents (cf. chez Ariosto 6,5 sur 100, chez Tasso 17,7; voir Spœrri, « Renaissance und Barocko[2] ») et même pour l'obscurité[3], — tout cela avec l'intention d'atteindre le but principal, — l'expression du πάθος.

Les moyens d'expression de Tasso, comme nous l'avons déjà indiqué, ne servent pas à donner l'image, le contour, la forme du mouvement, en d'autres termes la forme extérieure, le dessin net de l'événement (cf. Ariosto), mais l'impression purement psychologique, produite par cet événement, non pas les lignes visibles qui se dessinent, mais les sentiments, les émotions et les sensations évoquées.

Toute cette ornementation coïncidait avec l'aversion de la fin du siècle pour la simplicité et le naturel.

Il est assez curieux de noter que tandis que le jeune Tasso (de la période des premières ébauches) condamne les antithèses et les autres inventions de la rhétorique

porte vers les impressions de ce genre qui priment et effacent les traits caractéristiques d'ordre visuel, etc. (comparez les procédés contraires d'Ariosto).

1. Cf. D. d. a. p., livre III, p. 54 (D. d. p. e., livre V, p. 217) : « La composizione... avrà del magnifico se saranno lunghi i periodi, e lunghi i membri, de' quali il periodo è composto ». Comparez aussi la prédilection pour « le clausule ampie e complesse... », « che il discorso incominci dai casi obliqui ». « Grandezza » et « gravità » sont créées par : 1° l' « asperezza » (D. d. p e., livre V, p. 218); 2° « versi spezzati » (livre V, p. 219); 3° « consonanti doppie, che nel ultimo del verso percuotono gli orecchi » (livre V, p. 219); 4° crescendo des images (livre V, 220); 5° les répétitions (« il duplicare le parole »; livre V, 224 : « Particolarmente gonfia il parlare la voce raddoppiata s'ella sarà grande : salir quasi per gradi »).

2. Cf. L. Ranke, *Zur Geschichte der italienischen Poesie* (Abhandlungen der Akademie der Wissench. z. Berlin, 1835); Wöfflin, *Die Klassische Kunst, Renaissance und Barocko*, et surtout *Kunstgeschichtliche Grundbegriffe*, 1915.

3. D. d. a. p., livre III, « l'oscurità suole ancora in molti luoghi esser cagione della gravità »; « l'oscurità... da profondità di pensieri, e guinge un non so che di maestà allo stile », — « più venerabili i luoghi e inducono maggior devozione » (livre V, 230).

Digitized by Google

« propres à la médiocrité » (d'après son expression), Tasso de l'époque de la « Liberata » suit la mode courante.

Le poème de cette période de la maturité du poète est d'un caractère extrêmement musical, — élément inattendu et nouveau, — digne du contemporain du mouvement musical de l'époque et de l'activité de Giovanni Pier Luigi Palestrina[1] : on est porté à croire que ce caractère particulier de sa poésie a été la raison principale de la vulgarisation des fragments du poème parmi le peuple italien jusqu'à notre époque.

En observant tout ce qui peut être relevé dans la seconde rédaction du poème de Tasso (achevée en 76), on peut concevoir nettement son nouveau caractère esthétique, cette nouvelle perception artistique de la seconde moitié du XVIe siècle dont il témoigne.

La netteté de l'image présentée, la vision purement plastique de l'époque de la Haute Renaissance, l'impression extérieure, « visuelle » et détaillée, est remplacée par l'impression intérieure, « psychique » et sommaire. Comme dans les arts, le pictural, le plastique et le monumental, le « linéaire » fait place à la conception des « masses », de même les images et les détails isolés et nettement définis de la poésie d'Ariosto sont remplacés dans la poésie du Tasse par une impression générale de l'ensemble. La forme limitée et finie s'efface devant l'impression quelquefois insaisissable (« un non so che »), le réel devant l'apparent, la beauté plastique devant la beauté psychique.

Tandis que dans le style « classique » la forme perçue reçoit l'accent principal, et les apparences changeantes n'ont pas de valeur intrinsèque, nous assistons maintenant à la transposition de l'intérêt sur l'élément plus difficile à saisir, le mouvement interne, l'expression de l'existence en procès de changement et de formation. Les figures s'animent d'une vie intérieure, les motifs deviennent plus

1. Je laisse bien entendu, entièrement, de côté la question de l'originalité de Palestrina et de ses rapports avec l'école flamande.

Digitized by Google

riches et complexes, moins faciles à définir. Nous assistons à une évolution constante et créatrice. Là c'était le domaine de la forme pure limitée, on cherchait le fini, les proportions et les lignes claires, ici la valeur du monde plastique inerte cède devant l'impression de la vie intérieure qui respire.

Dans son intéressant article sur le poème de Tasso, comparé à celui d'Ariosto[1], M. Spœrri, ayant comme point de départ les principes esthétiques de M. Wölfflin, a relevé avec beaucoup de pénétration l'unité interne du poème de Tasso. Toute l'action de la « Gerusalemme Liberata » est résumée dans la première strophe. La disposition même et la forme des phrases donnent l'impression du développement dramatique. Ce développement se trouve dans les deux premières lignes (1 et 2). Le héros personnifiant toute la force chrétienne, le but, l'importance de la lutte et le résultat, tout est déjà énoncé. La péripétie s'ouvre par deux lignes (3, 4) contenant tout l'effort chrétien (souligné par une répétition : « molto-molto ») et par deux lignes (5, 6) narrant la résistance des ténèbres (« invano-invano », nouvelle répétition); la conclusion est donnée dans les deux dernières lignes : le ciel rassemble ses champions dispersés (le symbole des misères d'ici-bas) sous l'étendard de la Croix pour la conquête du Saint-Sépulcre (le symbole de l'âme humaine dirigée par les forces divines).

Cette unité de l'action est encore renforcée par l'unité du point de vue, du héros (« il capitano... egli... gli suoi », chant I). Les forces cosmiques, surnaturelles, prennent part au combat, le ciel et l'enfer. Ainsi l'action devient d'un intérêt mondial, un événement historique isolé prend toute l'importance d'un fait qui bouleverserait le sort de l'univers.

La forme verbale un peu artificielle renforce cette im-

1. Dr Th. Spœrri, *Renaissance und Barocko bei Ariosto und Tasso, Versuch einer Anwendung Wölfflin'scher Kunstbetrachtung*, Berlin, 1922. Comparez les observations critiques de G. Bertoni, *Giorn. stor. della lett. ital.* 1923, t. LXXXI, p. 178-180.

Digitized by Google

pression. Encore De Sanctis[1] la définissait ainsi : « Una certa armonia che nasce da oggetti simili e dissimili posti dirimpetto ». L'effet est renforcé, comme nous l'avons vu, par des « concetti » (cet ornement verbal); du point de vue de la composition de l'ensemble, toute l'action est comme soudée par le sentiment de la durée (presque chaque chant englobant à peu près le jour et la nuit, l'action unit les événements). Tout contour net et trop clair est éliminé (cf. la préférence du clair-obscur et de la « reticenza [che] suol lasciar sospizioni di cose maggiori di quelle che son dette ». D. d. p. e., livre V, p. 228).

La tendance vers l'unité et la grandeur force Tasso au contraire de ce que faisaient les grands poètes de la Renaissance. Ariosto transposait le surnaturel en naturel et ordinaire. Tasso élève l'humain jusqu'au niveau du surhumain. A travers nos joies et nos tristesses mesquines et quotidiennes il perçoit la lutte des forces cosmiques.

L'ordinaire est remplacé par l'extraordinaire : le poète nous montre des caractères d'une puissance vitale hors pair, toujours des caractères, des âmes individuelles[2].

Conformément à ce qui a été dit déjà, la vie psychique des héros d'Ariosto est exprimée plutôt dans une projection dans le monde extérieur (le poète chante « armi... amori », concrètement, comme des choses, des objets). Toute la vie intime reçoit chez Ariosto une plasticité, une matérialité presque statuaire; chez Tasso, même les formes extérieures sont spiritualisées, sont animées, pleines de vie interne et psychique. Encore une fois, répétons-le, chez Ariosto ce sont les lignes nettes du dessin, chez Tasso le mouvement intérieur, le changement, l'insaisissable.

Un dernier exemple suffira : dans la description de la

1. De Sanctis, *Storia della letteratura italiana*, vol. II, p. 172. Scrittori d'Italia, Laterza, Bari, 1912.

2. Cf. l'appréciation des figures d'Ariosto par B. Croce : « Nel Furioso non vi sono caratteri, ma figure con tratti piùtosto logici che individuali »; voir B. Croce, *Lud. Ariosto*, dans *La Critica* anno 16, fasc. II, 1918.

Digitized by Google

lutte ou d'un duel, comme on l'avait justement remarqué, pour Ariosto, l'essentiel c'est la forme linéaire, les mouvements concrets, plastiques, réels des combattants; chez Tasso, l'image plus savante[1] encore du combat est animée surtout par le conflit de deux âmes en proie à l'émotion (« il senno » prime sur toute autre chose).

« Internarsi, immergersi, raccoglier in sè, esser ristretto in sè, rivolto in sè », que d'expressions chez lui pour rendre son idée évidente!

De Sanctis a le premier observé que c'est dans le monde des sentiments que se trouve le royaume de Tasso, la source de la plus grande beauté de sa poésie.

Pour Ariosto, ses visions et ses rêves avaient la réalité concrète de la belle matérialité; pour Tasso, la réalité même était poétiquement transformée en impressions vagues et mouvantes, en un courant, toujours changeant, variable et nouveau, en formes musicales, qui respirent une vie mystérieuse et animée comme dans un rêve incertain et étrangement mouvementé.

M. Malkiel Jirmounsky.

1. Voir Napione Galeano, *Discorso della scienza militare del Tasso*, Milano, 1803, A. Cougnet, *La scienza dell' armi nell' epopea del Tasso*, Reggio (Em.), 1895. Cf. les renseignements du Tasse sur l'art militaire de l'époque : « Colla penna e colla spada Nessuno vale quanto Torquato ». Comparez les descriptions des duels chez Tasso et les traités de l'époque : *Opera nuova dell'arte degli armi chiamata duello* del Marozzo, Modena, 1536; *Trattato di scienza d'arme* del Camillo Agrippa, Roma, 1553, etc.

Digitized by Google

LE SÉJOUR DE RABELAIS
A METZ

Sujet bien rebattu, va-t-on penser. Ce qui doit m'excuser d'y revenir, c'est qu'ayant vécu plusieurs années dans la familiarité des choses et des gens de Metz au XVIe siècle, il m'a été donné d'envisager les données du problème d'une manière un peu différente de celle qui a eu cours jusqu'ici. Je m'empresse d'ajouter, — tel M. Romier au début de son étude sur le dernier voyage de Rabelais en Italie, étude dont j'aurai à discuter les conclusions[1], — que le résultat de mes recherches est léger, très léger. Je n'apporte aucun document nouveau. Je crois seulement pouvoir interpréter plus correctement certains documents déjà connus.

Posons d'abord en fait que dans ce problème un point paraît définitivement acquis, c'est que Rabelais était à Metz en mars 1546, et vraisemblablement depuis très peu de temps. M. Abel Lefranc a montré que la lettre écrite par Jean Sturm au cardinal du Bellay un certain 28 mars, sans mention d'année, lettre dans laquelle il est parlé de la fuite de Rabelais et de son arrivée à Metz comme d'événements récents, doit être datée de 1546[2]. S'il était besoin d'un complément de preuve, on pourrait le trouver dans un détail négligé de cette même lettre. Sturm y demande au cardinal son appui pour les héritiers de Jean-Jacques Welsinger, secrétaire du roi, mort depuis peu. Deux lettres

1. *Notes critiques et documents sur le dernier voyage de Rabelais en Italie*. Extrait de la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. X, 1912.
2. *Les dates du séjour de Rabelais à Metz (1546-1547)*. Extrait de la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, 1905.

Digitized by Google

de même époque nous parlent de cette succession : l'évêque de Strasbourg, Érasme de Limbourg, écrit au cardinal du Bellay en faveur du chancelier de son évêché, Christophe Welsinger, frère du défunt[1]. Et le magistrat de Strasbourg appuie auprès du roi la démarche de l'évêque[2]. Comme pour mettre à l'épreuve la sagacité des chercheurs, ni l'évêque ni le magistrat n'ont inscrit le millésime sur leur lettre; celle du magistrat ne porte aucune date; celle de l'évêque, qui annonce en termes exprès celle de Sturm, est simplement datée de Saverne le 28 mars. Ces deux documents sont de ce fait quelque peu décevants. A défaut du renseignement que nous en attendions, ils ont du moins le mérite de nous fixer sur la personnalité exacte de ce Strasbourgeois devenu secrétaire du roi, dont la parenté avec l'humaniste Christophe Welsinger n'avait pu être établie jusqu'ici[3]. Quant à la question de date, elle se résout très simplement par ailleurs. Les lettres de provision du successeur de Jean-Jacques Welsinger dans sa charge de secrétaire sont, en effet, datées du 9 mars 1546[4]. La mort de celui-ci est donc antérieure à cette date, et sans doute de peu. Ainsi nos trois lettres, datées tout uniment de mars, sont, à n'en pas douter, de mars 1546.

La lettre de Jean Sturm est, comme on sait, un des très rares documents qui nous parlent de Rabelais à Metz. Celle de Rabelais lui-même, datée de Metz un 6 février, est de l'année suivante, 1547; à son tour, M. Clouzot en a apporté la démonstration[5].

Pourquoi Rabelais, forcé de fuir Paris et la Sorbonne, avait-il choisi Metz comme asile? M. Clouzot a indiqué qu'il y avait été vraisemblablement attiré par son ami le

1. Bibl. nat., f. fr. 10485, fol. 133, orig.
2. Archives de Strasbourg, AA 1853, copie.
3. Cf. F. E. Sitzmann, *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace*, t. II, p. 965.
4. Registre des expéditions de Guillaume Bochetel, secrétaire des Finances, pour 1546-1549 (f. fr. 5127), fol. 2.
5. *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl. Revue des Etudes rabelaisiennes*, t. III, 1905, p. 358.

Digitized by Google

sieur de Saint-Ayl, qui y possédait des biens et sans doute un domicile. Mais par quel hasard Étienne Laurens, sieur de Saint-Ayl en Orléanais, avait-il lui-même un établissement à Metz? On a fait valoir qu'agent diplomatique des du Bellay il était souvent chargé de missions en Allemagne, et qu'un gîte sur la route d'Allemagne devait lui être très utile[1]. Raisonnement peu convaincant et dont on retournerait aisément les termes : si Saint-Ayl fut employé à des négociations en Allemagne, ne serait-ce pas précisément parce que ses intérêts l'appelaient de temps à autre à passer la frontière de ce côté? En réalité, la raison de sa venue à Metz apparaît beaucoup plus simple. Mêlé, à partir de 1524, à des négociations avec les Cantons suisses pour l'enrôlement de gens de guerre, il s'était laissé aller, vers 1530, à dilapider partie des fonds qui lui avaient été confiés à cet effet. Sous le coup d'un décret de prise de corps, il avait dû renoncer à rentrer en France. C'est à ce moment, sans doute, qu'il vint s'établir à Metz, tel, quelques années plus tard, un autre fonctionnaire indélicat, le receveur général de Champagne, Jean Pioche[2]. Il y acheta des biens provenant de la succession d'un certain sieur de Tigny, Charles de Beauvau, marié à la fille d'un patricien messin, Bonne Chaverson[3]. Puis, au début de 1534,

1. Plattard, *Rabelais à Metz*. *Revue rhénane* (août 1923).

2. Sur Jean Pioche et ses démêlés avec les Messins, voir mon livre *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, t. I, p. 278-282.

3. L'acte des insinuations du Châtelet de Paris, signalé par M. Clouzot (*Nouveaux documents sur Saint-Ayl*. Extrait de la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI, 1908), parle de biens acquis « des enfants du seigneur de Tigny et autres ». Charles de Beauvau était seigneur de Passavant en Lorraine, de Tigny en Anjou, et de Ternay en Loudunois (d'Hannoncelles, *Metz ancien*. Metz, 1856, t. II, p. 49). Le personnage avait, on le voit, des attaches terriennes à l'est et à l'ouest. La famille de Beauvau était d'origine angevine. Mais plusieurs de ses membres étaient venus se fixer en Lorraine à la suite de René d'Anjou, lorsque celui-ci, au siècle précédent, avait hérité des duchés lorrains. Dans la première moitié du XVIe siècle, on trouve un autre Beauvau, René, établi à proximité de Metz, devenu seigneur de Pange par son mariage avec Claude Bandoche, fille, elle aussi, d'un nombre des parages messins. On peut supposer que des rela-

Digitized by Google

Guillaume du Bellay, qui l'avait connu en Suisse, qui appréciait son intelligence et qui se servait de lui dans ses négociations avec les villes d'Allemagne, obtint du roi sa grâce[1]. A partir de cette date, Saint-Ayl ne dut plus résider qu'exceptionnellement à Metz. Sa présence y est cependant signalée en 1536[2]. Et sans doute y passa-t-il encore au cours de ses diverses missions à Strasbourg en mars 1546 (c'est-à-dire au moment même où Rabelais arrivait), en septembre suivant, en janvier et en mars 1547[3].

Rabelais, pendant son séjour à Metz, fut au service de la cité. C'est ce que nous savons de source certaine grâce à une mention extraite par Paul Ferry, au XVIIe siècle, d'un registre de comptes aujourd'hui perdu. En quelle qualité fut-il stipendié, rien ne nous l'apprend. Comme il était médecin, on a toujours admis que ce fut en qualité de médecin. Mais il n'y a aucune certitude à cet égard. Il n'est pas impossible que ses fonctions aient été celles de « conseiller » ou « orateur » de la cité; c'était ainsi que l'on désignait à Metz des personnages chargés de traiter les affaires contentieuses ou de représenter le magistrat au dehors[4]. Le cas d'un médecin aux gages de la ville comme conseiller n'est pas sans exemple, loin de là. Sur le dernier des registres de comptes que nous possédions

tions anciennes, — parenté ou services, — liaient Saint-Ayl à cette famille, originaire comme lui-même des pays de la Loire.

1. Cf. le premier article de M. Clouzot.

2. Cf. *ibid.*, et Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, 1905, p. 217.

3. Sur sa mission de mars 1646, cf. H. Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel*. Strasbourg, 1881, p. 123. Le 18 septembre de la même année, il écrit au magistrat de Metz qui lui a demandé d'intervenir dans son différend avec le comte Guillaume de Furstenberg; il l'avertit que le comte est animé des plus mauvaises intentions à l'égard de la cité et que s'il n'était pas parti à la guerre avec les protestants d'Allemagne, il y aurait tout à craindre de lui (archives de Metz, 10 (1-50), orig.). Sur la querelle de Furstenberg avec les Messins, cf. la *Réunion de Metz*, t. I, p. 190, et pour les deux dernières missions de Saint-Ayl à Strasbourg, *ibid.*, p. 107, note 1.

4. Cf. A. Prost, *Les sciences et les arts occultes au XVIe siècle. Corneille Agrippa. Sa vie et ses œuvres*, t. I, 1881, p. 302.

Digitized by Google

avant l'occupation française, celui de l'exercice 1537-1538, on ne relève qu'un seul personnage, Me Humbert, qui soit qualifié « médecin[1] ». Trois autres noms, ceux de Jean d'Andernach, Jean Bruno et Jean Félix sont suivis du qualificatif « docteur ». Mais ce titre ne doit pas nous tromper. Il s'applique aussi bien à un « doctor juris » qu'à un « doctor medicinae ». Ces trois « docteurs » sont des « conseillers » de la cité. Si l'un d'eux avait exercé à ce moment les fonctions de médecin, nous en serions avertis par une mention analogue à celle qui accompagne le nom de Me Humbert. D'ailleurs, la cité n'entretenait généralement qu'un médecin stipendié, rarement deux. Et pourtant Jean d'Andernach, — ou plus exactement Jean Gonthier d'Andernach, — est un ancien médecin de François Ier, réfugié à Metz pour les mêmes raisons que plus tard Rabelais[2]. Jean Bruno, dit Jean de Niedbruck, est, lui aussi, un médecin qui a d'abord servi la cité en cette qualité, puis a pris les fonctions de conseiller[3]. Quant à Jean Félix, c'est un ancien avocat fiscal au parlement de Dôle, condamné par sentence du parlement, le 19 février 1527, à la dégradation et au bannissement à perpétuité pour avoir exhibé un faux protocole dans une affaire civile[4].

Regardons d'autre part aux gages. Ceux de Jean Bruno et de Jean Félix sont de 300 livres par an. Jean d'Andernach, il est vrai, ne touche que 60 livres; c'est probablement parce qu'il débute: son nom ne figure pas sur les

1. Archives de Metz, manuscrits reliés.

2. Cf. Bernays, *Zur Biographie Johann Winthers von Andernach* (Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. N. Folge, XVI, 1901).

3. Cf. Abel, *Rabelais, médecin stipendié de la cité de Metz* (extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1867-1869). Metz, 1870, p. 87; *La réunion de Metz*, t. I, p. 82-83.

4. Renseignement que M. L. Febvre a eu l'amabilité de me communiquer, en l'accompagnant de la référence exacte : archives du Doubs. Délibérations secrètes du parlement de Dôle (1519-1537). B024, fol. 14. — Jean Félix entra au service de la cité tôt après sa mésaventure puisque ses lettres de provision sont datées du 11 avril 1527 (archives de Metz, 94 (13-1), orig.).

Digitized by Google

registres précédents. Depuis 1520, depuis que Cornélius Agrippa a rempli la charge, les gages des conseillers se sont progressivement élevés de 120 à 180, puis à 200, 240 et 300 livres[1]. Par contre, le médecin gagne à peu près constamment, depuis le début du siècle, 30 ou 36 livres, 50 au plus[2]. Il est donc relativement mal payé. Et l'on comprend que Jean Bruno ait préféré les fonctions de conseiller à celles de médecin. Rabelais, lui, émarge au budget de 1546-1547 pour 120 livres. C'est trois fois plus que recevait Me Humbert en 1537[3]. C'est, à cette même date de 1537, la rémunération attribuée à un certain Jean Lescuyer, qui est qualifié de « secrétaire ». La conclusion, on le voit, s'impose : il y a de fortes présomptions pour que Rabelais ait été stipendié, non pas comme médecin, mais comme conseiller, ou simplement comme secrétaire de la cité[4].

Le point qui demeure surtout obscur dans l'histoire du séjour de Rabelais à Metz, c'est la date de son départ. L'idée qui prévaut est que Rabelais aurait quitté Metz

1. Prost, *op. cit.*, t. I, p. 304. — Il y a des exceptions. Dans les comptes de l'exercice 1536-1537, les chiffres sont les mêmes que pour 1537-1538; mais, en 1535-1536, Jean Bruno n'a que 120 livres, et Jean Félix 200.

2. Cf. Abel, *op. cit.*, t. XXV, p. 45. — Au cours des exercices de 1535-1536 et 1536-1537, un second médecin, Me Guillaume, est porté sur les comptes pour 36 livres par an. A l'époque française, les gages des médecins paraissent s'être accrus assez rapidement : dans les registres de 1560-1561, les premiers que nous possédions pour cette période, il est fait mention de deux médecins, Anuce Foes et Pierre Bourgeois; l'un reçoit 100 livres, et l'autre 120; en 1575, Foes aura 250 livres, et son successeur, Saint-Aubin, autant en 1579 (*ibid.*, p. 85), — conséquence de l'avilissement progressif de la monnaie.

3. Prost (*loc. cit.*) évaluait en 1881 ces 120 livres messines à environ 3,600 francs de notre monnaie.

4. C'est en vain que l'on irait demander la solution de ce problème aux archives de l'hôpital Saint-Nicolas, qui conservent la série complète des comptes pour cette époque : on y voit figurer les diverses rétributions dues aux chapelains, au gouverneur, au grènetier, au marlier, au dépensier, au cuisinier, à celui qui fait la barbe des malades, etc...; mais, hélas! il n'y est fait mention de médecin ni de chirurgien.

Digitized by Google

vers la Saint-Jean 1547, et que dès le 10 juillet suivant il était à Paris. Cette supposition s'appuie sur un texte de la *Sciomachie*, qui n'est à vrai dire nullement probant. M. Plattard refuse de s'associer à la conclusion que MM. Lefranc et Romier en ont tirée[1]. Sans reproduire ici les arguments qui ont été donnés de part et d'autre, et en me rangeant à l'avis de M. Plattard, je ferai seulement remarquer combien il est peu vraisemblable que Rabelais soit rentré à Paris au lendemain de la mort de François Ier. Sans doute l'avènement du nouveau roi, qui s'était signalé jusque-là par son opposition systématique à la politique de son père, avait dû faire naître certains espoirs dans le camp des réformés. Mais ces espoirs furent vite déçus. L'étude des registres du parlement a fourni à M. N. Weiss la preuve qu'il n'y eut pas d'arrêt dans la persécution. Les procès pour hérésie furent aussi nombreux après le 31 mars qu'avant, et pendant l'hiver suivant les rigueurs redoublèrent[2]. Rabelais eût été bien imprudent de quitter son abri messin sans autre assurance. Gageons qu'il ne le fit pas.

Il n'y a pas non plus de raison sérieuse pour admettre que, de Metz, Rabelais ait rejoint le cardinal Jean du Bellay partant pour Rome en août 1547. Tout ce que M. Romier a écrit sur ce thème ne repose que sur des hypothèses, si ingénieuses ou même si vraisemblables puissent-elles être. En réalité, nous perdons complètement Rabelais de vue depuis juin 1547 jusqu'à juin 1548, date à laquelle sa présence à Rome nous est attestée par une quittance signée de sa main. Pourquoi donc lui faire quitter Metz dès juillet 1547? Qui nous prouve qu'il n'y soit pas resté quelques mois, sinon même une année de plus? On invoque l'extrait de comptes cité par Paul Ferry. Or, que nous dit ce document? Très exactement ceci : que Rabelais a reçu pension de 120 livres par an pendant l'année

1. Plattard, *Le Quart Livre de Pantagruel* (*éd. partielle, Lyon, 1548*), 1910, p. 6.
2. N. Weiss, *La chambre ardente*, 1889, p. LVI et suiv., et 1-18.

Digitized by Google

financière 1546-1547, qu'il a touché à la Saint-Rémy (1er octobre) 60 livres pour le premier semestre, autant à Pâques pour le second, enfin qu'un trimestre supplémentaire, soit 30 livres, lui a été payé à la Saint-Jean[1]. Faut-il en déduire qu'il a touché ce trimestre supplémentaire à titre de gratification, vers la Saint-Jean, au moment de recevoir son congé? C'est une supposition absolument gratuite[2]. Pas davantage on n'est en droit d'affirmer qu'il ait quitté le service de la cité au 24 juin 1547. Voici comment les choses ont dû se passer.

L'année financière messine commençait et finissait à la Saint-Jean. C'était le 25 juin que le receveur arrêtait ses comptes. D'autre part, les pensionnaires étaient payés, semble-t-il, semestriellement. Ou du moins c'était par semestre que les pensions étaient enregistrées du point de vue comptable. Rabelais, entré au service de la cité à Pâques 1546, a touché à la date normale les deux premiers semestres de sa pension, les échéances tombant pour lui à la Saint-Rémy et à Pâques. Mais l'habitude était de scinder l'année financière par le milieu, et de faire les paiements à Noël et à la Saint-Jean. Pour que cette règle s'appliquât à Rabelais, il fallait qu'à un moment donné on ne lui payât qu'un trimestre, ou au contraire qu'on lui en payât un d'avance. C'est cette dernière mesure qui fut évidemment prise à son égard à la fin de l'exercice 1546-1547. Rien ne nous prouve qu'il n'ait pas reçu postérieurement un autre semestre, ou même deux semestres, au compte de l'exercice suivant. Nous ne le saurions que si

1. Rappelons le texte de ces quelques lignes, si souvent citées : « Payé à Me Rabellet pour ses gages d'un an, c'est assavoir à la Saint-Rémy 60 livres et à Pasques darien passé 60 livres, somme plus c'on ly ont fait donner pour le quart d'an de Saint-Jean, 30 livres » (Bibl. de Metz, 857, fol. 497, par. 675).

2. Paul Ferry en est un peu responsable, pour avoir employé à propos de Rabelais le mot « congédié ». Mais ce mot ne figure qu'à sa table des matières, dans un renvoi. C'est une simple glose, dont il n'y a pas lieu de tenir compte. Ferry ne savait rien de plus que ce que contient le document cité à la note précédente.

Digitized by Google

Paul Ferry avait pu consulter le registre des comptes de 1548 comme il a fait pour celui de 1547. Or, ce n'est précisément pas le cas : les seuls registres antérieurs à 1552 qu'il ait vus, parmi les registres aujourd'hui perdus, sont ceux de 1541, 1547 et 1550; nous en avons en quelque sorte la preuve écrite de sa main[1].

Telle est la raison très simple pour laquelle nous ne saurions dire jusqu'à quand Rabelais émargea au budget de la cité, ni, par suite, quand il quitta Metz. En l'absence de tout renseignement documentaire, on n'a pas le droit d'opter pour telle date plutôt que pour telle autre. Des vraisemblances, même amoncelées, ne font pas un commencement de preuve. Il ne me paraît, quant à moi, nullement invraisemblable que Rabelais ait passé une seconde année à Metz. Et il est plus que probable qu'il partit directement pour Rome, vers Pâques 1548, sans tenter de revoir Paris.

Gaston ZELLER.

1. « Extrait des comptes de la cité de Metz qui sont entre les mains du sieur Jean Bachellet... », dépouillement des comptes de la cité de 1540 à 1594, de la main de Paul Ferry (archives de la Moselle, coll. Finot : Metz, comptabilité).

Digitized by Google

MÉLANGES

SUR LA DATE
DU
DIALOGUE EN FORME DE VISION NOCTURNE

Notre confrère H. Jacoubet a bien voulu, en rendant compte[1] du *Dialogue* paru ici même, approuver les conjectures que je faisais sur la date de composition de ce poème. Il notait même un vers qui peut, dit-il, aider à dater plus précisément l'œuvre de la reine de Navarre. Il m'a, depuis, au cours de conversations particulières, demandé de fixer plus nettement, si je le pouvais, le moment où la sœur de François Ier composa ce *Dialogue*. Je voudrais lui répondre et dire aussi brièvement que possible nos connaissances, — et nos conjectures, — sur ce point.

La princesse Charlotte, née le 23 octobre 1515, mourut le 8 septembre 1524 à Blois[2]. Le *Dialogue en forme de vision nocturne* parut en 1533[3]. C'est entre ces deux dates extrêmes qu'il convient de fixer, dans la mesure du possible, le moment où l'œuvre fut composée.

Le manuscrit 2371 F. F. de la Bibliothèque nationale que j'ai utilisé permet, à mon avis, de diminuer l'écart existant entre ces deux dates : il désigne toujours Marguerite par son titre de *Madame la Duchesse* et l'on peut, de ce fait, tirer une conclusion assez sûre, semble-t-il : le *Dialogue* a été composé avant le mois de janvier 1527, date où Marguerite prend le titre de reine de Navarre. Les manuscrits qui nous ont conservé ses poésies mentionnent toujours très exactement son titre. Tel

1. *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Toulouse*, 15 novembre 1926, p. 62-65.
2. *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. V.-L. Bourrilly, Paris, 1910, in-8°, p. 188.
3. *Revue du XVIe siècle*, 1925, p. 212.

Digitized by Google

manuscrit, par exemple[1], distingue soigneusement les vers de *Madame la Duchesse* de ceux de la *Royne de Navarre*, alors qu'ils figurent à quelques folios de distance seulement. Tel autre[2] ne renferme que des vers de la *Royne de Navarre*, tel autre enfin[3] spécifie qu'il contient les *dernières œuvres de la Royne de Navarre*. Il y a là, je crois, une précieuse indication. Il me semble à peu près assuré d'écrire que toute pièce attribuée par un manuscrit à la duchesse d'Alençon est antérieure à 1527, et que toute pièce attribuée à la reine de Navarre est postérieure à cette même date.

Ceci nous conduit donc à limiter nos recherches à la période qui s'étend de septembre 1524 à janvier 1527. Il faut tout de suite remarquer que, dans cette période même, il est une série de mois où, vraisemblablement, Marguerite n'a pu travailler à son *Dialogue*. Je veux parler des semaines et des mois où la duchesse, frappée par des deuils répétés, — la mort de son mari en avril 1525, la défaite du roi à Pavie en février 1525, puis sa captivité, — n'a pu songer à se servir de la fiction que lui permettait de choisir la mort de sa nièce pour développer ses idées sur un certain nombre de questions théologiques. De février 1525 à janvier 1526, Marguerite a subi de cruelles épreuves : après la douleur que lui avaient causée et la mort du duc d'Alençon et la capture de son frère, elle a dû, au prix de terribles fatigues physiques et morales, gagner l'Espagne, soigner le roi mourant, le guérir, défendre pied à pied devant Charles-Quint et ses conseillers les intérêts de la couronne et rentrer en France, désolée de laisser encore prisonnier celui qu'elle espérait délivrer. Revenue dans le royaume, enfin, Marguerite a mis sa mère au courant; de Lyon elle a traversé la France pour courir à Bayonne au-devant du roi délivré; elle a retrouvé le jeune roi de Navarre qu'elle va aimer, puis épouser en 1527. Comment aurait-elle pu, alors que chaque jour lui portait ou quelque angoisse nouvelle ou quelque joie reposante, composer et mettre au net les rimes tierces chargées de pensee du *Dialogue?* Il y aurait eu à cela, je crois, impossibilité matérielle. On ne disserte pas sur la grâce, la prédestination, le culte des saints ou les œuvres, alors que le royaume s'inquiète

1. Arsenal 3458.
2. Bibl. nat., F. F. 12485.
3. Bibl. nat., F. F. 24298.

Digitized by Google

ou que les parlements s'agitent, que l'on court la poste sur les routes de Castille, que l'on discute avec un Gattinara, que l'on soigne un frère malade ou que l'on va recevoir un roi délivré. Au milieu des soucis de tout ordre qu'elle connaissait alors, deuils personnels, inquiétudes politiques, Marguerite n'a pu composer le *Dialogue*. Il est antérieur à la défaite de Pavie.

On est, dès lors, conduit à restreindre la recherche à la période septembre 1524-janvier-février 1525.

Ici intervient le seul argument que nous fournit le texte même du *Dialogue*, qui ne contient, hormis le vers que nous allons citer, rien qui puisse nous guider. J'avais noté, sans en faire état, le vers 635 que M. Jacoubet a signalé dans son compte-rendu :

Je dis la Foy, non point une Foy molle
Comme croyant que le Roy est en France...

Cela permet-il, écrit M. Jacoubet, *de préciser la date à fin juin 1524 ou plus précisément 1525*[1]? Il ne saurait être question ni de juin 1524, — Charlotte n'est pas morte, — ni de juin 1525 : le roi est captif en Espagne. La formule de Marguerite s'applique admirablement au contraire à la période où je crois devoir limiter nos recherches, le roi étant alors ou en France ou en Piémont[2], — province à ce moment considérée comme partie intégrante du royaume. Si l'on se refuse à appliquer ce vers au moment que j'indique, il faut supposer que le *Dialogue* n'a été rédigé qu'après le mois de janvier 1526, quand le roi, libéré, a passé la frontière d'Espagne, — et j'ai dit plus haut que cette date me paraissait bien reculée. N'est-il pas un peu hardi de croire écrits en 1526, deux ans après l'événement qui en a fourni le thème, les vers pleins de douleur du *Dialogue?* A défaut d'autre argument, la vraisemblance psychologique interdit de supposer qu'à une distance si longue de son deuil, après tant d'événements, Marguerite a pu s'inspirer de la mort de sa nièce[3].

Mais ce n'est pas tout. A défaut d'argument tiré du *Dialogue* même, nous avons un texte qui peut guider nos recherches. On

1. *Loc. cit.*, p. 62, note 1.

2. Il n'est fait aucune mention de la mort de Charlotte après le mois de novembre 1525 dans la correspondance de Marguerite.

3. François Ier passe en Italie le 15 octobre, cf. son *Itinéraire* au t. VIII du *Catalogue des Actes*.

Digitized by Google

sait que depuis 1522 Marguerite entretenait avec l'évêque de Meaux, Briçonnet, une correspondance mystique du plus haut intérêt. Or, la duchesse d'Alençon parlait alors à cœur ouvert à son confident. A plusieurs reprises elle lui dit sa douleur de la mort de sa nièce[1], et Briçonnet lui répond et la console. Il est une de ces lettres[2] qui peut achever de résoudre le problème qui nous intéresse. Il y est question de la prise de Milan par le roi, ce qui permet de dater cette missive du début de novembre 1524, car la capitale de la Lombardie tomba le 20 octobre aux mains de François Ier. Marguerite était alors à Lyon. Or, cette lettre contient la phrase suivante : *Et si Dieu veult que quelque chose commencée soit finie, bien que mal et mauvais langaige, vous en auriez le pouvoir de correction.* N'y a-t-il pas là une allusion évidente au *Dialogue?* Que serait ce *quelque chose* en *mauvais langaige*, sinon le poème qui nous occupe? Cette hypothèse trouve encore des appuis dans les faits suivants.

Marguerite pouvait facilement, je le reconnais, trouver le thème du songe qui sert de cadre à son poème. Sans remonter à Dante et au *Roman de la Rose*, elle pouvait le tirer de l'un quelconque des innombrables songes, œuvres des rhétoriqueurs, ses devanciers. Mais ne lui a-t-il pas été en quelque sorte indiqué par le roi lui-même? Elle écrivait en septembre à l'évêque de Meaux pour lui annoncer la mort de la princesse, et racontait à son confident que le roi avait eu le pressentiment de cette mort : n'avait-il pas vu en songe sa fille lui apparaître trois fois et lui dire : « Adieu, mon roi. Je vais en paradis[3]? » Est-il hasardé de penser que, peut-être, ce rêve de son frère lui fut une indication? Ce n'est là, je le reconnais, qu'une hypothèse fragile. Voici un texte qui me semble beaucoup plus suggestif : au reçu de cette lettre, vers le 15 septembre, Briçonnet écrit à la duchesse pour la consoler. Or, nous lisons dans cette réponse de l'évêque de Meaux les phrases suivantes : *En la plorant* (il s'agit de Charlotte) *on desplaist non seulement à Dieu comme contrevenant ou désirant... ne se contenter de son vouloir, mais aussi à elle, luy substrayant par nostre inconsidéré desir la félicité... et ce pour une folle amour que nous cuy-*

1. Génin, *Lettres de M. d'Angoulême*, p. 168, n° 19; p. 169, n° 20.
2. *Ibid.*, p. 174, n° 24.
3. *Ibid.*, p. 169, n° 20.

Digitized by Google

dons avoir en elle et n'y est pas. Car, sy bien l'aimons, ne pouvons mieulx luy soubhaicter... Vous direz : l'on en eust faict ung beau mariage. L'umbratil n'est à conférer au véritable. Elle eust esté cause d'une bonne paix. La sienne vad devant la nostre. Le vouloir de Dieu est à préférer au propre duquel vient toute paix et ne luy fault moyen pour la donner. Il sçait et congnoist ce qui nous est nécessaire mieux que nous... Ce monde est prison. Ceux qui demeurent doivent se consoller et esjouyr quand voyent leurs compagnons dellivrez[1]... N'y a-t-il pas là, sinon la substance, du moins l'indication précise de certains développements du *Dialogue?* Il suffit pour s'en assurer de comparer à ces phrases de Briçonnet tel passage du poème :

D'une grand paix eussiez esté moyen

écrit Marguerite au vers 124 : ne reproduit-elle pas là, presque mot pour mot, une phrase de Briçonnet?

Maryée j'eusse peu estre en grand lieu

dit un peu plus loin la princesse (vers 145). C'est une idée déjà exprimée par l'évêque de Meaux. La princesse dit encore (vers 154-156) :

La puissance de sa divinité
Peut bien donner seure paix à mon Roy
Sans nul moyen...

C'est presque exactement le *ne le luy fault moyen pour la donner* de Briçonnet. On peut enfin rapprocher des conseils qu'adressait ce dernier à la duchesse les reproches que fait à sa tante la petite princesse. Que dit l'évêque? « Ne pleurez pas une mort qui assure la béatitude de votre nièce. Vous lui déplairiez. » La princesse dit-elle autre chose à Marguerite? Tout le début du poème, — avant que soient abordées les questions théologiques, — n'est qu'un tendre reproche par lequel la petite morte engage sa tante à ne pas la pleurer en pensant au bonheur dont elle jouit.

Les ressemblances entre la lettre de Briçonnet et le *Dialogue* me semblent frappantes. Si l'on rapproche cette missive de la phrase de Marguerite que je citais plus haut, et si l'on

1. Bibl. nat., F. F. 11495, fol. 388 v°.

Digitized by Google

réfléchit qu'il fut difficile, — pour ne pas dire impossible, — à la duchesse de composer ce poème après février 1526, je doute que l'on se refuse à indiquer comme date de composition du *Dialogue* le mois de novembre 1524, et c'est, pour ma part, la date que je proposerais, suffisamment éloignée du deuil qui frappait la duchesse pour que sa première douleur fût calmée et qu'elle pût songer à écrire un long poème traitant de questions théologiques, assez rapprochée pour que cette douleur fût encore vivante. Et c'est à la faveur, si je puis dire, de ce deuil qui lui fournissait un cadre facile et qui la forçait à méditer plus intensément les problèmes que depuis deux ans elle étudiait avec Briçonnet que Marguerite jeta par écrit ses réflexions sur tant de questions qui l'inquiétaient[1].

Et ici se pose une question assez curieuse : É. Picot, dans l'article de ses *Français italianisants* qu'il consacrait à Marguerite, citait un très beau texte où un Italien, Antoine Brucioli, peignait en termes émus la beauté de la duchesse d'Alençon[2] qu'il avait vu pleurer sa belle-sœur, Claude de France, dans l'église Saint-Jean de Lyon.

Or, le dialogue d'où est tiré ce texte offre de curieuses ressemblances avec le *Dialogue* de Marguerite. Il est intitulé[3] *Dialogo tredecimo della resurettione de corpi*. Il est tenu par deux personnages, connus tous deux, et qui, tous deux, furent des relations de Marguerite : Battista della Palla et Brucioli lui-même[4]. Il se déroule en un coin solitaire du mont Saint-

1. Il est bon de noter que Marguerite composa vers cette même date, octobre-décembre 1524, quelques vers restés inédits jusqu'ici, et que je pense publier.

2. *Les Français italianisants du XVIe siècle*, t. I, p. 118, note 2. « ... Due giorni sono ch'io in questa florida città (Lyon) veni et nulla mi si fece più caro di vedere quanto la reverenda presenza di tanta ducessa, e di questo mi fu troppo bene favorevole la fortuna perchè hieri, nel sacro tempio detto da quel glorioso santo che fu mandato da Iddio a nunciare il regno del cielo al mondo... in habito mesto e lugubre la vidi, che le santissime laude di colui udiva, che benignamente volse discendere di cielo in terra... Et tanto mi parve nell' atto reverenda, pietosa, et che seco della morte di si alta regina si dolesse che io a pena le lacrime tenere potetti... »

3. Dans l'édition de 1544, cf. ci-dessous, p. 158, note 2.

4. Giovan Battista di Marco della Palla se fit bien venir de François Ier en lui procurant les tableaux, sculptures, médailles antiques ou modernes qu'il put lui expédier d'Italie. Il fut à la cour l'avocat

Digitized by Google

Just, près de Lyon. Brucioli rencontre della Palla, pensif et absorbé, il l'interroge et apprend que son ami vient d'être le témoin d'un événement mystérieux. « Eh quoi! s'écrie-t-il, le roi est victorieux? L'Italie est libre? — Non, je viens d'avoir une vision étonnante », répond della Palla, qui ne se fait pas prier pour la conter puisque ses autres amis, Zanobi Buondelmonti et L. Alamanni[1], sont absents. « Vous savez, dit-il à Brucioli, que la reine est morte voici peu de mois[2]; vous savez aussi le deuil qu'en a ressenti la duchesse d'Alençon, restée, à ce qu'il me semble, seule et unique héritière de toutes les vertus qui peuvent régner en une noble dame[3], et qu'elle est le port salutaire de tous les affligés. — Je sais, je sais, réplique Brucioli, curieux et pressé; mais cette vision? » « La voici. J'ai vu hier la duchesse prier en l'église Saint-Jean si ardemment que j'en suis revenu tout pensif dans ma chambre, déplorant et la mort de la reine et la douleur de la duchesse. La nuit même j'eus cette vision : je me suis trouvé dans une forêt déserte et délicieuse, puis dans un pré très agréable. Il me semblait qu'il était l'heure où la nuit achève son cours, quand la

d'Alamanni quand celui-ci quitta Florence. Marguerite l'avait en grande estime. Elle lui confiait en mai 1528 une lettre pour les magistrats florentins (cf. *Bulletin italien*, 1902, p. 217-218) et fut à cette époque en relations suivies avec lui, j'aurai l'occasion de le dire ailleurs. Antoine Brucioli, exilé de Florence, fixé à Venise en 1519, « vi era divenuto uno de' più laboriosi oper di della penna, autore, editore e traduttore, dopo aver divulgato per le stampe un suo volgarizzamento ereticale della Bibbia ed essersi accostato alle dottrine dei Protestanti, da ultimo abiurò dinanzi al pericolo » (F. Flamini, *Il Cinquecento*, Storia letteraria d'Italia scritta da una società di Professori, Milano, Vallardi, s. d., p. 425). Né vers la fin du xve siècle, il dut quitter Florence en 1522 pour avoir conspiré contre le cardinal Jules de Médicis, gouverneur de la ville au nom de Léon X. Il put regagner sa ville natale en 1527, fut accusé d'hérésie, emprisonné, puis exilé, et se réfugia à Venise en 1529. Il y publia nombre d'ouvrages, des traductions d'œuvres antiques, Aristote, Cicéron, une traduction de la *Bible* en toscan (1532) et plusieurs ouvrages relatifs à l'écriture. Il abjura avant de mourir.

1. Exilés tous deux, et tous deux protégés de Marguerite à laquelle ils écrivaient le 21 décembre 1522, cf. H. Hauvette, *L. Alamanni*, p. 485.

2. « ... non molti mesi sono ... » (*Dialogi*, 1544, p. 44 v°).

3. « ... rimasa per quello che me ne païa, sola et unica herede d'ogni virtu che in valorosa donna regnare possa ». « ... salutifero porto di tutti gli afflitti ... » (*ibid.*).

Digitized by Google

lune rend la lumière qu'elle en a reçue au soleil son frère, lorsque j'aperçus au pied d'un arbre une femme qui me parut une immortelle. J'allais lui faire ma révérence quand je m'arrêtai : la douleur l'accablait et je l'entendis déplorer la mort de la reine[1]. A ce moment une immense clarté illumina la prairie, je crus Phébus descendu sur terre, mais je vis une femme d'une beauté splendide qui s'approcha de la première et lui dit : « Pourquoi pleurer, chère duchesse, puisque grâce à la bonté divine je jouis de l'objet de mes désirs? » Et la duchesse d'Alençon, car c'était elle, étonnée et joyeuse de demander : « Que me vaut le bonheur de vous revoir? » C'était la reine, qui répondit : « Vos larmes, qui troublent ma béatitude. Pourquoi ce deuil? — Parce que je vous ai perdue et ne puis m'en consoler. — La douleur est chose humaine, reprit la reine, et vous vous attristez à tort. Vous croyez ne plus me revoir, mais vous me reverrez bientôt. Si longues que soient vos années, elles ne sont rien auprès de l'éternité. — Je crois l'âme immortelle, répondit la duchesse, mais n'imaginais pas qu'elle restât ce qu'elle avait été, une fois séparée du corps. Parlez-moi, si vous le pouvez, de ce dogme de la résurrection des corps, car quelquefois je m'en étonne. — Chose étonnante pour vous, lui repliqua la reine, mais non pour Dieu qui peut tout. » Puis, après s'être un peu recueillie, elle parla : « Dieu nous a annoncé la résurrection par ses prophètes », et à une objection de la duchesse que l'âme seule pouvait être immortelle, elle répondit : « Par résurrection il faut entendre celle des corps, car l'âme est immortelle par nature. Il faut une récompense pour ceux qui ont souffert et lutté; c'est la résurrection. Et, comme le corps prend nécessairement sa part du bien ou du mal que fait l'âme, il est juste qu'il soit ou récompensé ou puni avec elle. » Mais la duchesse ne se laissait pas convaincre : « Où vont, dit-elle, les éléments du corps quand il se dissout? Que peuvent devenir la vue, la mémoire, l'ouïe? — Un architecte construit une maison, répondit la reine, la maison s'écroule, les matériaux restent. La maison reste aussi en quelque mesure, car, les matériaux subsistant, on peut la reconstruire sur le même plan. Il en est de même de nos facultés. Dieu peut les réunir au corps dont les éléments demeurent,

1. Il est bon de noter que Brucioli ne parle jamais de la princesse Charlotte.

Digitized by Google

et il sait ce qu'elles deviennent. La raison d'être de l'homme ce n'est pas le fait de sentir, qui lui est commun avec les animaux, mais de gagner Dieu, et pour ce faire l'union de l'âme et du corps est nécessaire. Mais ce but, on ne l'atteint que dans l'autre vie. Et Dieu a donné à l'homme une âme immortelle et un corps mortel pour qu'ils travaillent ensemble à gagner le ciel. Si ces deux éléments ont un but commun, il faut donc que tous deux ressuscitent ensemble. Leur séparation n'est que momentanée. Du reste, l'âme séparée du corps n'est pas complète : elle ne peut exercer toutes ses facultés. Il faut donc qu'il y ait réunion. Les déclarations des prophètes, la raison d'être de l'homme qui est de contempler Dieu et de s'unir à lui supposent, exigent l'immortalité de l'âme et la résurrection du corps. Courage donc, poursuivit la reine, vous viendrez à Dieu et attendrez auprès de lui l'heure de retrouver votre corps et de retourner avec lui, bienheureuse, dans le ciel, pour l'éternité. Ce jour n'est pas loin. L'heure du jugement approche. Les bancs des justes déjà sont presque pleins. La résurrection est prochaine. » Je vis alors, reprend della Palla, une échelle de feu descendre du ciel, entourée d'anges qui venaient chercher la reine. Elle remonta au ciel au son du *Gloria;* et je crus voir Élisée emporté aux cieux. Mes larmes me réveillèrent, et je me retrouvai dans les misères de ce monde. « Quelle belle vision », s'écrie Brucioli, et pratique il conclut : « Vous m'avez édifié et vous m'avez fourni un beau sujet de dialogue. »

Tel est ce texte, que je m'excuse d'avoir si longuement et si sèchement résumé.

J'ai cru, un moment, y avoir trouvé la source du poème de Marguerite. Je suis aujourd'hui porté à croire le contraire. Et pour plusieurs raisons. Le texte que je viens d'analyser ne se trouve pas dans le premier volume de *Dialogi* publié par Brucioli[1] en 1526. On peut le lire dans une édition en deux volumes parue à Venise en 1528-1529[2]. Il a donc paru avant le *Dialogue*

1. *Dialogi di Antonio Brucioli* [le titre manque. *In fine*, fol. CLXVIII v° : *Impressi in Vinegia per Gregorio de Gregori, nel mese di Giugno M D XXVI*... in-fol., 169 fol.]. Bibl. nat., Firenze, 1, 5, 237.

2. Elle existe à la Nationale de Florence. Mais le titre manque aux deux volumes. Ils ont un achevé d'imprimer différent : *Impressi in Vinegia per Giovantonio e i fratelli da Sabbio... nel meso*

Digitized by Google

en forme de vision nocturne. Peut-on en conclure qu'il a inspiré ce dernier? Je ne crois pas : Marguerite n'a pu le lire au plus tôt qu'en 1529, et à cette date son propre *Dialogue* était composé. S'il en était autrement, le manuscrit porterait-il la mention : *Madame la Duchesse?* La chose me paraît impossible. Mais, dira-t-on, elle a pu connaître le dialogue de Brucioli avant qu'il fût imprimé. Soit. En ce cas, elle l'a connu en 1528? Je renvoie aux arguments indiqués au début de l'article et qui me semblent prouver que son poème date de 1525 au plus tard. Et je ferai même réponse si l'on objecte qu'elle a pu lire Brucioli en 1527 ou 1526. Reste la date 1525 ou fin 1524. Mais si le dialogue italien est déjà composé à cette date, comment n'a-t-il pas été imprimé dans l'édition de 1526? Tout porte à croire, — et je ne pense pas me tromper, — que le dialogue de Brucioli n'a été composé qu'après 1526.

Dès lors se pose une question : n'est-ce pas lui qui a imité Marguerite? C'est fort possible. Brucioli est de ces Italiens qui, comme Alamanni, comme della Palla, comme Tagliacarne, sont reçus à la cour et dans l'intimité des princes. Brucioli a fort bien pu connaître, ou directement, ou par l'intermédiaire d'Alamanni, très bien en cour à cette époque, les vers de la sœur du roi. Sans les imiter, il a pu s'en inspirer. Sans doute la fiction du songe est alors une fiction banale, je l'ai dit, aussi bien pour un Italien que pour un Français. Mais, en se refusant même à comparer le cadre où se déroulent les deux textes, n'est-on pas frappé par leurs ressemblances? Mêmes personnages, ou peu s'en faut : d'un côté, Marguerite et sa nièce; de l'autre, Marguerite et sa belle-sœur (est-il besoin de faire remarquer le soin avec lequel Brucioli évite de parler de Charlotte)? Même moment, ou peu s'en faut, choisi par l'un et l'autre auteur pour situer son œuvre : peu de semaines après

d'Agosto MDXXVIII, pour le tome I, — *Stampati in Vinegia per Giovantonio e i fratelli da Sabbio... MDXXIX*, pour le t. II. Mais on peut les considérer comme appartenant à une même édition, me dit mon collègue et ami H. Bédarida, professeur à l'Institut français de Florence, à qui je dois ces renseignements bibliographiques. Ces deux volumes portent la cote 3, 6, 431. Ce sont deux in-8° de 130 et 226 fol. Le dialogue qui nous occupe porte le n° 11 du tome II et figure aux fol. 103 v°-116. Dans l'édition de 1544 que j'ai consultée à la Nationale à Paris, il porte le n° 13 et occupe les p. 44-49 v°.

Digitized by Google

la mort de Charlotte, chez Marguerite; peu de mois après la mort de Claude de France, chez Brucioli. Répétons encore ici que l'Italien ne fait pas la moindre allusion au second deuil de Marguerite. Même sujet, ou peu s'en faut : d'un côté, problème du salut, comment gagner le ciel? De l'autre, problème de la résurrection, question plus générale, moins précise, moins brûlante que la première. Même procédé de développement enfin : des deux côtés, angoisse de Marguerite devant le problème de l'au-delà, et calme tranquille, certitude absolue de celle qui lui répond; même ton de curiosité inquiète dans les questions, de sûreté dans les réponses; même allure générale dans le dialogue : questions précises et courtes de la duchesse, réponses longues et détaillées de la reine Claude et de Charlotte. La vraie, la seule différence, je la trouve dans l'idée qui a présidé à la composition de chacun des deux dialogues, Marguerite se posant la question que se posaient alors bien des Français, inquiets des révélations des Luther, des Lefèvre, des Briçonnet, — Brucioli, plus orthodoxe, moins contemporain, si je puis dire, moins préoccupé de se demander comment gagner le ciel, mais si le ciel existe, — Marguerite toute pénétrée de la doctrine prêchée à Meaux, Brucioli du catholicisme orthodoxe, mais aussi de la philosophie antique.

Et je suis conduit à me poser la question suivante : Brucioli, après avoir lu les vers de Marguerite et frappé du beau sujet qu'ils traitaient, n'a-t-il pas voulu, sinon la devancer (savait-il si la nouvelle reine de Navarre publierait son poème? Pensait-elle à le faire? Dans la joie de son mariage, elle songeait à l'avenir, non au passé, — et, d'ailleurs, n'y avait-il pas danger pour elle à étaler ainsi des opinions qui n'étaient pas toujours orthodoxes?), Brucioli, dis-je, n'a-t-il pas voulu traiter un thème si suggestif, mais en évitant de prêter le flanc à la Sorbonne? N'a-t-il pas vu là une occasion de faire sa cour à la princesse bonne et douce, si accueillante aux exilés? Je le crois volontiers, car comment expliquer, si l'on rejette cette hypothèse, les ressemblances qui existent entre les deux œuvres[1]?

1. J'ajoute que l'on pourrait encore pousser plus loin le problème. On a vu plus haut que, revenu en Italie, Brucioli fut suspecté d'hérésie. De fait, entre 1530 et 1544, il publie une longue série d'ouvrages relatifs à l'Écriture, commentaires ou traductions. N'a-t-il pas subi l'influence plus ou moins précise de Marguerite? N'est-ce pas à la reine ou à ses familiers qu'il dut son goût pour les

Digitized by Google

Ce n'est là qu'une hypothèse, et difficile à confirmer. Je la donne ici pour ce qu'elle vaut. L'existence du *Dialogue* de Brucioli ne m'empêche pas de proposer pour le *Dialogue* de Marguerite la date de novembre 1524. Il est en tout cas un document des plus suggestifs, qu'on l'interprète ou non comme une flatterie, comme un démarquage ou comme une œuvre originale, sur le respect admiratif que nourrissaient dès 1525 pour la duchesse d'Alençon tous ceux, — même les étrangers, — qui se plaisaient aux choses de l'esprit et que devait, vingt ans plus tard, si bien résumer en un dizain magnifique le père de Pantagruel et de Gargantua.

Pierre JOURDA.

idées nouvelles? Question que je me borne à poser sans chercher à la résoudre. On a vu, d'autre part, qu'il était rentré à Florence en 1527. N'y a-t-il pas là un fait qui peut nous aider à dater le *Dialogue en forme de vision nocturne?* Sans doute les deux œuvres ont pu être composées sans que l'une ait réagi sur l'autre. Mais leur parallélisme est frappant, et je crois que, s'il y a eu influence, c'est Marguerite qui a inspiré Brucioli. En ce cas, à quelle date ce dernier a-t-il pu lire le *Dialogue?* En 1527? C'est peu probable. Marguerite est alors toute à son mariage. En 1526? Elle parcourt la France avec le roi. En 1525? Elle est en Espagne. Reste la période que j'indique : novembre 1524-février 1525 où elle séjourne à Lyon et où Brucioli a pu lire le poème, qu'il l'ait connu soit par la duchesse, soit par Alamanni ou della Palla qui étaient de ses familiers.

Digitized by Google

LE VOYAGE DE JOSEPH CATIN TORNORROYS

AUX ENVIRONS DE POUZZOLES EN 1573

(Bibl. nat. de San Marco à Venise, ms. français App. Cod. XV[1].)

Le golfe de Pouzzoles au nord de Naples est aussi riche en curiosités naturelles qu'en souvenirs légendaires et historiques. L'ancienne Dikaearchia des Grecs prit le nom de Puteoli, élevée au rang de colonie romaine (194 av. J.-C.). Par son commerce maritime, elle était en relations avec l'Orient. De ses anciens monuments il ne reste que l'amphithéâtre et le temple de Sérapis, ancien marché couvert, ou bain. Le rivage jusqu'au cap Misène était couvert d'édifices et de constructions romaines; Baies et Bacoli sont construits sur leur débris.

Ce pays volcanique possède un cratère demi-éteint et facilement accessible. C'est la Solfatare, appelée par Strabon *Forum Vulcani*, regardée jadis pour une bouche du Vésuve, dont elle est indépendante. La dernière éruption remonte à 1198. Mais plus loin, entre la mer et le lac d'Averne, s'élève le Monte Nuovo qui s'est formé après un tremblement de terre, le 30 septembre 1538. Les ruines de la nature y attirent autant de voyageurs que les débris des monuments historiques.

Un manuscrit de la Bibliothèque nationale de San Marco à Venise (ms. fr. App. Cod. XV) a gardé un récit de voyage dans ce pays. L'auteur en est Joseph Catin Tornorroys, qui l'entreprit en compagnie d'un gentilhomme d'Auvergne sous le règne du roi Charles IX (1573). Le récit est divisé en quatre journées et suivi d'un appendice. Le manuscrit autographe de papier, mesurant 0m170 sur 0m120, porte la cote ancienne Saint-Michel de Murano 946. Neuf croquis accompagnent le texte représentant des ruines et des paysages.

1. Léon-C. Pélissier, professeur de l'Université de Montpellier (mort en 1912), a copié notre manuscrit tout entier (en 1898) sans en avoir tiré quelque publication. M. le Dr P. Zorzanello, bibliothécaire de la bibliothèque San Marco, nous a fourni ce renseignement; il a identifié le comte de Clermont-Tonnerre avec le duc Henri. Je me permets de lui adresser ma sincère reconnaissance.

Digitized by Google

Le titre mentionne les lieux visités par Joseph Catin (fol. 1) : « De l'antiquité de Pezolas, petite ville en royaume de Naples, et de ses lieux circonvoisins, du Mont Vesuve, Lac Averne, Cume, et bay de Missene et autres et particulierement des Bains et sudatoires. »

D. Ciampoli, qui a signalé le premier notre manuscrit dans son catalogue (*I Codici francesi della R. Bibliteca Nazionale di S. Marco in Venezia*. Venezia, L. S. Olschi, 1897), a remarqué à propos du titre qu'il imprime : « Ma non risponde in tutto al titolo », ce qui est une erreur. L'ascension et la description du mont Vésuve manque, car Cartin ne nous conduit que dans la contrée nommée Campi Flegrei, qu'on a supposée être en relations avec le cratère du Vésuve.

Une lettre latine précède le récit du voyage. Elle est adressée à Jacques Hermance, secrétaire des rois de France, en 1573. Le Prologue au lecteur nous renseigne sur les circonstances dans lesquelles le voyage fut accompli : « L'an de grace mil cinq cents soixante et quinze, le seiziesme jour du moys d'aoust, ung jeune genti(l)homme d'Auvergne e moy partismes de Naples pour aller veoir et le plus dilligemment qui seroit ..... nous observer les lieux admirables tant de nature que artifice d'une villette pres d'icelle Naples nommée Pezola et sa circonvoisine contrée... »

Nous ne savons rien sur l'auteur, originaire de Tonnerre (Yonne)[1], le nom de son compagnon est resté inconnu. Joseph Catin avait quelques relations avec Henri, comte de Clermont-Tonnerre, duc et pair de France, tombé à la Rochelle en 1573, auquel il a dressé un tombeau à la fin de son récit de voyage.

Celui-ci commence par une description des environs de la ville : « De la campagne autour du royaume de Naples et principalement de la terre de Labeur. »

La première journée nous conduit à la vieille grotte à travers le mont de Pausilippe. Percée au temps d'Auguste, elle fut agrandie par le vice-roi don Pedro de Tolède sous Charles-Quint. L'ancien colombaire romain qui s'y trouve passe pour le tombeau de Virgile, suivant le témoignage de Suétone, accepté encore par E. Cocchia (*Arch. stor. per le prov. Napole-*

1. Le surnom Tornorroys est dérivé de Tonnerre : *Torns-dorum*, auquel M. P. Zorzanello nous a bien voulu renvoyer.

Digitized by Google

tane, XIII, 511-568, 631-744). Au lieu de l'ancienne épitaphe, notre voyageur y lisait déjà l'inscription actuelle, placée en 1554. Il a fixé par un croquis l'entrée de la grotte.

La deuxième journée est consacrée à la ville de Pozolea (*sic*) et à son port admirable. La troisième s'occupe des curiosités qu'on rencontre dans ses environs : « Son petit amphiteatre dict l'escole de Virgile et du mont Vesuve. » L'amphithéâtre de Pouzzoles, mesurant 147 mètres sur 117, avec une arène de 72 mètres sur 42, déblayé en 1838, ne servait jamais d'école, mais aux combats de gladiateurs et de bêtes qu'on gardait enfermées dans les galeries souterraines. Saint Janvier, exposé avec ses compagnons aux bêtes, échappa miraculeusement et subit la mort près de la Solfatare. C'est ce cratère d'un volcan que notre voyageur désigne par le nom de Vésuve. La bouche du bassin est couverte de tuf blanchi.

Les Anciens supposaient qu'il était en communication avec le cratère d'Ischia. Les fumerolles d'où s'échappent des vapeurs chaudes et sulfureuses (Piccola e grande Solfatara), le puits rempli d'eau bouillante (Pozzo) attestent l'activité volcanique du sous-sol. Le croquis ajouté permet d'identifier l'endroit visité avec la « Bocca grande della Solfatara ».

Catin et son compagnon traversent ensuite les Monti Leucogei, qui forment la paroi orientale de la Solfatare, pour se rendre au lac d'Agnano. Ce qui éveille son intérêt, c'est la grotte mortelle (Grotta del Morto), saturée de gaz, acide carbonique tiède, qui peut tuer la vie et éteindre le feu.

Il mentionne aussi des bains de vapeurs sulfureuses chaudes (Stufe di S. Germano) qu'on a recueillies dans des chambres à l'usage des malades. Le lac d'Agnano, qui ne s'est formé qu'au moyen âge, fut desséché au dernier siècle (après 1870). Continuant la route qui longe la côte, il arrive aux bains de Néron (Stufe di Tritola, nommés Sudatoire, une des constructions romaines à moitié conservées. Dans une galerie longue et étroite il y a quelques sources d'eaux thermales. Horace (*Épîtres*, I, 83) a chanté « l'aménité et plaisances de la ville de Baies » dont la description suit, accompagnée d'un croquis représentant le temple de Diane, le temple d'Apollon. Ce ne sont que des restes des bains ou des villas romaines qui couvraient la colline de la côte et s'étendaient loin dans la mer. Ils subsistent encore, mais les noms ont changé, car les plus remarquables après le temple de Diane s'appellent temple de Mer-

Digitized by Google

cure (Truglio) et temple de Vénus. De Baïes, on arrive bientôt (3 kil.) à Bacoli, qui est construit dans les ruines d'une villa antique, peut-être celle de l'orateur Hortensius. Catin a visité les ruines romaines qui s'y trouvent encore.

Tout d'abord un petit théâtre antique, qu'il appelle théâtre de Marius, en reproduit l'aspect d'alors. C'est une galerie en hémicycle et voûté, qu'on a crue, par une erreur, être le tombeau d'Agrippine. Plus loin se trouve une construction à deux étages appelée cachots de Néron ou Labyrinthe (Carceri di Nerone, Cento Camerelle), à laquelle notre voyageur applique le terme : « La tres grande fosse de l'Empereur Néron. » La plus grande curiosité près de Bacoli, cachée sous terre, est la piscine admirable (Piscina Mirabilis), que nous reproduit un croquis. C'est le réservoir d'eau de l'antique conduite de Serino reposant sur quarante-huit piliers. Cette journée se termine par une visite du cap de Misène, situé sur le port militaire du temps d'Auguste, dont les débris y sont visibles. Le nom du cap vient de Misenus, trompette d'Énée, suivant la tradition consacrée par Virgile (*Én.*, VI, 232).

La quatrième journée nous conduit jusqu'à Cumes : « Au merveilleux antic grotte, ou couvent, où demeuroyt la Sibille de Cumée. » Virgile nous a fait une description de la grotte de la Sibylle (*Én.*, VI, 43) qui se trouve sous l'acropole, dans le rocher. C'est une excavation avec plusieurs entrées et sorties d'où s'échappaient des voix de l'oracle. L'ancienne colonie grecque joua un grand rôle dans la vie publique et privée de Rome ; les livres sibyllins sont venus de Cumes. Des ruines couvrent le rocher, parmi lesquelles les temples d'Apollon, de Diane, des Géants et de Sérapis, que notre voyageur a visités. Il reproduit une chambre de la grotte de la Sibylle.

Catin et ses contemporains ne cherchaient dans les paysages d'Italie que les souvenirs antiques. C'est à travers la littérature latine et néo-latine qu'ils ont joui des ruines et quelquefois du charme de la nature. Les noms des auteurs cités attestent une curiosité variée et une lecture abondante. Virgile (70-19 av. J.-C.) l'inspire tout d'abord, car toute la contrée est l'arrière-fonds de son épopée. Horace (65-68 av. J.-C.), Pline (62-119), Silius Italicus (25-75), Martial (43-103), Strabon (50-), Dion Cassius (155-232), Eusèbe (270-338), saint Jérome (331-420), parmi les auteurs antiques, Festus (?), Pétrarque (1304-1374), Boccace (1313-1375), Colenuccio (1444-s504), Benedetto

Digitized by Google

Di Falco (XVIe siècle), G. Pontano (1426-1503), du moyen âge et de son siècle, lui ont fourni des renseignements et des allusions. Les passages cités abondent, il n'y a que les huit croquis qui gardent l'impression personnelle du voyageur.

Les récits de voyages autour du golfe de Pozzuoli n'étaient pas nombreux et le récit inédit de Joseph Catin (1573) doit être l'un des plus anciens. Une vingtaines d'années plus tard, Scipione Manella (1591) fit paraître une plaquette de 152 pages sur le même sujet : « *Sito et // antichita // della cittadi Pozzuollo // e del suo amenissimo // distritto // Con la Descrittione di tutti i luoghi notabili e degni di // memoria, e di Cuma e di Baja e di Miseno // e degli altri luoghi conuicini // Con le figure degli edifici, e con gli epitafi che vi sono. // Del. Sig. S. M. Napolitano* // In Napoli, Apresso Hor. Saluiani. 1591. »

Le livre est dédié au prince et marquis Antonio Caracciolo. Le voyage est plus détaillé que celui de Catin; mais, pour l'auteur italien aussi, l'important est d'étaler son érudition. Un chapitre est consacré aux épitaphes et inscriptions (p. 127); à la fin, Manella a dressé une liste des auteurs cités.

L'épilogue du manuscrit de Catin est indépendant du sujet. Voici son titre : « *Tombeau du hault e puissant seigr Mgr de Clermont, decédé pour l'honneur de Dieu au service du Roy devant la Rochelle ceste année 1573. A Madame de Clermont sa Vefve. Par Joseph Catin Tornorroys.* »

Les armes de la famille de Clermont (deux clefs croisées) qui remontent à un fils de saint Louis, décorent le tombeau de ce comte Henri qui périt au siège de la Rochelle, refuge des Huguenots, attaqué par le duc d'Anjou (Henri III).

Les relations de Catin avec le comte nous échappent. Son voyage et le récit qu'il nous en a laissé attestent la curiosité toujours vive du pays napolitain en France après la domination angevine et l'échec de Charles VIII devant l'armée espagnole, qui en fit la conquête pour deux siècles.

Louis KARL.

Digitized by Google

UN MANDEMENT RELATIF A LA PAIX DU CATEAU-CAMBRÉSIS

Après les multiples difficultés qui firent se prolonger longuement les préliminaires de la paix, les traités du Cateau-Cambrésis furent enfin signés les 2 et 3 avril 1559[1].

Les conditions étaient loin d'être aussi avantageuses qu'auraient pu le faire espérer les derniers succès français, et le traité fut mal accueilli[2]. Mais le roi éprouva une grande satisfaction d'avoir obtenu la paix : une lettre qu'il écrivait au duc de Nevers, François de Clèves, dès le 26 mars, témoigne de l'ardent désir qu'il en avait toujours eu[3].

Aussi s'efforça-t-il de célébrer le résultat qu'il venait d'obtenir. C'est ainsi qu'il fit frapper une médaille, qui représentait deux mains jointes avec cet exergue : « Regum concordia. 1559[4]. »

Aussitôt après la signature du traité, il avait quitté Villers-Cotterets et était rentré à Paris, où il convoqua les présidents du Parlement[5] et de la Chambre des Comptes[6] pour leur an-

1. A. de Ruble, *Traité du Cateau-Cambrésis*, 1889, in-8°, p. 27; L. Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André*, 1909, in-8°, p. 156.

2. Voir les opinions pessimistes du duc de Guise, de Monluc, d'E. Pasquier dans les ouvrages de de Ruble, p. 28, et Romier, p. 157. Cf. aussi Romier, *Les origines politiques des guerres de religion*, t. II, 1914, in-8°, p. 345-346.

3. Voir de Ruble, *op. cit.*, p. 23. Bibl. nat., ms. fr. 3130, fol. 104. Cf. la lettre sans date au connétable; *id.*, ms. fr. 3139, fol. 11 : « Faytes ce que vous pourès afyn que nous ayons la pais. » Ce désir semble d'ailleurs s'inspirer chez le roi plus de son affection pour Montmorency et Saint-André, prisonniers, que d'une idée politique quelconque. Cf. H. Lemonnier, *Histoire de France* (de E. Lavisse), t. V, II, p. 176; J. Mariéjol, *Catherine de Médicis*, 2e éd., 1920, in-8°, p. 56.

4. De Ruble, *op. cit.*, p. 27; L. Romier, *Les origines politiques des guerres d'Italie*, t. II, 1914, in-8°, p. 347. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 4921, fol. 11.

5. Gilles Le Maistre, Christophe de Thou, Christophe de Harlay, René Baillet, Pierre Séguier, Antoine Minard, François de Saint-André. F. Blanchard, *Éloges des premiers présidents du Parlement de Paris*, 1645, in-fol., p. 96; E. Maugis, *Histoire du Parlement de Paris*, t. III, 1916, in-8°, p. 189, 216 et suiv.

6. Antoine Nicolay, François Alamant, Jean Luillier, Guillaume

Digitized by Google

noncer la paix, qui fut ensuite publiée à son de trompe par les rues[1].

Le 8 avril, une procession eut lieu en sa présence pour célébrer l'événement[2].

Enfin, le 9, afin de récompenser tous ceux qui avaient contribué à l'établissement de la paix et notamment les députés de Philippe II[3] et de la reine d'Angleterre[4], le roi, dans un mandement donné au président de la Chambre des Comptes, Jean Luillier, à un de ses maîtres d'hôtel, Charles de Pierrevive, et à un de ses maîtres des comptes, Pierre Guyot, faisait présent à ces différents envoyés de « buffets d'or et d'argent. »

Voici le texte de ce mandement[5] :

Henry, par la grace de Dieu, roy de France. A noz améz et feaulx conseillers, Mes [Jean] Luillier, sr de Boullancourt, président en notre Chambre des Comptes, à Paris; Charles de Pierrevive, sr de Lézigny[6], notre conseiller et Me d'hostel ordinaire, et Claude Guyot, sr de Chamréaulx, Me ordinaire en notre dite Chambre, salut. Pour ce que nous avons advisé faire fère certain nombre de buffectz d'or

Bailly, Guy Arbaleste, Michel Tambonneau. Confirmation des officiers de la Chambre des Comptes, 28 mai 1560. Arch. nat., P 2311, p. 397.

1. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 252, fol. 189. De Ruble, *op. cit.*, p. 30.

2. De Ruble, *op. cit.*, p. 29, note 3. Bibl. nat., ms. fr. 18528, fol. 8.

3. Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe; Guillaume de Nassau, prince d'Orange; Ruy Gomez de Silva, comte de Melito; Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras; le président Viglius (qui, malade, ne siéga pas).

4. Élisabeth avait ratifié les pouvoirs des ambassadeurs, désignés par Marie Tudor, morte le 17 novembre 1558. C'étaient : Thomas Thurlby, évêque d'Ely; Thomas Howard d'Effingham, premier gentilhomme de la Chambre; Nicolas Wootton, doyen d'York. Les envoyés français étaient : le connétable de Montmorency; le maréchal de Saint-André; Jean de Morvillier, évêque d'Orléans; Claude de L'Aubespine, secrétaire des Finances, puis d'État; Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges; le cardinal de Lorraine. Cf. Romier, *op. cit.*, p. 145.

5. Arch. nat., Z1b 65, fol. 131.

6. Il s'agit du frère de Marie-Catherine de Pierrevive, femme d'Antoine de Gondi, gouvernante des enfants de France, grande amie de Catherine de Médicis et surintendante des Tuileries. Voir sur elle, en dernier lieu, E. Tambour, *Les Gondi et le château de Noisy*, 1925, in-16, p. 9-19.

Digitized by Google

et d'argent pour fère present tant aux dépputéz du Roy catholicque et de la Royne d'Angleterre qu'à autres grandes et dignes personnes, qui sont intervenues au traicté de paix naguères conclud, acordé et arresté entre nous et lesdits roy et royne, et sur l'impossibilité qui s'est trouvée de recouvrer en telle dilligence que nous disions une si grande quantité d'or et d'argent qu'il sera besoing pour fère les dictz buffectz, nous ayons acordé aux orfèvres et entrepreneurs d'iceulx de faire le buffect d'or à vingt deux karatz de loy et de fondre tel nombre de pièces d'or et d'argent que réalles, testons et autres qui sera requis pour les dicts ouvraiges, et pour veoir faire lesdictes fontes, seroit besoing députer certains personnaiges desquelz nous ayons entière fiance. Sçavoir vous faisons que nous, à plain confians de voz personnes, de voz sens, suffisance, loyauté et fidelité, vous avons, et les deux de vous en l'absence de l'autre, commis, députtéz, commectons et dépputons par ces présentes, pour assister et estre présens à veoir fère lesdictes fontes, tant d'or que d'argent, avec les essayz, qui pour ce seront nécessaires, lesquelles fontes et essayz nous mandons ausdits orfevres fère fère en vos présences, à ce que le tout soit faict plus seurement et fidelement, et dont vous ferez votre procès-verbal, pour la justiffication desdites fontes et essayz et servir en ce que de raison, vous mandant et enjoignant que vous vacquez à ce que dessus en telle dilligence et fidelité que nous en avons en vous faict fiance. Car tel est nostre plaisir. Donné à Soissons, le IXme jour d'avril l'an de grace M V^c^ LIX et de notre regne le XIIIme apres Pasques. Ainsy signé : Henry. Par le Roy, Bourdin. Et scellées sur simple queue de cire jaulne[1].

P.-M. B.

1. L'usage d'offrir des présents aux ambassadeurs extraordinaires était fréquent au XVIe siècle. Par exemple, le 18 mars 1535, le futur chancelier Olivier obtint du roi la permission d'accepter certains présents de Henri VIII d'Angleterre. Voir *Catalogue des actes de François Ier*, n° 6888. De même, nous voyons le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André recevoir aussi des présents de Philippe II au moment du traité du Cateau. L. Romier, *Origines politiques des guerres de religion*, t. II, 1914, in-8°, p. 350.

Digitized by Google

A PROPOS
DE LA FONTAINE ET DE RABELAIS

Les Anciens, si magnifiquement célébrés par La Fontaine dans son épître à Huet, n'ont pas été les seuls maitres du poète; nos bons écrivains de la Renaissance peuvent aussi revendiquer une large part dans la formation littéraire de celui qui devait si bien s'approprier, en les rajeunissant, leur vocabulaire et leur style que Sainte-Beuve a pu dire de lui qu'il était « le dernier et le plus grand poète du XVIe siècle ».

C'est, en effet, de leur « vieux langage qui a des grâces que celui de son siècle n'a pas » que La Fontaine a tiré, en partie, l'admirable langue qui est la sienne et c'est chez eux qu'il a trouvé cet art si rare dans lequel s'est épanoui son génie : l'art de conter. La Fontaine doit donc beaucoup à nos vieux auteurs du XVIe siècle, et il ne l'ignorait pas; aussi avait-il pour eux une telle prédilection qu'on le voit vers la fin de sa vie, célèbre et justement admiré, rendre au plus puissant et au plus grand d'entre eux ce bel hommage de se dire encore « le disciple de maître François ».

La Fontaine, comme tant d'autres, a donc, pour parler comme M. Taine, puisé à la « grande eau troublée »; avec un esprit aussi foncièrement gaulois que le sien cela n'a rien de surprenant; ce qui l'est davantage, c'est qu'il ne s'y soit pas noyé, c'est qu'avec les tendances de son esprit il ait pu s'assimiler la forte substance de son maître sans y rien laisser de son originalité propre. Cela tient, sans doute, à ce que, sous une apparence modeste, La Fontaine avait un caractère fort indépendant; il avait beau avoir pour ses vieux maîtres une profonde vénération, il n'en gardait pas moins vis-à-vis d'eux tous une entière liberté d'appréciation. « Mon imitation n'est pas un esclavage », a-t-il dit lui-même, et, en effet, beaucoup de ses fables et la plupart de ses contes peuvent fournir la preuve qu'il en usait fort librement avec ses modèles, et que ce n'était jamais sans raisons qu'il les modifiait.

En ce qui concerne maître François lui-même, on trouverait un assez bel exemple de la façon dont La Fontaine l'inter-

Digitized by Google

prétait dans la fable : « Le Bûcheron et Mercure ». Dans Rabelais, l'histoire de Couillatris est agrémentée d'une profusion de détails et d'épithètes de « haulte gresse » et aussi de digressions qui, comme celle de Messer Priapus sur les « coingnées », ne sauraient être oubliées dès lors qu'on les a lues. Nul doute que La Fontaine n'ait, en connaisseur, savouré tout cela; on peut même croire qu'il a dû se complaire dans l'étourdissante dissertation de Messer Priapus; cependant, on n'en trouve aucune trace dans sa fable. Évidemment, cela ne pouvait convenir au genre; mais si au lieu d'en faire une fable il en eût fait un conte, on peut être assuré qu'il n'en eût pas été ainsi. La Fontaine a bien pu être tenté de faire un conte en vers de toute la joyeuse histoire, mais il avait trop de discernement pour ne pas comprendre qu'il n'était guère possible d'ajouter sur ce point aux grâces spéciales de maître François et qu'il courrait ainsi le risque de ne faire qu'un pastiche sans intérêt; il n'a donc pas fait de conte, et il s'en est consolé en tirant du récit de Rabelais, expurgé de son poème ithyphallique et des digressions et épithètes qui ne sont à leur place que dans le conte, une fable charmante, supérieure, en tant que fable, à son modèle, et dont le beau prologue, bien qu'écrit en termes généraux, indique assez clairement, dans ses premiers vers, les raisons qui ont porté le poète à élaguer son surabondant original.

Mais, ce n'est pas seulement sur le choix des motifs que s'exerçait la sagacité de La Fontaine; le tour donné aux idées, les expressions pittoresques, les mots typiques, tout le vocabulaire de nos vieux conteurs ont été de sa part l'objet d'une étude approfondie, et c'est à la connaissance parfaite qu'il en avait qu'il a dû de pouvoir marier aussi harmonieusement les grâces naïves, mais robustes et vivantes, de la langue de nos vieux auteurs à la langue appauvrie mais plus pure et plus élégante de son temps et se donner ainsi ce style inimitable, à la fois « noble et familier, railleur et tendre, simple et élégant », qui est et restera le style de La Fontaine.

Doit-on croire que le poète qui a laissé tant de jolis chefs-d'œuvre, que l'écrivain qui a donné tant de preuves de bon goût et qui a tant contribué à l'enrichissement de notre langue ait pu faire tout cela sans connaissances, sans travail, sans intelligence? La question peut paraître oiseuse; cependant, les anecdotes ne sont pas rares qui nous présentent La Fontaine

Digitized by Google

comme « un idiot de génie », comme « un fablier portant des fables comme un pommier des pommes », comme « un ignorant » et « un paresseux » qui ne devait la faculté qu'il avait de produire des chefs-d'œuvre qu'à un don aussi particulier qu'inexplicable.

La Fontaine était simple, distrait, rêveur (peut-être parce qu'il méditait profondément sur son art); il était, en outre, négligé dans ses manières, sans entregent, insoucieux des conventions mondaines quand elles le gênaient, et, par suite, assez peu sociable avec les indifférents; il n'en a pas fallu davantage aux beaux esprits de son temps pour blasonner le Bonhomme : sa simplicité est devenue ignorance, sa distraction bêtise et sa rêverie stupidité, et nous en avons eu ainsi une figure conventionnelle qui n'est peut-être pas sans avoir eu quelque influence sur certains critiques qui se sont ingéniés à trouver toutes sortes d'erreurs et de négligences dans les œuvres du poète et qui, trop souvent, n'ont réussi qu'à prouver une chose : c'est qu'ils ne l'avaient pas compris.

Peu à peu, une critique avertie a fait justice de ces assertions erronées ou exagérées, et l'on sait fort bien, aujourd'hui, que l'ami de Racine, de Boileau et de Molière, le commensal de Fouquet, de Mme de la Sablière et des Vendôme, celui dont les Turenne, les Harlay et les La Rochefoucauld ne dédaignaient pas le commerce, était tout autre chose qu'un idiot, un ignorant ou un paresseux ou même qu'un lourd et ennuyeux personnage. M. Damas-Hinard a même observé que « les femmes les plus spirituelles recherchaient sa société » et il remarque que « les femmes n'ont pas l'habitude de rechercher les gens qui les ennuient ». Cependant, toutes les anecdotes désobligeantes pour notre poète n'ont pas encore disparu, même des livres les plus sérieux. C'est ainsi que dans la belle édition critique des œuvres de la Fontaine de M. H. Régnier on voit figurer encore, sans correctifs, l'anecdote rapportée par Furetière, dans son Dictionnaire, au sujet du mot « touzelle » emprunté par La Fontaine à Rabelais et employé par lui dans son conte : « Le Diable de Papefiguière. »

Voici ce que dit Furetière : « La touselle est une espèce d'herbe et de graine, c'est tout ce que j'en puis dire. On ne connaît point dans Paris cette herbe. J'ai consulté plusieurs grainiers et herboristes fameux; ils m'ont tous dit qu'ils ne savoient ce

Digitized by Google

que c'étoit que la touselle. Là-dessus, j'ai vu le célébre Monsieur de La Fontaine, à qui, après les premiers compliments, j'ai dit : « Vous vous êtes servi du mot touselle dans vos « contes, et qu'est-ce que touselle? — Par Apollon, je n'en « sais rien, m'a-t-il répondu, mais je crois que c'est une herbe « qui vient en Touraine, car messire François Rabelais, de qui « j'ai emprunté ce mot, étoit, à ce que je pense, Tourangeau. »

Ainsi, La Fontaine aurait ignoré ce qu'était la touzelle et, trop paresseux, sans doute, pour s'en enquérir, aurait eu l'inconséquence d'employer un mot dont il ne comprenait pas la signification. Cela est-il croyable? Comment, après les factums de Furetière contre La Fontaine, cette anecdote n'a-t-elle pas paru suspecte aux critiques. Car ce n'est pas la première ni la seule fois que Furetière a essayé de diminuer La Fontaine en le taxant d'ignorance, et c'est même à la suite d'une accusation de ce genre où il prétendait que La Fontaine, ancien maître des eaux et forêts, ignorait ce qu'étaient le bois de grume et le bois de marmenteau qu'il s'attira du Bonhomme l'épigramme connue :

Toi qui crois tout savoir, merveilleux Furetière,
Qui décides toujours, et sur toute matière,
Quand de tes chicanes, outré,
Guilleragues t'eut rencontré,
Et, frappant sur ton dos comme sur une enclume,
Eut à coups de bâton secoué ton manteau,
Le bâton, dis-le nous, était-ce bois de grume,
Ou bien du bois de marmenteau?

Furetière ne sut répondre à cette épigramme que par des factums injurieux et diffamatoires sur la vie privée de La Fontaine, factums dans lesquels l'écrivain, traité d' « auteur de cent méchantes fables », est ainsi exécuté : « Toute sa littérature consiste dans la lecture de Rabelais, de Pétrone, de l'Arioste, de Boccace et de quelques autres semblables. »

Lorsque parut le Dictionnaire de Furetière qui rapporte l'anecdote, cette querelle, dans laquelle Furetière n'avait raison ni dans le fond ni dans la forme, était encore récente; on aurait donc pu penser que si le vindicatif abbé ne l'avait pas forgée de toutes pièces, il avait fort bien pu l'envenimer; il y avait là, tout au moins, assez de matière à présomption pour

Digitized by Google

que cette anecdote fût tenue comme sujette à caution. Or, depuis plus de deux cents ans, sur la seule autorité de Furetière, elle est rapportée comme si elle était dûment prouvée.

Cependant, M. Marty-Laveaux, dans son « Essai sur la langue de La Fontaine », avait exprimé l'opinion que « l'étude même la plus superficielle de ses œuvres prouve qu'il connaît à fond le vocabulaire de l'économie rurale et qu'une des nouveautés de son style si abondant en nouveautés est d'avoir transporté dans la littérature la portion la plus naïve et la plus pittoresque de ce langage ». Cette opinion n'est pas faite, on en conviendra, pour étayer les dires de Furetière, et elle est pleinement justifiée par le très grand nombre d'exemples cités à l'appui et au premier rang desquels figure, précisément, ce vers du « Diable de Papefiguière » : « L'août arrivé, la touzelle est sciée. » Et M. Marty-Laveaux, qui commente le mot « touzelle », ne paraît pas se douter le moins du monde que La Fontaine ait pu en ignorer la signification, ce qui se comprend aisément, car il suffit de lire le passage du conte qui suit le vers cité pour être convaincu, par les mots d' « épi » et de « gerbe » qui y figurent, que La Fontaine, tout au moins, n'ignorait pas que la touzelle était une céréale. Mais il y a mieux encore. Dans le récit même de Rabelais, au début du chapitre XLVI du *Quart Livre*, le nom de « bled » est, par trois fois, donné à la touzelle : « Lors commença le laboureur avec ses gens sayer le bled. » — « Le laboureur battit son bled en l'aire. » — « Le laboureur vendit très-bien son bled. » Comment, après cela, La Fontaine eût-il pu ignorer que la touzelle était une variété de blé? Il faudrait donc qu'il n'eût pas lu son modèle! Or, il l'a lu, bien lu et étudié de très près, comme on va le voir. On remarque, en effet, que si dans Rabelais le mot « touzelle » est employé concuremment avec celui de « bled », il n'en est pas de même dans le conte de La Fontaine où le mot « touzelle » est seul usité. Dans La Fontaine, le diableteau peut ainsi ignorer ce qu'est la touzelle : « Je ne connais ce grain-là nullement », dit-il; dans Rabelais, il ne l'ignore pas : « Bled semer toutesfois n'est mon estat », déclare-t-il; il croit seulement que le grain, au lieu d'être enfermé dans l'épi, est attaché à la racine, et c'est cela seul qui détermine son choix et amène sa déconvenue. Cette ignorance d'un personnage qui, dans Rabelais, sait fort bien qu'il s'agit de blé quand on lui parle de touzelle a dû paraître excessive

Digitized by Google

à La Fontaine; il n'a donc pas suivi son modèle sur ce point et il l'a corrigé en conséquence. C'est ce que paraît avoir fort bien compris M. Marty-Laveaux quand il dit au sujet de la touzelle : « Le nom de ce grain assez peu connu est d'un excellent effet dans le conte où il est placé, car il rend plus vraisemblable la méprise du diableteau... » C'est donc pour rendre plus vraisemblable l'erreur sur laquelle repose tout le conte que La Fontaine a corrigé son maître; preuve nouvelle que ce n'était pas sans raisons qu'il modifiait ses modèles.

Après cela que reste-t-il de l'anecdote de Furetière? La Fontaine, bien que ne pouvant ignorer ce qu'était la touzelle, a-t-il vraiment répondu qu'il n'en savait rien? On a rapporté de lui de telles distractions qu'il n'est guère possible de répondre par la négative. Mais on sait aussi qu'il ne se gênait nullement pour se débarrasser des fâcheux qui l'importunaient, et Furetière, qui pillait, dit-on, jusqu'aux travaux de ses confrères de l'Académie pour établir son Dictionnaire, a bien pu faire l'effet d'un fâcheux à La Fontaine qui, dans ce cas, a pu s'en débarrasser par une boutade que Furetière aurait, par la suite, arrangée à sa manière. Ce n'est là qu'une pure hypothèse, mais le caractère des deux parties la rend assez vraisemblable et elle expliquerait la tournure assez peu naturelle de la réponse prêtée à La Fontaine. En tout cas, Furetière n'ignorant pas que le conte de La Fontaine était tiré de Rabelais, il n'a tenu qu'à lui de savoir ce qu'était la touzelle; il n'était pas besoin de consulter « des grainiers et herboristes fameux », il suffisait de consulter « maître François ».

On voit, par cet exemple d'une anecdote rapportée par un homme qui jouissait, de son temps, d'une notoriété méritée, avec quelle circonspection doivent être accueillies les anecdotes sur les grands hommes, et combien, lorsqu'elles leur sont défavorables, il convient de se rappeler que c'est, peut-être, l'envie causée par leur supériorité qui a pu les occasionner. Certes, les travers de caractère ou les lacunes de l'intelligence de nos grands écrivains ne peuvent nous laisser indifférents, puisque leur étude nous permet souvent de mieux comprendre, de mieux juger ces écrivains. Les anecdotes qui nous les rapportent ne sont donc pas négligeables; mais encore faut-il qu'elles ne soient pas de purs jeux d'esprit, qu'elles aient un fondement attesté par des témoignages indiscutables. S'il n'en est pas ainsi, elles doivent être rejetées impitoyable-

Digitized by Google

ment, comme pouvant être une source d'erreurs dans nos appréciations et extirpées de notre littérature. Mais n'est-ce pas demander l'impossible? Il y a souvent tant de saveur dans les bons mots faits après coup; ils ont tant de vitalité même, et surtout, quand ils sont entièrement faux. Bornons-nous donc, après bien d'autres, à exprimer le vœu que lorsque ces anecdotes désobligeantes ne présentent pas un caractère d'absolue authenticité, elles ne soient rapportées, au moins dans les ouvrages sérieux, qu'avec les réserves exigées pour l'équité et le souci du bon renom de nos grands écrivains.

O. Servan.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

Dorothy O'Connor. *Louise Labé. Sa vie et son œuvre.* Paris, les Presses françaises, 1926, 1 vol. in-8°, 212 p.

Nous devions à nos confrères anglais ou américains plusieurs livres sur l'école de Marot : un *Charles Fontaine*, un *Eustorg de Beaulieu*, un *Charles de Sainte-Marthe*, œuvres de trois élèves de la conférence d'histoire littéraire de la Renaissance, à l'Ecole pratique des Hautes-Études. Miss Dorothy O'Connor vient de soutenir en Sorbonne une thèse sur Louise Labé : félicitons-nous de voir paraître tant d'études qui nous manquaient encore, — tout en regrettant que les jeunes érudits français délaissent un champ si riche où il y a beaucoup encore à moissonner.

Le travail de Miss O'Connor est solide, nourri de faits et de documents, puisé aux sources. Sur la biographie de la Sapho lyonnaise, l'auteur apporte sinon du nouveau, du moins bien des précisions utiles[1], des petits faits significatifs, des discussions serrées de légendes apocryphes. Elle dit l'essentiel, et le dit bien. Sur la formation intellectuelle de son héroïne, elle satisfait pleinement notre curiosité : son premier chapitre sur la vie sociale et littéraire à Lyon au XVIe siècle complète les esquisses tracées déjà plus rapidement par A. Baur et Miss C. Rutz Rees; on aimerait lui voir citer les beaux travaux de F. Buisson et d'H. Guy où l'importance de la vieille capitale rhodonienne est si nettement et si justement indiquée. Miss O'Connor montre comment ses foires firent de Lyon une ville riche, comment elles y attirèrent, — et dès le XVe siècle —, tant d'Italiens. C'est grâce à eux que, « par une lente infiltration d'idées », l'italianisme pénétra dès avant 1500 à Lyon. Elle note le rapide développement, au confluent du Rhône et de la Saône, et d'une société raffinée, aimant le luxe et les plaisirs, les

1. Que n'avait pas toujours données M. S. P. Koczorowski. *L. Labé*, Paris, Champion, 1925, in-8°.

Digitized by Google

lettres et les arts, — et de l'imprimerie qui devait favoriser un essor littéraire. Le milieu où devait naître Louise Labé décrit[1], on nous retrace sa biographie : les conjectures que fait sur la naissance de la poétesse Miss O'Connor paraissent solides. A défaut d'une date certaine, — que l'on ne découvrira peut-être jamais, — nous avons là une hypothèse assez vraisemblable. On peut admettre, avec l'auteur, que Louise Labé naquit aux environs de 1520. Pour appuyer ses arguments, Miss O'Connor a fouillé les archives lyonnaises : elle y a puisé sur la vie de Louise Labé bien des détails curieux qui nous renseignent sur sa famille, sur ses proches, sur sa fortune. Des œuvres mêmes de la poétesse, elle tire fort justement d'utiles renseignements sur sa culture[2] et l'éducation fort développée qu'elle reçut. Et ceci nous aide à comprendre comment la jeune femme put ne pas s'entendre avec son mari venu d'un milieu social assez différent du sien. L'auteur utilise fort bien les textes mêmes de son héroïne et sait douter où il convient. Bien des légendes édifiées sur le compte de Louise sont ainsi ruinées. L'histoire de l'amour conçu par elle pour un jeune soldat ne se défend pas, non plus que celle de la présence de Louise au siège de Perpignan. L'auteur nie l'importance des discussions soulevées par la question des mœurs de la poétesse, mais recon-

1. P. 32, nous lisons que la reine de Navarre contribua à répandre les idées nouvelles « par son influence personnelle autant que par ses écrits ». On ne peut nier l'influence personnelle de Marguerite d'Angoulême. Celle de ses écrits est plus douteuse : les *Marguerites* ne paraissent qu'en 1547; on ne peut songer au *Miroir* paru en 1531, ni à l'*Heptaméron*, ouvrage posthume, et nous doutons que l'influence de ceux des contes ou des poésies qui purent circuler en manuscrits ou paraître en de minces recueils avant 1547 ait été grande.

P. 35, Miss O'Connor s'étonne que Marot ait pu rester Français après son séjour en Italie. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. A cette date où le poète a fourni le meilleur de son œuvre, où il est formé déjà depuis longtemps (il séjourne à Ferrare en 1535 !), comment eût-il pu changer? La chose lui eût été par trop difficile. Il n'avait, sans vouloir le diminuer, ni une culture ni une personnalité assez fortes pour subir l'influence italienne au point de se renouveler entièrement.

2. Comme M. Koczorowski, Miss O'Connor met en valeur à juste titre les aspirations féministes de la belle Cordière. Il est à noter que Miss O'Connor soumet à une critique serrée les recherches de Ch. Boy, un des derniers éditeurs de L. Labé, dont quelques-unes sont fort discutées par elle.

Digitized by Google

naît, avec raison, que tous les textes connus[1] du XVIe siècle doivent nous porter à croire que Louise fut, comme on l'a dit, courtisane.

L'œuvre de Louise Labé est analysée de très près. Son *Débat de folie et amour*, souvent injustement négligé, est mis à sa place dans cette œuvre; et c'est l'occasion pour Miss O'Connor de nous montrer Louise Labé « plutôt réactionnaire que novatrice » en prose : on trouve dans ce *Débat* plus d'archaïsmes et de vieux mots français que de termes italiens. Le style en est simple, net, débarrassé des longueurs qui alourdissent tant d'œuvres contemporaines. Les poésies[2], cependant, constituent encore l'œuvre maîtresse de Louise Labé; malgré son « attitude indépendante », elle subit ici l'influence des Italiens, de Sannazar, de Pétrarque surtout, à qui elle emprunte quelques images, quelques idées et nombre de ses procédés de style : développements par enumération, par antithèses, par exclamations, comme le feront peu après les disciples de Ronsard. En métrique, elle s'affirme assez moderniste : elle utilise le sonnet, dans toute sa nouveauté à cette date; elle pratique quelque peu l'alternance des rimes, proscrit la coupe féminine, mais tout cela n'enlève pas à ses vers certaines maladresses, des gaucheries, des sonorités désagréables. La valeur de ces poésies réside avant tout dans leur sincérité : on y sent percer à chaque phrase la passion la plus ardente, et l'on doit admirer, malgré quelques lourdeurs, l'expression si juste, si précise, si claire, de sentiments qui jusqu'alors n'avaient pas été analysés. Les sonnets de Louise Labé sont loin de l'obscurité de *Délie*.

C'est un livre sérieux[3] que cette thèse, et l'on en doit louer

1. On en trouvera le relevé fort suggestif aux appendices.
2. Miss O'Connor s'attache à établir leurs dates.
3. Peut-être pourrait-on reprocher à Miss O'Connor quelques insuffisances dans sa bibliographie (la faute n'en incomberait-elle pas aux bibliothèques où elle s'est documentée ?); elle ne cite pas les travaux récents de M. Villey sur Marot, de M. Becker sur Des Périers, le recueil de M. Aynard sur les Poètes lyonnais paru en 1924. Sur la date du premier sonnet français (cf. p. 153-154), il eût été bon de signaler l'article de M. Villey paru en 1920 dans la *Revue d'histoire littéraire*. En revanche. on remerciera Miss O'Connor de nous apprendre que la prose et les vers de L. Labé ont été traduits à plusieurs reprises en anglais, en allemand, et récemment en hollandais.

Digitized by Google

la probité. On y trouvera une mise au point très précise de tout ce qui touche Louise Labé : nous avions sur elle des études fragmentaires, et, quelques-unes, discutables ou insuffisantes. Miss O'Connor a su présenter un travail dont l'exacte érudition n'est pas ennuyeuse : d'un sujet mal connu encore, elle a tiré un livre intéressant et juste, et qui fait mieux connaître une des figures suggestives du XVIe siècle[1].

Pierre JOURDA.

H. W. LAWTON. *Contribution à l'étude de l'humanisme en France. Térence en France au XVIe siècle. Éditions et traductions.* Paris, Jouve, 1926, in-8°, 570 p.

La thèse de M. Lawton n'est que le début d'un long travail sur l'influence de Térence en France au XVIe siècle. Introduction qui fait, d'ailleurs, bien présager de la suite de cette étude. Ce livre permet de mesurer et d'apprécier justement la connaissance qu'eurent nos ancêtres de l'auteur des *Adelphes;* un volume, qui paraîtra bientôt, nous l'espérons, nous dira, d'après les écrits du XVIe siècle, quelle fut son influence.

Dans une introduction rapide mais utile, M. Lawton nous dit ce que l'on connut de Térence au moyen âge, et comment on le connut. Il n'est pas indifférent de savoir que les moines de nos abbayes se plurent à transcrire ses comédies et que l'abbesse de Gandesheim, Hrotsvitha, pour remplacer les fictions malsaines de la comédie latine, composa une sorte « d'anti-Térence ». C'est là une preuve que le grand comique latin était encore lu à la fin du Xe siècle. Du IXe au XIVe siècle les manuscrits abondent, et les allusions à Térence. M. Lawton relève soigneusement toutes ces indications : Jean de Montreuil, Nicolas de Clamanges aimaient à citer Térence, Gerson avoue l'avoir lu avec plaisir, en 1494 le latiniste Jean Fernand

1. L'*errata* ne relève pas toutes les fautes d'impression. Signalons : P. 13, *échangeaient* pour *échangeait;* p. 31, n. 2, *de* pour *der;* p. 39, n. 1, *pricipal* pour *principal;* p. 44, n. 3, *due* pour *du;* p. 47, *publiée* pour *publié;* p. 69, n. 4, *sottise* pour *sotties;* p. 94, *Folis* pour *Folie;* p. 104, n. 5, *omabilis* pour *amabilis;* p. 138, *tourmeute* pour *tourmente;* p. 148, faut-il lire *crier ne* ou *crier me?* p. 173, n. 3, *Auebrt* pour *Aubert.* Telle note, p. 54, n. 1, ne nous paraît guère utile. Signalons aussi quelques tournures maladroites : cf. p. 45, n. 1 : « ...car si, comme Boy paraît être d'opinion... » qui n'enlèvent, rien au mérite de ce livre.

Digitized by Google

lui consacre un cours à Paris; à la fin du xve siècle les manuscrits se multiplient, — on en compte vingt-trois à la Nationale, dont six datés, plusieurs annotés, — les éditions imprimées paraissent : aucun auteur latin, semble-t-il, ne fut aussi souvent imprimé que Térence avant 1500; on n'a pas cessé de le lire et de l'aimer au moyen âge. Sa vogue, après 1500, ira croissant.

Comment expliquer ce goût de la Renaissance pour le rival de Plaute? M. Lawton consacre un chapitre à nous le dire, à nous montrer comment il satisfaisait à la fois l'esprit gaulois, l'esprit courtois, le goût de la moralisation qui sont à cette date les traits caractéristiques de notre génie. Pédagogues, humanistes, novateurs, tous nos écrivains devaient se plaire à le lire.

Ces bases posées, nous apprenons que Térence fut un des auteurs les plus souvent réédités de 1500 à 1600. Le catalogue dressé par M. Lawton mérite les plus grands éloges : on y peut juger, preuves en mains, de l'universalité du succès que connut Térence. Mieux que tout panégyrique, ce relevé, qui paraîtra peut-être sec et ennuyeux, — mais c'est un catalogue! — permet de mesurer exactement la vogue de ses comédies : entre 1470 et 1600, M. Lawton ne relève pas moins de 461 éditions complètes des comédies et 59 éditions fragmentaires. Parmi les premières, on compte 176 éditions françaises. « Masse formidable », dit justement M. Lawton, succès incontestable de Térence, si l'on songe surtout que les éditions de Plaute ne sont pas, tant s'en faut! aussi nombreuses [1]. M. Lawton ne s'est pas borné, avec un zèle dont il doit être loué, à recenser et décrire minutieusement ces éditions (son catalogue n'a pas moins de 505 numéros). Il présente un examen critique de ces réimpressions, étudiant leur format, les gravures qui les ornent, les commentaires qui les accompagnent, les corrections que l'on apporte au texte, gloses d'Érasme, de Josse Bade ou d'É. Dolet, notant que ces textes s'adressent tantôt aux érudits les plus savants et tantôt aux étudiants les plus novices, indiquant aussi que Térence tient une place importante dans les recueils de sentences si à la mode à cette époque, et tirant de la fréquence des rééditions, du soin apporté à les corriger, des conclusions intéressantes [2].

1. M. Lawton estime, d'après les bibliographes, qu'il parut une édition de Plaute pour deux de Térence.

2. Les formats, par exemple, lui permettent de dire que se multi-

Digitized by Google

Mais les éditions du texte latin ne furent pas seules à faire aimer Térence au XVIe siècle. Il y a aussi les traductions, qui constituaient un genre littéraire. M. Lawton relève deux traductions anonymes, — dont une, que l'on attribuait à O. de Saint-Gelays, lui paraît d'un autre auteur, — parues chez A. Vérard au début du siècle, plusieurs versions scolaires, des traductions en vers, — celle, entre autres, de l'*Eunuque*, en 1565, par J.-A. de Baïf, — il indique en tout vingt-neuf traductions ou réimpressions de traductions entre 1500 et 1604, et pour chacune il indique les qualités ou les défauts du travail.

Ces deux catalogues aboutissent à une conclusion très nette : l'affirmation du succès de Térence au XVIe siècle, — et à un corollaire : son influence. S'il a été lu avec tant de plaisir, Térence ne peut pas ne pas avoir exercé une influence considérable et sur la littérature et sur les mœurs. C'est ce que M. Lawton se propose de prouver plus tard.

Il faut louer la probité de cette étude : son auteur n'a pas épargné sa peine en de longues et ennuyeuses recherches ; elles lui permettent, du moins, de poser des bases sûres pour son prochain travail; elles nous valent un livre comme nous en voudrions beaucoup. Un Virgile, un Horace, un Ovide au XVIe siècle, sans parler d'un Cicéron ou d'un Tite-Live, nous permettraient de dire mieux qu'avec des phrases creuses ce que fut l'humanisme et quelle influence exacte il eut sur les élèves de Marot, sur la Pléiade et sur tant d'autres grands noms de notre littérature.

Pierre JOURDA.

plièrent non seulement les éditions de bibliothèque, destinées au travail, mais aussi, peut-on dire, les éditions de poche, faites pour la lecture courante. S'autorisant aussi de ce que l'humanisme est international, — et débordant ainsi les limites de son sujet, — il relève les éditions de Térence parues à l'étranger aussi bien qu'en France : il est intéressant de constater avec lui que Térence est publié un peu partout : à Breslau, à Leipzig, à Mayence, — à Cambridge, à Oxford, — à Barcelone et à Saragosse, — à Caen, Lyon, Poitiers, Rouen, à Mulhouse, à Paris, — à Anvers, Leyde, Louvain, — à Bâle et Genève. Ce faisant, M. Lawton sert à la fois l'histoire de l'humanisme en Europe, aussi bien que celle de l'humanisme français. Il note aussi, — et c'est une remarque intéressante, — que si plus de cinquante érudits consacrèrent des commentaires à Térence, il parut bon nombre d'éditions débarrassées de tout apparat critique, destinées évidemment seulement au grand public.

Digitized by Google

Alfred MORTIER. *Un dramaturge populaire de la Renaissance italienne : Ruzzante (1502-1542).* T. II : *Œuvres complètes, traduites pour la première fois de l'ancien dialecte padouan rustique.* Paris, J. Peyronnet et Cie, 1926. In-8° de 665 pages.

Dans le volume consacré par lui à la vie et à l'œuvre de Ruzzante, M. Alfred Mortier annonçait son intention de publier la traduction française intégrale de ce qui reste de l'œuvre du dramaturge populaire padouan. Il réalise aujourd'hui cette promesse, et devant les difficultés d'un pareil sujet, non seulement nous, Français, devons le remercier de nous avoir révélé un théâtre comique d'un intérêt si puissant, mais les compatriotes de Ruzzante eux-mêmes lui savent gré d'avoir mis à leur portée des textes fort obscurs, pour eux comme pour nous.

Il s'agit, en effet, de pièces écrites en un ancien dialecte populaire, et dont une simple traduction littérale, en italien comme en français moderne, dénaturerait complètement l'aspect. Ce sont des villageois qui parlent, avec des libertés de syntaxe et des incorrections pittoresques nous rappelant le jargon des paysans de Molière. M. Mortier a essayé « de faire passer dans notre langue le ton, l'accent, l'allure, la couleur du langage de Ruzzante, par une sorte de transposition ». Il s'est attaché en même temps à la fidélité, au texte, à ce qu'il appelle une « quasi-littéralité ». De la sorte, le lecteur peut confronter commodément les œuvres avec leur texte original, mais la saveur de ce texte est conservée dans la mesure du possible. C'est ce qui fait la haute valeur de cette traduction.

La lecture de ces comédies, vieilles de quatre siècles, nécessite évidemment une initiation aux choses, au temps et au milieu qui furent ceux de Ruzzante. Des notes abondantes, avec références fréquentes au texte original, facilitent grandement la besogne du lecteur. Si, au premier abord, des étrangetés, des obscurités ou des longueurs se remarquent çà et là, une fois familiarisé avec la manière de l'auteur on finit par goûter son invention très riche, sa verve comique, le génie dramatique de l'un des maîtres du théâtre au temps de la Renaissance.

Le volume de M. Mortier est dédié au professeur Emilio Lovarini, « à qui l'histoire du théâtre italien est redevable, en

Digitized by Google

ce qui touche Ruzzante, de tant d'études et de recherches aussi substantielles que définitives ». Cet hommage très légitime n'empêche point M. Mortier d'être, lui aussi, un maître en fait de littérature ruzzantéenne. Un tel hommage fait autant d'honneur à celui qui le rend qu'à celui qui en est l'objet.

Eugène Bouvy.

Léonce Raffin. *Saint-Julien de Balleure, historien bourguignon, 1519?-1593.* Paris, Champion, 1926. In-8°, 132 pages. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance.)

Traducteur et initiateur de Plutarque, historien des origines de sa province, moraliste par boutades et par digressions, gentilhomme très attaché aux droits de la noblesse, gallican ennemi des Réformés à son gré trop « frétillards », Saint-Julien de Balleure méritait bien l'étude exacte et sympathique que M. L. Raffin lui a consacrée.

Jusqu'ici, en effet, il n'était pas seulement ignoré, oublié; il était calomnié par quelques historiens récents de Jean Lemaire de Belges : J. Stecher notamment et Aug. Becker, qui taxaient de fantaisiste et mensongère l'indication donnée par Saint-Julien sur la mort de Jean Lemaire à l'hôpital. On l'accusait de malveillance « papiste » envers le Grand Rhétoriqueur. Or, les *Mélanges historiques* de Saint-Julien, parus en 1588 à Paris chez Benoît Rigaud, contiennent un éloge cordial de Jean Lemaire, qui fut, dit Saint-Julien, « homme de véhément esprit, et diligent en la recherche de l'histoire françoise et illustration des Gaules : ladicte histoire non encores esclaircie de son temps ». C'est à la suite de ce passage que vient la mention de la « si indigne et déplorable misère » où Jean Lemaire tomba à la fin de sa vie, et de l'hôpital où il alla mourir.

Pour l'histoire des idées politiques au XVIe siècle, les vues de ce contemporain de Montaigne sont précieuses : il dénonce avec énergie l'absolutisme croissant de la royauté française et il plaide en faveur des états généraux et des états provinciaux ; il va jusqu'à affirmer que la royauté française n'est pas essentiellement héréditaire, mais élective.

A. Cherel.

Digitized by Google

Gaston ZELLER. *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*. 2 vol. 1re partie : *L'occupation;* 2e partie : *La protection.* (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 35 et 36.) Paris, Société d'édition « les Belles-Lettres », 1926.

L'objet de cette étude est l'histoire de la politique française dans ses rapports avec Metz depuis les années précédant l'occupation jusqu'en 1648. Une introduction, riche de faits et d'aperçus nouveaux, expose quelle fut la politique française sur la frontière du Nord-Est depuis Philippe le Bel jusqu'à Henri II. L'auteur y établit, contrairement à une opinion commune, que la conception du Rhin frontière naturelle entre la France et l'Empire fut totalement étrangère au moyen âge. Examinant ensuite les origines diplomatiques de l'occupation de Metz par la France, il montre que cette occupation eut un caractère tout accidentel; rien ne l'annonçait ni dans la théorie, ni dans la pratique de la politique extérieure. Elle s'explique par le jeu des alliances du roi de France avec les protestants d'Allemagne contre Charles-Quint. Peut-être n'eût-elle été que provisoire si Charles-Quint ne s'était avisé de mettre le siège devant la ville pour la reprendre. Son échec et le succès de François de Guise détournèrent dans la direction du Rhin l'attention de la politique française, jusqu'alors uniquement préoccupée de l'Italie. Dès lors, l'Empire eut beau réclamer l'évacuation de Metz, Toul et Verdun, le roi de France fit la sourde oreille, comptant sur la profonde répugnance des Allemands à faire la guerre pour le seul profit de l'empereur. Moins de vingt ans après, Charles IX épousait Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur (1570), et les protestations cessèrent. Le roi de France, ayant promis de respecter les privilèges des Messins et tenu parole, la ville peu à peu devint française. Elle l'était, lorsque le traité de Munster, en 1648, transforma l'annexion de fait en annexion de droit et rattacha définitivement Metz au royaume.

Telle est, dans ses grandes lignes, la thèse de M. Gaston Zeller. D'autres, plus compétents que nous, diront les mérites de son ouvrage, qui nous paraissent peu communs. Nous nous bornerons à signaler quelles parties de son livre fournissent une contribution à l'histoire de la civilisation de la Renaissance.

M. Gaston Zeller, dans son introduction, est remonté jusqu'au

Digitized by Google

moyen âge, pour chercher les origines de la politique française au Nord-Est. Il a, chemin faisant, mis en lumière quelques idées et quelques faits restés obscurs. Il est étrange de constater que la France est le pays où la notion des frontières s'était le plus complètement oblitérée. Aucun écrivain n'eut l'idée, pour favoriser les desseins d'expansion de la royauté, d'évoquer le Rhin frontière naturelle. En Alsace, au début du XVIe siècle, deux humanistes se querellaient sur une phrase de César qui assignait le Rhin comme limite de la Gaule, et leur controverse ne trouvait aucun écho en France. Robert Gaguin, qui avait traduit César pour Charles VIII, n'avait pas dit un mot de la question (p. 53-55).

A l'histoire diplomatique de l'annexion, c'est-à-dire aux alliances du roi avec les princes protestants d'Allemagne, sont mêlés des personnages que connaissent bien les lecteurs de Rabelais, Jean et Guillaume du Bellay d'une part, Jean Sturm de l'autre. Ce que l'on connaît moins, et que M. Zeller a mis en relief, c'est l'activité diplomatique particulière du dauphin, toute contraire à celle du roi François Ier, à partir de 1545. Un de ses émissaires était Charles de Danzay, qui n'est autre qu'Amaury Bouchard, l'ami de Rabelais.

Sur le séjour de Rabelais à Metz, M. Zeller apporte ici même quelques notions nouvelles[1]. Son livre nous dit quels étaient alors la constitution politique, l'état religieux et l'état économique de la ville. C'était une petite république oligarchique, gouvernée par quelques familles privilégiées, qui se répartissaient en six groupes, appelés *paraiges*. Un maître-échevin, un conseil, un tribunal : les treize étaient les principaux organes de la constitution.

Le protestantisme s'y était établi dès 1519 : il comptait 500 adeptes en 1525. Guillaume Farel y prêcha en 1541-1542. Une vive réaction, qui l'obligea à quitter la ville, provoqua une ordonnance aux termes de laquelle l'exercice de toute religion autre que la catholique était interdite à Metz.

Metz-la-Riche était une ville de commerce et de plaisir. Mais les troubles qui accompagnèrent la réforme luthérienne compromirent sa prospérité. De 1512 à 1544, les pillages, brigandages et rançonnements de marchands sur les grandes routes sont nombreux. La ville cesse de prêter aux princes; elle fait des dettes.

1. Voir plus haut, p. 142-149.

Digitized by Google

La communauté de langue lui crée des liens avec la France. Pourtant, nombre de Messins sont inscrits au XVIe siècle dans les Universités allemandes, à Heidelberg, à Fribourg-en-Brisgau, à Bâle. Au reste, la part de Metz dans l'activité intellectuelle de la Renaissance est faible. Elle a donné le jour au jurisconsulte Chansonnette qui fut professeur à Bâle. Elle a hébergé H. C. Agrippa, les médecins Jean Gonthier d'Andernach, Symphorien Champier, Rabelais. Un « chaussetier » messin, Philippe de Vigneulles, a laissé des *Mémoires* et des *Nouvelles*[1]. Mais les choses de l'esprit n'étaient pas en honneur à Metz comme à Strasbourg et H.-C. Agrippa pouvait dire de cette cité, dont il avait été pourtant le pensionnaire : « *bonarum litterarum* virtutumque noverca ».

Jean PLATTARD.

Paul-Émile VIARD. *André Alciat (1472-1550)*. Paris, Société anonyme du « Recueil Sirey », 1926. 1 vol. in-8°, XIV-391 pages.

Alciat représente la pénétration de l'humanisme dans les études de droit romain. On sait généralement qu'il était de ces jurisconsultes humanistes qui estimaient, suivant la formule de Rabelais, que le droit romain ne peut être entendu sans « les lettres de humanité et cognoissance des antiquités et histoire », et qu'il a utilisé, comme notre Guillaume Budé, la philologie et les littératures anciennes pour établir et commenter les textes juridiques. Mais ce qu'on ignore, c'est que cet humaniste était loin de partager le mépris radical de Philelphe, de Petrus Crinitus ou de Laurent Valla pour les glossateurs, les Accurse, les Bartole et leurs disciples, et qu'il a sévèrement reproché aux philologues humanistes de s'occuper de choses qui ne les regardaient pas et d'avoir prêté trop d'attention aux mots, alors qu'ils ignoraient l'esprit des lois. Formé par les Bartolistes, il ne s'est pas dégagé complètement de leur influence. Quel a donc été son véritable rôle dans la formation de l'école historique du droit romain, dont Cujas devait être le chef? C'est ce que l'ouvrage de M. Viard a déterminé avec une précision qui manquait jusqu'ici aux études consacrées à Alciat.

La biographie, qui utilise tous les documents parus jusqu'à ce jour, expose non seulement les événements extérieurs de la

1. Voir *Revue du XVIe siècle*, t. X, 1923.

Digitized by Google

vie d'Alciat, mais, en même temps, les travaux ou occupations auxquels il s'adonna aux différents moments de cette vie. Ce fut un professeur pérégrinant, comme tant de maîtres de ce temps. Alciat fait ses études de droit à Pavie, où il suit les cours du vieux Jason de Mayne et de Philippe Dèce; à Bologne, où il est promu docteur à vingt-deux ans; puis, après un stage à Milan comme avocat, il enseigne à trois reprises à l'Université d'Avignon. De là, il passe à Bourges (1527-1533); revient en Italie, pour enseigner le droit à Pavie, à Bologne, à Ferrare, et de nouveau à Pavie, où il meurt en 1550. Comme beaucoup de savants, il ne connut jamais que la gêne. On le voit marchander avec les villes ou les universités qui veulent louer ses services à bon compte; il quémande des indemnités de voyage et de déménagement, réclame une tapisserie qu'on lui a enlevée comme gage d'une dette prétendue, dispute son temps que l'on veut lui faire gaspiller. S'il quitte Bourges sans regret, c'est que la ville, qui l'avait reçu triomphalement, néglige en 1532 de lui payer ses appointements et qu'il n'avait fallu rien de moins que l'intervention de François Ier pour qu'il obtînt satisfaction[1].

C'est dans ces conditions d'existence qu'il travailla et produisit des ouvrages de droit, nombreux dans la première partie de sa carrière, plus rares à partir de son retour définitif en Italie, et quelques livres d'humaniste, comme les *Emblemata*, des traductions latines d'épigrammes grecques, une traduction des *Nuées* d'Aristophane, une comédie, le *Philargyrus*.

Dans son œuvre de jurisconsulte : *Paradoxa*, *Dispunctiones*, *Praetermissa*, *Parerga* et autres commentaires de Justinien, M. Viard s'est appliqué à discerner l'esprit de tradition et les tendances nouvelles.

Il ne faut pas oublier qu'Alciat a été avocat et qu'à ce titre il a dû appliquer le droit romain, l'enseigner en vue de la pratique, partout suivre dans une certaine mesure les errements de ses prédécesseurs. Il les connaît parfaitement; il s'inspire particulièrement de Bartole et de Jason, son maître; il les cite,

1. A ce propos, je remarque, dans l'étude consacrée au séjour d'Alciat à Bourges, qu'il n'apparaît pas, contrairement à ce que l'on rapporte communément, que la reine de Navarre se soit intéressée particulièrement à Alciat. D'autres témoignages d'estime lui vinrent : du dauphin, qui, passant à Bourges, fit don au jurisconsulte d'une médaille d'or de 400 ducats que la ville lui avait offerte, et du roi, qui assista à une de ses leçons.

Digitized by Google

adopte leurs solutions. Il se préoccupe des applications utilitaires de ses études historiques. Il y a plus : tel de ses ouvrages, le *De verborum significatione*, comporte plus de déductions logiques que de recherches historiques, comme si le droit romain était une législation vivante que l'interprète devait expliquer et développer. C'est la méthode bartoliste.

Mais l'esprit novateur, création de l'humanisme, l'emporte sur la tradition. C'est qu'Alciat s'est nourri de littérature antique. Il est lié avec des humanistes, Budé, Boniface Amerbach, Érasme, Beatus Rhenanus, Sadolet, Bembo. Non seulement son latin est pur; mais il connaît vraiment l'antiquité. Il a le goût de l'histoire; il rédige une *Notitia dignitatum* sur les magistratures romaines. Aussi envisage-t-il en historien la plupart des grandes questions de droit public ou privé.

D'autre part, il est philologue; il comprend et lit facilement le grec. Il utilise donc ses connaissances philologiques, règles de grammaire, étymologies, etc., pour redresser les erreurs des glossateurs, pour rechercher la signification de termes juridiques mal compris jusqu'alors. Il consulte Columelle, Cicéron, Suidas, Tacite, Pline, Juvénal, Tite-Live, César, Varron, Macrobe, Quintilien, Perse, Salluste, Strabon, Valère-Maxime, Térence, Ovide, Martial, Apulée, Tibulle, Virgile, Ausone et les Grecs : Aristote, Platon, Plutarque, Hérodote, Diodore, Xénophon, Lucien, Démosthène, Hésiode et Théocrite.

M. Viard a dressé d'une façon à peu près complète le tableau de ce qu'Alciat a tiré des littératures anciennes et, tâche plus difficile, il a déterminé la contribution de notre jurisconsulte à l'établissement du texte du Digeste. Elle a consisté dans la restitution des textes grecs et la rectification de quelques textes latins. Jusqu'alors la plupart des éditions du Digeste omettaient les phrases ou mots grecs : « graecum est, non legitur ». L'acquisition d'un beau manuscrit du Digeste l'incita à ce travail de restitution des mots grecs, dont M. Viard donne quelques-uns des spécimens les plus intéressants. Les retouches qu'il apporte aux textes latins sont moins nombreuses. Mais il y a dans ces efforts une méthode qui était alors nouvelle : jamais Bartole ni les Bartolistes ne s'étaient souciés de rétablir le texte grec dans les lois qu'ils étudiaient, ni de faire la critique du texte de la traduction latine.

Enfin, pour compléter ce tableau de l'activité d'Alciat, il faut mentionner que, jeune encore, il constitua un recueil (*Collectanea*) des inscriptions latines qui se trouvaient à Milan (resté

Digitized by Google

manuscrit) et qu'il édita une partie de la *Notitia dignitatum*, catalogue officiel des dignités de l'empire qui pouvait servir pour l'histoire du droit public romain.

Pour l'histoire de l'humanisme, il y a beaucoup à prendre dans la savante étude de M. Viard sur Alciat fondateur de l'école historique du droit romain.

Jean PLATTARD.

Paul SPAAK. *Jean Lemaire de Belges, sa vie, son œuvre et ses meilleurs pages.* Bruxelles, Lamertin, et Paris, H. Champion, 1926. 1 vol. in-8°, 278 pages.

Les lecteurs de la *Revue du XVIe siècle* n'ont pas oublié la belle étude que M. Spaak leur a donnée sur Jean Lemaire de Belges en 1921-1923. M. Spaak a eu l'heureuse idée de la publier en librairie, en y joignant un recueil des meilleures pages de son auteur : fragments des *Illustrations de Gaule et singularités de Troie*, rondeaux, *épîtres de l'amant vert*, le prologue de la *Concorde des deux langages*, la description du temple de Vénus, le sermon de Genius, etc.

Les vocables qui ne sont plus aujourd'hui en usage sont tantôt maintenus et expliqués en notes, tantôt, au contraire, remplacés dans le texte par des équivalents modernes et reproduits dans leur forme originale au bas de la page. Un commentaire très sobre, restreint aux seules indications indispensables à l'intelligence du sens, accompagne le texte. L'orthographe est unifiée et rajeunie. Ainsi est rendue aisée et attrayante la lecture d'un écrivain qui incarne si parfaitement, quoique d'origine flamande, notre esprit latin à l'aube de la Renaissance.

Jean PLATTARD.

Jacques PANNIER. *Calvin et l'épiscopat. L'épiscopat élément organique de l'Église dans le calvinisme intégral.* (Cahiers de la *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, publiés par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg, n° 14.)

La question étudiée dans cet ouvrage et sa conclusion intéressent la discipline ecclésiastique des églises réformées; c'est-à-dire qu'elles ne sont pas de notre domaine. Mais pour l'his-

Digitized by Google

toire religieuse il y a lieu de signaler les pages dans lesquelles M. Pannier a examiné la pensée de Calvin et les conditions d'établissement des premières églises calvinistes en France. Pourquoi l'église réformée n'a-t-elle pas d'évêques en France? (alors qu'il y a 518 évêques protestants dans le monde, groupant soixante-dix millions d'âmes?). M. Pannier trouve la réponse à cette question dans l'histoire de la Réforme française. Peu s'en fallut qu'elle eût une origine épiscopale : un de ses premiers promoteurs n'a-t-il pas été l'évêque de Meaux, Briçonnet? Mais on sait comment, en 1525, il retira sa protection aux réformateurs. A l'époque du Colloque de Poissy (1560), trois évêques, celui de Beauvais, Odet de Chatillon, celui d'Uzès, Jean de Saint-Gelais, et celui de Valence, Jean de Montluc, célébraient la Cène « à la mode réformée », mais ils furent cités devant l'Inquisition et c'en fut fait de leur activité réformatrice.

Lorsque le synode national qui constitua les églises réformées se réunit, en 1559, à Paris, par réaction contre les abus du système catholique, il biffa l'épiscopat de l'organisation qu'il adopta.

Et pourtant, dit M. Pannier, la suppression de l'épiscopat n'était pas dans la doctrine primitive de Calvin. Il le prouve en soumettant à un examen minutieux tous les textes de l'*Institution chrétienne* (éd. de 1541), de la lettre adressée à Sadolet le 1er septembre 1539 et des *Commentaires* qui ont trait à l'épiscopat. Il apparaît bien que toutes les critiques de Calvin sont dirigées « non contre l'épiscopat en soi, mais contre les abus qui en ont défiguré la fonction primitive ». Il admettait qu'il y eût « quelqu'un en chacun collège d'Église qui fût éminent par dessus les autres. »

J. P.

Gustave Cohen. *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge.* Nouvelle édition, revue et augmentée. Paris, Éd. Champion, 1926. 1 vol. in-8°, LVI-332 pages.

Nos lecteurs connaissent les beaux travaux que M. Gustave Cohen a consacrés au théâtre du moyen âge et de la Renaissance : étude sur *Rabelais et le théâtre*, publiée en 1911 dans

Digitized by Google

la *Revue des Études rabelaisiennes; Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly; Livre de conduite du régisseur et Compte des dépenses pour le mystère de la Passion joué à Mons en 1501*, dont nous avons rendu compte ici même (année 1926, p. 154). Il avait inauguré cette série d'études par une *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge*, donnée en 1906, qui avait été présentée aux lecteurs de la *Revue des Études rabelaisiennes* par notre confrère M. H. Clouzot (année 1906, p. 277).

Ce livre étant épuisé depuis longtemps, M. Cohen en publie aujourd'hui une réimpression. Il la fait précéder de cinquante-six pages de notes, qui représentent les additions et rectifications que vingt années de recherches et quelques découvertes capitales comme celle des *livrets* de Mons lui ont permis d'apporter à son travail primitif. Ces notes suivent les divisions et la pagination de la première édition.

A vrai dire, les rectifications au premier exposé ne sont pas très nombreuses. M. Cohen s'était montré fort sagace dans la recherche et très prudent dans l'utilisation des documents. Les livrets de Mons l'attestent. Il avait écrit, par exemple, p. 75, que la scène comportait « quelque vingt décors juxtaposés » : l'interprétation du *Livre de conduite* l'amène à écrire qu'il pouvait y en avoir jusqu'à soixante-dix (p. XIX). C'est beaucoup! Ne faut-il pas supposer qu'un même dispositif pouvait servir pour plusieurs lieux? qu'un même monticule, par exemple, devenait successivement le mont Horeb, le Thabor, le mont des Oliviers, par simple changement de pancarte?

Un des résultats les plus appréciables de la découverte des livrets de Mons me paraît être d'avoir précisé et enrichi notre vocabulaire du spectacle au moyen âge. Nous savons maintenant ce qu'étaient le « chauffaut », le *hourt* et le *parc* et que les « lieux », les « sièges », les « logis » ne sont que des synonymes du mot « mansion ».

Un index (vingt-sept pages) que M. Cohen a joint à cette édition (il manquait à la première) complète les concordances entre le texte primitif et les additions ou rectifications.

Jean PLATTARD.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 1er avril, notre président, M. Abel Lefranc, a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Qu'il permette à ses élèves, à ses collaborateurs, à ses amis de se réjouir de cette distinction, que lui ont méritée avant tout ses études sur le XVIe siècle, et qu'il agrée ici leurs plus chaleureuses félicitations.

GARGANTUA, SCÈNES RABELAISIENNES DE MARIOTTE ET ARMORY. — Les concerts Pasdeloup viennent de donner, sous la direction d'Albert Wolff, d'importants fragments d'un ouvrage dramatique inédit de M. Mariotte : *Gargantua*. Deux actes sur quatre ont subi l'épreuve du concert. En sorte que l'auditeur a pu se créer une opinion sur la valeur musicale d'une partition destinée au théâtre, mais qu'un ostracisme injuste a justement écartée de la scène, alors que d'autres ouvrages bénéficieraient d'une répréhensible sympathie.

Certes, à une pièce comme *Gargantua*, scénique et solidement charpentée — le livret en est de notre confrère Amory — le concert n'apporte qu'un réconfort limité. Il y a dans ces « scènes rabelaisiennes des détails, des dialogues, des jeux, un mouvement que le musicien s'est attaché à décrire et qui, sur la froide estrade du concert, ne prennent pas leur signification totale. Le jeu des acteurs, le joyeux bariolage des costumes, les allées et venues des groupes, l'éclairage ont fait défaut à cette partition où vibre l'instinct scénique d'un musicien qui oublie, au beau moment, sa science de technicien pour rester, avant tout, un homme de théâtre.

Bien avant que fussent donnés à Paris le *Panurge* de Massenet et, à Lyon, le *Pantagruel* de Claude Terrasse, MM. Mariotte et Armory avaient conçu le projet d'extraire du premier livre de Rabelais une œuvre lyrique. Leur adaptation est restée fidèle à l'illustre modèle. Ils n'ont pas affadi leur sujet en y introduisant des épisodes qui en eussent faussé l'esprit ou altéré le caractère.

Digitized by Google

L'intrigue rabelaisienne se retrouve dans le *Gargantua* de MM. Mariotte et Armory avec sa netteté vigoureuse et sa truculence verbale. Les auteurs contemporains n'ont pas infligé de mesquine censure à leur grand ancêtre. Ils n'ont pas davantage tenté d'accommoder selon certaines recettes un sujet qui demandait à être traité à pleine pâte ou à ne pas être du tout traité.

Nous ne serons donc pas étonnés d'entendre, au début du premier acte, les plaintes de Gargamelle en proie aux douleurs de l'enfantement. C'est d'une singulière hardiesse de porter à la scène un événement habituellement réservé à l'alcôve. D'autres scènes savoureuses suivent dont les auteurs n'ont pas voulu nous priver : les larmes et les rires de Grandgousier, l'éducation du jeune héros, son départ à Paris sur la Grande Jument, la guerre picrocholine, le retour de Gargantua porteur des cloches de Notre-Dame, le trio des pendus et le rire général qui termine cet énorme sujet, sorte d'épopée nationale du bien-vivre et de la parodie.

De quoi soutenir et réchauffer, au cours d'une représentation, le zèle de ceux qui ne redoutent pas le verbe cru et pensent que les minauderies sentimentales, les exclamations amoureuses coulées dans un moule fatigué par l'usage ne sauraient, à elles seules, servir de garant à une intrigue lyrique.

M. Mariotte n'a pas cherché à renouveler la forme théâtrale où se meut sa musique. Il s'est borné à faire appel aux usages toujours en vigueur sur la scène lyrique. Les duos, les trios sont en honneur dans *Gargantua;* les chœurs nombreux. Mais ces formes consacrées, quand elles sont traitées par un musicien connaissant son métier et bien servi par son sujet, peuvent inspirer une œuvre forte. Et c'est le cas pour le *Gargantua* de M. Mariotte.

L'œuvre est vivante et scénique. Grand mérite. Je ne crois pas que les directeurs de théâtre qui se décideront à inscrire *Gargantua* à leur répertoire doivent en éprouver quelque déception. On imagine aisément que le mouvement scénique et l'action musicale sont ici en parfaite concordance et se complètent.

M. Mariotte écrit pour les voix. Certes, il ne les ménage pas, mais il leur confie des accents d'une savoureuse verdeur. On n'a, à aucun moment, l'impression que les voix sont gênées soit par la trame symphonique, soit par un orchestre qui se maintient justement au second plan.

Digitized by Google

Les épisodes symphoniques ne sont là, du reste, que pour renforcer l'action de la scène. Ils sont concis dans leurs développements, et commentent, sans autre préoccupation, ce qui se passe sur le plateau. L'entrée des médecins au moment de la naissance de Gargantua, le baptême, les jeux de Gargantua en témoignent.

Les chœurs sont traités avec beaucoup de maîtrise. Le *Motet* du premier acte avec son amusant contrepoint où fraternisent la *Marseillaise* et l'*Adeste fideles* est une page d'une irrésistible venue.

L'interprétation de *Gargantua* a été remarquable. Albert Wolff l'a conduit avec un allant, une assurance et une autorité dont fait preuve ce grand chef au pupitre de l'Opéra-Comique. Grâce à son ardeur, le succès se mua en enthousiasme auprès d'un public conquis. L'orchestre fit preuve de la plus grande docilité.

Le chœur mixte a montré de belles qualités d'homogénéité, un sens de la discipline qui sont dans les jeunes traditions de cette vaillante chorale.

De brillants protagonistes assurèrent les rôles de la partition. Qu'il me suffise de citer les noms de Mmes Madeleine Caron, Deliège, de MM. Warnery, Marvini, Georges Petit, Hérent, Génin, qui se prodiguèrent avec un zèle égal et se tirèrent avec honneur des embûches de leurs rôles.

(Feuilleton musical de *Comœdia*, 17 janvier.)

Enseignes en vers relevées aux façades de diverses boutiques genevoises. — Le *Journal de Genève* s'est amusé à relever sur quelques boutiques de la ville des enseignes en vers qui ne manquent pas de drôlerie. En voici quelques-unes :

Sur une boutique de coiffeur une peinture naïve montre un client vu de dos, la tête ornée d'une superbe raie descendant jusque dans le cou ; à côté, l'artiste capillaire montre fièrement son ouvrage ; au-dessous, cette légende :

La critique est aisée, mais la raie difficile.

Sur la boutique d'un matelassier :

Vous dont le matelas, l'oreiller ou la couette,
Pour avoir trop servi sont plats comme galette,
On vous les rend bombés dans de très courts délais :
Au cardeur de Rabelais.

Digitized by Google

Classement. — Un décret ministériel vient de classer comme monument historique l'immeuble occupé actuellement par la Chambre des notaires de Marennes (Charente-Inférieure). Cet immeuble fut la propriété de l'amiral de Coligny, tué lors de la Saint-Barthélemy. On y voit encore les vestiges de ses armes dans les sculptures de la façade. Cette maison, du plus pur style Renaissance, hébergea également Mlle de Lavallière lors des voyages qu'elle fit à Brouage pour y visiter Mlle de Mancini.

(*Journal des Débats* du 2 mars.)

Mistral et Rabelais. — Notre ami Jules Véran a fait une jolie trouvaille qu'il imprime cette semaine dans un numéro très nourri de *Paris-Province*, à savoir que l'un des contes de Mistral récemment publiés et translatés par Pierre Devoluy, *La linotte du pape Jean*, n'est qu'une adaptation provençale d'un récit de Rabelais (chap. xxxiv du livre III de *Pantagruel*). Et Véran le prouve par la juxtaposition des deux textes.

Seulement, il faut ajouter que Rabelais, étudiant à Montpellier, avait dû recueillir là-bas l'historiette.

Ajoutons que dans le même numéro M. Joseph Loubet approuve et développe le point de vue soutenu ici sur la Pastorale provençale.

(*Comœdia*, 24 janvier.)

A propos du nez de Rabelais. — Leucotès, du *Journal des Débats*, et M. Jean Plattard attribuent à Tabourot des Accords la *Description pathétique d'un nez*, tirée d'une édition de 1662 des *Bigarrures*. Cette pièce n'est pas de Tabourot, mais de Sigogne[1]. Elle a paru pour la première fois dans l'édition de 1614 des *Bigarrures* de Tabourot, lequel est mort en 1590. Cette édition de 1614 n'a été réimprimée qu'une seule fois, en 1662, toutes les éditions de 1616 à 1661 s'étant bornées à réimprimer les éditions antérieures à 1614, lesquelles ne possédaient pas le supplément dont je vais parler. Ce supplément comprend un certain nombre de poésies françaises et latines et forme une véritable anthologie, que M. Frédéric Lachève a dépouillée dans sa Bibliographie des *Recueils collectifs libres et satyriques* (Paris, 1914). L'édition de 1614 est fort rare. Le seul

1. Fernand Fleuret et moi l'avons jointe aux *Œuvres satyriques de Sigogne*, réunies par nous pour la première fois en 1920.

Digitized by Google

exemplaire connu, je crois, figurait dans la bibliothèque de Pierre Louÿs. Celle de 1662 est moins rare, et j'ai la chance d'en posséder un exemplaire. La pièce de Sigogne y figure à la page 383, sous ce titre : « Cette description pathétique d'un nez mérite d'estre icy mise. » La pièce est anonyme. Elle se trouve au milieu de pièces ajoutées, probablement par l'imprimeur Jean Richer, en 1614, sous le titre général de départ (page 379) : « Autres sortes de vers en Dialogues et Descriptions, que l'on n'a voulu mettre dans les Chapitres, afin de ne confondre ce qui est de l'Autheur des Bigarrures, et de l'Adjonction d'autruy. » On trouve également cette pièce contre un nez, sans signature, dans le ms. fr. 884 de la Bibliothèque nationale. Le *Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps*, de 1617, puis le *Cabinet satyrique* de 1618 la reproduisirent sous le titre : « Satyre contre le nez d'un courtisan, par le sieur de Sigognes. » Enfin, le ms. fr. 12491 de la Bibliothèque nationale la fait précéder de cette mention : « Vers faits par M. de Sigongne sur le sujet d'un grand nez en l'année 1604. »

Louis Perceau.

Glanes bibliographiques. — G. Durand, *Le cimetière Saint-Denis à Amiens*, Bull. trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie, 1926, 4e trimestre, p. 181-332. — Importante étude sur un vieux charnier, aujourd'hui disparu; ses origines; son administration; ses agrandissements, ses réfections et sa décoration au XVIe siècle; sa chapelle, ses chapellenies et ses confréries, etc. Depuis 1546, une « lanterne de verre faite par Jehan Chamus, verrier, fut mise au grand portail du cimetière, dans laquelle une chandelle brûlait chaque nuit d'hiver ». Nouveau type à ajouter à la série de nos lanternes des morts, aujourd'hui bien clairsemées.

L. Lefrançois-Pillon, *L'œuvre des sculpteurs du XVIe siècle à la cathédrale de Rouen*, Ibid., p. 333-339. — Les premières assises du nouveau portail ayant été posées en 1509, le chapitre convoqua le maître maçon Roulland-Le Roux pour pourvoir « aux hystoires à représenter », tout un monde de figures relatives à l'iconographie mariale. Les comptes de 1511-12 et 1512-13 donnent les noms des sculpteurs, les prix, l'indication des souscripteurs. L'un des meilleurs artistes fut Pierre Desobeaulx, à qui l'on doit l'*Arbre de Jessé* du tympan du portail, composition établie sur un plan singulier qu'on ne retrouve

Digitized by Google

qu'à la Neuville-sous-Corbie et à Mailly-Maillet. Ces splendeurs décoratives furent mutilées par les calvinistes en 1562. Avec les portails ou façades de Sens, Senlis, Beauvais, Évreux et Troyes, le grand portail de Rouen représente « la dernière poussée de sève du vieil arbre gothique ».

H. David, *Mise au sépulcre de Châtillon-sur-Seine*, Académie des sciences, arts et belles-lettre de Dijon, Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, 9 décembre 1924, p. 177-182. — On voit dans une chapelle de l'église Saint-Vorles, à Châtillon, une Mise au tombeau provenant de l'église des Cordeliers de la même ville et qui, après la Révolution, fut transférée sur l'emplacement actuel. Le cortège habituel de la scène se grossit ici des gardiens du tombeau, soudards à allures de croque-mitaines, et des effigies agenouillées des donateurs, le lieutenant général du bailliage Edme Regnier de Roinprey et sa femme. Ce monument daterait des environs de 1527. On l'a attribué par erreur à un certain Étienne Dehors. En réalité, l'auteur, inconnu, semble se rattacher à l'École champenoise italianisante, à laquelle on doit les sépulcres de Chaource, de Saint-Nizier de Troyes, de Villeneuve-l'Archevêque, de Pouilly et de Talant, près Dijon.

H. David, *Les portes en bois de la façade occidentale de Saint-Michel de Dijon*, Ibid., p. 183-192. — Ces portes montrent des scènes et motifs décoratifs variés : saint Jacques, patron des pèlerins, dont la présence semble indiquer la participation d'une des confréries de la paroisse; saint Nicolas; l'Adoration des bergers et celle des mages, etc. D'après les dates (1537 et 1540) inscrites dans les cartouches des portes, M. David pense que ce travail a pu sortir des ateliers de Jean Boudrillet, que les religieux de Saint-Bénigne firent venir de Troyes en 1527 pour sculpter les stalles du chapitre.

G. Baudre, *Les singularités de Bretagne Armorique d'après un traité du XVIe siècle*, Bull. de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, t. VI, fasc. 2-4, 1925, p. 189-203. — Roch Le Baillif, né à Falaise vers 1540 d'une famille huguenote, fit son éducation à Genève au temps de Calvin, et, ayant embrassé la carrière médicale, devint adepte fervent des doctrines de Paracelse et médecin spagirique. Entré de bonne heure au service des Rohan il servit auprès de Louis de Rohan, l'aveugle, prince de Guéménée, obtint plus tard (1591) le titre de médecin du roi, s'installa dès lors à Paris, fut anobli en 1600, abjura le

Digitized by Google

protestantisme à son lit de mort, et s'éteignit en sa maison du faubourg Saint-Honoré le 5 novembre 1605. M. Baudre a retrouvé le manuscrit (copie du XVIIe siècle) d'un ouvrage rédigé par Le Baillif sous le titre de : *De l'antiquité, noblesse et singularités de Bretagne-Armorique*. L'auteur y traite des curiosités naturelles, sources, minières et minéraux divers de la province, bien qu'il ne semble avoir exploré personnellement que les environs de Rennes et ceux des Salles, domaine des Rohan. Il signale les pierres de croix (chiastolite), communes, en effet, dans les schistes ordoviciens métamorphiques des Salles de Rohan, et divers fossiles sous les noms de *pierre Astacus*, (dents de poisson?), *pierre istricus* (oursin?), *myexis* ou *crapaudine* (dents de sparoïdes?), *serpe de Saturne* (côtes d'Halitherium?), dent armorique ou herculéenne (?), *Telum Jovis* ou *langue de serpent* (dents de squales?), sans compter la pierre *cochlias*, qui se rencontre « en la teste des vieils lymaz sans coquille » et passait pour lithontriptique. Il croit, comme tous ses contemporains, aux vertus occultes et thérapeutiques des pierres précieuses et autres, sans rien ajouter, d'ailleurs, d'inédit, à ce qu'en rapportent nos vieux *Lapidaires*.

M. Genty, *Érasme malade et médecin*, Progrès médical, supplément illustré n° 3, 5 mars 1927, p. 17-19. — L'auteur des *Colloques* affichait quelque dédain pour la médecine, qui n'est, dit-il, « comme la rhétorique, que l'art de jeter de la poudre aux yeux ». — « Je n'appelle le médecin, ajoutait-il, que lorsque je suis presque dégoûté de la vie et que le mal semble devoir l'emporter. » Propos de circonstance, et qui ne tiennent point devant la nécessité : Érasme consulta avec bénéfice Coq à Paris, et Linacer en Angleterre, et, la gravelle le tenaillant, il n'hésita point à acheter un Hippocrate pour y trouver quelque remède à son mal. Au reste, avait-il grand soin de sa santé, et il affichait des principes fort judicieux à l'usage de qui se livre aux travaux de l'esprit. Abstention de veilles, régime de vie sagement réglé, sans jeûnes ni excès, sobriété exemplaire, refus des invitations dont les vins frelatés, les menus copieux ou mal élaborés risquaient de réveiller ses susceptibilités morbides constitutionnelles (en particulier à l'égard du poisson et des œufs avariés), *domi amantior*, il parvint, à force de petits soins, à pousser la chancelante et laborieuse existence de son « pauvre petit corps », comme il disait, jusqu'aux environs de soixante-dix ans.

Digitized by Google

H. de la Perrière, *Nicolas de Hault, maire de Troyes, 1588-1592, ses origines, sa parenté, sa descendance*, Mém. de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, 3e série, t. LXII, 1925-26, p. 13-118. — Originaire de l'Albigeois, la famille de Hault s'implanta en Champagne au début du XVIe siècle, avec Jean de Hault, aïeul de Nicolas, dont cet important travail évoque les faits et gestes. Né en 1529, Nicolas de Hault suivit le parti des Guises, protecteurs de sa famille, et fut un ardent ligueur. Élu maire de Troyes le 11 juin 1588, au lendemain du jour où, grâce à l'inertie de son prédécesseur d'Aubeterre de Villechétif, le cardinal de Guise avait pu s'introduire dans la place et obtenir du nouveau corps de ville le serment d'union, il eut, sur la fin de l'année, le désagrément d'apprendre que le roi Henri III venait de faire assassiner son patron, et s'empressa, de concert avec les échevins, d'appeler ses compatriotes aux armes « pour la manutention de la religion catholique ». Il commença par faire exécuter, le 16 janvier 1589, un opposant, Petitpied de Culoison, et, avec l'appui de Mayenne, arrivé le 25 janvier, organisa à Troyes la dictature de la Ligue. Le roi ayant été tué en août 1589 par Jacques Clément, de Hault en profita pour resserrer la confédération ligueuse et mit en garde ses concitoyens contre les « allèchements du roy de Navarre », suppôt de l'hérésie. Mayenne, pour s'assurer la fidélité des Troyens, leur envoya son neveu le duc de Chevreuse. Une conspiration royaliste ourdie par un conseiller de ville, Coëffart de Vermoise, faillit tout perdre : Vermoise et ses complices, arrêtés à temps, furent incarcérés aux Cordeliers. En décembre 1589, on reçut solennellement le légat du pape, cardinal Cajetan, et, en janvier 1590, on célébra en grande pompe un service de bout de l'an pour les victimes de Henri III, le duc et le cardinal de Guise. Mais, Mayenne battu par Henri IV à Ivry en mars 1590, les choses se gâtèrent pour la Ligue, et de Hault se préoccupa de mettre Troyes en état de défense. Cependant sa popularité baissait, à la fois sapée par les extrémistes catholiques, menés par de Pouy et Le Tartier, et les royalistes obstinés. L'intervention de Chevreuse le maintint toutefois à la tête des affaires municipales, ce qui lui donna l'occasion de repousser, le 17 septembre 1590, un coup de main royaliste dirigé contre Troyes par le comte de Grandpré. A la suite de quoi la populace ameutée massacra de nombreux prisonniers du clan ad-

Digitized by Google

verse, et de Hault appela à Troyes le nouveau chef du parti, le jeune duc de Guise, qui venait de s'évader de Tours, où le roi l'avait fait incarcérer. Aux prises avec de nouvelles difficultés, tant politiques que financières, de Hault abandonna la mairie en juin 1592 et fut remplacé par Jean d'Aultruy. Il avait, jusqu'au bout, conservé à la Ligue la place de Troyes, qui ne reconnut qu'en 1594 l'autorité de Henri IV. La réaction qui s'ensuivit le fit emprisonner et exiler. Le roi lui permit en 1597 de rentrer à Troyes, et il mourut, à une date inconnue, avant 1600.

E. Pyot, *Montmusard, d'après les documents recueillis par M. Ernest Lory*, Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, Mém. de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, octobre-décembre 1925, p. 225-252. — Et, puisque nous sommes sur le chapitre de la Ligue, vous trouverez dans ce nouveau travail quelques documents sur les tribulations qu'infligèrent au cultivateur du domaine de Montmusard, près Dijon, les gens de guerre à la solde des partis. Pillé en 1593 par les « Albannois », envahi et volé trois fois en 1594, le malheureux exploitant, Jean Munier, fut encore emmené en captivité le 28 juillet 1594, à Is-sur-Tille, par la garnison de Courtivron, qui ne le relâcha que contre une rançon de 5 écus 20 sols. Le 19 novembre, il fut derechef battu et fait prisonnier par les soudards, qui vendirent sa jument. Enfin, à deux reprises en 1595, les soldats de Saulx-le-Duc lui enlevèrent des chevaux et dévastèrent son verger. Le nom de *rentier* (payeur de rente), alors donné au cultivateur qui servait au propriétaire un revenu annuel (forme primitive de notre fermage), était en pareil cas une amère dérision.

Durodié, *Une anecdote piquante d'un médecin allemand au XVIe siècle*, Bull. et Mém. de la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux, année 1926 (Paris et Bordeaux, 1927), p. 290-291. — Le narrateur est Grégoire Horstius, né à Torgau en 1578, reçu docteur à Bâle en 1606, mort à Ulm en 1636, et qui mérita le nom d'Esculape de l'Allemagne. C'était à coup sûr un Esculape désabusé. « Le bonheur du médecin, disait-il, est de n'estre appelé pour ceux qui doivent mourir; mais le bonheur n'est pas dépendant du savoir ou de la suffisance; c'est un don de Dieu spécial. » — Horstius, donc, raconte l'histoire d'une femme qu'on portait en terre et qui n'était qu'en léthargie. Trop pauvre pour payer un cercueil, son époux l'avait

Digitized by Google

seulement roulée dans un suaire, si bien qu'au passage d'un buisson la pseudo-défunte, piquée par les épines, ressuscita incontinent. Étant morte tout de bon quatorze ans après, elle refit le trajet. Aux approches de la haie, le mari, prudent, cria par trois fois aux porteurs : « N'approchez pas, à cause des épines! »

Degert, *Les origines des registres de l'état civil dans les Landes*, Bull. de la Société de Borda, de Dax, 51e année, 1927, 1er trimestre, p. 1-5. — Les premières prescriptions relatives aux registres de catholicité remontent à 1533. Les statuts synodaux édictés par l'évêque de Bayonne, Étienne de Poncher, enjoignent aux curés et vicaires de consigner les baptêmes, noms et prénoms des baptisés, des parents, parrains et marraines, sous peine d'une amende de 10 sous tournois au profit de la fabrique. Un autre registre est consacré aux mariages, mais les sépultures ne sont inscrites que pour les pèlerins ou autres passagers porteurs de lettres de leurs curés attestant qu'ils sont libres d'excommunication et dignes de reposer en terre sainte. Ces registres, rédigés par et pour le clergé, étaient dressés sous l'autorité épiscopale exclusivement. Mais l'ordonnance royale rendue à Villers-Cotterets en août 1539 par François Ier donna à ces actes une valeur juridique, et investit les ecclésiastiques d'un mandat civil et obligatoire. Les registres, signés du rédacteur et d'un notaire, devaient être déposés au greffe royal le plus proche. L'autorité ecclésiastique confirma ces mesures et, dans les constitutions synodales qu'il dressa en 1563, le cardinal de Ferrare, archevêque d'Auch, exigea des curés et vicaires la tenue d'un registre baptistaire. A la même date, le Concile de Trente (24e session, novembre 1563) généralisa la mesure et imposa aux pasteurs la tenue de registres baptistaires et matrimoniaux. Les prescriptions disciplinaires du Concile n'ayant pas été officiellement reçues en France, le pouvoir royal confirma néanmoins ces dernières par l'ordonnance de Blois (mai 1579), qui renouvelait celle de Villers-Cotterets, quant à l'enregistrement des naissances, sépultures, même mariages (art. 181), et au dépôt dans les greffes royaux. Sous la menace des sanctions, les évêques d'Aire et de Dax, que n'avaient émus ni les exigences archiépiscopales ni les canons du Concile, engagèrent sans doute leur clergé à obéir à la loi, et l'on trouve les premiers registres à Capbreton en 1587, à Tartas en 1597. Ils ne sont pas particuliers à l'église,

Digitized by Google

mais au célébrant. A Tartas, qui possède au moins deux églises, l'officiant, curé ou vicaire, note les sacrements administrés par lui, en quelque sanctuaire que ce soit. « Ce qui montre bien le caractère privé et personnel de ces registres, c'est que les auteurs les rédigent parfois en latin », dit M. Degert, à qui nous laissons la reponsabilité de cette interprétation.

Henry Guy, *Pierre de Ronsard, peintre et interprète de la nature, discours de réception*, Bull. de l'Académie delphinale, 5e série, t. XV, 1924, Grenoble, 1926, in-8o, p. 151-164. — « Les premiers siècles de notre littérature ignoraient ou répudiaient la solitude splendide des monts et des eaux... Ils ont réduit la prodigieuse diversité de Cybèle aux proportions d'un verger au milieu duquel chante une source qui rend plus verte la verdure et plus fraîche la fraîcheur... Du moins, à cet égard, Pierre de Ronsard appartient à la tradition médiévale. Ce qu'on est couvenu d'appeler la grande nature... ne figure pas dans ses vers. L'Himalaya lui aurait déplu et les jeux de Neptune ne l'amusaient pas... Mais dès qu'il évoque sa province natale, les dons des Muses affluent entre ses mains. » Il est donc, d'abord, un poète du terroir; mais un poète tout imprégné du génie antique : « Il pensait entendre parmi les taillis le pas du satyre, le rire de Pan; la colline lui renvoyait les chant des oréades. » Au reste, ne s'en tient-il pas à la mythologie païenne : poète du terroir, ai-je dit, il prête aussi l'oreille aux légendes locales, juge « les fées aussi probables que les sirènes », les « farfadets que les sylvains ». Vaguement panthéiste, il discerne une conscience dans « les voix de la nature ». « Tellement érudite par ailleurs », sa Muse cherche son inspiration dans une « communion » avec cette dernière; et si la morale du poète nous conseille de cueillir la rose au temps de son éphémère splendeur, elle se montre aussi toute pénétrée de la fragilité des choses, de la brièveté de la vie en fleur, de la triste caducité qu'entraîne une implacable et perpétuelle évolution. « Tel est l'aboutissement de la pensée de Ronsard. Parti d'Horace et du souriant Anacréon, il rejoint enfin le sublime, le noir Lucrèce, tant il est vrai qu'on ne peut conseiller la joie aux hommes qu'en raison de l'excès de leur misère! »

Du Mesnil du Buisson, *Une plaque de cheminée au nom de Gilles Fromont de la Drustière*, Société hist. et archéol. de l'Orne, 2e-3e bull., t. XLV, avril-juillet 1926, p. 300-304. — Taque provenant vraisemblablement de Séez, placée dans la

Digitized by Google

cheminée du château de Champobert, près Exmes, paraissant dater de la première moitié du XVIIe siècle. Description de la pièce et analyse de quatre documents inédits relatifs aux de Fromont de la Drustière (aujourd'hui la Drutière, paroisse de Ménil-Scelleur) et de Fontenay (1502, 1508, 1514, 1547).

Dans le *Liber memorialis* du *Ve Congrès international d'histoire de la médecine, Genève, 20-25 juillet 1925*, Genève, impr. Kündig, 1926, in-8o, je relève les articles suivants qui intéressent le XVIe siècle :

A. Guisan, *Autour du contrat de mariage de Fabrice de Hilden*, p. 29-34. — Contrat du 24 juin 1587, passé à Genève entre « honorable Guillaume Fabry, chirurgien, habitant de Genève », et « Marie, fille de honorable Heustace Collinet », d'une famille de réfugiés huguenots originaire de Bourgogne.

Messerli, *Trois ordonnances des XVe et XVIe siècles relatives à l'hygiène de la ville de Lausanne*, p. 60-62.

J. W. S. Johnsson, *Une lettre de Girolamo Fracastorio sur la poésie*, p. 66-72. — Lettre de l'auteur du poème fameux sur la syphilis à Carlo Gualteruzzi, datée de Vérone, 28 octobre 1550, avec fac-similé d'autographe.

P. Capparoni, *Les maîtres d'anatomie à l'Athénée romain de la Sapienza pendant le XVIe siècle*, p. 93-101. — Gabriele de Zerbi, Alfonso Ferri, Réaldo Colombo, Bartolomeo Eustachi, Brancalupi, Varolio, Arcangelo Piccolomini, Angelo Antonini de Sant' Elpidio, Andrea Cesalpino.

R. O. Moon, *Paracelsus and medicine*, p. 102-108.

Laignel, Lavastine et Vinchon, *Les démonopathies et l'incubat au XVIe siècle, tableaux cliniques et traitement*, p. 148-152.

Ern. Wickersheimer, *Anatomies de Mondino dei Luzzi et de Guido de Vigevano* (*Documents scientifiques du XVIe siècle*, t. III). Paris, éditions E. Droz, 1926, gr. in-fol. dans un carton, 91 pages de texte en fac-similé avec commentaire et figures et 16 planches hors texte en bistre et en couleurs.

Je ne puis que signaler brièvement, puisque sortant du cadre du XVIe siècle, cette admirable réédition en fac-similé, d'après l'exemplaire du British Museum (Pavie, 1478), de l'Anatomie de Mundino, complétée par l'*Anothomia Philippi septimi* de Guido de Vigevano, d'après le manuscrit historié de Chantilly. Mais les commentaires dont l'a enrichie le très érudit Dr Wickersheimer relativement à l'histoire de l'anatomie, et la liste

Digitized by Google

fort exacte et détaillée qu'il donne des nombreuses rééditions du Mundini, soit isolé, soit associé au *Fasciculus medicinae* de Jean de Ketham, entre 1500 et 1580, intéresseront certainement les seiziémistes et les bibliographes.

F. Françon, *Le carrelage historié de l'église de Brou*, Bull. de la Société litt., hist. et archéol. de Lyon, t. IX, 1922-25, p. 71-96. — Marguerite d'Autriche étant morte à Malines, le 30 novembre 1530, des suites d'une plaie du pied, Charles-Quint, son neveu, se hâta d'en finir, et le plus économiquement possible, avec les coûteux travaux de l'église de Brou. L'une des dernières entreprises fut le carrelage de la nef et du chœur, qui devait être une merveille, mais dont il ne subsiste plus que quelques spécimens disparates soit à Brou, soit en diverses collections publiques ou particulières. De facture ou d'imitation italiennes — on l'a attribué à un certain François de Canarin — il représente des emblèmes, des trophées, des personnages divers de la Fable, de la Bible, de l'Histoire grecque ou romaine, des princesses de Trébizonde, d'Arménie, etc., perpétuant une tradition alors populaire et reprise par Jean Lemaire de Belges dans ses *Illustrations et singularitez de France*, à savoir que la maison d'Autriche descendait des Troyens par Sicambria, sœur du roi Priam ! Et l'auteur en attribue le dessin à van Orley, à Holbein ou à Godefroy le Batave.

André Chagny, *Le duel de don Philippin de Savoie et de M. de Créqui à Saint-André-de-Briord, 2 juin 1599*, Ibid., p. 51-62. — Brave et galant, Philippin, dit le bâtard de Savoie, était fils d'Emmanuel-Philibert et d'une fille du Génois Martino Doria. Créqui, fils de la comtesse du Sault et gendre de Lesdiguières, était lieutenant général pour Henri IV ès armées de Piémont et Savoie. Dans une échauffourée entre Français et Savoyards pendant la campagne de 1597, don Philippin perdit une belle écharpe, galant souvenir que Créqui lui renvoya par un parlementaire, avec une railleuse provocation. La captivité de Créqui, fait prisonnier en Maurienne par les troupes ennemies (mars 1598), ajourna la rencontre, qui n'eut lieu qu'après sa libération à la paix de Vervins (mai 1598). Le duel s'engagea soit à Gières, soit aux environs de Morestel, et don Philippin y fut blessé. Il demanda sa revanche; mais le roi Henri venait de promulguer des édits sévères contre les duellistes. Après maints pourparlers, il fut décidé que le combat aurait lieu sur les terres du duc de Savoie, à Saint-André-de-

Digitized by Google

Briord, et c'était un duel à mort. Créqui prit pour second La Buisse, don Philippin, d'Attignac. Ils croisèrent le fer le 2 juin 1599, et don Philippin fut tué. Le cadavre fut inhumé à Pierre-Châtel, sur un ordre exprès du duc de Savoie, les Chartreux ayant d'abord refusé la sépulture chrétienne à un duelliste. Quelques années après, à l'attaque des retranchements espagnols devant Brême, Créqui fut lui-même emporté par un boulet.

Alexandre Pommier, *L'hôtel de l'Écu-de-France ou hôtel Cabu, maison dite de Diane de Poitiers*, Mém. de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais, t. XXXVI, 1er fasc. 1926, p. 71-103. — L'édifice qui abrite actuellement le musée historique d'Orléans est bâti sur un terrain provenant de la réunion de trois immeubles primitifs qui, jusqu'en 1590, appartinrent à une ancienne famille de l'Orléanais, les Cabu. On présume qu'il fut élevé vers 1550 par Philippe II Cabu. Une légende inventée et propagée par Vergnaud-Romanesi lui avait fait attribuer le nom de Diane de Poitiers. En réalité, si la duchesse de Valentinois accompagna Henri II et la reine lors de leur entrée à Orléans, le 4 août 1551, rien ne prouve qu'elle ait trouvé gîte en cet hôtel.

Max Hermant, *Ronsard ou le rythme*, Revue hebdomadaire, n° 47, 20 novembre 1926, p. 338-343. — « Il est une musique insaisissable et qui défie le blasphème des orgues les plus compliquées. Un beau vers ne se joue pas; le son nous en est perceptible sans que des ondes s'ébranlent. C'est un silence que l'on entend... Cette musique-là fut inventée par Ronsard. » Sourd, il était exclu du monde enchanté des harmonies; mais aussi délivré des tumultes importuns : il pouvait « se prêter tout entier à cette joie singulière que donne, dans sa plénitude, le rythme. C'est le rythme qui fait le caractère musical de ses vers ». Et la mesure n'était pas seulement pour lui « un élément du rythme », mais aussi « une vertu de l'esprit ».

Dr Paul Delaunay.

Jean de Boyssières de Monferrand et Jean Morel de Reims. — Une querelle littéraire qui a eu les honneurs d'une séance de l'Académie du Palais tenue devant le roi Henri III (1578).

Sous ce titre, M. F. Lachèvre publie dans le *Bulletin du bibliophile* des 1er juillet et 1er août 1926 une notice qui fait con-

Digitized by Google

naître le nom — ignoré jusqu'ici — du « quereleux Pédant du collège de Clermont », qui a été l'objet de vingt-huit épigrammes des poètes les plus célèbres de l'époque : Ronsard, Baïf, Desportes, Amadis Jamyn, etc., insérées dans la partie des *Troisiesmes Œuvres* de Jean de Boyssières qui a pour titre particulier : « L'Estrille et drogue du quereleux pédant, ou régent du collège de Clermont, jadis farceur de Reims en Champaigne. Avec les épigrammes de tous les Poètes François de ce temps contre luy. Le tout leu devant le Roy par manière de passe-temps. »

Frédéric LACHÈVRE.

FALOURDIN. — Je trouve dans le charmant et savoureux *Falourdin* de M. Fernand Fleuret (Paris, *Nouvelle Revue française*, 1927) ces notes sur Falourdin, ancêtre de *Pantagruel* comme vous savez, qui intéresseraient peut-être les lecteurs de la *Revue du XVIe siècle :* « Falourdin... cf. également la *Navigation du compaignon à la Bouteille*, Paris, 1576, in-16 : *Comment Bringuenarilles de sa langue couvrit toute une armée et ce que Falourdin vit dans sa bouche...* Lacurne de Sainte-Palaye et Godefroy disent que Falourdin signifiait : *un homme grossier, lourd et gauche;* et Cotgrave : *A luske, lowt, lurden, a lubberlie sloven, heavie sot, lumpish boydon.* » Les mots de *falourdin, falourdeur* ou *falourdier* désignèrent à l'origine des boquillons ou marchands de fagots (falourdes) qui trompaient les chalands sur la quantité. Ils les appliquèrent par analogie aux gens grossiers et menteurs, semblables aux bougnats d'alors par la rusticité et la fourberie. Aussi, quoi qu'en disent Hatzfeld, Darmesteter et Thomas dans leur *Dictionnaire général de la langue française*, on peut voir un rapport entre *Falourde :* fagot, usité encore, et *Falourde :* bourde, tromperie, dont les étymologies sont inconnues. En effet, *Falourdeur*, que Lazare Sainéan a relevé dans l'argot moderne avec l'acception de *menteur*, signifie à la fois marchand de falourdes et trompeur :

« Les mesureurs de graines, falourdeurs et falourdresses de la halle » (*Acte de 1542, Valenciennes, ap. La Fonç. Gloss. ms. Bibl. Amiens*).

« Le roi et son conseil soustenoit (*sic*) à tort et sans raison cet antipape d'Avignon, Robert de Jennes, ce *fallourdeur* orgueilleux et présomptueux » (*Froissart, Chron.*, XV, 93, *Kerv.*)

Enfin l'on dit encore : *conter des fagots*, pour : dire des choses fausses.

Digitized by Google

Les exemples de *Falourdier*, *Falourdie*, *Falourde*, *Falourder*, etc., dans le sens de trompeur ou tromperie, sont trop nombreux pour être tous cités. On voudra bien se contenter de ceux-ci :

Falourdier, trompeur, qui conte des bourdes : « Et puis ces autres *fallourdiers* de ces prestres qui se louent à six blancs, ou à deux sols, ou à deux carolus, ne voit-on pas comme ils trottent par les rues, afin de s'insinuer par les maisons, qu'ils iront çà et là, et s'ils peuvent une fois mettre le pied en une maison, c'est autant comme si le diable y avoit entré. » (Calvin, *Serm. sur les Ep. à Tim.*, p. 239, éd. 1563).

« Ignorant sur tous et *fallourdier* entre dix mille. » (Tabourot, *Bigarr.*, fol. 196, 1584).

Falourdie, s. f., mensonge, bourde :

> N'en menchoigne n'en *falourdie*
> Il li convient que le voir die.
> (*Mir. de S. Éloi*, p. 58, *Peigné*.)

Falourde, *falorde*, ou *fallourde*, s. f., tromperie, bourde :

> N'ai que fere de votre jongle
> Ne de vos *falordes* oir.
> (*Renart*, 20562, *Méon*.)

Falourder, *falorder* ou *fallourder*, v. a., tromper, duper :

> Amiz, diz tu voire parole ?
> Garde ne nos *falorder* ci.
> (D. Lavesne, *Truhert*, Richel 2188, fol. 28 v°.)

* * *

Autre chose. Roger de Collerye, *Œuvres* (Paris, Jannet, p. 117) cite le *diamerdis :*

> *... ils vont les nuicts*
> *Baiser le clicquetis de l'huytz.*
> *Bien souvent, quand on les y voit,*
> *Quelqu'un la cliquette pourvoit,*
> *Autant les lundys que mardys,*
> *De bran ou de dyamerdis.*

Jacques Boulenger.

Rabelais en Pologne. — Extrait d'une conférence faite dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le 19 février, par le

Digitized by Google

critique polonais Boy-Lelenski sur son œuvre de traducteur de livres français :

« Puis, par contraste, je fut tenté par les *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, par leur langue cérémonieuse, sobre, « brûlante à la façon de la glace », comme a dit le poète. D'autre part, Brantôme m'amena à Rabelais, et ce fut de nouveau un paroxysme de bonheur! Je vous l'assure, qui n'a pas traduit Rabelais ne sait pas ce que c'est que le plaisir de vivre. Je riais aux éclats tout en inventant le vocabulaire polonais nécessaire pour rendre avec toute leur saveur ces énormes farces de génie.

« Je le traduisis complètement en cinq volumes pour lesquels je trouvai un éditeur, en le persuadant que c'était « quelque « chose dans le genre de Brantôme ». Il fallait bien employer de ces trucs innocents. Nous finissions le dernier volume quand éclata la guerre mondiale. Mon éditeur, très contrarié, me faisait de durs reproches. Nous finîmes notre Rabelais, mais le moment n'était vraiment pas bon pour le lancer, l'éditeur l'a descendu dans une cave, place assez bien choisie. »

Ballets du XVIe siècle. — Jeanne d'Albret avait interdit les danses dans son État de Béarn. Mais sa fille, Catherine de Bourbon, la sœur de Henri IV, qui avait vécu ses années d'adolescence de 1572 à 1576 à la cour de France, se montrait moins sévère pour les divertissements mondains. Quoique boiteuse, elle dansait. Elle prenait part à des ballets; elle en faisait représenter devant elle. M. Raymond Ritter vient de réimprimer[1] trois ballets allégoriques qui furent dansés le premier à Pau en 1592 (Ballet des chevaliers françois et béarnois), les deux autres au palais de l'archevêché de Tours, à la venue de Henri IV, en mars 1593.

Le premier de ces ballets est intéressant par les allusions qu'il contient à l'inclination de Catherine pour son cousin Charles de Bourbon, comte de Soissons. Aucun d'eux ne se distingue par quelque mérite artistique. C'est de la poésie banale, nourrie de mythologie mondaine et de souvenirs de romans de chevalerie.

De qui sont ces œuvres? M. Ritter l'a découvert en examinant un exemplaire de l'édition donnée à Tours en 1593, dans le-

1. Chez Éd. Champion, 1927.

Digitized by Google

quel un rectangle de papier portant *Autre ballet* est collé sur un titre primitif qui est : *Au balet de Madame de Rohan.* Comme ce sont les enfants, les demoiselles d'honneur et les pages de Catherine de Parthenay, dame de Rohan, qui sont les principaux figurants dans ces ballets, il est à présumer que le livret est bien de *Madame de Rohan.* Elle s'était liée avec Catherine de Bourbon à la Rochelle, de 1568 à 1571, alors qu'elle était mariée à Charles de Quellenec, baron de Pont. Devenue veuve en 1575, remariée ensuite avec René de Rohan, elle séjourna fréquemment chez Catherine de Bourbon. Elle était fort instruite, lisait le grec, étudiait les mathématiques. En 1573, après le premier siège de la Rochelle, la « sainte Béthulie » des huguenots, elle avait même composé une tragédie, *Holopherne.* Il lui était aisé de rimer des comédies-ballets. Parmi les interprètes du ballet de Pau figurent, avec deux de ses filles, deux de ses fils : Henry, duc de Rohan, qui devait mourir à Rheinfeld en 1638, et Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, un des héros de la résistance des protestants aux armées de Louis XIII en 1621.

Jean PLATTARD.

LES GUIDES ROUTIERS, ITINÉRAIRES ET CARTES ROUTIÈRES DE L'EUROPE, 1500-1850. — Sous ce titre, sir George Fordham a publié une conférence qu'il a faite le 20 avril 1926 à la Société archéologique du « Vieux Papier ». On y trouvera d'intéressants renseignements sur la littérature des routes en Europe. Le premier récit de voyage indiquant les étapes des routes est celui du pèlerinage en terre sainte de 1480 : *Le voyage de la saincte cité de Hierusalem.* Ce sont les pèlerinages à Rome, à Saint-Jacques-de-Compostelle, à Lorette, à Montserra qui ont suscité les premiers guides et itinéraires du XVIe siècle. Le plus fameux des ouvrages de ce genre est la *Guide* de Charles Estienne, de 1552. La même année Estienne publiait les *Fleuves du royaume de France* et les *Voyages de plusieurs endroits de France.* La *Guide* fut très fréquemment réimprimée au XVIe siècle.

La première série des cartes de routes est un atlas de 37 cartes publié en 1579 sous le titre d'*Itinerarium orbis christiani*, sans nom de lieu. A la fin du siècle, Théodore de Mayerne-Turquet donna à Genève (1591) une *Sommaire description de la France, Allemagne, Italie et Espagne, avec la guide des chemins pour aller et venir par les provinces et villes*

Digitized by Google

plus renommées de ces quatre régions. Elle fut fréquemment réimprimée pendant cinquante ans. En même temps se multipliaient les éditions d'un autre guide routier pour la France : les *Deliciae Galliae*.

A partir de 1708, paraît périodiquement, chaque année ou deux fois par an, une publication officielle, la *Liste générale des postes de France* de Gaillot, avec cet avis porté au bas du titre : « On est averti qu'à l'entrée et à la sortie des villes de Paris et Lyon et des endroits où le Roy fait son séjour les postes se payent doubles. »

J. P.

Une lettre inconnue de Nicolas Clénard. — M. Alphonse Roersch publie dans le *Musée belge* (30e année, no 4, 15 octobre 1926) une lettre latine (dont il donne la traduction) de l'humaniste belge Nicolas Clénard à Fernand Colomb, qui servit d'épître dédicatoire à une édition du premier livre de Tite-Live, imprimé à Salamanque en 1553 et découvert par M. Joachim de Carvalho, professeur à l'Université de Coïmbre.

Clénard, né à Diest en 1493, était à Louvain lorsqu'en 1531, Fernand Colomb y arriva, achetant des livres pour sa bibliothèque et aussi recrutant des bibliothécaires. Clénard avait publié une grammaire hébraïque, une grammaire grecque, des *Meditationes grecanicae*. Colomb l'engagea à son service et l'emmena à Salamanque. Il y demeura deux ans, y ouvrit un cours de grec qui fut très suivi, fut nommé professeur à l'Université, puis passa à la cour de Portugal, où il fut chargé de l'instruction de l'infant Don Henrique, frère du roi Jean III, qui allait lui-même devenir roi de Portugal.

Sa lettre à Fernand Colomb nous fait connaître son activité de philologue à Salamanque.

M. Alphonse Roersch, en étudiant une épître placée en tête d'une édition de la grammaire latine de Clénard publiée après la mort de l'humaniste, a été frappé par un détail singulier : le père de Clénard y porte le nom de Petrus a Becca. Il a procédé alors à des recherches qui lui ont permis de suivre le jeune Clénard au temps où il faisait ses études à Louvain sous le nom de Nicolas a Becca[1]. Pourquoi le grammairien a-t-il pris à partir de 1529 le pseudonyme de Clénard? C'est ce qui reste à déterminer.

J. P.

1. *Le vrai nom de Nicolas Clénard*, dans les *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*. Gand, 1926.

Digitized by Google

Le français au Canada. — Les amis des lettres canadiennes-françaises et plus généralement tous les amateurs de vieux langage liront avec intérêt la troisième série des *Zigzags autour de nos parlers*, de M. Louis-Philippe Geoffrion (Québec, 1927). Que de termes sont devenus *rustiques* tant au Canada que dans nos provinces françaises qui figuraient avec honneur non seulement chez Rabelais ou du Fail, mais même chez les poètes de la Pléiade! Tels *marcou* (matou), *ripe*, *fillo*, *flambe*, *dépenseuse*, *catalogne*, *nic*, etc.

J. P.

Un pastiche d'Amyot. — M. J.-J. van Dooren, élève d'un excellent helléniste, M. Parmentier, professeur à l'Université de Liége, publie une traduction de la vie d'Homère qui est attribuée à Hérodote et qui est en réalité l'œuvre d'un adroit pasticheur. Pour conserver à cette œuvrette son caractère archaïque, il l'a traduite dans le français d'Amyot. Il y aurait bien quelques réserves à faire sur ce pastiche : pourquoi *ès* (avec accent) et *pres* (sans accent)? Qu'est-ce que *raconsta* (avec *s*), p. 21? L'expression *élevé*, p. 14, au sens d'institué, d'éduqué, est-elle d'Amyot? De même que, p. 12, *venir en vue de bled?* Mais dans l'ensemble ce français vieillot se lit avec plaisir et cette vie fabuleuse d'Homère se recommande aux amateurs de légendes naïves[1].

J. P.

1. Un vol. in-8° carré, chez É. Champion, 1926.

Le gérant : Jean Plattard.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORE CHAMPION — PARIS

BIBLIOTHÈQUE
DE LA
REVUE DE LITTÉRATURE COMPARÉE

VOLUMES IN-8° RAISIN

Viennent de paraître :

T. XXX. **Le roman de Bas-de-Cuir** (*Étude sur Fenimore Cooper et son influence en France*, par MARGARET MURRAY GIBB. 227 p. 40 fr. Pour les abonnés à la Revue . . . . . 32 fr.

Rappel : T. XXXI. F. BALDENSPERGER. **Orientations étrangères chez Honoré de Balzac** . . 40 fr. Abonnés . . 32 fr.

T. XXXII. *L'Europe littéraire (1833-1834).* **Un essai de périodique cosmopolite**, par THOMAS R. PALFREY. 186 p. . . . . 25 fr. Pour les abonnés . . . . . 20 fr.

T. XXXIII. **La Henriade dans la littérature hollandaise**, par H. I. MINDERHOOD. 183 p. 25 fr. Pour les abonnés . 20 fr.

T. XXXIV. *La contribution d'un américain au symbolisme français.* **Stuart Merrill**, par MAJORIE LOUISE HENRY. 300 p. et 6 pl. hors texte . . . . . 40 fr. Pour les abonnés . . . . . 32 fr.

T. XXXV. **Une anglaise intellectuelle en France sous la restauration : Miss Mary Clarke**, par MARION ELMINA SMITH. 145 p. . . . . 25 fr. Pour les abonnés. . . . 20 fr.

T. XXXVI. **La littérature portugaise en Angleterre à l'époque romantique**, par FÉLIX WALTER. 148 p. . . . . 25 fr. Pour les abonnés . . . . . 20 fr.

T. XXXVII. **L'influence des saisons de Thomson sur la poésie descriptive en France (1759-1810)**, par MARGARET M. CAMERON. 200 p. . . . 30 fr. Pour les abonnés . . . . 24 fr.

T. XXXVIII. Abbé PRÉVOST. **Mémoires et avantures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde.** T. V : **Séjour en Angleterre**, édition critique, par MYSIE E. ROBERTSON. 230 p. 30 fr. Pour les abonnés . . . . . 24 fr.

MYSIE E. ROBERSTON
Docteur ès lettres

L'ÉPITHÈTE DANS LES OEUVRES LYRIQUES DE VICTOR HUGO

PUBLIÉES AVANT L'EXIL

In-8° raisin, 560 p. . . . . 50 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION — PARIS

L'ABBÉ D'AUBIGNAC

LA PRATIQUE DU THÉATRE

NOUVELLE ÉDITION

AVEC DES CORRECTIONS ET DES ADDITIONS INÉDITES DE L'AUTEUR

UNE PRÉFACE ET DES NOTES

PAR

PIERRE MARTINO

Professeur à la Faculté des lettres d'Alger

In-8°, xxx-436 p. . . . . 25 fr

Il a été tiré 50 exemplaires sur Madagascar, à . . . . . 150 fr

---

Vient de paraître :

MAURICE MAGENDIE

Docteur ès lettres

DU NOUVEAU

SUR

L'ASTRÉE

In-8°, 462 p., sur vergé Lafuma . . . . . 60 fr

ANNUAIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES ET DES ARCHIVES

NOUVELLE ÉDITION — Mise à jour au 30 mars 1927

PUBLIÉE PAR

A. VIDIER

Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives

1927. In-8°, 475 p. . . . . 60 fr

RÉPERTOIRE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

Directeur : **MARCEL AUBERT**

1925. Fascicule 30

In-4°, 240 p. . . . . 70 fr.

Le fascicule 29, consacré aux tables des années 1920 à 1924, sera publié ultérieurement.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

PUBLICATIONS
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

NOUVELLE SÉRIE

REVUE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

TOME XIV — 1927

PARIS
ÉDOUARD CHAMPION
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES
5, QUAI MALAQUAIS
1927

Fascicules 3-4

Digitized by Google

SOMMAIRE

Pages

I. Fernand Desonay. Le petit Jehan de Saintré. 2e partie : Étude littéraire du « Petit Jehan de Saintré » 213
II. Paul Emard. Jacques Amyot, grand aumônier de France, supérieur des Quinze-Vingts Pauvres Aveugles du Roi (1560-1593) 281
III. P. Laumonier. Sur la bibliothèque de Ronsard (*avec pl.*) . 315
IV. Harold Walter Lawton. Charles Estienne et le théâtre . 336
V. V. Chichmaref. Gargantua en Russie. 348
VI. J. Morawski. Locutions et façons de parler vulgaires tirées du manuscrit latin 10360 de la Bibliothèque nationale 362

Mélanges.

P.-M. Bondois. Pierre de l'Estoile, audiencier de la chancellerie de Paris 379
Jean Plattard. L'invective de Gargantua contre les mariages contractés « sans le sceu et adveu des parents » (*Tiers Livre*, chap. xlviii). 381
P.-M. Bondois. Bernardo Carnesecchi, jardinier de Catherine de Médicis 389

Comptes-rendus.

Franz Buchholz. Die Lehr und Wanderjahre des ermlandischen Domkustos Eustachius von Knobelsdorff (Jean Plattard) . . 393
Dr Ivan Pusino. Der Einfluss Picos aut Erasmus (Id.) 395
Frank L. Schoell. Etudes sur l'humanisme continental en Angleterre à la fin de la Renaissance. M. Ficinus, L. Gyraldus, N. Comes, D. Erasmus, G. Xylander, H. Wolfius, H. Stephanus, J. Spondanus (Id.) 396
Gabriel Maugain. Ronsard en Italie (N. Yvanoff) 397
L. Sainéan. Problèmes littéraires du xvie siècle. Le cinquième livre. Le moyen de parvenir. Les joyeux devis (Jean Plattard). 403
Ph. Aug. Becker. Bonaventure des Périers als Dichter und Erzähler (Id.) 406
Hendrik de Noo. Thomas Sebillet et son Art poétique françoys rapproché de la Deffense et illustration de la langue françoyse de Joachim du Bellay (Id.) 409
Charles Beaulieux. Histoire de l'orthographe française. T. I : Formation de l'orthographe, des origines au milieu du xvie siècle. T. II : Les accents et autres signes auxiliaires (Id.) 410
Marcel Raymond. L'influence de Ronsard sur la poésie française (1550-1585) (Abel Lefranc) 414

Chronique 418

Prière d'adresser toutes les communications et la correspondance à M. Jean Plattard, *49* bis, *boulevard du Pont Achard, Poitiers (Vienne).*

PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

DIRECTEUR :

Abel LEFRANC, membre de l'Institut

professeur au Collège de France

Abonnement : Paris, 40 fr.; — départements, 45 fr.; — étranger, 62 fr. 50 ($ 2,50).

Prix du fascicule de l'année en cours . . . . 15 fr.

REVUE DES ÉTUDES RABELAISIENNES ET REVUE DU SEIZIÈME SIÈCLE :

Prix des années écoulées (sauf *épuisées*) . . . 60 fr.

Digitized by Google

LE

PETIT JEHAN DE SAINTRÉ

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE LITTÉRAIRE
DU
« PETIT JEHAN DE SAINTRÉ »

Pour moi, on le voit, le *Petit Jehan de Saintré* marque le centre et le point culminant, tout à la fois, de la production littéraire, d'ailleurs peu abondante, d'Antoine de La Sale. Encadré chronologiquement, d'un côté, par *La Salade* et *La Sale*, de l'autre côté, par le *Reconfort* et le *Traité des anciens tournois*, il domine, de toute sa réussite, non seulement le reste de la production de son auteur, sans en excepter le *Reconfort*, mais, on peut le dire, toute la littérature en prose du xve siècle.

C'est à l'étude littéraire, singulièrement attachante, de ce délicieux chef-d'œuvre que je voudrais maintenant convier mon lecteur.

* * *

M. Bronarski, en qualifiant le *Saintré* d' « énigme littéraire[1] », basait cette appellation sur les divergences d'opinion de la critique à son égard. Et il est de fait que les avis les plus différents ont été émis tour à tour en ce qui concerne les intentions de l'auteur : roman sérieux, roman badin; glorification ou dérision de la chevalerie;

1. Alphonse Bronarski, *Le « Petit Jehan de Saintré ». Une énigme littéraire*. Florence, Olschki, 1922.

Digitized by Google

traité d'éducation, ironique parodie... les deux écoles s'affrontent et ne sont pas près de s'accorder.

Avant tout, un bref résumé du roman ne sera pas inutile, d'autant plus que le simple exposé de l'intrigue explique déjà d'où a pu naître cette incertitude.

Il était une fois, à la cour du roi Jehan de France, une jeune veuve, dame de très haute naissance, que l'auteur appelle « la Dame des Belles Cousines ». Désœuvrée et tâchant à se désennuyer, Belle Cousine ne tarde pas à remarquer, dans l'entourage du souverain, un petit page tourangeau, Jehan de Saintré. Elle l'attire dans sa chambre, et, « pour farser », en présence de ses femmes, elle le harcèle de questions touchant sa « dame par amours ». Il y a là quelques scènes d'une finesse psychologique délicieuse et où Antoine de La Sale nous dépeint, avec beaucoup d'habileté, l'impression de désarroi que produit sur le pauvre enfant cet interrogatoire passablement indiscret.

Mais soudain le roman passe, semble passer en tout cas, à un autre ton. C'est que Belle Cousine n'a pas été sans démêler, au cours de ce badinage oisif, les fort réelles qualités de Jehan, et qu'elle a tout aussitôt résolu d'entreprendre son éducation chevaleresque. Cela débute par une véritable leçon de catéchisme, toute farcie de citations latines. Puis, revenant insensiblement sur l'objet initial de sa curiosité, notre héroïne suggère au jeune page de la choisir, elle, pour sa dame. Saintré accepte, rougissant.

Ce qui va suivre — et cela embrasse à peu près la moitié du livre — n'est que l'histoire de cet amour, amour assez équivoque d'ailleurs, de la part de Belle Cousine, mais dont le développement n'en coïncide pas moins avec l'ascension de Saintré, lequel, grâce à l'aide morale et financière aussi de sa dame, gagne bientôt la sympathie du roi et de toute la cour. Chevalier sans peur et sans reproche, le jouvenceau, après s'être illustré dans une série de tournois et de pas d'armes, dont il sort régulièrement vainqueur, est mis à la tête de l'armée française qui se rend en Prusse pour combattre les infidèles. Saintré tue le Grand Turc et rentre à Paris en triomphateur.

Digitized by Google

Il semble que les deux amants soient au comble de la félicité. Mais... « Fortune, la traîtresse, » va les jeter en grand deuil. Saintré qui, jusqu'ici, s'est laissé docilement conduire et n'a jamais rien osé entreprendre de son propre chef, s'engage — et ce, sans l'autorisation préalable de Madame — à organiser une joute à la cour d'Allemagne. Et c'est un premier nuage dans le ciel de ces belles amours. Une fois son chevalier parti, Belle Cousine, un peu de chagrin, beaucoup de dépit, tombe malade et obtient la permission de la reine de se rendre dans une de ses terres, à la campagne, pour rétablir sa santé chancelante. Arrivée en son château, elle lie connaissance avec le supérieur d'une abbaye voisine, « Damps Abbes », un jeune moine galant et sans vocation. Une idylle s'ébauche, sensuelle et bientôt grossière. La reine a beau réclamer la présence de sa cousine. Madame, enflammée des feux de son nouvel amour, ne revient pas.

Mais Saintré est revenu, lui, vainqueur une fois de plus, de son voyage d'Allemagne. Désormais les événements vont se précipiter. Ayant appris le départ de son amante, le loyal chevalier se rend immédiatement chez elle. Il ne soupçonne rien. Mais l'accueil qui lui est réservé va le mettre au courant de son infortune. Il reste néanmoins, pour voir la fin de l'affaire. Au cours d'un souper offert à ses hôtes au couvent, l'Abbé, encouragé par Madame, raille la chevalerie; ce qui provoque un violent incident, suivi d'une lutte athlétique entre les deux hommes. Le moine, habitué à ce genre de combat, triomphe par ruse de son valeureux, mais novice adversaire, sous les yeux de Belle Cousine, plus enamourée que jamais. Saintré cependant médite sa vengeance. Il invite, à son tour, Madame et son galant à l'hôtel où il est descendu. Et, ayant réussi à faire entrer l'Abbé dans une armure, il le force à se battre avec lui. Cette fois, l'issue du duel ne peut laisser aucun doute. Le moine est vaincu, et Saintré lui perce de sa dague la langue et les deux joues pour le punir de sa félonie.

L'épilogue du roman se place à la cour. Un beau soir, Saintré raconte, sous le voile de l'anonymat, à toute la

Digitized by Google

société assemblée, l'histoire de ses amours trahies, en priant ses auditrices de se prononcer sur le cas de l'amante infidèle. Toutes les dames blâment énergiquement la conduite de celle qui osa préférer un ribaud frocard à son vaillant ami. Belle Cousine, interrogée à son tour, cherchant à rejeter tout l'odieux de cette trahison sur le bon chevalier, Saintré se voit obligé de la démasquer en face de toute la cour, en lui remettant la ceinture bleue, couleur de loyauté, qu'il lui avait arrachée, comme à la plus infidèle des femmes, au jour de son second duel avec l'Abbé.

* * *

La plupart des critiques ont divisé le roman en deux parties inégales : la première, dite sérieuse, qui se prolongerait jusqu'au chapitre soixante-troisième des éditions, comprendrait les débuts chevaleresques et amoureux de Saintré avant son départ pour le tournoi d'Allemagne, cause de la discorde entre les amants; la seconde, dite plaisante, relaterait la liaison de Belle Cousine et de l'Abbé galant, et tout ce qui s'ensuit. Et c'est du prétendu contraste entre ces deux parties que certains ont cru pouvoir inférer à une dualité, externe ou interne, dans la composition du roman.

Si l'hypothèse de deux auteurs différents n'est plus admise aujourd'hui par personne; si la supposition de Gossart[1] — à savoir que le *Petit Jehan de Saintré*, commencé dans un but éducatif à la cour d'Anjou, aurait été terminé bien des années après pour le divertissement de la joyeuse société de Genappe — a dû être abandonnée depuis la découverte, par M. Raynaud[2], du manuscrit Barrois daté du mois de mars 1456, c'est-à-dire avant l'arrivée d'Antoine à Genappe, il n'en est pas moins vrai que, pour la majorité des commentateurs, la dualité, voire la contradiction interne, subsiste.

1. Gossart, *op. cit.*, p. 15-16.
2. Cf. Gaston Raynaud, *Un nouveau manuscrit du « Petit Jehan de Saintré »* (*Romania*, XXXI, 1902, p. 533).

Digitized by Google

Avant de leur opposer notre avis personnel, rappelons-nous d'abord la physionomie littéraire d'Antoine de La Sale, telle qu'elle se dégage de l'étude biographique que nous avons esquissée dans la première partie de cette étude.

Antoine n'est pas un moraliste rogue, un pédant de cabinet, qui aurait vécu, depuis son enfance, dans l'atmosphère desséchante des « librairies ». Esprit curieux de belles-lettres sans doute, c'est avant tout un gentilhomme du roi René, aimant le luxe, la guerre, les voyages, les aventures. S'il a pris au sérieux son rôle de précepteur, au point de recueillir pour l'éducation du duc de Calabre, et plus tard des fils du comte de Saint-Pol, la somme des connaissances — du reste très fragmentaires et simplistes, bien souvent — qu'il avait emmagasinées au cours d'un demi-siècle d'une existence aventureuse, encore est-il bon de faire remarquer que, son préceptorat fini, il aura soin de ne plus faire d'incursions sur ce terrain réservé de la pédagogie. Son vrai domaine, à lui, c'est la guerre, ou, plus exactement, le monde de la chevalerie. Ses œuvres originales, celles qu'il a composées « con amore », — le *Petit Jehan de Saintré*, le *Reconfort* et le *Traité des anciens tournois*, — nous transportent, toutes les trois, dans ce milieu des armes, tour à tour tragiques ou courtoises, où s'est déroulée sa belle jeunesse.

Autre considération, qui a bien son importance : même dans les deux ouvrages pédagogiques qu'il composa dans le véritable exercice de ses fonctions préceptorales, si l'on a déjà remarqué que les passages humoristiques ne manquent pas, ce qu'on n'a pas fait suffisamment ressortir peut-être, c'est le don de vie, la spontanéité d'esprit, le talent d'écrivain souvent, que n'ont pas réussi à étouffer les indigestes éléments d'une éducation « ad usum delphini » et qui éclatent de-ci de-là, magnifiques d'avenir.

Quand Antoine de La Sale prend la plume pour écrire son *Saintré*, sa carrière de précepteur est terminée, ou peu s'en faut. Il a rédigé *La Salade* pour le duc de Calabre, *La Sale* pour les fils du comte de Luxembourg. Il

Digitized by Google

peut maintenant songer, au terme d'une carrière qui lui a permis de suivre dans ses détails l'évolution, en courbe descendante, hélas! de sa chère chevalerie, à donner corps à ses mémoires. Car, le *Petit Jehan de Saintré*, c'est bien cela à mes yeux : le *Démosthène* de ce Clemenceau.

Mais comment va-t-il procéder? Il se promène dans les galeries du manoir du Châtelet-sur-Oise. Les écuyers s'exercent à jeter la lance; dans les écuries piaffent les destriers; un faucon traverse l'air de son vol en coup d'épée. Il songe... Les souvenirs se lèvent dans son esprit... Un cor lointain évoque les chasses bondissantes; un rayon de soleil allume l'acier des hauberts; une dame passe, mince sous le hennin, et sourit à son joueur de luth. Les souvenirs accourent en foule... C'est lui-même d'abord, page au service de la maison d'Anjou alors à l'apogée de sa gloire, et les fêtes, les festins, les galanteries, les potins de cour, les rivalités amoureuses; plus tard, les tournois, Bruxelles, Gand, Nancy surtout, où se distingua Jacques de Lalaing, le bon chevalier, et où lui, Antoine, versait — avec quelle complaisance! — aux jeunes bacheliers ignorants les trésors de sa science héraldique; et les projets de croisade turque, qui furent alors à l'ordre du jour; et les histoires des bons coups donnés et reçus dans les plaines de Hongrie en 1396, qu'il a entendu narrer par les anciens prud'hommes!... Et son imagination s'enfièvre... Mais hélas! le beau temps de cette chevalerie idéale est bien près de disparaître. Les chevaliers déchoient dans l'estime publique. Leurs dames les trahissent. La galanterie a introduit le relâchement des mœurs. Antoine rêve... Les souvenirs personnels se combinent maintenant avec des créations fugitives de son imagination mise en branle : le *Petit Jehan de Saintré* va naître!

Roman où il y a de tout, comme dans tout roman qui se respecte : de l'autobiographie, de la chronique, mais aussi de la fantaisie; roman dont le cadre, à la fois rigide et souple, doit enfermer de la réalité et du rêve. Antoine de La Sale veut raconter l'histoire du dernier chevalier idéal, tel qu'il le conçoit. Le personnage de Jehan est dé-

Digitized by Google

sormais créé : Jehan, le Bayard du xve siècle, droit, loyal, sans détours.

Mais Antoine, à soixante-dix ans, est un psychologue. Il n'a pas vécu pour rien cette vie des petites cours mondaines. Il n'a pas été sans s'apercevoir que la femme perd plus vite pied que l'homme dans ce siècle de compromissions, qui devait voir la disparition de la chevalerie. Les premières dames galantes, elles sont nées sous ses yeux. Il est au courant des mille et une intrigues, où l'homme du xve siècle, peu accoutumé jusqu'alors aux roueries féminines, s'est laissé proprement « engeigner » par la femme, créature plus malléable, plus tôt adaptée par conséquent aux modes nouvelles, dont elle avait du reste tout à gagner. Et Belle Cousine verra le jour à son tour : Belle Cousine qui, sans doute, de même que Saintré emprunte à Lalaing et à Boucicaut des traits de caractère, doit à Marie de Clèves — et à d'autres encore — bien des détails de sa physionomie... Prenez garde cependant que Saintré et Belle Cousine, c'est autre chose que des portraits individuels à deux ou trois modèles.

Roman « à clef », a-t-on dit[1]. Non pas! Roman « à thèse » serait trop fort. Roman de mœurs, roman de caractère, roman de types sociaux, voilà! Antoine de La Sale a fixé deux figures caractéristiques du xve siècle : la première femme coquette et le dernier chevalier qui ne fût pas ridicule. A ce titre, il rejoint la lignée de nos grands classiques. Alceste et Célimène ne seront, à deux cents ans de distance, que deux nouvelles répliques de ces types-là. Et, plus près de nous, que de pièces de théâtre ont comme personnel attitré le Saintré du tournoi de Prusse, Madame qui s'ennuie... et l'Abbé, le numéro 3, qui en profite!

* * *

Pour mieux asseoir le bien-fondé de ma thèse, je ne sais pas de plus sûr moyen que d'analyser objectivement, et

1. A. Bronarski, *op. cit.*, p. 68.

Digitized by Google

sur la foi des textes, les caractères des personnages principaux : Saintré, Belle Cousine et le moine.

Laissons de côté pour l'instant les tentatives d'identification de notre héros à Jacques de Lalaing et à Boucicaut — non sans reconnaître cependant qu'Antoine a fort bien pu s'inspirer, pour l'enrichissement de son personnage littéraire, de détails pris à la biographie réelle de ces deux chevaliers; tout de même qu'un romancier ou un dramaturge (le cas s'est présenté), voulant évoquer, au lendemain de la guerre, le type de l'officier aviateur, devait songer invinciblement à Guynemer. Pour moi, je le répète, Saintré est une figure classique, le vrai chevalier d'autrefois. Examinons maintenant si cette conception va se vérifier au cours du récit.

* * *

On a accusé Jehan de n'être esquissé qu' « avec quelque mollesse imprécise et uniforme[1] », d'être « humilié », voire « ridiculisé et avili » dans les derniers chapitres du roman[2], de tirer de l'Abbé une vengeance peu chevaleresque et discourtoise[3]. Certains critiques, en outre, sans oser le dire trop haut, ont cependant bien l'air de lui prêter une mentalité de Sganarelle.

Je pense, au contraire, que rarement création littéraire fut à la fois plus vivante et plus sympathique.

D'emblée, Jehan nous est représenté comme un page accompli, habile dans tous les exercices du corps et rompu à toutes les exigences de l'étiquette. Notez que, dès les premières lignes du récit, Antoine a soin de nous avertir

1. L. Haugmard, *L'hystoyre et plaisante chronicque du Petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles Cousines*, par Antoine de La Sale, transposée littéralement en français moderne, avec avertissement et notice. Paris, Sansot, 1910, p. XIV.

2. Gossart, *op. cit.*, p. 16.

3. Grojean, *op. cit.*, p. 183. Cf. aussi Gaston Paris, *La poésie au moyen âge*. Paris, Hachette, 1895 (2e série), p. 222-223. M. Gustave Reynier, qui est adversaire cependant de la thèse de la chevalerie bafouée, écrit de Saintré qu'il se venge « non sans brutalité » (*Les origines du roman réaliste*, *op. cit.*, p. 79).

Digitized by Google

qu'il s'est spécialisé dans le service des dames; le détail a sa valeur. Et c'est sur une phrase, digne d'une épitaphe, que se termine l'introduction : « ... a son trespassement de ce monde, il fut tenu des chevaliers le plus vaillant, ainssy que d'une partie de ses fais cy apprès l'istoire fera mencion. » L'intention de l'auteur est bien nette : il veut faire œuvre d'apologiste.

Vient l'âge ingrat, cette période difficile, intermédiaire entre la jeunesse fraîche et l'adolescence piquante. Une belle dame, qui a distingué entre toute la cour — retenez ce trait — ce jouvenceau de bonne mine et d'excellentes manières, entreprend de le déniaiser et de faire son éducation amoureuse. Et, sans doute, le pauvre enfant est bien un peu gauche, mais d'une gaucherie si délicieuse cependant, si digne et, à l'occasion, si fine... Rappelez-vous ses réponses, pleines de sens. « Quelle dame préférez-vous ? » lui demande à brûle-pourpoint Belle Cousine. « De celle que plus j'ayme? c'est ma dame ma mere, et après est ma sereur Jacqueline. » Et quand l'aréopage féminin le presse davantage, c'est sur « Matheline de Courcy », une enfant de dix ans, qu'il feint d'avoir fixé son choix, parce que, en règle générale, « nature desire et actrait les cœurs a son semblable ». Il y a là tout autre chose que de la grosse naïveté. Et combien cette réserve prudente est plus sympathique, en tout cas, que l'attitude ridiculement avantageuse qu'aurait pu prêter à un coquebin de treize ans un romancier moins soucieux de la tenue morale du personnage!

Saintré n'est pas sot; il le prouve dès ces premières passes d'armes avec sa coquette protectrice.

Il est fier, et c'est un autre trait de son caractère[1]. Quand Belle Cousine l'engage à choisir une dame, insistant déjà, avec je ne sais quelle complaisance sensuelle, sur les qua-

1. Ces deux traits : la finesse, la subtilité d'esprit et la fierté, l'amour-propre ombrageux sont précisément ceux-là qui éclateront encore dans le dénouement — l'intention spirituelle, dans le coup de théâtre de la remise de la ceinture bleue; le souci d'amour-propre, dans le châtiment de l'Abbé.

Digitized by Google

lités physiques qu'elle admire en lui : « N'estes vous pas beau josne filz?... pourquoy ne vous adventurez vous? » — « Madame, j'aroye aussi chier morir que de moy offrir et estre reffusé, et puis estre mocquié et farsé, ainsy comme aultres sont, que j'ay oy. Et pour ce, Madame, me vault mieulz estre tel que je suis. » Belle leçon de dignité humaine, n'est-il pas vrai, dans la bouche de cet enfant!

Observez aussi que, dès le moment où il a accepté le service de Belle Cousine, — et avec quel sérieux, quelle conscience même! — Jehan, le petit page innocent, s'accoutume très vite aux ruses de sa maîtresse pour dépister les soupçons, « feignant l'ébahi » vis-à-vis des suivantes, l'irritation en présence de Jehan de Soussy et Thibaut de Roncy[1], les deux écuyers bavards qu'Antoine de La Sale, dans une jolie intention littéraire, a placés en opposition avec la discrétion si sage de son héros, et se prêtant enfin, avec une habileté et une prudence remarquables, aux mille et une subtilités de la stratégie amoureuse.

Parlerai-je de ses achats? et comment, quoique généreux, il se garde de dépenser sottement l'argent que Madame lui a donné, s'enquérant des prix avant de passer la commande, choisissant Marie de Lisle comme conseillère, parce qu'il la connaît de réputation? Et toujours ce même souci de réserve, ces mêmes scrupules de discrétion : il n'ouvre la bourse que loin des regards, il la cache pour la nuit, ne souffle mot à personne de son heureuse fortune; et nous ne nous étonnons donc pas quand le romancier nous dira que « ceste amour » a pu durer, « ainssy loyalle et secrecte », l'espace de seize ans.

L'heure a sonné où Saintré va commencer à jouer son rôle sur la scène de la cour, scène glissante entre toutes, où le moindre faux pas peut entraîner la catastrophe, la plus

1. Le texte du ms. Barrois donne une fois « Roussy » et une fois « Roncy ». J'adopterais plus volontiers « Roncy », qui est aussi la leçon de Florence. « Roussy » peut être venu sous la plume du copiste, par analogie avec « Soussy ».

Digitized by Google

légère maladresse compromettre une carrière entière. Ici encore, Jehan se garde de tout écueil. Son premier service d'écuyer tranchant est un triomphe; et, de même qu'à son départ d'entre les pages, il a pu être proposé en modèle à tous les autres « enfants d'honneur », il va, dans ses nouvelles fonctions, conquérir rapidement l'estime du roi et de ses familiers. Sans doute n'agit-il le plus souvent que sur l'ordre de Madame, son initiatrice ou son « animatrice », pour reprendre une expression d'aujourd'hui; encore correspond-il à la grâce d'une façon bien joliment souple, sans compter qu'il a des mouvements d'une délicatesse toute spontanée, comme celui de se jeter « incontinent » aux pieds du roi et de penser à remercier la reine de son intervention en sa faveur — petits riens, mais qui décèlent cependant sa juste entente des nécessités de la vie de cour.

Je passe un peu plus rapidement. Nous ne pouvons guère nous attarder. Et j'en arrive à la période des tournois.

Ici la personnalité de Saintré s'affirme davantage. Madame est toujours la conseillère écoutée. Mais le bras, et parfois même le cerveau, c'est bien lui. C'est lui qui, dans la joute de Barcelone, — et Antoine s'étend avec amour sur ces brillantes passes d'armes, où triomphaient les codes d'honneur en usage dans sa jeunesse, — séduit tout le monde, amis et étrangers, seigneurs et dames, et jusqu'à son adversaire même, par ses qualités d'esprit et de cœur, par sa modestie aussi, et qui, dans une inspiration de galanterie bien française, songe à offrir à Madame Alienor, la femme du vaincu, le prix du tournoi qu'il a si vaillamment gagné à la pointe de sa lance.

Même distinction unie à une même valeur dans le tournoi contre Loissellench, dans le pas d'armes de Calais, dans le double duel que notre héros soutiendra, en compagnie de Boucicaut, contre « Nicolle des Malletestes et Galliaz de Mantua », les Lombards, dans sa lutte enfin avec le baron de Tresto. A qui reprocherait à ces épi-

Digitized by Google

sodes chevaleresques une certaine monotonie et je ne sais quel automatisme dans les attitudes de Jehan, je répondrais simplement en relevant, après M. Söderhjelm[1], cette réflexion si fine de l'auteur au cours de la narration du combat contre les Italiens : Nicolle, l'adversaire de Saintré, est tombé « des deux mains et genoulz a terre »; Jehan songe à le « ferir au costé », pour le renverser; mais, « pour honnesteté, s'en detint ».

Survient la croisade turque. Saintré est nommé généralissime. Est-il d'un sot, je vous le demande, cet apologue, aussi gracieux que spirituel, que le jeune homme conte aux seigneurs assemblés sous ses ordres pour justifier, en fait sinon en droit, le choix du souverain? Et remarquez que Saintré parle haut et clair : « Je suis le plus saige », déclare-t-il fièrement; sans doute ajoute-t-il : « puis que le roy le vuelt »; n'empêche qu'il y ait dans ce ton de tranquille confiance quelque chose de ferme et d'étrangement résolu chez un aussi jeune capitaine. On connaît le rôle glorieux qu'Antoine devait réserver à Saintré pendant la bataille : c'est de sa propre main que mourra le Grand Turc en personne. Et si le narrateur s'excuse d'oublier un peu les prouesses des autres chevaliers pour ne songer qu'à celles de son héros, l'intention n'en est que plus manifeste de faire, ici comme partout, du personnage de Jehan le centre, éminemment sympathique, de la narration.

Jusqu'à présent, on le voit, aucune ombre au tableau! Dans la suite, on pourrait peut-être reprocher à Saintré le ton d'extrême liberté qu'il prend avec la reine pour lui exprimer ses vœux et ses espoirs d'une maternité prochaine. L'allusion aurait pu être voilée, en tout cas, et ces choses-là dites en termes plus galants. Gardons-nous cependant de juger cette plaisanterie — car c'en est une — du point de vue de notre code actuel des usages mondains. Nous sommes au xve siècle. La galanterie est encore d'importation assez récente à cette cour de France où,

1. W. Söderhjelm, *Notes...*, *op. cit.*, p. 104.

Digitized by Google

pendant les siècles antérieurs, la femme n'a compté, il faut bien l'avouer, que comme une machine à faire des enfants. Si le ton des conversations n'est pas toujours très relevé, ni le sel des mots d'esprit fort attique, la faute de goût n'est pas imputable ici à l'écrivain, mais aux mœurs du siècle. Et d'ailleurs, est-il tellement certain que, même de nos jours, dans les salons les plus fermés et dans la société des dames les plus distinguées, on ne s'autorise pas maintes fois, pour ne pas dire souvent, de la licence qui succède à un bon repas, pour risquer des pointes aussi « poussées » que celle-là? N'oublions pas non plus que Saintré a d'autres circonstances atténuantes que le bouquet des vins, l'arome des viandes et la musique des danses. Il revient de la guerre, victorieux. Et son orgueil de mâle triomphateur, joint au vif désir qu'il a de se ménager le restant de la nuit pour son entrevue amoureuse avec Madame, excuse aussi bien des choses. Que cet incident serve au moins de leçon à ceux qui trouveraient Saintré — on l'a fait — trop pâle, trop réservé. M. Söderhjelm a très justement montré comment le petit Jehan, en devenant homme, devient aussi plus « personnel », plus roué, plus impertinent même[1]. Ne serait-ce pas une conséquence inattendue de la fréquentation de cette grande coquette qu'est Belle Cousine? L'hypothèse mérite peut-être examen. Si elle était fondée, ce serait un mérite de plus à l'actif du psychologue que se révèle Antoine dans ce roman si vivant, si nuancé, d'avoir su suivre ainsi, avec autant de perspicacité, les transformations de son héros au contact des réalités de la vie.

Mais nous arrivons à la période critique, celle où, d'après certains commentateurs, le chevalier ferait piètre figure. Voyons ce qu'il faut penser de cette impression.

Tout d'abord, à l'origine de la brouille, nous trouvons ce projet de tournoi de Saintré et des neuf compagnons à la cour d'Allemagne, projet élaboré par Jehan sans l'aveu de sa protectrice — ce qui, soit dit en passant, confirme

1. W. Söderhjelm, *Notes...*, *op. cit.*, p. 101.

Digitized by Google

bien l'opinion que nous faisions nôtre, il n'y a qu'un instant, à savoir que la personnalité du héros s'affirme davantage au fur et à mesure que se développe l'action. Belle Cousine se cabre. Saintré tient bon, doucement, mais fermement; dans son culte de la parole donnée, il représente à Madame qu'il se trouve dans l'impossibilité absolue de revenir sur sa décision.

Jusqu'ici, toujours rien donc qui soit de nature à diminuer le bon chevalier! En effet, on ne peut pas même le taxer d'ingratitude, puisque ce projet spontané, il ne l'a conçu que pour faire honneur à sa dame. Tant pis si l'amour-propre de cette dernière en prend ombrage! Un chevalier ne peut pas se dédire. En maintenant son intention, Jehan — il faut le souligner — reste dans la ligne de conduite que nous l'avons vu suivre dès le début.

Et, à ce propos, l'on pourrait se demander pourquoi Antoine de La Sale a éprouvé le besoin de susciter une certaine opposition, de la part du roi, à ce projet d'expédition à la cour d'Allemagne. Car enfin, en morigénant le bouillant chevalier, — oh! avec beaucoup de tact, j'en conviens, mais le reproche est formulé quand même... — le souverain semble prendre parti pour Belle Cousine dans ce malentendu qui divise les deux amants et qui sera à la source de la trahison de Madame. Y a-t-il là un défaut de structure dans le plan psychologique de l'œuvre? Je ne le pense pas. Outre qu'Antoine peut très bien avoir profité de l'occasion qui lui était offerte pour condamner, dans l'intérêt même de la chevalerie, la « démesure » de certains de ses champions, par trop préoccupés de leur renom personnel et tout prêts à compromettre dans des aventures hasardeuses le prestige de l'institution dont ils se réclamaient, il me paraît que, même au point de vue littéraire, l'auteur a agi sagement, en imputant ainsi à son héros une part, si minime qu'elle fût, des responsabilités de la rupture et... peut-être un peu, de la chute de Belle Cousine. Le héros n'en sort pas diminué, s'il en est moins idéalisé. Mais il y gagne, je crois bien, ce je ne sais quoi d'humain

Digitized by Google

qui nous attache aux personnages de Racine de préférence à ceux de Corneille. On a fait bien des reproches à Jehan. Personne ne lui a fait celui-là, qu'Antoine de La Sale lui-même avait pris soin cependant de glisser dans la trame de son récit. Pour moi, en tout cas, s'il me fallait trouver une paille dans ce pur acier, je ne chercherais pas ailleurs.

Car enfin, et pour en venir maintenant à cet épisode final de « Damps Abbes », que peut-on reprocher à Saintré dans cette lamentable déroute de son idéal d'amour? Dès son retour à la cour, c'est la pensée de sa dame qui le hante uniquement. Il est triste de ne pas la trouver; plus triste d'apprendre la nouvelle de sa maladie; et, pris d'une sorte de remords à l'idée que son départ pourrait ne pas être étranger à cette indisposition, il n'a de cesse qu'il n'ait obtenu la permission du roi de quitter la cour pour aller retrouver la bien-aimée. Il fait toilette, il équipe richement ses gens, « pour plus amoureusement complaire a celle qui tout son cœur avoit ». Il arrive au château et, sur la réponse du portier que Madame est à l'abbaye, il pique des éperons du côté de la tour. Pas de chance : Madame est à la chasse! Il envoie ses gens dans toutes les directions. Dès qu'il aperçoit l'objet de son amour, il a « le cuer tout ravy de joye »; il s'élance, il se hâte, « tant que cheval povoit galopper »; car, dit Antoine, en chevalier féal, « encores es faulses amours de Madame n'avoit riens sceu ne penssé ». Crédulité naïve! ont pensé d'aucuns. Et pourquoi donc? Ne faut-il pas voir, au contraire, dans cet empressement sincère, la bonne foi d'un cœur inaccessible au soupçon, parce que lui-même est à l'abri de tout reproche d'infidélité, et aussi — pourquoi ne pas le supposer? — le désir touchant de se faire pardonner, à force de soumission, le petit mouvement d'indépendance où son amour-propre l'a entraîné et que sa stricte conception de l'honneur l'a empêché de réprimer?

Mais l'accueil de Madame est loin d'être cordial. Que fait Saintré? Tout d'abord, il ne peut en croire ses oreilles :

Digitized by Google

Belle Cousine veut rire! Mais non! la glace ne se rompt point... Un amant ridicule implorerait, quémanderait une parole de bienvenue. Jehan reste fier et digne. « Vous a-t-on mal parlé de moi?... Auquel cas je serais prêt à faire taire les mauvaises langues! » Est-ce là, je le demande, le discours d'un personnage « falot », d'un Sganarelle complaisant? Dès ses premières paroles avec l'Abbé, en qui — l'auteur ne nous le dit pas, mais il suffit de savoir lire entre les lignes — Jehan a deviné un adversaire, sinon un rival, quelle dignité! quel à-propos surtout dans la repartie! « Soiez les tresbien venus! » proteste hypocritement, et à grand renfort de courbettes, le paillard d'abord effrayé, mais que l'attitude de Madame a rassuré. « Soyez le tres bien trouvez! » réplique en écho la voix sèche de Jehan. Il y a bien de l'ironie dans ces cinq mots! Quand l'Abbé veut tirer argument de la présence de Belle Cousine à ses côtés pour louer l'humilité de cette grande dame qui consentirait à « prendre la pacience avec son povre moisne », « ce n'est pas pour l'agrément de votre compagnie, c'est pour suivre la coutume des dames de son rang que notre maîtresse est ici! » réplique Saintré. Et l'Abbé de s'éloigner tout penaud.

De même, si Jehan accepte l'invitation à dîner, bien qu'il ait entendu Belle Cousine prier l'Abbé de ne pas y mettre la moindre insistance, c'est uniquement « pour veoir bien la farsse »; car déjà « il congnut bien la chose » — et cette perspicacité n'est pas non plus d'un sot. Encore feint-il de vouloir prendre congé et ne consent-il à demeurer — ce qui est plus digne — que sur une demande expresse et formelle du moine.

A table, c'est vrai, il perd un peu contenance : il est triste, ne dit mot, il rêve... Quoi de plus humain cependant! Mais, dès que l'Abbé l'interpelle, il trouve pour justifier sa demi-torpeur un argument exquis : la chère est trop copieuse, les vins trop généreux. Comment stigmatiser plus discrètement la chute de Belle Cousine dans les plaisirs grossiers de la table? Vient la charge outrageuse

Digitized by Google

de l'Abbé, que Madame prend plaisir à approuver, voire à exciter, contre l'institution même de la chevalerie. Ici encore l'attitude de Jehan est parfaite, parfaite de retenue mais aussi de fermeté. Pour ce qui concerne Madame, sans doute a-t-elle tort, — elle sait qu'elle a tort, — mais... « elle puet dire ce qu'il lui plaist ». Le plus galant « salonnard » d'aujourd'hui n'eût pas mieux répondu. Et quant à l'Abbé, seule sa dignité ecclésiastique le protège... pour un temps! Quelle sérénité, je le répète, dans la maîtrise de soi!

L'épisode du premier duel entre les rivaux pourrait, il est vrai, justifier, à première vue, l'opinion de ceux qui ont prétendu trouver, dans les derniers chapitres du roman, un avilissement du héros. Et cependant... Saintré a soin d'avertir Madame que ce genre de lutte athlétique, vulgaire et de mauvaise compagnie, n'est pas du tout son fait, alors que les moines y sont passés maîtres, — notez cette pointe au passage! — s'y exerçant depuis leur enfance. S'il affronte le combat quand même, c'est pour faire justice de l'accusation de lâcheté que lui décoche perfidement Belle Cousine. Observons aussi la discrétion dont il fait preuve pendant les préparatifs de la lutte, allant se déshabiller dans un coin et s'abstenant, contrairement à ce que fait l'Abbé, de toute moquerie à l'adresse de l'adversaire. Enfin, les deux fois, c'est par suite d'un coup déloyal, d'un insidieux croc-en-jambe, qu'il sera renversé et vaincu. Circonstances largement atténuantes, on l'avouera!

Pour ma part, je ne vois pas en quoi ce simulacre de combat diminue un héros qui a tant de belles et pures victoires à son actif; mais ce que je vois fort bien, au contraire, c'est comment il prépare artistiquement et justifie psychologiquement la vengeance sanglante du chevalier. Cette vengeance, Jehan en élabore le plan dès maintenant; et l'on dirait vraiment que la certitude d'effacer bientôt l'affront qui lui a été fait décuple chez lui les qualités de finesse. Il savoure par avance le plaisir de réhabiliter la chevalerie, en même temps qu'il châtiera Belle Cousine

Digitized by Google

dans la personne de son méprisable rival. Et quand ses écuyers le pressent d'agir... « Laissez-moi faire, répond-il. Patience! Heure viendra qui tout paiera! »

Je pourrais maintenant, suivant pas à pas le récit, montrer sur le vif la savante progression des péripéties vers un dénouement désormais fatal. On y verrait éclater à chaque page la fertilité d'esprit du héros, opposée à la lourde vulgarité du moine. Il me tarde d'en arriver cependant à la scène du second duel.

On a trouvé le châtiment dur, beaucoup trop dur. Mais précisément parce qu'Antoine se proposait comme but, dans son livre, de défendre les droits de la chevalerie expirante, rien ne lui a semblé assez fort pour stigmatiser ses détracteurs. Remarquons d'ailleurs qu'il eût pu faire mourir l'Abbé. En se contentant de nous le montrer la langue percée, n'a-t-il pas voulu clouer au pilori de sa malédiction, dans une allégorie suffisamment transparente, les contempteurs d'un ordre de choses qui, grâce à lui, mourrait du moins un peu plus glorieusement?... Notons encore cette attitude vengeresse de Saintré, refusant à Belle Cousine le droit de porter la ceinture bleue, couleur de loyauté.

Et, en tout cas, quoi qu'on puisse dire, la dernière scène, celle où le Petit Jehan, en présence de toute la cour, tire de Madame un châtiment aussi cruel que spirituel, après lui avoir laissé — je souligne ce trait qui n'a pas encore été relevé, à ma connaissance — une suprême occasion de se réhabiliter, cette dernière scène où le génie littéraire d'Antoine a trouvé, pour couronnement de son œuvre, un trait qui peignît, mieux que toutes les discussions, la maîtrise élégante de son héros, prouverait assez à elle seule l'intention de l'auteur de magnifier, sous les traits de Jehan, les qualités les plus aimables du corps et de l'esprit.

Modèle du chevalier sans peur, Saintré peut porter dignement ce titre : « le plus vaillant du monde », que lui décerne le roman; ses qualités de bravoure le désignaient pour cela. Mais, prompt à la riposte, discret, fier, sans

Digitized by Google

reproche aussi, ce n'est pas seulement une grande épée, c'est encore une fine lame qui ressuscite sous nos yeux du sarcophage de la bonne ville de Saint-Esprit sur le Rhône, où Antoine prétend avoir lu — pourquoi pas? — l'épitaphe funéraire de ce Saintré historique avec lequel notre Petit Jehan n'aurait de commun que le nom.

* * *

Il semblerait bien en effet, comme je l'ai dit en parlant du *Livre des faits de Jacques de Lalaing*, que le Saintré historique, ce preux chevalier de Charles VI, sénéchal d'Anjou et du Maine, le meilleur et le plus vaillant chevalier de France, au témoignage de Froissart[1], — et Antoine, nous l'avons vu, se fait l'écho de cette réputation, — qui s'illustra dans les guerres de Saintonge en 1350-1351, fut fait prisonnier à Poitiers, et mourut, s'il faut en croire notre romancier, le 25 octobre 1368, n'ait donné au petit Jehan que son nom; et, sous le couvert de ce nom avantageusement connu, c'est le type littéraire du chevalier idéal qu'aurait bâti l'imagination, aidée de l'expérience, d'Antoine de La Sale. Procédé fréquent du reste. Pour n'en citer qu'un exemple, Cyrano de Bergerac, le libertin auteur des *Voyages de la lune*, a bel et bien vécu d'une vie réelle; encore s'en faut-il que le héros de Rostand doive à cette réalité historique le meilleur de son personnage de théâtre!

Antoine de La Sale connaît le nom, les titres et la date de décès du sénéchal d'Anjou. C'est un fait. Qu'il ait même eu connaissance de ce détail, signalé par M. Raynaud[2], que Jean II de Saintré, fils du sénéchal en question, participa, en qualité de général, à une expédition en Prusse, du fait aussi qu'il aurait pris part, d'après le *Nouveau Larousse illustré*[3], à la croisade de Hongrie avec Bouci-

1. Cf. *Chroniques* (éd. Kervyn), t. V, p. 452-453.
2. G. Raynaud, *Romania*, XXXI, *op. cit.*, p. 555, note.
3. *Nouveau Larousse illustré*, t. VII, p. 489.

Digitized by Google

caut, c'est bien possible. Tout comme il prête libéralement à son héros des épisodes empruntés à la vie héroïque de Jacques de Lalaing et aux biographies des deux Boucicaut, père et fils, le premier, contemporain de Jean de Saintré, le sénéchal, le second, mort en 1421, celui dont il est expressément question dans le roman, postérieur à ce personnage; ainsi le souvenir d'une expédition de Jean II de Saintré contre les infidèles a pu laisser quelques traces dans l'œuvre que nous étudions. Qui ne voit cependant que cette série de confusions entre les personnes et les époques, qui aboutit à condenser en un seul type synthétique les souvenirs d'un siècle de prouesses amoureuses et chevaleresques, confirme pleinement ce que je disais plus haut du caractère général de ce personnage du Petit Jehan, caractère qui l'apparente singulièrement à la tradition classique? Et je comprends d'autant moins que M. Bronarski, lequel doit bien reconnaître d'ailleurs l'absence à peu près complète de souci historique chez Antoine de La Sale[1], se soit donné tant de mal pour tâcher d'identifier, fait par fait, les moindres actes du personnage littéraire créé par l'auteur, avec les données historiques que nous fournissent les documents sur les deux Saintré, les deux Boucicaut et Jacques de Lalaing.

C'est à celui-ci surtout et à Boucicaut fils que M. Bronarski, après M. Raynaud, voudrait rapporter les moindres faits et gestes du Petit Jehan. J'ai déjà dit un mot de la faiblesse de certains arguments de M. Raynaud. Qu'il me soit permis de discuter ici l'une ou l'autre conclusion de M. Bronarski.

En ce qui concerne Jacques de Lalaing, tout d'abord. C'est M. Söderhjelm, je pense, qui a fait remarquer très finement que les exploits de Lalaing rentraient si bien dans le cadre conventionnel d'un « curriculum vitae » idéal du chevalier, tel que le concevait le xve siècle, que toute iden-

1. Bronarski, *op. cit.*, p. 42. — De ce manque absolu de souci historique veut-on d'autres preuves? Qu'on songe seulement à ce que l'épisode des otages anglais, mis à mort par les Français au siège de Derval, est devenu sous la plume d'Antoine, dans le *Reconfort*.

Digitized by Google

tification trop précise risquait d'être chanceuse[1]. M. Bronarski s'est-il assez mis en garde contre le danger signalé par le savant finlandais? Et quand nous l'entendons, par exemple, tirer argument de ce fait banal que le petit Jacques de Lalaing fut amené comme page à la maison de Bourgogne, de même que Jehan, séparé de ses parents, servit un seigneur de Pouilly à la cour de France, pour conclure hâtivement à l'identité des deux personnages[2], nous avons bien le droit de demeurer sceptiques. Car, enfin, tous les seigneurs, ou presque tous, commençaient par être pages. Antoine lui-même, qui n'était pas chevalier, a débuté ainsi dans le monde. Je trouve, pour ma part, que, s'il faut absolument identifier Jehan avec quelque personnage historique, — ce que je ne crois pas, — le réalisme et le ton de sincérité des premiers chapitres du roman, où nous sont racontés les premiers avatars du jeune page à la cour de France, décèleraient bien plus sûrement une origine personnelle : ce serait donc à ses propres souvenirs de jeunesse, alors qu'il venait d'entrer au service de la maison d'Anjou, que le romancier aurait fait appel.

Pour en revenir à M. Bronarski, je prouverais par maints autres passages que, bien des fois, on peut le prendre ainsi en flagrant délit d'assimilation forcée, ou tout au moins singulièrement complaisante. Il reste que certains traits de la vie de Lalaing ressemblent étrangement à des épisodes du *Saintré;* et je me suis expliqué déjà à ce propos. Mais ici même il faut soigneusement se garder de toute exagération.

Je dirai plus loin, en parlant du personnage de Belle

1. Söderhjelm, *Notes...*, *op. cit.*, p. 106. — A rapprocher de cette observation une remarque de M. Georges Doutrepont, qui signale quelque part l'analogie que présentent les « enfances » de Jehan d'Avesnes (dans l'*Histoire des tresvaillans princes : monseigneur Jehan d'Avesnes, du comte de Ponthieu, son fils, de Thibaut, seigneur de Dommart, son beau-fils, et du soudan Saladin*) avec celles de Gilles de Chin et de Jehan de Saintré, preuve qu'il y avait un modèle stéréotypé pour toutes ces biographies de chevaliers. Cf. Doutrepont, *op. cit.*, p. 64.

2. Bronarski, *op. cit.*, p. 28.

Digitized by Google

Cousine, ce qu'il faut penser, quant à moi, du rôle des amours de Lalaing avec Marie de Clèves dans l'économie du roman. Qu'il me suffise de noter, pour le moment, quelques autres rapprochements un peu risqués dans le parallèle si soigneusement établi par M. Bronarski.

Et premièrement, puisque le distingué commentateur semble reprendre à son compte toutes les indications de M. Raynaud, notons que Jehan, contrairement à Jacques — et contrairement à ce que laisse croire l'article de *Romania*[1] — ne visite ni la Castille, ni la Navarre, ni le Portugal, mais uniquement l'Aragon.

Tous les deux portent un bracelet d'amour, dit M. Raynaud. Mais l'usage de ces « enseignes » était général à l'époque. C'est un peu comme si un savant du xxve siècle songeait à faire des rapprochements entre deux soldats de la grande guerre, sur la foi d'une plaque d'identité découverte à leur poignet!

Tous deux — Jacques de Lalaing et Jean de Saintré — sont fils aînés. Quoi d'étonnant à une époque où le droit d'aînesse garantissait à son possesseur des prérogatives telles qu'un héros de roman pouvait encore plus difficilement s'en passer qu'un personnage réel?

Tous deux sont jeunes quand ils débutent dans le métier des armes : Jacques à vingt-deux ans, Saintré à vingt et un, « différence d'une année qui n'a pas d'importance », remarque M. Bronarski[2]. Pirouette facile! Car enfin, à vouloir user du même cordeau que le trop attentif critique, si cette différence existe bel et bien, le rapprochement perd en fait toute sa valeur probante. On saisit le procédé : d'un détail de mœurs courantes faire un trait caractéristique.

Remarquez bien d'ailleurs que je ne songe nullement à contester l'existence de rapports réels entre le héros du *Livre des faits* et le personnage de Saintré. J'ai même tout lieu de croire que l'auteur anonyme de la biographie

1. Cf., pour toute cette argumentation de Raynaud, l'art. déjà cité de *Romania*, XXXI, p. 553 et suiv.

2. Bronarski, *op. cit.*, p. 29.

Digitized by Google

de Lalaing s'est inspiré, dans la forme, de plusieurs scènes du roman d'Antoine de La Sale, de même qu'Antoine de La Sale s'était souvenu, dans l'affabulation de son récit, de l'un ou l'autre trait de la vie de Jacques. Mais à cela se bornent, je pense bien, les points de contact entre les deux œuvres. Et c'est dépenser beaucoup d'érudition... et de temps que de vouloir interdire à Antoine d'avoir puisé ailleurs que dans des souvenirs historiques, imprécis du reste, ceux-là, comme tous les souvenirs, la matière de son roman.

Je ne conclurai pas autrement à propos des rapprochements entre le *Petit Jehan de Saintré* et le *Livre des faits du maréchal Boucicaut*. Sans doute il y a des rencontres qui sont autre chose que de pures coïncidences. M. Bronarski insiste surtout sur la ressemblance entre le tournoi de Saintré à Calais et la joute de Boucicaut à Saint-Ingelberth[1]. Mais force nous est de reconnaître cependant que, même dans les rapprochements indiqués comme étant les plus probants, Antoine prend plus d'une liberté avec la vérité historique[2]. Et cela confirme bien mon système d'un roman étoffé çà et là de souvenirs réels, mais sans le moindre scrupule d'exactitude.

Quant à ce qui a trait à l'épisode de l'expédition de Prusse, détail déjà signalé par M. Raynaud[3], M. Bronarski avoue lui-même que « le caractère assez vague des analogies entre la description de la croisade de Saintré et celle de Boucicaut » laisse place à bien des doutes et que, peut-être, Antoine raconte « indépendamment » les mêmes événements[4]. Et viennent alors des discussions sur les prétendus anachronismes du *Saintré*. Mais non! Antoine

1. Bronarski, *op. cit.*, p. 42-43.

2. La joute de Boucicaut a lieu entre Calais et Boulogne; celle de Saintré entre Gravelines et Calais. Si certains personnages, du côté anglais, sont les mêmes, c'est la toute infime minorité cependant (2 sur 12); car je ne puis accepter l'hypothèse de M. Bronarski concernant le prince du sang, et son explication de « Beaumont », mis pour « Beauchamp », est bien fantaisiste.

3. Raynaud, *Romania*, XXXI, *art. cité*, p. 555.

4. Bronarski, *op. cit.*, p. 44.

Digitized by Google

n'a pas commis d'anachronismes, pour l'excellente raison qu'il n'écrit pas un manuel d'histoire. La confusion, puisque confusion il y a, naît précisément du vain effort tenté par les commentateurs pour retrouver, dans cette croisade imaginaire, inspirée à Antoine par les préoccupations à l'ordre du jour, un respect de la vérité historique qu'ils sont bien les premiers à vouloir y chercher.

Combien il est plus exact, plus intéressant aussi, de souligner avec M. Georges Doutrepont[1], — M. Bronarski s'est d'ailleurs fait l'écho de cette critique subtile[2], — en les accentuant même, les allusions discrètes, mais suffisamment transparentes cependant aux yeux des contemporains, à l'un ou l'autre incident diplomatique du xve siècle : le roi de France est empêché de suivre Jehan à cause de ses « grans affaires » ; le roi d'Angleterre est aussi fort occupé ; l'empereur d'Allemagne est retenu chez lui « pour sa maladie » ; le duc de Bourgogne cherche à intéresser à son projet de croisade turque le roi d'Aragon, etc.! Ainsi se trouverait confirmée une fois de plus cette idée que je ne cesse de souligner : le *Petit Jehan de Saintré* est l'apologie de la chevalerie expirante, vers 1450[3] ; et les données historiques de tout un siècle, depuis le vague souvenir du sénéchal d'Anjou qui a prêté son nom au héros, jusqu'à celui, tout récent, du chevalier Jacques de Lalaing, sans oublier les allusions à Boucicaut père, Jean de Saintré fils et Boucicaut fils, ne sont pas autre chose que le nécessaire « substratum » de vérité qui gît au fond de tout roman, s'il est vrai que l'imagination humaine, tant fertile soit-elle, doit prendre, avant de s'envoler, son appui dans la réalité.

Glorification de la chevalerie en un représentant typique

1. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 98.
2. Bronarski, *op. cit.*, p. 45.
3. C'est bien aussi l'avis de M. G. Reynier, lequel écrit quelque part du héros du roman qu'il constitue « un modèle de chevalerie, tel qu'on pouvait le rêver au milieu du xve siècle ». Ainsi, continue-t-il, Antoine de La Sale a fait, « sous d'anciens noms, un tableau des mœurs contemporaines » (cf. *op. cit.*, p. 75).

Digitized by Google

de cet ordre envisagé dans sa plus noble conception, le *Petit Jehan* nous présente, sous les traits du héros, le paladin idéal qu'Antoine de La Sale, au soir de sa vie, se plut à évoquer, en s'aidant des souvenirs du passé.

Et ici qu'il me soit permis de faire un retour sur le bon roi René. Car lui aussi, — et personne n'y a songé, que je sache, dans cette série d'identifications souvent hasardeuses, — lui aussi, et j'allais écrire lui surtout, a dû inspirer le verbe de son ancien écuyer, ce roi chevalier, grand donneur de coups d'épée, courtois, bien disant, spirituel, généreux. Si l'atmosphère est tellement séduisante de cette cour où se déroulent les pitoyables amours de Belle Cousine et de son jouvenceau, n'est-ce pas aux souvenirs de la maison d'Anjou, où le luxe et l'éclat des fêtes éclipsaient peut-être le faste bourguignon, qu'il faut attribuer cette richesse du coloris qui caractérise le *Petit Jehan de Saintré?*

* * *

Ceci m'amène à dire un mot, avant de passer au personnage de Belle Cousine, de l'entourage chevaleresque du protagoniste. Ainsi nous nous plongerons plus à fond dans l'atmosphère même, toute chevaleresque, du roman. Antoine de La Sale localise les faits à la cour de France, un milieu où il ne doit pas avoir vécu. Et comme son service de précepteur chez le comte de Saint-Pol ne semble pas avoir été pour lui une période fort brillante, comme c'est à la cour des princes d'Anjou, et spécialement du roi René, qu'il a passé au contraire ses belles années, les années de jeunesse et de splendeur, rien ne nous interdit de penser que, quoi qu'on en ait dit, c'est à l'ambiance que l'on respirait autour du roi de Sicile bien plutôt qu'à l'influence bourguignonne — les relations d'Antoine avec la maison de Bourgogne avant Genappe, c'est bien peu de chose, en effet — que notre auteur doit, non seulement les idées qu'il professe dans tout son livre sur la chevalerie et les chevaliers, mais le cadre même, si haut en couleur, du

Digitized by Google

Petit Jehan, ce cadre qui évoque invinciblement Naples et la Provence, l'azur et le soleil du Midi. Je me garderais bien d'ailleurs de pousser trop loin cette suggestion. J'ai reproché à M. Raynaud et à M. Bronarski de faire de Saintré une réplique exacte de Lalaing-Boucicaut, ce n'est pas pour voir à mon tour dans le « roy Jehan de France, filz aisné du roy Phlipe de Vallois », un portrait d'après nature du bon roi René. Ce que je voudrais indiquer simplement, c'est la part, sans conteste importante, qu'il faut assigner, dans la description de la vie de cour, aux souvenirs de la maison d'Anjou[1], qu'Antoine connut — j'y insiste encore — aux plus beaux temps de sa splendeur.

Et à propos de ce personnage du roi, quel rôle joue-t-il dans le roman? Un rôle sympathique, certainement, et qui n'est pas sans majesté. Monarque dans toute l'acception du mot, c'est lui et lui seul qui tranche en dernier ressort les questions importantes, accorde ou refuse aux chevaliers, par exemple, le droit d'entreprendre leurs pas d'armes. Mais cette autorité s'accompagne d'une prudence qui nous la rend aimable. C'est ainsi qu'avant de prendre la décision qui aura force de loi, le souverain aime à s'entourer de l'avis de Messeigneurs ses frères, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne.

C'est surtout au moment de la croisade que sa personnalité va s'affirmer. Mais ici un mot d'explication n'est pas superflu. Le discours qu'il prononce devant les chevaliers assemblés, au moment du départ de l'expédition, est un petit chef-d'œuvre d'émotion et de dignité; très « royale » également son attitude après la victoire, avec le délicat souvenir à ses soldats morts au champ d'honneur et dont il entend bien entretenir le culte. Et cependant — nous avons signalé la chose — il reste qu'il n'a pas pris part à la croisade, retenu qu'il aurait été, tout comme le roi d'Angleterre, « par ses grans affaires ». MM. Doutrepont[2]

1. Rappelons que le *Petit Jehan de Saintré* est dédié à Jehan d'Anjou.
2. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 98.

Digitized by Google

et Söderhjelm[1] ont voulu trouver de l'ironie dans cette excuse que le romancier glisse dans la trame de son récit, de même que dans celle de l'empereur d'Allemagne d'ailleurs, qui, lui, aurait été empêché par son état de santé. Eh bien! je crois qu'il faut souscrire à cette interprétation. Antoine, qui, parce qu'il considérait le roi comme le premier chevalier, le plaçait bien haut sur l'autel de son idéal, n'aura pas été sans s'irriter un peu des atermoiements que suscitait, de la part des « Locarnistes » d'alors, le projet de croisade turque si à la mode au xve siècle. Il en veut un peu au roi de France de ne pas se mettre à la tête des chevaliers contre l'infidèle. Et il se venge de cette défection. Oh! une vengeance spirituelle et pas bien méchante! Lisez ce délicieux chapitre où Saintré fait accroire à la reine qu'il envoie le roi chez elle pour échapper au supplice de l'interview au débotté. Supercherie d'amoureux, sans doute! Et est-il besoin de faire remarquer qu'ici encore Jehan se révèle singulièrement fin? Mais, pour ma part, je ne serais pas éloigné de voir en cette malice un coup d'épingle à l'adresse du souverain qui préfère entendre de la bouche des vainqueurs le récit des prouesses de son armée que de mettre lui-même l'épée au poing.

En tout cas, c'est le seul passage du livre, à mon avis, où l'on pourrait prendre Antoine de La Sale en flagrant délit de lèse-majesté — un bien gros mot d'ailleurs! Encore aurions-nous établi que ce blâme discret, si blâme il y a, ne trouverait sa source que dans la haute conception qu'Antoine se faisait de la dignité royale. Car je ne puis souscrire, je le dis bien haut, à l'opinion de ceux-là qui, parce qu'il a plu quelque part à l'auteur de coiffer le souverain d'un bonnet de coton, — le mot ne figure pas dans le texte, d'ailleurs! — voient dans ce détail réaliste une intention de dénigrement. Mais le contraire serait plutôt vrai, puisque c'est précisément à cet endroit — il leur en conviendra sans doute — que l'autorité du monarque se manifeste dans toute

1. W. Söderhjelm, *Notes...*, *op. cit.*, p. 105.

Digitized by Google

sa rigueur, Philippe se montrant mécontent de l'initiative de Jehan, prise sans le consentement préalable de la couronne, et ne permettant plus que pareille chose se représente à l'avenir, « soubz payne de sa grace a tousjours mais, et estre pugnis a sa voullenté ». Il me paraît donc bien que le personnage royal, s'il nous est présenté parfois avec une certaine bonhomie, qui cadre bien avec ce que nous savons du roi René, — j'y reviens, — ne manque pas cependant de cette auréole de majesté que se devait de décerner au monarque, sans flagornerie, mais en toute dévotion, un des derniers défenseurs d'une hiérarchie féodale dont la beauté naissait précisément de la libre acceptation des devoirs envers le suzerain.

Je pourrais analyser ainsi de suite, du plus élevé au plus humble, tout le personnel chevaleresque mis en œuvre par Antoine dans son roman, et nous rencontrerions dans cette rapide revue le même souci, invariablement, de présenter sous son plus heureux jour l'époque bénie de la chevalerie idéale. Pas un personnage antipathique dans cette galerie de seigneurs, Français et étrangers, maîtres et serviteurs; et si l'écuyer doit réprimander certains pages « malvais garçons », joueurs, piliers de tavernes et de mauvais lieux, c'est que leur conduite est jugée incompatible avec la dignité de leurs fonctions.

Un détail encore. On a voulu tirer un argument du fait que Jehan avait dû recourir à un bourgeois quand il s'agit d'emprunter l'armure qu'il destine à l'Abbé, pour conclure à une intention, chez le romancier, de dénigrer la chevalerie ainsi obligée de compter avec les classes inférieures... Comme si l'empressement de Jacques à déférer au désir du seigneur de Saintré, sa fierté, presque comique même, d'avoir été jugé digne de l'honneur de rendre service à un preux si renommé, n'impliquaient tout juste l'opinion contraire. C'est ainsi que nous avions vu déjà l'Abbé galant, quoi qu'il puisse du reste éructer après boire, se montrer très honoré, dans le fond, que le chevalier ait daigné s'asseoir à sa table, tout de même qu'a flatté, en même temps

Digitized by Google

que sa sensualité, son orgueil de parvenu, l'attention de Belle Cousine. Et la lettre de « l'Ambassade du couvent » n'exprime-t-elle pas en quel respect tout ce qui touchait de près ou de loin à la cour était tenu dans les autres couches sociales?

* * *

Avant de quitter ce chapitre du chevalier dans *Saintré*, je toucherais volontiers un mot des laborieuses tentatives d'identification, auxquelles s'est attelé M. Bronarski[1], des personnages accessoires d'Enguerrant, Loissellench et autres adversaires de Jehan.

Je dois à la vérité d'affirmer tout de suite que certaines de ces recherches, celles consacrées à Loissellench surtout, l'ont conduit à des résultats tout à fait dignes d'intérêt. Qu'un « duc de Bronswic, prince d'Alemaigne », soit passé par Dijon en revenant de Saint-Jacques, vers la date de 1442; que le blason de Loissellench, décrit par Antoine de La Sale, — « d'argent a ung bœuf ramppant de geulles, corné et onglé de sable », — soit effectivement un blason polonais; et que, par conséquent, l'idée de cet épisode du combat de Jehan contre Loissellench, « baron de Poullenne », ait pu avoir sa source dans la réalité, d'accord! Mais, encore une fois, M. Bronarski exagère quand il veut pousser jusque dans le détail ce rapprochement, qui pèche du reste par bien des endroits, et assimiler à un problématique pas d'armes entre ce « Bronswic » et Jacques de Lalaing le récit de la lutte épique de Loissellench et de Saintré.

Combien je préfère à ces hypothèses branlantes l'analyse, aussi fine que solide, que fait M. Bronarski de ce personnage si vivant du baron polonais, décrit par notre romancier, pour conclure à une intention artistique, chez Antoine de La Sale, de spécification psychologique! Et ce n'est certes pas par un pur effet du hasard qu'Antoine, lui qui, dans ses courses à travers le monde, a coudoyé

1. Pour toute cette discussion, cf. Bronarski, *op. cit.*, p. 38 et suiv.

Digitized by Google

plus d'une fois d'authentiques Polonais, — soyons-en certains! — a groupé, dans la personne de Loissellench, les qualités traditionnelles du « Français du Nord » : tempérament émotif, vif sentiment de l'honneur, bravoure téméraire, cordialité hospitalière, goût de la magnificence. De même qu'il y a de la « grandesse » espagnole dans les faits et gestes, et dans les discours surtout, d'Enguerrant, du machiavélisme italien dans les procédés de combat des seigneurs lombards, on retrouve, — c'est trop évident! — dans tout cet épisode de Loissellench, une teinte, très heureusement marquée, d'individualisme ethnique. Mais, encore une fois, pourquoi pousser plus avant cette sûre observation d'ordre général et fouiller en quête d'hypothétiques précisions les armoriaux et les chroniques du temps? Si le *Petit Jehan de Saintré* n'est plus autre chose qu'une « salade » — encore une! — d'épisodes réels cousus tant bien que mal, une sorte de chaotique pot pourri de la chronique de 1350 à 1450, explique qui pourra la « vis » — je ne sais pas de mot plus adéquat — qui court d'un bout à l'autre de cette œuvre, conférant à chacun des personnages ce relief caractéristique des véritables créations littéraires et qui rend plus vrais que nature les héros de la grande littérature classique!

* * *

Mais j'ai hâte d'en venir à l'autre protagoniste du drame, à cette Belle Cousine, si vivante à son tour. Et ici je m'en vais tout d'abord examiner rapidement les principales tentatives d'identification historique — tentatives que je crois abusives d'ailleurs, tout comme pour Saintré — auxquelles s'est consacré l'effort des commentateurs.

M. Bronarski rappelle avec raison que ce personnage de « la dame anonyme » a piqué la curiosité de bien des lecteurs depuis plusieurs siècles[1]. Mais peut-on arriver à l'identifier? Je ne le pense pas, pour l'excellent motif —

1. Bronarski, *op. cit.*, p. 47.

Digitized by Google

on l'a deviné déjà — qu'à mes yeux, Belle Cousine, de même que Jehan, est un personnage littéraire fait d'emprunts à la réalité sans doute, mais aussi de concessions à la pure fantaisie. Et je suis tout près de souscrire à l'agnosticisme plaisant de ce de Mérard Saint-Just, qui s'écriait :

Pour sortir d'embarras
Appelons la Pallas,
Dyane ou Terpsichore,
Ou Vénus ou l'Aurore,
Ou bien Éléonore,
Éléonore soit[1].

Ce n'est pas cependant que les tentatives d'identification aient manqué. A commencer par cet indiscret de Brantôme, lequel avait cru reconnaître, sous les traits de Belle Cousine, une sœur du roi Jean[2]. Or, comme Guichard l'a fait observer[3], le roi Jean n'a eu que deux sœurs : Marie de France qui, ayant épousé en 1332 Jean de Brabant, duc de Limbourg, mourut l'année suivante, en 1333, vingt-sept ans avant son mari, et ne fut donc jamais veuve, contrairement à l'héroïne de notre roman ; et Jeanne de France, laquelle, fiancée à dix-neuf ans, en 1370, à Jean d'Aragon, duc de Gironde, mourut à Béziers en 1376, et ne fut, elle, jamais mariée. L'hypothèse du chroniqueur des *Dames galantes* pèche donc par la base ; elle manque en tout cas d'historicité. C'est tout ce que je veux établir.

Pour Fevret de Fontette[4], il s'agirait de Jeanne de Navarre, fille de Charles II de Navarre et de Jeanne de

1. Le nom de l'auteur de cette complainte bouffonne est « de Mérard Saint-Just » et non pas « Mérard de Saint-Just ».

2. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser d'une autre « indiscrétion » de Brantôme concernant la dame des Belles Cousines.

3. J.-M. Guichard, *L'hystoire et plaisante cronicque du Petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles Cousines sans autre nom nommer*. Paris, Gosselin, 1843, p. XVI-XVII.

4. Cf. *Bibliothèque historique de la France*, t. III, n° 32063. Paris, 1771.

Digitized by Google

France, et nièce, par conséquent, tout comme l'héroïne du roman, de Messeigneurs les beaux oncles, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne. Cette Jeanne de Navarre — nous le savons — a été mariée deux fois : en 1386, à Jean V, duc de Bretagne, mort en 1399; et, en 1403, à Henri IV, roi d'Angleterre, qui mourut à son tour en 1413. Elle aurait donc été veuve de 1399 à 1403 et de 1413 à 1437. Mais, si l'on veut s'en tenir aux pures données historiques, — ce qui est bien l'ambition de tous ces commentateurs, — Charles V, le roi de France dont il serait question dans le *Petit Jehan de Saintré*, Louis d'Anjou et Saintré lui-même n'étant déjà plus de ce monde en 1399, la construction s'écroule encore une fois, faute de concordance dans les dates.

L'hypothèse de Gueulette[1], enfin, qui veut identifier Belle Cousine à Marie de Navarre, sœur aînée de Jeanne, se heurte à de pareilles impossibilités chronologiques.

L'on peut invoquer d'ailleurs, à l'encontre de toutes ces identifications qui remontent à des personnages du XIVe siècle ou des toutes premières années du XVe, qu'elles sont en opposition avec la couleur d'extrême modernité, modernité toute relative, s'entend, sous laquelle nous est dépeinte Belle Cousine. Qu'Antoine de La Sale, se proposant de représenter sous les traits du Petit Jehan le chevalier idéal, ait cru devoir mettre en coupe réglée ses souvenirs de prime jeunesse, rien de plus naturel! Les « laudatores temporis acti » ne font pas autre chose; et dans *Saintré* il y a bien, quoi qu'on en ait dit, de cette nostalgie du passé[2]. Mais que, voulant dresser en face de ce type chevaleresque en

1. Gueulette, *L'histoire et plaisante cronicque du Petit Jehan de Saintré, de la jeune dame des Belles Cousines sans autre nom nommer. Avecques, etc.* Cf. la Préface. Paris, Morel, 1724, t. I.

2. En veut-on deux exemples? Antoine parle quelque part de la coutume de donner l'eau bénite, les chambellans aux seigneurs et les dames à leurs maîtresses, avant le repos de la nuit : « ce qui au jour d'hui a plusieurs est honte et chose mal faite », soupire-t-il; et à propos de l'assistance nombreuse au tournoi de Barcelone, le conteur parle avec mélancolie de « ces armes, dont l'en tenoit assez plus de compte que l'en ne fait aujourd'hui ».

Digitized by Google

voie de disparition l'incarnation nouvelle — car c'est une nouveauté cela, dans la littérature courtoise — de la femme rouée, coquette et perverse, Antoine se fût, ici encore, adressé au passé, non! non! C'est dans le présent tout au moins, et je dirais presque dans l'avenir, qu'il a choisi et développé les traits de cette étonnante création, et qui nous étonnerait bien davantage encore si nous pouvions nous reporter par l'esprit à l'époque et dans le cadre où fut conçu le *Saintré*.

Voyons donc maintenant les hypothèses, plus plausibles à coup sûr, qui tendraient à ramener l'héroïne du roman aux proportions historiques d'un personnage féminin plus proche de nous. Kervyn de Lettenhove[1], après avoir supposé judicieusement que « tout ce qui touche à la dame des Belles Cousines serait emprunté à des faits contemporains », met en avant le nom de Belle Cousine de Sercel, femme du bâtard de Coucy, qu'elle épousa sans en avoir d'enfants. A l'appui de cette hypothèse, Kervyn remarque que le manuscrit de Bruxelles, manuscrit qu'il croyait autographe, a intercalé le nom de Coucy dans certaines citations latines où rien ne l'explique; qu'il se pourrait du reste fort bien que Louis XI, « qui travailla sans cesse à détruire les souvenirs de la féodalité et de la chevalerie », ait pris plaisir à déshonorer ce nom-là; enfin il remarque que Coucy-la-Ville, Coucy-le-Château et Prémontré formeraient le trépied, composé d'une cité, d'un château et d'une abbaye, dont parle le roman.

Trois arguments bien fragiles, il faut en convenir, s'il est vrai surtout que le *Petit Jehan de Saintré* était terminé en 1456, à une époque où Antoine, ne connaissant pas encore Louis XI, n'avait aucun intérêt à servir ses desseins, et où d'ailleurs le futur dompteur de la féodalité, lui-même toujours dauphin à cette époque, n'avait pas commencé sa lutte contre les grands barons. Ajouterai-je que je n'ai pas trouvé trace dans le manuscrit de Bruxelles de ces inter-

1. Cf. les *Chroniques* de Froissart, *op. cit.*, vol. I. Introduction, p. 449 et suiv.

Digitized by Google

calations du mot Coucy? Et enfin, supposons même que la description qu'Antoine fait de la topographie des lieux soit nécessairement empruntée à la terre de Coucy, ne devrait-on pas voir là au contraire, dans l'hypothèse de Kervyn d'une intention historique chez l'auteur, — ce que je ne crois pas, je le répète, — une malicieuse tentative d'Antoine d'aiguiller ses lecteurs sur une fausse piste, puisque, n'est-ce pas, le plus élémentaire souci artistique lui conseillait de voiler suffisamment une allusion qui, à être trop transparente, eût perdu tout son charme piquant?

Remarquons en outre que M. Bronarski[1] s'appuie sur cette même identification topographique avec la région de Coucy pour en arriver à des conclusions toutes différentes. Et, détail amusant, le trépied change cette fois d'orientation! Ce n'est plus l'abbaye de Prémontré, c'est celle de Nogent-sous-Coucy qu'Antoine de La Sale aurait voulu désigner, le triangle étant ainsi plus équilatéral d'après M. Bronarski, qui fait un peu ici figure d'arpenteur!

Mais, dites-moi, à combien d'endroits en France peut s'appliquer cette notion du triangle : château, abbaye, ville, à une époque où ces trois habitats étaient représentatifs des trois catégories sociales : noblesse, clergé, bourgeoisie, et où les nécessités mêmes de la vie les rapprochaient forcément dans un voisinage plus ou moins immédiat!

M. Raynaud avait pensé, lui, à une autre interprétation. « La Sale, écrit-il, a peut-être voulu faire ici une allusion satirique aux amours trop peu mystérieuses du roi et d'Agnès Sorel qu'avait abritées, quelques années auparavant, le château de Loches, ce château voisin de la Collégiale que protégeait Agnès, et dont le roi était, non pas abbé, mais chanoine[2]. »

Hypothèse purement factice d'ailleurs, d'autant plus que

1. Bronarski, *op. cit.*, p. 53.
2. Cf. *Nouvelle biographie générale*. Paris, Didot, t. XXIX, art. *La Sale*, p. 712 et suiv.

Digitized by Google

l'identification ne pourrait trouver son application que dans les derniers chapitres du roman seulement. Or, nous le montrerons plus loin, le personnage de Belle Cousine est d'une unité psychologique parfaite, d'un bout à l'autre bout de l'œuvre.

Reste l'équation : Belle Cousine = Marie de Clèves.

Dès 1863, Vallet de Viriville[1] avait émis l'hypothèse que la fin romanesque de cette duchesse d'Orléans, cousine de Jehan d'Anjou, l'ancien élève d'Antoine et à qui il a dédié son roman, laquelle duchesse avait terminé une carrière aventureuse en épousant le sire de Rabodanges, son maître d'hôtel, pouvait être comparée au dénouement du *Petit Jehan*.

M. Bronarski a repris à son compte cette supposition; et, la greffant sur son opinion personnelle de la ressemblance de Saintré avec Lalaing, il a réussi à l'entourer de tout un apparat historique qui n'est pas sans impressionner le lecteur non averti.

Ici encore, cependant, je pense que l'exagération est manifeste. S'il faut chercher dans les galanteries de Marie de Clèves, une célèbre coquette de l'époque, certains traits de Belle Cousine, le type de la coquette, de même que les exploits de Jacques de Lalaing, un des chevaliers les plus vaillants du xve siècle, ont laissé des traces dans la biographie du personnage idéal qu'est Saintré, à trop pousser le rapprochement, on aboutit cependant à de singulières conclusions. Car, enfin, oui ou non, le rôle de Belle Cousine est-il antipathique? Or, M. Bronarski admet fort bien que Jehan d'Anjou, à qui Antoine devait dédier son livre[2], était très empressé auprès de Marie de Clèves, à l'époque précisément de la rédaction du roman; bien plus, qu'en

1. Bronarski, *op. cit.*, p. 49 et suiv.

2. Et — pour le dire en passant — le fait même de cette dédicace milite sûrement contre la thèse de la chevalerie bafouée. Comment supposer en effet, sachant surtout ce que nous savons de sa mentalité, qu'Antoine de La Sale eût poussé l'outrecuidance jusqu'à dédier à son ancien élève une œuvre où il se serait proposé de ridiculiser la chevalerie et les chevaliers?

Digitized by Google

1456, l'année même de l'achèvement et de la dédicace du *Saintré*, la duchesse reçut de son galant cousin un anneau d'or. Et nous savons que Marie de Clèves ne fut pas insensible à cette cour plus ou moins discrète, puisqu'un manuscrit de sa « librairie », signalé par M. Pierre Champion[1], contient en effet des rondeaux intimes écrits par le duc d'Anjou. D'autre part, M. Bronarski convient sans difficulté — ce en quoi il se trompe, d'ailleurs — que la signature « La Sale » découverte sur un « liber amicorum » de Marie de Clèves, et datant également de l'époque où fut composé le *Petit Jehan de Saintré*, est probablement de notre auteur. Enfin, on sait que, parmi les livres de Marie de Clèves, l'inventaire fait à Chauny après son décès (1487) signale, sous la cote 17 : « Item le livre du Petit Saintré[2]. » « Fait curieux, et qui mérite d'être noté », remarque à ce propos notre érudit. Mais ne conclut-il pas cependant, ce « fait curieux », contre sa thèse? Comment supposer en effet, qu'à une époque où l'achat d'un manuscrit représentait une lourde dépense, Marie de Clèves aurait choisi, pour mettre dans sa « librairie », une œuvre qui devait l'exposer à la risée de la postérité? Comment concilier ces faits avec l'hypothèse d'une identification qui, en rabaissant la duchesse au niveau d'une quelconque gourgandine, ne pouvait manquer de choquer le duc Jehan?

Le simple énoncé de cette situation en démontre suffisamment le caractère paradoxal. Il semble donc bien que Belle Cousine et Marie de Clèves ne forment pas qu'un seul et unique personnage. Signalons d'ailleurs que l'anecdote du mariage de la duchesse d'Orléans avec son maître d'hôtel n'a rien de rigoureusement historique. C'est

1. Cf. P. Champion, *Un « liber amicorum » du XVe siècle* (*Revue des Bibliothèques*). Paris, 1910, p. 320-336.

2. P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*. Paris, Champion, 1910, p. 116. — Ce ms. doit être perdu, à moins que la duchesse n'y ait pas mis sa marque accoutumée : écu de Clèves et ses emblèmes, chantepleures, larmes, pensées et la devise « Rien ne m'est plus ».

Digitized by Google

Brantôme qui l'a racontée[1], Brantôme, dont l'information n'est pas toujours très prudente et dont le récit fourmille, en l'occurrence, d'erreurs grossières. Et, quoi qu'en dise M. Bronarski, les documents publiés par M. de Maulde dans la *Revue historique*[2] ne sont pas bien compromettants pour la duchesse. Au contraire. M. de Maulde en arriverait plutôt à démontrer la fragilité de cette hypothèse.

Faut-il citer d'autres exemples de conclusions hâtives dans le travail de M. Bronarski? Après s'être donné beaucoup de mal pour établir, sur la foi de la mystérieuse annotation découverte par Kervyn dans le manuscrit de Bruxelles, que Marie de Clèves peut aussi prétendre au nom de « dame de Coucy »; après avoir reconstitué, sur cette fragile présomption, une topographie différente de celle de Kervyn, et où, nous l'avons vu, le couvent de Prémontré est remplacé par l'abbaye de Nogent, ancienne résidence des Bénédictins, poussant le scrupule jusqu'au bout, il entreprend de prouver que l'abbaye dont il est question dans le roman, doit être aussi une abbaye bénédictine. Or, sur quoi échafaude-t-il cette supposition? Sur une phrase, qui n'est pas dans le texte original — mais cela, le subtil commentateur l'ignorait — et où saint Benoît est cité en tête d'une énumération de personnages de sainte Église, avant saint Robert, saint Augustin et saint Bernard!... Voilà tout l'argument!

Je n'insiste pas sur la fragilité de pareille construction. Et l'on pourrait en trouver d'autres, aussi chancelantes... qu'ingénieuses.

Que le personnage historique de Marie de Clèves n'ait cependant laissé aucune trace dans le roman, je me garderais bien de l'affirmer. Nombre de remarques du parallèle psychologique que M. Bronarski établit entre Belle Cou-

1. Brantôme, cf. t. IX des *Œuvres complètes*, éd. L. Lalanne. Paris, Renouard, 1876, p. 592-593.

2. René de Maulde, *La mère de Louis XII, Marie de Clèves, duchesse d'Orléans* (*Revue historique*), t. XXXVI, 1888, p. 81-112.

Digitized by Google

sine et la duchesse d'Orléans, sur la foi de l'étude de M. de Maulde, méritent à cet égard la plus sérieuse attention. Remarquons cependant que l'on pourrait trouver dans cette étude sur Marie de Clèves des traits — M. Bronarski les a évidemment laissés de côté — qui ne s'appliquent pas du tout à Belle Cousine. Pour n'en citer qu'un, on sait que la duchesse était pauvre; elle ne pouvait s'habiller richement[1]. Comment concilier ce détail avec le luxe et la générosité de Belle Cousine?

Enfin, qui ne voit que les rapprochements, quand rapprochements il y a, ne peuvent se rapporter, contrairement à l'hypothèse de M. Bronarski, qu'à la première partie du roman, à cette série de chapitres où Antoine de La Sale, éprouvant le besoin de décrire une coquette qui ne fût pas encore franchement encanaillée, a dû songer évidemment, plus d'une fois, à cette Marie de Clèves dont les galanteries faisaient du bruit à l'époque? Et puisqu'il semble avéré que cette princesse a été courtisée par Jacques de Lalaing, je ne vois même pas pourquoi il serait interdit de souscrire à l'un ou l'autre des rapprochements indiqués par M. Bronarski, en ce qui concerne donc la première partie du roman. Mais, ceci posé, il est trop évident, n'est-ce pas, qu'Antoine n'a jamais pu envisager sérieusement l'identification avec Marie de Clèves de la triste héroïne des derniers chapitres de son livre.

Ce qui est vrai de Marie de Clèves l'est également de toutes les autres. « S'il avait eu en vue un modèle, si, dans une des cours de l'âge précédent, une grande dame avait été compromise en effet dans une aventure assez scandaleuse, La Sale était trop évidemment obligé de dissimuler son identité; la conclusion de son roman le condamnait à être discret[2]. »

De même que Jehan, Belle Cousine est un type littéraire; comme l'a très bien vu du reste M. Söderhjelm[3].

1. De Maulde, *op. cit.*, p. 84 et 86.
2. G. Reynier, *op. cit.*, p. 103.
3. Soderhjelm, *Notes...*, p. 106.

Digitized by Google

Et il suffit, pour arriver à cette conclusion, de lire attentivement Antoine de La Sale lui-même. L'intention du romancier est de montrer comment son héroïne « par druerie se perdit ». Il y a dans le livre, cela saute aux yeux, un certain piment d'animosité contre la femme traîtresse. Eh bien! — c'est mon impression fort nette — Antoine de La Sale doit ce ton d'âpreté parfois dans la flagellation à des souvenirs personnels d'infortune amoureuse.

Les meilleurs chapitres du *Petit Jehan de Saintré* — tout le monde est d'accord là-dessus — sont les premiers et les derniers : les premiers qui racontent les débuts du jeune page à la cour; les derniers qui narrent la trahison de Madame et la vengeance du chevalier.

Si Antoine a si exquisement détaillé les uns, nous savons qu'il fut page, lui aussi. Et quant aux autres?... Pourquoi ne pas supposer qu'il fut à son tour trahi... et il se serait vengé, vengé spirituellement, par la plume dont on peut dire qu'elle tue plus sûrement que la dague.

En tout cas, Belle Cousine n'est pas une photographie, mais un tableau fait de touches multiples, avec des emprunts dans la réalité historique, dans l'expérience personnelle de l'auteur et aussi dans la fantaisie.

* * *

Ce personnage littéraire est-il un cependant? Grosse question, puisque c'est, du même coup, le problème de l'unité psychologique du roman tout entier qui se trouve ainsi mis en cause.

C'est à M. Georges Doutrepont[1] et à M. Werner Söderhjelm[2] que revient le mérite d'avoir compris et subtilement analysé le caractère de Belle Cousine, telle que l'auteur l'a voulu représenter, dès les premières pages du roman, savoir sous les traits d'une coquette intrigante, autori-

1. G. Doutrepont, *op. cit.*; cf. surtout p. 96 et suiv.
2. W. Söderhjelm, *Notes...*, *op. cit.*; voir p. 99 et suiv.

Digitized by Google

taire, sensuelle, hypocrite, et nullement sympathique, quoi qu'on en ait dit.

Rappelez-vous la présentation du personnage. La dame, qui est veuve, jeune veuve, ne veut pas se remarier. Fort bien. Mais Antoine a soin d'ajouter que, s'il peut paraître « de prime face » que ce soit pour ressembler aux anciennes veuves de jadis, qui sont demeurées chastes et fidèles au souvenir de leur époux, on n'en est tout de même pas bien sûr. D'autant plus qu'à côté de ces femmes héroïques, on en connaît plusieurs qui « ne se remarient pour ce qu'elles ne troeuvent a qui, c'est assavoir a l'empire de leur delit, ou aussi a leur prouffit, ou pour aucune aultre cause; et ne le font pour amour de Dieu, ne pour l'amour qu'elles avoient a leurs premiers maris ». La plaisante histoire de la femme aux vingt-deux maris, qui suit les témoignages de l'apôtre et de saint Jérôme et qui — je souligne ce trait — se termine par la déconfiture de la mégère, laquelle a enfin trouvé son maître, est singulièrement significative de l'état d'esprit d'Antoine, au début même de son roman.

Il y aurait à faire toute une étude psychologique, et peut-être aussi physiologique, très curieuse, sur l'histoire de l'amour de Madame pour Jehan. Amour sensuel, et bien un peu sadique, il faut l'avouer, à l'origine tout au moins. Ces baisers, ces attouchements, ces caresses sont passablement équivoques, on l'oublie trop souvent. Et je sais fort bien que ces galanteries de dame à page étaient courantes à l'époque. Cela n'empêche qu'il s'en dégage un parfum suspect de sensualité trouble, et qu'il soit un peu pénible — pour ne pas dire choquant — de voir ainsi cette grande dame coquette abuser de sa situation à la cour et de son expérience des choses de l'amour pour amener à ses genoux, et bientôt dans ses bras, un enfant de treize ans. Et n'y a-t-il pas une pointe de sadisme dans ce besoin qu'éprouve Belle Cousine d'abreuver Saintré d'avanies en face de ses suivantes, quitte à le cajoler dans l'intimité? Sans doute, Antoine est d'une absolue discrétion dans l'expression; mais,

Digitized by Google

s'il a su éviter constamment, avec un art exquis, l'écueil de la grivoiserie, il n'en est pas moins vrai qu'il côtoie constamment aussi le précipice; et, en tout cas, cette entreprise de captation, menée trop intelligemment par Madame, est loin de nous la montrer sous un jour honorable.

Que penser encore des cadeaux, de l'argent versé à profusion par Belle Cousine à son jeune protégé? Au fond, la grande dame « entretient » Saintré, dans le sens cru et péjoratif que le langage d'aujourd'hui a donné à ce verbe. Et si l'on peut objecter ici que Jehan se laisse « entretenir », je répondrai tout d'abord qu'Antoine de La Sale a pris soin de nous avertir que son héros commence par refuser les présents, que Madame ne réussit à les lui faire accepter qu'en le persuadant — le page n'a que treize ans, il ne faut pas perdre ce détail de vue — que le rôle d'une grande dame consiste principalement à avoir « de quoy aidier » et « mectre sus aux besoingz » de son chevalier. Que le romancier se soit d'ailleurs fort bien rendu compte que ces largesses de Belle Cousine, acceptées par Jehan, créaient chez celui-ci un devoir de reconnaissance envers sa protectrice, c'est ce qui éclate clairement à la fin du livre, quand le chevalier, bien qu'odieusement trompé, se retient de châtier l'infidèle comme elle le mériterait, « ayant memoire des grans biens que ly avoit faiz ». A noter aussi, en outre, qu'Antoine a si finement senti la fausseté, malgré tout, d'une situation dominée par la question d'argent, que son héros éprouvera le besoin, une fois devenu homme, de secouer cette sorte de tutelle financière de Belle Cousine; et ce sera précisément l'origine de la brouille. Pour en revenir aux largesses de Madame, il reste que, de sa part, cette générosité n'est rien moins que désintéressée, en ce sens que Jehan doit payer en nature, si j'ose ainsi m'exprimer, les dons reçus; et les ardentes caresses que lui enseigne Belle Cousine — enseignement dont elle est la première à profiter d'ailleurs — donnent à ces libéralités pécuniaires une allure plus suspecte encore.

Digitized by Google

Ajoutons au passif déjà chargé de Madame un besoin, et en même temps une facilité de dissimulation, qui tient véritablement de la seconde nature. Dès le début du récit, Belle Cousine ment. Elle ment comme une autre parle. Elle ment à la reine, elle ment à ses femmes, elle ment aux écuyers, elle ment à Jehan lui-même. Plus tard, elle ira jusqu'à mentir à son Abbé. De telle sorte que l'artifice un peu subtil du dénouement, qui repose sur sa fausseté et sa déloyauté, reste bien cependant dans la logique même du personnage.

Mais il y a les fameuses citations latines, le cours pédagogique du parfait chevalier; il y a les chapitres éducatifs et moralisants; il y a Madame préceptrice! Ici, du moins, fait-elle meilleure figure?

A peine. Que vaut cette érudition de Belle Cousine? On a parlé de citations inventées[1]! Et quand bien même elles seraient toutes exactes?... M. Georges Doutrepont n'a-t-il pas mille fois raison de signaler, à ce propos, sous la plume d'Antoine de La Sale, l'emploi d'un des procédés les plus sûrs des ironistes, des humoristes de tous les temps[2]? Quand on compare à la théorie prêchée par Belle Cousine l'application de ces beaux principes, la pratique, ce qu'on pourrait appeler, non sans malice, « la leçon d'amour dans un préau », on est fondé à croire que toutes ces élucubrations savantes du début ne sont bien en effet que « pour farser ». Je n'en veux d'autre preuve que la singulière morale dont Madame fait profession dans la question du sixième commandement. Belle Cousine parle donc de la luxure. « Et pour ce, mon ami, que cest pechié est sy tres-deshonneste, le vray amoureux, comme j'ay dit, pour doubte que sa dame ne en prende desplaisir, pour acquerir sa grace, a tout povoir le fuit; et se, par vive contrainte de amours, aucunement il y encheoit, tant tant et sy trestant sont les tresangoisseuses paines et dangiers par les grans

1. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 97.
2. Ibid.

Digitized by Google

perilz qui s'en poevent enssievir, que les tresangoisseux cuers des loyaux amans ont a souffrir, que ce ne leur doit point estre compté a pechié mortel ; et se aucun pechié y a, vrayement il doit bien estre estaint par lesdictes paynes que ilz en ont tant a souffrir ! »

« Voilà une curieuse morale, remarque à ce propos M. Bronarski[1], — lequel a repris, après M. G. Doutrepont et M. Söderhjelm, la thèse de l'unité psychologique du roman, — s'il est vrai qu'elle absout par argument sophistique les amants de tout péché commis « par vive contrainte de amours. »

Toujours à propos de cette leçon pédagogique, M. Doutrepont avait déjà constaté[2] — M. Bronarski se fait l'écho également de cette observation[3] — l'ironie dans la réapparition imprévue des six textes latins qui prêchent la clémence, textes cités par Belle Cousine au Petit Jehan au début même du roman, et dont le héros se souvient fidèlement, pour en faire son profit, au moment où, « desliberé de le mectre a fin », il tient sous sa hache son méprisable rival.

Rabelais et Molière ne trouveront pas de plus sûres ressources de comique que cette érudition à contresens, dont Antoine joue ici avec tant de bonheur. Ne faudrait-il pas voir une intention ironique aussi dans les recommandations intempestives de Belle Cousine sur le chapitre des armes ?

Ironie en tout cas dans la ballade du « Maistre » sur la nécessité de la fidélité en amour, ballade que le romancier met dans la bouche de Madame au début du roman, et où se trouve exprimée en des termes très précis, mais sur lesquels personne n'a encore insisté, que je sache, une condamnation anticipée de la trahison de l'héroïne. Relisez ces quelques vers. En y remplaçant le mot « dames » par

1. Bronarski, *op. cit.*, p. 17.
2. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 97.
3. Bronarski, *op. cit.*, p. 17.

Digitized by Google

« hommes », c'est toute l'histoire de l'infidèle qui s'y déroule par avance :

C'est tout que d'amer loyaulment;
En ung tout seul lieu, c'est assez.
Quiconques le fait aultrement,
Il est de bien faire lassez
Et tous ses beaux fais sont passez...

L'allusion y est — dans le dixième octosyllabe — à la vulgarité des fausses amours de Belle Cousine. Et nous retrouvons dans le dernier couplet :

... Ains soient par tout diffamez.

une sorte de prophétie de la honte publique de Belle Cousine, enfin démasquée.

Et quand, un peu plus loin, l'héroïne stigmatise elle-même en ces termes énergiques : « villaine, ingratte et digne de estre banye de toutes gens de bien, et puis gectee au tresgrant et puant abisme du pechié de ingratitude », la dame assez félonne pour oublier son chevalier, Antoine ne semble-t-il pas prévoir, ici encore, la propre condamnation de la folle amante de l'Abbé, exprimée en un langage à peu près identique par Madame de Retel, laquelle interrogée par Saintré au sujet de la conduite à tenir vis-à-vis de la dame infidèle, déclare tout net qu'on « la deveroit bannir de toute bonne compaignie »?

A propos de ces rapprochements littéraux entre la première et la dernière partie du roman, je me plais à signaler ici que M. Bronarski, en examinant le texte dans ce sens, est arrivé plus d'une fois à des comparaisons vraiment intéressantes[1]. Mais en voilà assez, n'est-il pas vrai, pour réduire à néant l'opinion, trop longtemps professée, d'un prétendu contraste entre les deux parties du *Saintré!*

Il reste que cet étalage d'érudition dont Belle Cousine fait preuve dans les premiers chapitres du récit, choque un peu nos habitudes modernes. Nous aimerions voir l'in-

1. Bronarski, *op. cit.*; cf. p. 15 et suiv.

Digitized by Google

trigue courir plus vite à son dénouement. C'est vrai. Mais voilà! nous sommes à une époque où le genre du roman se dégage péniblement des langes de l'enfance, — que dis-je? — où il naît à peine à la vie littéraire, s'il est vrai que le *Petit Jehan de Saintré* est peut-être bien le premier roman français digne de ce nom. Et puis, prenons garde de négliger la réelle valeur psychologique de ce long préambule. Belle Cousine ne serait pas si ridicule, si elle ne s'était révélée si prêcheuse. La chute est d'autant plus profonde que l'héroïne a prétendu jouer à la moralisatrice. J'ai entendu émettre cette opinion, à première vue très raisonnable, que le *Petit Jehan de Saintré* gagnerait à la suppression du chapitre pédagogique. Moi-même — pourquoi le cacher? — j'y ai longtemps souscrit. A la réflexion, il me paraît cependant que, privée de cet élément, ennuyeux, certes, mais utile, l'œuvre d'Antoine de La Sale n'aurait pas atteint si pleinement son but. Qu'une dame galante et sans prétentions, qui aurait fait choix d'un « amant de cœur » par simple passe-temps, s'emmourache, pendant une absence un peu trop prolongée de celui-ci, d'un moine aussi généreux que bien en chair, sans être précisément excusable, la faute serait bien moins grave cependant que celle de cette Belle Cousine, pédantesque et prétendument vertueuse, et qui s'ingénie à dissimuler sous des dehors d'idéal vague à l'âme les appétits fort prosaïques d'une sensualité exigeante. On trouvera peut-être que j'exagère. Car, enfin, Belle Cousine a fini par s'éprendre sincèrement de son chevalier. Sans doute. Mais l'explication dernière de cet amour, — ne l'oublions pas, — il faut la chercher avant tout dans le sentiment d'amour-propre satisfait que chatouillent agréablement, chez l'ambitieuse protectrice, la bonne réputation, puis la gloire sans cesse grandissantes de Jehan. Ce qu'elle aime en lui, c'est son ouvrage. Et le romancier insiste constamment sur ce fait. Si, d'autre part, nous pouvons parfaitement admettre qu'elle se soit laissé prendre à son propre jeu, il n'en est pas moins vrai que l'auteur nous a déclaré en termes explicites qu'elle n'avait commencé toute cette in-

Digitized by Google

trigue amoureuse que pour s'amuser, et peut-être même, comme le suggère M. G. Doutrepont, pour rire du Petit Jehan, « rire de sa gêne, de son embarras de brave garçon, qui ne s'entend pas aux belles manières de la société[1] ». Le fait d'ailleurs que la moindre initiative d'indépendance que fera mine de prendre son chevalier l'indispose au point qu'elle en devient malade de dépit prouve à quel titre son orgueil est engagé dans l'affaire.

Je me résume donc. Sensuelle, hypocrite, orgueilleuse, telle nous apparaît Belle Cousine dans la première partie du roman; et c'est par sensualité qu'elle tombera, par hypocrisie qu'elle essayera de cacher sa faute; par orgueil enfin que, cette faute une fois découverte, elle s'obstinera dans son erreur, jusqu'à provoquer, de la part de Jehan, le châtiment que l'on sait.

Il nous paraît donc bien que c'est dénaturer complètement les intentions du romancier que de vouloir établir un contraste entre le début et la fin de l'œuvre. Si je ne partage pas l'opinion de M. Bronarski, à savoir que Marie de Clèves donne au roman son unité interne, je n'en suis pas moins d'avis que c'est au personnage de Belle Cousine, autant qu'à celui de Saintré, tous deux parfaitement logiques d'un bout à l'autre de l'œuvre, que le roman d'Antoine de La Sale doit son unité psychologique.

Mais, ironiste dès qu'il parle de Belle Cousine, Antoine borne là ses intentions satiriques. M. G. Doutrepont me paraît un tantet forcer la note, quand il voudrait voir dans Antoine de La Sale un « pince-sans-rire » à jet continu[2], et qui, dans l'épisode de la croisade, par exemple, que quelqu'un a comparé fort irrévérencieusement à une « mascarade », s'attacherait à nous divertir aux dépens de la chevalerie.

Pour ma part, je ne puis me résoudre à trouver dans le dénombrement des croisés la moindre trace de solennité comique. Tout au plus pourrait-on y déceler une manifes-

1. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 96.
2. *Ibid.*, p. 99.

Digitized by Google

tation un peu excessive de l'innocente manie héraldique d'Antoine, lequel éprouve le besoin bien humain de faire montre de ses connaissances en fait de blasons et de devises ; et, passionné des choses de la chevalerie, toujours, de même qu'il s'est attardé avec complaisance, dans le chapitre dit pédagogique, sur les droits et les devoirs des combattants, et, plus tard, dans le récit de l'ascension de Jehan, sur les épisodes de tournois, de même se complaît-il à remplir quelques pages de son manuscrit d'une nomenclature qui ne nous paraîtrait d'ailleurs pas si fastidieuse si nous connaissions, comme c'était le cas pour ses contemporains, l'armorial du xve siècle.

On s'est étonné également des proportions épiques de cette croisade de fantaisie, où toute la païennie ne s'est réunie que pour essuyer le plus sanglant des échecs. Mais pourquoi prêter à l'auteur d'autres intentions que celle qu'il a eue, à mon sentiment, de secouer l'inertie des Français de son temps par le tableau d'une vigoureuse campagne contre les Sarrasins, ces ennemis héréditaires qu'il avait appris à connaître autour des remparts de Ceuta? Non! plus je relis ces pages où Antoine de La Sale a trouvé, pour peindre le départ des croisés, l'enthousiasme populaire, les pieux préparatifs de la lutte, la joie et le deuil du triomphe, des accents si simples et si vrais, et moins je conçois qu'on ait pu parler de parodie à cet endroit culminant du récit, où — ne l'oublions pas — Saintré conquiert, face à l'ennemi, son écu de chevalier. Les allusions satiriques, s'il y en a, je les verrais bien plus volontiers dans ces pointes aussi discrètes que justes qu'Antoine, sincèrement indigné des hésitations des princes chrétiens à courir sus à l'infidèle, aurait glissées, çà et là, à l'adresse des souverains du temps. Mais, je le répète, le fond même du récit demeure imprégné d'une majesté et d'une grandeur qui font de ce passage, que d'aucuns ont voulu ridiculiser, un des plus beaux du roman.

Je n'oublie pas cependant Belle Cousine. Et nous voici bien obligé de parler de sa chute. On sait l'incident futile

Digitized by Google

qui va précipiter ce lamentable dénouement. Que cette donnée est bien psychologique encore, s'il est vrai, n'est-ce pas, que les plus hautes idoles d'amour glissent et s'écroulent bien souvent sur la pelure d'orange d'un simple malentendu !

Jehan parti, Madame s'ennuie. Et, note finement le romancier, elle ne peut plus souffrir la vue des autres amants. C'est la jalousie envieuse, la plus terrible de toutes; d'autant plus — on ne nous le dit pas, mais nous le devinons — que tous les galants de la cour, vexés dans le fond de n'avoir jamais attiré l'attention de la jolie veuve, ne se font pas faute de savourer le spectacle de cet esseulement qu'ils s'entendent soigneusement à entretenir. La reine a remarqué l'abattement de Belle Cousine. Elle lui mande son médecin. Et déjà le caractère sournois de l'héroïne reprend le dessus. Ce « Maistre Hues », que la reine, dans sa bonté, daigne lui envoyer, elle va le suborner, pour le faire servir à l'exécution de son plan, qui est de quitter la cour et de s'en aller cuver son dépit sur ses terres, à la campagne. C'est alors qu'interviendra l'Abbé galant, le moine avantageux, dont la servilité complaisante arrivera à point nommé pour effacer le souvenir du premier sursaut d'indépendance de Jehan, et la grosse sensualité toujours en éveil, pour calmer les ardeurs solitaires de Madame.

On a reproché à Antoine de La Sale d'avoir jeté bien vite Belle Cousine dans les bras de ce gros garçon. Mais n'y a-t-il pas là, au contraire, quelque chose de fort exactement observé? Qui ne sait qu'une femme dédaignée — et c'est bien un peu le cas de Belle Cousine — n'a pas de vengeance plus prompte que celle-là? Notons d'ailleurs qu'Antoine y met quelques formes. Madame hésite toute une nuit, la nuit qui suit ce premier repas pris en commun, où, le bon vin aidant, « vin de Beaune blanc, puis du vermeil de troiz ou de IIII façons », l'Abbé est arrivé à cette menue monnaie de l'amour que constituent les œillades et, pour reprendre une jolie expression de l'auteur, « la guerre des piez », sous la « large touaille ». Et il faut

Digitized by Google

l'effronterie d'une suivante, dame Jehanne, qui déclare tout uniment que l'Abbé l'a déjà « confessée » la veille, pour piquer au vif la jalousie — encore ! — de Belle Cousine et l'entraîner, dans une sorte de coup de tête, aux suprêmes compromissions.

Remarquons cependant qu'ici même Antoine, qu'on a accusé d'avoir écrit ce dénouement pour le plaisir des lecteurs paillards des *Cent Nouvelles nouvelles*, se montre d'une discrétion remarquable sur ce chapitre scabreux des relations de Madame et de l'Abbé : « en tout bien et en tout honneur et gieu, sans villenie, damps Abbez la confessa tresdoulcement »... c'est tout ! Pour qui connaît la licence dont s'autorisaient les conteurs du temps, il y a là un exemple vraiment unique de réserve, voire de délicatesse dans le ton du récit; et ce trait a bien sa valeur, puisqu'il s'accorde encore avec tout ce que j'ai dit touchant la conception idéaliste, malgré tout, du roman, chez Antoine de La Sale.

S'il m'est permis de faire ici un retour en arrière, rappellerai-je que nous aurions pu trouver d'autres preuves de cette louable discrétion dans l'histoire des amours de Belle Cousine et de Saintré? M. Haugmard, dans une page qui veut être spirituelle, a entrepris de nous démontrer qu'il était sûr, quant à lui, que Belle Cousine a été la maîtresse de Jehan, au sens actuel du mot[1]. Je m'empresse de le dire, il n'a réussi qu'à faire montre d'assez mauvais goût. En laissant flotter sur la nature des relations amoureuses de Madame et de son chevalier le voile du mystère, le romancier a montré qu'il était digne, plus que personne, de chanter le dernier hymne à la louange et exaltation de ce délicieux amour courtois, né dans les raffinements de la civilisation provençale, et où les abandons des dames s'entouraient toujours de je ne sais quelle atmosphère d'idéalisme qui restera longtemps étrangère aux Français du Nord, et qu'à coup sûr ne pouvaient

1. L. Haugmard, *L'hystoyre et plaisante chronicque...*, *op. cit.*; cf. p. XXI.

Digitized by Google

comprendre, ni à plus forte raison goûter, les auditeurs du cercle de Genappe.

Mais revenons à l'abbaye fatale. La suite de la conduite de Belle Cousine est bien dans la logique du personnage, je l'ai dit. Sensuelle, elle tiendra à son Abbé qui lui a révélé un genre de plaisirs nouveaux; hypocrite, elle essayera bien encore de donner le change à la reine et à ses femmes; orgueilleuse, elle refusera de reconnaître sa faute et accumulera les imprudences d'abord, les insolences ensuite, qui finiront par attirer sur sa tête l'ignominieux dénouement de la ceinture révélatrice.

* * *

Faut-il conclure de ce portrait de Belle Cousine qu'Antoine ait été un misogyne? Non pas. A côté de Madame, les figures féminines sympathiques ne manquent pas dans le *Petit Jehan de Saintré*, depuis la reine, courtoise et bonne, les dames de haut lignage, « Mesdames de Retel, de Vendosme, du Perche, de Beaumont, de Craon, de Graville, de Maulevrier, de Yvry », juges indignées de la conduite de la triste héroïne dans le dernier chapitre, et qui revendiquent, en des termes d'une âpreté saisissante, les droits du chevalier à un amour fidèle et digne de lui, jusqu'aux suivantes de Belle Cousine, qui, moins cruelles que leur maîtresse au cours des épreuves imposées au jeune page dès le début du roman, se montrent aussi, à la fin, moins disposées à épouser sa méchante rancune envers ce pauvre Saintré. Notons cependant que les libéralités de l'Abbé n'ont pas été sans faire impression sur la faible cervelle de ces demoiselles et que, si Antoine, je le répète, ne pose pas en principe à l'ennemi des femmes, du moins les considère-t-il volontiers avec quelque défiance; ce qui me porterait à croire, une fois de plus, que de cuisants souvenirs personnels du romancier ne sont peut-être pas tout à fait étrangers à l'esprit dans lequel nous est contée la mésaventure amoureuse du Petit Jehan.

En tout cas, ce qu'Antoine a très bien vu, ce qu'il a

Digitized by Google

finement observé et fidèlement rendu, — et c'est ce qui lui donne rang parmi la lignée des innombrables romanciers mondains qui vont traiter après lui ce problème de l'amour, — c'est la part prépondérante que la grande dame française, jusqu'alors sacrifiée à des préoccupations politiques ou militaires, allait prendre, avec l'introduction de la galanterie dans les mœurs, dans le cadre renouvelé de la vie aristocratique. Belle Cousine annonce les mille et un types féminins du roman d'amour qui, faisant écho à l'envahissement progressif de la femme, et surtout — je le répète — de la grande dame dans la vie réelle, vont substituer à la commère des fabliaux la grande coquette, l'Ève séductrice, que le moyen âge, pour l'avoir faite trop simple, n'avait pas comprise, et pour ne l'avoir pas comprise, avait injustement dessinée, d'un trait trop uniforme, et — il faut bien l'avouer — trop cru, fort souvent.

* * *

J'en arrive enfin au personnage de l'Abbé. Bien que M. Bronarski ait reconnu qu'il était « difficile de savoir quelle est, dans l'épisode de Damp Abbé, la part de vérité et ce qui doit être mis sur le compte de l'ancienne tradition, surtout celle des fabliaux », il n'a pas pu s'empêcher cependant de risquer ici encore un coup de sonde dans le terrain fort peu sûr de l'identification[1]. « Je ne veux pas aller trop loin, écrit-il, mais j'avoue que j'ai été bien surpris lorsque, en cherchant des renseignements sur l'abbaye de Nogent-sous-Coucy, je trouvai le passage suivant, inséré au milieu de la liste des abbés de cette abbaye : « Ab-« bas XXII. Johannes Roussel sedebat anno 1434. Eum An-« tonius Crépin, episcopus Laudunensis, quod bona mo-« nasterii dilapidaret, ab administratione rerum tempora-« lium summovit an. 1451... » Il est frappant, ajoute-t-il, que l'Abbé XXII (l'unique personnage qui, parmi les abbés de ce couvent, puisse entrer en considération par rapport à

1. Bronarski, *op. cit.*; cf., pour cette discussion, p. 55 et suiv.

Digitized by Google

la chronologie des événements racontés dans notre roman) ressemble à l'Abbé de notre roman par deux traits caractéristiques : sa vie large et son origine bourgeoise. »

Remarquons tout d'abord que l'origine bourgeoise des dignitaires ecclésiastiques ne paraît déjà plus être à cette époque un trait si caractéristique : dans le document cité, la particule « de » ne précède pas plus le nom de l'évêque que celui de l'abbé. Et quant à la vie large des prélats, le fait était aussi trop fréquent au xve siècle que pour pouvoir asseoir la moindre conclusion sur un détail aussi peu significatif.

Mais, pour suivre M. Bronarski sur son propre terrain, est-il tellement sûr que les dates qu'il cite soient si exactement en rapport avec la chronologie du roman? Dans le *Saintré*, l'Abbé a vingt-cinq ans. D'autre part, à reprendre les hypothèses de l'érudit commentateur, l'épisode du monastère est certainement postérieur à 1445, date du tournoi de Nancy. Ce serait donc en 1446, au plus tôt, qu'il faudrait placer les amours de la dame (Marie de Clèves, d'après lui) et de l'Abbé XXII. Or, comme nous savons que cet abbé est monté sur le trône en 1434, que, d'autre part, il est âgé de vingt-cinq ans lors de sa rencontre avec Belle Cousine, il n'aurait donc eu que treize ans, dans l'hypothèse la plus favorable, au moment de son accession à la charge abbatiale; ce qui est bien problématique, vu que le texte d'Antoine semble clairement indiquer que la personnalité fort peu cléricale de ce gros garçon avait déjà eu le temps de se révéler avant cette nomination qui dut être arrachée à la « court de Romme ». Ajouterai-je qu'il paraît bien résulter de la teneur de la lettre de l'ambassade du couvent que l'Abbé est relativement jeune en charge au moment de cette démarche?

* * *

Mais laissons cela. Et plaçons-nous plutôt sur le terrain plus sûr de l'étude psychologique du personnage. Que cet

Digitized by Google

abbé galant soit magistralement campé, qu'il faille y voir un des types les plus vivants de la littérature française, rien de plus vrai. Mais où je proteste avec énergie, c'est lorsque certains commentateurs voudraient opposer le moine triomphant à un Saintré ridicule. Le triomphe est, au contraire, pour Jehan, et tout le ridicule pour l'Abbé et son indigne complice. Antoine de La Sale, qui, en bon porte-glaive du xve siècle, n'aimait pas, ne pouvait pas aimer les moines, a dessiné avec un art exquis de l'ironie cette figure vulgaire de l'Abbé galant.

Dès la première phrase, il a soin de nous avertir qu'il doit sa mitre et sa crosse à des intrigues assez louches, et qu'en dehors des exercices physiques les plus roturiers — « luictier, saillir, geter barre, pierre et a la paulme jouer » — il ne connaît absolument rien. Admirez l'ironie de ce trait : « En toutes joyeusettez se emploioit, adfin qu'il ne fust trouvé oyseux » ! Pourrait-on railler plus spirituellement l'incapacité grotesque de ce pantin ? Et quand l'auteur ajoute qu'il est généreux, « larges et liberal de tous ses biens », l'ironie ne perce-t-elle pas encore, s'il est vrai que toutes ces libéralités s'exercent en fin de compte aux dépens du trésor de l'abbaye dont il a la charge ? L'Ambassade du couvent trahit du reste les légitimes appréhensions de l'argentier, mis en défiance en face des lourdes dépenses par lesquelles se traduisent les « disners, souppers et aultres deduis » offerts à Belle Cousine et à sa suite par l'Abbé prodigue.

Faut-il évoquer les incidents qui marquent la conquête de Madame par ce gros garçon sensuel ? Il compte avant tout sur une chose : la bonne chère. C'est à coup de plats épicés et de vins capiteux qu'il se propose d'enlever la place. Quelle différence avec Saintré, qui gagnait sa dame à la pointe de l'épée ! Et, puisque nous sommes sur le chapitre de l'ironie, ne vous semble-t-il pas que la paraphrase du début du péché « de goulle » éclaire d'un jour encore plus cru cette singulière stratégie amoureuse ? Comparez aussi à la réserve de Jehan, à sa modestie faite de finesse, l'empresse-

Digitized by Google

ment grossier, l'orgueil imbécile du moine. Que dire enfin de la qualité de cet amour de l'Abbé, alors que nous savons, par un aveu à peine déguisé d'une des jolies suivantes, que, le jour même de la rencontre, le premier jour où il vit Belle Cousine et en tomba amoureux, le paillard trouvait un quart d'heure pour « se faire la main » — qu'on me pardonne l'expression ! — avec cette dame Jehanne, encore plus facile que sa maîtresse ! Louons encore une fois Antoine de La Sale d'avoir passé rapidement sur la scène scabreuse de la confession, mais non sans remarquer en passant l'utilitarisme grossier que prête le romancier au méprisable frocard, lorsqu'il place dans sa bouche, à un moment comme celui-là, le proverbe qui dit : « Cellui qui sert et ne parsert, son loyer pert. »

Je n'insiste pas sur la naïveté comique de l'Abbé se confessant — lui aussi ! — au diable, représenté sous les traits de « Maistre Jullien », ou bien encore faisant étalage de ses richesses avec une emphase qu'Antoine de La Sale a su rendre si plaisante par le tour même de la phrase chez son personnage, lequel s'exprime habituellement par grands cris et sonores redondances. Et j'en viens maintenant à l'épisode final.

Les deux hommes sont en présence. Dès ce moment, le grotesque du personnage de l'Abbé va s'accentuant. Pleutre et couard à la vue des chevaux de Saintré, — « tant qu'il peust se traist a l'esquart, comme se il ne osast de Madame approchier », — il ne retrouve son assurance qu'en entendant les impertinences de Belle Cousine en réponse aux salutations de Jehan. Et, rassuré tout aussitôt, il étale son bonheur avec une insolence qui n'a d'égale que sa frayeur passée. A table, le vin aidant, et comme il interprète le silence de Saintré dans le sens d'une reculade, il ira même jusqu'à placer sa fameuse tirade contre les chevaliers.

Le passage est connu. On l'a beaucoup discuté. A-t-on remarqué cependant que l'Abbé n'ose même pas prendre la responsabilité de ses paroles ? C'est sous la garantie de Madame, garantie réclamée avec insistance, qu'il se per-

Digitized by Google

met enfin cette injurieuse « sortie »; et, tout au long de son discours, il éprouve le besoin de mendier chez sa complice des encouragements qu'elle ne lui ménage du reste pas. Quant au sens même de cette diatribe, qui ne manque pas de verve, je le reconnais volontiers, mais d'une verve facile, qui n'est pas l'esprit, et qu'on trouve sans difficulté au fond de la dive bouteille, le ton grossier qui la distingue, les détails vulgaires dont elle s'émaille, indiquent à suffisance qu'Antoine n'a jamais entendu reprendre à son compte ces cyniques plaisanteries d'ivrogne.

J'insiste à peine sur la signification de la scène du duel[1]. Qui a le beau rôle, je vous le demande, du seigneur calme, digne, maître de soi, qui n'accepte une lutte nouvelle pour lui que par déférence, malgré tout, au vœu d'une dame coupable à son égard, et qui, vaincu une première fois par ruse, accepte, par un dernier scrupule de courtoisie, une seconde épreuve, où il se révèle d'ailleurs en progrès, qui sait faire taire enfin la révolte de son orgueil blessé pour préparer plus sûrement sa vengeance; ou de ce moine sans vergogne, sorte de bateleur grossier et présomptueux, qui parade sur les mains, jambes en l'air, « monstrant ses grosses et blances cuisses pellues et vellues comme ung ours », remplit l'air de ses cris indécents, ne triomphe à ses propres armes que sur des coups défendus et ne voit pas poindre dans l'ironie des compliments de son adversaire la menace d'une revanche où il perdrait jusqu'à l'honneur, s'il avait de l'honneur à perdre?

C'est à ce moment que se place la démarche connue sous le nom de l'Ambassade du couvent. J'y ai fait allusion déjà à propos d'autre chose. On n'a pas suffisamment insisté, à mon sens, sur la valeur « historique », si l'on veut,

1. A propos de cette lutte athlétique, M. G. Reynier dit très bien : « Ces combats sont jeux de manants, dont un gentilhomme n'a pas à connaître les finesses. Cette double victoire n'enchante que Madame « qui, de joye qu'elle avoit et de rire, a peine povoit elle parler »; aux yeux des lecteurs courtois, elle ne peut que mettre en relief la grossièreté du personnage [de l'Abbé] » (cf. *op. cit.*, p. 110).

Digitized by Google

de pareil document. Les termes en sont cependant suffisamment précis et indiquent à quel point la chevalerie était encore respectée à l'époque, puisque la moindre atteinte à l'honneur d'un seul de ses membres déterminait tout aussitôt un tel courant d'indignation. Indignation intéressée, je le veux bien, chez ces moines inquiets des conséquences possibles des frasques de leur Abbé, et qui craignent pardessus tout de s'attirer une mauvaise querelle. Mais ce trait lui-même n'est-il pas caractéristique de l'attitude dédaigneuse d'Antoine vis-à-vis de la moinerie?

La scène des excuses de l'Abbé à Jehan achève de noyer dans le ridicule ce personnage de fabliau. C'est ici surtout qu'éclate la différence entre la conception de l'honneur chez un noble et chez un roturier, celui-ci croyant de bonne foi effacer un outrage par des présents qu'il est tout étonné de se voir refuser. Et si nous descendons dans les détails... L'Abbé offrait trois choses à Jehan : une mule, de l'argent, un faucon. Jehan refuse carrément la mule : il n'use point de cette monture de femme. Premier camouflet. Il accepterait l'argent, s'il en avait besoin. Façon spirituelle de souligner la maladresse de l'Abbé. Seul, il conservera le faucon, animal noble. Mais, comme il ne veut rien tenir en fait de ce manant dont il va bientôt — il le sait — tirer une vengeance exemplaire, et que, d'autre part, il lui serait agréable de laisser à son peu scrupuleux adversaire un souvenir qui fût comme un vivant reproche de sa déloyauté d'abord, de sa sottise ensuite, il obtient de l'Abbé que celui-ci lui gardera l'oiseau, « affin que se nul le vous demande », recommande-t-il, « direz que il est mien » ! Est-il possible d'éconduire et de duper avec plus d'esprit un aussi stupide gaffeur?

Et, comble d'ironie, c'est à Saintré maintenant de demander en retour à l'Abbé, qui accepte, lui, sans hésitation, de se rendre à ce dîner qui verra précisément sa lamentable déconfiture!

Je n'en finirais pas de noter tous les détails à la dérision du moine. Le tableau si vivant du duel final en groupe

Digitized by Google

suffisamment d'ailleurs. Ce petit chef-d'œuvre, comme l'a dit M. Söderhjelm [1], qui, après nous avoir montré le moine triomphant dans toute la joie de sa passion partagée, se grisant des compliments de Saintré, son rival, et ne se donnant même pas le temps de finir le repas pour revêtir plus tôt l'armure qu'il convoite tant, se termine par le piteux écroulement du triste sire, embarrassé dans sa cuirasse, criant « mercy! mercy! mercy! », en présence de Madame, atterrée et des autres moines tremblants de peur, ferait justice à lui seul, n'est-ce pas, de l'opinion de ceux qui ont osé voir dans le *Petit Jehan de Saintré* une intention de moquerie à l'égard de la chevalerie.

Certains commentateurs, constatant que l'aventure de l'abbaye se clôt sur la promesse du moine de continuer ses relations avec Belle Cousine, ont cru trouver dans ce dénouement une sorte de consécration du triomphe, quand même, du clerc sur le chevalier. Mais Antoine de La Sale, voulant stigmatiser avant tout la conduite de la dame infidèle, pouvait-il mieux la bafouer qu'en l'acoquinant pour la vie à ce gros garçon mutilé? D'autant plus que l'incident de la ceinture bleue, en dévoilant devant toute la cour la honte de Belle Cousine, la condamnait jusqu'à sa mort à un esseulement définitif.

Il reste que le roman aurait pu se terminer sur un espoir de réhabilitation, une promesse d'avenir. C'est vrai. Mais le dénouement d'Antoine n'est-il pas plus saisissant, plus vrai, plus artistique aussi? Il est bien permis de répondre par l'affirmative. Que de romanciers de cette innombrable lignée qui remonte au chef-d'œuvre d'Antoine de La Sale, se seraient bien trouvés de s'inspirer, pour le dernier chapitre de leurs fadaises, de l'âpre philosophie de l'auteur du *Saintré!* Nous n'aurions pas eu tant d'épilogues insipides, où les mêmes cloches de la même église de village sonnent pour les toujours pareilles épousailles de ce

1. W. Söderhjelm; cf., outre les *Notes*, l'étude très intéressante publiée dans la *Nouvelle française au XVe siècle* (Paris, Champion, 1910), p. 96 et suiv.

Digitized by Google

couple éternellement banal, dont nous savons tous qu'ils « furent heureux » et qu'ils « eurent beaucoup d'enfants » !

* * *

Il nous resterait à parler de l'art dans le *Petit Jehan de Saintré*. Ici tout a été dit, semblerait-il[1], en ce qui concerne du moins l'épisode final, que chacun des commentateurs s'est plu à signaler comme une des plus jolies réussites de la prose française.

Ce qu'on a généralement moins fait ressortir, c'est l'agrément du début. Or, il me paraît que rien ne passe en finesse de touche, en grâce enjouée, en aimable et fine ironie, les chapitres III et IV de l'édition imprimée, alors que Belle Cousine cherche, pour se distraire, « pour farser », comme dit Antoine, à entraîner dans ses lacs le pauvre enfant déconcerté. Il y a dans ces pages un accent de vérité, une fraîcheur de spontanéité, un naturel, que rien ne dépasse dans le reste de l'œuvre. Madame, froufroutante et coquette, avec sa petite cour bavarde et désœuvrée, la timidité du jeune garçon, ses rougeurs devant cet aréopage féminin qui le presse, les questions insidieuses de Belle Cousine, les commentaires étourdis des suivantes, l'attitude de plus en plus embarrassée de Jehan, qui ne sait rien répondre « fors de entortellier le pendant de sa chainture en tour ses dois », et les reproches de Belle Cousine, et les sourires de commisération des damoiselles, tout cela est décrit de main de maître, avec un sens merveilleux de la vie. Mais j'aurais mauvaise grâce à insister sur ces parties fortes du roman[2].

Ce que je voudrais surtout montrer, — car cela est tout à fait ignoré du public, auquel on a essayé de faire accroire qu'en dehors de l'épisode final, le *Saintré* était lan-

1. On lira, entre autres, avec profit sur l'art du conteur et le style dans le *Petit Jehan de Saintré* quelques pages solides de Carl Haag (cf. *Antoine de La Sale und die ihm zugeschriebenen Werke*, p. 320-324).

2. Cf., à ce propos, une jolie page de M. G. Reynier (*op. cit.*, p. 96).

Digitized by Google

guissant, — c'est la permanence de cette qualité d'art, qui se révèle d'un bout à l'autre de l'œuvre, avec des hauts et des bas sans doute, mais éclairant les parties mêmes réputées les plus faibles et, en particulier, les fameux chapitres pédagogiques, d'un rayon, çà et là, et quelquefois d'une subite et merveilleuse clarté.

Je sais bien, il y a les longs prêchis, prêchas de Belle Cousine sur les péchés, les ordonnances royales de Philippe le Bel, les commandements de la loi, les vertus, les sacrements, les bonnes mœurs. Mais pourquoi ne pas relever, intercalés dans ces lieux communs d'ennuyeuse morale, maints passages d'heureuse diversion? Tantôt c'est tout un petit drame : rappelez-vous, par exemple, cette exhortation si pressante, encore que voilée, de Belle Cousine à Jehan pour l'encourager à se consacrer à son service — « N'estes vous pas gentil homme!..., etc. » (j'ai déjà fait allusion à ce passage) — avec les résistances de l'enfant, inquiet dans sa fierté ombrageuse, et le suprême assaut de Madame abaissant enfin ses cartes, et l'acceptation si sincère de Jehan... Tout cela ne fait-il pas un « pont » délicieux entre Végèce et le décalogue, Aristote et le symbole des Apôtres? Ou bien encore, c'est une série d'observations piquantes sur les qualités de bonne compagnie du parfait chevalier, avec des détails de toilette qui intéressent l'histoire du costume et qui montrent, chez Antoine, le souci du réalisme pittoresque, en même temps qu'une parfaite connaissance de la vie de cour. Que dire de l'histoire, si alertement contée, des démarches de Jehan pour s'habiller honnêtement, de la boutique de « Perrin de Solle » à celle de « Françoiz de Nantes », en passant par « Jehan de Busse » et « Guillaume Soldam », pour aboutir chez « Marie de Lisle »? Relisez le récit des innocents marchandages du petit homme, qu'il vous souvienne des étonnements amusés de ses fournisseurs, de la joie de l'écuyer, « Jacques Martel », à la vue de son page de prédilection ainsi transformé, et dites-moi si ce passage ne constitue pas une des plus heureuses trouvailles du ro-

Digitized by Google

man! Et ce n'est qu'après une série de nouvelles scènes, plus alertes les unes que les autres, entre Jehan et Belle Cousine, qu'Antoine reprend la suite des « enseignements » par un cours pédantesque de Madame sur l'histoire romaine.

Les étapes successives de l'élévation de Jehan, avec, chaque fois, la description de nouveaux costumes, de nouveaux chevaux, de nouvelles armes, n'ont rien de monotone, quoi qu'on dise. C'est la première fois peut-être, dans la littérature française, qu'un auteur prend ainsi plaisir à la couleur pour la couleur, détaillant avec je ne sais quelle complaisance amusée les « plumes verdes, vyollettes et grises », les « houppettes » « blanches » ou « noires », le « damas cramoisy brochié d'argent », le « saptin bleu losengié de orphaverie », et les fourrures, et les perles, et les pierres précieuses... Et ce sont chaque fois d'autres gammes de nuances, d'autres assortiments, d'autres combinaisons; et déjà se révèle ce don verbal, qu'on retrouvera plus tard chez Rabelais, ce plaisir presque sensuel de se chanter à soi-même la sonore musique des vocables entre-choqués. Quand Jehan décrit son parement à ses armes, « qui est de saptin cramoisy, tout semé de branlans d'or, esmaillié de rouge cler, a une grant bende de saptin blanc, toute semee de branlans d'argent, a trois lambiaux de saptin jaune, tous semez de branlans de fin or luisant », ne vous semble-t-il pas qu'il y a dans cette énumération une sorte de griserie, l'amour du mot pour le mot[1], que le moyen âge ne connaissait pas, que *Pantagruel* devait révéler, et que le romantisme devait retrouver après une longue éclipse?

Quant aux tournois considérés en eux-mêmes, un lecteur d'aujourd'hui pourra peut-être en trouver le nombre exagéré et le déroulement un peu monotone. Il en était tout autrement pour cette noblesse du xve siècle qui formait le public d'Antoine. Prenons garde aussi que, pour

1. Cf. aussi, à ce propos, le menu si richement détaillé des soupers galants offerts par l'Abbé à Madame.

Digitized by Google

un vieil amateur de coups de lance comme l'auteur du *Saintré*, pour un fanatique qui devait rédiger à quelque temps de là un *Traité* sur l'art de la joute, où il se retourne avec regret vers « le noble temps de jadis, ou la connaissance des armes et le blasonner étaient prisés », la tentation devait être presque irrésistible de verser dans cet excès — pour autant qu'excès il y ait. Car, enfin, si l'on veut bien se rappeler que chacun de ces tournois a sa physionomie particulière, celui d'Espagne ne ressemblant pas à ceux de Paris, lesquels, différents entre eux, diffèrent aussi de celui de Gravelines, on conviendra que le reproche de monotonie est peut-être excessif.

Chose remarquable d'ailleurs, Antoine de La Sale, qui a su donner à ses protagonistes une physionomie si particulière, a réussi ce véritable tour de force d'individualiser, de particulariser — nous y avons déjà fait allusion — chacun des adversaires de Jehan au cours de ces différentes rencontres. Enguerrant est aussi Espagnol que Loissellench est Polonais. Et le double combat de Saintré et de Boucicaut contre Nicolle des Malletestes et Galliaz de Mantua, avec l'incident de la hache perdue, la lutte de Saintré, seul contre les barons anglais, et ses alternatives de gain et de perte, la joute contre le baron de Tresto, que clôt le brusque dénouement du pied percé, autant de variations aussi heureuses qu'imprévues sur un thème qu'un écrivain, moins artiste qu'Antoine, n'eût pas manqué d'uniformiser autour de je ne sais quel fatigant et ennuyeux stéréotype! Sans compter qu'Antoine de La Sale a des trouvailles de style, des traits d'observation tout à fait remarquables : le geste de Jehan, par exemple, essayant, au moment d'entrer en lice, la souplesse de ses membres emprisonnés dans la lourde armure, est un de ces détails qui ne s'inventent pas.

Mais il y a le dénombrement des chevaliers croisés. Ici du moins, m'objectera-t-on, La Sale est fastidieux. — Et pourquoi, je vous le demande? Dites que, pour vous, que pour moi, ces quelque dix pages manquent d'intérêt, soit!

Digitized by Google

Mais, pour un lecteur du xve siècle, pour un homme comme Antoine de La Sale surtout, passionné d'héraldique et, en général, de tout ce qui touchait de près ou de loin à la chevalerie, — il faut toujours en revenir là! — comme cette armée de croisés s'anime soudain! Comme elle vit d'une vie singulièrement attachante, avec ses cris de bataille, l'or, l'argent, « les geulles », l'azur, le sinople, le sable, l'hermine, le vair des blasons; et les losanges, les fasces, les billettes, les besants, les cotices, les burelles, les orles, les jumelles, les coquilles, les bâtons, — j'en passe; et les lions, la queue nouée, fourchée et croisée; les léopards, langués, onglés et armés; les aigles, à deux têtes couronnées...! Ce serait singulièrement méconnaître d'ailleurs un des postulats de la critique que de prétendre se placer à notre point de vue d'hommes de 1927 pour juger de la valeur artistique de ce dénombrement. Le deuxième chant de l'*Iliade* ne consiste-t-il pas tout entier dans ce qu'on a appelé irrévérencieusement le « catalogue des vaisseaux »? Et l'on retrouverait — est-il besoin de le rappeler? — pareilles énumérations dans presque toutes les chansons de geste du moyen âge. Nous pourrions ajouter à la décharge de notre romancier que, comme l'a indiqué M. Georges Doutrepont[1], Antoine de La Sale ne faisait que se conformer aux mœurs de l'époque, en flattant la manie héroïque des nombreuses familles nobles dont il replaçait ainsi un des membres dans le cadre flatteur d'une croisade « couleur du temps ».

Quant au récit même de cette expédition contre les infidèles, il ne manque pas de pittoresque ni d'émotion, depuis les préparatifs de la bataille dans le camp chrétien, avec la cérémonie de la collation de l'ordre de chevalerie à Jehan de la propre main du roi de Bohême, jusqu'aux manifestations de deuil des vainqueurs devant les cadavres de leurs amis, avec ce détail réaliste de la vêture noire des Français, « dont par celle amour que ilz monstrerent porter l'un a l'autre, furent de tous tresgrandement loez ».

1. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 119.

Digitized by Google

Une des scènes les plus vivantes du roman, et, malgré son piment de grivoiserie, une des plus charmantes, sans conteste, est celle où Jehan, dans son impatience de voir Belle Cousine seul à seule, s'est mis en tête de conseiller au roi de « dormir ce soir » avec la reine, et où, pressé d'avouer à cette dernière la vraie raison d'un désir aussi impertinent, il s'en tire, en présence de sa complice, par une bien jolie pirouette. Il y a là, dans la vivacité du dialogue, dans le jeu des acteurs, dans l'esprit et le naturel des reparties, un entrain, une gaîté, une finesse qui ne dépareraient pas la plus brillante de nos scènes d'aujourd'hui.

Et l'on pourrait trouver, dans l'épisode des dix compagnons, plus d'un passage tout aussi exquis.

C'est donc une grave erreur que de prétendre, comme on l'a fait, que le roman de *Saintré*, hybride au point de vue de la composition, présenterait également une dualité de style; et, qu'autant la dernière partie serait vivante, autant les chapitres pédagogiques, les histoires de tournois et le récit de la croisade sueraient l'ennui. S'il est permis évidemment de préférer le dénouement dans sa concision et sa verdeur à certains passages un peu lents, un peu monotones, et parfois même, je l'avoue, un tantinet ennuyeux de la première partie, reconnaissons cependant que les pages savoureuses ne manquent pas d'un bout à l'autre bout du *Saintré*. Pour ma part, j'en sacrifierais malaisément dix d'affilée, persuadé que, quelque soin que l'on mît à faire cette coupe sombre, forcément faudrait-il se priver de l'une ou l'autre réelle beauté.

Antoine de La Sale, au moment où il écrit son *Petit Jehan*, est en pleine possession d'un talent d'écrivain encore en devenir dans ses deux œuvres précédentes. Si nous ajoutons à cette considération d'ordre chronologique, qui a bien sa valeur, le fait heureux que, pris véritablement par son sujet, le vieil amoureux de la chevalerie a pu donner libre cours, dans *Saintré*, à ses sentiments les plus intimes, les plus profonds, les plus sincères; que, d'autre part, entraîné par le développement de l'intrigue, l'humoriste, qui

Digitized by Google

sommeillait déjà dans *La Salade* et dans *La Sale*, trouve dans l'histoire de Belle Cousine un terrain singulièrement propre à exercer sa naturelle causticité d'esprit, nous comprendrons peut-être pourquoi ce roman s'est élevé, sans effort et comme de lui-même, jusqu'au plus haut sommet de l'art de la prose.

Et puis, avouons-le, il y a le privilège du génie. A trop vouloir expliquer, à tout prétendre démontrer, la critique n'aboutit bien souvent qu'à poser des problèmes insolubles, à soulever des objections irréfutables. L'histoire de la littérature médiévale est farcie au fond de ces réussites uniques, depuis la *Chanson de Roland* jusqu'au *Petit Jehan*, en passant par *Aucassin et Nicolette*. *Saintré* est une de ces œuvres, une de plus, qui suffisent à la gloire de leur auteur; et ce n'est pas diminuer celui-ci que de lui refuser, comme nous l'avons fait, la paternité des *Cent Nouvelles nouvelles* et des *Quinze joyes*.

Il me resterait à dire un mot, puisque nous parlons du style, de la différence entre les deux rédactions. Je tiens, en effet, que, seule, la première version est d'Antoine de La Sale — j'entends la version du manuscrit Barrois, y compris les corrections — et que l'autre rédaction, plus diluée, plus longue, serait l'œuvre d'un remanieur, d'un lecteur amateur probablement, et qui se serait amusé à « corriger », quelques années plus tard, en l'accommodant aux retouches de l'auteur, la dernière partie du texte. Ici, évidemment, c'est un peu une question d'impressionnisme[1]. Si je préfère nettement la version d'Antoine, et surtout son premier jet, à celle du remaniement, c'est que celle-là me paraît plus nerveuse, plus drue, plus directe, avec cette réserve cependant que celle-ci peut se réclamer d'un travail plus adroit, plus « fignolé », et j'ajouterai même plus parfait, au sens propre du mot. Entre la rédaction un peu gauche quelquefois d'Antoine et l'arrangement souvent un

1. Je me réserve cependant d'établir par des comparaisons de textes entre les autres œuvres d'Antoine et les deux états du *Saintré* la vérité de cette assertion.

Digitized by Google

peu trop savant du remanieur, je ne puis hésiter. La plupart des lecteurs apprécieront peut-être davantage — du moins je le crains — le texte plus « lisible » que nous ont donné jusqu'ici, sur la foi de l'unique manuscrit réellement employé par Guichard, les éditions successives du *Petit Jehan*. Puis-je croire que, pour un romaniste, ce sera une réelle satisfaction cependant de lire, pour la première fois. dans le texte original que j'ai réussi à reconstituer avec l'aide de M. Pierre Champion, la version authentique de ce pur chef-d'œuvre ?

* * *

Chef-d'œuvre, en effet, le *Petit Jehan de Saintré* l'est à bien des égards. Et, au moment de clore cette étude littéraire forcément incomplète, il me vient un regret, le regret de n'avoir pas su mieux exprimer tout le suc de cette prose spirituelle, alerte, vivante, et qui marque vraiment une date dans l'histoire des lettres françaises. « Roman de chevalerie en même temps que roman de mœurs, le *Petit Jehan de Saintré* ouvre l'époque du roman réaliste moderne en France », déclare en terminant M. Bronarski, après avoir essayé de prouver qu'il s'agissait en l'occurrence d'un « roman à clef[1] ». Cette conclusion me paraît plus juste que les prémisses. Je supprimerais même volontiers l'épithète de « réaliste » que le savant commentateur, se souvenant sans doute des pages consacrées à notre roman par M. Reynier, accole un peu à la légère au récit d'Antoine de La Sale. Et, en tout cas, s'il faut maintenir cette qualification, je demande au préalable qu'on se mette d'accord sur le sens qu'il convient de lui accorder.

Si par réalisme on entend le sens de la vie, la vérité dans l'observation, le don d'animer les personnages d'un souffle créateur, alors, certes, Antoine de La Sale est un grand réaliste. Que si, au contraire, le mot devait être pris dans le sens péjoratif que lui ont valu les exagérations de l'école de

1. Bronarski, *op. cit.*, p. 71.

Digitized by Google

Médan, alors, non! non! mille fois non! le *Petit Jehan de Saintré* n'est pas réaliste[1]. Mais sincère, exact, au juste niveau de son époque, ni en deçà ni au delà, Antoine de La Sale a dressé devant nous des personnages si vrais que le roman, suivant une des plus heureuses définitions du genre, est une vraie tranche de vie de ce xve siècle, où naquit à un renouveau de splendeur la civilisation française.

Et c'est sur cette note générale que je terminerais volontiers une étude littéraire, dont je sens trop bien moi-même qu'il lui manquerait quelque chose d'essentiel, si je ne replaçais le chef-d'œuvre d'Antoine dans son cadre historique; non pas, comme l'a fait M. Bronarski, pour y retrouver, sous le voile de la fiction, tels et tels personnages, — Jacques de Lalaing, Marie de Clèves, l'Abbé XXII, — ce qui est de l'érudition pure, mais pour y chercher le reflet d'une époque tout entière, ce qui est peut-être la seule utilité de l'histoire littéraire. Étudier les anciens textes pour en faire jaillir d'ingénieux rapprochements, c'est un luxe cela, un passe-temps de dilettante, de la haute école, rien de plus! Mais chercher dans la lecture des œuvres du passé des lumières sur notre vieille civilisation française, apprendre dans les livres à connaître les hommes, faire de la philologie qui soit en même temps une porte ouverte sur la vie, voilà qui donne à nos études, à nos recherches et — pourquoi ne pas l'avouer? — à nos résultats toute leur valeur et tout leur prix!

Grâce au *Petit Jehan de Saintré* nous avons pénétré dans le domaine si riche de la pensée des hommes d'autrefois. L'œuvre d'Antoine de La Sale est d'autant plus féconde en enseignements qu'elle se place à un moment singulièrement attachant de l'histoire des mœurs, à un de ces « tournants », comme a dit si joliment Godefroid Kurth,

1. C'est aussi la remarque que faisait M. G. Reynier dans l'introduction de son beau volume sur les *Origines du roman réaliste* : « Le mot de réalisme, écrit-il en propres termes, étant pris quelquefois dans un sens très particulier et plutôt défavorable, je prie d'abord qu'on veuille bien lui donner ici sa vraie signification, la plus large, de reproduction de la réalité » (p. v).

Digitized by Google

où quelque chose meurt et où quelque chose naît. Et cela, beaucoup l'ont vu, l'ont signalé. Mais ce qu'ils n'ont pas su voir, c'est la position prise par Antoine de La Sale en face de cette transformation. A une époque où la chevalerie se mourait, après avoir brillé quelque temps encore, grâce à l'introduction de la galanterie du Midi dans les mœurs de la France du Nord, d'un suprême mais factice et passager éclat, le grand coureur d'aventures, le donneur de coups d'épée, le courtisan du roi René, dont les hasards de la vie avaient fait un écrivain, se penche, au soir de son existence, avec une complaisance émue et cet enthousiasme que suscitent, chez les grandes âmes, les belles causes perdues, vers des souvenirs tour à tour charmants et glorieux, mélancoliques aussi... car la vie n'a pas que des roses pour les amants du passé, en ce xve siècle tourmenté, où le progrès, ce grand destructeur, — c'est déjà ainsi qu'il s'appelait! — allait engendrer, à côté des rares Don Quichottes, les innombrables Sancho Panças.

Qu'Antoine de La Sale, tout « pénétré de l'esprit du monde féodal, conservateur respectueux de ses traditions[1] », que ce « dernier croyant de la chevalerie mourante[2] » ait gardé cependant jusqu'au bout sa ferveur d'idéal, qu'il ait trouvé, pour exalter son héros, des accents dont la simplicité et la sincérité font la grandeur, et tout cela avec discrétion, avec bonhomie même, « à la française », voilà ce que j'aurais voulu mettre en lumière!

« Énigme littéraire », a-t-on dit de cette œuvre[3]. Pourquoi donc? L'énigme ne serait-elle pas uniquement dans l'esprit des commentateurs prévenus? Pour moi, je préfère à tant de complications la voie droite où m'engagent à marcher la sereine logique et la saine raison. Ce n'est pas diminuer le *Petit Jehan de Saintré* que d'y voir l'expression constante d'une pensée unique; ce n'est pas ravaler

1. G. Reynier, *op. cit.*, p. 73.
2. *Ibid.*, p. 74.
3. C'était bien aussi l'impression de Carl Haag, quand il écrivait : « Der leitende Grundton. die Verherrlichung des Rittertums, ist derselbe vom ersten bis zum letzten Wort » (*art. cit.*, p. 315).

Digitized by Google

son auteur que d'en faire un écrivain tout d'une pièce, sans nuls détours...

Et j'estime, au contraire, que si j'ai pu restituer le vrai visage d'un homme et d'un artiste trop longtemps mal connu, pour ne pas dire méconnu, j'aurai servi, en même temps que les droits de la vérité, ceux que s'est acquis à notre admiration le sympathique auteur d'un des plus purs chefs-d'œuvre de la prose française de tous les temps.

Fernand DESONAY.

Digitized by Google

JACQUES AMYOT

GRAND AUMONIER DE FRANCE

SUPÉRIEUR DES
QUINZE-VINGTS PAUVRES AVEUGLES DU ROI

(1560-1593)

CHAPITRE IV

Du Val-Larronneux aux Folies-Bergère

1. — *Antoine Courtin, receveur des Quinze-Vingts.*

Nous avons déjà rencontré Antoine Courtin alors que, faisant l'intérim du greffier, il préparait avec une attention toute professionnelle le registre dont se servit Jarsu. Parce qu'il fut, sous le gouvernement d'Amyot, un dignitaire considérable dans l'Enclos, par lui-même ainsi que par ses proches, dont l'un est un des insignes bienfaiteurs des aveugles, Antoine Courtin mérite que nous nous arrêtions à scruter sa physionomie.

C'est le 13 juillet 1542 que Mgr Jean le Veneur, grand aumônier de France, avait accordé des lettres de frère voyant à Antoine Courtin, fils de Courtin, prénommé également Antoine, bourgeois de Paris[1].

Peut-être les mérites du candidat avaient-ils été signalés au prélat par un protecteur naturel, Quentin Courtin, son frère, lequel remplissait à la Sainte-Chapelle du château royal du bois de Vincennes les fonctions de prêtre, chantre et chanoine. D'ailleurs, le nouvel élu allait épouser une

1. Il y avait déjà eu aux Quinze-Vingts, en 1431, un Pierre Courtin, dont j'ignore s'il était apparenté avec notre personnage.

Digitized by Google

aveugle, Nicole Dupont, qui lui procurerait le bénéfice de la fraternité, dot susceptible de tenter même le fils d'un bourgeois de Paris. Devenu frère voyant, Antoine Courtin succéda, en 1554, au receveur Philippe Thuault, lequel venait de mourir. Cette fonction faisait de lui un des principaux officiers de l'Enclos, à mi-degré entre nos seigneurs les gouverneurs et la foule des frères.

Antoine Courtin était un excellent homme. Cette seule particularité le prouve que, malgré quelques incidents pénibles, il exerça sans interruption de 1554 jusqu'à sa mort. Sa charge étant élective, les frères n'eussent pas manqué de le déposséder si, à tort ou à raison, ils avaient eu à se plaindre de lui. Un témoignage de sa complaisance se trouve dans le registre où il notait scrupuleusement « les procuracions » que lui donnaient ses administrés, afin qu'il touchât pour eux leurs revenus. Quand on sait la méfiance maladive des aveugles augmentée par le fait que Courtin appartenait à l'administration dans sa partie la plus rigide, on est en droit de conclure qu'il jouissait de l'estime publique bien au delà de ce qu'eût obtenu un simple honnête homme. Une autre preuve résulte de ce que, dans le seul espace de temps allant de 1555 à 1561, il accepta neuf fois d'être parrain d'enfants nés dans la maison, ce qui témoigne d'une bienveillance très méritoire.

Il eut cependant à souffrir des contradictions, monnaie courante dont on paie souvent les services les plus efficaces et les plus désintéressés. La situation matérielle des habitants de l'Enclos était alors des plus précaires. Il était dans la tradition que l'on s'en prît aux fonctionnaires qui n'en pouvaient mais. Aussi il se forma, en 1564, contre Antoine Courtin une cabale à la tête de laquelle était Philippe Ruby. Celui-ci en arriva à proférer « a haulte voix et en plein Chappitre » une injure dont il nous est difficile d'apprécier toute l'horreur, mais qui parut « atroce » à l'assemblée au point que, quand Courtin eût été traité par deux fois de « poisson d'apvril », il n'hésita pas à demander justice.

Digitized by Google

Le Chapitre était ce jour-là présidé par MM. de Plancy et Pagevin, qui voulurent démontrer à l'insulteur « qu'il avoit tort de faire de telles insolences », ce qui valut à M. Pagevin le reproche d'être « mangeur de pauvres gens ». Aussi le châtiment suivit-il immédiatement la faute : Ruby, bénéficiant toutefois de la circonstance atténuante que Courtin l'avait appelé « frère doyen ». fut condamné « à une amende modérée à dix sols tournoys » et convertie en un cierge. L'agitation ne se calma pas. Le 13 mai 1568, Michelle de Neufville, femme d'Étienne Blastrier, reçut injonction de « ne plus à l'advenir appeler Anthoine Courtin, recepveur, larron, sur peyne de cent sols et de tenir prison ».

Quelque temps plus tard, les attaques s'étant renouvelées, le Chapitre décida, le 13 novembre 1569, « que ledict Courtin continuera la recepte jusque à deux moys qu'il rendra son compte et que à la fin dudict compte l'on advisera si on le déposera ou non ». Courtin réussit à confondre ses ennemis. Les frères, pour lui témoigner leur confiance, l'élevèrent, le 2 juillet suivant, à la dignité de ministre. Mais Courtin préféra garder son registre de comptes. Aussi une nouvelle ordonnance prescrivit « que Courtin sera et demeurera recepveur après que ledict Courtin a eu le plus de voix à l'estat de ministre (il a été) ordonné que le maistre en fera l'exercice... après que ledit Courtin a renoncé à l'estat et exercice de ministre de céans ». Deux condamnations pour injures et rébellions portées, quelques jours après, contre Ruby et ses complices découragèrent définitivement les adversaires de Courtin.

Il est vrai que les frères ne s'épargnaient pas davantage entre eux. Jacques Bruchon, dont l'importance s'était accrue d'avoir fait la sentinelle pour la maison, s'attaqua à Catherine Cossart, la femme de Nicolas le Plastre, et la traita de p... et prestresse, si bien que le maître déposa une plainte en Chapitre. Immédiatement Bruchon, après serment fait, dénia le propos, puis déclara que « s'il l'avoit

Digitized by Google

injuriée qu'il en avoit menty et qu'elle estoit femme de bien » Cette rétractation ne désarma pas le Plastre. « A esté soustenu par le maistre que Jacques Bruchon ou le ministre (Jacques Thuault) sont ou l'un ou l'autre excommuniés, d'aultant qu'ilz ont faict jecter des excommunications l'un contre l'autre et ne se sont faict absoudre ny l'un ny l'autre ». Thuault avait fait pis, étant allé jusqu'à battre la femme du maître, et ce au point que l'assemblée condamna celui-ci à bailler au barbier qui avait visité la battue 4 livres « pour les medicamens ».

Antoine Courtin avait épousé Nicole Dupont. Le Seigneur bénit leur union. Ils eurent cinq enfants : Daniel, Quentin, Claude, Anne et Louis. L'année même où Courtin inaugurait ses fonctions de receveur, Daniel et Quentin naquirent jumeaux, le 10 juillet 1554. Daniel mourut à vingt-quatre ans, en 1578. Quentin avait été « nommé » par son oncle le chanoine de Vincennes. Ce saint parrainage ne l'empêcha pas de mourir dans la première enfance. Nous ne savons rien de Claude, sinon qu'il décéda, le 7 mai 1578, ayant vécu jusqu'à l'âge adulte, puisque son père fit célébrer pour le repos de son âme plusieurs services dans l'église Saint-Rémy. Antoine Courtin mourut le 11 août 1582. J'ai tout lieu de croire qu'il fut victime de la « malladye ». Sa présence assidue au Chapitre et la tenue régulière du registre de comptes prouvent qu'il fut emporté par une affection soudaine. Nicole Dupont mourut quelques jours après. Ils ne laissaient qu'un seul héritier, Louis Courtin, le dernier né de leurs enfants, dont nous verrons les aventures quelque peu tapageuses.

C'est en juillet 1580 que la peste avait commencé à faire ses ravages dans l'Enclos, à en juger par l'augmentation des gages octroyés au portier : « quinze solz tournoys par sepmaine durant que la malladie durera », afin d'obtenir de lui une plus stricte surveillance de la porte. Pour lutter contre le fleau, le Chapitre eut à prendre des dispositions d'intérêt général auxquelles Amyot ne resta pas

Digitized by Google

étranger. Ces mesures nous permettent de juger ce qu'étaient les précautions d'hygiène au XVIe siècle. On lit au registre capitulaire, le 11 septembre 1580 :

Ce dict jour, a esté advizé et ordonné, pour éviter une plus grande contagion, que le vivre des mallades sera chepté par une femme des jurez de ladicte maison, et chacun mallade de ladicte maison se retirant en ladicte chambre, leur sera ballé chacun cinq solz tournoys, et quant aux sallaires de la garde, sera advizé par le maistre et jurez, et quant au barbier, il en sera pourveu et en sera parlé à Mons. de la Fa, et aussi sera emmené ung prestre pour administrer les pestiférés. Ce dict jour a esté ordonné que les deux filles de l'enfermerye, l'une nommée Jehanne Galarde, et l'aultre Jehanne Riche, seront menées en la chambre de Gilbert, laquelle sera nettoyée préalablement, lesquelles deux filles auront plaine distribucion pendant la malladye et quant à Marguerite Lenfant, elle demeurera avec l'enfermyere et aura plaine distribucion pendant la malladye. Ce dict jour, a esté ordonné que Guillemette sera enfermée avec les autres et defence à elle de ne vaquer par la maison, sur peyne de tenir prison, en quoy faisant, elle aura cinq solz comme les autres pendant la malladye. Ce dict jour a esté advizé que l'enfermerye et aultres lieux infectés seront nettoyés.

Faut-il prendre pour une intentionnelle mesure de désinfection la précaution « d'estandre au grant garnier les lictz, abitz et aultres hardes, demourez après le decedz des personnes decedez de la contagion » ? On estima bientôt qu'il n'y avait plus d'inconvénients à remettre dans la circulation tous les objets qui étaient restés étendus six mois « au grant garnier, sur les chambres ayzes ». Le tout fut vendu 50 livres tournois « à un fripier de ceste ville de Paris ».

Le 9 avril 1581, le Chapitre légiféra à nouveau :

Ce dict jour, a esté ordonné par le Chappitre que les meubles des pestiférés, qui sont en la grant maison de céans, n'en sera faict aulcune vente, jusques à ce que le tems soit amodeuré.

Digitized by Google

2. — *Louis Courtin, fils d'Antoine, frère voyant.*

Louis Courtin, né dans l'Enclos, bénéficia de la situation de son père. Le 9 janvier 1570, celui-ci présenta au Chapitre « ung placet » signé le 4 juin précédent, par lequel Amyot donnait la place de frère voyant à Louis Courtin, à condition de prendre à femme et épouse Simonne Picart, femme aveugle. Louis Courtin trouva ainsi d'un seul coup une bonne place et une compagne riche d'années, puisqu'elle était déjà veuve de Jean Brochet, en son vivant ministre, mort en 1568. En compensation de son âge, Simonne Picart apportait au ménage de sérieuses économies. Pour la seule composition de son mariage, elle versa 10 livres tournois. Ils eurent bientôt un enfant, qu'ils perdirent en novembre 1571. Lorsque Simonne Picart mourut elle-même, le 25 décembre 1573, Louis Courtin se montra convenablement affligé. Non seulement il s'astreignit aux dépenses traditionnelles pour l'inhumation, mais il commanda, au mois de février suivant, un service funèbre. La défunte avait d'ailleurs laissé un bon souvenir dans l'Enclos, où rien ne se faisait par contrainte, dont on lui donna un témoignage posthume en consacrant 22 sols 10 deniers « a ung aultre service dict pour Symonne Picart pour la dévocion des femmes des Quinze-Vingts ».

Courtin trouva quelque allégeance dans l'héritage composé « d'un demy-cent d'argent » sur lequel la Communauté réclama 17 livres 5 sols.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de la fraternité, Courtin se remaria la même année et épousa Michelle Eustache. Il comptait déjà parmi les officiers de la maison, étant juré voyant depuis le 15 octobre 1570. Mais cet honneur, il le devait surtout à son caractère emporté et querelleur. Les frères ne répugnaient pas à élire des compagnons indépendants, capables de tenir tête aux gouverneurs et même à Mgr le Grand Aumônier. Le nom de

Digitized by Google

Courtin était cependant trop souvent prononcé en Chapitre pour des motifs étrangers à ses fonctions et en des circonstances humiliantes pour son père et pour lui. Il mit plus de deux ans à s'acquitter de sa dette de l'héritage de sa première femme et la Communauté dut recourir au moyen extrême, qui était de suspendre les distributions mensuelles jusqu'au paiement complet.

En 1574, il encourut la rigueur du tribunal pour avoir proféré un vilain blasphème châtié par l'amende « d'un cierge de cire jaulne du poix d'une livre ». En 1581, Louis Courtin se trouva, par la mort d'Antoine Courtin et de Nicole Dupont, seul héritier, sa sœur et ses frères ayant disparu depuis plusieurs années.

Il avait lui-même perdu successivement deux enfants morts en bas âge. Dès lors ses ennuis ne firent que s'aggraver. Il devait rendre des comptes que leur accumulation même compliquait : comptes de la gestion paternelle, à laquelle il avait participé; comptes de l'héritage de ses parents; comptes des évêchés soumissionnés les années précédentes. Les Quinze-Vingts jouissaient, on l'a vu plus haut, du privilège de quêter dans toutes les églises du royaume.

On conçoit, sans mettre en doute la générale honnêteté des quêteurs, combien la reddition des comptes pouvait prêter à des soupçons, parfois justifiés, d'oublis plus ou moins volontaires.

Aussi, au XVIe siècle, on décida de recourir à un expédient nouveau. On mit aux enchères les églises, ainsi que les évêchés, qui furent concédés, chaque année, au Chapitre général. La maison s'assurait ainsi des ressources régulières tout en supprimant les tentations de larcins. On conserva cependant l'usage de faire, à l'occasion, jurer sur les saints livres le débiteur qu'il rendait « un compte fidelle et loyale ». C'est ce que, le 23 avril 1582, Pierre Laisné, l'un des gouverneurs, demanda à Courtin, qui tentait de s'expliquer sur les quêtes recueillies dans les évêchés de Paris, Meaux et Senlis. Courtin jura, mais

Digitized by Google

le Chapitre ordonna qu'avant toute décision, inventaire et prisée seraient faits des meubles et immeubles « delaissés après le decedz d'Anthoine Courtin par le greffier de céans et en présence du maître et des jurés voyans du Val et Guillot ». La mesure, régulière en soi, devenait vexatoire d'être exécutée par les anciens collègues de l'héritier. Aussi, lorsque ceux-ci voulurent remplir leur mission, Courtin se laissa emporter par la colère jusqu'à les traiter de « larrons, belistres et ruffians ». Nous retrouverons Louis Courtin au Chapitre général qui, par une chance malheureuse pour lui, se réunit quelques jours plus tard, sous la présidence d'Amyot.

3. — *Le procès de Louis Courtin et sa condamnation par Amyot.*

Amyot, en prétendant modifier la distribution des logements, expulser les étrangers et réprimer les blasphèmes, avait entrepris une tâche dont l'achèvement demanderait des efforts renouvelés. A peine terminé le Chapitre général de 1580, il s'était remis à l'œuvre. Parce qu'il avait constaté la négligence de nombre de frères, il prescrivit, le 2 juillet, « que ceux qui fauldront a venir en chappitre, ayant esté par le portier advertis, perdront le pain et distribucion ». Il décida à nouveau « qu'il ne logera céans aulcuns estrangers », puis il termina en se préoccupant moins de la liaison des idées dans la phrase que de l'opportunité d'ajouter un bon conseil, « et nealmoins est enjoinct au frères de céans de ne blasffemer le nom de Dieu sur peyne de perdre la distribucion pour huict jours ».

Amyot renouvela ses efforts au Chapitre de 1582. On procéda d'abord aux élections. Nicolas le Plastre fut renouvelé dans son office de maître, Martin de Neufville devint receveur, Hugues Rozy et Pierre le Comte furent jurés aveugles, Pierre Guillot et Robert du Val redevinrent jurés voyants. La première question examinée fut celle « des estrangers » indésirables, dont la présence in-

Digitized by Google

fluait si fâcheusement sur le cours du pain. Le grand aumônier accueillit les doléances de ceux qui invoquaient « l'article septiesme du serment faict à la recepcion des frères et seurs », lequel interdisait le trafic du pain. Il décida que « commandement sera faict ausdicts frères et seurs que aulcungs gens estrangers ne logent en leurs maisons et de les faire vuider dedans huictaine pour tout délaiz, sur paine de telle amende qu'il sera advisé en Chappitre ».

Amyot prit, le 9 juillet, une ordonnance complétant et aggravant la décision du 28 juin :

Ce jourd'huy, sur la plaincte faicte par aulcungs frères de céans assistans audict Chappitre, que les estrangers qui estoient demeurans audict hostel n'estoient encore sortis, nonobstant le commandement à eulx faict par le greffier et portier la mathière mise en délibéracion, a esté advisé et ordonné derechief aux frères et seurs qui ont des estrangers en leur maison de les faire vuyder dans huict jours, et enjoinct à Bastien Thubert, portier de céans, de faire commandement aux estrangers de vuyder dedans huict jours sur paine de mettre lesdicts sur le carreau.

Ce dict jour a esté advisé et ordonné de rechef sur le faict de ceulx qui louent caves et garniers en la maison de céans aux estrangers, qu'il ayt à vuyder dans huictaine, sur paine d'amende et a faulte de faire, sera mise la marchandise sur le carreau.

Les aveugles présentèrent ensuite une requête, qui semblerait bizarre si l'on ne se rappelait qu'il y avait beaucoup de gens dans l'Enclos susceptibles de voir pour les aveugles. La décision prise deux ans auparavant, prescrivant la séparation en deux des logis assez vastes, produisait son heureux effet, si bien que les maisons vacantes commençaient à être baillées à louage. Sur la demande des chercheurs de logements, qui tenaient à connaître les occasions favorables, il fut décidé « qu'il y aura des affiches au coing des rues (de l'Hospice) pour après bailler au plus offrant les maisons qui viendront par cy après à vacquer ».

Digitized by Google

La population des Quinze-Vingts atteignait celle d'un gros village. Il y avait des jeunes et des vieux, des célibataires et des mariés; certains se couchaient tôt pour obéir à la règle et parce qu'ils n'avaient pas moyen d'employer utilement les heures de la soirée; d'autres étaient enclins à passer la nuit en joyeux propos et en distractions bruyantes. L'atmosphère parisienne était d'ailleurs alors des plus animées et les agitations de la rue se répercutaient naturellement dans la Communauté. Il n'était pas étrange que l'on chantât et dansât chez les aveugles au moment où les moines portaient des sabres et des mousquetons. Mais ces considérations philosophiques n'étaient pas prisées par ceux qui voulaient dormir. Les plaintes qu'ils adressèrent au maître et aux jurés n'ayant pas ramené le calme nécessaire, les sages, mécontents, présentèrent leurs doléances à Amyot, dénonçant « qu'il se faisoit plusieurs dances par chacun jour et le plus souvent jusques à unze heures du soir par quelques frères et seurs et souvent chantant chanssons dissolues au grand scandalle et vitupère de ladicte maison ». « Attendu, ajoutaient-ils avec beaucoup de componction, que c'est une maison de pouvreté et de mendicité. »

Les gens paisibles pouvaient invoquer le besoin de repos de tous ceux d'entre eux qui avaient coutume, dès cinq heures du matin, de gagner leur église afin de recueillir les aumônes des bons chrétiens, fervents des messes matinales. Ils avaient pour eux le règlement de Michel de Brache, qui avait ainsi réglé tout ce qui concernait le lever et le coucher :

3. Item, l'on sonnera la clochette chacun jour au matin par cinq fois, en passant pour esveiller les frères et seurs.

4. Item, chacun aagé, non mallade et puissant, durant cette pulsation et son de clochette, se levera et dira cinq fois le patenostre et autant de fois l'ave maria pour le roy, la royne et leur ligne et lignage, et pour le bien et honneur du royaume et pour l'aulmosnier et soubs-aulmosnier, et generallement pour tous leurs bienfaiteurs.

Digitized by Google

5. Item, au soir sur le coucher, l'on sonnera aussy et ils oreront par la manière et à la fin dessus.

Amyot resta donc dans la tradition et la logique en prescrivant « que deffences seront faictes audicts frères et seurs de ne danser aulcunement audict hostel, attendu le lieu de pouverté et de mendicité ». Et, enchérissant sur la componction des sollicitants, il ajouta : « qu'ils doibvent prier Dieu pour les bienfaicteurs dudict hospital ».

D'autres se plaignirent de ne plus pouvoir circuler librement et en sécurité ni dans les jardins ni même dans la cour, par la faute de certains frères et même « aultres gens de la ville ». Le jeu de quilles étant à la mode, des frères avaient jugé à propos d'en installer dans les petits jardins qu'ils louaient, d'autres dressaient leurs quilles dans les cours mêmes de l'hôtel. Les parties avaient lieu le plus souvent « durant le dyvin service, tant festes que jours ouvrables, ce qui estoit un scandalle » et de plus un danger pour les aveugles qui, comble de malechance, étaient insultés par les joueurs dont, dans leur promenade incertaine, ils renversaient les quilles. Amyot prescrivit que « deffences seront faictes à tous les frères dudict hostel de ne jouer aulcunement, en quelque sorte que ce soit, audict jeu de quilles, tant aux jardins des Quinze-Vingts que en la cour dudict hostel sur peine d'arbitraire ».

C'est alors que Cordier formula la réclamation dont nous avons parlé plus haut et qui lui valut le relèvement de ses gages d'organiste. Amyot jugea la circonstance opportune pour décider que François le Roux, frère voyant, « aura pour souffler les orgues dudict hostel la somme de soixante solz par chacun an, à commencer du dimanche premier jour de juillet et finyssant à pareil jour d'an rendu ».

Je n'ai pas l'intention de rapporter ici la chronique scandaleuse des Quinze-Vingts. Il n'est cependant pas possible à qui prétend donner un tableau exact de la vie des

Digitized by Google

aveugles de négliger entièrement les incidents plus ou moins scabreux qui se produisaient fatalement dans l'Hospice, ainsi que partout où il y a des hommes, et que facilitait encore le mélange dans l'Enclos d'individus en rapports suivis d'amitié ou d'intérêt. Le 18 avril précédent, le Chapitre avait reçu une plainte déposée par François le Roux, mari de Marguerite Sébille, à qui il venait d'être uni, après le décès de sa première femme, Pasquette Drouart. Marguerite Sébille, orpheline peu après sa naissance, avait été reçue « à seur aveugle » le 24 juin 1563, à la charge toutefois « qu'elle sera et demourera troys ans en une maison, soit en la ville ou dehors, aux despens de ses parens, actendu son bas âge et sans qu'elle puisse recevoir aulcune chose de la maison, ni entrer en l'enfermerye d'icelle ». Elle avait pour tuteur Nicolas Sadrin, lequel effectua, le 8 juillet 1568, « la parpaye et clausture de tout ce qu'il pouvoit debvoir à Marguerite Sébille », s'élevant à 20 livres 15 sols 7 deniers. Ayant enfin atteint l'âge requis, elle prononça le serment le 1er septembre 1577, puis, après le décès de Pasquette Drouart, fut recherchée en mariage par François le Roux, à la fin de 1580. Le patrimoine déposé par Nicolas Sadrin s'élevait alors à 70 livres 15 sols 7 deniers. La Communauté versa aux deux fiancés, le 16 décembre, un acompte de 39 livres 18 sols 3 deniers « sur estant moingts de la somme deubz à ladicte Sébille ». La parpaye fut effectuée après la consommation du mariage, le 16 janvier suivant.

Cependant, François le Roux se souvenait que Pasquette Drouart, sa première femme, avait également possédé un parrain, lequel, au moment du décès de celle-ci, restait redevable de 10 écus. Il n'hésita pas à solliciter l'intervention du Chapitre pour obtenir le remboursement de cette somme. Le 18 avril 1581, François le Roux, vengeur de l'honneur conjugal, avait demandé justice contre un nommé Étienne Eustache[1]. Celui-ci déclarait à qui vou-

1. Michelle, sœur d'Eustache, avait épousé en secondes noces Louis Courtin.

Digitized by Google

lait l'entendre « qu'il avoit eu compaignie charnelle avec Marguerite Sébille, femme dudict le Roux », lequel, ajoutait-il, n'était lui-même « qu'un macquereau ». On peut facilement dégager les motifs d'un mécontentement qu'Eustache n'était sans doute pas le seul à ressentir. C'était la seconde fois que le Roux contractait mariage avec une des jeunes aveugles élevées à l'infirmerie, lesquelles possédaient sur le commun des épousées le privilège de n'avoir pas encore été veuves à deux ou trois reprises. Toutes deux (coïncidence fortuite ou calcul intéressé du galant) étaient pourvues de ressources relativement considérables. Ajoutons enfin que le Roux avait un caractère aussi violent que passionné, à en juger par le scandale qu'il provoqua au mois d'août 1583, en cherchant à rompre l'huis de la veuve Jarsu et en insultant grossièment celle-ci parce « qu'elle ne vouloit pas le recevoir[1] ».

Tout cela peut expliquer, sinon justifier, l'injure d'un qualificatif employé déjà dans un sens nettement péjoratif. Un pareil propos méritait bien une citation en Chapitre, mais Eustache, loin de nier ses discours injurieux, répondit sans barguigner « ouy » à la question : « s'il avoit eu compaignie charnelle avec Marguerite Sébille ». Il renforça son affirmation en déclarant à nouveau « qu'il le vouloit soustenir ». Par provision on mit Eustache « prisonnier es prisons dudict hostel », puisque, par son aveu réitéré, il était coupable, soit du péché de fornication, soit, s'il n'était que fanfaron de vice, du péché de calomnie. Le lendemain, la complice supposée fut citée à son tour. Le greffier, trop discret, ne nous a rien révélé des déclarations qu'elle fit, mais à la suite desquelles on décida de convoquer son mari « pour comparoistre au premier jour ». Eustache, demeuré en prison, se livrait cependant à de sérieuses et utiles réflexions. Aussi quand, le 22 avril, il comparut devant l'assemblée, il tenta d'expliquer « ses

1. La veuve Jarsu n'était autre que la jeune Charlotte Perrot, élevée elle-même à l'infirmerie et qui pleurait alors le greffier du Chapitre, en attendant de se remarier avec le futur ministre du Val.

Digitized by Google

parolles escandalleuses » et, se posant en défenseur de son foyer, prétendit démontrer que toute l'histoire découlait de méchants mots « que ladicte Sébille avoit dict de la femme dudict Eustache ». Amyot se laissa à demi persuader. On lui rendit la liberté aussitôt « qu'il eut déclairé en plein Chappitre qu'il ne sçait que bien et honneur en la personne desdicts le Roux et de Marguerite Sébille, sa femme, et qu'il les prie de luy pardonner et de ne s'en souvenir ».

Après avoir donné ainsi à François le Roux la consolation de souffler les orgues, on en arriva enfin à la plainte déposée par du Val et Guillot, très irrespectueusement traités de « larrons, belistres et ruffians ». Courtin fut condamné par Amyot à payer « ung cierge pesant deux livres de cyre ». Le condamné s'exécuta, mais, rencontrant le lendemain son ex-collègue, Guillot, il lui cria : « Je ne sçaurois dire tant de meschantes parolles qu'il y en a sur le maistre et les jurés », propos dont Guillot demanda acte au greffier. Par une chance malheureuse, le Chapitre général était de nouveau réuni. Courtin fut exclus du Chapitre pendant un an « pour ses escandalles et insolences » et dut payer un cierge de 12 livres.

Comme il ne cessait de vitupérer, le maître et les jurés réclamèrent encore une fois « reparacion d'honneur ». La faute de Courtin parut alors assez grave pour que fussent faites « informacions doubles ». Mgr le curé de Saint-Jean-en-Grève instruisit le procès. On soupçonna que Courtin avait proféré des menaces, entre autres la plus redoutée, étant donné l'infirmité des habitants de l'Enclos.

On connaît les vers satiriques de Rutebeuf :

Li rois a mis en un repaire
Mais ne sais pas bien por quoi faire
Trois cens aveugles route à route.
Si fex i prent, se n'est pas doute
L'ordre sera brullée toute
S'aura li rois plus à refaire.

Cependant, Guillaume Coquignon, interrogé s'il avait

Digitized by Google

ouï Courtin menacer de mettre le feu à l'hôtel, ne put répondre affirmativement. En revanche, il déclara que celui-ci avait dit « que Monseigneur le Grand Aulmosnier estoit un larron et tous les gouverneurs et qu'il les feroit appréhender ».

Le jugement fut prononcé le 2 août :

Jacques Amiot, evesque d'Auxerre, grand aulmosnier de France, après avoir veu la requeste presentée par le maistre et jurés de la maison des Quinze-Vingts de Paris, informacions doubles faictes par monseigneur le curé de Sainct-Jehan, notre grand vicaire, sur plusieurs propos oultrageans, parolles contumelieuses, actroces et gresvement injurieuses, proférez par Loys Courtin, frère voyant de ladicte maison, luy interrogé tant sur le faict desdictes injures que sur les tesmoings qui en ont déposé, après qu'il n'a creu dire cault valable par reproche de la plupart desdicts témoings, Nous avons dict et déclaré qu'il est suffisamment atteint et convaincu d'avoir faict lesdicts scandalles et proféré lesdictes parolles dont il se charge, et pour réparacion diceluy scandalle et parolles diffamatoires, l'avons condamné à tenir prison fermée l'espace de trois jours, et demain vendredi troisiesme du présent mois, jeusnera jeusne au pain et à l'eau et dimanche a Chapitre général (qui) se tiendra pour les affaires de ladicte maison, dira publiquement devant tous les seigneurs, gouverneurs et frères capitulans que quant aux parolles qu'il a proférées contre lesdicts sieurs gouverneurs il a mal et faulcement parlé, luy en desplait et en demande pardon et aultant aux maistres et jurés de la maison, sauf alors s'il a aulcune chose à proposer contredicte pour le bien de la maison, le pouvoir faire juridictionnellement par devers nous. Deffence à luy de ne plus se laisser tant transporter à sa colère et de ne uzer tels propos injurieulx et sommé de même de vivre gracieusement avec ses confrères, sur paine, là où il récidiveroit et continueroit à sa scandalleuse et injurieuse façon de faire, d'estre par Nous chassé de la maison de céans et déclaré privé du droict d'icelle. Faict à Paris en la maison des Quinze-Vingts, le deuxiesme jour d'août mil cinq cent quatre-vingt-deux. Signé : Jacques Amiot, evesque d'Auxerre.

Suit la signature : « Ja. Amyot, evesque d'Auxerre, grant aulmosnier. »

Digitized by Google

Le dimanche suivant, Amyot présidant le Chapitre, Courtin accomplit le reste de la punition :

Ce dict jour a esté envoyé quérir par Sébastien Thubet, portier des Quinze-Vingts, Louys Courtin, frère voyant dudict hostel, comme appert par les informations contre luy faictes à la requeste desdicts maistre, ministre et jurés, estant prisonnier ès prisons desdicts Quinze-Vingts et amené au Chapitre dudict hostel, lequel Courtin estant audict Chappitre c'est jeté à deux genoulx, criant mercy à Dieu, à Monseigneur le Grand Aulmosnier et à Messeigneurs ses vicaires et gouverneurs, au maistre, ministre et jurez desdicts Quinze-Vingts, disant qu'il avoit malencontreusement et faulcement dict et proferez les parolles scandalleuses, diffamatoires et actroces contre l'onneur desdicts sieurs gouverneurs, maistre, ministre et jurez et qu'il en demandoit et requeroit pardon et qu'il ne sçavoit que bien et honneur. Auquel a esté enjoinct par ledict seigneur Grand Aulmosnier de soy bien gouverner doresenavant modestement et d'obeyr ausdicts seigneurs, gouverneurs, maistre, ministre et jurez dudict hostel, sur paine d'estre privez de la fraternité desdicts Quinze-Vingts à la première faulte qui sera digne de repression. Est condamné ès despens desdictes informacions et de tout ce qui s'en est ensuyvi.

Nous pouvons, de cette longue séance capitulaire, tirer quelques indications précieuses, tant sur la manière dont Amyot conduisait son troupeau souvent indocile que sur le libéralisme avec lequel il exerçait une autorité qui restait bienveillante tout en conservant l'énergie indispensable. Les décisions concernant l'abus des étrangers, la répression du tapage nocturne, des danses et des jeux furent prises à la suite de requêtes adressées en Chapitre. Il y avait, de la part d'Amyot, habileté autant que prudence, soit à provoquer discrètement ces demandes, soit à les accueillir si elles se produisaient spontanément.

Il y gagnait d'être mieux informé des besoins réels de la Communauté, de se concilier au moins ceux à qui il donnait satisfaction et qui devenaient naturellement ses soutiens dans les conversations de couloirs, où d'ordinaire les supérieurs sont peu épargnés; enfin, de respec-

Digitized by Google

ter le sentiment d'une indépendance qui, toute diminuée qu'elle fût, n'en restait pas moins chère à ces pauvres gens. De même, la nécessité de punir la faute grave de Courtin n'empêche par Amyot de lui reconnaître, dans la sentence de condamnation, le droit de parler et même de critiquer « s'il a aulcune chose à proposer contredicte pour le bien de la maison », à condition, toutefois, ainsi que l'exigent le bon ordre et la discipline, de le faire « juridictionnellement par devers nous ».

Ainsi se dégage peu à peu la figure d'Amyot, où une austérité habituelle se tempère de bonté et de condescendance.

Je ne fatiguerai pas le lecteur de tous les incidents d'ordre judiciaire et financier qui se multiplièrent entre Courtin et la Communauté, provoqués tant par la négligence et la mauvaise volonté du premier que de la persistance de celle-ci à réclamer son dû. Les Quinze-Vingts allèrent jusqu'à faire ajourner leur débiteur, puis finalement le contraignirent à leur céder des terres qu'il possédait à Moisselles. Enfin, le 15 juin 1583, Courtin fut autorisé à entrer en possession de l'héritage, moyennant le versement de 200 livres tournois.

On se souvient qu'Antoine Courtin avait un frère, Quentin Courtin. Le bon chanoine ne pouvait manquer d'être douloureusement ému par la conduite de son neveu. Soit parce que le chagrin avança ses jours, soit parce qu'il parvint normalement au terme de sa carrière, il mourut à la fin de la même année. Mais il déshérita Louis Courtin et légua à la Communauté un petit bien situé derrière les fortifications, au lieu dit le Val-Larronneux. Le 4 février 1584, les exécuteurs testamentaires de Quentin Courtin, Jean Holley, chanoine, et Denis Sion, laboureur à la Pissotte (il existe encore à Vincennes un lieu dit de ce nom), transmirent à l'Hospice le nouvel héritage, sous la condition d'une messe haute et neuf messes basses annuellement célébrées, comme aussi avec l'obligation de

Digitized by Google

payer aux MM. de Sainte-Opportune la redevance de 12 sols 6 deniers par an, dont la propriété était grevée à leur profit.

De quelle façon Louis Courtin supporta-t-il la décision de son oncle? Fort mal. Nous en avons une preuve dans un incident qui se produisit lors de l'élection des capitulants. Le choix des frères se porta sur lui, bien que, note le registre, il fût absent de l'assemblée. Lorsque celui-ci apprit l'honneur qu'on lui voulait faire, il s'emporta d'une colère folle. Il refusa net et déclara qu'il était résolu à quitter la maison et « les droicts de céans ». Naturellement il n'en fit rien. Et le Chapitre s'accoutuma à le citer et à le condamner parce qu'il querellait, parce qu'il allait aux champs sans congé, et surtout parce qu'il ne payait pas ses dettes.

Six ans après, il n'avait pas encore fini de verser au trésor ce dont il était redevable. La Communauté trouva enfin, le 17 novembre 1590, un expédient pour contraindre le débiteur récalcitrant. Comme il venait d'obtenir, à son tour d'antiquité, la maison de Jeanne Jarrye, on laissa à sa charge les travaux à exécuter dans le logis. Et parce qu'on ne manquait pas de raisons pour se méfier de sa bonne foi, on décida que « ledict Courtin sera tenu de rendre et fournir des quictances des ouvriers et achapt de matériaux qu'il conviendra faire pour lesdictes reparacions ».

Mais nous arrêterons là le récit d'aventures qui risquent de devenir monotones. Redisons cependant la phrase, pieusement ironique, que Amyot, célébrant l'office divin, prononçait le vendredi saint : « O felix culpa! Oh! bienheureuse faute de Louis Courtin! admirable mauvais caractère, qui a fait du neveu déshérité le plus insigne bienfaiteur des pauvres aveugles! » Car (et ceci sera une surprise pour beaucoup) le marais du Val-Larronneux, aumôné par Quentin Courtin ,et duquel les Quinze-Vingts tiraient en 1584 un revenu de 14 livres tournois, rapporte aujourd'hui un loyer annuel supérieur à 400,000 francs. Mais le bon chanoine, s'il revivait, éprouverait quelque gêne à pé-

Digitized by Google

nétrer dans son ancien héritage, parce que sur son marais sont édifiées les Folies-Bergère.

4. — *Le Val-Larronneux aumôné par Me Quentin Courtin.*

Jeanne Jarrye était fille de Philippe Jarrye, frère aveugle. Suivant le commun usage, elle épousa un aveugle, Germain Autran, admis à la fraternité en 1551. Le ménage était des amis d'Antoine Courtin. Le 22 novembre 1553, le ciel leur donna une fille que l'on nomma Ysabeau. Deux ans plus tard s'annonça une nouvelle naissance qui, tout en réjouissant les parents, ne les laissa pas sans inquiétude, car leurs revenus étaient modestes. Aussi ils se décidèrent à vendre à Nicolas Boschet un petit bien qu'ils possédaient au delà des remparts. L'enfant arriva le jour de Pâques, ce qui permit à Antoine Courtin, qui avait accepté d'être parrain, la plaisanterie liturgique de nommer celui-ci Pasquier.

Treize ans après avoir acquis le bien de Germain Autran, Nicolas Boschet se décida à le vendre. Quentin Courtin en devint propriétaire le 4 mars 1569. La contenance était modeste : « un demy-arpent et demy-quartier de maretz sis aux maretz de Paris au lieu dict le Val-Larronneux ». Entre la Bastille et le Louvre, la ville était alors close par une enceinte de murailles derrière laquelle s'étendaient des terrains en partie recouverts d'immondices, accumulés au point de former des entassements plus élevés que les remparts; en partie, de cultures maraîchères, dont les produits servaient à la nourriture des Parisiens.

Val-Larronneux vient-il par corruption de « Vallis ad ranas » pour tirer son étymologie des grenouilles coassant en grand nombre dans les marais? Il n'est pas moins certain qu'afin d'arriver audit lieu on empruntait un chemin qui, en 1290, s'appelait déjà la vallée aux voleurs. Plus tard, le chemin fut baptisé plus honnêtement chemin des Poissonniers. Si on le remontait après avoir franchi le rempart entre la porte Saint-Denis et la porte Montmartre, on arrivait bientôt au ruisseau de la Grange-Batelière, qui

Digitized by Google

coupait perpendiculairement le chemin des Poissonniers. Quelques minutes de marche, à gauche, amenaient à l'acquisition de Quentin Courtin, s'étendant en forme de rectangle allongé, dont le plus petit côté était parallèle au ruisseau. Le chanoine loua le demi-arpent et demi-quartier de marais à Jean Chasteau, pour six ans, moyennant une redevance de 6 livres 10 sols. Le 23 mai 1584, les Quinze-Vingts, devenus propriétaires, renouvelèrent le bail passé avec François Sallembier, successeur de Chasteau.

Amyot prit alors la délibération suivante :

Sera faict bail à François Sallembier, maressier, de demy-arpent demy-quartier de maretz pour six ans, commençans au jour saint Remy prochain venant 1584, pour le prix et somme de quatorze livres tournois pendant chacun an, à la charge de payer les cens et dixmes deubz aux chanoines de Saincte-Opportune, selon son dernier bail.

Une autre décision s'efforça de défendre le locataire des Quinze-Vingts contre un voisin dépourvu de scrupules :

A esté ordonné qui sera faict deffences à [1] de ne plus passer par le maretz qui apartient en la maison des Quinze-Vingts, que tient à louaige François Sallembier, et pour luy venir faire plus amples deffences luy soit donné assignation par devant Monsr. le Prévost de Paris ou son lieutenant.

Cependant, le versement des cens et dîmes auquel s'était engagé Jean Sallembier ne suffit pas à désintéresser MM. les chanoines de Sainte-Opportune qui adressèrent à l'Hospice une réclamation à laquelle il ne fut répondu que par des offres de discussion. Aussi les chanoines, peu sensibles au fait que le Val-Larronneux avait été aumôné à une congrégation par un confrère ecclésiastique, assignèrent

1. Par la négligence du greffier, qui a laissé le nom en blanc, nous ne saurons jamais qui était ce voisin, lequel tentait ainsi de créer une servitude dans la propriété d'autrui.

Digitized by Google

au Châtelet, le 19 janvier 1585, les Quinze-Vingts pour se voir condamner à leur fournir « homme vivant ou mourant ».

Une première sentence, rendue le 19 mars, n'offrit à Amyot que l'alternative de renoncer au marais ou d'acquiescer à la prétention des chanoines. Les intentions du grand aumônier ayant trop tardé à se manifester, le tribunal décida, le 20 août, que les Quinze-Vingts paieraient le quint du prix du marais, dont l'estimation allait être faite par experts. Il fallait s'exécuter. Le 9 septembre, MM. les chanoines de Sainte-Opportune reconnurent avoir reçu 13 écus 1/3 d'indemnité, sans préjudice des dépens auxquels avait été condamné l'hôpital. Mais Amyot conservait l'espoir de se faire rembourser. Il avait, dans cette intention, fait assigner, le 4 septembre, au Châtelet, Jean Sévin, représentant les héritiers de Quentin Courtin, pour se voir condamner à les libérer de l'indemnité demandée par le Chapitre de Sainte-Opportune.

Le tribunal ne jugea pas cette prétention singulière, ainsi qu'en témoigne une recette du semainier, en juillet 1586 :

Receu des héritiers de Me Quentin Courtin, demourant à Guyencourt, près Amyens, la somme de trente troys escus sol cinquante cinq sols, à quoy ils ont esté condampnés, sçavoir treize escus xx sols de principal, pour le droict d'indampnité que lesdictes des Quinze-Vingts avoient payés par ci-devant à Messieurs de Saincte-Opportune, et vingt escus sol trente-cinq sols pour les despens, à quoy ils avoient esté condampnés pour ledict droit d'indampnité[1].

Et c'est ainsi que les héritiers de Quentin Courtin durent payer l'indemnité grevant un bien que leur parent avait légué à des étrangers.

1. Ce texte confirme ce que j'ai avancé plus haut, que Louis Courtin fut déshérité par son oncle, puisqu'il reste étranger à cette poursuite exercée par les Quinze-Vingts contre « les héritiers » de Quentin Courtin.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Les mariages de Blaise Cordier, frère aveugle

En octobre 1565, Pierre Cordier, rôtisseur, demeurant rue Saint-Honoré, obtint pour son fils Blaise la faveur dont nous avons déja vu bénéficier Charlotte Perrot. Cette admission prématurée était justifiée par l'impossibilité pour le père de garder près de ses fourneaux cet enfant né aveugle, et pour l'acceptation duquel il versa 10 livres à la Communauté. Bientôt Cordier, fatigué de vivre avec les gamins, demanda « qu'il feust mys hors de l'enfermerye et mys dans une des maisons des frères », mais Amyot décida qu'il demeurerait encore pour quelque temps « en l'enfermerye ». Le 4 janvier 1567, Pierre Cordier obtint que son fils aurait « a commencer du jourd'huy la distribucion ordinaire de XXV sols tournoys par moys, a la charge que ledict suppliant servira à l'esglise jusques a VI ans et a faulte de ce faire sera remys à l'enfermerye ».

La participation prolongée de Blaise Cordier à la célébration du culte résulte formellement de cette décision qui oblige celui-ci à servir à l'église, pendant six ans, mais lui reconnaît en échange un salaire mensuel de 25 sols tournois. Ce traitement rémunérait les services que Cordier commençait à rendre en suppléant à l'orgue celui dont il devait plus tard recueillir la succession. Le 11 juillet 1571, Amyot l'admit enfin à faire le serment. Aussitôt notre jeune homme chercha dans l'Enclos qui il pourrait bien épouser. Son choix se fixa sur Anne Courtin, la fille du receveur. Il est facile de reconstituer l'idylle qui rapprocha le musicien, désireux de se créer un foyer, de la fille du frère voyant qui, influencée par l'exemple paternel, était toute disposée à s'unir avec un membre de la Communauté. Cordier était au reste un beau

Digitized by Google

parti. Aveugle, il apportait en dot le privilège et les avantages de la fraternité. Fils d'un commerçant, la perspective des écus du rôtisseur ajoutait à la séduction. Enfin il se livrait à des études qui le sortaient de la foule et qui étaient susceptibles de lui procurer honneur et profit. Dans tout cela, il y avait de quoi émouvoir une âme pieuse, sentimentale ou pratique.

Le mariage eut lieu en 1573. Amyot signa la lettre de fraternité qui fit d'Anne Courtin une sœur voyante. Cordier, ayant assumé la charge d'un ménage, se procura, ainsi qu'en agissaient les frères suffisamment actifs, valides et courageux, des ressources régulières en soumissionnant les quêtes dans un évêché. Pendant plusieurs années, il recueillit les dons provenant des pardons proclamés par ses soins dans la région de Beauvais jusqu'au moment où, à l'Enclos, il trouva un emploi plus digne de son talent.

François Regnault, organiste de l'église, étant mort au milieu de 1578, Cordier lui succéda. Il est curieux de constater que la charge d'organiste fut fréquemment remplie à l'Hospice par un aveugle. Elle demande cependant plus qu'un goût naturel et ne pouvait être exercée dans un sanctuaire où fréquentaient la Cour et la bourgeoisie que par un exécutant doué d'une science musicale développée et apte à se servir d'un instrument compliqué[1]. Il faut donc conclure que, bien avant Valentin Haüy et la musicographie Braille, certains parmi les aveugles réussissaient, avec des moyens d'instruction des plus rudimentaires, à atteindre des sommets inaccessibles au vulgaire.

Le 27 juin de l'année suivante, Anne Courtin mourut. Presque aussitôt Cordier songea à se remarier. Vainement

1. Dépenses : Item, plus à Gabriel Dargillières, faiseur d'orgues a Paris, pour la somme de quinze livres dix huict sols tournoys, pour recoustrer les orgues de l'esglise et avoir faict une pedalle neufve et le tout nectoyé et fourny ce qu'il a convenu ; comme apert par quictance en dacte du XXIIIe jour du présent moys de mars mil cinx cens soixante neuf, et par marché faict avec le Dargillières, dacté du dixiesme jour du présent moys de mars.

Digitized by Google

Courtin commanda-t-il plusieurs services funèbres pour sa fille défunte. Cordier était d'église. Il avait médité les épîtres de saint Paul. Reconnaissant en lui cet aiguillon de la chair que l'apôtre considère comme le signe évident de la vocation à l'état de mariage, il fit célébrer, en mai 1580, un service « de bout de l'an » pour le repos de l'âme d'Anne Courtin, puis sollicita la permission de contracter une nouvelle union. Amyot ne l'accorda que sous condition que « si ledict Blaise Cordier décéderoit auparavant, que Marie Pépin, qu'il esperoit prendre a femme et espouse, fust receue seur dudict hostel, en ce cas la maison prendra tous et ung chascun les biens contenus en l'inventaire ».

Le mariage fut conclu, et Marie Pépin reçue sœur le 17 septembre 1581. Six mois plus tard, s'estimant insuffisamment payé, Cordier sollicita qu'il plût au Chapitre « de reausser ses gaiges d'organiste ». Il obtint, du grand aumônier, le 29 juin 1582, « la somme de dix-huict livres tournoys de gaiges d'organiste par an, qui est trente solz par moys ».

En juillet 1583, Cordier enterra Marie Pépin. Le 4 août suivant, il participa, comme organiste, au service et inhumation de Pasquier du Bois, dont la veuve ne regarda pas à dépenser 4 livres 11 sols 8 deniers pour cette funèbre cérémonie. Le défunt, autrefois procureur au Châtelet, avait obtenu son admission le 29 juin 1582. Il laissait une veuve, Noëlle Masson, laquelle ne restait pas dans l'indigence. Cordier se hâta de se mettre d'accord avec elle, puis sollicita la permission de contracter mariage; c'était le troisième. L'assemblée estima cette hâte doublement précipitée :

A esté ordonné, apprès avoir esté ouy Blaise Cordier et Nouelle Masson, et apprès avoir ouy l'oppignion des assistans et cappitulans en Chappitre, que lesdicts Cordier et Masson se retireront soubs le bon plaisir de Monseigneur le Grant Aulmosnier.

La réserve du Chapitre est d'autant plus significative que immédiatement après ce refus déguisé, l'assemblée au-

Digitized by Google

torisa l'union de Noël Maratz et de Marie Beaugendre, laquelle était cependant veuve de Baptiste Abraham. Le registre capitulaire constate implicitement le consentement d'Amyot, qui prescrivit, le 15 octobre, que Cordier et la veuve de feu Pasquier du Bois, sa fiancée, « paieront chascun quatre escus sol ». La même page du semainier renferme, au 5 décembre, à la fois le dernier souvenir donné au passé par la dépense de 32 sols 10 deniers, que la veuve de Pasquier du Bois consacre à un service funèbre, et la préoccupation des deux conjoints d'assurer un avenir paisible et régulier par le versement d'un écu en acompte sur la composition du nouveau mariage.

Noëlle Masson dut, l'année suivante, demander justice contre Clément Page, qui resta vingt-quatre heures prisonnier au pain et à l'eau, à cause « des injures et dissolences qu'il a dict à la femme de Blaise Cordier » et qui reçut défense de ne plus l'injurier, « sur payne de plus grande payne, telle qui sera advisé par le Chappitre ». Noëlle Masson fut ensuite « esleue pour estre fermière en l'enfermerye pour l'espace d'un an » et puis, nouvelle marque d'estime ou contribution imposée dans le labeur commun, on lui confia pour quêter « la bouette du Sainct-Sacrement ». Ces dignités n'empêchèrent pas le ménage d'être rappelé à la discrétion, qui oblige à ne pas importuner les voisins :

Sera faict deffence à Blaise Cordier et à Noelle Masson, sa femme, de ne plus battre la pierre d'émery en sa chambre et maison ains la battre sur le pavé de devant sa porte, laquelle deffence a esté faicte à ladicte Masson.

Cependant, Amyot renouvelait des prescriptions vite oubliés, touchant la fréquentation des tavernes, où nombre de frères s'attardaient, même à l'heure des offices ou de l'assemblée capitulaire. Le 6 décembre 1586, il promulgua de nouveau

que deffences seront faictes à tous frères et seurs faisant taverne, d'asseoir ny recevoir aulcun, tant de la maison que dehors, sur peyne de vingt sols d'amende, tant sur le tavernier que sur celui qui sera trouvé buvant; lesdictes amendes applic-

Digitized by Google

quables pour les deux tiers aux bouettes du Sainct-Sacrement, et l'aultre tiers aux officiers de la maison, ausquels est enjoinct de y avoir l'œil.

Le zèle des officiers ainsi stimulé, Nicolas Touchard, juré voyant, se mit en campagne. Avant même la fin de l'assemblée capitulaire, il réussit à surprendre des délinquants et à se faire insulter. Sur son rapport, le grand aumônier ordonna « que Noelle Masson, pour avoir contrevenu à l'ordonnance et pour avoir injurié Nicolas Touchard, en faisant son debvoir et n'avoir apporté sa fleur de lys, a esté condamné à quinze sols tournoys d'amende applicable comme dessus, en faisant lui sera rendue sa distribucion ».

La femme de Cordier négligeait de porter l'insigne traditionnel des Pauvres du Roi. Coquette, elle préférait se parer de belles robes et de bijoux profanes. Amyot la rappela au sentiment de sa véritable situation :

A esté faict deffences à la femme de Pierre le Comte et à la femme de Blaise Cordier de ne porter aulcunes robbes ou y ait bort de velloux ou bande et passemens de soys, ny aulcuns collets à fraize, bagues ne joyaulx, en peyne de confiscacion des dicts habits, bagues et joyaulx.

Peut-être parce que Noëlle Masson dépensait trop en joyaux et robes de soie, l'idée vint d'examiner à nouveau l'inventaire de défunt Pasquier du Bois. On constata que Cordier, « ayant la soumission de sa femme » avait perçu une somme de 100 écus provenant de la pratique du défunt, dont la moitié devait revenir à la Communauté. En conséquence, Cordier fut contraint de verser au trésor les 50 écus indûment conservés.

Le ménage ne semble pas cependant avoir gardé rancune ni de l'amende infligée à l'épouse coquette et batailleuse, ni au mari conservateur, puisque, au début de l'année suivante, ils passèrent devant notaires un acte par lequel ils donnaient à la Communauté 80 écus d'or, pour laquelle somme les Quinze-Vingts s'obligèrent à faire dire pour

Digitized by Google

Cordier et sa femme, à perpétuité, le premier vendredi après les Rois, un service complet des morts. Noëlle Masson profita la première de ces prières; elle mourut presque aussitôt le contrat passé. Cordier, peu pressé de la suivre, songea à la manœuvre commune au survivant, en essayant de sortir de l'Enclos quelques objets, qui eussent ainsi échappé à l'inventaire. Mais il fut arrêté dans sa tentative par le Chapitre, qui eut la curiosité d'interroger sa servante « pour scavoir sy elle n'a pas veu transporter ny emporter aulcune biens meubles appartenant audict Cordier ».

Le mieux était de se remarier. Il obtint, le 30 avril, congé d'épouser Jacqueline du Moustier. Il n'est pas invraisemblable d'attribuer aux mauvais propos dont ce quatrième mariage fut l'occasion l'altercation qui amena Jeanne Rozy devant le Chapitre. Le 23 novembre 1589, celle-ci, d'ailleurs commère peu commode, perpétuellement en querelles avec tout le monde, et en premier lieu avec sa sœur Perrette, fut condamnée « pour avoir frappé Blaise Cordier sur la teste d'un pot et, suyvant le rapport du barbier, d'avoir dict plusieurs injures scandalleuses, de payer le barbier et de payer choppine d'huile pour mectre à la lampe de l'esglise et deffences à elle de ne plus injurier le dict Blaise ne sa femme ».

Cordier n'en mourut pas. Il souffrit cependant de la gêne alors générale, au point d'être contraint de demander délai pour payer ses dettes. Cordier supporta avec constance ces difficultés. Il témoigna la même fermeté d'âme au décès de Jacqueline du Moustier et s'en revint, pour la cinquième fois, devant le Chapitre, le 27 juillet 1595 :

Sur la requeste présentée par Blaise Cordier, tendant à prendre à femme et espouse Jeanne Pillois, seur voyante, et veuve de feu François Lefebure, luy vivant frère aveugle, ce qui luy a esté accordé, à la charge de faire inventaire et composicion d'une part et d'aultre.

J'ignore si Cordier poussa plus loin ses expériences conjugales, car je perds sa trace à partir de son cinquième mariage.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Comment Amyot se montra charitable envers les Pauvres Aveugles

Les biographes, qui se copient volontiers les uns les autres, surtout lorsqu'ils ont quelque méchant propos à colporter, ont fait à Amyot une réputation d'avarice sordide, qui ne s'appuie d'ailleurs que sur quelques reparties plus ou moins apocryphes. Cependant, si, selon l'adage antique, le sage a le droit d'affirmer ce qu'il peut prouver, il nous est permis de prétendre que Amyot avait un cœur généreux, puisqu'il se montra, comme supérieur des aveugles, compatissant non seulement en paroles et en décisions administratives, mais aussi en prélevant sur sa bourse personnelle, afin de porter remède au sort, souvent misérable de ses subordonnés.

En 1578, Louis Rembouillet, homme de sa chambre, étant mort, le grand aumônier dépensa 100 sols pour « ung service complet et enterrement dans l'esglise de Sainct-Remy ».

De même, l'inhumation d'Henri Hany, son cuisinier, lui coûta, en 1584, 7 livres versées « par les mains du chappelain dudict seigneur ».

Pour modestes que soient ces dépenses, elles correspondaient à la situation de ceux qu'elles devaient honorer. Un maître arrogant et intéressé ne les eût d'ailleurs pas engagées.

Les grands ont plusieurs façons de faire le bien. Ils peuvent attirer sur les malheureux l'attention du souverain auprès duquel ils ont accès. Ils peuvent aussi prendre sur leurs propres richesses pour soulager la misère d'autrui. Amyot sut d'abord user de son influence pour obtenir de ses élèves couronnés des faveurs qui ne furent jamais plus opportunément consenties. En 1562, il fit signer par Charles IX, à l'occasion du jubilé, des lettres patentes que Jean Brochet alla quérir à la Cour. Amyot obtint égale-

Digitized by Google

ment le renouvellement des lettres patentes qui accordaient pour neuf ans 60 livres parisis destinées à la réparation des bâtiments de l'Enclos. Il réussit de même à amener aux Quinze-Vingts, pour des visites profitables aux aveugles, le roi ainsi que les grands personnages de la Cour. Le 31 décembre 1561, Mgr le Légat offrit à la maison, en association avec Charles IX, 24 livres tournois, à la charge « de faire prier pour le Roy et pour ledict seigneur légat ». Le 8 juin 1562, l'ambassadeur du Pape vint lui-même visiter l'Enclos, en compagnie du grand aumônier. A cette occasion, Amyot donna 21 livres « pour distribuer aux frères et seurs ». Mgr le Légat, renchérissant sur ce don, octroya une aumône de 35 livres 15 sols.

Nous sommes en droit de supposer que c'est au moins au bon souvenir gardé à Amyot par son ancien protecteur, lequel lui avait obtenu le poste de précepteur des enfants de Henri II, que fut due, en mai 1562, « l'aulmosne de deffunct Mgr le Cardinal de Tournon, de 10 livres tournois, pour estre ez prières et bienffaictz des Quinze-Vingts ». Les seigneurs et grandes dames suivirent ces exemples. Les aumônes étaient parfois en nature. Mme la Connétable de France offrit, le 15 mars 1575, deux setiers de blé, afin que la Communauté priât pour ses enfants.

De 1570 à 1583, M. de Chemynon, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais royal et vicaire général du cardinal de Lorraine, gratifia régulièrement les aveugles, au mois de février, « d'ung cacque de harengs », afin qu'ils « priassent Dieu pour le Roy, M. le cardinal de Lorraine, M. de Guyse, Messieurs ses frères ». L'offrande ne cessa qu'en 1583, époque où l'abbé de Chemynon légua 50 livres à la charge d'un service complet pour le repos de son âme[1].

1. M. de Chemynon avait aussi de son vivant fait des aumônes en argent : « 100 sols pour prier Dieu pour ledict sieur cardinal de Lorraine et 4 livres 16 sols, le 10 juillet 1570, pour Mgr le cardinal de Lorraine estant mallade. »

Digitized by Google

Le plus souvent, les offrandes consistaient en sommes d'argent :

Mme de Nevers, 36 sols, le 27 avril 1562.

Mme du Perron, en septembre 1564, 100 sols, « afin d'estre distribuez aux frères et seurs dudict hostel pour prier Dieu pour la royne d'Espagne qui est griesve mallade ».

En janvier 1565, 2 testons « furent donnez et aulmosnés par Noble homme Monsieur Bussy d'Amboise, afin d'estre ez prières et bienffaictz de ladite Maison ».

15 livres 12 sols « de l'aulmosne et legs de feu Mgr l'Évesque de Senlys, par les mains de honorable homme Claude Marcet, l'un des exécuteurs dudict deffunct ».

Noble homme Bertrand de Salignac, seigneur de la Motte-Foulon, « ambassadeur pour le Roy en Engleterre, 12 sols, le 22 avril 1570.

Mgr le vicomte de Thuraine, 10 écus d'or parce qu'on « a receu a frère aveugle Claude Godard, son mulletier ».

Noble homme messire Antoine de Laversin, 41 livres 3 sols 9 deniers, que ledit seigneur a données « pour estre ez prières et bienffaicts de ladicte maison et que plaise à Dieu luy garder son bon droict en ses affaires et grace d'en bien sortir ».

Mgr le duc de Guise et Mme la Duchesse, sa femme, 42 livres, afin de prier Dieu pour eux et pour toute leur noble lignée, parents et amis, en mars 1573.

La semaine suivante, nouvelle offrande de 10 écus d'or par Mme la Duchesse « pour prier Dieu pour Mgr le duc, son mary, et pour toute sa noble lignée ».

Mme la maréchale de Retz, 8 livres, le 11 octobre 1577.

Mme la Connétable de France, 16 sols 8 deniers « pour estre ez prières de l'esglise et des pauvres aveugles, le 5 novembre 1587 ».

M. le maréchal de Montmorency, 18 livres 14 sols, le 24 avril 1579.

M. le cardinal de Birague, chancelier de France, 25 écus sols, transmis par les mains de Me Jean Jacques, conseiller, notaire et secrétaire du roi, le 7 juin 1584.

Amyot, évêque d'Auxerre, eut soin de publier dans son

Digitized by Google

diocèse les pardons des Quinze-Vingts, ce que négligeaient de faire nombre de prélats. La famille royale prodigua irrégulièrement, à cette époque, ses largesses à la maison de saint Louis. Il serait intéressant d'expliquer les motifs des générosités de Charles IX, de Catherine de Médicis, d'Henri III et de leurs proches, par les angoisses égoïstes qui, l'orage grondant, tournaient ces âmes superstitieuses vers la Communauté voisine du Louvre, considérée depuis des siècles comme un tout-puissant intercesseur auprès du Ciel.

Les curieux trouveront sans peine le reflet des événenements contemporains dans les donations suivantes :

Mai 1562, 11 livres 12 sols « de l'aulmosne de la royne de Navarre ».

21 décembre 1567, 50 livres« de l'aulmosne du Roy, transmise par le Grand Aulmosnier ».

17 août 1568, 8 livres 15 sols « pour l'oblation faicte à l'euvre de l'esglise par Monsieur, frère du Roy ».

18 août 1568, 7 livres 15 sols des frères et sœurs du roy Charles, « a present visitant la maison de céans ».

12 avril 1571, 36 sols « pour l'oblation faite à l'eufve de l'esglise par Monsieur, frère du Roy ».

23 avril 1571, 105 sols « pour les offrandes du Roy, par les mains de M. Darde, aulmosnier ordinaire du Roy, envoyez par M. de Sainct-Flour, aulmosnier dudict seigneur ».

8 octobre 1572, 8 livres « donnez par Monseigneur le duc d'Anjou, frère du Roy, envoyées par Monsieur de Sainct-Flour ».

8 décembre 1572, même offrande transmise de même façon.

5 février 1573, 35 sols « pour l'offrande du Roy faicte en l'esglise des Quinze-Vingts ».

22 mars 1575, 28 sols « des oblations faictes à l'esglise par la Royne, veufve du roy Charles, dernier décédé, « plus 15 sols 3 deniers « des Dames de la suyte de ladicte Royne ».

25 mars 1575, 58 livres 10 sols « donés par la Royne, mère du Roy ».

Digitized by Google

26 mars 1575, 4 pistolles « donnez par le Roy à l'eufve de l'esglise, les seigneurs de la suyte du Roy ont donné 5 testons ».

28 mars 1575, 10 écus d'or « donnez par la Royne mère du Roy, pour prier Dieu pour elle, pour le Roy et pour tous les princes crestiens ».

30 mars 1575, 10 pistolles « donnez par le Roy pour prier Dieu pour luy, pour la Royne, la Royne sa mère, et pour tous les princes crestiens, par les mains de l'aulmosnier de sa chambre ».

12 juillet 1575, 11 livres 18 sols « par la Royne de France pour prier Dieu pour le Roy, ladicte dame Royne et pour le sang royal ».

17 avril 1576, 4 livres « donnez par la Royne pour prier Dieu pour le Roy, pour ladicte dame Royne et pour le bon conseil ».

3 novembre 1576, 20 livres « donnez par la Royne pour prier Dieu pour le Roy et pour ladicte dame Royne ».

2 novembre 1577, 10 écus sols « donnez par la Royne de France, apportez audict hostel par Pierre Ragot, varlet de garde robe de ladicte dame ».

Mars 1578, 23 livres 4 sols « de l'aulmosne de la Royne reignante, par les mains de la norrisse de ladicte dame Royne ».

17 mars 1579, 5 pistolles « de l'aulmosne de la Royne, par les mains de Pierre Ragot ».

Octobre 1579, 10 écus pistolles « donnez par la Royne ».

27 décembre 1579, 8 écus pistolles « de l'aulmosne de la Royne ».

30 mars 1580, 10 écus pistolles « de la Royne reignante, par les mains de Pierre Ragot, pour prier Dieu pour le Roy et pour ladicte dame ».

23 mars 1581, 8 écus sols « de la Royne reignante, par les mains de Mademoiselle de Corbie ».

1er novembre 1581, 18 écus sol 5 sols « donnez par la Royne par les mains de Pierre Ragot ».

18 avril 1582, 6 écus sols « par la Royne ».

10 avril 1583, 6 écus sols « par la Royne ».

11 avril 1583, 10 écus sols « donnez par la royne de Navarre pour prier Dieu pour la dicte dame ».

Digitized by Google

15 avril 1583, 5 écus 57 sols 6 deniers « d'une aulmosne donnez par la Royne reignante ».

3 juin 1588, 6 écus sols « par la Royne mère du Roy ».

Amyot ne se contenta pas d'être généreux par l'intermédiaire de la bourse d'autrui. Le 29 mars 1568, le registre semainier note en recette « ung demy muy de blé, donné et aulmosné audict hostel par Monseigneur le Grand Aulmosnier ». Nous avons signalé plus haut la donation de 50 livres qu'il fit en 1578, afin d'exciter les aveugles à prier Dieu pour la santé et prospérité du roi Charles, et celle de 21 livres, le 5 juin 1562, à l'occasion de la visite du légat.

Enfin, une largesse considérable inscrit le nom d'Amyot parmi les bienfaiteurs insignes de l'Hospice. Le 1er mai 1583, il manda à l'Enclos, avant midi, en sa maison, Mes Pierre de Bricquet et Jean Marchand, notaires du roi. Là se trouvaient nombreuse assistance. Auprès d'Amyot, les trois gouverneurs, Jean Herny, Pierre Laisné et Jean de Saint-Germain[1]. A quelques pas, Nicolas le Plastre, maître et ministre; les jurés aveugles et voyants, Hugues Rozy, Pierre le Comte, Pierre Guillot et Robert du Val, et quelques frères représentant la Communauté. Amyot déclara alors que « meu de piete et devocion, considérant le grand nombre de pauvres frères et seurs de la maison et hospital des Quinze-Vingts de ceste ville de Paris, fondez par feu de bonne mémoire M. Sainct Loys; afin d'estre joinct aux prieres dudict Hospital et aussi pour plusieurs aultres justes causes, il avoit résolu de faire don à la Communauté de la somme de quatre cents écus d'or ».

Les Quinze-Vingts, par l'organe de Nicolas le Plastre, répondirent aussitôt que « en remuneracion et contemplacion duquel don et aulmosne, ils promettoient de faire dire, chanter et cellebrer doresenavant par chacun an, le

1. Nous ne retrouvons plus trace à cette époque de Jean Amyot, frère du grand aumônier, nommé par celui-ci gouverneur en 1570. Nous savons par une note de M. Jean Carrère que Jean Amyot, reçu auditeur des Comptes, le 4 avril 1569, mourut le 24 septembre 1594 (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1914).

Digitized by Google

vingt-neufviesme jour du mois d'octobre, jour de la naissance dudict s^r Amyot[1], à l'intention et remède de son âme et pour l'expiacion de ses faultes, en l'esglise dudict hospital, ung service complet en la manière accoustumée avec laudes, vespres des morts, vigilles et recommandasses, et aussy avec ce, troys haultes messes, selon que l'on a coutume de les dire, chanter et cellebrer ».

Les 400 écus d'or furent alors versés « en pareil nombre et espece d'escutz sols, le tout bon et ayant de présent cours ».

Amyot eut-il pour faire cette fondation des motifs autres que celui de se rendre le Ciel favorable, en venant en aide à la Communauté? Les morts nombreuses survenues dans l'Enclos et dues à « la malladye » ne furent pas sans exciter à la pensée des fins dernières un vieillard dont les soixante-dix ans étaient encore vigoureux, mais pour qui la perspective du trépas se rapprochait chaque jour davantage. Peut-être aussi la situation de grand aumônier de Henri III, lequel était loin d'être populaire à Paris, constituait-elle pour Amyot une gêne susceptible d'être allégée par un acte généreux en faveur des aveugles. Quoi qu'il en soit et quelles qu'aient pu être « les aultres justes causes » auxquelles il est fait allusion au contrat, il reste à l'avantage d'Amyot que, après avoir amené au trésor des Quinze-Vingts les aumônes du roi et des grands, avoir obtenu des lettres patentes accroissant les revenus de la maison, avoir octroyé lui-même des écus et du blé méteil, il fit à la Communauté un don considérable, dont la valeur s'augmente d'avoir été effectué à une époque où les offrandes des chrétiens allaient dans la bourse des quêteurs de la Ligue plutôt que dans l'escarcelle des Pauvres Aveugles[2].

Paul Emard.

1. En 1595, la célébration fut transférée, par un codicille ajouté à l'acte notarié, au 6 février, jour de la mort d'Amyot.

2. Ces deux articles ont fait l'objet de plusieurs communications à la Conférence d'histoire littéraire de la Renaissance de l'École pratique des Hautes-Études.

Digitized by Google

SUR LA
BIBLIOTHÈQUE DE RONSARD

Nous savons que Ronsard avait hérité d'un oncle paternel, Jean de Ronsart, vicaire général de l'évêque du Mans, mort en 1535, une bibliothèque composée de livres nombreux et variés : « Habebat ab avunculo, viro omni liberali sacraque doctrina politissimo, non solum bibliothecam varia et multiplici librorum supellectile instructam, sed etiam exemplum hujus reconditioris disciplinae quod sibi proponeret ad imitandum »[1]. Lui-même nous en a parlé dans une de ses premières odes, qu'il composa au retour d'un voyage en Gascogne, « voyant de loin Paris », probablement en 1547 :

De l'autre part ma librérie, hélas,
Grecque, latine, espaignole, italique,
En me tanssant d'un front mélancolique,
Me dit que plus je n'adore Pallas[2].

Quelques années plus tard, étant allé jouir des plaisirs de l'automne en sa cure de Mareuil-lès-Meaux, il écrivait à son éditeur et ami Ambroise de la Porte :

Et te promets que si tôt que la bise
Hors de son bois aura la fueille mise,
Faisant des prés la verte robe choir,
Que d'un pié pront je courrai pour revoir
Mes compagnons et mes livres, que j'aime
Beaucoup plus qu'eus, que toi, ne que moi-même[3].

1. J. Velliard, *Laudatio funebris Ronsardi* (1586), p. 12.
2. *Bocage* de 1550. Voir mon édition critique des *Œuvres de Ronsard* (Hachette), t. II, p. 200.
3. *Bocage* de 1554, Épître à Ambroise de la Porte, Parisien.

Digitized by Google

Vers la fin de sa vie il parlait encore avec émotion de ses chers livres, qu'il lisait à Croixval, sous les ombrages de la forêt de Gastine :

> Mes bons hostes muets, qui ne faschent jamais!
> Ainsi que je les prens, ainsi je les remais.
> O douce compagnie et utile et honneste!
> Un autre en caquetant m'estourdiroit la teste[1].

Cette bibliothèque, telle que la firent les nombreuses acquisitions du poète au cours de sa carrière, il serait facile de la reconstituer, au moins en grande partie, d'après les citations qui servent d'épigraphe ou d'épilogue à certaines de ses publications[2], les titres de certaines pièces où il indique les auteurs qu'il traduit ou imite[3], les passages où il nomme les auteurs qu'il lit ou ceux qu'il cite[4], enfin les emprunts innombrables qu'il a faits aux littératures grecque, latine, byzantine, néo-latine, italienne, espagnole et française[5]. Il y aurait toutefois à retenir que ses citations ne viennent pas toujours directement d'une édition des œuvres des auteurs qu'il nomme, mais d'une anthologie, contenant des extraits de ces auteurs, comme celle de Stobée, ou celle de Planude, ou encore d'une œuvre con-

1. Élégie publiée en 1584, à la fin des *Sonnets pour Helene*.

2. Catulle, au titre du *Livret de Folastries;* Properce, à la fin de la 3e édition des *Quatre premiers livres des Odes;* Martial, à la fin du *Second livre des Meslanges*, etc.

3. Les Épigrammes du *Livret de Folastries*, « traduites » de Palladas, Anacréon, Posidippe, etc.; la *Harangue de Mgr le duc de Guise*, « traduite » de Tyrtée; une partie des pièces des *Meslanges* (l'indication des modèles, Anacréon, Panyasis, Sophocle, ne parut que dans la 2e édition), etc.

4. Par exemple, la première *Ode à Madame Marguerite*, fin (Callimaque, Pindare, Horace); l'élégie à J. de la Peruse, *Encore Dieu, dit Arate* (Aratus); l'élégie à Cassandre, *Mon œil, mon cœur* (Pétrarque, Tibulle, Ovide, Gallus); les sonnets *Que tu es, Ciceron, un affeté menteur*, et *Je veux lire en trois jours l'Iliade d'Homere;* les hymnes de l'*Or* et de la *Mort;* l'épître à Chr. de Choiseul, etc. Les œuvres en prose contiennent de nombreux renseignements à cet égard.

5. Voir les notes de mon édition critique des *Œuvres de Ronsard* (Hachette).

Digitized by Google

tenant elle-même lesdites citations, telle que les *Moralia* de Plutarque ou les *Adagia* d'Érasme. Le cas le plus curieux est celui du *Florilège* de Stobée, qui a joué de 1553 à 1555 dans l'inspiration de Ronsard un rôle analogue à celui des *Analecta* de Brunck dans celle d'André Chénier : c'est là qu'il a pris le sujet des odelettes qu'il signale dans la deuxième édition de ses *Mélanges* comme « pris de Panyasis poëte grec » et « de Sophocle »; c'est là encore qu'il a trouvé les passages de Ménandre, de Sophocle, de Simonide, de Démosthène, de Philémon et de Théognis qu'il cite dans son *Hymne de l'Or*, donnant ainsi l'illusion qu'il possède leurs œuvres, alors qu'il a recours à un seul ouvrage[1]. Même remarque pour son *Hymne de la Mort*, où il cite divers auteurs non pas d'après leurs œuvres, mais d'après la *Consolatio ad Apollonium* de Plutarque[2]. Je pourrais en donner bien d'autres exemples. Cette précaution prise, on peut aisément dresser une liste des principaux livres que Ronsard a possédés, et parfois même préciser les éditions dont il se servit, comme je l'ai fait en plusieurs rencontres[3].

Mais il y a mieux. On a retrouvé quelques-uns des exemplaires qui lui ont appartenu. Sur ce point, P. de Nolhac était insuffisamment renseigné quand il écrivait il y a quelques années : « L'ex-libris de Ronsard ne figure sur aucun volume aujourd'hui connu... A cette heure l'indication de propriété de Ronsard n'existe sur aucun volume classé », et, rappelant que G. Colletet avait encore en sa possession des livres italiens marqués et annotés de la main de Ronsard, ajoutait : « Ces souvenirs précieux paraissent perdus »[4]. Je voudrais grouper ici les découvertes que l'on a faites en ce sens depuis un demi-siècle.

1. Cf. R. Dezeimeris, *Corrections et remarques sur le texte de divers auteurs*, 2e série, Bordeaux, Gounouilhou, 1880, p. 62.

2. Cf. A. H. Krappe, article de *The Modern language Review*, vol. XVII, n° 2, avril 1922.

3. Voir l'Introduction générale de mon édition critique des *Œuvres de Ronsard* (Hachette), t. I, p. XXXIII et XXXIV; mon *Ronsard poète lyrique* (2e édition, Hachette, 1923), p. 44 (note 1), 128 (note 1), 759-60.

4. *Ronsard et l'humanisme*, p. 137 et 138.

Digitized by Google

*
* *

1° En 1873, Alphonse Pagès publiait un ouvrage intitulé *Les grands poètes français,... Notices et Extraits*, où il donnait en fac-similé une magnifique signature de Ronsard, avec cette note : « Cette signature a été prise sur un dictionnaire grec ayant appartenu au poète, et conservé à la bibliothèque Mazarine »[1]. — Il s'agit d'un volume in-4°, qui porte simplement comme titre ces deux lignes :

ΗΣΥΧΙΟΥ ΛΕΞΙΚΟΝ
HESYCHII DICTIONARIUM.

C'est sur cette première page, un peu au-dessus du titre, que se trouve la signature autographe de Ronsard, presque horizontale[2]. Après 776 colonnes de texte, à raison de deux colonnes par page, un feuillet final porte cette mention :

Hagenoae, in aedibus Thomae Aushelmi Badensis
Anno Salutis M D X X I. Mense
Decembri.

Aucune annotation manuscrite à l'intérieur. Comme l'indiquent trois ex-libris qui accompagnent la signature de Ronsard, ce livre appartint après lui à René Moreau, médecin parisien, puis à P. fr. Combefis (1679), enfin à la bibliothèque des Frères Prêcheurs parisiens « ad S. Honoratum » ; au bas de la première page du texte un cachet noir avec cette inscription : Jacobins R. S. Honoré.

Sous une reliure du XIXe siècle, ce volume est réuni à deux autres ouvrages de lexicologie gréco-latine ayant ap-

1. Paris, librairie de l'Écho de la Sorbonne, 7, rue Guénégaud, grand in-8°. Je dois cette communication à M. André Fertré, un ronsardisant du Mans, que je prie de trouver ici l'expression de ma gratitude.

2. Le fac-similé du titre a été publié en tête du Catalogue de l'exposition organisée à la Bibliothèque nationale pour le IVe centenaire de la naissance de Ronsard, catalogue intitulé *Ronsard et son temps* (éditions Albert Morancé), 1925.

Digitized by Google

partenu au médecin parisien René Moreau. — Cote de la Mazarine 48 A² [vitrines][1].

2° En 1875, Prosper Blanchemain écrivait à ses confrères de la Société archéologique du Vendômois : « J'ai rencontré, il y a quelque temps, un volume qui a appartenu à Ronsard; j'ai pu me le procurer et je viens aujourd'hui vous le signaler. C'est un in-8° divisé en deux parties : la première, de 374 pages numérotées, plus 13 feuillets pour la table (le titre manque); la deuxième, de 3 feuillets préliminaires, 177 feuillets numérotés, plus 11 feuillets pour la table. Cette deuxième partie, dont un tiers a été traversé par un stylet ou une épée triangulaire, a pour titre : *Delle Rime di diversi nobili huomini et eccellenti poeti nella lingua Thoscana, nuovamente ristapate, libro secondo* (In Vinegia appresso Gabriel Giolito de Ferrari. M D XLVIII). Vis-à-vis de ce titre se trouve la signature Ronsart (avec un t final), qui justifie une fois de plus l'orthographe adoptée par notre savant collègue M. le marquis de Rochambeau, pour le nom de la famille de Ronsart. — Si peu que l'on ait étudié l'écriture du poète, on ne saurait y méconnaître sa main, non plus que dans certaines des notules tracées çà et là sur les marges du livre. Il vous sera d'ailleurs aisé d'en juger vous-mêmes, par l'inspection du calque que je vous envoie et que j'ai pris avec grand soin sur l'original. Beaucoup de vers notables ont été soulignés à l'encre ou au crayon; des pièces entières sont accompagnées d'un grand trait en marge, qui indique qu'elles ont frappé l'attention du lecteur. Le sujet de certaines autres a été indiqué en tête ainsi : sur la mort d'un amy; sur les trois roys; à l'aurore; à Dieu; sur la mort; Venus perd son fils, etc. En général, ces intitulés sont d'une écriture fine qui n'est pas habituelle à Ronsard; mais ces mots : sonet traduit par S. Gelais pour le roi; ce sonet est divinement tiré d'un petit poème de Théocrite, etc., sont certainement tracés par notre grand poète, ainsi que ce nom :

1. Je remercie mon collègue A. Boulanger d'avoir bien voulu prendre pour moi ces derniers renseignements à la Mazarine.

Digitized by Google

Bellay, fréquemment répété, lequel indique, comme j'ai pu m'en assurer, des vers imités par Du Bellay, vers que Ronsard ne voulait pas imiter lui-même, et qu'il notait dans ce but.

Par malheur, le livre n'avait pas gardé sa première couverture italienne, touchée par les mains du poète et que j'eusse conservée avec respect. Les notes marginales ont été, dans certains endroits, atteintes par le couteau du nouveau relieur. Je me suis contenté, sans faire découdre ni rogner le livre, de le faire habiller par M. Gayler-Heron (un ouvrier artiste) d'un vélin fleurdelisé, et de peindre au milieu des plats les armoiries de la famille, les trois Ross d'argent en fasce sur champ d'azur »[1].

J'ai tenu a reproduire intégralement cette partie de la lettre de Blanchemain, d'abord parce qu'elle est peu connue et qu'il est difficile de se la procurer, ensuite parce qu'elle contient des indications précieuses qui permettront de reconnaître le volume, quelle que soit sa destinée.

Il faisait partie en 1925 de la *Collection unique des éditions originales de Ronsard*, que les libraires londoniens Maggs frères ont exposée en leur succursale de Paris, boulevard Haussmann, n° 130[2]. Collection unique en effet, provenant presque entièrement de la bibliothèque de Blanchemain et contenant des éditions rarissimes que notre Nationale ne possède pas et n'a pu acquérir, faute d'argent! La France n'en conservera que le précieux Catalogue dressé par M. Seymour de Ricci. C'est à la page 153 de ce catalogue qu'est signalée l'anthologie italienne annotée par Ronsard. Malheureusement, la trop courte notice qui lui est consacrée est obscure et erronée. Il s'agit bien de deux volumes, qui parurent séparément, mais ils furent reliés en un seul antérieurement à Blanchemain, et

1. *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, année 1875, p. 56.

2. Cette collection était encore à Londres, à la librairie Maggs, en 1926. Elle est actuellement à New-York, en attendant la fin des négociations qui la feront entrer presque sûrement dans la bibliothèque de l'Université Harvard à Cambridge (près Boston).

Digitized by Google

celui-ci leur a conservé leur unité en les « habillant » de la couverture de luxe décrite plus haut; ensuite, le titre qu'on a reproduit est incomplet et présenté comme si c'était celui du volume entier, alors que c'est seulement celui du *libro secondo;* en outre, la signature de Ronsart (par un t) a été reproduite au bas de la page 69, que l'on donne en fac-similé, ce qui laisse croire que c'est vraiment sa place, alors qu'on lit dans la notice qu'elle existe « au verso du dernier feuillet »; cette dernière indication elle-même est trompeuse, car ce n'est pas, comme on pourrait le croire, au verso du dernier feuillet du volume entier, mais au verso du dernier feuillet de la première partie du volume, vis-à-vis du titre de la deuxième partie, comme Blanchemain le dit nettement. Quant à l'attribution d'une partie des notes marginales à Amadis Jamyn, elle est des plus douteuses, ces recueils ayant servi à Ronsard pour ses *Amours* de 1552, à une époque où Jamyn n'était pas encore son secrétaire et ne pouvait pas l'être, vu son très jeune âge.

Il reste à établir le titre de la première partie du volume, qui manque, de l'aveu même de Blanchemain. A priori, on a le droit de penser qu'il s'agit du premier livre de l'anthologie des poètes bembistes, dont le second livre forme la deuxième partie du volume. Mais quelle édition fut aux mains de Ronsard? La primitive, qui parut en 1545, ou la deuxième, qui parut en 1546 avec quelques additions et suppressions? Le nombre de pages indiqué par Blanchemain et le contenu de la page 69, reproduit en fac-similé par Seymour de Ricci, ne laissent aucun doute, car ils correspondent exactement à ceux de la deuxième édition, dont un exemplaire est à la bibliothèque de l'Arsenal (4244 BL). Voici son titre : *Rime diverse di molti eccellentiss. auttori nuovamente raccolte. Libro primo, con nuova additione ristampato. In Vinetia, appresso Gabriel Giolito di Ferrarii, M D XLVI.*

On sait, d'autre part, que Ronsard a imité pour ses *Amours* de 1552 une douzaine de sonnets de cette antho-

Digitized by Google

logie vénitienne; or, sur ce nombre huit au moins appartiennent au premier livre et quatre au second[1].

3° En 1893, l'abbé Louis Froger signalait au Congrès provincial de la Société bibliographique, tenu au Mans les 14 et 15 novembre, un autre volume ayant appartenu à Ronsard. Il faisait alors partie de la bibliothèque du château de la Groirie, propriété de M. Sanson de Lorchère, à Trangé près du Mans. Après avoir parlé des rayons consacrés à l'Histoire, L. Froger ajoutait : « Non loin de là, c'est le texte grec, accompagné d'une traducduction latine, des poètes Alcée, Stésichore, Ibycus, Anacréon, Simonide, Bacchylide et Pindare. C'est de ce recueil que, suivant l'aimable remarque de Sainte-Beuve, s'élancèrent ces abeilles qui s'en allèrent déposer leur miel sur les lèvres des poètes de notre Pléiade française. Or, à la première page de ce petit in-16 vous pourrez lire encore, tracée par la main de notre compatriote, cette simple mention : *Ce livre appartient à Monsieur Ronsard.* Le voilà donc cet exemplaire qu'il a dû lire et relire, pour en extraire ce parfum dont sont imprégnées ses poésies légères »[2].

Par malheur, ces lignes sont d'un style plus fleuri que clair. Si je comprends bien, « la main de notre compatriote », c'est celle de Ronsard lui-même, vu que les gens du Maine ont revendiqué le poète, non sans raison, pour leur compatriote, et que, d'autre part, M. Sanson de Lorchère n'aurait pas écrit : *Ce livre appartient* (au présent). En outre, L. Froger ne dit pas de quelle édition il s'agit. Je l'ai appris par un catalogue de livres d'occasion, dont je regrette de n'avoir pas noté l'éditeur ni la date, mais que

1. Voir mon édition critique des *Œuvres de Ronsard* (Hachette), t. IV, notes des p. 5, 42, 43, 47, 49, 50, 53, 60, 76, 118, 138, 140. A la note 1 de la p. 60, il faut ajouter la référence à un sonnet de Bartolomio Gottifredi : *Herbe fiorite verdi, e rugiadose*, qui se trouve précisément dans la 2e édition des *Rime diverse* (1546), à la p. 256; il a pu inspirer Ronsard dans la même mesure que celui d'A. Bevilacqua, c'est-à-dire pour le mouvement et le dernier hémistiche.

2. Compte-rendu du Congrès, p. 263-264. Paris, au siège de la Société bibliographique, 2 et 5, rue Saint-Simon, 1894.

Digitized by Google

j'ai connu vers 1907, à l'époque où je rédigeais ma thèse. Il s'agit de la deuxième édition des *Neuf lyriques grecs*, publiée par Henri Estienne en 1566[1].

Or, ce n'est pas de ce volume que Ronsard a extrait « le parfum dont sont imprégnées ses poésies légères ». Ses poésies légères s'inspirent des œuvres de Catulle, Horace, Tibulle, Properce, Ovide et de leurs imitateurs néo-latins (notamment Second, Pontano, Flaminio, Navagero et Marulle), puis des *Idylles* de Théocrite, Bion et Moschus, de l'*Anthologie* de Planude, du *Florilège* de Stobée, de l'*Anacréon* d'H. Estienne et des *Gnomologies* d'A. Turnèbe, enfin des canzonières de Pétrarque et des pétrarquistes italiens; et ces multiples influences se font sentir dans ses premiers recueils, de 1550 à 1556. Toutefois, Ronsard a vraisemblablement étudié ce volume pendant la longue maladie qui le retint au prieuré de Saint-Cosme-lès-Tours, en 1568-1569, car il contient quelques poésies dont on trouve des échos dans les *Sixieme et Septieme livres des Poëmes*, publiés au mois d'août 1569, entre autres un fragment d'Alcée : Πίνωμεν· τὶ τὸν λύχνον ἀμμένομεν; δάκτυλος ἀμέρα, qui lui a donné ce vers :

Boivon, le jour n'est si long que le doigt.

J'aurais voulu parler de ce volume *de visu*, ayant quelque doute sur l'authencité de la susdite mention manuscrite. Ne serait-elle pas de la main d'un des nombreux Ronsard qui ont habité le Mans? Et si le livre a vraiment appartenu au poète, ne serait-elle pas plutôt de la main d'Amadis Jamyn, qui fut son secrétaire précisément en ces années-là? Car partout ailleurs le poète s'est contenté d'apposer sa signature, tandis qu'ici nous avons une phrase impersonnelle qui a bien l'air de provenir d'une autre

1. Voir mon *Ronsard poète lyrique*, p. 236, note 7. Voici le titre de ce recueil : *Pindari et caeterorum octo lyricorum carmina... Editio II graeco-latina, H. Stephani recognitione quorundam interpretationis locorum et accessione lyricorum carminum locupletata* (Genevae), 1566, deux parties en un vol. in-8°. La Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires : Yb 1625-1626 et Rés Yb 727.

Digitized by Google

plume que la sienne. Malheureusement, la bibliothèque du château de la Groirie a été dispersée dans de telles conditions que toute recherche est restée vaine[1].

4° En 1918, le libraire parisien Henri Leclerc publiait un *Calalogue de livres anciens provenant de la bibliothèque de M. Pierre L...* (Louys), pour une vente publique qui devait avoir lieu du 25 au 28 novembre de cette année-là. On y lisait, à la page 23, sur le n° 64, l'article que voici : « Celsus. — Aurelii Cor. Celsi de re medica libri octo. — Q. Sereni medicinale Poëma. — Rhemnii Poëma de Pond. et mensuris. Cum adnotationibus et correctionibus R. Constantini. *Lugduni. Apud Guliel. Rovillium, sub scuto veneto.* M D LXVI (1566), in-8 de 8 ff. préliminaires non chiffrés, 499 p. chiffrées et 15 p. non chiffrées pour l'Index, parch. (*Rel. anc.*).

Ce livre porte la signature de Ronsard sur le haut du titre et lui a appartenu, ainsi qu'au célèbre chirurgien Antoine Louis (1723-1792), dont l'ex-libris est en regard du titre. Plusieurs passages semblent avoir été soulignés (p. 1, 2, 3, 9, 16 et 77 — I 3 de la table) par la même plume et la même encre qui a signé Ronsard. La page 465 est marquée par erreur 467. »

Il m'a été impossible de savoir ce qu'est devenu ce volume, l'acquéreur ayant tenu à garder l'incognito.

5° En 1919, le poète érudit Fernand Fleuret découvrit à la Bibliothèque nationale un autre livre sur le titre duquel on lit, tout en haut, une grande et belle signature de Ronsard. Il voulut bien me faire l'un des heureux témoins de sa trouvaille. C'est un ouvrage philosophique du médecin milanais Jérôme Cardan, intitulé : *Hieronymi Car-*

1. Je remercie de leur obligeance MM. André Fertré, Eugène Vallée, Julien Chappée, conservateur de la bibl. municip. du Mans, Fr. Lefrançois et Émile Paul, libraires à Paris, qui m'ont aidé dans cette recherche : ce qui restait de ladite bibliothèque fut acheté en bloc à la fin de 1913 par le libraire parisien Édouard Rahir, et vendu en partie aux enchères en juin 1914 par M. Émile-Paul; le volume en question avait depuis longtemps disparu, comme je l'ai dit ci-dessus.

Digitized by Google

dani Mediolanensis medici De subtilitate libri XXI. Basileae, 1560. In-octavo de 1425 pages. Pas de nom d'éditeur; mais on lit à la dernière page : « Basileae, ex officina Petrina, anno M D LX mense martio ». Pas de privilège daté; on lit seulement au bas du titre : « Cum gratia et privilegio Cesareae majestatis ». Aucune note manuscrite en marge du texte.

La table des matières, qui est à la seconde page, suffit à donner une idée de l'étendue et de la variété des sujets traités dans cet ouvrage : Livre I. De principiis, materia, forma, vacuo corporum repugnantum loco et motu. II. De elementis. III. De coelo. IV. De luce et lumine. V. De mictione et metallicis. VI. De metallis. VII. De lapidibus. VIII. De plantis. IX. De animalibus quaę ex putridine generantur. X. De perfectis animalibus. XI. De hominis forma ac fine. XII. De hominis natura et temperamento. XIII. De sensibus, sensilibus et voluptate. XIV. De anima et intellectu. XV. De inutilibus subtilitatibus. XVI. De scientiis. XVII. De artibus et artificiosis. XVIII. De mirabilibus et representatione. XIX. De daemonibus. XX. De vitis. XXI. De Deo et universo. — Cote actuelle de la Bibl. nat. : Réserve R. 2775.

6° En 1921, M. Gustave Charlier signalait ici même[1] une édition de cinq traités latins sur la minéralogie, publiée à Bâle, chez les héritiers de l'imprimeur Froben, en 1546, par le Saxon Georges Agricola (Bauer), qui est le père de cette science. — Ce volume, qui appartient à la bibliothèque de l'Académie royale des sciences et lettres de Belgique (collection Stassart), porte sur le titre même la signature autographe de Ronsard; avant d'être la propriété de Ronsard, il avait fait partie de la bibliothèque du médecin Jacques Grévin, comme en témoignent de nombreuses notes marginales de la main de Grévin et surtout un ex-libris manuscrit de Grévin, biffé par Ronsard et cependant très lisible encore.

1. *Revue du Seizième siècle*, 1921, p. 133-137.

Digitized by Google

7° En 1922, le libraire parisien Dorbon aîné annonçait dans son Catalogue n° 128, à l'article 786, qu'il possédait un volume ayant appartenu à Ronsard : *Sententiae et exempla ex probatissimis quibusque scriptoribus et per locos communes digesta per Andream Eborensem Lusitanum*. Parisiis, apud G. Julianum, 1569; petit in-8°, relié en veau ancien.

Il ajoutait cette note justificative : cet exemplaire a appartenu tour à tour à Ronsard dont il porte la signature, à la bibliothèque des Augustins de Poitiers, à Achille Genty et à Armand d'Artois, qui, au verso de la reliure, a mis une note sur Ronsard[1].

8° La même année un bibliophile de Bruxelles, M. Hector de Backer, acquérait un exemplaire de Lycophron, sur le titre duquel on lit la signature autographe de Ronsart (par un t) et, d'une autre main, le prénom et le nom de notre poète en grec : πέτρος ὁ ῥώνσαρδος, avec le distique anagrammatique de son maître Dorat :

Πέτρος ὁ Ῥώνσαρδός μοι ἐναίσιμον οὔνομα κεῖται,
Σῶς γὰρ ὁ Τέρπανδρος, τερψίβροτός τε χέλυς[2].

Ce volume contient le texte grec de l'*Alexandra* de Lycophron, accompagné pour la première fois du commentaire du grammairien byzantin Isaac Tzetzès, et suivi d'un livre inédit d'histoires variées de Jean Tzetzès écrit en vers grecs et traduit en latin par Paulus Lacisius de Vérone; le tout publié à Bâle, s. d. (chez Jean Oporin, en mars 1546, comme le prouve la suscription finale de la seconde partie de l'ouvrage).

M. H. de Backer en a donné une description dans l'*An-*

1. Par une lettre du 23 novembre 1925, M. Dorbon a bien voulu me faire savoir qu'il avait vendu ce volume à un Parisien, mais qu'il n'a pu retrouver son nom.

2. Ce distique a été imprimé au titre des *Quatre premiers livres des Odes* en janvier 1550; on ne le retrouve plus ensuite qu'au titre de leur deuxième édition en 1553. Voir mon édition critique des *Œuvres de Ronsard* (Hachette), t. I. p. 41 et 268; t. II, p. 203, note 3.

Digitized by Google

nuaire de la Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique pour l'année 1922, sous ce titre : *Un livre avec la signature de Ronsard*. Depuis lors, M. Pierre Champion a pu reproduire le fac-similé du titre général et de six pages contenant des annotations marginales, qui, d'après lui, seraient les unes de Dorat (les grecques), les autres de Ronsard (les latines)[1]. On peut lire à la fin trois distiques grecs où Dorat porte aux nues Lycophron, cet obscur poète alexandrin dont il expliqua brillamment le texte au collège de Coqueret devant Ronsard et ses condisciples en 1548 ou dans la première moitié de 1549[2].

H. de Backer étant mort en 1925, sa bibliothèque a été vendue en février 1926 par les soins du libraire parisien Giraud-Badin, successeur d'Henri Leclerc, et le fameux Lycophron, qui est décrit dans le Catalogue de cette vente sous le n° 404, a été acquis par le libraire bruxellois Charles de Samblanx, pour le compte d'un amateur belge.

Il est possible que cet exemplaire, comme le pense P. Champion, après avoir servi à Dorat pour son cours, ait été offert par lui à Ronsard; il est plus vraisemblable, toutefois, que Ronsard l'acquit pour suivre le cours de son maître, qu'il lui demanda d'écrire sur le titre un souvenir autographe, et que Dorat s'exécuta en y inscrivant le distique flatteur cité plus haut. Quoi qu'il en soit, dès juillet 1549 Ronsard, racontant en vers le *Folastrissime voyage d'Hercueil*, qu'il venait de faire avec son maître et ses condisciples, consacrait une strophe à une légende

1. *Pierre de Ronsard et Amadis Jamyn : leurs autographes* (Paris, É. Champion, 1924, p. 27 et suiv.). — Pour M. M.-L. Polain, Dorat n'a écrit sur ce livre que le nom grec de Ronsard et le distique grec qui sont au titre. Tout le reste serait de la main de Ronsard, y compris les trois distiques grecs de la fin, bien qu'ils soient signés Aurati (compte-rendu des *Fêtes commémoratives du IVe centenaire de P. de Ronsard, célébrées en Belgique*; extrait de l'Annuaire de la Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique, 1924, p. 71 et suiv.).

2. Voir mon édition critique de la *Vie de Ronsard*, p. 111, et mon édition critique des *Œuvres de Ronsard* (Hachette), t. I, p. 127, et t. II, p. 203-204.

Digitized by Google

relative à Télèphe, que Tzetzès rapporte dans son commentaire de Lycophron[1]. En 1550, il tirait un excellent parti des explications de Dorat en faisant vaticiner la princesse troyenne Cassandre dans son *Ode de la Paix*[2]. Dans ses *Amours* de 1552, il assimilait à plusieurs reprises cette princesse Troyenne à sa maîtresse Cassandre Salviati, qui vaticinait à son tour[3]; et l'année suivante, continuant ce rapprochement littéraire dans la deuxième édition des *Amours*, il désignait lui-même ainsi la source de son inspiration :

D'un gosier mâche-laurier
J'oy crier
Dans Lycophron ma Cassandre,
Qui prophetise aux Troyens
Les moyens
Qui les reduiront en cendre.

9° En juin 1925, M. Émile Henriot nous a révélé l'existence d'un neuvième volume ayant appartenu à Ronsard, les *Theriaca et Alexipharmaca* du poète grec Nicandre. Il l'avait vu, quelques années auparavant, chez Pierre Louys, qui le possédait. Ce précieux exemplaire, écrivait-il, porte non seulement la signature de Ronsart (par un t) sur le titre, mais encore des annotations de sa main en plusieurs endroits; par exemple, en regard du mot φάλαινα, souligné à l'encre dans le texte, Ronsard a écrit cette note marginale : Phalene, sorte de papillons qui veulent se brûler à la chandelle. M. Henriot ajoutait que c'était une édition publiée avec une traduction latine par le médecin Jean de Gorris en 1549[4].

Mais ici une difficulté se présente. On sait que la bibliothèque de Pierre Louys fut vendue en 1925. Or, en avril 1926 il existait entre les mains des libraires londoniens Maggs frères un exemplaire de Nicandre, acquis

1. Voir mon édition critique des *Œuvres de Ronsard*, t. III, p. 203.
2. *Ibid.*, t. III, p. 9, note.
3. *Ibid.* t. IV, sonnets IV, XIX, XXIV, XXXIII, XXXVI, LXXIX, XC, CLXXVI.
4. Courrier littéraire du journal *Le Temps* du 16 juin 1925.

Digitized by Google

d'un parisien par leur représentant à Paris, M. Arthur Rau, et cet exemplaire portait aussi, en haut et à droite de son titre, la signature de Ronsart (par un t), répétée en plus petits caractères sur la même ligne (la seconde du titre). J'ai pu consulter ce volume à loisir, grâce à l'obligeance de M. Arthur Rau, et j'ai constaté qu'il contenait, lui aussi, des annotations de la main de Ronsard, notamment celle-ci, à la page 50, en marge de gauche : φαλαῖνη (*sic*) papillon qui vient se bruller à la chandelle. Seulement le nom de l'éditeur et la date de publicatipn sont différents. Voici le titre complet : **ΝΙΚΑΝΔΡΟΥ | ΘΗΡΙΑΚΑ** | Τοῦ αὐτοῦ ἀλεξιφάρμακα. | Ερμηνεία τοῦ ἀνωνύμου συγγραφέως εἰς Θηριακά. | Σχόλια διαφόρων συγγραφέων εἰς ἀλεξιφάρμακα. | NICANDRI | Theriaca | Ejusdem Alexipharmaca. | Interpretatio innominati autoris in Theriaca. | Cômentarii diversorum autorum in Alexipharmaca. — Suit la marque de l'éditeur, et au-dessous : COLONIAE OPERA IOAN. | SOTERIS, ANNO MDXXX. — Enfin une citation de Plutarque, 14, qui commence par θυσιάς μὲν ἄχορος καὶ ἄναυλος.

Au verso du titre, une dédicace de l'éditeur Jean Soter au professeur Gérard de Cologne, qui est ainsi datée : « Vale ex officina nostra chalcographa, Decimoquinto Calend. Septemb. Anno M D XXX. »

D'autre part, en fait de traduction latine imprimée, on ne trouve que celle du titre; en revanche, le texte contient une traduction latine *manuscrite* et *interlignée*, d'un bout à l'autre, sauf à la page 103, qui est la dernière.

Enfin, le nom du médecin Jean de Gorris ne se voit nulle part, ni comme imprimeur, ni comme éditeur, ni comme traducteur.

Faut-il donc admettre que Ronsard a possédé deux éditions de Nicandre, sur lesquelles il aurait mis les mêmes annotations? La chose est peu vraisemblable. Je croirais plutôt à une confusion de la part de M. Henriot, qui, écrivant son article bien après sa visite à Pierre Louys, devait avoir un souvenir un peu vague des détails qu'il en a donnés, et, voulant compléter ses notes, consulta, faute de

Digitized by Google

mieux, une bibliographie des anciennes éditions de Nicandre, où il prit celle de 1549 pour celle de 1530.

Il reste à faire connaître quelques autres particularités de cet exemplaire.

C'est un petit in-4°, revêtu d'une reliure de Purgold. Dans les marges, de nombreuses gloses manuscrites, parfois en français, le plus souvent en latin, commençant par *id est*, ou indiquant deux sens possibles par les mots *vel... vel* (comme en marge du Lycophron, p. 13 et 41); ailleurs, des références ou rapprochements; enfin, des corrections de texte.

C'est ainsi qu'on lit à la page 2 : au tallon en la plante du pied; à la page 11 : ὀχεῆσιν in foraminibus; σήψ a verbo σήπω id est putrefacio; à la page 13, le mot du texte πλυσονος est corrigé en πολύσομος (*sic*); le mot ἄσιν du vers suivant appelle cette glose : ἄσις scœnum (*sic*), et, au-dessous de ce barbarisme latin : bourbe; à la page 32, une référence : Ovidius, Meta. lib. iiii; à la page 50, l'explication étymologique du mot φάλαινα, signalée déjà ci-dessus; à la page 51, le texte περίπληκτοι est corrigé en παράπληκτοι; à la page 52, le texte ὑπερτειροῦσι est corrigé en ὑπερτείνοισι; à la page 54, une référence : Aristophanes, Nubes; à la page 60, le texte λάδων est corrigé en βάλων; à la page 90 : ἧκιστα minime; à la page 91 : ventosis, — traduisant le mot du texte ὑπηνεμίοισιν; à la page 99, le texte ἀκάκητα est expliqué ainsi : non domagable pour dire proufitable.

J'ai gardé pour la fin l'annotation marginale la plus intéressante : à la page 82, deux vers entiers sont corrigés, et la correction est suivie de ces mots évocateurs : sic Auratus, — qui prouvent qu'elle est due à Dorat et nous permettent de conjecturer presque à coup sûr que les autres annotations, ainsi que la traduction latine interlignée, ont la même origine et furent écrites par Ronsard sous la parole de son maître. Les erreurs mêmes qu'on y rencontre (car cette dernière correction n'est pas plus compréhensible que le texte) ne sont-elles pas un argument en faveur de mon hypothèse? L'élève aura mal entendu, ce qui est très vraisemblable dans le cas de Ronsard, qui était demi-

Digitized by Google

sourd. Au reste, nous savons que Dorat traduisait à ses élèves les textes grecs en latin, et d'autre part il n'y a pour moi aucun doute sur l'authencité de l'écriture : notamment le *v* initial, l'*s* initial et l'*s* intérieur sont les mêmes que dans les manuscrits authentiqués de la deuxième jeunesse du poète. On voit quelle est la valeur de ce volume, qui, après avoir été la propriété de A.-A. Renouard (ainsi que l'atteste un ex-libris à la première feuille de garde), de l'éditeur Firmin Didot (dont il porte l'ex-libris, quoiqu'il ne figure pas dans le catalogue de sa bibliothèque) et du littérateur Pierre Louys, a passé l'Atlantique pour entrer dans une célèbre collection de New-York.

Est-il possible de préciser l'époque où Ronsard annota ainsi son Nicandre? D'après les remarques précédentes, on serait tenté de croire que ce fut dans les années où il était pensionnaire au collège de Coqueret, alors que Dorat lui traduisait et lui commentait aussi Lycophron; d'autant plus que sa signature par un t final bien franc semble antérieure à 1550. Mais, outre qu'il a pu signer ainsi encore après cette date, il est vraisemblable qu'il assista encore aux leçons de Dorat comme auditeur libre les années qui suivirent. Ce qui m'incline à préférer une date postérieure, ce sont les faits que voici. Remy Belleau, qui n'a été auditeur de Dorat qu'à partir de 1552 et ne connaissait pas Ronsard auparavant, cite Nicandre dans son « blason » du Papillon, parmi les auteurs qu'étudiait Ronsard; or, cette pièce parut pour la première fois dans le deuxième *Bocage* de notre poète, qu'on acheva d'imprimer le 27 novembre 1554. Va chez Ronsard, dit-il à son papillon :

Tu le trouv'ras dessus Nicandre,
Sur Callimach, ou sur la cendre
D'Anacréon, qui reste encor
Plus précieuse que n'est l'or,
Tout recourbé, moulant la grace
De ses trais, à l'antique trace,
Sur le patron des plus segrés
Poetes Romains et poetes Grés.

Digitized by Google

Ronsard lui-même cite Nicandre dans un sonnet de la première édition des *Meslanges*, qu'on acheva d'imprimer le 22 novembre 1554 :

> Celui qui boit, comme a chanté Nicandre,
> De l'aconite, il a l'esprit troublé...;

il lui emprunte non seulement le premier quatrain, qui décrit les effets de l'aconit, mais aussi le premier tercet, qui énumère les antidotes[1]. Il faut, d'ailleurs, remonter plus haut pour avoir la date où Ronsard commença la lecture de ce poète. Jusqu'aux *Amours* de septembre 1552 inclusivement, aucune trace de cette lecture. On en trouve une pour la première fois dans l'ode *Sur la misere des hommes*, publiée en appendice de la deuxième édition des *Amours*, qu'on acheva d'imprimer le 27 mai 1553. Pour l'avant-dernière strophe, Ronsard a emprunté à Nicandre un mythe obscur, d'après lequel Jupiter donna la jeunesse aux hommes pour les récompenser de lui avoir révélé le larcin de Prométhée, mais les hommes la mirent sur un âne, qui la laissa au serpent pour obtenir en retour de l'eau à boire[2].

Plus tard il lui emprunta un autre mythe, également obscur, celui de la métamorphose du lis blanc en arum : le lis ayant voulu rivaliser de beauté avec Vénus, la déesse irritée enferma au milieu de ses pétales la verge d'un âne, pour la honte éternelle de cette fleur. Ronsard s'en est souvenu en composant l'ode *De la fleur de la vigne*, publiée en 1559 au *Second livre des Meslanges*; énumérant, par des périphrases et des allusions absconses, les fleurs qui lui plaisent moins que celle de la vigne, il parle de l'arum en ces termes :

> Ni les fleurons que diffama
> Vénus, alors que sa main blanche
> Au milieu du lis enferma
> D'un grand âne le roide manche[3].

1. Cf. les *Alexipharmaca*, vers 27 à 35 et 43 à 54. Dans un autre sonnet du même recueil, il est question du « phalange qui point », d'après Nicandre encore, *Theriaca*, vers 8 et 715 et suiv.
2. Cf. les *Theriaca*, vers 343 à 359.
3. Cf. les *Alexipharmaca*, vers 405 à 409.

Digitized by Google

PARTHENII
NICAENSIS, DE AMATO/
RIIS AFFECTIONI/
BVS LIBER
Iano Cornario Zuiccaui/
ensi interprete.

FROBEN

IN OFFICINA FROBENIANA
ANNO M D XXXI
Cum gratia & priuilegio Cæsareo

TITRE DU *Parthenius de Nicée* QUI APPARTINT A RONSARD

Digitized by Google

Digitized by Google

Ce Nicandre n'a pas porté bonheur à Ronsard, non plus que d'autres poètes alexandrins, comme Aratus ou Lycophron ; car c'est en transposant dans ses vers leurs énigmes mythologiques, avec la meilleure intention du monde, qu'il se fit le plus grand tort dans l'opinion des générations suivantes. Rappelons le jugement de Ménage, qui est celui de tout son temps : « Les fables, ainsi que Plutarque l'a très véritablement observé, sont l'âme de la Poësie, mais il y a de l'adresse à s'en bien servir. Nous ne devons employer que celles qui sont connues de tout le monde. Ronsard, pour en avoir employé qui ne sont connues que des savants ou qui ne se trouvent que dans les scholiastes, au lieu d'acquérir la réputation de docte, a acquis celle de pédant. » Or, il donne comme exemple précisément la strophe inspirée de Nicandre que nous venons de citer[1].

10° Enfin, je dois à l'amitié de M. Abel Lefranc de pouvoir signaler un dixième volume portant sur son titre la signature de Ronsard. C'est la traduction latine du livre du poète grec Parthenios de Nicée Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, traduction faite par Janus Cornarius et publiée à Bâle en 1531 par les héritiers de l'imprimeur Froben. Jadis propriété de Mark Pattison, recteur de Lincoln College, mort en 1884, il appartient actuellement à M. E. P. Warren, professeur au Corpus Christi College d'Oxford. C'est pendant un séjour à Oxford comme conférencier, en mai 1923, que M. Lefranc en eut connaissance par le professeur H. V. F. Somerset, de Worcester College, qui avait reçu le livre en dépôt et fut autorisé à photographier pour son collègue parisien le titre reproduit ci-contre et la page 16 du texte, qui contient dans la marge de gauche une glose latine manuscrite de la dernière ligne du chapitre v : ad solvandas (*sic*) decimas, — qui, malgré le barbarisme, pourrait bien être de la main de Ronsard.

La signature de Ronsard est des plus authentiques. Mais

1. *Observations sur les poésies de Malherbe*, édition de 1666, p. 531. Mais Ménage se trompe quand il avance que Ronsard a emprunté la fable au scoliaste de Nicandre. Les scolies de ce passage se contentent d'élucider le sens des mots.

Digitized by Google

elle n'appartient ni à sa première manière, celle où les deux dernières lettres sont un *r* et un *t* très bien formés, comme dans son Lycophron et son Nicandre, ni à sa seconde manière, celle où la lettre finale est un *d* barré comme un *t* par un trait de retour horizontal, ainsi que dans son Hesychius et au titre de l'exemplaire des *Élegies, Mascarades et Bergerie* de 1565 que possède notre Bibliothèque nationale. Elle appartient à la troisième manière, celle où les premières lettres sont sans liaison entre elles ni avec le groupe final *ard*, et où l'*r* n'a plus la régularité des années précédentes. Un fait d'ordre littéraire et bibliographique vient confirmer cette interprétation : la seule contribution que Parthenios ait apportée à l'œuvre de Ronsard, c'est le *Discours sur l'équité des vieux Gaulois*, qui est une belle transcription en vers alexandrins du chapitre VIII, intitulé *De Erippe*, que Parthenios lui-même avait extrait du premier livre des Histoires d'Aristodème de Nysa; or, ce « discours » de Ronsard a paru pour la première fois dans l'édition collective de 1584 au *Bocage royal*, ayant été offert comme « estrennes » au roi Henri III.

*
* *

On ne saurait, d'ailleurs, se montrer trop circonspect en ces matières. J'ai déjà exprimé plus haut quelque doute sur le volume signalé par L. Froger en 1893. En voici un autre que je ne puis en conscience comprendre parmi ceux qui ont appartenu à Ronsard, malgré ce qu'en a écrit de très bonne foi son possesseur. C'est un exemplaire des *Aresta Amorum* de Martial d'Auvergne, édition de Lyon, Séb. Gryphe, 1533. On en connaît l'existence par un article de l'hebdomadaire *Paris-Journal*, du 13 juin 1924, où le poète Noël de la Houssaye a publié en fac-similé deux quatrains « autographes et inédits de Ronsard », que contient « noyés dans une table manuscrite » l'un des plats de la reliure de ce volume. L'attribution des quatrains est fondée sur des remarques intéressantes de fond

Digitized by Google

et de forme, et avant tout sur une signature qui suit immédiatement le quatrième vers du premier.

Or, je suis loin de partager l'assurance de M. de la Houssaye sur l'authenticité de ces vers et de la signature. L'examen direct dudit volume, auquel il m'a très aimablement convié, n'a pas changé l'opinion que m'avait inspirée la lecture de son article. D'abord, comme il le reconnaît, le deuxième quatrain est très inférieur au premier, qui d'ailleurs est seul signé. On comprend que Ronsard ne l'ait pas recueilli dans ses Œuvres, parce que mal venu et simplement ébauché; mais pourquoi n'a-t-il pas recueilli le premier, qui est bien venu et tout à fait au point? Ensuite la signature ne ressemble en rien aux nombreuses signatures de Ronsard que nous connaissons, à quelque moment de sa vie qu'elles appartiennent. Même remarque pour les vers, dont les grandes et les petites lettres ne sont pas de l'écriture ronsardienne, désormais authentiquée par l'étude que lui a consacrée Pierre Champion. Enfin, Ronsard n'avait pas l'habitude d'inscrire des vers sur ses livres, ni sur ceux d'autrui; je n'en connais pas d'exemple. Il se contentait de mettre sa signature sur le titre de ceux qu'il possédait et parfois d'annoter leur texte. Autant de raisons de douter.

Au demeurant, je serais heureux de m'être trompé en cette occurrence et reconnaissant à ceux qui me convaincraient d'erreur, comme je le serai aux libraires et aux bibliophiles qui voudront bien m'aider à compléter cette trop courte revue et apporter ainsi leur contribution à l'étude de la bibliothèque de Ronsard.

Paul Laumonier.

Digitized by Google

CHARLES ESTIENNE

ET

LE THÉATRE

Doué d'un esprit peut-être trop versatile, Charles Estienne, malgré ses ouvrages nombreux et divers, malgré ses opinions originales et hardies, n'occupe dans l'histoire de la littérature française qu'une place peu importante. Humaniste, ses études pâlissent à côté de celles poursuivies par les autres membres de sa famille; médecin, agriculteur, ses traités se sont démodés avec les idées qu'ils expriment; critique littéraire, il ne compte que pour peu; mais ses opuscules méritent qu'on jette sur eux un coup d'œil. Ici il est précurseur, devançant la Pléiade, aidant à défricher un terrain encore vierge, cultivant les anciens et appréciant les beautés de la littérature antique. En lisant les comédies de Térence, il s'apercevait que la farce du moyen âge était faible et grossière; mais, comme il gardait toujours son bon sens français, il trouvait de quoi louer dans le vieux théâtre médiéval quand celui-ci en était digne.

Dans sa thèse sur la *Comédie en France au XVIe siècle*[1], Émile Chasles a consacré plusieurs pages à notre humaniste. Il cite l'épître que Charles Estienne adressa, en tête de sa traduction d'une comédie italienne, au Dauphin de France, et dans laquelle le savant décrit minutieusement le théâtre des anciens, tout en déclarant hautement que la langue française était aussi capable que n'importe

1. E. Chasles, *La comédie en France au XVIe siècle*. Paris, Didier, 1862, in-8°, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

quelle autre langue d'exprimer quoi que ce soit et de produire des chefs-d'œuvre. En même temps, Chasles insiste sur l'influence qu'a dû exercer Estienne sur la Pléiade naissante : précepteur de Jean-Antoine de Baïf, il dirigea plusieurs années les études de ce jeune novateur. Tout l'entourage du futur traducteur de l'*Eunuque* a dû ressentir l'enthousiasme et savourer le savoir presque encyclopédique d'Estienne.

Le lecteur nous pardonnera de reprendre les analyses d'Émile Chasles, en y ajoutant de nouveaux détails qui, selon nous, peuvent ajouter quelque chose à la réputation de Charles Estienne.

*
* *

En 1541 parut chez Simon de Colines et François Estienne une édition de l'*Andrienne* de Térence accompagnée d'une traduction française par Charles Estienne[1]. Cette version, entreprise pour servir d'auxiliaire aux études des jeunes gens, était gâtée par les fautes qui défigurent toute traduction «mot à mot». Après les préfaces usuelles, nous trouvons le texte latin de chaque scène suivi d'une «constructio» qui prend quelques mots du texte, les commente en latin et les traduit en français; enfin des scholies plus étendues. Il faut bien de la patience pour lire cette traduction décousue, qui, cependant, est assez fidèle. Les taches n'y manquent pas : répétitions, anacoluthes n'y sont pas évitées, mais, par contre, il y a bien peu de ces graves erreurs qui gâtent la version des comédies de Térence publiée entre 1500 et 1503 par Anthoine Vérard.

Peut-être Estienne s'est-il aperçu des défauts d'une telle traduction; l'année suivante (1542) en effet parut une édition qui a plus de prétentions à la valeur littéraire. C'est une version en prose qui corrige les défauts de style de la traduction scolaire, non toutefois sans y ajouter des

1. Pour les détails bibliographiques de cette édition et des autres que nous citons, voir la note bibliographique à la fin de l'article.

Digitized by Google

erreurs de traduction. Un style plus coulant, une méthode de traduction plus libre, un langage plus coloré rendent ce petit volume infiniment plus intéressant que son devancier. La version elle-même n'est pas le seul titre à notre estime que possède l'édition de 1542, car nous y trouvons une « Épître » sur le théâtre des anciens qui peut avoir eu des suites dignes de notre attention.

Cette épître, qui s'intitule « Epistre du translateur au lecteur, en laquelle est declairée la manière que les anciens ont obseruée en leurs Comédies », est en effet tout un traité sur le théâtre classique. Estienne commence par nous dire les raisons qui l'ont amené à entreprendre ce travail :

Pour autant que plusieurs me semblent beaucoup trauaillez à entendre la raison et maniere des comedies anciennes, asçauoir comment elles se faisoient, et le lieu ou elles se iouoient, et par quel moyen on en usoit : à ceste cause ie vous ay bien en bref icy voulu declairer ce que i'en ay peu comprendre par les bons autheurs, et aussi par les vestiges qui restent auiourdhuy des choses antiques, tant au pays d'Italie, comme en Prouence, et aultres lieux de la noble France. Et l'ay faict principalement, affin que l'on prenne desormais quelque goust à l'autheur, qui entre les anciens a esté touiours estimé le bien eloquent et tres excellent compositeur de comédies. Faulte duquel entendre, et la maniere qu'il auoit à bien disposer et ordonner le sens, et la matiere dont il escripuoit, nostre vulgaire du iourdhuy est tumbé en telle ignorance et cecité, que ce qu'il faict pour le present en telles matieres ne sent riens moins que sa comedie. Parquoy m'est aussi venu en fantaisie de traduyre et mettre en nostre langue vulgaire la premiere des comedies dudit Terence, seulement en prose, pour plus facilement montrer le stile, la maniere de proceder, et le bon esprit qu'auoit le Comique en la façon d'icelles... Il me suffit d'auoir rendu le principal sens, et vous enseigner par le present escript, premierement dont vindrent les comedies et les differences d'icelles : puis comment elles se iouoient : et en quelz lieux se proposoient publiquement, tant à Romme que aultre part : ensemble la façon et les aornementz des theatres et scenes faictes pour les ieux comiques, puis les vestementz de ioueurs auec leur maniere et pronunciation.

Digitized by Google

Le traité qui s'ensuit se divise en dix paragraphes dont nous donnons une rapide analyse :

I. *Qu'estoit ce que les anciens apelloient Fable, Tragedie, Satyre, Comedie vieille et Comedie nouuelle.* Définitions de la fable (« vng nom commun et general, tant à la Tragedie que à la Comedie et Satyre, mesmement encores à toute poesie, ainsi qu'il plaist à d'aulcuns : car la fable n'est aultre chose, sinon vne deduction de matiere faicte et inuentée, bien et proprement disposée, soubz le sens de laquelle gist vne reprehension de vice ou remonstrance de vertu »), de la tragédie (« vne maniere de fable sumptueuse... le commencement doulx et paisible auec ioyeuseté : la fin funeste et douloureuse. L'argument se prenoit le plus souuent de quelque histoire... »), de la comédie « vieille » et de la comédie nouvelle. Estienne insiste sur le but satirique de la vieille comédie et sur les excès qui en amenèrent la disparition. Selon lui, la comédie nouvelle « ne touchoit qu'en general toutes personnes par meniere d'esbat : et ne parloit que d'amours, et n'introduysoit que personnages de basse condition. En icelle y auoit motz pour rire, sentences ioyeuses, argument bien disposé et conduyt, reformations de mœurs corrompues et lasciues ». Cicéron, dit-il, décrit la comédie comme « vng poëme ou vne fable remonstrant la maniere et imitation de viure, mirouer de bonnes meurs, ymaige de verité ». La comédie est tout le contraire de la tragédie : « facheries au commencement et ioye à la fin. » Nous y voyons aussi une curieuse définition de la « Satyre » : « vne sorte de fable et maniere de taxer les meurs des citoyens, en forme obscure et agreste, sans nommer personne aulcunement, et en la scene de ladicte Satyre n'estoient introduys que Faunes et dieux petulantz, lascifs et sauuaiges que l'on appelloit aussi Satyres. En icelle ne se declairoit riens que par enigmes et circonlocutions, principalement touchant les haultes et ardues matieres. »

II. *En quelz lieux premierement se iouoyent les Tragedies et Comedies.* Représentations dans les champs, avec prix pour encourager les auteurs et les acteurs; développement des « ludi compitalicii »; les représentations dramatiques sont adoptées pour les jeux publics et sont entreprises aux dépens de la ville.

III. *Des ieux sceniques en general, et des acteurs et ioueurs*

Digitized by Google

d'iceulx. Classification des acteurs : histrions, mimes, pantomimes.

IV. *Les aornementz et vestementz des ioueurs sceniques*. Les masques et costumes des acteurs; costumes et couleurs conventionnelles. Classification des comédies : *paludata, togata* et *palliata*.

V. *Que signifient les Actes et les scenes en la comedie*. Définition des termes *acte* et *scène*. « Toutes comedies antiques estoient diuisées en cinq ou six actes, et le plus communéement en cinq. Chascun desditz actes contenoit sens parfaict... » Chaque acte se divisait en scènes : « c'est adire commutation ou variation de propos... » « Somme, l'acte comprent sens parfaict : la Scene, propos parfaict. » Cette division visait à la rapidité de l'action, à la suppression des superfluités, « qui est une des choses où plus nous faillons et que plus ie trouue inepte en noz ieux et fainctes comedies ».

VI. *Description du Theatre et de la façon d'iceluy*. Le bâtiment et l'arrangement des places.

VII. *Description de la Scene*. La scène et ses accessoires.

VIII. *Les aornementz des Theatres*.

IX. *Les aornementz de la Scene*. Les sorties, le décor.

X. *Comme estoit assis le peuple au Theatre ou Amphitheatre, selon ses degrez*. Hiérarchie des places, avec cette note remarquable : « Et personnaiges créez et decernez, pour garder que nul s'assist à la place d'vng aultre, et quand vn senateur ou cheualier viendroit, fust conduict par aulcuns (ainsi que font les bedeaux aux actes publiques en l'vniversité de Paris) iusque en son lieu. »

Une étude détaillée des sources utilisées par Charles Estienne serait longue; une mention rapide suffira. La source principale est sans aucun doute le traité *De Tragoedia et Comoedia* de Donat, traité qu'on trouve dans la plupart des éditions de Térence publiées au XVIe siècle, par exemple dans la version scolaire même de l'*Andrienne* publiée pour notre médecin-humaniste en 1541. Ce traité latin, avec les commentaires de Donat sur les comédies de Térence (l'*Heautontimorumenos* excepté), représente un fonds d'information solide sur le théâtre ancien, non

Digitized by Google

seulement au point de vue théorique (structure de la comédie, de la tragédie, etc.), mais aussi au point de vue pratique (renseignements sur les costumes, les sièges, le décor, etc.). Les *Praenotamenta* qu'écrivit Josse Bade et qu'il fit imprimer pour la première fois dans l'édition de Térence publiée par François Fradin à Lyon en 1502, ont beaucoup moins servi à Estienne; quelques détails seulement semblent avoir été tirés des notes du savant français. Estienne doit quelque chose à Horace (surtout à l'*Art Poétique* et à *Satires* I, IV) et il cite Cicéron à plusieurs reprises. Suétone offre à notre auteur quelques anecdotes sur les empereurs romains et leurs rapports avec le théâtre; Néron, naturellement y figure d'une manière importante. Sur l'architecture, Estienne semble avoir consulté Vitruve et de temps à autre il se couvre du manteau de Serlio, dont il évoque le souvenir.

En 1542, sept ans avant la publication de la *Deffense*, quelle pouvait être l'influence de cette épître sur le théâtre? Une foule de renseignements y étaient incorporés capables d'exciter l'imagination créatrice des jeunes gens; le contraste entre le magnifiqne théâtre des anciens et des pauvres tréteaux des joueurs de farces était trop vif pour ne pas frapper les étudiants et les savants qui lisaient ce petit volume. Ronsard et Baïf ont-ils lu ce traité? Cela nous paraît très probable.

*
* *

Estienne, cependant, ne s'est pas arrêté là. En 1543, il fit imprimer la traduction française d'une comédie italienne, sous le titre : *Comédie du Sacrifice, de l'Académie vulgaire senoise nommez Intronati célébrée ès ieux d'un Karesme prenant à Senes, traduicte de Langue Tuscane par Charles Estienne.* Cette première édition est rarissime et nous n'avons pu l'examiner, mais une nouvelle édition (Paris, 1548, reproduite en 1556) contient un remaniement de l'épître de 1542 sous la forme d'une « Epistre du tra-

Digitized by Google

ducteur à Monseigneur le Dauphin de France : declaration de la maniere que tenoient les anciens, tant à la composition de Ieu, qu'à l'apareil de leurs Comedies », et pourvue d'une nouvelle introduction et d'une nouvelle conclusion. Émile Chasles suggère que cette épître se trouve également dans l'édition de 1543, et, vu la publication préalable du traité de 1542, cela nous paraît presque certain. Cette lettre au Dauphin annonce, d'une façon très vigoureuse, certaines des idées exprimées peu après dans la *Deffense* de Joachim du Bellay. Que l'on adopte la date de 1543 ou celle de 1548, Estienne de toute façon est déjà un précurseur, mais, si Estienne a vraiment exprimé ces idées en 1543, il est le père même du théâtre de la Pléiade.

Voici le commencement de l'épître au Dauphin :

Ie ne puis assez louër (mon Seigneur) la coustume des anciens, en leurs Comedies, qu'ilz apelloient nouuelles : et la façon de disposer et poursuyure leur sens et argument en icelles, pour donner recreation aux auditeurs. Laquelle maniere, si iusques à nous ce iourd'huy estoit paruenue, ie ne croy point que ne fussions aussi heureux en ce cas qu'ilz estoient, considéré que nostre langage, tant pour exprimer comme aussi pour aorner et decorer quelque chose, n'est de present inferieur au leur : combien que pour la plupart du leur soit descendu. Mais à ce que maintenant i'en aperçoy, nostre rude vulgaire a fort sincopé la maniere ancienne en matiere de Comedie : ou par autant qu'elle luy sembloit de trop de fraiz, ou possible pour ce qu'il ne l'entendoit point bonnement, de sorte que pour nostre Comedie vulgaire n'auons retenu qu'vn acte simple de leur Comedie nouuelle : n'ayants encor' obserué la maniere de taire et suplier, ce que facilement sans exprimer se pourroit entendre : qui est vn des poinctz en quoy les anciens facteurs mettoient plus de peine : dont est auenu, qu'en plusieurs de noz comedies ne se trouue sens, rithme, ne raison : seulement des paroles ridicules, auecq' quelque badinage, sans autre inuention ne conclusion.

Ensuite, un résumé de l'épître de 1542 qui commence par une esquisse historique du développement de la co-

Digitized by Google

médie et des remarques enthousiastes sur l'habileté des auteurs anciens qui conduisaient si bien l'action d'une pièce que « cela rendoit vn plaisir incredible aux spectateurs ». Les paragraphes V, VI et VII du traité de 1542 sont presque textuellement reproduits; enfin, Estienne revient à la question de la langue française, dont il vante la valeur implicitement plutôt que directement. Il espère que le Dauphin prendra la peine de lire la pièce qu'il lui offre...

Car de ce, mon Seigneur, ie vous vueil asseurer que ceste presente Comedie, ia soit que des anciens n'aye esté faite : mais de bons et modernes espritz Senoys, studieux de toute antiquité et honnesteté : faisants de leur langage Tuscan vne profession et Academie, qu'ilz nomment Intronati : toutesfois en lisant i'espere que la trouuerez telle, qui si Térence mesmes l'eust il sceu diter, inuenter ou deduyre. Du langage ie m'en tais : toutesfois que pour vulgaire Italien, ie pense que c'est le meilleur qui oncques fut prononcé. Et quant au reste, ne croiray iamais, que touchant l'inuention et deduction à l'imitation ancienne, nul des Poëtes modernes, soient Italiens ou Françoys, iusques à présent, en ayent faite la pareille. I'y mettray Pietro Aretino auecq' sa Cortesane, et plusieurs autres : Pietro Ariosto auecq' sa Lena, et son Mareschal, et son Negromant : et semblables facteurs Italiens. Et quant aux Françoys, i'y mettray Pathelin auecq' sa Guillemette, et son Drapier (combien que soit chose aussi bien composée pour nostre temps que l'on sçache trouuer) : Coquillart auecq' son plaidoyer : Cretin auecq' son Thibault Cheneuote : et plusieurs autres de noz facteurs Françoys.

Comment prêcher plus clairement l'imitation des anciens par l'imitation des Italiens ? Comment exprimer plus nettement le besoin d'« illustrer » la langue française, pour la rendre égale par sa littérature aux langues anciennes et italienne ?

* * *

Un volume contenant les six comédies de Térence traduites en français parut à Anvers en 1566. Jean Bourlier,

Digitized by Google

auteur d'une épître et d'un sonnet en tête du volume, était peut-être responsable de la traduction du *Phormion*, de l'*Hécyre* et des *Adelphes*, mais la version de l'*Eunuque*, comme celle de l'*Heautontimorumenos*, était copiée exactement sur une édition de Térence avec traductions de trois pièces publiée à Lyon en 1560. L'*Andrienne* est une copie exacte de l'*Andrienne* que Charles Estienne publia en 1542 et l'épître du savant médecin s'y trouve aussi reproduite, mais incomplètement. Ici le traité sur le théâtre porte le titre *Des Scènes et Théâtres* et se termine à la fin du paragraphe VII (Description de la scène). La partie vigoureuse de l'épître au Dauphin n'y est plus, et le texte suit le texte primitif de 1542. Ce recueil anversois fut reproduit à Paris en 1572 et le traité de Charles Estienne, sous sa forme abrégée, reprend comme titre celui du premier paragraphe de 1542 : « Qu'estoit ce que les anciens appelloient Fable etc. » D'autres reproductions parurent en 1574, 1578, 1583, 1586 et 1604, mais, à partir de 1583, le traité sur le théâtre n'y apparaît plus.

Nous retrouvons donc cette étude sur le théâtre ancien en 1542, 1543, 1548, 1556, 1566, 1574 et 1578. Si la forme de 1543, 1548 et 1556 est plus simple, c'est qu'à ces dates la pensée d'Estienne est plus hardie. Autrement dit, de 1542 jusqu'en 1578, ces recherches d'Estienne furent constamment offertes au public qui pouvait tirer des renseignements recueillis par le savant le désir de voir en France un nouveau théâtre, et ressentir l'enthousiasme voulu pour créer ce théâtre; mais, surtout par l'épître sous sa forme de 1542-1556, cet enthousiasme, ce désir pouvaient-ils être stimulés.

*
* *

Quel est donc le rôle que joua Charles Estienne dans le développement du théâtre français? Il semble avoir commencé ses études sur le théâtre classique en tant qu'humaniste pur. Il remarqua de bonne heure les différences qui distinguent le théâtre classique de celui connu

Digitized by Google

et apprécié de ses contemporains, et il éleva la voix, une voix quasi-solitaire, pour attirer l'attention de son prince et du public sur l'abîme qui séparait la comédie latine et la farce française, abîme de style et de conception qu'il ne croyait pourtant pas infranchissable. Il reconnut le premier l'élégance de Térence, goûta le plan et la belle structure d'une pièce antique, l'habile conduite des péripéties, et constata par contre avec douleur la grossièreté des farces, leur manque d'ordre, de construction, de composition. Ces constatations le conduisirent à esquisser un plan de réforme du théâtre français qui devait, d'après lui, se mettre à l'école des Anciens, sans négliger en même temps l'exemple offert par les Italiens. Il traduisit une pièce de Térence, puis une pièce italienne, pour montrer ce que pouvait faire un auteur ancien et ce que pouvait accomplir en se guidant sur celui-ci un auteur moderne dans un pays voisin. Si Estienne n'a pas créé, si nous n'avons de sa plume aucune comédie originale, il faut en accuser, peut-être, la brièveté de la vie humaine.

Toutefois, Charles Estienne semble mériter parmi les rénovateurs du théâtre une place plus grande que celle qu'il occupe. Si, à côté des paroles brûlantes de Joachim du Bellay et des déclarations bruyantes des autres membres de la Pléiade, ses écrits semblent timides et modestes, nous pouvons assurément dire de lui :

militavit non sine gloria.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Sur la vie de Charles Estienne, voir : A.-A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, 2e édition. Paris, Renouard, 1843, in-8o, p. 352 et suiv. — E. Chasles, *La comédie en France au XVIe siècle*. Paris, Didier, 1862, p. 40 et suiv. — Surtout La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, éd. Rigoley de Juvigny. Paris, 1772, in-4o, t. I, p. 106, 107 (il ne cite pas l'*Andrie* de 1542). — Voir aussi Maittaire, *Vitae Stephanorum*, p. 171.

L'*Andrienne* de 1541 : *P. Terentij Afri Comici Andria : omni interpretationis genere, in adolescentulorum gratiam fa-*

Digitized by Google

cilior effecta, etc. *Parisiis, apud Simonem Colinaeum, & Franciscum Stephanum*, 1541, in-8o. Bibl. nat., Yc. 12491. Pour une description détaillée, voir ma thèse, *Térence en France au XVIe siècle : éditions et traductions*. Paris, Jouve, 1926, p. 235, no 453, et p. 426-439. Pour les nombreuses reproductions, *Ibid.* (catalogue des éditions), nos 455, 457-460, 464.

L'*Andrie* de 1542 : *Premiere comedie de Terence, intitulee l'Andrie, nouuellement traduicte de Latin en François, en faueur des bons esprits, studieux des antiques recreations*, 1542. *Auec priuilege. On les vend à Paris, en la rue neusue nostre Dame, à l'enseigne du Faulcheur, deuant saincte Geneuiesue des ardens, par Andry Roffet*, in-12. Très rare. British Museum, 11707, a, 35.

Brunet, *Manuel*, t. V, col. 722, donne le titre suivant : *Premiere comedie de Terence, intitulée l'Andrie, traduite en prose par Ch. Estienne, avec un brief recueil de toutes les sortes de jeux qu'avaient les anciens Grecs et Romains, et comme ils usaient d'iceux*. Paris, Gilles Corrozet, 1542, in-16. Du Verdier, *Bibl. fr.*, éd. R. de Juvigny, t. I, p. 297, cite Gilles Corrozet comme éditeur, comme le font Maittaire, *Vit. Steph.*, p. 171, et Beauchamp, *Recherches sur les théâtres de France*. Paris, Prault, 1735, t. I, p. 334 (avec la date de 1540). Sur ce point, voir Goujet, *Bibl. fr.*, Paris, Mariette et Gué, 1744, t. IV, p. 420. Blanc, *Bibl. it. fr.*, t. II, col. 1173, donne un pseudonyme d'Estienne, en terminant le titre donné par Brunet ainsi : « ... d'iceux, traduict par Bernard de Poymoncler (Charles Estienne) », avec le nom de Corrozet comme éditeur. Sur toute la question, voir ma thèse, p. 439 et suiv. Je n'ai pu trouver un seul exemplaire portant le nom de Corrozet; en effet, le seul exemplaire que j'aie pu examiner est celui du British Museum.

Comédie du sacrifice des professeurs de l'Academie vulgaire senoise, nommez Intronati, celebrée ès ieux d'un Karesme prenant à Senes, traduicte de Langue Tuscane par Charles Estienne, M DX LIII. Lyon, François Fradin et Pierre de Tours. Voir Chasles, *op. cit.*, p. 41 et suiv., et ma thèse, p. 446, note.

L'édition de 1548 porte le titre : *Les Abusez*. Paris, Estienne Groulleau, 1548, in-12. Bibl. nat., Réserve, Yd. 1127. L'édition de 1556, par le même éditeur, porte le même titre. Même format. Bibl. nat., Yd. 1128.

Traduction de Térence de 1566 : *Les Sis* (sic) *Comedies de*

Digitized by Google

Terence, Tres-Excellent Poete Comique, mises en Francoys, en faueur des bons esprit̃, studieus des antiques Recreations. A Anuers. Chez Jean Waesberghe, sus le cemitiere notre Dame, à l'Escu de Flandres. Auec Priuilege du Roy. Privilège daté de Bruxelles, « le premier iour de Ianuier 1565 ».

L'achevé d'imprimer donne la date M D LXVI.

Bibl. nat., Yc. 4931; Arsenal, B. L. 2459, in-12.

Voir ma thèse, p. 527 et suiv., pour cette traduction et ses reproductions.

Pour l'édition lyonnaise citée dans l'article (l'édition « Triplex » de 1560), voir ma thèse, p. 197, nº 343, et surtout p. 199, 200 et 313.

Harold Walter Lawton.

Digitized by Google

GARGANTUA EN RUSSIE

Rabelais est un tard-venu dans la littérature russe. Son célèbre roman, une des œuvres les plus expressives de la Renaissance française, avait été lu et était connu sans doute beaucoup plus tôt. La critique littéraire russe parle déjà dans le premier tiers du XIXe siècle, tantôt d'après des sources françaises, tantôt d'après ses propres observations, des images vivantes créées par l'imagination de l'écrivain français, de son style grotesque et de son rire[1]. Mais la première traduction russe de son roman ne paraît qu'à la fin du XIXe siècle[2]. Il est vrai que M. V. Sipovskij, dans son

1. Voy. par exemple l'article *Types ou prototypes dans la littérature*, dans la revue *Synŭ otečestva* (*Le fils de la Patrie*), 1832, t. CXLVII, qui reproduit quelques pages de Ch. Nodier. En caractérisant la littérature française du XVIe siècle, Pouchkine rappelle le « cinique » Rabelais et Montaigne, dont l'art lui paraît une preuve évidente de la supériorité de la prose de cette époque sur la poésie (*Œuvres*, édit. Venguérov, V, 294. Le fragment est de 1834). Pouchkine avait dans sa bibliothèque, entre autres, une édition de Rabelais de 1823 en 3 vol. in-8°. C'est certainement celle de Louis Janet (Paris, impr. Jules Didot).

2. *Gargantua et Pantagruel. Cinq livres traduits du texte français du XVIe siècle*, 1re traduction russe de A. N. Engelhardt, gravures de G. Doré, SPb., 1901, publ. par la *Nouvelle Revue de la littétature étrangère*. — Un peu plus tôt ont paru des fragments du roman de Rabelais, voy. *Pensées sur l'éducation et l'enseignement*, trad. de V. Smirnov, Moscou, 1896 = *Bibl. pédagogique*, publ. par C. Tikhomirov et A. Adolphe, livraison XI. — Les études critiques consacrées à Rabelais et à son roman en Russie, inspirées surtout par les travaux de J. Fleury, E. Gebhart et P. Stapfer, sont presque toutes des œuvres de vulgarisation. Tels l'essai d'Avsêenko sur les *Origines du roman de Rabelais* (dans le *Russkij Věstnik* = *Messager russe*, 1878) ou l'article de P-vŭ, *Rabelais, sa vie et son œuvre* (voy. *Russkaja Myslĭ* = *Pensée russe*, 1890, n° 7). L'étude la plus originale et la plus remarquable est sans doute celle d'Alexandre Wesselofsky, *Rabelais et son roman*, publ. dans le *Messager d'Europe* (= *Věstnik Evropy*),

Digitized by Google

étude sur le roman et la nouvelle russe[1], place sous le nom de Rabelais un conte traduit à la fin du XVIIIe siècle. Cependant, cet ouvrage n'a aucun rapport avec le grand Tourangeau. Du reste, son nom n'est mentionné ni dans le texte du livret, ni sur sa couverture.

Il s'agit d'une plaquette intitulée : *Pověstĭ slavnago Gargantuasa, strasněišago velikana izŭ vsěchŭ do nynĕ nachodivšichsja vŭ světě. Perevedena sŭ mogolskago. Sŭ dozvolenija Upravy Blagocinija. Vŭ Sanktŭ-Peterburgĕ, pečatana vŭ tipografii Th. Breitkopfa, 1790.* Une deuxième édition aurait paru en 1796[2]. La bibliothèque publique de Léningrad ne possède que la première[3], dont je me suis servi pour la présente notice. Il n'est pas besoin de longues recherches pour établir les origines de la plaquette : c'est une traduction de la *Vie du fameux Gargantuas, le plus terrible géant qui ait jamais paru sur la terre, traduction nouvelle dressée sur un ancien manuscrit qui s'est trouvé dans la bibliothèque du Grand-Mogol.* D'après Nisard, ces *Enfances Gargantua* forment une illustration réduite et modernisée du roman complet de Rabelais[4]; mais c'est là sans doute une erreur, car le conte présente une variante spéciale de la légende du géant qui n'utilise pas, sauf le protagoniste et quelques détails secondaires de son enfance, les motifs et les figures typiques du roman de Ra-

1878, n° 3, p. 128-200, et réimprimée ensuite dans les *Œuvres complètes* de ce savant, vol. IV, 1, p. 185-273. — L'auteur de la présente notice a fait paraître dans le *Recueil Japhétique* de 1925, p. 166-204, une étude spéciale sur les origines du mythe de Gargantua (*La légende de Gargantua*).

1. *Izŭ istorii russkago romana i pověsti. Materialy po bibliografii, istorii i teorii russkago romana* (*Matériaux pour servir à la bibliographie, l'histoire et la théorie du roman russe*), vol. I, le XVIIIe siècle, SPb., 1913, p. 331, 334.

2. Il semble toutefois permis de douter de l'existence de cette 2e édition, M. Sipovskij ne donnant à l'appui (*op. cit.*, p. 334, n° 1800 a) ni référence bibliographique, ni indication de bibliothèque comme il le fait abondamment pour toutes les éditions qu'il mentionne.

3. Section russe 18.232.3.187.

4. *Hist. des livres populaires*[2], I (1864), p. 544.

Digitized by Google

belais, ce qui aurait été inévitable, si l'auteur eût remanié l'œuvre de maître François. Le caractère de cette variante rappelle les livres populaires du XVIe siècle nous racontant les faits et gestes du même héros; mais, tout en étant leur proche parente, elle ne remonte à aucun de ces récits, simples et amusants, en particulier. La *Vie du fameux Gargantuas*, grand mangeur, prodigue et constructeur d'un palais gigantesque, forme un chapitre spécial dans l'histoire poétique du héros : les sources immédiates de cette biographie grotesque se cachent à nos recherches; mais elle reflète bien l'époque qui l'a créée et a sans doute répondu aux besoins esthétiques de beaucoup de lecteurs, comme on peut en juger d'après le nombre considérable des éditions qui en ont été données.

Les plaquettes de la *Bibliothèque bleue* contenant la *Vie* commencèrent à paraître dès le XVIIe siècle. Je donne ici un tableau synoptique de ces rares éditions de notre conte que j'ai pu voir ou connaître jusqu'à présent. Un certain nombre d'entre elles ont été décrites par L. Morin et P. Petit dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, VII, 34-37, 364-365; d'autres n'ont pas encore été signalées[1], à ma connaissance, par les bibliographes. Je classe les éditions, pour des raisons de commodité, d'après les lieux de provenance et les éléments de chaque groupe ainsi obtenu par ordre d'éditeurs ou imprimeurs[2].

Troyes : [Oudot?], Techener, *Bibl. champenoise*, nº 253[3].
[Nicolas II Oudot, 1641-1677][4], Bibl. de l'Arsenal, BL 14773[5]; coll. P. Petit (= exemplaire Lormier[6]).

1. Je tiens à exprimer ici ma profonde gratitude à M. Abel Lefranc qui, avec sa bonne grâce accoutumée, a mis à ma disposition sa collection des éditions de la *Vie*.

2. L'astérisque signifie que l'attribution à l'éditeur cité n'est pas sûre.

3. Sans date. *A Troyes et se vend à Paris*. Est-ce chez Jean Musier, comme les deux éditions suivantes? 63 p.

4. Jean Musier fut reçu maître en 1661, mort avant 1689.

5. Sans date. *A Troyes et se vendent à Paris chez Jean Musier, marchand libraire, rue Petit-Pont*, 23 chapitres, 63 p. Un exemplaire de la même édition fait partie de la collection P. Petit, voy. *Revue des Études rabelaisiennes*, VII, 34 (nº 7) et 364.

6. Sans date. *A Troyes et se vendent à Paris chez Jean Musier*

Digitized by Google

Veuve Jacques II Oudot [Anne Havard, 1711-1741][1], A. Assier, *La Bibl. bleue*, n° 38[2]; *[Troyes?], 1715[3].

La même et Jean IV Oudot[4], Arsenal, BL 14773 *bis*[5].

Veuve Jean IV Oudot [Jeanne Royer][6], Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 4816 *bis*[7].

Yves II Girardon[8], *Gargantua* cité dans l'inventaire de cet éditeur dressé après sa mort[9].

Pierre Garnier[10], Bibl. publ. de Léningrad[11], privil. du 12 juillet 1728[12]; 1729[13]; Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 4816 (permission du 17 mai 1736)[14]; privil. du 15 juin 1738[15]; Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 4816 *ter* (permission du 19 mai 1739)[16].

23 chapitres, 69 p. Plan, *Bibliographie rabelaisienne*, n° 15, et *Revue des Études rabelaisiennes*, VII, 34-35 (n° 8) et 365.

1. *Gallia typographica*, II, 182.

2. Dans la *Bibl. de l'Amateur champenois*, Paris, 1874, p. 19.

3. Voy. Seymour de Ricci dans la *Revue des Études rabelaisiennes*, V, 290.

4. Reçu imprimeur 1723. A Troyes, rue du Temple. *Gallia typographica*, II, 182.

5. Sans date. Permission d'imprimer du 1er décembre 1715, 48 p., 22 chap. Le chap. xv de BL 14773 de la même bibliothèque est supprimé.

6. 1745-1762. *Gallia typographica*, II, 184.

7. 1745, rue du Temple. Avec la permission du 19 mai 1738, 46 p., 20 chap. Les chap. xv, xvi et xxii de l'édit. J. Musier sont omis. Pour la description, voy. le n° 15 de la liste citée de L. Morin.

8. Un concurrent des Oudot, mort en 1686. Voy. Assier, *loc. cit.*, 24, et *Gallia typographica*, II, 124-126.

9. Bibl. nat., Rés. Ln[27] 25947.

10. Le plus important des concurrents des Oudot, reçu maître en 1686, mort en 1738.

11. Section des belles-lettres 6.15.1.150. Avec une permission du roi signée par Carpot, enregistrée par Ballard, syndic, à Paris, le 26 juin 1723. Les chap. xv, xvi, xxi sont omis, 46 p.

12. G. Brunet, *Essais d'études bibliographiques sur Rabelais*, 36; cf. son *Manuel*, V, 1042; Plan, *Bibliographie rabelaisienne*, n° 15. C'est l'édition dont parle G. Regis, p. cxlix. La bibliothèque de Berlin en possède un exemplaire. Gaidoz, *Rev. celt.*, 1868, p. 183, affirme que son texte est identique à celui de l'édition citée ci-dessous, p. suiv., note 9.

13. Voy. la *Revue des Études rabelaisiennes*, V, 290.

14. 20 chap.; les chap. xv, xvi et xxi manquent. C'est le n° 18 de L. Morin.

15. Plan, n° 15.

16. Plan, n° 15. 20 chap., xv, xvi et xxi manquent.

Digitized by Google

Jean-Antoine Garnier[1], Oxford, Bibl. Bodl., Douce, C. 460, privil. du 19 mai 1738[2]; coll. Plan [peut-être la même que la précédente][3].

Adrien-Paul-François-André[4], permission d'imprimer de 1785[5]; 1807[6].

Charles-Louis Baudot[7], permission du 19 mai 1739[8]; 1800, coll. A. Lefranc[9].

Bruyères : Veuve Vivot, 1806, coll. A. Lefranc[10].

Épinal : Pellerin, s. d., coll. A Lefranc[11].

Nancy : Leseure-Gervois, 1802, coll. A. Lefranc[12].

Lille : Pillot, s. d., coll. A. Lefranc[13].

Veuve Dumortrier, s. d., coll. A. Lefranc[14].

Paris : Veuve Nicolas Oudot[15], *Le fameux Gargantua*[16].

1. Il imprimait depuis 1766; mort en 1781.

2. 46 p. *Chez J.-A. Garnier, imprimeur-libraire et fabricant de papier, rue du Temple.* Voy. la *Revue des Études rabelaisiennes*, V, 290, et VII, 39, n° 20.

3 Plan, n° 15; *Revue des Études rabelaisiennes*, VII, 40, n° 21.

4. Depuis 1781, mort en 1808. *Gallia typographica*, II, 67-68.

5. *A Troyes, chez ..., imprimeur-libraire et fabricant de papier, Grande-Rue, vis-à-vis de Belle-Croix.* Sans date, 48 p. C'est le n° 22 de la liste de L. Morin.

6. 48 p.; = n° 23 de L. Morin.

7. Depuis 1830, mort en 1849. *Gallia typographica*, II, 123.

8. Cf. ci-dessus la note 16 de la page précédente; = n° 24 de L. Morin.

9. Sur la couverture : *Vie du fameux Gargantuas, le plus terrible géant qui ait jamais paru sur la terre. A Troyes, chez Baudot.* Sans date, 48 p. La feuille de titre ajoute : *Traduction nouvelle dressée sur un ancien manuscrit qui s'est trouvé dans la bibliothèque du Grand-Mogol.* Au bas de la feuille : *A Bruyères, chez la veuve Vivot, imprimeur-libraire, 1800.*

10. Cf. la note précédente; même titre, 48 p.

11. Même titre, 44 p.

12. Même titre. *Chez L.-G. et fils, imprimeurs-libraires, près la paroisse Saint-Sébastien*, 48 p.

13. Même titre. *Chez P., libraire et marchand de papier, rue des Prêtres*, 48 p.

14. Même titre. *Chez Mme veuve D., imprimeur-libraire, rue des Manneliers*, 40 p. Les chapitres ne sont pas numérotés comme ceux de l'édition précédente.

15. Ce Nicolas était un fils de Nicolas II Oudot. *Gallia typographica*, II, 180.

16. Voy. le Catalogue de cette maison (1672-1728), Bibl. nat., Inv. Q 9153.

Digitized by Google

La comparaison des éditions citées permet d'établir que nous avons affaire à un texte uniforme avec des variations de détail, identique au fond à celui de la plus ancienne édition troyenne. Tandis que les *Chroniques* du XVIe siècle traitaient volontiers leur thème dans le style des romans bretons qui continuaient toujours de charmer les lecteurs contemporains; surtout leur nouvelle et plus vaste couche, le conte de la *Bibliothèque bleue* tâche de le rattacher aux réminiscences antiques, de frapper l'imagination par les descriptions de la vie de la cour, du palais magnifique du prince en introduisant en même temps dans le récit un élément d'instruction morale. L'histoire du fameux Gargantuas[1] s'ouvre par une courte notice sur la lutte des géants avec Jupiter. Un des Titans, Briarée, « le plus recommandable de ces géans », devient le père de notre héros. Briarée périt au cours de la lutte; trois mois plus tard, sa femme, Gargantine, accouche d'un bel enfant. Les chapitres suivants nous décrivent la joie des géants à l'occasion de cet événement qui faisait entrevoir une revanche; leur triste fin au moment où le plancher de la salle s'effond sous la fuite précipitée de ces colosses effrayés par les cris du nouveau-né; la nourriture de l'enfant qui eut des douzaines de nourrices dont il avala une à l'âge de six mois; son éducation; le triste sort de ses professeurs qui périssent tous tragiquement, victimes de l'imprudence, la gaucherie et l'irritabilité de l'élève; enfin, la transformation de Gargantuas en un mangeur et prodigue exceptionnel. Les reproches adressés à lui à cette occasion par sa mère forment la transition à la seconde partie de la *Vie* qui nous raconte la construction du palais de Gargantuas qu'il édifie de ses propres mains. Le tableau d'une fête brillante organisée par Gargantuas à l'occasion de l'achèvement des travaux termine la biographie du héros, plutôt sa première partie, car on lit ordinairement à la fin du livret la promesse suivante : « Si le public s'accommode

1. Cette forme de son nom est caractéristique pour la *Bibl. bleue*.

Digitized by Google

de cette première partie, on travaillera avec plaisir à la traduction des autres, qui, pour être d'une plus grande étendue, ne laisseront pas d'être fort belles et divertissantes. » A ma connaissance, la suite promise n'a pas paru.

Une de ces modestes éditions imprimées généralement avec de mauvais caractères, sur du papier de dernière qualité, a pénétré en Russie. Il est impossible d'indiquer exactement laquelle d'entre elles a servi de base au traducteur. Mais on peut bien fixer la rédaction qu'il a eue entre les mains. La *Bibliothèque bleue* nous en donne quatre : A — de 23 (nos 7 et 8); B — de 22 (no 14); C — de 20 (nos 15, 18, 19 = l'exempl. de la Bibl. de Léningrad = coll. Lefranc, no 1 = 4 et 3 = 6), et D — de 16 chapitres (coll. Lefranc, no 2 = 5[1]). La traduction russe reproduit le type C.

Elle le reproduit en général d'une façon assez satisfaisante, tout en s'écartant par endroits du texte français, tantôt intentionnellement, tantôt parce que le traducteur ne comprenait pas toujours suffisamment son original. Quelques citations permettront mieux d'apprécier son travail.

1. Les divergences commencent à partir du chapitre XIV. Jusque-là les rédactions sont identiques.

Voici la suite des chapitres formant le type A qui est le plus complet :

« Chap. XIV. Quelle estoit la construction de cet admirable palais.

« Chap. XV. Désastre arivé à cinquante astrologues.

« Chap. XVI. De quelques autres embellissements que Gargantuas ajouta à son palais.

« Chap. XVII. Du remarquable sacrifice que G. fit aux dieux après avoir bâti son palais.

« Chap. XVIII. G. traite magnifiquement la cour.

« Chap. XIX. G. fait de grandes largesses aux peuples.

« Chap. XX. Action héroïque de quatre cens vieillards.

« Chap. XXI. Accident imprévu qui interrompt pour quelques momens le cours de la réjouissance publique.

« Chap. XXII. Estrange combat de différens animaux.

« Chap. XXIII. G. donne un souper splendide aux dames de la cour et ensuite donne un bal. »

Le type B omet le chap. XV de A; dans le type C manquent les chap. XV, XVI et XXII; dans D, les chap. XV et XVIII à XXIII.

Digitized by Google

Bien souvent il abrège son original :

Texte français.	*Traduction russe.*
Ch. II : qui paroissoient également surpris de voir un enfant des plus grands et des plus gros qu'ait jamais produit la race des Géans.	P. 5 : chacun s'étonnait de ses dimensions.
Ch. VII : [les serviteurs] ne font autre chose pendant un bon quart d'heure que charier mille différens ragoûts qui étoient destinez pour le dîner.	P. 21 : ils s'en occupèrent pendant toute une heure [= à apporter des plats].

ou il l'amplifie :

Ch. IV : [les nourrices] ne laissèrent pas d'être bientôt épuisées.	P. 8-9 : G., bien qu'il les eût toutes épuisées, faillit de mourir.
Ch. XI : on voyoit... dix ou douze grosses pierres en l'air qu'on eût pris pour autant de tours.	P. 23 : les pierres qui volaient à cette distance paraissaient des tours; les gens... crurent que la ville allait changer de place.

Mais non moins souvent il le rend aussi d'une manière inexacte :

Ch. I : ce gage de son [= Briarée] amour étoit encore dans le sein de sa femme Gargantine, lorsqu'il se ligua avec les autres [= géants] pour détrôner les Dieux... et Gargantuas, enfin, ne vit la lumière que trois mois après que son père eût perdu la sienne.	P. 2 : Mais lorsqu'il [= Br.] tramait une conspiration contre les Dieux, sa femme Gargantine s'enflamma de passion amoureuse pour son fils, et Gargantuas vit le jour trois mois après que son père en fut privé.
Ch. III : Ils [= les Géants] avoient conçu une si haute estime pour sa personne [= Gargantuas] qu'ils croyoient que	P. 6 : Ils l'estimaient tant que le tonnerre de G. ne les effraiait pas.

Digitized by Google

la foudre même de Jupiter ne seroit pas capable de l'abatre...	
... se persuadant que la maison va tomber dessus.	... épouvantés par les cris [de G.], croyaient que le vent détruirait la maison.
Ch. VI : [G.] comprit que les tons qui succèdent les uns aux autres sont d'un degré plus forts et plus aigus que ceux qui les ont précédez.	P. 17 : G. comprit qu'avec l'augmentation de voix toute note se prononce (*sic!*).
l'inclination pour les belles-lettres.	P. 13 : G. était appliqué aux études.
enlever mon manteau.	P. 15 : enlever quelque chose.
Ch. VIII : la plupart de ses sujets étoient dans l'indigence, tandis qu'il nageoit dans le vin et dans la bonne chere.	P. 25 : la plupart de ses sujets étaient alors en pauvreté, tandis qu'il avait tout en superflu.
Ch. IX : vous semblez étouffer toutes les semences de vertu.	P. 27 : tu ne tâches pas d'être la consolation de tes vieux parents (*sic!*).

Nous rencontrons la même inexactitude dans la traduction de certains termes : « ameublement » devient « ornement de chambre » (p. 38), « docteur » = « professeur », « pédagogue » = « pédant » (p. 15), « débauche » = « prodigalité » (p. 24), « grue » = « pont » (p. 37), « motet » = « musique » (p. 42) ; une coignée se transforme en un couteau, bien qu'il s'agisse de la coupe d'un bois (p. 34). Pour rapprocher l'original français du lecteur russe, le traducteur remplace l'épinette par le gousli, la guitare par la balalaïka (p. 16), la clairette par le ratafia (p. 19), les mesures françaises par les mesures russes, etc. Les glaces de Venise deviennent pour la même raison des glaces polies (p. 38) ; la Seine se transforme en la Néva (p. 35), la tour de Londres en le clocher de Saint-Pierre-et-Paul à Saint-Pétersbourg (p. 39). Le traducteur compare les chaudières de la cuisine de Gargantuas, qui étaient « plus grandes que

Digitized by Google

celles que l'on voit à l'hôtel des Invalides », aux cloches d'Ivan Vélikij[1]. Les « officiers » de la cour du géant deviennent des « officianty », c'est-à-dire des gens de l'office (p. 23), les simples bœufs = des « bœufs de l'Ukraïne » (p. 32), etc. Il russifie le nom de la nourrice de Gargantuas, Mme de la Valée, en lui donnant le nom de Proglatikhina, c'est-à-dire Mme de l'Avalée, allusion au sort tragique de cette bonne femme. Je voudrais bien signaler ici, à la fin de mes citations, un petit détail qui n'est peut-être pas dénué d'intérêt : les notes de la gamme ont reçu dans le texte russe des noms allemands (p. 17) ; n'aurions-nous pas là une preuve que le traducteur était un de ces Allemands, jadis si nombreux dans l'ancienne capitale de la Russie? Qu'il était un Pétersbourgeois, la chose est suffisamment prouvée par les changements topographiques introduits par lui dans le texte et dont nous venons de parler.

Mais le détail le plus curieux paraît la finale du conte, inconnue aux rédactions françaises. Celles-ci se terminent par la description d'une fête splendide donnée par les souverains à la cour, après laquelle Gargantuas, fatigué, s'endort; sa mère, épouvantée par des ronflements extraordinaires de son fils, le réveille et l'emmène dans sa chambre à coucher, « où il dormit fort paisiblement jusqu'à quatre heures du matin ». Une note qui suit ces lignes promet la publication des autres parties de la *Vie*, « si le public s'accommode de la première ». Le traducteur russe, qui n'a pas voulu faire attendre à ses lecteurs une suite peu sûre et qui a eu toutes les raisons de ne pas lancer un conte inachevé, a décidé de corriger ce défaut de l'original et d'épuiser la biographie de son héros. Fatiguée par les émotions de la journée, Gargantine, « trop sensible aux louanges et aux applaudissements qu'on donnait à son fils », au lieu de s'évanouir, comme il lui arrive dans la *Vie* française, tombe morte dans le texte russe (p. 47). La commotion qu'en éprouve le jeune fils de « la sage Gargan-

1. Le célèbre campanile de Moscou.

Digitized by Google

tine » fut tellement grande qu'« il tombe par terre en pâmoison, le cœur blessé, et il perdit les sens ». En quelques instants tout était fini : « il était vide de sang et périt noyé dans ses larmes ». Lorsque l'assistance revint à elle, il était trop tard, et toutes les tentatives de venir en aide à Gargantuas furent vaines. Le gouvernement, réuni le lendemain pour délibérer la question des funérailles, décida, vu « l'incommodité » qui en pourrait résulter, de laisser les corps sur place et, après leur avoir rendu les derniers honneurs, de faire condamner de briques les portes et les fenêtres du palais. « Il s'ensuit », conclut le traducteur, « que Gargantuas se construisit en même temps un palais et un sépulcre ».

Gargantua est connu aussi dans l'imagerie populaire russe. Les gravures françaises appartenant à ce genre d'art et traitant le même sujet forment trois groupes : 1° celui des illustrations du roman de Rabelais[1] ; 2° celui des illustrations de la *Vie* et 3° une série de caricatures[2] qui nous représentent divers personnages politiques (Louis XVI, par exemple), sous les traits grotesques du héros du XVIe siècle. C'est à ce dernier groupe qu'un des plus remarquables connaisseurs des images populaires russes, D. Rovinskij[3], rattache les gravures russes. Il en existe plusieurs éditions, mais elles ne diffèrent que par le texte qui accompagne les dessins[4]. Le géant figure sur ceux-ci seul, sa famille n'apparaît pas. Il est à table en train d'avaler des masses « gigantales » de nourriture que lui servent ses domestiques, grimpés sur des échelles, chargés de plats de toute sorte et de vin en profusion. Or, un simple coup d'œil

1. Telles sont, par exemple, les images publiées par la maison de Gangel et P. Didion, à Metz, ou par Pellerin, à Épinal. M. A. Lefranc en possède une collection qu'il a bien voulu mettre à ma disposition.

2. Voy. Jaime, *Musée de caricature*, I, pl. 45 g, 60 g; II, 164 g.

3. *Russkija narodnyja kartinki* (*Imagerie populaire russe*), IV, 214, n° 99.

4. Rovinsky, *op. cit.*, n° 99 B, où le texte est abrégé.

Digitized by Google

sur les caricatures françaises[1] décrites par Jaime suffit pour établir qu'elles ne sont point la source des tableaux russes. Ceux-ci reproduisent plutôt le type que nous peignent certaines images publiées par Pellerin d'Épinal et intitulées *Le célèbre Gargantua*, fils de Briarée et de Gargantine, ajoute le texte qui explique le tableau. Celui-ci n'est, par conséquent, qu'une illustration de la *Vie* dont on s'est occupé ci-dessus.

On prétend que l'image russe est également une caricature, caricature qui vise Pierre le Grand. C'est là une explication qui a été communiquée à Rovinskij par un adepte de la secte des « staroobriadtzy » (« Vieux-Croyants »)[2]. Le fait est curieux; mais le commentaire de Rovinskij ne permet pas de le vérifier. La question reste encore à élucider.

V. CHICHMAREF.

1. Et surtout celle qui a servi d'après Rovinskij de modèle à l'artiste russe : *Le ci-devant grand couvert de Gargantua moderne en famille;* voy. Jaime, *op. cit.*, pl. 60 g.

2. D'autres ont vu dans le tableau une allusion au comte Potiemkine, connu pour sa gastrolatrie.

Digitized by Google

LOCUTIONS

ET FAÇONS DE PARLER VULGAIRES

TIRÉES DU MANUSCRIT LATIN 10360

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Le manuscrit latin 10360 de la Bibliothèque nationale (xve siècle) est un recueil d'environ 1,300 proverbes, sentences, locutions, brocards de droit, le tout rangé par ordre alphabétique et commenté par des passages empruntés aux *Décrétales*, au *Digeste* et à d'autres ouvrages de droit[1]. Au xvie siècle, il appartenait au célèbre jurisconsulte et historien français Jacques-Auguste de Thou († 1617) dont le nom se trouve inscrit dans le manuscrit. Au xviie siècle, un autre érudit, Claude de Saumaise, le signala et le communiqua à l'auteur anonyme d'une *Anthologie ou Conférence des proverbes françois, italiens, espagnols* (Bibl. nat., fr. 1599), qui en tira un certain nombre de proverbes pour les rapprocher des proverbes italiens et espagnols synonymes[2]. Dans le fonds Colbert, notre manuscrit était inscrit sous le n° 7618[33].

Le recueil, intitulé *Bonum Spatium*, remonte à la se-

1. Cf. *Romania*, t. XLVIII (1922), p. 527-536, où j'ai donné une analyse détaillée du recueil.

2. *Ibid.*, p. 528 et n. 1. J'aurais dû ajouter que G.-A.-T. Hécart, dans sa *Bibliogr. parémiographique* (p. 39), attribue ce dernier ouvrage à Jean Lacurne. Hécart avait puisé ce renseignement dans la *Bibliothèque de Bourgogne*, de Papillon. Cf. M. Gratet-Duplessis, *Bibliogr. parémiologique*. Paris, 1847, p. 114, n. 1.

Digitized by Google

conde moitié du XIVe siècle[1]. Il a été compilé en Normandie, probablement aux confins de la Normandie et de la Bretagne française. D'une part, on trouve dans le recueil des locutions[2], des expressions[3] et des formes[4] appartenant à la Normandie, où les recueils à commentaires juridiques semblent avoir été surtout en vogue[5]; d'autre part, l'axiome *Le roy pert son droit la ou il ne treuve que prendre*, emprunté au *Coutumier* de Bretagne[6], le dicton *De tout est une pose*, adopté comme devise par une famille bretonne[7], et les mots *balinet* et *pesseler*[8] nous orientent du côté de la Bretagne. Enfin, la locution 113[9] et plusieurs traits linguistiques[10] permettent de fixer la partie du recueil dans une région limitrophe entre la Normandie et la Bretagne, probablement la partie sud-ouest de la Normandie.

Les proverbes du *Bonum Spatium* ont été publiés par Le Roux de Lincy[11] (partiellement) et par nous[12]. Les lo-

1. *Art. cité*, p. 530. Cf. aussi la note à la locution 7.
2. Cf. les notes aux locutions 55, 111 (et peut-être 70).
3. Par exemple, les mots *deganer*, *lemuissel*. Voir notre article *Locutions et proverbes obscurs*, dans *Romania*, t. L (1924), p. 506, n. 1, et 511.
4. *Romania*, t. XLVIII, p. 536, n. 2.
5. *Ibid.*, p. 536, 539.
6. Voir La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. hist. de l'ancien langage françois*, s. v. ROY.
7. Voir de Boceret, *Devisaire de Bretagne*, p. 125 (DE LA FRUGLAYE).
8. Sur *balinet*, voir *Romania*, t. I, p. 503; sur *pesseler*, la note à la locution 95.
9. Cf. la note sur cette locution.
10. Les formes *plee*, *tree*, *ennee* (pour *pluie*, *truie*, *ennuie*), que j'ai relevées dans *Romania* (t. L, p. 500), doivent probablement s'interpréter comme les formes *peis* (puis), *pleie*, *meire* ou *mere* (= *muire*, meure), *tree*, *treis* (= *truis*, trouve), qu'on trouve dans le *Livre des Manieres* d'Etienne de Fougères (Ille-et-Vilaine). Voir Meyer-Lübke, *Gramm. der roman. Sprachen*, t. I, § 190. Quant aux formes *leist* et *leite* (*Romania*, t. L, p. 508), pour *litte* 'choix' (cf. *Ibid.*, t. XXXIII, p. 567), elles sont attestées dans le Cotentin méridional et en Bretagne (cf. Meyer-Lübke, *op. cit.*, § 158).
11. Dans le *Livre des proverbes français*, les proverbes et locutions extraits de notre recueil (environ 600) portent la mention *Prov. gall.* Cf. Le Roux de Lincy, t. II, p. 557.
12. Dans nos *Proverbes français antérieurs au XVe siècle*, paru

Digitized by Google

cutions sont restées, pour la plupart, inédites. Ce sont souvent des façons de parler vulgaires ou triviales qui ne seraient pas déplacées dans les *Curiositez françoises* d'Ant. Oudin ou dans le *Dictionnaire comique* de Phil.-J. Leroux, et plusieurs s'y retrouvent, en effet[1]. Car on rencontre dans notre recueil, à côté de vieux dictons, des proverbes et locutions qui n'étaient pas attestés avant le xve, voire xvie siècle[2]. Ils lui donnent une empreinte moderne plus apparente que réelle. Toujours est-il que dans ce mélange de dictons anciens et récents se reflète, d'une façon curieuse, l'époque de transition qui conduit du moyen âge à la Renaissance.

En plus des commentaires juridiques qui accompagnent tous les dictons du *Bonum Spatium*, les locutions y sont généralement suivies d'une explication qui nous apprend dans quelles circonstances on les employait ou l'application qu'on en faisait. Malheureusement, ces explications sont quelquefois aussi obscures que les locutions qu'elles prétendent éclaircir. On aimerait surtout qu'elles fussent plus sobres et partant plus claires. Il n'en est pas moins vrai qu'elles offrent souvent un intérêt réel, et que plusieurs locutions, non attestées ailleurs, seraient inintelligibles si elles en étaient dépourvues. C'est pourquoi nous avons cru utile de les reproduire, tout en négligeant les commentaires techniques.

dans les *Classiques français du moyen âge, publ. sous la direction de M. Roques* (Paris, Champion, 1925), les proverbes extraits du *Bonum Spatium* sont accompagnés du sigle *Q*.

1. Voir les notes aux locutions 4, 17, 73, 80, 98, 122, 124.

2. La locution 7 est citée par Charles d'Orléans, les locutions 25, 34, 59 et 83 se retrouvent, identiques ou un peu modifiées, chez Rabelais. Ajoutez pour Rabelais deux proverbes du *Bonum Spatium* : *Souper se commence par boire et matines par toussir*, qu'il s'est plu à retourner (*Garg.*, I, xli), et *Qui de leger donne pardon, de plus pecher donne acheson*, auquel il est fait allusion dans le chap. l du même livre.

Digitized by Google

TEXTE

[*L.* et *M.* renvoient à l'ouvrage de Le Roux de Lincy (2e édit.) et au nôtre.]

[1] *Avienge y Dieu.*

[2] *A boire, a boire, ce villain m'a fait marry!*

[3] *Alez au sermon, alez!*

[4] *Alors comme alors.* [*L.*, II, 235.]

Nota quod ista dictio 'tunc' extremum tempus significat.

[5] *Apoyez le moy la!* [*L.*, II, 239.]

Hoc sepe dicitur de ignorante et inhabili, quia hec paria sunt nullum habere seu inhabilem.

[6] *A renc, a renc, peuple!* (ms. *populus*).

Ordo enim servandus est.

[7] *Attrapé est le vigneron.*

Le commentaire renvoie à *Qui ne scet que une voye* [*est tantost prins* = *M.*, n° 2047].

[8] *Aille que vaille, maille est tost passee.*

Hoc sepe dicitur quando quis de aliquo faciendo vel non faciendo titubat.

[9] *Aille comme clou a late.*

Hoc sepe dicitur iter arripienti cuius non desideratur regressus.

4. *Alors comme alors*, i. 'On verra quand le temps sera venu; on y advisera, on y remediera' (Oudin, *Cur. fr.*; cf. Leroux, *Dict. comm.*, *s. v.* ALORS).

7. Le seul exemple que je connais de ce dicton se lit dans la réponse d'Alençon au rondeau XLV de Charles d'Orléans, son beau-père (éd. d'Héricault, II, 104) : *Le vigneron fut atrapé, Quant il fut trouvé en la vigne*, etc. Faudrait-il voir dans ce dicton une des nombreuses plaisanteries sur Jean des Vignes? On sait que ce sobriquet fut donné au roi Jean le Bon lors de la bataille de Poitiers (1356), où il fut vaincu et fait prisonnier à cause des vignes qui entravèrent les mouvements de sa cavalerie. Voir Quitard, *Dict. des prov.*, *s. v.* JEAN DES VIGNES, et la note de V. Fournel sur un vers du *Virgile travesti* (liv. VII, p. 276).

Digitized by Google

[10] *Autant de la porrete qui oncques ne leva.*
[11] *Amenez y tous, parrains et marraines.*
[12] *Ayez, au murtre!*

[13] *Baigner a mestier.*

[14] *Ce n'est pas merde, mais chien la chia.*

Hoc sepe dicitur quando fit aliqua excusatio ficta, ex qua sequitur idem in effectu.

[15] *Ce n'est pas viande a riche home.*
[16] *C'est le chief de la besoigne.* [*L.*, II, 263.]

Hoc sepe dicitur quando via dubia aperitur... Et nota hic de *clave*...

[17] *C'est le baisier Judas.* [*L.*, I, 32.]
[18] *C'est assez dit a qui entend.* [*L.*, II, 261.]
[19] *C'est grant abhominacion.*

Hoc sepe dicitur quando videtur aliquid fieri contra naturam, aut alias indebite et iniuste.

[20] *Cest sire* [*est*] *prestre* (ms. *pbre*), *il esgoute bien le calice.*
[21] *Cest foul se loue.*

Laus in ore proprio sordescit.

[22] *C'est ung entrepreneur.*

Hoc sepe dicitur de illo viro qui est linguosus, abundans plus de-

10. C'est un vers alexandrin.
12. Un renvoi donne : *Aidez, au meurtre.* Cf. Rabelais, *Garg.*, I, XLII : *criant à l'aide et au meurtre.*
14. Cette locution, qui équivaut à l'expression moderne « c'est blanc bonnet et bonnet blanc », est encore très répandue en Italie. Gruter la cite sous les formes : *Ella non è merda, ma il can la cacò*, et : *Non è sterco, ma il cane l'ha cacata* (*Floril.*, I, 149; II, 297). Elle existe aussi en padouan et en vénitien (voir Pappafava, *Vocab. venez. e padov.* Padova, 1796, *s. v.* CAN, et Dalmedico, *Prov. venez.*, p. 65).
15. Oudin (*s. v.* VIANDE) cite plusieurs expressions du même genre.
16. Il faut sans doute corriger : *C'est la clef de la besoigne* (cf. le commentaire latin et ital. *aver la chiave d'un affare, d'un negozio*).
17. *Un baiser de Judas*, i. 'une trahison' (Oudin).
19. La graphie *abhominacion* avec *h* (d'après *homo*) est fréquente.
20. Oudin cite : *C'est un pauvre prestre* (= pauvre hère).

Digitized by Google

bito in verbis et sat agens de juris apicibus disputare, quod non decet.

[23] *Chandelle feu larde* (sic).

Hoc sepe dicitur dum necessaria candela tardatur.

[24] *Char a char.*

[25] *Cy gist le lievre.*

Hoc sepe dicitur quando queritur res que incerto loco reperiri speratur.

[26] *Clers contre laiz.* [*M.*, nº 401.]

[27] *Comment peut ce estre?*

Hoc sepe dicitur quando quis miratur de aliqua re que quasi impossibilis existimatur.

[28] *Comme mouche a malon.*

[29] *De privé en privé.*

Hoc sepe dicitur de illo qui suam cognovit consanguineam vel affinem, quod fieri non debet.

[30] *Devers le cul l[u]y met le frain!*

Hoc sepe dicitur de rudibus qui signum faciunt ex obliquo.

23. Le commentaire (*tardatur*) semble postuler le changement de *larde* en *tarde*. Il est probable que l'original portait *Chandelle fetarde* (chandelle paresseuse = qui éclaire mal), que le copiste n'aura pas compris. Quant au rapprochement avec *tardatur*, rappelons que d'après une étymologie, donnée déjà par Marot sur un passage de Villon, *fetard* viendrait de *fait tard*.

25. Métaphore empruntée à la chasse. Le refrain d'une ballade d'Eust. Deschamps (nº 861 de l'édit.) est : *Je vous di que la gist le lievre*. Autre exemple dans Lacurne, *s. v.* LIEVRE. Oudin cite : « *C'est là où gît le lièvre*, i. voilà le point de l'affaire »; Rabelais (*Garg.*, I, XIX) : *Ibi jacet lepus*, et (*Pant.*, III, XLI) : *Ce n'est là que gist le lievre.*

26. L'inimitié des clercs et des lais était preverbiale au moyen âge. Gilles li Muisis dit (*Œuvres*, t. I, p. 277) :

> « Des clers et lays ensamle c'est prilleuse mesture;
> Toudis dient entre iaus l'uns a l'autre pointure. »

Cf. aussi mon *Facet en françoys*, III, qu. 140, et la note, p. 80.

28. Voir, sur cette expression, *Romania*, t. L, p. 502. On s'attendrait plutôt à *mouches*, la locution s'appliquant à des rassemblements (cf. esp. *como moscas en panal*, *como moscas a la miel*).

30. *Signum faciunt de obliquo* est un euphémisme pour *bombicinant*.

Digitized by Google

[31] *Dieu aïe, terme avon.*
[32] *Dieu aÿt les ames dont nous pessons les corps.*
[33] *Dieu beneïe tout bien.* [*L.*, I, 15 : *Dieu beneie tout.*]
[34] *Dieu gart la lune des loups.* [*L.*, I, 106; *M.*, n° 583.]

Hoc sepe dicitur in opprobrium aliquorum qui alios imperterritos comminantur... V. *Tel menace qui a peur* [= *M.*, n° 2363, *Var.*].

[35] *Dieu nous doint bien vivre et bien mourir.* [*L.*, I, 16.]
[36] *Dieu nous en doint eslire le meilleur.* [*L.*, I, 16.]

Hoc sepe dicitur quando sunt in perplexitate unum vel aliud faciendi.

[37] *Dieu nous gart de mauvaise temptacion.* [*L.*, I, 16.]
[38] *Dieu nous gart de l'Antecrist.* [*L.*, I, 16.]
[39] *Dieu soit aouré de tous* (ms. *tout*). [*L.*, I, 16.]
[40] *Du*[*s*]*ques a la naguerres.*

[41] *Einsi est de qui ne scet.*

Hoc sepe dicunt de ignorante.

[42] *Einsi l'enmaine qui l'a.* [*L.*, II, 292.]
[43] *Escouter m'a mis a honte.* [*L.*, II, 298.]

[44] *Ge amasse mieulx que ta mere en fu*[*s*]*t avortee.* [*L.*, II, 321.]

Hoc sepe dicunt de aliquo qui contra alium est calore motus.

[45] *Ge l'aray qui moy laray* (sic), *car la premiere l'ay trouvé.*
[46] *Ge l'aray si droit le donne.*

32. En lisant *aie* (cf. n° 31) ou *aÿde*, on obtient un vers alexandrin.

34. *Et nous fut dit qu'ils gardoient la lune des loups* (Rabelais, *Pant.*, V, XXII). Cotgrave donne aussi le dicton. Plus tard, on dira aussi *garder la lune des chiens* (cf. E. Rolland, *Faune popul.*, I, 123, et IV, 60).

40. « Jusqu'à naguère. » L'article féminin devant l'adv. *naguerres* est remarquable (influence du mot *guerre?*).

43. Cp. le proverbe moderne : « Celui qui est aux écoutes entend souvent sa propre honte. »

45. La première partie du dicton semble être corrompue. Un renvoi à la p. 545 donne : *Geleroy qui me leroy* (sic). Est-ce une allusion au jeu de *Sainct Trouvé*, cité parmi les 216 jeux de Gargantua (liv. I, XXII)?

Digitized by Google

[47] *Ge ne feroye pour toy quel pour le petit chien au dean.*

Hoc sepe dicitur obprobriose (*sic*) ab aliquo vel aliqua quando petuntur illicita vel etiam licita denegantur. Et nota hic quod *decanus*...

[48] *Ge ouÿ de grans vens venter que pou de pluye abatoit.*

[49] *Ge suys blasmé pour dire voir.*

[50] *Ge te villeray comme tu me villeras.* [*L.*, II, 322.]

[51] *G[u]ar la main, que* (ms. *qui*) *le pié ne balle!*

[52] *Guar le canon!*

Nota hic quod duplex est canon. Canon enim est quoddam instrumentum terribile sonum emittens dum descendit (?); et est alius canon de quo sancti Patres ex Dei summa iudicii sanxerunt.

[53] *Hallon, arriere!* [*M.*, n° 842, *Var.*]

Hoc sepe dicunt de illo qui modo vult unum et modo aliud... Vide *Saint Michel, ne vache ne veau.* [Cf. plus haut, n° 114.]

[54] *Hault la main, que le pié ne balle!*

Hoc sepe dicunt quando suspicatur de latrocinio.

[55] [*J*]*a chie, l'evesque est venu!*

Hoc turpiter et temere dicunt (*ms.* dicitur) qui non intelligunt sensum verbi, quod omnes debent tunc tremere et formidare qui sentiunt se culpabiles in delictis.

[56] *Il a son chapperon comme ung archediacre.*

Hoc sepe dicunt de illis qui superioribus suis revereri non dignantur, vel qui sedent in mensa capuciis involuti.

47. *Quel* est ici, comme au n° 121, pour *ne(mes)que* 'pas plus que' (cf. *Liv. des Manieres*, v. 719 : *Ne l'en set gré quel a un chien*); la forme insolite *dean* (< *decanum*) se lit, par exemple, dans un cartulaire de Lagny de l'an 1262 (cf. La Curne, *s. v.*).

48. Cotgrave cite : *J'ai veu des autres vents venter*, mais notre locution fait plutôt allusion au vieux proverbe *Petite pluie abat grant vent.*

49. Cp. *On est souvent battu pour dire veoir* (Chr. de Pisan, éd. Roy, I, 250),

50. Ailleurs, le même recueil donne : *Comme tu me esveilleras, je te esveilleroy.* [*L.*, II, 275.]

51. Cf. le n° 54.

52. Cf. *Romania*. t. XLVIII, p. 531, n. 2.

53. Voir, sur cette locution, *Romania*, t. L, p. 504.

54. Ailleurs : *Hault les mains*... Cf. aussi le n° 51.

55. *tunc*, lors de la visite de l'évêque.

56. Le sans-gêne des archidiacres était proverbiale; cp. Rabelais, *Garg.*, I, XXI : *esternuoit et se morvoit en archidiacre.*

Digitized by Google

[57] *Il a son dit et son desdit.*

[58] *Il est comme caupel en chol, qui ne nuyt ne aÿde.*

Hoc sepe dicunt de ignorante qui nec magnum bonum nec magnum malum facit.

[59] *Il est entré en la haulte grammaire.*

Hoc sepe dicunt de nonnullis qui nunc trans celum oculos elevant, nunc caput dimittunt, nunc crebro suspiria emittunt, nunc frontem rugant, nunc labia comprimunt, nunc supercilia obducunt grandia, concipere ingenio multiplici simulantes.

[60] *Il est filz son pere.*

Le commentaire renvoie à *A l'aigneler voit len* [*qui luyt* = *M.*, n° 48].

[61] *Il est jour, non est, si est.*

[62] *Il est nouveau venu de la forge.*

Hoc interdum dicunt de clerico qui de novo veniens a studio bursa vacua, cupiens eam per praticam repleri, se transfert ad curiam propter beneficium postulandum.

[63] *Il est souef comme ung aignel.*

[64] *Il est venu, taillez luy brai*[*e*]*s!*

Hoc sepe dicunt de quibusdam noviciis et bejaunis qui, statim dum veniunt, quicque vident sibi placidum hoc (*ms.* hec) cupiunt et nituntur.

57. Cf. le proverbe *Un Normand a son dit et son desdit*, qui se rattache à une vieille coutume de Normandie (voir Quitard, *Dict. des prov.*, p. 562).

58. Plus tard, on dira, dans le même sens : « L'onguent miton mitaine qui ne fait ni bien ni mal » (Oudin, Leroux).

59. A partir du xve siècle, on dira, dans le même sens, *entrer en la haulte game*. Cf. Ch. d'Orléans, ch. LI (*Trop entré en la haulte game*), et Rabelais, *Pant.*, II, XVIII (*Pantagruel entra en la haulte gamme*). Cf. aussi les expressions *fol de haute* (ou *à haute*) *gamme* (Oudin), et *prouver par haulte game* (Coquillart).

60. Cette construction s'emploie encore dans différents dialectes italiens, par exemple à Parme : *L'è fioèul d' so pader* 'il tient de son père'.

63. Nous disons encore « doux comme un agneau ».

64. Le mot *tailler* s'emploie encore dans de nombreuses locutions qui signifient 'nuire' ou 'tromper', par exemple *tailler des croupieres* (ou *jartieres*) *à qqun.* 'donner des coups d'espec par derrière, susciter des embarras' (Oudin, Leroux). Cp. ital. *tagliar le calze* 'sparlarne' (mais *fare calze e scuffioni d'alcuno* 'abusarne'), et esp. *bragazas* (dérivé de *bragas*) 'naïf'.

Digitized by Google

[65] *Il nous estuet* (ms. *esceut*) *faire comme nostre abbé.*

[66] *Il n'y a droit que le deable en paradis.*

[67] *Il tourne l'asne au bran.*

Hoc sepe dicunt de illo qui aliud respondet quam id quod petitur ab ipso.

[68] *Il veult avoir l'euf et la maille.* [*L.*, II, 320.]

Hoc potest dici de illo qui habens beneficium ecclesiasticum matrimonium contraxit et nichilominus beneficium retinere contendit, in quorum conversatione cithara cum psalterio male concordat.

[69] *La coigniee est levee.* [*L.*, II, 164.]

Le commentaire renvoie à *Garde soy qui s'aymera* [= *M.*, n° 802].

[70] *Lait et beurre, tout a moy.* [*L.*, II, 199.]

65. Un renvoi (à la page 631 du recueil) donne : *come a nostre abbé.*

67. Je ne connais pas d'autres exemples de cette locution. La locution *revenir des asnes aux chevaux* 'passer dans une conversation d'une chose à une autre absolument différente' (cf. La Curne, *s. v.* ASNE) semble être tirée, comme l'ital. *cadere da cavallo all'asino*, du grec ἄπ' ὄνου ἐφ ἵππους, dont le sens, cependant, était différent. Des deux locutions synonymes *sauter du coq à l'asne* et *tourner la truye au foin*, la première est attestée dès le XIVe siècle (cf. J. Lefèvre, *Respit de la mort* [Bibl. nat., fr. 1543, fol. 265 v° *a*] : *Tant ay sailli du cocq en l'asne*), tandis que la seconde n'est pas attestée, que je sache, avant le XVIe (cf. Rabelais, *Pant.*, IV, IX; *Anc. Théâtre françois*, V, 240; VII, 141). Oudin la cite sous la forme corrompue *tourner de la truye au foin*, qu'on lit aussi dans Eutrapel.

68. Dans un poème anglo-normand, publié par Stengel (*Zeitschrift f. franz. Spr. u. Litt.*, t. XIV, 1892, p. 152), on trouve *perdre les eofs e la maille*, et Bertran de Born emploie, dans un *sirventes*, l'expression *partir l'uou e la medalha*. D'où vient cette assimilation ? L'œuf et la maille étaient des jouets convoités par les enfants (voir pour l'*œuf* : Egbert de Liège, *Fecunda ratis*, éd. Voigt, I, 339; pour la *maille* : *Baud. de Sebourc*, II, v. 35-36, et Bartsch, *Chrest. provençale*, 6e éd., 178, 23). *Vouloir avoir l'euf et la maille*, c'était donc « être prétentieux » (comme les enfants qui veulent tout avoir).

69. On disait, au XIIIe siècle : *la maçue est levee*. Dans les *Vies des Peres*, on lit : *Ja est levee la maçue Qui fiert la ou li plest et tue* (Bibl. nat., fr. 1546, fol. 89 *a*). Une allusion à la *coignie*, qui n'est pas claire, se lit dans le *Liber Fortune* (XIVe siècle) : *Or est tu la ou la coignie Met le coing qui est a estroit* (Bibl. nat., fr. 12460, fol. 11 v°).

70. Cette locution s'appliquait peut-être, comme le n° 68, aux prétentieux. Mais on pourrait aussi, en se basant sur le dicton normand, cité par Moisy : *Beurre et lait — Tout a plenté*, voir dans *moi* une faute pour *moie* 'amas'.

Digitized by Google

[71] *La maladie a prins son tour.* [*L.*, I, 264.]

Hoc sepe dicitur de morbo qui ex causa diuturnitatis incurabilis efficitur.

[72] *Le festu te pend a l'œil.* [*L.*, I, 270.]
[73] *Len doit bien faire la croix en l'uys.*

Hoc sepe dicitur quando miratur de aliquo.

[74] *Len me force, maiz beau m'en est.* [*M.*, n° 757, *Var.*]
[75] *Le saint Esperit soit avec nous!* [*L.*, I, 42.]
[76] *Les cours sont ouvertes.*
[77] *Les veux au tronc!* [*L.*, II, 335; *M.*, n° 1051.]
[78] *Lessez faire a Dieu qui est homme d'aage.* [*L.*, I, 21.]

71. On pourrait être tenté à corriger *son cour*[*s*] (cf. Baïf, *Mimes*, liv. II, p. 72 : *Pregne son cours la maladie*); cependant, la leçon *tour* est appuyée par deux renvois.

72. Au moyen âge, on disait communément : *il me* (*te, li, nous*) *pent a l'ueil, la mort a l'ueil li pent* (G. de Coinci, éd. Poquet, col. 606, v. 19; Méon, *Nouv. Rec.*, t. II, p. 257). Cf. aussi le proverbe *Chascuns ne set qu'a l'oill* (ou : *qu'au nes*) *li pent.*

73. Oudin cite : « *Faire la croix à la cheminée*, i. 'estre estonné d'une chose qui n'a pas de coustume d'arriver'. Cf. Quitard, *Dict. des prov.*, p. 217, et *Ibid.*, p. 275 : « Faire une croix à la porte de quelqu'un. »

74. Dans une traduction en prose de l'*Art d'aimer* d'Ovide (XIVe siècle), on lit : *Et pour ce fut dicte la commune paroule : Force me faictes, mais beau m'en est* (Bibl. nat., fr. 881, fol. 77 *a*).

77. Voir, sur cette locution, *Romania*, t. L, p. 507.

78. Ce dicton a été altéré, au XVIe siècle, par la substitution du nom de *Georges* à *Dieu*. Suivant Fleury de Bellingen, ce *Georges* doit être identifié avec le cardinal Georges d'Amboise, ministre du roi Louis XII (cf. Le Roux de Lincy, t. II, p. 3; Leroux, *Dict. com.*; Quitard, *Dict. des prov.*, *s. v.* GEORGE), et il n'y a rien qui s'oppose à cette étymologie, les plus anciens exemples du dicton *Laissez faire à Georges*, etc., étant postérieurs à la mort du cardinal, survenue en 1510 (cf. Grevin, *Les Esbahis* (1560), a. IV, sc. v; Oudin, *s. v.* GEORGE). Il est vrai que Oudin cite aussi (*s. v.* FAIRE) : *Laissez faire à Jacques*, etc., mais c'est sans doute une variante postérieure. La forme primitive du dicton s'est conservée en Italie et au Portugal, où l'on dit : *Lascia fare a Dio, ch'è Santo vecchio*, et *Deixar fazer a Deos que he Santo velho*, tandis qu'en Espagne on emploie, dans le même sens, le dicton *Hágalo Vargas* (« Laissez faire à Vargas »), par allusion à D. Francisco de Vargas, membre du Conseil de Castille, à qui on confiait, sous le règne de Charles V, les enquêtes difficiles et les affaires embrouillées. Aussi José Maria Sbarbi avait-il raison de rapprocher le dicton espagnol du dicton français (voir *El Refranero general*, t. I. Madrid, 1874, p. 41).

Digitized by Google

[79] *Longue riote n'a mestier.* [*L.*, II, 341.]

Quia prolixitas confusionem inducit.

[80] *L'un bon et l'autre mauvais, comme chapons de rente.* [*L.*, I, 155.]

[81] *Main a main, comme Dieu fist le pain.* [*L.*, I, 21.]

Hoc sepe dicitur de foro ubi merces venduntur.

[82] *Mon harenc art!*

Hoc sepe dicitur de aliquo qui non adhuc pransus ab aliquo detinetur invitus.

[83] *Monte, monte en l'eschelete, monte* (ms. *monteꝫ*) *la!* [*L.*, II, 351.]

Nota hic quod gradatim (*ms.* quadratim) ascendendum est ad honores.

[84] *Morte est la geline qui les gros eufꝫ pounoit.* [*M.*, n° 1004, *Var.*]

Hoc sepe dicitur opprobriose sub patente amico mortuo.

[85] *Messe de chevalier.* [*L.*, I, 34.]

Le commentaire renvoie à *Courte messe* [*et long disner est la joye au chevalier* = *M.*, n° 424].

80. « On appelle *deux chapons de rente*, deux choses ou deux personnes d'inégale valeur, de taille différente, parce que de ces chapons il y en a d'ordinaire un gras et l'autre maigre » (Leroux, *Dict. comm.*, *s. v.* CHAPON). Cp. aussi *Les Menus Propos*, v. 479-480; La Curne, *s. v.* CHAPON.

83. Ce jeu, cité aussi par Rabelais (*Garg.*, I, XXII : *Là jouoit... à monte monte l'eschelette*), est encore en usage dans plusieurs provinces, par exemple en Anjou. Voir la note de Sainéan dans l'édition des *Œuvres* de Rabelais, par M. A. Lefranc (t. I, p. 210, n. 200). — Pour l'emploi figuré du mot *eschiele* (cf. le comment. latin), voir *Roman de la Rose*, v. 11646 et suiv., et *Roman de Fauvel*, v. 704-706.

84. Cette locution, citée aussi dans le ms. 550 de la bibl. Sainte-Geneviève, rappelle la réponse que, d'après la légende, Alexandre le Grand fit aux messagers envoyés par le roi Daire pour recevoir le tribut traditionnel : *La geline est morte qui pounoit telꝫ oefꝫ* (G. de Tignonville, *Dits des philosophes*, Bibl. nat., fr. 572, fol. 48 v°; cp. Knust, *Mittheil. aus dem Eskurial*, p. 427; cf. *Ibid.*, p. 281 et 646). Le texte espagnol donne à cet endroit : *Muerta es la abeja que daba la miel y la cera.*

Digitized by Google

[86] *Mecteẓ bien ja* (*i a*?), *ce n'est pas cresme.*

Hoc sepe dicitur designando quod, quia crisma est res preciosa, non debet prodigaliter fieri de ipsa.

[87] *Nature si aporte.*

[88] *Ne bougeẓ, quel porc qu'il pille.*

Hoc sepe dicitur persone constanti quam vult aliquis in bonis moribus vel alias suo libito dominare, quia illud brutum animal *porcus*, quam diu mingit (?), non movet de sua natura.

[89] *Ne soyes pas forche, soyeẓ rastel.* [*M.*, nº 121, *Var.*]

Hoc sepe dicitur in mala significatione inducendo aliquam personam ad rapiendum bona alicuius abundanter et copiose.

[90] *Nogneste n'est a messe.*

Nota hic de *purificatione mulieris*...

[91] *Nous avons ung àrchevesque.* [*L.*, I, 28.]

Hoc sepe dicitur ab obstetricibus et bonis matronis dum nascitur puer masculus.

[92] *Nous suymes en la roe de Fortune.* [*L.*, II, 356; *M.*, nº 1400.]

[93] *Or chevauche malëur*(*e*). [*M.*, nº 1551.]

[94] *Or commance le merle a fere son ny.* [*L.*, I, 185; *M.*, nº 1552.]

Hoc sepe dicitur de aliquo tedioso qui, [dum] speratur omitti, iterato inchoatur. V. *C'est la fable du ricochet.*

86. Selon qu'on adopte la leçon *ja* ou *i a* (dans le premier cas, on attendrait plutôt : *Mecteẓ ja bien*), on traduira : « Mettez-en bien », ou « Mettez-en, il y en a assez, ce n'est pas du chrême ». Par « chrême » on désignait les choses rares ou précieuses; de là aussi la locution *estre* (*vendre*) *cher comme cresme*. Voir ma note sur le v. 778 de *Pamphile et Galatée*, où j'ai cité *Patelin*, v. 212, et Marot, *IIe Epistre du coq à l'asne;* ajoutez R. Belleau, *La Reconnue* [1564], a. I, sc. v.

87. « Nature le comporte, le veut ainsi. » Voir la note au nº 106.

89. Ces deux outils sont souvent assimilés; cf. Du Cange, *s. v.* FURCA ET RASTRUM, RASTELLUM ET FURCA, et le proverbe : *Aprés ratel n'a mestier fourche.*

90. La *purificatio mulieris*, dont parle le commentaire, prouve qu'il faut lire *amessé* (voir Du Cange, *s. v.* ADMISSATIO, et Godefroy, *s. v.* AMESSEMENT). Quant à *nogneste*, c'est là un mot impossible, mais je n'oserais proposer de correction.

94. Sur la locution *C'est la fable du ricochet*, voir *Romania*, t. XXVIII, p. 51.

Digitized by Google

[95] *Or commance Marion a pesseler.* [*M.*, nº 1553.]

Hoc sepe dicitur de muliere que facit aliquociens contrarium eius quod sibi dat maritus in mandatis.

[96] *Or est venu qui aunera* (ms. *aymera*). [*L.*, II, 364; *M.*, nº 1555, *Var.*]

Hoc sepe dicitur de prudente qui supervenit alicubi, dum super aliquo dubio inter minus sagaces veritas enucleari non potest.

[97] *Pensee me emporte.* [*L.*, II, 370.]

Frequens enim meditatio est carnis afflictio.

[98] *Pié poudreux.*

Hoc sepe dicitur de paupere vagabundo qui, cum non sit solvendus (*ms.* solvendo), se etiam pro aliis non dubitat obligare.

[99] *Pire que le lisse.* [*L.*, I, 179.]

Hoc sepe dicitur de muliere effrenata que continere non potest, quod nonnulle sunt femine que excedunt pecora in libidine.

[100] *Pour la terre print la merde, et la terre ne luy vault et la merde ne luy fault.*

[101] *Preneȝ et poyeȝ, len vous cognoist bien.*

Hoc sepe dicitur amico, et tamen petitur solutio.

95. Godefroy cite deux mots *pesseler*, dont l'un (usité en Bretagne) signifie 'préparer le lin ou le chanvre', l'autre 'garnir une vigne d'échalas' (cf. Littré, *s. v.* PAISSELER). Le premier sens convient peut-être mieux à notre dicton qui parle d'une femme. (Godefroy n'en donne qu'un seul exemple, de 1464.)

96. Voir, sur cette locution, une note de G. Paris, dans *Romania*, t. XVI, p. 101, et nos *Diȝ et proverbes des Sages*, Paris, 1924, p. XXI.

98. *Avoir les pieds poudreux*, i. 'n'estre pas solvable ou bien estre homme à s'en aller sans payer' (Oudin); *Il a les pieds poudreux* (Le Roux de Lincy, t. II, p. 306). Par *pieds poudreux* on désignait aussi les marchands forains : « Si quis extraneus mercator transiens per regnum, non habens terram... sed vagans, qui vocatur *piepoudreux.* » (*Lois des bourgeois d'Écosse*, ch. CXXXIV, cité par Godefroy, *s. v.*). — Au moyen âge, on disait aussi *avoir les talons poudreus* (cf. *Roman de la Rose*, v. 12160; Rutebeuf, cité par La Curne, *s. v.* POUDREUS).

99. Sur cet emploi du mot *lisse* (lice), appliquée aux femmes luxurieuses, voir Fr. Bangert, *Die Tiere im altfranȝ. Epos* (Dissert. de Marburg, 1884), nº 376. Cf. aussi G. de Coinci (éd. Poquet, col. 471, v. 485) : *Com leuve, com liesse enragee Doit on fouir la fame fole, Car le cors tue et l'ame afole.*

Digitized by Google

[102] *Puis que a faire, faire, despoillons nous touz nuz.*

Le commentaire renvoie à *Len doit faire ou tout lesser* [= *M.*, n° 1456].

[103] *Quant Gonde voult et Goudart n'ot cure.* [*M.*, n° 1740.]

Quia tot sunt capita, tot sunt sententie.

[104] *Quantque peuz faire, coart!*

Hoc sepe dicitur de illo qui pro timore vel rubore non est ausus facere quod affectat. V. *Hardi a l'escuelle et couart au baston* [= *M.*, n° 836].

[105] *Qui t'ara, m'aura, Marote, qui t'ara, m'aura!*

Hoc potest dici de puero qui, cum adhuc infans existat, propter id (*ms.* quid) magis materno indiget solacio quam paterno.

[106] *Raison si aporte.* [*L.*, II, 411.]
[107] *Ravolé d'autruy pays.*

Hoc sepe dicitur obprobiose (*sic*) de aliquo qui non fuit de partibus oriundus quibus ipse moratur... Hoc etiam interdum dicitur de his qui sunt ignote nationis.

[108] *Recouvrer n'est pas mort.* [*M.*, n° 2196.]

Hoc sepe dicitur aliquibus qui volunt facere nimios excessus.

[109] *Regnart a descongneu sa gent* (ms. *geue*). [*L.*, I, 201 ; *M.*, n° 2197.]

Hoc sepe dicitur de aliquibus qui per superbiam vel per fraudem cum notis suis et vicinis loqui et conversari non dignantur.

102. Un renvoi (à la page 623 du recueil) donne : *Pūis que faire faire...* Gruter (*Floril.*, II, 460) cite : *S'il faut fuyr, il faut bien fuyr.* Est-ce une corruption de notre dicton ?

103. Godard, nom proverbial, apparaît encore dans un autre dicton : *Servez Godard, sa femme est en couches* (Le Roux de Lincy, t. II, p. 39; cf. *ibid.*, *Add.*, p. 611).

105. C'est probablement, comme les n°s 45 et 83, une allusion à quelque jeu d'enfants.

106. Cf. le n° 87. L'expression *Raisons l'aporte* est fréquente en ancien français. Voir Godefroy, *Compl.*, et Tobler, *Altfranz. Wörterbuch*, *s. v.* APORTER. (On y trouve aussi un exemple pour *Nature aporte.*)

108. Cf. Le Roux de Lincy, t. II, p. 412. C'est par erreur que Gruter (*Floril.*, I, 250) imprime *Recouvré.*

Digitized by Google

[110] *Renart est devenu moyne.* [*L.*, I, 201.]

Quia ostendit aliquociens se simplicem, ut decipiat rem quam habere desiderat, ne alterius insidiis supplantetur.

[111] *Ribault prestre.*

Hoc sepe dicitur ab illis qui fama[m] presbyteri cupiunt denigrare, quasi (?) vellent dicere quod non potest presbytero maior iniuria irrogari.

[112] *Saint Julien, bon herbert.* [*L.*, I, 48; *M.*, n° 2231.]

Hunc sanctum reclamant sepe peregrini.

[113] *Saint Michel en ait l'arme!* [*L.*, I, 51.]

Hoc sepe dicitur de amico suo defuncto de quo speratur per beatum Michaelem archangelum ante tribunal presentandum (*sic*).

[114] *Saint Michel ne mengüe ne vache ne veau.* [*L.*, I, 51; *M.*, n° 2232.]

Plures sunt similes ei [qui], cum esset in periculo maris cum vaccis et vitulis suis, sancto Michaeli, si eum liberaret, vaccas dare

110. Locution fréquente. Cf. Le Roux de Lincy, t. I, p. 199 : *A la fin sera le renard moyne*, et *ibid.*, p. 200 : *Le renard est devenu hermite.* Ajoutez : *Or est moines renars* (G. de Coinci, cité par Godefroy, t. X, p. 538); *Aucune fois moigne renart Devient et Regnart aussi moingne* (*Not. et Extr.*, t. XXXIX, II, p. 642); *Or est Regnart devenu moynes* (Bibl. nat., fr. 12460, fol. 14). Cf. aussi la note au n° 114.

111. Gilles li Muisis (*Œuvres*, t. I, p. 377) dit :

« A le fois sont des fos « ribaut priestre » clamet,
Et chil de sainte Eglise mains prisiet et amet. »

Godefroy (*s. v.* BEROUX), cite, d'après des *Lettres de rémission* de 1415 : *Ribault prestre, champiz, loup beroux.*

112. Sur saint Julien l'Hospitalier, voir *Romania*, t. XLIII, p. 155. Ce saint était souvent invoqué par les pèlerins et les voyageurs. Cp. *Baud. de Sebourc*, IX, 574; Baud. de Condé, *Li contes des hiraus*, v. 234, 239; *Miroir de vie et de mort*, v. 264, *Var.* (*Romania*, t. XLVII, p. 521), etc. Pour *ostel saint Julien*, on disait aussi *ostel saint Martin* (Montaiglon-Raynaud, *Rec. des fabliaux*, t. V, p. 87, v, 138; cf. *Ibid.*, p. 57, v. 161). Pour le provençal, voir la note de E. Philippson sur un vers du moine de Montaudon (ch. XIV, v. 6).

113. Il s'agit probablement de saint Michel *in periculo maris*, particulièrement vénéré dans le célèbre monastère aux confins de la Normandie et de la Bretagne. Voir la note de G. Paris sur le v. 2394 de la *Chanson de Roland* (*Extraits*, p. 106).

114. Ce dicton se rattache à un « exemple » connu dont le héros

Digitized by Google

repromisit et post modum, ipso liberato, dixit ista verba : *Saint Michel, ne vache ne veau*, unde quidem :

« Quando languebat monachus, lupus esse volebat,
Quando convaluit, lupus ut ante fuit. »

[115] *Sans main mectre.*

Hoc sepe dicitur de aliquibus qui fingunt ludere se velle cum eis quibus hoc bene non placet.

[116] *Se ilz ne pessent* (ms. *penssent*), *si les en ramenez.*

Hoc etenim dicitur de bestiis que propter tempus *pascere* non possunt.

[117] *Tais(e) toy, je me tairay.*

Hoc sepe dicitur a duis reprobis.

[118] *Tien cy mon pain, baille ça mon pain.*

Talis est voluntas puerorum et mulierum.

fut, d'après G. de Coinci (éd. Poquet, col. 215, v. 186-192), un Normand :

« Autel ont fet com li Normanz
Qui, en la mer, saint Michael
Promist sa vache et son vael;
Mais tant fu fox et estapez,
Quant de la mer fu eschapez,
Qu'i dist : « Michael, Michael,
« N'auras ne vache ne vael. »

Le distique latin *Quando languebat*, qui serait mieux à sa place au n° 110, se rattache aussi à un *exemplum*, connu sous le titre de *Lupus monachus*. Une paraphrase française en a été publiée dans nos *Diz et prov. des Sages* (App. II, n° XVIII); dans la note (*Ibid.*, p. 151) j'aurais dû ajouter la variante italienne (Giusti, *Racc. di prov. tosc.*, p. 49) :

« Il lupo d'esser frate ha voglia ardente
Mentre è infermo, ma sano se ne pente. »

115. D'après le commentaire latin, cette locution serait synonyme de notre « Jeu de main, jeu de vilain », donc sans rapport avec l'expression : *sans main mettre*, i. 'sans faire de dépense, sans rien employer du sien' (Oudin).

116. La correction *paissent* est fondée sur le mot *pascere* et le renvoi au proverbe : *Pour neant est en taverne qui ne boit.*

118. *Talis*, c'est-à-dire changeante, capricieuse.

Digitized by Google

[119] *Tien dourien* (?).

Hoc sepe dicitur, quando fuerit sponsata, ab illis qui ad hoc intersunt gaudendo et alter alterum percutiendo jocose... Nota hic de *anulo*...

[120] *Tous furent a la tree* (= *truie*) *peler*. [*M.*, n° 2434.]

[121] *Traion es lotz, qui aura tout.*

Hoc sepe dicitur quando res est indivisibilis, vel quando est inter aliquos perplexitas de uno vel de alio faciendo.

[122] *Traiez, boucs!* (ms. *boubs*).

Hoc sepe dicitur de nonnullis qui nolunt obtemperare consiliis sibi datis, immo sunt ad litigandum ad invicem tamquam agressi *arietes*, donec alter succubuerit, obstinati, non advertentes finem ad quem pot(u)erunt advenire (*ms.* devenire).

[123] *Tu es larron ou dor* (?).

Nota hic quod ista coniunctio 'vel' quandoque ponitur disjunctive.

[124] *Tu ne peulx esteurtre quel mars* (*en*) *a quaresme*. [*L.*, I, 95.]

Hoc sepe dicitur de illo qui alicui tenetur obnoxius, sicut mensis Marcii tenetur quadragesime.

[125] *Tu passes route.*

Hoc sepe dicitur de illis quorum avaricie cecitas et damnande

119. Le commentaire, aussi obscur que le dicton, semble faire allusion à quelque usage de noces. Peut-être *Tien l'ourien;* mais *orien* 'doré' peut-il signifier 'anneau d'or'?

121. « Tirons au sort [pour voir] qui doit avoir le tout. » Ce dicton a été singulièrement altéré dans deux renvois qui donnent : *Traizon est loz qui aura tout* (sic).

123. Nous avons ici une curieuse variante de l'alternative bien connue : *Marchand ou larron* (cf. A. Jubinal, *Nouv. Rec.*, t. II, p. 146), ou : *Il faut être marchand ou larron* (Leroux, *Dict. comm.*). La substitution du mot *dor* à *marcheant* n'est pas claire. Godefroy cite *dor* 'petite mesure qu'on représentait par le poing serré'. Est-ce que cette mesure serait mise ici, par dérision, pour l'homme qui la manie?

124. Le Roux de Lincy a lu *esteultre*, qu'il traduit par 'répondre'. Le sens de la locution est évidemment : « Tu ne saurais y échapper, pas plus que Mars à carême. » Sur *quel*, voir la note au n° 47. Cp. *Neant plus que mars fault en quaresme* (J. Mielot, n° 216); *Il ne vous y fauldra ne que Mars en Caresme* (*Hist. de Guescl.*, cité par Littré); *Il ne manque non plus que Mars en Caresme*, i. 'il est asseuré, il ne manque jamais' (Oudin).

125. Cette expression est donc sans rapport avec *passer route* 'sur-

Digitized by Google

ambicionis improbitas animos occupantes eos in illam temerita[te]m impellunt, ut, que sibi a jure interdicta noverunt, exquisitis fraudibus usurpare conantur.

[126] *Veillez ou nom, comme le prestre* (ms. *pbre*) *va au sanne.* [*M.*, nº 2499, *Var.*]

[127] *Villain moyne.* [*L.*, I, 37.]

Hoc sepe dicitur, et bene, quod sicut propter crimen perditur nomen dignitatis, ita propter monachatum a(d)mittit quis nobilitatem.

[128] *Une autre foiz me croyez moins.* [*L.*, II, 432.]

Hoc faciunt aliquociens frauduiosi qui alicui promittunt facere unum et faciunt contrarium.

[129] *Vostre prou y ferez pour le vin.*

Hoc sepe dicitur illi qui de novo aliquid acceptavit congratulando cum ipso, quia nova placent.

[130] *Vous ne orriés pas ung moulin mouldre.* [*L.*, II, 177.]

Hoc sepe dicitur quando quis loquitur verba que alicui non placent auditori, et tunc laborat in vanum.

passer' (cf. le subst. *passeroute* 'excellent, nec plus ultra'), et avec un *passe route* plus récent, donné par Oudin avec le sens de 'bon compagnon'. Elle est plutôt synonyme de la locution *passer ligne*, employée par Jean Brasdefer dans le sens 'abandonner le chemin droit de la justice'. Voir ma note sur le vers 966 de *Pamphile et Galatée*.

126. Cf. le proverbe *Volentiers ou a enviz vet li prestres au sane* (*synodum*), et Chr. de Troyes, *Erec et Enide*, v. 4020 : *Si com li prestres vet au sanne, Ou volantiers ou a anviz.*

130. Michel Menot cite le proverbe *Molendinum tota nocte movetur* 'le claquet du moulin ne cesse de mener bruit' (*Revue du XVIe siècle*, t. VII, 1920, p. 111). Dans quelques langues, le bavard est assimilé au traquet : esp. *taravilla* 'claquet de moulin, moulin à paroles', port. *taramela* 'traquet, bavard'.

J. MORAWSKI.

Digitized by Google

MÉLANGES

PIERRE DE L'ESTOILE

AUDIENCIER DE LA CHANCELLERIE DE PARIS

La vie de Pierre de Lestoile, le fécond mémorialiste, est bien connue[1]. Elle est peu mouvementée, d'ailleurs, et n'offre que les dates successives du *curriculum vitae* régulier d'un fonctionnaire important de chancellerie.

Cependant, jusqu'ici, on ne savait pas la date précise de ses débuts dans la carrière, où il devait rester sa vie entière, et dont il remplit les loisirs en accumulant les documents de toute sorte pour rédiger les précieux *Mémoires-Journaux*, qui ont immortalisé son nom.

Ses biographes, en effet, signalaient qu'il n'était plus étudiant à l'Université de Bourges dès 1566 et qu'il remplissait les fonctions d'audiencier en 1569 et certainement avant 1571[2].

La mention d'un acte, transcrite dans un registre de la Grande Chancellerie, reproduisant la transcription des rôles présentés à l'audience du sceau sous François II et Charles IX (1560-1566) [actuellement : *Bibl. nat.*, ms. fr. 3942] fournit à cet égard un renseignement précis. En voici le texte[3] : « Sa Majesté a accordé et admis la résignation que Me François Tronsson faict de son estat d'audiencier en la chancellerie de Paris au proffict de Me Pierre de Lestoille, son beau-fils, sans payer finances. Du XXIXe jour dudict mois de juing [1566], le roy estant present. »

Le fait, si petit soit-il, mérite d'être signalé, parce qu'il ne

1. Voir la notice placée en tête du dernier volume de l'édition des *Mémoires-Journaux*, par Brunet, Champollion, Halphen, etc.

2. Voir à ce sujet H. Hauser, *Sources de l'Histoire de France au XVIe siècle*, t. III, 1911, in-8°, p. 36; t. IV, 1915, in-8°, p. 3; E. Bourgeois et L. André, *Sources de l'Histoire de France au XVIIe siècle*, t. II, 1913, in-8°, p. 5.

3. Ms. cité, p. 187.

Digitized by Google

figure pas dans le grand recueil de Tessereau[1] et que de plus, suivant les traditions de l'époque, Lestoile obtint ce poste par sa famille, car François Tronson du Couldray, qui lui transmit la charge, était son beau-père[2].

P.-M. Bondois.

1. Tessereau ne donne pour la chancellerie du Parlement de Paris les nominations qu'à partir de 1570.

2. La mère de Lestoile, Marguerite de Montholon, se remaria encore deux fois, à N. Molé, conseiller du Grand Conseil, et à André-Gérard Cotton, président du Grand Conseil (*Notice citée*, p. xxxi). Lestoile, qui était fils d'un correcteur de la chancellerie, était donc, par ses relations, admirablement placé pour être au courant des événements; son œuvre contient, en effet, des renseignements très sûrs, mais elle renferme aussi beaucoup de racontars, de bruits tendancieux, ainsi que des textes de factums, pasquins, etc., qui n'ont pas grande autorité. Sur François Tronçon (ou Tronson), s^r du Gou[l]dray, d'une bonne famille parisienne, voir Bibl. nat., Dossiers bleus 148 (n° 17179), fol. 6.

Digitized by Google

L'INVECTIVE DE GARGANTUA

CONTRE LES MARIAGES CONTRACTÉS « SANS LE SCEU ET ADVEU » DES PARENTS

(*Tiers Livre*, CHAP. XLVIII)

Le *Tiers Livre des faictz et dictz héroïques du noble Pantagruel* est, dans l'œuvre de Rabelais, le plus riche d'érudition juridique. Anecdotes du Palais de justice, allégations de textes de lois, termes de procédure y foisonnent dans certains épisodes, particulièrement dans celui de Bridoye[1] (chap. XXXIX-XLII). Il est un chapitre qui procède du même fonds, bien qu'il n'y paraisse pas tout d'abord, c'est celui dans lequel Gargantua « remonstre n'estre licite es enfans soy marier, sans le sceu et adveu de leurs peres et meres ». Il n'offre aucun déploiement d'érudition de légiste. Pourtant, à l'examen, il nous révèle que Rabelais était fort au courant d'une question juridique qui touchait à la fois à la théologie, au droit canonique, au droit civil et qui était l'objet des préoccupations des juristes français : les mariages contractés « au deçeu des parents » ou mariages « clandestins », comme on les appelait souvent par un abus du mot.

L'exposé de l'opinion de Gargantua sur cette question est amené par un de ces artifices de composition auxquels Rabelais a souvent eu recours pour corser son récit de quelque épisode adventice. Les projets de mariage de Panurge ont incité Pantagruel à songer, lui aussi, à se marier. Il s'en ouvre à Gargantua son père, et s'en remet entièrement au choix de celui-ci. Il ne sera jamais plus parlé par la suite de ce mariage de Pantagruel : il n'en est question ici que pour amener une déclaration de Gargantua contre les mariages que les enfants contractent sans l'aveu de leurs parents.

Il s'est trouvé de mon temps, dit le géant, je ne sais quels « pastophores Taulpetiers », qui ont abusivement édicté des

1. Voir, sur les origines et le caractère de ces notions juridiques, mon *Adolescence de Rabelais en Poitou*, 2e partie, chap. II et III.

Digitized by Google

lois sur le mariage. Aux termes de cette législation, le consentement des parents n'est pas nécessaire pour le mariage des enfants; une fille subornée et ravie à ses père et mère est légitimement mariée à son ravisseur, si quelque *myste* a assisté à l'union. Et le bon géant d'ajouter dans un mouvement d'indignation : dussent tous les *symmystes taulpetiers* en frémir, si le père trouve « le ruffian, à la promotion du taulpetier, sa fille subornant, et hors sa maison ravissant, quoy qu'elle en fust consentente, les peust, les doibt à mort ignominieuse mettre et leurs corps jetter en direption des bestes brutes, comme indigne de recevoir le doux, le desiré, le dernier embrassement de l'alme et grande mere la Terre, lequel nous appellons sepulture ».

Ces dernières lignes, paraphrase d'un fragment de Pline l'Ancien louant les bienfaits de la terre envers l'homme[1], sont un exemple de l'éloquence dont use Rabelais dans cette invective. Quant aux termes, étranges pour nous, dont il se sert pour désigner les auteurs de ces lois barbares sur le mariage, ils n'étaient pas tous obscurs ni nouveaux pour les gens du XVIe siècle. Ils désignent les moines : qui ne reconnaîtrait dans *taulpetiers* une épithète familière, peut-être créée par Rabelais, pour désigner les cénobites, qui vivent, loin du monde, dans l'obscurité des cloîtres, comme les taupes dans leurs trous[2]? Les *pastophores* étaient, dit l'auteur lui-même[3], des « pontifes entre les Égyptiens » (de παστόφορος, mot grec désignant le prêtre chargé de porter les statues des dieux), et Budé, dans son *De Asse*, s'était servi de ce mot. *Myste* (du grec μύστος) et *Symmyste* se disaient des initiés aux mystères du paganisme; les humanistes appliquaient ces termes aux religieux.

Sur ce point, donc, nulle obscurité : ce sont les religieux qui sont les auteurs de lois édictees « es gens mariés sur le fait du mariage », lois « malignes et barbariques », « perverses et impertinentes ». Ce sont, en fait, les théologiens qui avaient créé le droit canonique. Quelles sont les lois visées dans ce

1. *Hist. nat.*, chap. II, p. 63 : « Terra nos... novissime complexa gremio jam a reliqua natura abdicatos, tum maxime ut mater, operiens. »

2. « Résolvons le différent du clergé et de la *taulpeterie* de Lande rousse », dit Jupiter dans le *Prologue* du *Quart Livre*.

3. *Briefve déclaration*... sur le prologue du *Quart Livre*.

Digitized by Google

passage? Rabelais n'en mentionne qu'une, sur les mariages « clandestins ». Mais il laisse entendre qu'il en existait d'autres « toutes à l'advantage des mystes, nulle au bien et profit des mariés. Qui est cause suffisante pour les rendre suspectes comme iniques et frauduleuses. »

On trouvera l'énumération de ces lois dans le chapitre de l'*Institution de la religion chrestienne*, que Calvin a consacré aux *Cinq autres cérémonies qu'on a faulsement appelées sacremens*[1]. Quand une fois les théologiens catholiques, dit-il, ont eu établi comme un dogme que le mariage est un sacrement, « ilz ont tiré par devers eux la cognoissance des causes matrimoniales; d'autant que c'estoit chose sacrée à laquelle ne devoient toucher les juges laycz. D'avantage, ils ont ordonné loix, pour confirmer leur tyrannye, mais lesquelles sont en partie meschantes contre Dieu, en partie injustes contre les hommes, comme sont celles qui s'ensuyvent : que les mariages faictz entre jeunes personnes, qui sont soubz la puissance de leurs parents, sans le consentement de leurs dicts parens, demeurent fermes et immuables; — qu'il ne soit licite de contracter mariages entre cousins et cousines jusques au septième degré (car ce qui leur est le quattriesme, selon la vraie intelligence du droict est le septiesme), et que ceux qui auront esté contractez soient cassez et rompuz (derechef ils forgent les degrez à leur poste, contre les loix de toutes nations et l'ordonnance mesme de Moyse); — qu'il ne soyt pas licite à un homme qui aura répudié sa femme adultère d'en prendre une autre; — que les cousins spirituelz ne puissent contracter mariage ensemble; — qu'on ne célèbre nulles nopces depuis la Septuagésime jusques aux octaves de Paques, ne trois sepmaines devant la nativité de saint Jean (pour lesquelles maintenant ilz prennent celle de la Pentecostes et les deux precedentes), ne depuis l'Advent jusques aux Roys; — et autres semblables infinies, lesquelles il seroit long de raconter ».

Ce texte a l'intérêt de nous montrer qu'entre ces diverses lois matrimoniales édictées par le droit canonique (Calvin donne les références au *Decret* et autres recueils de droit ecclésiastique), celle que l'on considérait comme la plus importante, ou la plus choquante, était celle qui sanctionnait les

1. Dans l'édition de 1541, chap. XIII, p. 706 de l'édition A. Lefranc, Chatelain et Pannier.

Digitized by Google

mariages « clandestins ». Calvin, en effet, la place en tête de toutes dans son énumération et, suivant une progression décroissante, il arrive en dernier lieu à quelques règles de discipline qui n'avaient d'autres effets que de causer de simples contrariétés, en limitant dans l'année religieuse les époques où l'on pouvait contracter mariage.

Cette validité des mariages contractés sans le consentement des parents, pour reconnue qu'elle fût par le droit canonique, choquait quelques esprits à l'époque de la Renaissance. Érasme, en qui Rabelais reconnaissait son père spirituel, avait déclaré dans son dialogue *Virgo misogamos* qu'une telle loi n'émanait pas de Dieu, mais d'un cénacle de moines, qu'elle était contraire à la nature, aux lois anciennes, à la loi de Moïse, à la doctrine évangélique et apostolique. Et il avait indiqué quel était le fondement théologique de cette loi : un mariage, même contracté à l'insu et contre le gré des parents, était valide, pourvu qu'eussent été prononcées entre les deux conjoints les paroles *de præsenti*[1].

La théologie catholique, sur laquelle s'appuyait le droit canonique, avait en effet établi que les paroles *de présent*, c'est-à-dire les engagements des futurs conjoints, « faisaient le mariage[2] », sans que le consentement des parents y fut requis. On voit dès lors à quels abus pouvait conduire cette théorie. Comme le dit Rabelais, il suffisait à un suborneur d'enlever une fille et d'échanger avec elle les paroles d'engagement, en présence d'un prêtre ou d'un religieux ayant reçu le sacerdoce, pour que le mariage fût valable. « Moyennantes les loix dont je vous parle, n'est ruffian, forfant, scélérat, pendart, puant, punais, ladre, briguant, voleur, meschant, qui violentement ne ravisse quelque fille il voudra choisir, tant soit noble, belle, riche, honneste, pudicque que sauriez dire, de la maison de son père, d'entre les bras de sa mère, maulgré tous ses parents, si le ruffian se y a une fois associé quelque myste, qui quelque

1. « Isthuc decretum non est a Deo proditum, sed in monachorum senatus repertum. Sic definiunt quidam et matrimonium esse ratum, quod insciis, aut etiam invitis parentibus inter puerum et puellam per verba de præsenti (sic enim illi loquuntur) contractum est. Atqui istud dogma, nec naturæ sensus approbat, nec veterum leges, nec Moyses ipse, nec Evangelica ant apostolica doctrina. » *Colloquia*, Virgo misogamos, sub finem.

2. Voir Esmein, *Le mariage en droit canon*, t. II, p. 121-133.

Digitized by Google

jour participera de la proie. » Encore la présence du prêtre témoin n'était-elle pas considérée comme indispensable par tous les théologiens.

Pour remédier à cet abus, les juristes avaient depuis longtemps créé l'action *de rapt* (raptum in parentes), qui permettait aux parents ou tuteurs d'accuser devant le juge royal le suborneur, et cette poursuite suspendait toutes les procédures que l'on pouvait faire devant le juge ecclésiastique, l'official, pour la validité du mariage. Cette mesure s'était révélée insuffisante pour obvier aux mariages clandestins[1], et les juristes civils ne voyaient d'autre remède à cet abus que de faire admettre la nullité de tels mariages.

C'est la thèse que soutenait précisément dans un livre de *Mélanges* de jurisprudence, publié un peu avant le *Tiers Livre*, un conseiller au Parlement de Toulouse, Jean Coras[2]. Il établissait que le droit divin et le droit humain considéraient le consentement des parents comme nécessaire au mariage[3]. A vrai dire, les arguments tirés du droit naturel, ou humain, pesaient peu; il reconnaissait, en effet, comme un axiome incontestable qu'en matière matrimoniale le droit canonique

1. Les sanctions étaient trop faibles. Dans une affaire de ce genre où deux filles, l'une de treize, l'autre de onze ans, avaient été enlevées à leur mère, à Châtillon-de-Michaille, en Bugey, et mariées clandestinement à domicile par leurs oncles, le Parlement de Chambéry, saisi d'une plainte par la mère, n'avait pu retenir l'affaire, qui, renvoyée à la cour ecclésiastique, avait abouti à des condamnations à 20 livres, 100 livres et 10 livres d'amendes pour les oncles reconnus coupables, les maris étant acquittés (1545). Voir Gabriel Pérouse, *La vie en Bugey au XVIe siècle. Crimes, délits et faits divers.* Belley, 1914.

2. *Joannis Corasii Tolosatis jurisconsultae Miscellanorum juris civilis libri sex* (Lyon, Guill. Rouille, 1549). C'est 1549 qui est la date de publication de cet ouvrage. Mais, dans la dédicace, il est parlé d'une édition des trois premiers livres publiée antérieurement (aujourd'hui inconnue). L'existence de cette édition est confirmée par une phrase du *Discours* publié par Coras en 1557 sur les *mariages clandestinement contractés* : « Il y a dix ans et davantaige que j'avais écrit (au chap. XVII de mon premier livre des *Miscellanées*) et longtemps auparavant enseigné... » Ainsi Rabelais écrivant le *Tiers Livre* a pu connaître cette première édition des *Miscellanées*.

3. Le titre du chapitre est : *Probatum et divino et humano jure in contrahendo matrimonio parentum consensum necessarium* (livre I, chap. XVII).

Digitized by Google

seul faisait autorité « : In matrimonio jus pontificium spectamus ». Tout son effort tendait donc à montrer que les canonistes étaient dans l'erreur (*Canonistarum inscitia*) et qu'ils interprétaient mal la parole de l'Évangile : « Quod Deus conjunxit homo non separet. » Ce que Dieu unit, disait-il, c'est ce qui a été joint rituellement et honnêtement, « rite et honesto modo »; et à l'appui de cette interprétation il invoquait le commentaire d'Érasme sur saint Paul : Érasme, seule lumière de notre siècle, « unicum nostri seculi lumen ».

La campagne des magistrats et juristes français devait provoquer, dix ans après la publication du *Tiers Livre*, une ordonnance de Henri II (février 1556), selon laquelle les fils de moins de trente ans et les filles de moins de vingt-cinq ans qui auraient contracté ou contracteraient mariages clandestins « contre le gré, vouloir et consentement et au desceu de leurs peres et meres... pouvaient être exhérédés et exclus de leurs successions ». Les complices devaient être recherchés et punis, selon l'exigence des cas[1].

Jean Coras salua la promulgation de cet édit en publiant un *Petit discours sur les mariages contractés par les enfans sans les conseil et volonté des pères*[2]. Estimant que la connaissance de cette question n'intéressait pas seulement les « doctes et scavans, » il renonçait à sa manière ordinaire d'écrire et usait de la langue vulgaire. Il reproduisait donc les arguments qu'il avait exposés en latin un peu plus de dix ans auparavant et prouvait que les mariages contractés « au desceu des parents étaient invallables, illégitimes et de nul effet, comme indiscrets, téméraires et desvoians non seulement à la loi de Dieu et de nature, mais encor de tout droit et raison humaine ».

Trois ans plus tard, une ordonnance rendue à Orléans confirmait l'édit de Henri II sur les mariages clandestins. Les sanctions qu'elle stipulait ne parurent pas encore suffisantes à quelques légistes. On le voit par une lettre qu'Estienne Pasquier écrivit à cette occasion à MM. Robert et Fournier, « docteurs régents es droicts de l'Université d'Orléans[3] ». Il regrettait que l'on n'eût pas déclaré, « par une ordonnance faicte du commun consentement de l'Église gallicane, tous mariages des enfans nuls, esquels il n'y aurait que les simples paroles *de*

1. Isambart, *Recueil des ordonnances*, t. XIII, p. 469.
2. Toulouse, 1557, petit in-8° de 93 pages.
3. Est. Pasquier, *Lettres*, III, 1.

Digitized by Google

present sans l'auttorité et consentement des pères et mères ». Il rappelait l'institution de l'action de rapt, dont la terminaison aurait dû être la mort du ravisseur, « a fin qu'en la dissolution de sa vie se trouvast aussi la fin et dissolution de son mariage ». Sans doute, le nouvel édit permettait d'exhéréder les enfants qui se seraient mariés sans le consentement de leurs parents : il eût été plus séant « par une ordonnance conciliaire de déclarer ces mariages du tout nuls ». Et, Pasquier alléguant l'autorité des vieux patriarches, de saint Paul, de Tertullien, de saint Ambroise, de l'empereur Justinien, discutait la théorie du droit canon sur les mariages clandestins, et notamment cette « barbare et brute opinion... que le consentement des pères et mères n'estoit requis aux mariages de leurs enfans que par honneur et non de nécessité ».

Pour déclarer nuls les mariages contractés au « desceu » des parents, il eût fallu une décision de l'autorité ecclésiastique, puisque, en matière matrimoniale, on suivait « non les loix civiles », mais bien les canoniques et papales. Charles IX demanda au concile de Trente de se prononcer dans ce sens. Il ne put obtenir entièrement gain de cause. « Sur les remontrances d'un théologien de réputation [le P. Laisnez], qui représenta que, si cela était décidé, on serait persuadé dans le monde que la doctrine de Calvin, qui croyait ces mariages nuls de droit naturel et divin, aurait prévalu, on se contenta de déclarer dans un décret que l'Église ne les approuvait pas[1] ».

Ainsi, l'invective de Gargantua avait, en 1546, un caractère d'actualité. Elle vulgarisait des idées que les juristes et les régents des écoles de droit exposaient oralement ou par écrit, en latin. On y retrouve des réminiscences d'Érasme et peut-être un écho de l'argumentation de Jean Coras. Mais, pour une fois, l'érudition juridique se fait discrète chez Rabelais.

Comme Jean Coras, et comme Estienne Pasquier le fera plus tard, il pourrait, lui qui connaît le droit civil et le droit canon, montrer par l'exemple des législations « sacre, profane et barbare », que « tous législateurs ont es enfans ceste liberté [du mariage] tollue, es parents l'ont réservée ». Il laisse de côté l'examen du texte du *Décret*, s'abstient d'entrer dans une discussion technique sur les paroles *de présent* ou sur la distinction

1. Dom Chardon, *Histoire des sacrements*, chap. XII (col. 1107 du t. XX du *Theologiæ cursus completus*, de Migne).

Digitized by Google

entre l'honneur et la nécessité, ainsi que le fera Pasquier. Son argumentation est d'un ordre plus général. Il cherche à émouvoir la pitié du lecteur pour « les dolens peres et meres qui voyent hors leurs maisons enlever et tirer par un incogneu, estrangier, barbare, mastin tout pourry, chancreux, cadavereux, pauvre, malheureux, leurs tant belles, délicates, riches et saines filles, lesquelles tant chèrement avaient nourries en tout exercice vertueux, avoient discipliné en toute honnesteté : esperans en temps opportun les colloquer par mariage avec les enfans de leurs voisins et antiques amis, nourris et institués de mesme soing, pour parvenir à ceste félicité du mariage, que d'eux ils vissent naistre lignage rapportant et hereditant non moins aux mœurs de leurs pères et mères que à leurs biens meubles et héritages ». Il nous montre les malheureux parents « restant en leurs maisons privés de leurs filles tant aimées, le pere mauldissant le jour et heures de ses nopces, la mere regrettant n'estoit avortée en tel tant triste et malheureux enfantement, et en pleurs et lamentations finent leur vie, laquelle estoit de raison finir en joie et bon traictement de icelles ».

L'indignation provoquée par le rapt inspirera à Estienne Pasquier le regret que l'action *de rapt* n'ait pas eu pour sanction la mort du ravisseur; Rabelais, de même, absout d'avance le père de famille qui aura tué le ravisseur de sa fille. « Ne en équité naturelle, ne en droit des gens, ne en loy impériale quelconques, n'a esté trouvé rubricque, paragraphe, point ne tiltre, par lequel fust peine ou torture à tel fait [le meurtre du ravisseur] interminée, raison obsistante, nature répugnante ».

C'est au nom de l'humanité qu'il s'élève contre un abus qui pouvait s'autoriser du droit canonique. Il le condamne avec une véhémence éloquente, dont il convient d'ailleurs de ne pas nous exagérer l'audace : magistrats et juristes français appelaient alors de leurs vœux la réforme que consacrera l'édit de février 1556.

Jean PLATTARD.

Digitized by Google

BERNARDO CARNESECCHI

JARDINIER DE CATHERINE DE MÉDICIS

Lorsque Catherine de Médicis fit entreprendre, aux Tuileries, un nouveau palais sur les terrains de la propriété qu'elle avait récemment acquise[1], elle ordonna de pousser les travaux avec activité et recourut aux services d'un nombreux personnel[2]. A la tête de cette administration figurait le célèbre Pierre de Gondi, évêque de Paris, puis cardinal[3], qui était en réalité le simple représentant de sa mère, Marie de Pierrevive, la favorite de la reine mère, femme d'Antoine de Gondi, sieur du Perron et « commise à l'intendance » de la nouvelle demeure royale. Cette dame, qui semble avoir eu à cet égard des dispositions remarquables, pour ne pas dire du talent, fut une véritable « intendante des bâtiments. » Son rôle est d'ailleurs bien connu[4].

Un ordonnateur, Antoine Nicolay, premier président à la Chambre des Comptes, était adjoint à l'intendant, ainsi qu'un contrôleur général, pour les dépenses, Guillaume de Chapponay[5]. Bernard Palissy et ses parents, Nicolas et Mathurin,

1. Au sujet des Tuileries, situées dans le faubourg Saint-Honoré, près des fossés de la ville et sur le chemin allant au bois de Boulogne et qui appartenaient à Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, voir *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, 1887, in-4°, p. 167 et 174 (nos 949 et 985); A. Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, 2e éd., t. I, 1882, in-4°, p. 332. En 1525, les Tuileries-lès-Paris furent données à Jean Thiercelin, maître d'hôtel de la Dauphine, à l'occasion de son mariage. *Catalogue cité*, t. I, p. 424 (n° 2249); t. VI, 1894, p. 91 (n° 19358).

2. Cf. A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1867, in-8°, p. 1209.

3. E. Tambour, *Les Gondi et le château de Noisy*, 1925, in-16, p. 9.

4. Bibl. nat., ms. fr. 21675, f. 10; Jal, *op. cit.*, p. 934; *Œuvres de B. Palissy*, éd. de B. Fillon, introd. par L. Audiat, t. I, 1888, in-8°, p. LX; E. Picot, *Les Italiens en France au XVIe siècle*, 1901-1918, in-8°, p. 37; E. Caron, *A travers les minutes des notaires parisiens*, 1900, in-8°, p. 41; E. Tambour, *op. cit.*, p. 18.

5. Jal, *op. cit.*, p. 1209-1210; A. de Boislisle, *La sépulture des Va-*

Digitized by Google

furent chargés de la décoration. Le grand potier fit dans le parc de la reine un cabinet de verdure avec une grotte, ornée d'animaux et autres sujets émaillés[1]. Les deux architectes qui travaillèrent aux bâtiments furent Philibert de L'Orme et Jean Bullant[2].

Mais la reine désirait moins se créer une nouvelle demeure, qu'elle considérait comme inutile, qu'une villa à l'italienne, avec un jardin de plaisance « ombreux, animé de statues et égayé d'eaux jaillissantes[3]. » Elle s'intéressa donc, avant tout, à l'établissement du parc et aux plantations, qui y furent faites avec art, goût et science. Divers jardiniers et pépiniéristes figurent à plusieurs reprises dans les comptes, dressés en 1571[4], pour les travaux des Tuileries : ce sont Bastien Tarquin, Jehan Paillart[5], Jehan Espallard, Girard Auglard et René Le Nostre[6].

La direction d'un des services du jardinage fut confiée à un noble florentin, dont la famille est connue et dont le nom a été signalé à plusieurs reprises[7]. Cet étranger, parent d'Italiens établis à Lyon et à Paris[8], ou venu de sa patrie à l'appel

lois à Saint-Denis, 1877, in-8°, p. 14 et suiv. (extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*).

1. Berty, *op. cit.*, t. II, p. 7, 41, 50, 78, 229, 331; Jal, *op. cit.*, p. 933. On ne sait pas exactement le degré de parenté qui existait entre le créateur de *rustiques figulines* et les deux autres Palissy. En 1865, des fouilles ont mis à découvert dans le jardin des Tuileries le four de potier dont s'était servi Bernard. Voir B. Palissy, *Œuvres*, éd. citée, t. I, 1888, p. LII et 3 (devis d'une grotte pour la reine mère).

2. Jal et Berty, *loc. cit.*

3. J.-H. Mariéjol, *Catherine de Médicis*, 2e éd., 1920, in-8°, p. 214, 230, 231.

4. Bibl. nat., ms. fr. 10399 (Suppl. fr. 1921).

5. L. de Laborde, *Les comptes des bâtiments du roi*, 1528-1571, t. II, 1880, in-8°, p. 346; Boislisle, *loc. cit.* A. Jal a lu à tort Caillard.

6. Il s'agit peut-être d'un ancêtre du célèbre André Le Nostre. Jal, *op. cit.*, p. 772.

7. Jal, *loc. cit.*; Boislisle, *loc. cit.*; H. Bouchot, *Catherine de Médicis*, 1899, in-4°, p. 173; Picot, *op. cit.*, p. 126.

8. Cette famille florentine, qui a sa chapelle à Sainte-Marie-Majeure, compte de nombreux membres qui sont connus. Certains d'entre eux furent en relations avec des écrivains et des artistes, comme l'Arétin, G. Argentieri, Benvenuto Cellini, M.-A. Flaminio. Le plus célèbre est Pietro Carnesecchi, poète distingué, favori des Médicis, protonotaire apostolique sous Clément VII. Pietro devint

Digitized by Google

de Catherine, se nommait Bernardo Carnesecchi et était « gentilhomme servant de la reine et intendant des plants du jardin des Tuileries. »

Il apparaît dans l'entourage de la reine mère dès 1565, comme le montre un texte retrouvé dans un registre des rôles des actes expédiés à la chancellerie royale de 1560 à 1568[1], volume conservé à la Bibliothèque nationale[2].

Cette mention[3] prouve donc que Carnesecchi travaillait comme chef jardinier dès 1565 pour les jardins de la reine[4]. Il remplissait encore des fonctions analogues en 1571, puisqu'il est alors cité dans le registre des dépenses faites pour la construction et l'aménagement des Tuileries[5]. Ce texte a été publié

protestant et fut poursuivi en 1546, 1557, 1561. Il fut enfin arrêté à Florence sur l'ordre de Cosme de Médicis, livré au pape, condamné et exécuté le 1er octobre 1567. Voir C. Cantu, *Les hérétiques d'Italie*, trad. A. Digard et Ed. Martin, t. III, 1870, in-8°, p. 217; *Carteggio di Vittoria Colonna*, 1889, in-8°, p. 331; L. Bruni, *Cosimo I de' Medici et il processo d'eresia del Carnesecchi*, 1891, in-8°; A. Agostini, *P. Carnesecchi et il movimento valdesiano*, 1899, in-8°. Nous devons ces indications bibliographiques au précieux répertoire manuscrit d'E. Picot, conservé à la Bibliothèque nationale. Un autre Carnesecchi, Bartolomeo, apparaît dans la *Correspondance de Catherine de Médicis*, éd. H. de la Ferrière, t. I, 1887, in-4°, p. 619. D'autres membres de la famille furent banquiers à Lyon : H. de Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, 1894, in-8°, p. 71. Enfin, Luigi et Antonio se fixèrent à Paris et y exercèrent les mêmes fonctions à partir de 1567. Bibl. nat., Pièces orig. 23, dossier Albisse, nos 4 et 5; 1262, dossier Gadaigne, nos 13 et 30; 600, dossier Carnesequi, nos 2 et 3. Picot, *op. cit.*, p. 126.

1. Bibl. nat., ms. fr. 3942, fol. 152. Nous avons dépouillé ce volume et nous avons signalé plus d'un acte intéressant qui y est résumé ou transcrit. Cf. notamment *Revue du XVIe siècle*, 1925, in-8°, p. 401.

2. Les travaux des Tuileries ont commencé en 1564. Mariéjol, *loc. cit.*

3. Dont voici le texte, transcrit au rôle du 14 août 1565 : « Don faict à Bernard Carnasequi, en considération des services rendus de longtemps à la Reyne, et qu'il contynue encore de présent en ses jardinages des Thuilleries, à Paris, dont il a la charge, de la somme de quatre mille cinq cens livres, en laquelle ung nommé [N.] Des Planches se trouve redevable envers le Roy, par arrests des généraulx des monnoyes et court des aydes, à Paris, donnéz aux procèz intentés par-devant eulx avec le sieur de Vignolles par ledict Des Planches. »

4. Il faut noter les différentes graphies du nom : Carnasequi, Carnesequi, Carnessequi, Carnesecchi, Carnasegni.

5. Bibl. nat., ms. fr. 10399, fol. 75.

Digitized by Google

sous une forme résumée par L. de Laborde[1]. En voici le libellé complet :

A messire Bernard Carnassequi, gentilhomme servant de ladicte dame, mère du Roy, intendant des planctz[2] dudict jardin des Tuilleries, la somme de deux cens livres tournois, à luy ordonné(e) par Monsieur l'évesque de Paris[3], et sur ordonnance signée de sa main le dixiesme jour de janvier mil cinq cens soixante et unze, pour ses gaiges, à cause de son dict estat de conducteur des plants dudict grand jardin du pallais de Sa Majesté, lès le Louvre, à Paris, et durant les quartiers de juillet, aoust et septembre, octobre, novembre et décembre mil cinq cens soixante et dix, laquelle somme de deux cens livres tournois a esté payée contant audict Carnassequi, passée par devant les notaires Vassart et Yvert[4], notaires royaulx susdicts [ou Chastelet de Paris], le deuxiesme jour de janvier mil cinq cens soixante et dix; escript au bas de ladicte ordonnance, cy rendue pour cecy et despense de ladicte somme de II[c] livres.

Ces deux petits textes montrent l'importance du rôle de cet « intendant-conducteur », qui savait faire estimer à bon prix ses services. Il ne devait pas être qu'un modeste jardinier, mais bien un véritable artiste-dessinateur en chef des plants et parterres et un savant horticulteur; c'est donc bien le digne prédécesseur d'André Le Nostre, « contrôleur général des bâtiments et jardins royaux », conseiller du roi, chevalier de Saint-Michel[5].

P.-M. Bondois.

1. *Op. cit.*, p. 348.
2. Non des plans, comme il a été transcrit dans un des ouvrages que nous citons.
3. Pierre de Gondi.
4. Nicolas Vassart et Jean Yvert ou Yver. Jal, *op. cit.*, p. 210.
5. Jal, *op. cit.*, p. 772.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

Franz Buchholz. *Die Lehr- und Wanderjahre des ermländischen Domkustos Eustachius von Knobelsdorff.* Ein Beitrag zur Kulturgeschichte des jüngeren Humanismus und der Reformation. Braunsberg, 1925.

On peut extraire quelques renseignements sur la vie intellectuelle et religieuse en France, entre 1540 et 1544, de cette monographie d'Eustachius von Knobelsdorff, un Prussien, qui séjourna, pour y étudier, à Francfort, Vittemberg, Leipzig, Louvain, Paris et Orléans. Il tenait au courant de ses déplacements, de ses impressions et de ses travaux l'évêque de Frauenbourg, Johannes Dantiskus, l'ami de Copernic. Il notait dans sa correspondance les noms de ses compagnons de voyage et d'études, les exigences de ses hôtes, les avanies auxquelles il était exposé comme Allemand, lorsque François Ier et Charles-Quint étaient en guerre. Il décrivait les brûlements d'hérétiques. Surtout il s'étendait sur la vie universitaire. Paris lui inspirait une grande admiration, avec ses soixante-six collèges, ses quarante mille clercs et la prodigieuse variété des enseignements qu'on pouvait y recevoir. En véritable humaniste, il admire particulièrement le Collège des lecteurs royaux et ses maîtres. Au moment où il arrive à Paris, le Luxembourgeois Steinmetz ou Bartholomaeus Latomus vient de quitter sa chaire d'éloquence latine pour passer en Italie. Il est remplacé par un ami de Knobelsdorff, Pierre Galland, que sa polémique contre Ramus en faveur d'Aristote va bientôt rendre fameux. L'enseignement du grec est donné par Jacques Toussaint et le Flamand Strazeel, tous deux bons hellénistes et également chéris de leurs élèves. Le mathématicien Oronce Finé, révéré comme un oracle, lui parait usurper sa renommée : il expose comme des thèses personnelles des idées qu'il dérobe aux livres allemands, par exemple à ceux de Dryander, professeur à Marbourg. Par contre, Knobelsdorff loue sans réserves l'hébraïsant

Digitized by Google

Vatable et surtout le médecin Jacques Dubois (ou Sylvius), à qui nul médecin en Europe ne peut-être comparé.

C'est dans ces sentiments d'admiration pour Paris que Knobelsdorff composa une élégie latine de 1538 vers, qu'il dédia au cardinal Jean du Bellay et publia chez Christian Wechel sous ce titre : *Lutetiae Parisiorum descriptio*. Il y rappelle l'origine troyenne des Francs, l'étymologie de *Lutetiae* (a *luto*), retrace l'histoire de la ville et en décrit les divers quartiers. Il célèbre la gloire du Père des Lettres et compose à ce propos un éloge des professeurs qui faisaient honneur en ce temps-là au Collège des lecteurs royaux. Au premier rang figure Galland, qui commente les poètes latins; puis Toussaint, Strazeel, professeurs de grec; Vatable, qui lit les livres des prophètes; Paul Paradis, professeur d'hébreu; Oronce Finé; parmi les médecins, Dubois et l'Italien Vidus Vidius (Guido Guidi).

Suivent un historique de la fondation de la Sorbonne, une description du Palais de Justice, siège du Parlement, et une digression sur Jeanne d'Arc.

L'ouvrage de Knobelsdorff eut un grand succès et une large diffusion. Lorsque, en 1550, le Bâlois Sébastien Munster écrivit sa fameuse *Cosmographia*, il n'hésita pas à suivre la *Descriptio Lutetiae*, en mentionnant d'ailleurs son auteur « prussien ». Plus tard, François de Belle-Forest, traduisant en français cette Cosmographie (1575), l'orne de quatre-vingt-six alexandrins, traduits des vers latins de Knobelsdorff. Et l'édition italienne de la *Cosmographie*, qui parut la même année, offre également une traduction du même texte en 117 ïambes italiens. Enfin, la *Descriptio Lutetiae* fut réimprimée encore à la suite de la *Lutetia* de Boutrays, en 1611.

A noter que les deux seuls Parisiens auxquels Knobelsdorff adresse des épigrammes de dédicace, en tête de son ouvrage, sont le cardinal du Bellay et le professeur Antoine Gouvea, qui était alors, aux côtés de Galland, un des meilleurs défenseurs d'Aristote contre les attaques de Pierre Ramus.

L'ouvrage de M. Franz Buchholz fournira aux érudits d'autres notions sur l'Humanisme et la Réforme à Paris. On regrettera seulement que l'auteur ait trop strictement limité son sujet : pourquoi n'a-t-il pas recherché les sources auxquelles Knobelsdorff a puisé pour quelques parties de son Élégie? Et l'on s'étonnera peut-être de l'insuffisance de sa documentation

Digitized by Google

sur nos humanistes et professeurs du XVIe siècle : les bibliothèques de l'Allemagne ne sont point si mal outillées pour l'étude de cette époque qu'on n'y trouve sur les lecteurs royaux que les renseignements de la *Nouvelle Biographie générale* publiée à Paris en 1866.

Jean PLATTARD.

Dr Ivan PUSINO. *Der Einfluss Picos auf Erasmus*. Zeitschrift für Kirchengeschichte, XLVI Band, Neue Folge IX, Erstes Heft (26 pages).

L'auteur de ces recherches relatives à l'influence de Pic de la Mirandole sur Érasme est depuis longtemps familiarisé avec la pensée des humanistes de la Renaissance. Il part de cette idée générale qu'Érasme est un penseur qui n'a pas de système personnel et, en matière religieuse, un créateur qui n'est pas dogmatique. Pour éclaircir ses idées, il n'y a, déclare-t-il, qu'un moyen possible : tenter de comprendre l'histoire de sa pensée et de découvrir sous quelles influences se sont formées ses conceptions religieuses.

En examinant le plus chrétien des traités d'Érasme, l'*Enchiridion militis christiani*, écrit en 1501, publié en 1503, M. Pusino y a découvert des rapports entre une lettre de Pic de la Mirandole à son neveu (15 mai 1492) et les *Douze règles de la vie chrétienne*. Or, en 1501, Érasme est en rapport, avec les humanistes anglais, Sixtin, John Colet, Thomas Morus, tous très épris des humanistes florentins. Par eux, il connaît le mouvement néo-platonicien. Thomas Morus vient de traduire de latin en anglais les deux écrits de Pic cités ci-dessus. C'est par lui qu'Érasme les a connus : ses lettres de l'époque attestent son admiration pour Ermolao Barbaro, Pic de la Mirandole, Ange Politien : Pic lui paraît doué d'un génie divin (divina quodam ingenii felicitate).

On s'explique donc les rapports de l'*Enchiridion* avec les écrits de Pic. M. Pusino en a dressé la liste sur deux colonnes parallèles. On pourrait faire des réserves sur quelques-uns d'entre eux : certaines expressions semblables chez les deux écrivains procèdent, semble-t-il, de sources scripturaires communes. Mais les rapprochements sont trop nombreux pour n'être que coïncidences. Il faut tenir Pic de la Mirandole pour l'inspirateur de l'*Enchiridion militis christiani*.

Digitized by Google

Érasme l'a même imité servilement. Quoique étant dénué de tout sens mystique, il est curieux de le voir dans ce traité suivre fidèlement son modèle dans ses aspirations mystiques. Et lorsqu'il a voulu, au chapitre VIII, formuler les règles générales du véritable christianisme, il a reproduit quelques-uns des préceptes que Pic de la Mirandole avait prescrits dans ses *Duodecim regulae partim excitantes, partim dirigentes homines in spiritali pugna.*

Ainsi l'*Enchiridion* doit à Pic de la Mirandole sa forme épistolaire, la majeure partie de ses idées générales et même quelques expressions.

J. P.

Frank L. Schoell. *Études sur l'humanisme continental en Angleterre à la fin de la Renaissance. M. Ficinus, L. Gyraldus, N. Comes, D. Erasmus, G. Xylander, H. Wolfius, H. Stephanus, J. Spondanus.* Paris, Ed. Champion, 1926. vol. in-8°, 269 pages.

Nos lecteurs connaissent M. Frank L. Schoell (le traducteur des *Paysans* de Ladislas Reymont) par l'étude qu'il a publiée ici sur un humaniste français oublié : Jean de Sponde[1]. Le recueil d'articles qu'il publie aujourd'hui est sorti de ses recherches sur Georges Chapman, traducteur anglais de l'*Iliade* et l'un des poètes les plus copieux de l'ère élisabéthaine. Il a déterminé avec une remarquable précision ce que Chapman doit non aux anciens, mais aux humanistes latinisants du continent. A Marsile Ficin, le platonicien; aux mythologistes italiens, comme ce Natalis Comes (Noël Le Comte) dont le nom paraît à maintes reprises dans les commentaires des *Amours* de Ronsard[2]; aux *Adages* d'Érasme, trésor dans lequel ont puisé tous les lettrés du temps; au Plutarque latin de Guilielmus Xylander (Wilhelm Holtzman), qui est peut-être l'ouvrage qu'il a le plus pratiqué, au point que ses poèmes baignent, nous dit M. Schoell, « dans une impalpable atmosphère plutarquienne »; à l'*Epictète* latin de Hieronymus Wolfius, car Chapman, comme Juste Lipse et Guillaume du Vair, a tenté d'allier le stoïcisme antique avec la morale chrétienne.

1. *Revue du XVIe siècle*, 1925, p. 361-401.
2. Voir les *Amours* dans l'édition Vaganay (H. Champion, 1910), livre I, sonnets 8, 15, 16.

Digitized by Google

Un dernier chapitre sur l'hellénisme français en Angleterre à la fin de la Renaissance déborde le cadre ordinaire de ces recherches et apporte une contribution très riche à l'histoire générale de l'humanisme français. Il est curieux de constater que les études helléniques tombent dans le marasme dans la seconde partie du XVIe siècle, au moment où elles atteignent leur apogée en France avec Henri Estienne, Denys Lambin, Isaac Casaubon. Alors que l'Italie, l'Allemagne et la France comptent leurs éditions d'Homère par dizaines, il n'y en a pas une seule en Angleterre. De cette improductivité de l'hellénisme anglais, M. Schoell trouve les causes dans le manque d'imprimeurs humanistes, la prépondérance de l'enseignement sur l'érudition et le développement des questions de controverses purement théologiques. Aussi, à cette époque, presque tous les instruments de travail de l'helléniste en Angleterre : grammaires, dictionnaires, éditions, traductions viennent du continent et particulièrement de France. Seules les traductions sont d'Anglais et toutes ne sont pas translatées de l'original grec, mais d'une traduction latine ou française. De France également viennent les dictionnaires grecs-latins, celui de Toussaint et celui de Charles Estienne, le *Thesaurus* d'Henri Estienne (1572) et son abrégé par Scapula. Nos Budé, nos Turnèbe, nos Dorat, nos Lambin avaient négligé de mettre à la portée des débutants des notions de la grammaire grecque. Mais nombreuses étaient les grammaires qui exploitaient les *Commentaires* de Budé. Celle du Belge Nicolas Clenard était fameuse. L'Angleterre, sur ce point, dépendait moins de la France que pour l'approvisionnement en dictionnaires. Enfin, les traducteurs anglais utilisaient les commentairss des érudits français sur les auteurs grecs : ceux de Spondanus sur Homère eurent une brillante fortune; Chapman les cite fréquemment, les utilise, les traduit. Son *Homère* est modelé sur celui de Jean de Sponde. Telles sont les dettes principales de l'hellénisme anglais envers l'humanisme français à la fin du XVIe siècle.

Jean PLATTARD.

Gabriel MAUGAIN, professeur à l'Université de Strasbourg. *Ronsard en Italie*. (Publication de la Faculté des lettres de Strasbourg, 2e série, fascicule 2).

C'est une vaste et minutieuse enquête sur un chapitre de l'histoire de l'influence française en Italie. M. Maugain s'est

Digitized by Google

intéressé à la « fortune » de Ronsard au delà des Alpes, aux vicissitudes que le culte de ce grand poète à dû subir dans la Péninsule de 1550 jusqu'à nos jours.

L'auteur passe d'abord en revue les Français qui ont pu apporter en Italie le nom de Ronsard. Tour à tour il s'arrête sur le cardinal de Lorraine, Paul de Foix, La Roche-Posay, Brantôme, Henri Estienne, Joachim du Bellay, Remy Belleau, Muret, etc...

« Pour nous en tenir à nos compatriotes, dit M. Maugain, malheureux l'écrivain français que sa mauvaise étoile privait de parrains persuasifs recrutés parmi ces messagers de nouvelles littéraires et scientifiques ! Elle l'exposait à rester tout à fait ignoré au delà des Alpes.

« Mais, ceux-là mêmes dont un chaud admirateur avait répandu le nom et le mérite risquaient de n'être lus qu'à grand'peine. En effet, les œuvres de nos auteurs, loin d'arriver vite et régulièrement aux mains de dépositaires attitrés, ne se vendaient que par exception dans les boutiques des libraires d'Italie. Ce n'est même pas à ces derniers qu'on s'adressait, semble-t-il, ordinairement, pour acquérir les travaux de nos auteurs, mais à des Italiens ou à des Français vivant à Paris ou à Lyon.

« Parfois, faveur inappréciable mais rare, on obtenait de glisser le livre dans une valise diplomatique fermée aux regards trop curieux. Quant à le confier à un courrier, quant à le réunir à d'autres objets dans un ballot, ou à l'introduire dans les bagages d'un voyageur complaisant, il fallait bien s'y résigner en général, faute de mieux. Mais alors, à moins de porter l'adresse d'une personne très bien en cour auprès des pouvoirs compétents et, par suite, à l'abri des soupçons et des vexations, le livre courait de nombreux dangers. D'abord, il pouvait s'égarer sur le territoire français même, en des mains indiscrètes ou avides. Arrivait-il sans encombre jusqu'aux Alpes? De sérieuses épreuves le menaçaient encore aux frontières des différents États de la Péninsule. Que de contrôles tracassiers! Que d'examens méticuleux, méfiants, interminables, opérés par les soins de l'autorité civile ou ecclésiastique en vue de sauvegarder le bon ordre! » (p. 9-12).

« Or, les vers lyriques de Ronsard étaient loin de servir la cause de l'Église. Presque toute l'œuvre érotique de Ronsard est une protestation contre le mariage, une exaltation de l'ins-

Digitized by Google

tinct sexuel et de l'amour libre : le parti huguenot s'en servait comme d'une arme. Il dénonçait, d'une manière générale, la gaieté lascive de la poésie gréco-latine, maintenant acclimatée en France. Il s'indignait de la complaisance qu'elle trouvait auprès des catholiques.

« Néanmoins, jamais aucune œuvre de Ronsard ne fut mise à l'index. C'est que Rome fermait les yeux sur les lascivités du poète, en faveur des luttes qu'il avait soutenues pour l'orthodoxie. Le zèle qu'employa l'auteur du *Discours sur les misères de ce temps* ne resta pas ignoré à Rome. Le P. Antonio Possevino, en même temps qu'il dénoncera les obscénités de Ronsard, demandera l'indulgence pour le chef de la Pléiade, en rappelant que Ronsard a aussi composé des poèmes contre les calvinistes et en déclarant que ce sont les meilleures de ses œuvres » (p. 76-82).

« En règle avec l'autorité romaine, Ronsard l'était, en outre, avec cette Italie qu'un préjugé légitime et très enraciné rendait fière de compter, parmi ses écrivains, des « cardinaux « mesme et autres seigneurs de renom ». Joignant à l'origine noble un savoir encyclopédique, il réunissait en sa personne toutes les qualités que le public italien requérait d'un poète. A « celle tant docte et ingénieuse nation italienne », heureuse de répéter que « ceux qui escrivent en la langue toscane sont « tous personnages de grande érudition (J. du Bellay, préface « de l'*Olive*), » on pouvait expliquer combien sont profondes et variées les connaissances de Ronsard, « tantost il est philo- « sophe, tantost médecin, arboriste, anatomiste et jurisconsulte, « se servant de l'opinion de toutes sortes, selon que son argument « le demande » (Préface posthume de la *Franciade*, p. 87-8).

On sera peut-être étonné de savoir que c'est surtout comme héritier des classiques anciens que Ronsard fut célébré en Italie. Sperone Speroni, Bernardino Baldi, Ansaldo Cebà, Yacopo Gaddi ne voient en lui que le restaurateur des muses antiques. « L'italianisant » frappe moins leurs yeux que le continuateur des Grecs et des Latins. Qu'était le premier, à leurs yeux ? Un des plus brillants, sans doute, mais un des innombrables disciples que les grands artistes de la Péninsule, Pétrarque surtout, comptaient dans le pays même et à l'étranger. Au contraire, le second remplissait, du moins avec une partie de ses tentatives, un des vœux chèrement caressés, mais non pleinement réalisés, par les humanistes italiens (p. 97).

Digitized by Google

Heureuse avec Tasso dans ses efforts pour restaurer l'épopée du type classique, l'Italie le fut moins pour faire revivre, dans sa langue, le lyrisme des âges payens. Les œuvres lyriques de Ronsard sont donc un peu du fruit nouveau pour les doctes italiens : ils y respirent un parfum qui leur rappelle agréablement les plaisirs goûtés dans les jardins grecs et latins (p. 103).

On appréciait, dans l'œuvre du Français, les progrès qu'on n'était pas encore parvenu à réaliser soi-même : il avait su doter le monde moderne de poèmes lyriques nourris de sève grecque ou latine et susceptibles pourtant de rivaliser avec l'ode grave ou légère des anciens. L'estime que les humanistes italiens professaient ainsi pour une partie de l'œuvre ronsardienne était une invitation adressée à leurs compatriotes de suivre la voie tracée par le poète français (p. 298).

Tout ceci nous explique la brillante fortune de Ronsard au delà des Alpes et nous montre pourquoi lui seul a su triompher des préjugés italiens contre la France et la littérature française. « Les Français, écrivait encore Castiglione, connaissent la seule noblesse des armes; il ne font aucun cas de tout le reste. De la sorte, non seulement ils n'apprécient pas les belles-lettres, mais ils les abhorrent et éprouvent le plus profond mépris pour les hommes qui les professent. » Torquato Tasso se plaignait, à son tour, de ce que les sciences et les lettres tombent aux mains de la plèbe. Ronsard, noble et humaniste en même temps, s'imposa comme une réfutation vivante de cette opinion. Non seulement il a su s'attirer l'estime et l'admiration des habitants de la Péninsule, mais il a fait encore des disciples. Chiabrera, — celui que les Italiens considèrent comme le vrai fondateur de leur poésie lyrique moderne, — en fut un.

M. Maugain consacre les chapitres III et IV de son livre à l'influence que le chef de la Pléiade exerça sur Chiabrera. Minutieusement, patiemment, il étudie les rimes et les strophes qu'ont employées les deux poètes, les motifs qu'ils ont traités. Le Français et l'Italien, — épicuriens tous les deux, — ont chanté dans leurs odes légères, en termes presque identiques, l'amour, les femmes, le vin et la campagne. Quant aux canzoni héroïques de Chiabrera, leurs éléments seraient tout juste ce que M. Laumonier arrive à dégager quand il décompose les odes graves de Ronsard.

Cependant, l'auteur des *Maneire di versi toscani* n'a jamais

Digitized by Google

voulu se donner d'autres devanciers que Dante et les poètes de l'antiquité. Un de ses contemporains, — Ancaldo Cebà, — suppléa à l'aveu qu'il n'osa jamais faire.

« Si nous voulions, dit M. Maugain, mettre sur les lèvres de Cebà le commentaire de quelques-uns parmi ses mots les plus significatifs, nous le ferions ainsi parler : « Chiabrera n'a « pas eu lieu de réaliser l'accord entre la muse lyrique des an- « ciens Grecs et celle de notre âge, puisque Ronsard avait déjà « été l'ouvrier de cette harmonieuse adaptation. Chiabrera a « suivi un sentier qui côtoie, d'une part, la route grecque, de « l'autre, le chemin français » (p. 199).

Telle fut l'influence qu'exerça Ronsard en Italie au XVIe et au début du XVIIe siècle. La renommée du poète fut ininterrompue de 1550 à 1630 environ. Mais de 1630 à 1680 elle connut une éclipse presque complète. « L'Italie du *seicento* témoigna une bien médiocre faveur aux écrivains qui avaient fleuri sur son sol depuis le *trecento* et à leurs modèles grecs et latins. On s'opposair à leur culte; on leur tournait le dos, pour suivre des voies nouvelles. Or, ce culte qu'on leur refusait, Ronsard, au contraire, l'avait rendu à un Homère, un Pindare, un Anacréon, un Virgile, un Horace, un Ovide, un Pétrarque, un Arioste. On sait tout ce qu'il leur doit, à eux et à maint autre poète de l'antiquité ou de l'Italie moderne. Disciple de tels maîtres, il ne pouvait guère séduire ni Mazino qui n'a pour lui qu'un mot dédaigneux glissé dans la dédicace de l'*Adone*, ni l'école de ce poète manieré » (p. 201-2).

Vers 1680 seulement, Ronsard connut un regain de gloire. A la fin du XVIIe siècle, une puissante pénétration intellectuelle de la France s'était fait sentir en la Péninsnle. La mode, la langue, la science et les lettres françaises s'imposèrent. Jusqu'alors Ronsard était un de nos très rares auteurs modernes dont on ait le droit de dire qu'il avait trouvé des lecteurs au delà des Alpes, le seul même qui parvint à y exercer une véritable influence. Les écrivains français nouvellement connus dans la Péninsule ne le font pas oublier. Ils lui donnent, au contraire, sans d'ailleurs le vouloir, un regain de vie. L'Italie les accueille et leur prête l'oreille, tout en protestant contre leurs outrages, car ils ne lui épargnent pas, hélas ! à elle-même les blessures. Elle se défend. Elle en appelle du XVIIe siècle au XVIe. Ronsard fut l'idole du passé. « Fatale erreur ! » affirme Boileau. « Judicieux enthousiasme ! répliquent certains Italiens. Seules une haine

Digitized by Google

aveugle contre l'Italie et la perversion du goût français expliquent le mépris actuel des compatriotes de Ronsard pour ce poète élevé à l'école italienne. Si des éléments impurs se mêlent à la veine du maître, la faute en est à des vices inévitables de l'esprit et du langage français. » On le voit donc, vanter Ronsard sans réserve ou avec une atténuation, c'est pour certains Italiens du XVIIIe siècle, surtout pour ceux de la première moitié, une manifestation de patriotisme littéraire (p. 297).

C'est comme « italianisant », comme « pétrarquisant », que Ronsard retient maintenant l'attention. « Les commentaires qui accompagnent l'éloge de Ronsard expliquent assez pourquoi une sympathie vive et constante se tourna vers lui. Son nom figurait sur la dure liste française de proscription où se lisaient ceux de Pétrarque, de l'Arioste, du Tasse. Sa cause était donc celle des Italiens. Il apparaissait comme le plus illustre représentant français de la seule culture jugée en Italie, au XVIIIe siècle, vraiment légitime et classique : culture dont les maîtres s'appellent, par exemple, Pindare et Horace, d'une part, Pétrarque et Chiabrera, de l'autre, ces deux derniers, d'ailleurs, étant considérés simplement comme les plus habiles imitateurs des anciens, — culture dont les Français, dit-on alors en Italie, ont perdu le sens vrai. On eût mieux fait de noter qu'ils ne la concevaient pas comme les Italiens » (p. 239).

« Le nom de Ronsard se trouve tout au long du XVIIIe siècle dans les livres de maint critique italien. Il y a plus. Quand, au sortir d'une lecture de Ronsard, on reprend en mains les recueils aujourd'hui justement délaissés où les poètes lyriques du *settecento* ont déversé les trop nombreux produits de leurs muses fécondes, on note un air de famille entre ces écrivains italiens et le chef de la Pléiade... Seulement personne ne reconnaît sur son propre visage les traits du glorieux ancêtre, parce que nul ne sait que Chiabrera procède, sans aucun doute, de Ronsard. Cette vérité n'a commencé à être mise au jour que dans le dernier tiers du XIXe siècle » (p. 256).

M. Maugain consacre le dernier chapitre de son livre à Ronsard jugé par la critique italienne au XIXe et au XXe siècle.

« Si, en 1828, le romantisme français avait encore à lutter pour réclamer le droit de vivre, s'il lui fallait se légitimer en se rattachant à la Pléiade, le romantisme italien, au contraire, n'en était plus à conquérir sa place au soleil. Elle était faite. Au delà des Alpes les romantiques n'avaient pas besoin de se faire

Digitized by Google

délivrer des lettres de noblesse. Et, d'ailleurs, pourquoi se recommander de Ronsard? Les principes que défendait la jeune école contre le pseudo-classicisme se dégageaient, persuasifs et vigoureux, de l'œuvre des grands maîtres nationaux du XIVe et du XVIe siècle » (p. 259-60).

Ainsi, au moment où la gloire du chef de la Pléiade renaissait en France, son nom commençait à sombrer dans l'oubli en Italie. Pendant toute la période du romantisme on ne voyait plus en Ronsard qu'un mauvais élève de Pétrarque et des pétrarquisants. Pour faire changer cette opinion injuste, il a fallu attendre les conclusions de M. Vianey concernant la nature et l'importance des dettes ronsardiennes envers l'Italie, ainsi que les études de Carducci qui déterminèrent l'influence du poète français sur Chiabrera.

« Un poète dont seules des œuvres en petit nombres méritent une admiration sans réserve conclut M. Maugain, mais un maître dont l'influence fut capitale non seulement chez nous, mais en Italie : telle est donc, semble-t-il, l'idée que les critiques de la péninsule se font aujourd'hui de Ronsard. »

N. YVANOFF.

L. SAINÉAN. *Problèmes littéraires du XVIe siècle. Le cinquième livre. Le moyen de parvenir. Les joyeux devis.* Paris, E. de Boccard, 1927, 1 vol. in-8°.

Le nouvel ouvrage de notre confrère, M. L. Sainéan est une série de *recherches sur la paternité* de quelques livres du fameux : le *Cinquième livre de Pantagruel*, le *Moyen de parvenir*, les *Joyeux devis*. On sait, avec quel sans-gêne, éditeurs et imprimeurs traitaient les manuscrits qui leur étaient confiés et surtout les papiers posthumes qui tombaient entre leurs mains. Le cas des *Propos rustiques* que Noël du Fail fit paraître en 1547 est typique : dès l'année suivante, un interpolateur angevin, resté inconnu, en publiait une seconde édition remaniée et accrue de deux chapitres. Du Fail, bien loin d'être choqué, adopta remaniements et additions dans une réédition qu'il donna lui-même de son premier ouvrage.

Il convient de remarquer, et M. Sainéan a négligé de le faire, que de pareilles libertés étaient prises surtout avec les ouvrages de la littérature récréative et particulièrement avec les recueils

Digitized by Google

de contes et facéties. On en doit conclure que ni le public, ni les écrivains eux-mêmes n'estimaient à leur prix les mérites littéraires de ces œuvres. Éditeurs et lecteurs faisaient beaucoup moins de cas que les modernes de l'art et du style, qui, dans ces genres surtout, sont les seuls apports personnels de l'écrivain.

La méthode d'investigation de M. Sainéan est principalement philologique. Non qu'il dédaigne les autres procédés de critique : son étude sur le cinquième livre du *Pantagruel*, par exemple, est un fort bon exposé des arguments pour et contre l'attribution de cet ouvrage à Rabelais. Mais, comme il est naturel chez un linguiste, c'est sur la langue et le vocabulaire que porte le principal effort de son enquête. Nos lecteurs savent quelles sont ses conclusions en ce qui concerne le cinquième livre du *Pantagruel*[1]. Le vocabulaire technique, en particulier celui du chapitre du *Pays de Satin* (ch. xxx), attesterait l'authenticité du livre. M. Villey[2] a contesté cette conclusion. Il objecte à M. Sainéan qu'utiliser ou alléguer Pline était pour un faussaire l'enfance de l'art, Pline étant le trésor des sciences naturelles à cette époque. Il remarque, en outre, l'absence presque complète dans le cinquième livre des vocables techniques (noms de poissons ou d'oiseaux, par exemple) attestant des observations personnelles et non des emprunts aux livres : ces vocables ne se rencontrent que dans le *Gargantua*, le *Tiers* et le *Quart livres*. J'ai eu moi-même l'occasion de faire observer combien il est étrange que, dans le cinquième livre, les citations de l'Écriture sainte soient absentes des épisodes où frère Jean joue un rôle de premier plan, et qu'il est encore plus étonnant que dans tout l'épisode des Chats fourrés, où les magistrats sont mis en scène, on ne rencontre aucune de ces allégations juridiques qui foisonnent dans des épisodes de même caractère, dans les plaidoyers de Bridoye, par exemple. Dira-t-on que l'écrivain n'a pas mis la dernière main à ces chapitres? Mais n'a-t-il pas diligemment ponctué de *Or çà* toutes les phrases de Grippeminaud?

L'impression générale que laisse l'étude de M. Sainéan ne détruit ni même n'affaiblit l'hypothèse des brouillons laissés par Rabelais et retouchés en maint endroit par un habile pas-

1. Voir *Revue du XVIe siècle*, année 1915, p. 214.
2. *Marot et Rabelais*, p. 295.

Digitized by Google

ticheur. Cette conjecture explique, mieux que toute autre solution, la juxtaposition dans le même livre de longs fragments traduits purement et simplement du *Songe de Poliphile*, de développements insipides, et aussi de passages portant la griffe du maître.

Le *Moyen de parvenir* devait, entre tous les livres d'attribution contestée, retenir l'attention de M. Sainéan. Il estime qu'il n'est pas « de plus remarquable monument du langage », pas « de tableau plus suggestif de la langue vulgaire et littéraire à la veille de la période moderne. » Or, jusqu'ici il n'a jamais été étudié par un philologue. M. Sainéan examine donc tous les aspects du vocabulaire de cet ouvrage et sa conclusion est qu'on ne peut l'attribuer à Béroalde de Verville, qui, dans ses romans et autres livres, dans le *Cabinet de Minerve*, dans le *Voyage des princes fortunés*, dans le *Palais des curieux*, s'est montré un pauvre écrivain, au style compassé, au vocabulaire indigent.

Béroalde, on ne l'ignore pas, a lui-même dans le *Palais des curieux* désavoué le *Moyen de parvenir*. Il a déclaré qu'il avait bien préparé un ouvrage qui, sous ce titre, « reprenait les vices de chacun », dans une « satyre universelle ». Et il ressort des témoignages contemporains, comme de ses romans, qu'il était d'un esprit sincèrement religieux (encore qu'il eût changé plusieurs fois de confession), qu'il affectait d'être un champion de la vertu et que sa retenue de langage était notoire, c'est-à-dire que son caractère était aussi opposé que possible à celui qui se manifeste dans le *Moyen de parvenir*.

M. Sainéan prend donc à la lettre le désaveu formulé dans le *Palais des curieux* et il propose l'explication suivante : le manuscrit du *Moyen de parvenir*, qui était primitivement une satire universelle, a été dérobé à Béroalde, puis remanié et publié par un arrangeur inconnu, à qui reviennent tous les mérites littéraires du livre : l'humour, la vivacité du style, la richesse du vocabulaire et aussi l'érotomanie, étrangère au caractère de Béroalde. A l'appui de cette hypothèse, il allègue trois passages de l'œuvre dans lesquels l'interpolateur déclare nettement son intervention.

L'hypothèse n'est pas invraisemblable. Elle se heurte, toutefois, à une objection qui s'offre à l'esprit lorsqu'on relit l'étude lexicographique de M. Sainéan. On s'aperçoit, en effet, qu'il a expliqué la présence dans le *Moyen de parvenir* de vocables

Digitized by Google

genevois et tourangeaux, par le fait que Béroalde avait séjourné à Genève et avait été chanoine de Saint-Gatien à Tours. Or, la plupart de ces vocables dialectaux sont liés à des anecdotes scabreuses, dont ils constituent parfois tout le sel. Comment le chanoine, dont on nous vante la retenue de langage, a-t-il fixé son attention sur des mots qui sont des gravelures ou sont associés à de peu chastes anecdotes? Il faudrait admettre que l'interpolateur, si on les lui attribue, avait, lui aussi, résidé à Tours et à Genève. Il serait bien près de se confondre avec Béroalde. L'hypothèse de M. Sainéan admise, il resterait d'ailleurs à chercher quel a pu être, au temps de Louis XIII, cet interpolateur qui avait un si remarquable don de style et qui ne s'est point fait connaître.

A la fin de son livre, M. Sainéan a repris la question de la paternité des *Nouvelles récréations et Joyeux devis*, qu'il avait déjà examinée dans cette Revue[1]. Il conclut qu'il n'y a pas de raisons de dénier cet ouvrage à Des Périers, et, comme on va le voir à l'article suivant, c'est aussi notre opinion.

Jean PLATTARD.

Ph. Aug. BECKER. *Bonaventure Des Périers als Dichter und Erzähler*. Vienne et Leipzig, Hölder-Pichler-Tempsky, 1924. (Akademie der Wissenschaften in Wien, Philosophisch-historische Klasse. Sitzungsberichte, 200. Band, 3. Abhandlung.)

On retrouve dans cette étude sur Bonaventure Des Périers, poète et conteur, tous les mérites qui distinguent M. Ph. Aug. Becker et dont son récent ouvrage sur Marot offre la plus riche manifestation[2] : recherches poussées jusqu'à la limite extrême, examen scrupuleux de toutes les solutions possibles d'un problème, confrontation minutieuse de l'œuvre littéraire avec les données de la biographie. Je me borne à signaler les traits les plus originaux de cette monographie. Sur la vie même de Bonaventure Des Périers, M. Becker a réduit à sa juste valeur la contribution de renseignements que nous

1. *Revue du XVIe siècle*, t. III, p. 55.

2. Je me permets de renvoyer au compte-rendu que j'ai donné de cet ouvrage (*Clement Marot, sein Leben und seine Dichtung*, Munich, 1926) dans le *Journal des Savants* de mai 1927.

Digitized by Google

fournit sa poésie. Il est vain de la solliciter pour en extraire ce qu'elle ne peut livrer; il faut renoncer aux conjectures hasardeuses et reconnaître que le plus grand nombre de ses poèmes : épîtres, huitains, dizains, etc., représentent ses multiples efforts pour se faire agréer comme secrétaire ou valet de chambre par la reine de Navarre; c'est-à-dire que presque tous sont des années 1535-1536, puisque c'est au printemps de cette année qu'il entra au service de la reine. Mais, à partir de cette date, nous avons un procédé pour suivre la vie de Des Périers, c'est de consulter d'abord dans le *Catalogue des actes de François Ier* le tableau des déplacements de la cour, que Marguerite accompagnait généralement, et, en outre, les *Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême*, publiés par MM. A Lefranc et J. Boulenger.

L'examen de ces documents permet d'éclaircir deux questions capitales dans l'étude de Des Périers, celle de sa disgrâce et celle de la paternité du recueil des *Nouvelles créations et joyeux devis*[1].

On sait comment la publication du *Cymbalum Mundi*, au printemps de 1538, émut le Parlement, la Sorbonne et François Ier lui-même. Le livre fut condamné à être brûlé : un seul exemplaire échappa au feu. On a supposé qu'à la suite de cette affaire, Des Périers avait été disgracié; on a même établi une relation entre cette disgrâce et son suicide (qui paraît à M. Becker suffisamment établi, par d'authentiques quoique tardifs témoignages). Or, cette disgrâce ne ressort pas des faits. Après comme avant la condamnation du *Cymbalum*, Des Périers reste dans l'entourage de Marguerite. Son imprimeur est poursuivi le 7 mars par le Parlement : à cette date, Marguerite est dans les Pyrénées et Des Périers l'accompagne. Il est si loin de Paris qu'il a toutes raisons de se sentir en sécurité. Mais le voici qui se rapproche : en mai, il est à Lyon. Puis, la cour se rendant à Nice pour l'entrevue du roi et de l'empereur, il est à Tarascon à la fin de juin, où il échange des vers avec la Dauphinoise Claude Bectone, en religion sœur Scholastica. La cour gagne ensuite Lyon, les châteaux de la Loire, Saint-

1. Je ne dois pas passer sous silence une petite trouvaille de M. Becker sur le vicomte du Perche, à qui Des Périers a dédié un dizain (I, 149). Les *Actes de François Ier* lui ont permis d'identifier ce personnage : c'est maistre Jean Goevrot, médecin de Marguerite. Voir p. 24.

Digitized by Google

Germain-en-Laye, Compiègne. Au printemps de 1539, le roi reste à Fontainebleau, pendant que Marguerite revient à Lyon. C'est alors que Des Périers, qui ne l'a point quittée, rime son *Voyage de Lyon à Notre-Dame-de-l'Ile*. A aucun moment, il n'apparaît que Des Périers ait été disgracié et qu'il ait dû se séparer de sa protectrice. Seulement, en 1540, on omet (de telles négligences n'étaient pas rares) de le « coucher en l'estat » des valets de chambre, et ce n'est qu'en octobre 1541 que Marguerite donne l'ordre au trésorier et receveur général d'Alençon de lui verser les cent dix livres tournois qui représentaient ses gages.

De la reconstitution de cet itinéraire de Des Périers en France, à la suite de Marguerite, M. Becker a également tiré un argument contre ceux qui dénient au poète la paternité des *Nouvelles récréations et joyeux devis*. On sait que, dès le XVIe siècle, Tabourot des Accords et La Croix du Maine affirmaient que ce recueil de contes qui parut en 1558, c'est-à-dire treize ans après la mort de Des Périers, n'était pas de lui, mais de Jacques Peletier du Mans et de Nicolas Denisot. Étienne Pasquier (lettre 12 du livre VIII) a protesté contre cette assertion : Peletier, qui était un de ses grands amis, ne lui avait jamais fait mention de ce livre parmi ses ouvrages. Il s'est trouvé pourtant des critiques contemporains pour l'attribuer à Peletier. Ils remarquent que plusieurs contes ont pour théâtre l'ouest de la France, le Poitou et le Maine, provinces qu'il ne semble pas que Des Périers ait visitées, tandis qu'elles étaient fort connues de Peletier. M. Becker a pointé sur une carte de France tous les noms de localités cités dans les *Nouvelles récréations* et il n'a pas de peine à démontrer qu'ils se trouvent situés dans des pays que Des Périers eut l'occasion de parcourir, au service de la reine de Navarre, entre 1538 et sa mort, c'est-à-dire à l'époque où il écrivit ses contes.

Aux arguments que fait valoir M. Becker contre les partisans de Peletier (il insiste avec raison sur la discordance qu'il y a entre l'esprit allègre et prime-sautier de ces contes et le style de Peletier sévère, compassé, dédaigneux des provincialismes), j'ajouterai une considération : à quel moment Peletier aurait-il pu écrire ces contes? Il est très occupé dans les années qui ont précédé la publication des *Nouvelles récréations* : il prépare les cinq traités savants, d'algèbre et de médecine qu'il publiera de 1560 à 1563. Il est bien vrai que, vers 1554, il annonce son

Digitized by Google

intention d'écrire en langue vulgaire pour se « défâcher » des matières « trop spéculatives », comme il l'écrit à Jean Ennemond de Carles. Et, en effet, en 1555, il publie quelques sonnets pétrarquistes, l'*Amour des amours*. Mais il se remet bien vite aux ouvrages savants et, en 1557, dans une lettre à Pontus de Tyard, imprimée dans ses *Euclidis Elementa*, il déclare qu'il a renoncé à écrire en français : « Patrio sermone scribere desii. »

Un autre argument que M. Becker a justement mis en valeur, c'est l'abondance, dans ce recueil de contes, d'anecdotes relatives à la cour. Des Périers avait pu les recueillir sur place; mais ni Denisot, ni Peletier n'étaient en passe d'être renseignés comme lui sur la chronique de la cour. Tout milite, en somme, en faveur de l'attribution à Des Périers des *Nouvelles récréations;* il faut seulement admettre que l'éditeur, le « vertueux personnage » qui remit le manuscrit au libraire lyonnais Jacques Granjon, y a fait quelques interpolations : c'était dans les mœurs du XVIe siècle, où l'on ne se faisait pas scrupule d'altérer le texte d'un écrivain décédé, ou même vivant.

Jean PLATTARD.

Hendrik DE NOO. *Thomas Sebillet et son Art poétique françoys rapproché de la Deffence et illustration de la langue françoyse de Joachim du Bellay*. Utrecht, 1927, 1 vol. in-8°, 162 pages.

M. de Noo a repris l'étude sur Thomas Sebillet que M. Gaiffe avait donnée à la Société des Textes français modernes et il a comparé l'*Art poétique* avec la *Deffence et illustration de la langue françoyse* de Joachim du Bellay. Sur Sebillet, il déclare lui-même que les résultats de ses recherches ont été peu importants. Les différences entre les deux ouvrages didactiques qu'il examine s'expliquent (il l'expose p. 416) par la différence de tempérament des deux auteurs. Du Bellay est un artiste, impressionnable, d'humeur changeante, qui renie ce qu'il a adoré, le pétrarquisme par exemple, et sacrifie à cette idole de la poésie latine, qu'il avait cru renverser. Il y a plus de cohérence chez Sebillet, pondéré, didactique et qui ne consacre aux lettres qu'une faible partie de ses loisirs d'avocat. Si du Bellay éprouve quelque dépit de voir son programme poétique défloré par la publication de l'*Art poétique* de Sebillet, la récon-

Digitized by Google

ciliation dut être facile entre les deux personnages. Elle fut ménagée par Jean de Brinon et Robert de la Haye, qui furent parmi les premiers patrons et mécènes des poètes de la Brigade.

On a dit que Sebillet avait été le théoricien de l'école de Marot. Y a-t-il une école de Marot? C'est la question que se pose M. de Noo. J'ai eu l'occasion, à diverses reprises[1], de marquer combien cette expression est impropre, Marot n'ayant rien d'un chef d'école et n'ayant jamais eu de « disciples ». M. de Noo passe en revue les amis et admirateurs de Marot : Bonaventure des Périers, Hugues Salel, Mellin de Saint-Gelais, Héroet, et Scève, n'a pas de peine à établir qu'il n'y a entre eux et Marot ni communauté de programme ou de doctrine, ni accord de tempérament. Dès lors, pourquoi n'ose-t-il pas se « dérober à l'usage établi de parler de l'*école de Marot* »? Il serait si simple de recourir à quelque expression comme groupe des admirateurs de Marot[2]. J. P.

Charles Beaulieux. *Histoire de l'orthographe française.* T. I : *Formation de l'orthographe, des origines au milieu du XVIe siècle.* T. II : *Les accents et autres signes auxiliaires.* Paris, É. Champion, 1917. 2 vol. in-8°.

C'est une tâche immense et délicate que d'écrire l'histoire de l'orthographe. Elle touche à l'histoire de la langue et de la phonétique, à l'histoire de la prononciation du latin, à l'histoire de l'écriture. Elle exige de longs dépouillements de textes manuscrits et imprimés, l'examen des autographes, leur comparaison avec les pratiques et traditions des ateliers d'imprimerie. Les difficultés de cette entreprise n'ont pas arrêté M. Beaulieux, heureusement pour nous. Grâce à son talent et à ses recherches, nous avons enfin la solution d'un problème qui a beaucoup embarrassé les historiens de la langue française au XVIe siècle et notamment M. Ferdinand Brunot : comment les tentatives d'orthographe rationnelle, comme celle de Meigret, que Ronsard suivit quelque temps, ont-elles été vaincues par l'orthographe traditionnelle, et pourquoi?

1. Voir *Revue du XVIe siècle*, 1926, p. 298, et la *Renaissance des lettres en France* (collection Armand Colin), p. 99 et suiv.

2. Page 16, lire Jean *Boiceau* de la Borderie, et non *Boireau*.

Digitized by Google

Quelles étaient, d'abord, les origines de cette orthographe traditionnelle? Elles datent des XIIIe et XIVe siècles. Il y a eu auparavant une autre orthographe, celle des chansons de geste, dont M. Beaulieu expose les règles, après avoir préalablement étudié le latin écrit et le latin parlé avant la Renaissance carolingienne, la prononciation du latin après la réforme de Charlemagne, les positions respectives du latin et du français du IXe au XIIe siècle et la graphie des premiers textes français. Il est incontestable qu'au debut du XIIIe siècle, l'orthographe français était à son apogée. Comme le disait Gaston Paris, l'orthographe du scribe Guiot, à qui nous devons les manuscrits de Crestien de Troyes, est excellente et, depuis lors, elle « n'a fait que perdre ». Comment donc cette orthographe, créée par les écoles de jongleurs, s'est-elle altérée?

Par l'introduction du français dans les écritures de la justice et de la chancellerie royale. La multiplication des écritures est due à la politique royale qui, pour saper l'autorité des grands vassaux et le pouvoir temporel des évêques, créa prévôts et baillis, à l'extension des services de la chancellerie et à l'organisation des grands corps, instruments de centralisation et d'unification du pays, tels que le Parlement de Paris. Dès le début du XIIIe siècle, le français paraît dans les actes publics. De bonne heure, il tient une large place au Parlement. Les légistes de la chancellerie et du Parlement font de la langue de la cour du roi la langue du royaume. Or, ce sont leurs clercs, les turbulents bazochiens, chargés de l'expédition des actes, des ordonnances, des multiples pièces des procès, qui ont déformé notre orthographe. Ce personnel était souvent très peu instruit. D'autre part il était payé, suivant un tarif officiel, d'après l'étendue des écritures. On avait fixé le nombre de lignes que devait comporter chaque page d'un rôle. Mais les clercs restaient libres d'allonger les rôles en allongeant les mots dans chaque ligne. C'est à quoi ils s'évertuèrent généralement, abusant des lettres majuscules et des lettres bouclées, entre autres de l'*y*. Puis, pour étoffer les mots, ils y introduisirent toutes sortes de consonnes superflues, sous prétexte de distinguer les homonymes, d'éviter les confusions ou encore pour garder aux mots français la physionomie des mots latins dont ils étaient originaires. C'est ainsi que rapt se substitua à *rat*, pour rappeler *raptus* et éviter le risque de confusion avec *rat* (*mus*); qu'on ajouta un *g* à *un*, « de peur qu'en écrivant, *un* ne

Digitized by Google

semblast estre le nombre VII »; ou encore qu'on introduisit un *l* dans *envieulx*, *peult*, par analogie avec *chevaulx* et *choulx*. « La plupart de nous, François, écrit Meigret, usent de *l*, *s*, *x*, plus pour parer leur escriture que pour opinion qu'ilz ayent qu'elles y soient necesseres, car les *ll* avec les *ss* ouvées comme carpes servent de grand remplage en une escriture et donnent grand contentement aux yeux de celuy qui se paist de la seule figure des lettres[1] ».

M. Beaulieux a exposé minutieusement les résultats auxquels avaient abouti ainsi une « maladroite copie du latin, un absurde empirisme et d'intéressées pratiques ». L'admirable orthographe des écoles de jongleurs était devenue entre les mains de ces manœuvres « un monstre, un tissu d'absurdités » : car les consonnes dont ils avaient farci les mots restaient muettes et « quiescentes ».

Et c'est cette déplorable orthographe que Robert Estienne fera triompher en l'enregistrant dans son *Dictionnaire françois-latin* (1540), qui sera réédité à plusieurs reprises au cours du XVIe siècle et une dernière fois, en 1606, dans le *Thresor de la langue françoise*, de Nicot.

Comment s'explique le triomphe de cette orthographe? Il a des causes diverses, que M. Beaulieux me paraît avoir fort bien discernées. Nos humanistes de la Renaissance firent entrer dans la langue beaucoup de vocables empruntés au latin. Naturellement, ils les prononçaient comme ils prononçaient alors le latin, c'est-à-dire en faisant entendre toutes les consonnes

1. A ce propos, M. Beaulieux donne une explication de l'expression « allonger les *ss* », qui se rencontre dans le *Tiers Livre de Pantagruel*, chap. VII. Le sens, d'après le contexte, en est clair : allonger les *ss*, c'est « faire une note d'apothicaire ». Mais quelle en est l'origine? Pour notre confrère Loviot, c'était transformer les *s* (sols) en *f* (francs). Cf. *R. É. R.*, t. VII, p. 107. Or, remarque M. Beaulieux, dans l'écriture courante les *s* sont aussi longs que les *f*. Et il interprète allonger les *ss*, comme faire du remplage, à la manière ordinaire des praticiens désireux d'allonger leurs rôles. Cette interprétation conviendrait au passage du *Tiers Livre* : « Sus cestuy mien bureau ne se joue mon argentier d'allonger les *ss* », mais voici une phrase de Tabourot (*Apophtegmes*, éd. 1620, fol. 17) à laquelle elle ne s'appliquerait pas : « Un marchand qui avoit haussé le gantelet et *allongé les* ss *de son livre de Raison*. » Car quel intérêt le marchand aurait-il à enfler d'un vain remplissage son livre de raison?

Digitized by Google

écrites. Cette prononciation des mots d'emprunt influa sur celle des mots dérivés depuis longtemps du latin et enrichis de consonnes étymologiques. Bien loin de proscrire ces consonnes superflues, on les conserva et on les prononça. Comme tous nos humanistes, Robert Estienne fut sensible à cette harmonie du latin et du français, d'autant plus qu'il fit son *Dictionnaire françois-latin* en retournant son dictionnnaire latin-français, *Dictionarium Latino-Gallicum* (1538), en comparant, par conséquent, l'orthographe de bon nombre de vocables français avec les mots latins correspondants.

C'est ainsi qu'il devint un partisan intransigeant de l'orthographe traditionnelle, alléguant, par exemple, pour défendre l'indéfendable graphie de *ung*, qu'elle était approuvée de nos « anciens scavans qui en scavoyent plus que nous ». Je ne puis résumer ici le tableau très détaillé que M. Beaulieux a dressé de cette orthographe de Robert Estienne.

Son Dictionnaire devint le code orthographique des écrivains, malgré les tentatives des novateurs, Meigret, Dubois, etc. Il eut un trèg grand succès d'abord auprès des gens de justice, puis chez les écrivains. M. Beaulieux arrête là son étude et nous laisse l'espoir qu'il nous montrera bientôt comment cette graphie, si défectueuse avec ses apparences de science, l'a emporté sur l'orthographe des réformateurs, et quels éléments du Dictionnaire d'Estienne ont passé dans le Dictionnaire de l'Académie.

De son étude générale sur l'orthographe il a détaché, pour en faire l'objet d'un tome spécial, une histoire de l'accentuation D'où viennent les accents? Par qui et quand ont-ils été introduits dans nos livres? Pourquoi ont-ils été si longtemps négligés? Telles sont les questions auxquelles répond ce travail.

La langue française avait un grand besoin d'accents pour distinguer certains éléments du langage dont la graphie était la même; par exemple, l'*e* correspondait à trois sons, dont deux furent au XVIe siècle distingués par des accents, le grave et l'aigu. La codification des accents date de Robert Estienne. Il a, en outre, le mérite d'avoir le premier marqué d'un accent aigu l'*é* fermé. Mais la généralisation du système d'accentuation actuelle vient peut-être des éditions de Plantin à Anvers. Cet imprimeur tourangeau, fixé à l'étranger, comprit de quelle utilité étaient les accents dans un pays où le français n'était pas la langue maternelle. Les Elzévirs qui, dans la première moitié

Digitized by Google

du XVIIe siècle, inondèrent la France de leurs publications, continuèrent la tradition de Plantin. L'Académie n'admit les accents que dans la mesure où ils n'entraînaient aucune modification dans la graphie étymologique. Ainsi elle écrivit *beste* et *bestail*, pour rappeler *bestia*, et non *bête et bétail* qui se lisaient dejà couramment dans les impressions. Dans notre usage actuel, l'accentuation, restée imparfaite, garde encore trop de vestiges d'une tradition souvent absurde.

J'ai dû me borner à résumer le beau travail de M. Beaulieux. Il abonde en vue neuves et originales; il éclaire quelques jugements des grammairiens du XVIe siècle, dont la portée nous échappait jusqu'ici; il explique force singularités qui ont frappé l'attention de tous les familiers de la littérature de notre Renaissance[1]. Avec le *Dictionnaire de la langue du XVIe siècle* de M. Huguet, il est un des plus précieux instruments de travail que les dernières années aient apportés à nos études.

Jean PLATTARD.

Marcel RAYMOND. *L'influence de Ronsard sur la poésie française (1550-1585)*. Paris, Champion. 2 vol. in-8°.

L'étude du XVIe siècle n'est pas encore sur le point d'être achevée, en admettant que la science historique échappe au perpétuel devenir. Parmi les multiples aspects de ce domaine de recherches il en est qui, supposant une série d'investiga-

1. On y trouvera à glaner pour le commentaire de Rabelais. Voici, par exemple, p. 56 du t. II, une citation de la *Philippique* de Jean Lebon *contre les poétastres et rimailleurs françois* (Paris, Guill. Guillard, 1557) qui contient une réminiscence d'un épisode du *Pantagruel* : « Que la paovre *s* soit bannie de *nostre*, afin qu'elle ne leur escorche la langue, comme ont peur les Parisiens que Pantagruel ne les happe au gosier, en prononçant *mary* par *s* (*masy*) non par *r*, comme il fit à ce malotru de Lymosin. » En fait, la prononciation parisienne de *masy* pour *mary* ne se rencontre pas dans l'épisode du Limousin, mais dans Marot, *Épître du beau fils de Paṛy*.

Je relève également, t. II, p. 36, n. 3, une définition des *lettres versales* dont il est question dans le plaidoyer du chapitre XII du *Pantagruel* : « Nous usons des grandes lettres, que l'on appelle *versalles* ou capitales, au commencement de chaque vers... » Cl. Mermet, *La practique de l'orthographe françoise avec la manière de tenir livre de raison, courtes cédules et lettres missives...* Lyon, Pierre Rigaud, 1625, in-16, p. 88.

Digitized by Google

tions préalables, n'ont pu être abordés que ces tout derniers temps. Au premier rang de ceux-ci figure l'histoire approfondie de l'influence et de la réputation des grands écrivains, des maîtres suprêmes, selon l'expression de Chateaubriand. Ronsard, dont le quatrième centenaire a été célébré avec tant d'éclat, il y a trois ans, a eu l'heur de profiter tout de suite de cette curiosité nouvelle des travailleurs. M. Marcel Raymond, ancien élève de l'École pratique des Hautes-Études de Paris, vient de lui consacrer, sous la forme d'une thèse de doctorat, soutenue devant la Faculté des lettres de la Sorbonne avec le plus vif succès, un ouvrage d'une haute valeur, qui mérite d'attirer l'attention, non seulement des seiziémistes, mais aussi de tous les amis des lettres françaises. Je serais presque tenté de le qualifier de définitif, si une telle expression était de mise en matière historique. Information, méthode, goût, talent d'exposition : tout s'y trouve réuni. C'est un véritable modèle du genre.

Les deux volumes de M. Raymond, qui réunissent des mérites si divers, traitent de l'influence du maître des *Odes* et des *Discours* sur la poésie française, depuis son glorieux début dans la carrière et la révolution littéraire qui le marqua (1550), jusqu'à sa mort (1585). Ils embrassent donc une période de trente-cinq ans, mémorable entre toutes dans les fastes de notre pays. Quand l'auteur entreprit ce travail, sur le conseil du signataire de ces lignes, il ne se doutait pas que l'œuvre exigerait des recherches si étendues ni que ces recherches lui apporteraient des résultats si nombreux et significatifs. Son but initial était d'étudier la réputation de Ronsard, de montrer les raisons de la défaveur croissante où l'a tenu le XVIIe siècle, puis de dessiner, de Sainte-Beuve à nos jours, la courbe ascendante de sa fortune. « Mais nous nous sommes aperçu bien vite, observe-t-il avec justesse, que la réputation du poète, quelque distincte qu'elle fût de son influence, était cependant commandée par elle et que c'eût été se condamner au vague et rester dans le monde des hypothèses que de vouloir expliquer les variations d'une opinion sans connaître d'abord la réalité littéraire dont elle dépendait, je veux dire la vie même et l'évolution de la poésie « ronsardienne ». Le fleuve importait davantage que l'aspect de ses rives... » Il a donc été amené à étudier en premier lieu l'influence de Ronsard, et il a dû s'arrêter —

Digitized by Google

provisoirement nous l'espérons — à la mort du « Prince des poètes », tant la matière s'est révélée ample et riche.

Comme M. Raymond le note encore, non sans une pointe d'humour, le maître tout-puissant, modèle et « fontaine Aganippide », où des centaines d'imitateurs ont puisé, est seul responsable de l'extension imprévue qu'a prise son ouvrage. Si ce livre ressemble étrangement à une histoire de la poésie pendant la seconde moitié du XVIe siècle, c'est que le sujet a imposé à l'historien ce vaste programme. Ne nous en plaignons pas : il a su le remplir d'un bout à l'autre sans faiblir, pour le plus grand profit de notre connaissance de cette production si variée.

Très sagement, l'auteur n'a pas voulu se borner aux auteurs principaux, s'efforçant, au contraire, de ne rien omettre d'important, de ne laisser échapper aucun document révélateur et de suivre fidèlement, dans sa complexité, le développement de la poésie française sous l'impulsion du chef de la Pléiade. Il a fait une place judicieuse à ceux que l'on appelle les *minores*. C'est qu'une étude de ce genre n'a chance d'être solide et probante que si elle ne laisse de côté aucune source d'information. En principe, l'ordre chronologique a été suivi. Le plan est clair et les divisions tout à fait rationnelles.

L'ouvrage comporte trois livres, qui se trouvent, en quelque sorte, modelés sur le réel. De 1550 à 1560, nous assisterons à a première « volée » de la Pléiade. C'est la belle période d'enthousiasme, l'aurore de notre lyrisme moderne. Quel joyeux essor, quelle radieuse confiance en l'avenir de la poésie et du rôle quasi divin du poète dans les sociétés humaines ! Certes, le triomphe n'ira pas sans luttes, mais l'issue de cette ardente guerre menée contre l'ignorance ne saurait rester longtemps douteuse : le poète des *Odes* et des *Amours* conquiert le Parnasse. Et voici que les Marotiques n'hésitent pas à se rallier, pendant que, chez Pontus de Tyard et les subtils Lyonnais, l'influence du jeune maître et de la Pléiade l'emporte en fin de compte sur toute autre. Je recommande tout spécialement à ceux qui aiment les fines analyses et les rapprochements pénétrants de lire les chapitres qui suivent et qui s'occupent des rapports de Ronsard avec Du Bellay, Baïf, Belleau, Tahureau et Magny. La difficulté n'était pas petite de faire le départ exact du doit et de l'avoir chez ces compagnons de la première

Digitized by Google

heure. M. Raymond en est sorti à son honneur, grâce à un parfait sens littéraire et à un robuste bon sens.

Le second livre traite de la poésie pendant les premières guerres civiles, 1560-1570. Il forme une sorte d'intermédiaire entre le livre précédent et le dernier. Après cette merveilleuse floraison lyrique, le gentilhomme vendômois ressent des émotions nationales et combat « par livres »; à son exemple, les poètes riment des discours, ils dédient aux Grands des élégies et des églogues. Cette période de poésie militante nous met en face de la Réforme, élément primordial de la querelle des *Discours*. Avec le livre troisième, nous voyons s'accomplir le renouveau poétique de 1570 à 1585. La France connaît alors l'invasion du néo-pétrarquisme. Dans cette ultime période, Ronsard, avec la *Franciade* et les *Sonnets pour Hélène*, revient à une période « désintéressée ». Cette influence italienne amène le succès de Desportes. Puis Du Bartas fait triompher un « haut style » issu du lyrisme des *Hymnes*, au moment où apparaissent, à l'horizon opposé, des innovations et des exigences de « politesse » qui annoncent Malherbe.

Au cours de cette minutieuse enquête, poursuivie durant 750 pages avec autant de science que d'élégance, l'auteur a su tenir toujours son lecteur en haleine : pas un instant de lassitude ni de monotonie. Il a réussi de la sorte à nous donner un chapitre essentiel et neuf de l'histoire littéraire du XVIe siècle, qu'on ne refera pas de longtemps. Ceux qui ont vieilli dans le culte de cette glorieuse époque saluent avec une joie confiante de tels labeurs. Ils savent que, malgré les difficultés présentes, la course, selon l'image antique, ne sera pas interrompue, et que le flambeau sera saisi à point par des mains expertes qui ne le laisseront pas s'éteindre.

Abel LEFRANC.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le Catonet. — Aucun des manuels scolaires cités par Rabelais dans le tableau de l'éducation de *Gargantua* n'a été plus pratiqué pendant tout le moyen âge que le *Catonet*. Dès le IIIe siècle, il est mentionné sous son titre latin : *Distiches Catonis*. On l'attribuait à Caton le Censeur, qui, d'après Aulu-Gelle, aurait composé des préceptes moraux pour son fils. En fait, on en ignore le véritable auteur. Si les Distiques ne sont pas de Caton, disait Érasme qui en donne une édition, ils sont dignes de lui. Ils reflètent la sévère gravité du Censeur ; aussi l'auteur en est-il appelé parfois *Morosus*, par opposition au *Faceties*, le *Facete* de *Gargantua*, traité de civilité puérile et honnête.

De la diffusion de cet ouvrage dans toute l'Europe du moyen âge on aura une idée par l'ouvrage que vient de lui consacrer notre confrère M. Joseph Nève : *Catonis Disticha, fac-similés, notes, liste des éditions du XVe siècle* (Liége, 1926).

L'introduction est un exposé très détaillé des éditions, commentaires et traductions en langues vulgaires qui abondèrent jusqu'au milieu du XVIe siècle. Car il est à remarquer qu'en pleine Renaissance Érasme, Sébastien Braut, Jean Sturm, Melanchton, Vivès, Dolet, Mathurin Cordier, J.-C. Scaliger payèrent leur tribut d'admiration au *Catonet*.

L'édition de M. Nève contient, outre le texte des Distiques, des fac-similés d'éditions du XVe siècle, la liste des éditions des Distiques parues au cours dudit siècle et une nomenclature des principales publications relatives aux Distiques.

J. P.

Les colloques scolaires. — On sait quel a été le rôle des colloques scolaires, ou manuels de la conversation en latin à l'usage des écoliers, pendant tout le moyen âge. Les humanistes de la Renaissance ne dédaignèrent point de s'intéresser à ces instruments d'éducation. Un des premiers, Pierre Schade, dit Petrus Modellanus, professeur de grec à l'Université de

Digitized by Google

Leipzig, publia en 1518 une *Pædologia*, qui est un recueil de dialogues. M. Robert Francis Seybolt, professeur à l'Université de l'Illinois, vient d'en donner une traduction en anglais, précédée d'une préface, où l'on trouvera nombre d'indications intéressantes sur ce genre pédagogique[1]. Un ouvrage plus considérable et sur lequel nous reviendrons, *Maturin Cordier*, par Jules Le Coulbre, fait également une place importante à l'étude des colloques scolaires.

Jubilé du soixante-quinzième anniversaire de la fondation de la Société d'histoire du protestantisme français. — Les 8-10 juillet, la *Société d'histoire du protestantisme français* a célébré le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. On trouvera dans son *Bulletin* de juillet-septembre le compte-rendu de ces fêtes, qui comportaient, entre autres cérémonies, la pose de la première pierre du Musée Calvin, à Noyon, sur l'emplacement de la maison natale du Réformateur, détruite par les obus en 1918.

Divers orateurs ont dit les services rendus à l'histoire du XVIe siècle par la *Société;* son historique a été retracé par M. le professeur Vienot et par M. N. Weiss. M. Courteault a montré quelle communauté d'études a toujours uni la *Société d'histoire du protestantisme français* et la *Société de l'histoire de France* qu'il représentait.

Parmi les discours et adresses suscités par la céremonie de Noyon figure une allocution de notre président, M. Abel Lefranc, qui a particulièrement insisté sur la valeur littéraire de l'œuvre de Calvin, son compatriote.

J. P.

Érasme en Hongrie. — Dans la *Revue des études hongroises et finno-ougriennes*[2] de janvier-juin 1927, on trouvera une intéressance étude de M. Tivadar-Thienemann sur l'influence d'Érasme en Hongrie. Elle s'est exercée surtout dans les premières décades du XVIe siècle, antérieurement au désastre de Mohacz (1526), qui mit fin à l'indépendance du royaume de Hongrie. On le considère alors comme le plus grand sage de l'époque. Dans les cercles de la haute noblesse ses idées s'in-

1. *Renaissance Student Life. The pædologia of Petrus Moellanus, translated from the latin*, by Robert Francis Seybolt. University of Illinois Press, 1927, 1 vol. in-8° de 100 pages.
2. Paris, Éd. Champion.

Digitized by Google

filtrent par ses livres et plus encore peut-être par sa correspondance avec des précepteurs de princes, confidents, conseillers. La reine de Hongrie, Marie, sœur de Charles-Quint, femme de Louis II en 1521, avait été élevée par Adrien d'Utrecht, devenu plus tard le pape Adrien, dans la vénération d'Érasme. Devenue veuve en 1526 (Louis II périt à Mohacz), elle reçut d'Érasme la dédicace du livre sur la veuve chrétienne (*Vidua christiana*, 1529). Elle tenta de faire venir Érasme à Bruxelles, lorsqu'elle reçut le gouvernement des Pays-Bas: elle lui promettait le calme, l'indépendance, du vin de Bourgogne, du vin de Hongrie. En vain. Il mourut avant de s'être décidé à quitter Bâle. J. P.

Les Chansons de Callianthe sont-elles de Madeleine de Laubespine? — Ces chansons que M. Sorg a publiées en 1926 chez l'éditeur Léon Pichon, d'après le manuscrit français 1718 de la Bibliothèque nationale, sont signées, dans ce manuscrit, de deux V entrelacés. Aussi Pierre Louÿs les attribuait-il à Héliette de Vivonne. M. Sorg les donne à la fille spirituelle de Ronsard, Madeleine de Laubespine, dame de Villeroy. Dans un article du *Bulletin du bibliophile*, M. F. Lachèvre reprend la thèse de Pierre Louÿs (exposée dans sa *Bibliographie des recueils libres et satiriques*, 1916) et l'appuie de nouveaux arguments. J. P.

La « Chasse » de Gaston Phébus.— Dans l'article du *Journal des Débats* sur le plus célèbre des manuscrits du livre de la *Chasse* de Gaston Phébus (ms. fr. 616 de la Bibliothèque nationale), que la *Revue* a résumé ou reproduit dans son dernier numéro, M. Gailly de Tourines s'est fait, sur plusieurs points, l'écho de la légende et non pas de l'histoire. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à la longue notice qu'a consacrée à ce précieux volume M. Camille Couderc en tête de l'Album dans lequel il en a fait reproduire, dans un format légèrement réduit, toutes les miniatures. Aucun document ne permet d'affirmer que ce manuscrit s'est trouvé en la possession de François 1er ni, à plus forte raison, qu'il ait été pris dans ses bagages au désastre de Pavie. On n'est pas mieux renseigné sur les circonstances qui le firent tomber entre les mains du marquis de Vigneau; de l'intervention de Turenne on n'a, en tout cas, fourni aucune preuve. Quant aux prétendues taches de sang dont il porterait encore la trace, elles sont simple-

Digitized by Google

ment le résultat des maculatures causées, au folio 3 verso, par l'écarlate du bonnet couronné, qui, au folio 4 recto, forme le cimier des armes, peintes à pleine page, de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, frère de l'empereur Charles-Quint.

Le chateau d'un écrivain. — C'est celui du Coudray-Montpensier, à sept kilomètres au sud-ouest de Chinon, que vient d'acquérir M. Maurice Maeterlinck. L'*Illustration* du 10 septembre, qui nous donne ce renseignement, rappelle qu'il est situé dans la commune de Seuilly, non loin de la terre de la Devinière, *où probablement est né Rabelais*. On sait que le Coudray-Montpensier, vieille construction du xve siècle, joue un rôle dans la guerre picrocholine. Après la bataille finale, Gargantua, récompensant les vainqueurs, donne « à Gymnaste Le Couldray, et à Eudemon, Montpensier ».

J. P.

Glanes bibliographiques. — P. Coste, *Enfance et jeunesse de saint Vincent de Paul, 1581-1605*, Bull. de la Société de Borda, de Dax, 51e année, 1927, 2e trimestre, p. 47-66. — Une opinion récente, mais erronée, voulut faire naître Vincent de Paul en Aragon; en réalité, il a vu le jour aux environs de Dax, à Pouy (auj. Saint-Vincent-de-Paul), le 24 avril 1581. Ses parents, honnêtes cultivateurs, eurent six enfants. D'abord petit pâtre et commis à la garde des troupeaux, il fut ensuite placé par les soins de son parent, Étienne de Paul, prieur de l'hôpital-prieuré de Poymartet, chez les Cordeliers de Dax qui, pour 60 l. t. par an, l'hébergèrent. De là, il allait suivre les leçons du collège de Dax. Ses progrès furent rapides, et M. de Comet, avocat à Dax, le prit chez lui comme précepteur de ses enfants, tout en lui permettant de continuer ses classes de 5e et de 4e. Avec la permission du chapitre de Dax, il reçut dans la collégiale de Bidache, près Bayonne, le 20 décembre 1596, la tonsure et les ordres mineurs, puis se rendit à la Faculté de théologie de Toulouse, alors fort troublée par l'indiscipline des écoliers. En 1598, il perdit son père. On a dit, sans preuves, qu'il quitta un moment Toulouse pour aller étudier à Saragosse; toujours est-il qu'il accepta ensuite de diriger une institution de jeunes gens à Burzet-sur-Tarn, et le succès qu'il y obtint lui valut quelques économies au moyen desquelles il transféra son institution à Toulouse, pour se rapprocher de la Faculté de théologie. Il reçut le sous-diaconat le 19 septembre,

Digitized by Google

et le diaconat le 19 décembre 1598 dans la cathédrale de Tarbes. Le 13 septembre 1599, il obtint, de l'évêque de Dax, des lettres dimissoriales pour la prêtrise; cependant il tergiversa et fut élevé au sacerdoce le 23 septembre 1600 à Château-l'Évêque, près de Périgueux, dans la chapelle de François de Bourdeille, évêque de Périgueux. Il n'avait pas vingt ans : dérogation formelle aux prescriptions du Concile de Trente, qui demeurèrent longtemps lettre morte. Une lettre du 8 septembre 1597, adressée au pape Clément III par le cardinal-légat *a latere* de Médicis, donne de lamentables détails sur le relâchement du clergé à cette époque.

Roger Roux, *Les animaux en justice*, Mém. de la Société d'émulation du Doubs, 9e série, 6e vol., 1926, p. 16-23. — « Si un bœuf frappe de ses cornes un homme ou une femme, et que la mort en soit la suite, est-il écrit au livre de l'*Exode* (XXI, 28), le bœuf sera lapidé. » Ces sanctions, que l'on retrouve jusque sous la Révolution, où le tribunal révolutionnaire condamna à mort, le 27 brumaire an II, un chien aristocrate, furent fréquentes au XVIe siècle : le 23 septembre 1543, les syndics et conseillers de Grenoble somment l'official de procéder contre les chenilles et limaces qui ravagent les récoltes. En 1547 et 1585, nouvelles instances, dans le diocèse de Valence, contre des limaces, rats et autres animaux nuisibles. Des avocats plaidaient pour et contre : au dire de de Thou, Barthélemy Chassanée, mort premier président du Parlement de Provence, s'illustra, très jeune, en défendant les rats du diocèse d'Autun.

H. Prentout, *Les États provinciaux de Normandie*; t. II : *Organisation et compétence*, Mém. de l'Acad. nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, nouv. série, t. II (Caen, impr. Lanier, 1926, 526 p. in-8o). — Avec ce deuxième volume se continue le très important et remarquable travail de M. Prentout sur les États de Normandie. Les limites qui nous sont assignées, la complexité et l'extension chronologique du sujet nous contraignent à n'en donner que les grandes lignes, et à n'en extraire que quelques idées générales, plus particulièrement en ce qui concerne le XVIe siècle. L'auteur étudie successivement le mode de convocation des États, la personnalité des convoqués et élus, des commissaires et agents du roi, la tenue des États, leur rôle financier quant aux impôts directs et indirects, le mode de rédaction et la teneur des cahiers, le rôle

Digitized by Google

économique, législatif, militaire et diplomatique des États, leurs officiers, leurs rapports avec les autorités locales; travail infiniment complexe, sur des institutions qui varièrent dans le temps et dans l'espace, et que la plume, experte en droit parlementaire, de feu M. Eugène Pierre, eût été seule capable de résumer congrûment.

Il est difficile d'imaginer, à notre époque de suffrage quantitatif, individuel, égalitaire, ce qu'était une représentation essentiellement qualitative et basée sur des droits personnels, héréditaires ou collectifs mal définis. Évolution dans la circonscription électorale, successivement duché, province et, depuis 1520, généralité de Normandie. Incohérence dans la désignation des électeurs : sont convoqués les prélats, les chapitres, les abbés; mais les curés ne le sont que sur le tard, et de façon inconstante; les ecclésiastiques de Rouen s'en plaignent en 1579, et le corps de ville n'admet, en 1589, que les curés et vicaires, à l'exclusion des simples prêtres. Les nobles, à part six grands dignitaires (duc de Longueville, comtes d'Aumale, d'Eu, d'Harcourt, de Maulévrier, de Cancarville), assignés personnellement, sont conviés en bloc, et bien souvent s'abstiennent de paraitre ou de voter. Le tiers état est représenté par les villes, parmi lesquelles, après 1450, Rouen et Caen conservent une représentation distincte; par contre, la campagne ou *plat pays* ne semble guère représentée qu'à partir du XVIe siècle. Il y a, du reste, de singuliers ostracismes : ne sont éligibles, au sein du tiers, ni les officiers du roi, ni les *gens de pratique* ou avocats! Et, des clercs éligibles, les ordres mendiants sont pareillement éliminés. Par contre, on voit, en 1583, les nobles prendre part, à Caen, à l'élection du député du tiers!

Sur tout ce personnel, les vicissitudes politiques ont leur répercussion : les assemblées « ont d'abord agi dans le sens même de la Réforme, demandant même la vente des biens des abbayes qui leur fut accordée, car la Réforme l'emportait en Normandie sous Henri II, François II, et surtout au début du règne de Charles IX jusqu'à la terrible crise de 1562; puis une réaction catholique dont les États se firent également l'écho se déchaîna en Normandie pour s'épanouir avec la Ligue » (p. 447).

Il est à remarquer, toutefois, que les membres des États conservent quand même le sentiment des intérêts communs :

Digitized by Google

« On ne voit pas dans toute [cette] histoire... trace d'une lutte entre les divers ordres. » Et ils s'entendent même fort bien pour rabattre les prétentions fiscales du monarque, réduire les subsides demandés jusqu'au jour (1579) où l'autorité royale passe outre et impose d'office l'assiette des impôts.

Ainsi s'affirment et se perpétuent, même sous un régime que d'aucuns qualifient déjà d'absolutiste, les traditions d'autonomie. Au XVIe siècle, la Normandie, bien qu'ayant cessé d'être un État féodal, demeure un État dans l'État. Elle a le sentiment d'être une portion agissante de la nation, consciente de ses droits et de ses responsabilités, et la diplomatie elle-même le lui rappelle. Au traité de Cambrai (1529), au traité de Crépy (1545), les États sont conviés par les négociateurs à ratifier et garantir les stipulations : « Aux yeux des princes de ce temps, le roi n'est pas *seul* en France..., la monarchie n'est pas absolue. » Et de même quelle défend sa bourse contre le fisc, la province lutte, pied à pied, pour ses immunités. Sous une apparente centralisation, le fédéralisme persiste, et il faudra les assauts répétés de Henri III, de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, pour permettre finalement à Colbert d'instaurer l'omnipotence de la royauté.

Nick-Doutreligne, *La porte Loys de Berlaymont* (1576), Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai, t. LXXIV (1926). Cambrai, 1927. — Cette porte, construite en 1576 par les soins de l'archevêque Louis de Berlaymont, fut fermée cent ans plus tard en raison des aménagements nouveaux de la défense par Vauban. Bâtie en grès, pierre et brique, elle montre une originale adaptation du style flamand à l'architecture militaire.

Courrent, *Incursion des Espagnols dans la Corbière, de l'année 1495 à l'année 1503*, Bull. de la Société d'études scientifiques de l'Aude, t. XXX, 36e et 37e années, 1926, p. 230-239. — Un manuscrit rédigé en latin par Antoine Victonis, notaire à Bize depuis le 30 novembre 1496, et conservé dans les minutes de Me Ratié, notaire à Bize, donne de nombreux détails sur cette période troublée. On sait que Charles VIII, revendiquant le royaume de Naples, voulut se concilier la neutralité du roi Ferdinand d'Aragon, en lui restituant les comtés de Roussillon et de Cerdagne; après quoi il se lança dans ses expéditions d'outre-monts. Par la suite, Venise, le pape Alexandre VI, Isabelle de Castille et le roi d'Aragon ayant décidé de soutenir les droits du roi de

Digitized by Google

Naples Alphonse, puis ceux de son fils Ferdinand, duc de Calabre, les garnisons espagnoles du Roussillon firent de nombreuses incursions dans la Corbière. En 1497, une trêve de huit mois fut conclue à Lyon entre Espagnols et Français, libérant Charles VIII du côté du Milanais. Dégoûté par les revers, Charles renonça à l'Italie. Son successeur, Louis XII, reprit ses prétentions sur le Milanais et Naples, avec l'appui de Ferdinand le Catholique. Mais ce dernier passa bientôt au parti adverse; Gonzalve de Cordoue chassa les Français du royaume de Naples et, réduit à défendre son propre royaume, Louis XII envoya en Roussillon, en 1503, sous les ordres du maréchal de Rieux, une armée de 11,000 hommes qui vint mettre le siège devant Salses. Les Espagnols, commandés par le duc d'Albe, s'établirent à Rivesaltes, et engagèrent la bataille le 13 octobre. Le sire de Rieux dut lever le siège de Salses et se retira en Languedoc, harcelé par les Aragonais. Le duc d'Albe s'empara le 28 octobre de la Palme et de nombreuses places jusqu'à Narbonne, aux environs de laquelle les Français parvinrent à l'arrêter. Un traitre, Gaston de Pierrepertuse, seigneur de Prades, ravitaillait l'armée ennemie. En juin 1504, la flotte de Ferdinand tenta, sans succès, une descente sur les côtes de Provence. Une nouvelle trêve de cinq mois, portée ensuite à trois ans, suspendit ces ravages. Les lamentables traités de Blois (septembre 1504) rétablirent, sous le couvert de Maximilien, l'amitié franco-espagnole, consolidée en octobre 1505 par le mariage du roi Ferdinand, veuf d'Isabelle la Catholique, avec la nièce du roi de France, Germaine de Foix, fille de Jean de Foix, vicomte de Narbonne.

Fauchon, *A propos de l'acte de baptême de Denis Petau (1583-1652), conservé dans les archives communales de la ville d'Orléans*, Mém. de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 5e série, t. XX, 1925, p. 75-77. — Acte de naissance du savant jésuite Denis Petau, surnommé le prince des chronologistes, né à Orléans, fils de Jérôme, marchand, et de Françoise Hanapier, baptisé en l'église Sainte-Catherine le 29 août 1583.

Dr Paul Delaunay.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Extrait du compte-rendu de la séance du 2 septembre 1927 :*

Légendes inconnues dans la biographie de nos grands écrivains. — M. Abel Lefranc poursuit son étude sur ce sujet. Cet

Digitized by Google

examen l'amène à présenter à ses confrères l'historique d'un mot rare et curieux d'origine méridionale emprunté par La Fontaine à Rabelais. Il s'agit du mot *touzelle* ou *touselle* qui joue un rôle tout particulier dans un célèbre épisode du *Quart Livre* de Pantagruel, celui du petit diable de Papefiguière (chapitres XLV à XLVII) dont la conclusion est d'allure si gauloise. La Fontaine a employé à son tour ce mot dans son conte non moins célèbre intitulé : *Le diable de Papefiguière* (IV, 6), calqué, à une ou deux nuances près, sur celui de Maître François. Un lexicographe du XVIIe siècle, P. Richelet (1680), a consacré au mot *touselle* un article dans lequel il déclare ignorer, malgré toutes ses recherches, de quelle sorte d'herbe ou de grain il s'agit : « On ne connaît point à Paris cette herbe, dit-il, j'ai consulté plusieurs greniers ou grenetiers et plusieurs herboristes fameux, ils m'ont tous dit qu'ils ne savoient ce que c'étoit que la touselle. Là-dessus j'ai vu le célèbre monsieur de La Fontaine à qui, après les premiers compliments, j'ai dit : — Vous vous êtes servi du mot de touselle dans vos contes, et qu'est-ce que touselle? — Par Apollon, je n'en sais rien, m'a-t-il répondu, mais je crois que c'est une herbe qui vient en Touraine, car messire François Rabelais, de qui j'ai emprunté ce mot, étoit, à ce que je pense, Tourangeau. Si je connais jamais quelque habile homme de Touraine, je l'instruirai de la touselle, je la décrirai et en dirai les propriétés. »

Cet étrange aveu d'ignorance de la part de La Fontaine a été souvent cité par les érudits modernes.

Plusieurs d'entre eux ont même attribué, par une singulière méprise, le texte qui nous le révèle à Furetière, qui était d'ailleurs brouillé avec le fabuliste.

On a cru voir dans cette déclaration une preuve nouvelle de la candeur du Bonhomme, capable d'employer des mots dont il ignorait le sens, uniquement parce qu'il les trouvait jolis ou parce qu'il les avait lus chez son maître Rabelais.

Or, quand on y regarde d'un peu près on voit qu'il n'en est rien. Rabelais a fort bien spécifié le sens du mot *touzelle* qui désigne une sorte de froment précoce dont l'épi est sans barbe. Il en avait vraisemblablement appris le nom durant son séjour en Languedoc. La Fontaine, en le lui empruntant, n'avait garde d'ignorer qu'il désignait une espèce de céréale. La simple lecture du *Diable de Papefiguière* suffit à écarter toute incertitude à ce sujet. Il s'agit donc d'une légende qu'il y a lieu d'éliminer

Digitized by Google

de la biographie du fabuliste. Ce dernier, véritable « pince-sans-rire », dit M. Lefranc, s'est évidemment moqué du bon Richelet qui n'avait pas su comprendre son conte ni recourir, de lui-même, à Rabelais. En terminant, M. Lefranc remercie un de ses auditeurs du Collège de France, M. Servan, qui a appelé son attention sur la confusion commise par de nombreux commentateurs — Marty-Laveaux excepté — confusion qui a contribué à accroître bien à tort la réputation de naïveté du plus exquis des poètes français.

(*Temps*, 4 septembre.)

Réflexions d'un bibliophile sur un « Ronsard » de Louis Jou. — « Pour nous offrir, sous la radieuse égide du solstice d'été et rien qu'à 250 exemplaires, les deux livres de Sonnets inspirés par Hélène de Surgères au grand Vendômois, qui fut aussi haut penseur que poète magnifique et délicieux, Louis Jou composa de ses mains et avec quelle dévotion passionnée la typographie de ces pages immortelles; il s'y affirme comme un splendide artisan saturé de poésie innée et de réflexion. Frappé de l'asymétrie due à l'inégale longueur des vers, il a créé un alphabet, dont les lettres le plus fréquemment usitées ont été dessinées et poinçonnées par ses soins en plusieurs modèles et volumes différents; ce qui permet de compenser les écarts de surface et de calibrer les quatrains et les tercets uniformément. Les Sonnets n'ont plus alors qu'à se succéder, en leur pompeuse rectitude, avec l'auguste régularité des colonnes d'un temple de l'Harmonie.

Toute lettre prise à part offre l'aspect d'un précieux joyau, quoique ayant garde de s'isoler de ses voisines : tantôt fuse de l'empattement une élégante agrafe, dont la volute facilite un allongement de la ligne imprimée; mais tantôt la silhouette plus sobre et ramassée des caractères produit très naturellement, si besoin, le raccourcissement utile, et toujours les lignes semblent bien être le muscle heureusement proportionné d'un organisme vibrant. C'est un miracle d'adresse qu'elles paraissent alternativement austères ou fleuries et sans cesse conformes à la signification du vers. Au surplus, l'instinct typographique de Jou dérive évidemment d'une rare aptitude calligraphique et ceci est dans l'exacte tradition des glorieux imprimeurs d'il y a quatre siècles. Quatrains et tercets s'ouvrent sur une svelte initiale rouge teinté de safran, dont les panses, boucles et profils sont mis au diapason du bas de casse, au

Digitized by Google

moyen d'élémentaires arabesques typographiques, tandis que le sonnet entier se carre sur un robuste cul-de-lampe formé d'un jeu de lettres capitales qui s'épousent et s'enlacent pour figurer les illustres et mémorables noms de Pierre, Hélène, Ronsard, Vendômois. N'est-ce pas de stricte logique pour la typographie d'emprunter toute sa parure à ses ressources propres?

Le bouquin de 135 pages, au format in-8° jésus de 280 × 212 millièmes, est imprimé sur ce solide papier de Montval vergé à la forme et fait par Gaspard Maillol, fervent restaurateur des méthodes d'antan et qui, grâce à ses intègres procédés de fabrication, assure la vie du papier, en sauvegardant de tout mélange impur chiffon, fil ou chanvre, ce dont les bibliophiles ne sauraient lui marquer trop de gratitude.

Sans doute sied-il, en terminant, d'appliquer à Jou, pour qualifier son admirable poète :

> Vous vivrez, croyez-moi, comme Laure, en grandeur,
> Au moins tant que vivront les plumes et le livre! »

BORMANS.

(*Journal des Débats*, du 7 août 1927.)

AGAPES PANTAGRUÉLIQUES ET NON AULTRES EN L'HONNEUR DE L'ÉLECTION A L'INSTITUT DE M. ABEL LEFRANC. — Le 29 novembre 1927, les amis et les anciens élèves de M. Abel Lefranc lui ont offert, au restaurant Lapérouse, un dîner pour fêter son élection récente à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Assistaient à ces agapes pantagruéliques : M. Abel Lefranc, Mme A. Lefranc, Mlle Gisèle Lefranc, M. et Mme Jean-Abel Lefranc, M. et Mme Beckers, Clouzot, J. Boulenger, Plattard, Chesnier du Chesne, Franç. Le Hénaff, E. Tassilly, Ch. Bémont, E. Hinque, Emm. Rodocanachi et Mme, Henri Hauser, Ernest Noël, M. Wilmotte, Jean Brunhes, André Foulon de Vaulx, Georges Rivollet, Ed. Champion, Pierre Champion, M. Garçon, Mlle de Borch, A. Senninger, F. Baldensperger, Gendarme de Bévotte, Dr et Mme L. Hallion, Coville, Dr R. Legendre et Mme, J. Meynial, Ch. Eggimann et Mme, Ch. Chassé, A. Puech et Mme, Eug. Duval, P.-A. Lemoisne et Mme, Parturier, Mme G. Merzbach, Mlle Eugénie Droz, Ernest Wickersheimer, André Thérive, Gonzague Truc, Jean Babelon, M. et Mme Louis Hourticq, M. et Mme Paul Menget, Augustin Pètre,

Digitized by Google

E. Gley, Choquet, Henri Prunières, l'abbé Victor Carrière, F. Mazerolle, Joüon des Longrais, Dr Armaingaud, Paul Boyer, Gust. Cohen, M. et Mme A. Meillet, Dr Delaunay, Louis Revon, Mme Noémi Renan, L. Sainéan, J. Lavaud, André Jaulme, P. van Tieghem, Mmes Carouge et Bonifay, M. et Mme Vuillième, Alfred Pereire, Ch. Petit-Dutaillis, Basile Munteano, M. et Mme Paul Emard, Mme Loviot, Dr Krebs, vice-amiral Mornet, M. et Mme E. Perrot, pasteur J. Pannier, H. Dehérain, H. Salomon et Mlle Salomon, Paul Arbelet, G. Lecherbonnier et Mme, général Duval, J.-J. Marquet de Vasselot, J. Patouillet, J. Rouge, M. Rouge, René Dussaud et Mme, Ch. Moureu, Pierre d'Espezel, Louis Tassart, S. Rocheblave, Camille Bloch, Paul Vitry, Mme Ch. Lefebvre, C. Couderc, Ch. Guernier et Mme, G. Saintville, Jean Porcher, Ch. Terrasse.

Au dessert, des toasts furent portés par M. Jacques Boulenger, au nom des élèves de M. Abel Lefranc; par M. Maurice Wilmotte, au nom de ses amis de Belgique; par M. Hinque, au nom de l'œuvre des Amis des soldats aveugles.

M. Abel Lefranc, en remerciant, évoqua des souvenirs personnels et exprima sa reconnaissance pour ceux qui furent ses maîtres ou ses compagnons de route.

Toast de M. Jacques Boulenger.

Mon cher Maître et ami,

La première chose à constater ce soir, c'est que vous battez tous les records de la sympathie, de la sympathie inspirée aux autres. Je n'en veux d'autre preuve que l'empressement avec lequel vos amis, toutes ces dames et ces éminentes personnalités qui nous entourent, sont venus ce soir vous apporter, vous renouveler leurs félicitations pour votre élection si justifiée, — si nécessaire, — à l'Académie des inscriptions.

Mais ce qu'il faut absolument que vous connaissiez — et naturellement vous le connaîtrez — ce sont les lettres où ceux qui n'ont pas pu venir ont exprimé si cordialement, si chaleureusement leurs regrets, — soit qu'ils aient été empêchés par un cruel deuil de famille, comme le grand historien Henri Pirenne; — soit par leur santé, comme M. Jusserand, comme Pierre de Nolhac, comme notre cher collaborateur le Dr Dorveaux; — soit par l'absence, comme Joseph Bédier qui est ac-

Digitized by Google

tuellement en Amérique, comme MM. Georges Goyau et Hanotaux, comme Georges Duhamel; — soit enfin par leurs obligations professionnelles ou par d'autres engagements, comme MM. Marcel Prévost, Georges Lecomte, Georges Leygues, Théodore Reinach, Raphaël-Georges Lévy, Paul Hazard, Marcel Boulenger, Paul Souday, Funck-Brentano, Truffier, Lucien Romier, Christian Pfister, Jeanroy, Charléty, Gust. Reynier, J. Couët, G. Faure, et une foule d'autres dont je ne vous dis pas les noms pour ne pas faire trop durer cet instant désagréable où une seule personne s'étant, comme je viens de le faire, emparée de la parole, empêche toutes les autres de parler.

Mais, Mesdames et Messieurs, où celui qui s'est chargé d'organiser ce dîner a été bien coupable, c'est quand, par suite de son imprévoyance, il s'est vu obligé de refuser toutes les dernières adhésions qui lui sont parvenues. Oh! je peux plaider pour lui les circonstances atténuantes! Jamais on n'a vu, de mémoire d'organisateur de banquet, que la moitié, et même un peu plus de la moitié des personnes conviées acceptent de se rendre à la convocation. Généralement, c'est à peine si le quart accepte. J'avais compté sur le tiers. C'était une sottise, puisque ce banquet, ce dîner, c'était à vous qu'on l'offrait! Le résultat, déplorable, c'est que la salle s'est trouvée trop petite et qu'à mon grand regret, — à mon grand chagrin, — il m'a fallu clore la liste des convives il y a une semaine. C'est ainsi que nous ne voyons pas ce soir parmi nous, où ils auraient tant voulu être, Mlle Graur, MM. Georges Grappe, Marcel Bouteron, André Javey, Roussel Saint-Georges, Martinenche, Gabriel Millet, Maurice Lazard, Dupont-Ferrier, Dr Louis Martin, Macdonald Lucas, Le Roy-Dupré, François Boucher, Raymond Thamin, Cioculescu, Louis Perceau, Maurice Mignon, Fusil, René Jasinski, Hubert Pernot, Clovis Brunel, Mauguin, Viollet.

Je me suis excusé de mon mieux auprès d'eux. Quelques-uns m'ont répondu des choses désagréables. Ils ont bien fait, — très bien fait. Mesdames et Messieurs, dites à ceux d'entre eux que vous connaissez qu'il ont bien fait... Mais dites-leur aussi que nous ne les avons pas oubliés, et qu'ils sont ici ce soir, auprès d'Abel Lefranc, de cœur avec nous.

Mon cher ami, je disais tout à l'heure que votre élection à l'Académie des inscriptions était nécessaire : c'est qu'il est

Digitized by Google

vraiment bien peu de travailleurs à qui l'histoire littéraire doive autant qu'à vous. Parmi les sujets auxquels vous vous êtes attaché, il n'en est point que vous n'ayez renouvelé entièrement par des découvertes. Je ne parle même pas de votre thèse sur l'histoire de Noyon, votre ville natale : elle est fondée sur des documents inédits; c'est le devoir de toute thèse de l'École des chartes. Je ne parle pas non plus de votre histoire de la jeunesse de Calvin, ni même de votre histoire du Collège de France pour laquelle vous aviez reçu les encouragements de Renan. Je ne parle que de vos découvertes les plus frappantes. Un beau jour, vous apportez je ne sais combien de milliers de vers de Marguerite de Navarre que personne n'avait su découvrir avant vous, bien qu'ils fussent dans une bibliothèque publique. Ce n'est que le commencement. Une autre fois, vous nous donnez un volume tout entier d'inédits d'André Chénier, un gros volume in-8°. Puis vous faites un cours sur l'Astrée; aussitôt voilà tous les lieux et les personnages auxquels fait allusion l'énorme roman qui sont identifiés. Vous faites un cours sur Molière : sur-le-champ toute l'atmosphère des pièces nous apparaît, et vous nous montrez le premier, notamment, que le *Tartuffe* est une exacte et précise satire de la cabale des dévots. Vous aviez toujours eu beaucoup d'admiration pour l'auteur du *Centaure* et de la *Bacchante* : un jour, vous vous décidez à regarder d'un peu près sa biographie; immédiatement les documents inédits surgissent autour de vous, et le résultat, c'est un livre qui change entièrement l'état de la question... C'est à croire, mon cher Maître, que vous avez un sens mystérieux, un véritable flair qui vous attire vers les trouvailles. D'ailleurs, les libraires le savent bien. Il fut un temps, Mesdames et Messieurs, où il était bien inutile d'essayer de profiter à Paris des bonnes occasions que tout de même on trouve quelquefois dans les catalogues de livres anciens. Vous y aviez découvert un livre rare; vous couriez chez le libraire : « Ah! Monsieur, vous répondait-il invariablement, le livre est vendu... M. Lefranc est venu l'acheter ce matin, à huit heures. » Et ne m'avez-vous pas raconté en effet, mon cher ami, qu'il vous était parfois arrivé dans votre jeunesse d'attendre le matin, devant la porte, l'ouverture de la boutique pour être plus sûr d'arriver le premier et d'avoir le précieux bouquin?

Et Rabelais!... Depuis le temps qu'on étudie et commente Rabelais, je ne sache pas qu'un érudit ait jamais rien apporté

Digitized by Google

d'aussi important, d'aussi riche en conséquence que ce que vous avez donné. Vous avez complètement changé l'idée que nous devons nous faire de Maître François. Il n'est plus permis depuis vos travaux de chercher dans son œuvre des symboles fumeux et des prophéties transcendantes. Vous nous avez montré que c'est la réalité de son temps, que ce sont des peintures satiriques de la vie, qu'on y trouve, et qu'il n'est rien autre qu'un grand romancier réaliste, passionnément épris de la vie comme tous les grands romanciers. Vous nous avez montré qu'on peut retrouver dans *Gargantua* et dans *Pantagruel* ses souvenirs d'enfance et de jeunesse; que le *Tiers Livre* est un ouvrage de circonstance et fait pour prendre parti dans une grande querelle platonicienne qui passionnait les intellectuels au milieu du XVIe siècle (quelque chose comme la querelle du romantisme inaugurée jadis par Charles Maurras); que dans le *Quart* et le *Cinquième Livre* il nous donne la peinture exacte d'une grande navigation et qu'il s'y montre préoccupé des problèmes géographiques qui passionnaient les savants de son temps. Vous pouvez être tranquille, mon cher Maître : votre nom restera attaché à celui de Rabelais, et le nom de Rabelais n'est pas près de mourir.

Et Shakespeare!... Oh! je sais que je touche a une question épineuse et que beaucoup des savants et des critiques qui sont ici n'admettent pas encore que l'auteur des œuvres dites de Shakespeare soit William Stanley, sixième comte de Derby. Mais ce qu'il faut bien qu'ils admettent, en tout cas, ce sont les progrès considérables que vos recherches ont fait faire à l'exégèse des pièces fameuses. Il n'est pas un biographe qui ait désormais le droit d'ignorer les rapports étroits de l'auteur du théâtre de Shakespeare avec la famille Stanley, que vous avez établis. Il n'est pas un commentateur qui puisse ignorer les mille découvertes, les rapprochements ingénieux et nouveaux que vous avez faits, — par exemple, quand vous avez montré que le *Songe d'une nuit d'été* est une pièce de circonstance, composée (quel qu'ait été son auteur) à l'occasion du mariage de William Stanley, — ou qu'on trouve dans *Peines d'amour perdues* des allusions bien curieuses à des personnages et à des scènes de la cour de Navarre au temps du futur roi Henri IV. Ceux-là mêmes qui n'acceptent pas les conséquences que vous tirez de tout cela et qui ne consentent pas à détrôner l'acteur Shakespeare, ils ne peuvent nier que vous n'ayez du moins re-

Digitized by Google

nouvelé sur beaucoup de points le commentaire des pièces par des découvertes de première importance... *Renouvelé*, c'est le mot qu'il faut employer sans cesse quand on parle de votre œuvre. Ah! mon cher ami, vous nous avez beaucoup enrichis!

L'idée qui vous a conduit, c'est, je crois, qu'on doit retrouver au fond de l'œuvre de tous les grands écrivains d'imagination les souvenirs de leur vie, — c'est que leur œuvre n'est qu'un tableau (très stylisé) de leur vie et comme une broderie sur la trame de leur existence. Je ne suis pas sûr que cette idée soit vraie d'une façon absolue; mais l'important, c'est qu'elle soit féconde et vous avez assez montré qu'elle l'était... Car elle vous a conduit à rechercher dans quelles circonstances historiques ont été composées les grandes œuvres que vous étudiiez, et c'est ainsi que vous avez fait toutes vos découvertes. Et comment les avez-vous faites?... Car, enfin, beaucoup d'autres historiens les ont recherchées aussi, avant vous et après vous, ces circonstances historiques, sans arriver à des résultats aussi frappants. Vous les avez faites parce que vous avez une merveilleuse imagination.

C'est une grande qualité que l'imagination. Les érudits s'en méfient : ils ont raison. Mais ils auraient tort de la proscrire, car ce n'est que par elle qu'on trouve comme vous trouvez. On nous parle d'intuition, cela n'explique rien du tout. Je ne crois pas beaucoup à l'intuition, en matière d'histoire littéraire : je crois au raisonnement et à l'imagination, c'est-à-dire à la faculté de penser en images nettes. Vous, mon cher ami, quand vous lisez le mot *arbre* ou le mot *mer*, vous ne voyez pas seulement du noir sur du blanc, des caractères d'imprimerie, mais vous voyez réellement un *arbre* et la *mer*. C'est grâce à cela que vous avez fait vos premières découvertes sur Rabelais. Vous m'avez raconté, — peut-être ne vous en souvenez-vous plus? — qu'un jour où vous lisiez un des passages où l'auteur parle de la saulaie de Gargantua, vous vous étiez dit : « Ce n'est pas possible, je la vois trop bien; elle doit exister, il doit l'avoir connue cette saulaie-là pour nous la faire voir si bien. » Aussitôt vous aviez pris le train pour Chinon, et vous n'aviez pas tardé à reconnaître la saulaie de Gargantua. Personne ne s'en était encore avisé avant vous — pourquoi? Parce que rien n'est plus rare que l'imagination, bien que ce soit la qualité qu'onse targue le plus communément d'avoir.

Digitized by Google

C'est dommage, car c'est une qualité qui donne bien du charme à ceux qui la possèdent... Je n'oublierai jamais les circonstances où j'ai eu le plaisir de faire votre connaissance, mon cher ami. C'était à Florence. J'étais élève de première année à l'École des chartes; j'avais dix-sept ans et je découvrais l'Italie. Quel enivrement!... Il n'y avait qu'une chose qui me gênait : c'est que j'avais trop bien préparé mon voyage. Oui, vraiment, les dates, les renseignements, les jugements que j'avais accumulés avant de partir me gênaient. C'est quand un charmant ami commun, Richard, nous eut présentés à vous, mon frère et moi, — au beau milieu de la place de la Seigneurie, je vous vois encore, — que j'appris comment une charmante imagination comme la vôtre peut faire vivre l'érudition, — surtout une modeste petite érudition comme la mienne. Comme tout s'animait avec vous! J'ai compris, grâce à vous, que l'érudition sans imagination, c'est cela, — exactement, — la pédanterie.

Vous étiez alors le secrétaire du Collège de France. J'allais vous voir quelquefois dans votre petit cabinet tout tapissé de livres. Chaque fois, je revenais enflammé pour l'histoire littéraire du XVIe siècle. Car déjà vous aviez ce don d'inspirer aux jeunes gens de la curiosité, vous les rendiez curieux, c'est-à-dire que vous leur donniez envie de savoir et pour cela de chercher, de travailler... Quelle excellente qualité, pour un professeur, que d'avoir de l'imagination! Vous l'aviez, et on le vit bien lorsque vous fûtes nommé professeur à l'École des Hautes-Études en 1901. Naturellement, j'assistais à vos premières leçons. Je ne suis d'ailleurs pas le seul dans cette salle à y avoir assisté, car vos élèves vous sont très fidèles, mon cher Maître, et il y en a même, dont je suis, que vous garderez toute leur vie, je vous assure... Donc, ce n'était pas un cours *ex cathedra* que vous faisiez, pas du tout. Dieux! que vos leçons étaient amusantes, — excitantes, si vous voulez! C'est que nous y apprenions à travailler. Chacun y apportait le résultat des recherches qu'il avait faites, dirigé par vous. Et il l'apportait avec confiance, car non seulement vous ne découragiez pas, mais vous saviez inspirer confiance : voilà encore une merveilleuse qualité de professeur. Et vous saviez nous communiquer votre ardeur, votre foi. Théophile Gautier disait : « Je suis un homme pour qui le monde extérieur

Digitized by Google

existe. » Vous, vous êtes un savant pour qui la science existe, dans le même sens, exactement.

Deux ans plus tard, en 1902, vous songiez à fonder la Société des Études rabelaisiennes et sa revue, consacrée au seul Rabelais, sur qui vous aviez tant de choses à dire. J'en fus naturellement le secrétaire, et peu après notre cher Henri Clouzot en devint le trésorier. Elle nous a donné bien du mal. Ah! ces abonnés, c'est la plaie des revues! Ils réclament, ils ne paient pas leurs cotisations, — n'est-ce pas, Clouzot? — et puis, surtout, ils ne se multiplient pas comme ils devraient... Heureusement, la *Revue des Études rabelaisiennes* avait le modèle des libraires, Honoré Champion et son fils Édouard. Elle avait aussi le modèle des directeurs : c'était vous, mon cher ami. Vous lui donniez toutes vos trouvailles. Car jamais, pas une fois, il ne vous est arrivé, pour aucune de vos découvertes, je crois bien, de céder aux sollicitations des grandes revues littéraires. Cela achève de vous peindre, ce désintéressement.

Au bout de dix ans d'existence, la *Revue des Études rabelaisiennes* élargit son programme et devint *Revue du XVIe siècle*. Notre ami Jean Plattard, aidé quelque temps par Lucien Romier, était venu me relayer. Nous n'étions pas trop de deux. Aujourd'hui, il en porte seul toute la charge, avec vous, car Clouzot, devenu conservateur du Musée Galliéra, s'est surtout consacré à l'histoire de l'art, et Romier et moi nous avons fait bien des infidélités à l'histoire.

Comme vous aviez fondé la *Revue des Études rabelaisiennes* et la *Revue du XVIe siècle*, vous avez, pour ainsi dire, fondé notre édition de Rabelais. Vous m'aviez chargé d'en établir le texte critique, et je n'en étais pas médiocrement fier. Clouzot, Plattard, le Dr Dorveaux, que sa santé retient malheureusement loin d'ici, et Lazare Sainéan, que je suis heureux de voir ce soir auprès de nous, s'occupaient du commentaire. Vous gardiez naturellement la haute main sur le tout. Que de discussions, lorsque nous nous réunissions périodiquement à l'École de pharmacie et que chacun apportait son travail et communiquait ses observations! Le travail avançait cependant, lentement, mais sûrement; nous avions déjà publié le *Gargantua* en deux volumes, et le *Pantagruel* était en cours d'impression, lorsque la guerre éclata.

Plattard et moi, nous partions pour le front. Est-ce que la

Digitized by Google

revue allait demeurer en panne? Pas de danger. Vous saviez que le grand, le premier devoir de ceux qui restaient, — même quand ils avaient leurs deux fils aux armées, — c'était de travailler, de creuser plus fermement encore, chacun dans son sillon... Ah! quand on venait en convalescence ou en permission, quel réconfort que de trouver à l'arrière des Français comme vous! (car il n'était pas toujours bien encourageant, l'arrière)... Vous voyez mon émotion, mon cher ami : c'est que je ne saurais me rappeler, sans en ressentir, le malheur cruel, le malheur affreux qui vous a frappé. J'ai senti alors mon affection pour vous se renforcer encore, si c'était possible... Puis ç'a été la destruction de votre maison de famille, dont il ne reste pas pierre sur pierre, — où vous aviez tous vos papiers, tous les livres les plus précieux de votre belle bibliothèque, qui ont disparu ; la destruction même de cette terre que vous veniez d'acheter juste avant la guerre pour vous enraciner dans votre pays natal... A ce terrible chagrin, à tous ces malheurs, vous avez opposé une constance, une vertu (au sens latin du mot) qui ont fait l'admiration de tous vos amis.

Ce n'est pas seulement le grand savant, le merveilleux professeur qu'ils admirent en vous : c'est aussi l'homme si hautement désintéressé, si loyal, si droit, si charmant. Certains m'avaient dit : « Mais, pour célébrer l'élection de Lefranc à l'Institut, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux publier un volume de *Mélanges?* » ... Non, mon cher ami, mille fois non. Nous voulions une manifestation plus directe, plus cordiale, qui nous permît de vous dire, non seulement que nous vous admirons, mais que nous vous aimons. Et je suis profondément heureux qu'une longue collaboration et une amitié qui dure, sans un nuage, depuis tantôt trente ans, m'aient donné le droit de vous dire ce soir au nom de vos amis et de vos élèves, avec une émotion que vous sentez, j'en suis sûr : « Toutes nos plus affectueuses félicitations, mon cher Lefranc! »

Toast de M. Maurice Wilmotte[1].

Mon cher ami,

Je me lève étreint d'une double émotion, de l'émotion que je ne puis m'empêcher d'éprouver devant des auditeurs aussi choisis et d'un jugement aussi difficile, mais bien plus encore

Digitized by Google

de l'émotion qu'éveille en moi les souvenirs évoqués par la fête de ce soir.

Elle me reporte, en effet, aux années lointaines où nous suivions ensemble les cours de l'École des Hautes-Études. C'est là que mon ami Pirenne et moi nous vous avons connu. Dans les petites chambres inconfortables, et auxquelles on accédait par un escalier difficile, que d'heures exquises nous avons passées sous la surveillance indulgente d'Amédée, dont, cher ami, vous n'avez pu oublier la calotte de velours, la démarche titubante et la bonté ! Ces cellules, où l'on n'avait qu'à étendre le bras pour trouver les livres dont on avait besoin, avaient quelque chose de monastique; on y vivait dans une pénombre propice à la méditation. C'était comme le moyen âge ressuscité, mais un moyen âge auquel avaient déjà succédé l'humanisme de la Renaissance, cet humanisme qui vous est si familier, et l'âge de la libre critique moderne. Et c'est cette liberté de la critique qui nous faisait aimer l'enseignement de nos maîtres aux environs de 1885 et qui a fait aimer le vôtre plus tard. Il n'y avait là ni préventions, ni craintes, ni scrupules capables d'arrêter notre curiosité toujours dressée. C'est ce que vous avez su vous approprier de façon si heureuse, quelle que soit la matière à laquelle se sont appliquées vos investigations. Gaston Paris fut là notre grand maître et, médiéviste moi-même, j'ai peut-être encore plus de droit que vous et vos amis de citer ici son illustre nom. Je ne puis franchir le seuil de la salle où sont rassemblés ses livres, et où j'ai été parfois votre auditeur, sans penser à lui en vous écoutant.

M. Boulenger a excellemment défini cette imagination, qui a donné couleur et saveur à vos recherches si variées et si ingénieuses. Qu'il me permette d'ajouter que ce qu'il a dit de votre esprit est vrai aussi de votre cœur. Quand j'interroge les élèves que je vous envoie, tous me déclarent que c'est par là que vous avez leur prédilection. Votre science est communicative; elle est plus encore; elle est partie intégrante de votre sensibilité. Quand votre critique s'exerce sur un texte, votre cœur est de la partie et vous donne des aperceptions interdites

1. M. Wilmotte, ayant improvisé son speech, n'a pu nous en reproduire les termes exacts; il s'est borné, en les résumant un peu, à en indiquer le sens et à en rappeler quelques « motifs ». — N. D. L. R.

Digitized by Google

au savant tout sec. Et voilà ce qui fait de vous le professeur parfait.

DISCOURS DE M. ABEL LEFRANC.

Une réunion d'amis, si belle, si touchante, m'émeut, croyez-le bien, Mesdames et Messieurs, jusqu'au plus tendre de l'âme. C'est là assurément la plus précieuse des sanctions d'une élection académique. Jamais, dans mes rêves les plus séduisants, — je ne suis pas de ceux dont parle Maître François, « qui oncques ne songèrent », — jamais je n'avais imaginé un pareil concours d'affections fidèles et vibrantes. Oui, je sens que l'heure qui s'écoule comptera parmi les plus doux moments de ma vie. Que ne peut-on l'empêcher de passer si vite! Volontiers dirai-je avec le poète : « O temps suspends ton vol! » ou avec l'Apôtre, futur portier du Paradis : « Nous sommes bien ici, dressons-y trois tentes », mais, hélas! le temps est sourd par définition, et notre excellent hôte de ce soir trouverait sans doute à bon droit que cela dépasse un peu nos conventions.

Et maintenant comment vous remercier dignement pour ces témoignages inoubliables? Il y faudrait assurément une énumération sur deux colonnes, à la manière de notre bon Maître de Chinon, à moins que, pour l'imiter de préférence quand il se mêle d'être sobre, je vous exprime tous mes sentiments de gratitude émue en un seul et vibrant merci. Chacun de vous voudra bien en prendre sa part et, selon une métaphore célèbre, le recevoir en entier. Que notre pensée aille aussi aux amis absents et spécialement à ceux qu'un sort injuste, encore qu'imposé par la loi de la résistance des matériaux, a laissés hors de cette enceinte. Que tous veuillent bien agréer l'expression de nos sincères regrets!

Quand un homme se trouve appelé à la place que votre sympathie m'a octroyée ce soir, sa pensée se reporte tout naturellement vers ceux qui, au cours de sa carrière, l'ont aidé, le conduisant en quelque sorte par la main vers ses étapes successives. Il se rend compte bientôt que, si l'on célèbre son « avoir », comme on dit en comptabilité, il a, d'autre part, le devoir étroit de proclamer sa dette à l'égard des figures bienveillantes — Rabelais dirait les « bonnes lanternes » — qui l'ont guidé à travers les chemins de la vie. Laissez-moi seulement rappeler en quelques mots de chères mémoires (hélas! à

Digitized by Google

mon âge, c'est le plus grand nombre) et aussi, heureusement, quelques vivants, qui, si j'ose dire, personnifient cette dette.

Vous ne serez sans doute pas surpris que l'ambiance de mon beau Noyon, d'autant plus aimé qu'il a été plus éprouvé, soit tout d'abord évoquée, avec le doux foyer familial où j'ai grandi, à l'ombre de notre vieille cathédrale, si noble encore et si pure, à travers ses blessures. C'est cette admirable création du XIIe siècle qui, avec toutes les autres parures de l'antique cité, où chaque siècle, — y compris le XVIe, — avait laissé son empreinte, a sûrement suscité la vocation d'historien à laquelle je dois de m'asseoir aujourd'hui parmi vous. Je suis fier de pouvoir saluer, à ce propos, la gracieuse présence de l'ancien premier magistrat de notre ville, l'éminent représentant de l'Oise au Sénat, qui, aux jours tragiques de l'invasion, — les Allemands sont toujours à Noyon! — sut garder à l'égard de l'envahisseur une attitude si ferme et si digne.

Le croiriez-vous, Mesdames et Messieurs, c'est à Noyon que, bien avant de venir m'abreuver aux fontaines de science de l'inclyte Lutèce, j'ai puisé le goût de ces études seiziémistes auxquelles vous voulez bien faire un sort si favorable? Comment, en effet, ne pas travailler sur Jean Calvin, quand, quatre fois par jour, durant des années, on a côtoyé sa maison natale? Le petit écolier que son père, ami de l'histoire, ramenait chaque soir de la classe par la place au Blé et la rue Fromentresse, aujourd'hui rue Calvin, formulait déjà des questions sans fin sur le fils de Jeanne Lefranc... C'est pourquoi sans doute il a essayé plus tard d'y donner quelques réponses.

Un jour de mardi gras de 1868 ou 1869, on organisa à Noyon une cavalcade qui, vous pouvez le penser, émerveilla le même petit bonhomme. Un char surtout excita si fort sa surprise qu'il le revoit encore nettement, à près de soixante ans de distance. Savez-vous qui s'y prélassait? Gargantua, oui, Gargantua en personne, entouré de tonneaux et d'abondantes victuailles. Quand le cortège passa rue Saint-Éloi, devant l'ancien presbytère de Saint-Martin, où habitaient ses parents, il demanda à sa grand'mère maternelle, qu'il savait éprise de vieilles légendes, qui était cet imposant personnage : « Un géant, c'est-à-dire un homme très grand et très gros, qui mangeait à toute heure du jour », lui répondit l'aïeule; comme l'enfant avait, en ce temps-là, un appétit magnifique, il conçut

Digitized by Google

sur-le-champ pour le géant une admiration si vigoureuse qu'elle dure toujours. Voyez à quoi tiennent les choses.

Peut-être aussi l'atavisme entrait-il pour quelque part dans ce goût précoce pour le héros rabelaisien. D'après une tradition familiale, le bisaïeul de l'enfant, Nicolas Fourrier, maire du village de Pontoise, près de Noyon, avait laissé, tant au point de vue de la taille que de la capacité corporelle, le souvenir d'une manière de Gargantua. Ce robuste Picard était, disait-on, grand amateur de purée septembrale. A chaque automne, il partait joyeusement de son village pour aller acheter sa provision de jus de la treille dans le Soissonnais, tenant à surveiller lui-même le transport des précieuses futailles. Bon vivant et généreux, il mettait en perce l'une de celles-ci, et tout le long de la route, — une vieille voie romaine, — il conviait ses nombreux amis des villages traversés à goûter avec lui son nouveau clairet. Ne pensez-vous qu'un tel trait n'eût pas déplu au Chinonais et qu'il aurait pu lui faire un sort au cours de ses récits bachiques?

Vers 1870, à la veille de l'autre guerre, notre petit Noyonnais, grand ami de la lecture, passait ses plus belles heures dans une mansarde où se trouvaient les livres de classe de sa mère. O bonheur! une histoire d'Angleterre figurait parmi ceux-ci. Devinez ce qui l'attira le plus entre tant de récits tragiques. Sans nulle hésitation, l'histoire de Macbeth. Un peu plus tard, le *Musée des Familles* des alentours de 1848 acheva son envoûtement shakespearien avec l'histoire d'*Hamlet*, et la gravure de l'épisode du crâne de Yorick, et quelques autres scènes. Le voilà désormais prisonnier du *Great Problem*. Quand, un jour, au Petit Séminaire, où il passa treize ans sous la conduite de maîtres dévoués, son professeur de seconde annonça à la classe cette stupéfiante nouvelle : « Mes amis, le journal de ce matin nous apprend que William Shakespeare n'a peut-être pas écrit le théâtre publié sous son nom », un élève tressaillit; il courut après le maître, durant la récréation suivante, pour l'interroger anxieusement : c'était le bambin de la mansarde.

Étonnez-vous, après cela, qu'un virus si ancien persiste toujours en lui. Pardonnez-lui donc son hérésie, en songeant qu'il l'a sucée presque avec le lait. Il espère bien, d'ailleurs, je vous le dis en confidence, car sa foi est plus ardente que ja-

Digitized by Google

mais, que la Vérité sortira quelque jour de son puits et qu'une fois en marche rien ne l'arrêtera plus, pas même son costume.

J'arrête ici ces évocations d'un lointain passé. Il serait aisé de continuer la série avec Marguerite d'Angoulême et même Maurice de Guérin, mais il ne faut pas abuser des meilleures choses.

La moralité de ces quelques souvenirs, c'est qu'il y a des gens, plus nombreux sans doute qu'on ne le pense, dont tout le labeur est commandé par leurs impressions premières, par leurs divinations d'enfant en train de découvrir le monde : trésor merveilleux où le cœur se retrempe et que la vie n'épuise jamais. Interrogez seulement nos grands amis, Rabelais et Montaigne; interrogez aussi Chateaubriand, Balzac, Renan, Anatole France, Pierre Loti lui-même, l'éternel voyageur : vous constaterez qu'il n'y a nulle honte à reconnaître cette persistance de l'enfant sous l'homme, et qu'à l'avouer on a du moins l'avantage de se trouver en flatteuse compagnie.

Mais il nous faut quitter ce milieu picard d'antan, si prenant, et qu'un autre Boylesve aurait bien dû décrire, quand il en était temps encore... Voici que l'École des chartes nous appelle et aussi l'École des Hautes-Études, avec leurs disciplines excellentes, leurs méthodes critiques et sûres. Comment rendre à chacun ce qui lui revient dans ce précieux ensemble, quasi unique au monde. Trois hommes cependant doivent être nommés par leur élève soucieux de sa dette : l'inoubliable Arthur Giry, le généreux Gabriel Monod, le sagace et vivant Gabriel Hanotaux, tous trois parfaits éveilleurs d'esprits.

Un soir de novembre 1883, deux élèves de Giry sortaient au même moment de l'École des Hautes-Études. L'un d'eux se trompe de chapeau et prend celui de l'autre. Ce dernier court après le premier. Échange de chapeaux et de poignées de main. Nous étions liés pour la vie, Pirenne et moi, et c'est ainsi que, n'ayant pas eu de frère par la nature, j'en trouvai un ce jour-là. Quel aimable supplément au chapitre d'Aristote ! Autre bonne fortune, je connus vers le même temps Maurice Wilmotte, déjà brillant élève de Gaston Paris et riche d'une verve que le temps n'a pas diminuée. Combien je le remercie des paroles spirituelles et par trop aimables que vous venez d'entendre : elles me sont allées au cœur. L'année suivante, pareillement au cours de Giry, je rencontrai Maurice Vauthier, aujourd'hui

Digitized by Google

ministre des Sciences et Arts du royaume de Belgique. Nous ne fîmes pas échange de chapeaux, mais je lui dois d'avoir découvert un trésor inestimable : sa cousine germaine, la bien-aimée compagne de ma vie.

Et puis voici la période des premiers voyages à l'étranger que l'École des Hautes-Études s'est toujours plu à favoriser. Quelques ouvrages accueillis avec bienveillance font entrer bientôt l'ancien chartiste aux Archives nationales, alors dirigées par l'homme exquis que nous venons de perdre à près de cent ans, M. Gustave Servois. Quelle aubaine pour un apprenti historien de pénétrer dans un pareil sanctuaire! Invinciblement, il se sent entraîné de plus en plus vers l'histoire littéraire. Victor Cherbuliez l'encourage avec sympathie dans cette voie. Quelqu'un lui suggère un jour d'aller offrir à Ernest Renan un exemplaire de la *Jeunesse de Calvin*. C'était par une matinée de dimanche printanier : l'illustre maître reçut tout de suite son visiteur assez ému, et avec quelle aménité! Ah! Mesdames et Messieurs, l'éblouissante leçon sur la Renaissance française entendue ce jour-là dans l'austère cabinet du Collège de France. « Vous êtes aux Archives, me dit soudain l'auteur des *Dialogues*, toujours affable, vous devriez bien étudier les origines de notre institution et même tâcher de retrouver la charte de fondation de François Ier. » Dès le lendemain, je cherchai cette dernière et ne la trouvai pas, puisqu'elle n'a sans doute jamais existé. Mais, tout de même, le conseil était bon, puisque l'*Histoire du Collège de France*, entreprise aussitôt, fit nommer l'archiviste, quelques années plus tard, secrétaire de l'établissement, sur la présentation de Gaston Boissier. Après l'historien de Cicéron, Gaston Paris vint à son tour administrer le Collège. Alors commencèrent sept belles années de collaboration intime et confiante qu'il m'est doux de rappeler à cette heure. Vous savez tous la place que tient dans les fastes de la science française cette haute et rayonnante figure. Son salon, ouvert chaque dimanche à une élite d'écrivains et de savants, fut pour les jeunes érudits admis à le fréquenter comme une école incomparable de discussion élégante et libre. Rarement l'art de la conversation a été, semble-t-il, poussé plus loin.

Vous voyez à quel point, Mesdames et Messieurs, cette sorte d'examen de conscience, fait à haute voix, doit m'inciter à la modestie. Mais voici qu'en 1901, grâce à un nouveau concours

Digitized by Google

de circonstances favorables et à des appuis dévoués, un rêve caressé depuis longtemps se trouve soudain réalisé. Pierre de Nolhac, absorbé par la conservation du Musée de Versailles, si brillamment transformé par ses soins, renonce à son enseignement de l'École des Hautes-Études. Le conseil des professeurs m'appelle à enseigner après lui l'histoire littéraire de la Renaissance. Rabelais fournit le sujet du premier cours. Ce nom prestigieux attire à la conférence une pléiade d'élèves et d'auditeurs qui s'associent avec une ardeur enthousiaste au labeur du professeur. Ah! Mesdames et Messieurs, quelle période inoubliable de production joyeuse! De la conférence des Hautes-Études sort en 1903 une fille vigoureuse dont elle a le droit d'être fière : la Société des Études rabelaisiennes, qui publie bientôt la *Revue* du même nom. Grâce à de rares dévouements, l'entreprise prospère. C'est évidemment par un décret spécial de la Providence que je rencontre alors Jacques Boulenger, secrétaire idéal, à qui nous devons d'être reunis ce soir, que je remercie en termes trop brefs de sa tendre initiative, dont le souvenir ne me quittera jamais. Autre rencontre pareille : celle d'Henri Clouzot, non moins unique trésorier. Ils forment dès lors avec le président comme une « trinité », suivant le mot cher à Marguerite d'Angoulême, qui pense et agit d'un seul esprit. Souffrez que j'exprime à ces deux rabelaisants modèles la gratitude de tous les seiziémistes.

N'omettons pas de rappeler à cette occasion le concours empressé de notre cher éditeur, Honoré Champion, que son fils Édouard continue avec une ardeur et un succès reconnus dans les deux hémisphères.

Aujourd'hui, notre périodique, devenu la *Revue du XVIe siècle* depuis 1913, a à son actif vingt-huit volumes. Il a permis d'entreprendre, dès 1907, l'édition critique de Rabelais, grâce à la généreuse pensée de la marquise Arconati Visconti. Paul Dorveaux, le médecin érudit, Jean Plattard, le dévoué secrétaire de l'œuvre, et Lazare Sainéan, notre philologue, s'adjoignent alors aux deux compagnons du début : il suffit de nommer de tels collaborateurs pour faire en même temps l'éloge de leur science éprouvée et de leur compétence.

Le cinquième volume est actuellement sous presse; le Dr Delaunay et Jean Porcher sont venus lui apporter leur très utile concours.

Du Collège de France, où, depuis 1904, m'est échu le grand

Digitized by Google

honneur, que je n'aurais jamais osé ambitionner dans mes plus beaux rêves, d'enseigner la littérature française moderne; de l'Institut, où de chaudes amitiés viennent de me faire entrer, je ne parlerai pas, puisque quelqu'un l'a fait, il y a un instant, de manière à rendre confus le récipiendaire. Il y avait peut-être quelque injustice à laisser hors de l'Académie des inscriptions les études relatives au siècle de Rabelais, de Calvin, de Ronsard et de Montaigne, qui ont créé les lettres françaises. Cette inégalité n'existe plus, et ce sera la plus grande fierté de la vie de celui qui est devant vous d'avoir été choisi pour faire cesser ce vieil ostracisme.

« Nos jours passent comme l'ombre : *Sicut umbra dies nostri* », me rappelle, chaque lundi, l'inscription d'un antique cadran solaire. Quel sentiment pourrait le mieux nous défendre contre cette mélancolique perspective que celui qui nous rassemble ce soir? Nous sommes ici une réunion de vrais amis. Songeons donc avec confiance aux affinités qui nous rapprochent. Les moralistes et philosophes se sont occupés volontiers, depuis Cicéron et Sénèque, et même Platon, de définir les diverses sortes d'amitiés. Il en est une qu'ils ne pouvaient prévoir et qu'il est légitime d'ajouter désormais à leur catalogue : vous avez nommé l'amitié pantagruéline, celle qu'attestent les agapes de ce soir, avec leur « harnoys de gueule » si réussi. Vous n'avez pas oublié que le XVIe siècle est par excellence le siècle des amis : notre Maître François, l'exquise Marguerite, Marot, l'auteur de l'*Institution chrétienne* lui-même, comme le prouve l'exode de tant de Noyonnais vers Genève, la Pléiade, Montaigne et La Boétie, saint François de Sales pour finir, le démontrent assez. Restons donc fidèles à cette précieuse entente, au milieu des difficultés de l'heure présente; souvenons-nous du beau mot de Michelet, toujours actuel : « La vraie Renaissance, c'est la Renaissance du cœur », et buvons un horrifique trait de vin pineau à l'union perpétuelle de tous les Pantagruélistes.

Outre les personnes mentionnées dans le discours de M. Jacques Boulenger, celles dont les noms suivent se sont associées, par télégrammes ou par lettres, à la réunion du 29 novembre : M. Maurice Vauthier, ministre des Sciences et

Digitized by Google

Arts de Belgique, et Mme Vauthier, MM. P. Pelliot, Abel Bonnard, André Mazon, R. de la Sizeranne, M. Delépine, Dauzats, Émile Bourgeois, R. Picard, R. Kœchlin, M. Prinet, Babcock, Spaak, Edmond Pilon, Raoul Allier, Tubert, M. et Mme Nocard, H. d'Allemagne, G.-L. Jaray, Alphandéry, Schricke, Léon Leclère, Gustave Charlier, G. Doutrepont, Bertault, Vianey, Babelon, Aug. Garnier, Aug. Rondel, P. Villey, M. Brillouin, Joseph Nève, J. Mondain-Monval, E. Legouis, Driencourt, Ledos, Paul Laumonier, La Roncière, Dr Delaunay, Ph.-Aug. Becker, Grat, Mme Lambert, MM. Henri Lebesgue, Paul Deschamps, C. Matignon, M., Mme et Mlle Henneguy, marquis de Rochambeau, Marcel Poëte, Moranvillé, Lelièvre, Dr Marie, Mme Louis, M. Adrien Blanchet, Mme Albert Fabre, Mlle M. Delahache, MM. F. Strowski, A. Leger, V. de Marcé, H. Courteault, A. Cohn, Bondois, Seymour de Ricci, Arnould, Bernard Bouvier, Alexis François, G. Ascoli, P. de Quirielle, Cestre, A. Ponthieux, Pierre Jourda, Mario Roques, Marcel Raymond, Émile Magne, J. Magrou, E. Parturier, R. Lebègue, G. Richaud et Mme, Marc Varenne, Henri Bochet, Gérard-Gailly, Charles Beaulieux, M. et Mme A. Rally.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Le petit Jehan de Saintré. 1re et 2e parties, par Fernand DESONAY 1, 213
Une traduction inédite de « Criton » antérieure à 1540, par Marie DELCOURT. 49
L' « Album amicorum » de Bonaventure Vulcanus, par Alphonse ROERSCH 61
Jacques Amyot, grand aumônier de France, supérieur des Quinze-Vingts Pauvres Aveugles du Roi (1560-1593), par Paul EMARD 77, 281
L'art de Torquato Tasso dans la « Gerusalemme liberata », par Malkiel JIRMOUNSKY 116
Le séjour de Rabelais à Metz, par Gaston ZELLER. . 141
Sur la bibliothèque de Ronsard, par Paul LAUMONIER. 315
Gargantua en Russie, par V. CHICHMAREF 336
Locutions et façons de parler vulgaires tirées du manuscrit latin 10360 de la Bibliothèque nationale, par J. MORAWSKI 362

MÉLANGES.

Sur la date du dialogue en forme de vision nocturne, par Pierre JOURDA 150
Le voyage de Joseph Catin Tornorroys aux environs de Pouzzolles en 1573, par Louis KARL 162
Un mandement relatif à la paix du Cateau-Cambrésis, par P.-M. BONDOIS 167
A propos de La Fontaine et de Rabelais, par O. SERVAN. 170
Pierre de l'Estoile, audiencier de la chancellerie de Paris, par P.-M. BONDOIS 379
L'invective de Gargantua contre les mariages contractés « sans le sceu et adveu des parents » (*Tiers Livre*, chap. XLVIII), par Jean PLATTARD 381

Digitized by Google

Pages

Bernardo Carnesecchi, jardinier de Catherine de Médicis, par P.-M. Bondois 389

COMPTES-RENDUS.

Dorothy O'Connor. Louise Labbé. Sa vie et son œuvre (Pierre Jourda) 177
H. W. Lawton. Contribution à l'étude de l'humanisme en France. Térence en France au xvie siècle. Editions et traductions (Id.) 180
Alfred Mortier. Un dramaturge populaire de la Renaissance italienne : Ruzzante (1502-1542). T. II : Œuvres complètes, traduites pour la première fois de l'ancien dialecte padouan rustique (Eugène Bouvy). 182
Léonce Raffin. Saint-Julien de Balleure, historien bourguignon (1519?-1593) (A. Cherel) 184
Gaston Zeller. La réunion de Metz à la France (1552-1648) (Jean Plattard) 184
Paul-Émile Viard. André Alciat (1492-1550) (Id.) . . 187
Paul Spaak. Jean Lemaire de Belges, sa vie, son œuvre et ses meilleures pages (Id.) 190
Jacques Pannier. Calvin et l'épiscopat. L'épiscopat élément organique de l'Église dans le calvinisme intégral (Id.) . . . . . , ... 190
Gustave Cohen. Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge (Id.) . . . 191
Franz Buchholz. Die Lehr und Wanderjahre des ermlandischen Domkustos Eustachius von Knobelsdorff (Jean Plattard) 393
Dr Ivan Pusino. Der Einfluss Picos aut Erasmus (Id.). 395
Frank L. Schoell. Études sur l'humanisme continental en Angleterre à la fin de la Renaissance. M. Ficinus, L. Gyraldus, N. Comes, D. Erasmus, G. Xylander, H. Wolfius, H. Stephanus. J. Spondanus (Id.). 396
Gabriel Maugain. Ronsard en Italie (N. Yvanoff) . . 397
L. Sainéan. Problèmes littéraires du xvie siècle. Le cinquième livre. Le moyen de parvenir. Les joyeux devis (Jean Plattard) 403
Ph. Aug. Becker. Bonaventure des Périers als Dichter und Erzähler (Id.) 406

Digitized by Google

Pages

Hendrik DE NOO. Thomas Sebillet et son Art poétique françoys rapproché de la Deffense et illustration de la langue françoyse de Joachim du Bellay (ID.) . . 409

Charles DE BEAULIEUX. Histoire de l'orthographe française. T. I : Formation de l'orthographe, des origines au milieu du XVIe siècle. T. II : Les accents et autres signes auxiliaires (ID.) 410

Marcel RAYMOND. L'influence de Ronsard sur la poésie française (1550-1585) (Abel LEFRANC) 414

CHRONIQUE.

Chronique rabelaisienne (Jean PLATTARD, Dr Paul DELAUNAY) 193, 418

Compte-rendu et discours des Agapes pantagruéliques en l'honneur de l'élection à l'Institut de M. Abel Lefranc 428

ILLUSTRATION.

Facsimile de l'exemplaire du *Parthenios de Nicée* qui appartint à Ronsard. 333

TABLE DES MATIÈRES 446

Le gérant : Jean PLATTARD.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION — PARIS

CHARLES BEAULIEUX
Bibliothécaire en chef à l'Université de Paris

HISTOIRE
DE
L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

Tome I : *La formation de l'orthographe.*
Tome II : *Les accents et autres signes auxiliaires.*

2 vol. in-8° raisin . . . . . 60 fr.

EDMOND HUGUET
Professeur de philologie française
à la Faculté des lettres de l'Université de Paris

DICTIONNAIRE
DE LA LANGUE FRANÇAISE
DU
SEIZIÈME SIÈCLE

TOME PREMIER

Paraît par fascicules de 80 pages à 18 fr. — *8 fascicules parus*

MAURICE MAGENDIE
Docteur ès lettres

DU NOUVEAU
SUR
L'ASTRÉE

In-8°, 462 p., sur vergé Lafuma . . . . . 60 fr.

BIBLIOTHÈQUE LITTERAIRE DE LA RENAISSANCE
Nouvelle série — Tomes XIV et XV

MARCEL RAYMOND
Docteur ès lettres

L'INFLUENCE DE RONSARD
SUR LA POÉSIE FRANÇAISE
(1550-1585)

2 vol. in-8° raisin de 400 et 376 pages. Ensemble . . . . . 75 fr.

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE DE RONSARD
EN FRANCE

In-8° raisin, 150 p. . . . . 25 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION — PARIS

PIERRE CHAMPION

LOUIS XI

LE DAUPHIN — LE ROI

2 volumes in-8° raisin de **240** et **412** pages,
avec **40** planches hors texte en héliotypie des ateliers Braun
160 francs les deux volumes ensemble brochés
cartonnés toile pleine, **200** francs
100 exemplaires sur vergé d'Arches à **400** francs

Principaux ouvrages
du même auteur à la même librairie :

Les plus anciens monuments de la typographie parisienne. In-4°. (*Épuisé.*)

Guillaume de Flavy. (*Épuisé.*)

Le Manuscrit autographe des Poésies de Charles d'Orléans. In-8°, **15** fr.

Chronique martiniane. In-8°, **18** fr.

Charles d'Orléans joueur d'échecs. In-4°, **9** fr.

Le Prisonnier desconforté. In-8°, **15** fr.

La Librairie de Charles d'Orléans. 1 vol. in-8° et un album in-fol., **60** fr.

Charles d'Orléans. Poésies. 2 vol. in-8°, **38** fr.

La Vie de Charles d'Orléans. (*Épuisé.*) *Prix Gobert.*

François Villon, sa vie et son temps. 2 vol. (*Épuisé.*) *Grand prix Gobert.*

Procès de condamnation de Jeanne d'Arc. 2 vol., **60** fr.; sur hollande, **200** fr.

Les Vies anciennes d'Antoine Watteau. In-12, **6** fr.

Histoire Poétique du Quinzième siècle. 2 vol., **120** fr.

Ronsard et son temps. *Prix Broquette Gonin*, **72** fr.

Ronsard et Villeroy, secrétaires du roi et les poètes. In-4°, **60** fr.

Pierre de Ronsard et Amadys Jamin, leurs autographes, contribution à l'histoire de la Société polie. In-4°, **60** fr.

Le manuscrit d'auteur du petit Jehan de Saintré. In-4°, **15** fr.

Le roi René écrivain. In-12, pl., **25** fr.

RAYMOND RITTER

LETTRES ET POÉSIES
DE
CATHERINE DE BOURBON
(1570-1603)

In-8° raisin, XIII-232 p., 2 planches hors texte . . . . . 30 fr.

NOGENT-LE-ROTROU, IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

MAR 9 1936

LD 21-100m-8,'34

Digitized by Google

704114
Revue du seizième siècle
810r
R451
v.14
JAN 9 1936 Meylan
MAR 9 1936 London
DEC 28 1935
FEB 28 1936
704114
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Digitized by Google

Digitized by Google